



Jeudi 25 mars 2021

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 2, mercredi 3 et jeudi 4

FÉVRIER 2021

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au relogement des locataires.....	34
Condoléances.....	3	Vœu déposé par l'Exécutif.....	34
Adoption de comptes rendus.....	11	2021 DLH 38 - Modification des garanties d'emprunts de 5 programmes de rénovation et de création de logements sociaux demandée par Immobilière 3F.....	40
Compte rendu de la 5e Commission.....	11	2021 DLH 39 - Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid 19 - Mesure d'exonération de loyers aux locataires de la Ville de Paris ayant fermé administrativement.....	42
2021 DCPA 6 - Ecole élémentaire 27-29 rue du Télégraphe (20e). - Restructuration du service de restauration. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation. - Autorisations administratives.....	12	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au contingent préfectoral des logements sociaux parisiens pour l'accueil des fonctionnaires travaillant dans la Capitale.....	43
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux suivi et contrôle des travaux dans le parc social.....	14	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au rachat d'hôtels afin d'en faire des lieux d'hébergements d'urgence et des logements sociaux.....	45
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan pluriannuel de rénovation du bâti du parc social.....	14	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la trêve hivernale.....	47
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la centrale à béton Lafarge sise quai de Javel.....	17	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au programme de Paris Habitat situé au 56-58 rue Erlanger (16e).....	48
Rappel au règlement.....	19	Vœu déposé par le groupe Changer Paris et Mme LECOUTURIER relatif à la rénovation de l'école "Erlanger" (16e).....	48
2021 DDCT 4 - DAE - Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14e, 18e et 19e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10e, 11e, 20e). ...	19	Vœu déposé par l'Exécutif.....	48
2021 DDCT 5 - Subventions de fonctionnement à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 1ère enveloppe).....	21	Suspension et reprise de la séance.....	52
2021 DDCT 6 - DPSP-DAE-DAC-DASES-DFPE- DASCO-DJS - Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires.....	22	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au patrimoine social de Paris Habitat dans le 17e.....	52
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à aux conventions pluriannuelles d'objectifs.....	22	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réouverture du comité interbailleurs aux groupes politiques.....	53
2021 DDCT 7 - DLH - Signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques au Contrat de ville et de l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires.....	24	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan de création de logements pour les agents de la fonction publique.....	54
2021 DLH 20 - Location de l'immeuble 97, rue Orfila (20e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.....	26	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la densification de l'ensemble immobilier situé 230- 232, rue de Courcelles.....	55
2021 DLH 21 - Location de l'immeuble 5, passage Jean Nicot (7e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.....	32	Vœu déposé par l'Exécutif.....	55
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un programme de création de logements.....	32	2021 DSIN 1 - Convention fixant les modalités de cession des codes sources et des composants techniques du logiciel PEPS au Conseil Départemental de l'Yonne.....	57
2021 DLH 27 - Démolition partielle du bâtiment A, et démolition totale des bâtiments E, F, G, H, I de la cité Python-Duvernois (20e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / RIVP.....	34	2021 DU 5 - Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16e et 17e) - Approbation de la déclaration de projet déclarant d'intérêt général le projet de réaménagement et emportant mise en compatibilité du PLU.....	58
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au relogement des personnes.....	34	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan d'urgence de transformation de bureau en logements.....	64

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet Oasis.	66
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au phasage du projet Bercy-Charenton.....	68
Compte rendu de la 6e Commission.....	69
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux aides destinées à la jeunesse.....	69
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une commission relative à la prévention du harcèlement et des abus de pouvoir.....	71
Vœu déposé par l'Exécutif.....	71
2021 DASCO 2 - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40.707 euros), subventions d'équipement (2.056.925 euros) et subventions pour travaux (135.773 euros).	74
Rappel au règlement.....	74
Suspension et reprise de la séance.....	74
2021 DASCO 2 - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40.707 euros), subventions d'équipement (2.056.925 euros) et subventions pour travaux (135.773 euros). (Suite).....	74
2021 DASCO 6 - Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022.....	76
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens alloués au premier degré par l'Éducation nationale.	76
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens alloués au premier degré par la Ville.....	76
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'école Paradis et à la sectorisation dans le 10e arrondissement.....	76
2021 DASCO 7 - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2021-2022.	86
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens alloués aux collèges par l'Éducation nationale.	86
2021 DASCO 10 - Immeuble communal place Baudoyer (4e) - Fixation du tarif d'occupation du domaine public et attribution d'une aide en nature à la Fondation de France pour le compte de la "Fondation Edgar Morin	88
2021 DFPE 26 - Subvention (137.034 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux.	90
Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la refonte du programme de l'école maternelle.....	91
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à des moyens exceptionnels pour la reprise des cours d'université en présentiel.....	93
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à des mesures en faveur des étudiants parisiens confrontés à la crise de la covid-19.	95

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la lutte contre la pédocriminalité et l'inceste.....	97
Compte rendu de la 7e Commission.....	98
2021 DGRI 11 - Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut français.....	99
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à Maâti Monjib.	101
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la dénomination d'un espace public en hommage au commandant Massoud.	103
2021 DJS 54 - Subvention (826.000 euros) pour la SAS Paris Volley Avenir au titre de l'année 2021.	103
2021 DJS 55 - Subvention (500.000 euros) à Paris Football Club au titre de l'année 2021.	106
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux autorisations d'occupation temporaires des équipements sportifs par les associations sportives.....	108
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au chantier de la piscine Pontoise (5e).	109
2021 DDCT 8 - Adoption de la nouvelle charte du budget participatif.	111
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au choix de la thématique parisienne du budget participatif.	111
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la clarification d'éléments du projet de charte.....	111
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la définition du nombre de projets lauréats par arrondissement.	111
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la démarche municipale.	111
Suspension et reprise de la séance.	122
2021 DDCT 8 - Adoption de la nouvelle charte du budget participatif. (Suite).....	123
2021 SG 5 - Convention d'occupation du pavillon "Maison de l'air" du Parc de Belleville (20e).	131
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'occupation de la Maison de l'air par les "Halles civiques"	131
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir de la Maison de l'air.	132
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création d'un conseil de quartier aux Frères Voisin.....	138
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'agrément de l'association ANTICOR.....	140
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création du conseil de quartier "Bois de Vincennes".	141
Compte rendu de la 8e Commission.....	143
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication d'informations concernant la propreté.....	144
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'open data parisien.	145

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'émergence d'un écosystème de professionnels de la réparation.	147
2021 SG 4 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'élaboration du schéma directeur énergétique métropolitain.	148
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet "Hercule" menaçant le service public de l'énergie.	150
Vœu déposé par l'Exécutif.	150
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la fermeture du marché aux oiseaux.	152
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au marché aux oiseaux du marché aux fleurs, île de la Cité (4e).	152
Vœu déposé par l'Exécutif.	152
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une concertation sur la pratique de la pêche au vif à Paris.	156
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la technique de pêche dite de "pêche au vif".	156
Vœu déposé par l'Exécutif.	156
Compte rendu de la 1ère Commission.	159
2021 DFA 1 - Création d'une filiale de la SAE POPB dédiée à l'exploitation de l'Aréna 2.	159
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la parité femmes / hommes dans les conseils d'administration des SEM et SPL.	162
Vœu déposé par l'Exécutif.	162
2021 DAE 31 - DASES-DDCT - Subventions (37.500 euros) avec trois associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.	164
2021 DAE 44 - Convention quadriennale avec la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR).	166
2021 DRH 1 - Modification du statut particulier applicable au corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Commune de Paris.	167
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux actions de formation, de prévention, d'écoute et d'accompagnement.	167
Vœu déposé par l'Exécutif.	167
2021 DAE 70 - Participation au Fonds Avenir Soutien Tourisme (FAST) mis en place par la BPI.	170
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'association Techno+.	173
2021 DAE 36 - Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4e) - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris par les artisans du label "fabriqué à Paris".	175
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un appel à projet.	175
2021 DAE 15 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens	

(1.414 euros) - Conventions afférentes à ces indemnités.	177
2021 DAE 39 - Marchés gérés en régie directe - Exonération des droits de place dus par les commerçants.	178
2021 DAE 7 - Emplacements commerciaux place des Abbesses (18e) - Convention d'occupation du domaine public.	179
Dépôt de questions d'actualité.	180
Suspension et reprise de la séance.	180
Examen des questions d'actualité.	180
I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la détresse des étudiant-es à Paris.	180
II - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la jeunesse parisienne en période de crise sanitaire.	183
III - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la protection des enfants contre les violences.	184
IV - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux moyens mis à disposition des élus par la Ville.	187
V - Question d'actualité posée par Mme Léa VASA à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'encadrement des loyers.	188
VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la nécessité d'établir une fiscalité équitable pour un plan de relance efficace.	190
VII - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative aux mobilités à Paris.	192
VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique.	194
Débat organisé sur la gare du Nord.	196
2021 DAE 43 - Dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité.	210
2021 DAE 71 - Partenariat avec la banque des territoires.	216
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'attribution des locaux d'activité des bailleurs sociaux.	216
Vœu déposé par l'Exécutif.	216
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au prolongement des exonérations jusqu'en juin 2021.	217
2021 DAJ 1 - Approbation du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et du règlement intérieur de la Commission prévue à l'article L. 1411-5 du CGCT.	218
2021 DFA 3 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel.	220

Voeu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à une étude d'impact environnemental sur les conséquences de la 5G.....	222
Voeu déposé par l'Exécutif.....	222
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien des cimetières parisiens.....	225
Compte rendu de la 2e Commission.....	226
2021 DAC 347 - Attribution de la dénomination Virginia Woolf à la bibliothèque située dans la Z.A.C. "Paul Bourget-Gerda Taro" (13e).....	227
2021 DAC 366 - Subventions (263.900 euros) à vingt-sept associations oeuvrant dans le domaine de la mémoire et signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs.....	229
2021 DAC 490 - Approbation du principe de rendre hommage aux élus de la Commune de Paris dans les mairies d'arrondissement.....	232
2021 DAC 492 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler, au 22, rue Marcadet (18e).....	240
2021 DEVE 4 - Dénomination "jardin des Arts - Albert Schweitzer" attribuée à l'espace vert situé 18, rue de l'Hôtel de Ville (Paris Centre). Abrogation de l'arrêté du 5 juin 1972.....	242
2021 DEVE 5 - Dénomination "jardin Louise Talbot et Augustin Avrial" attribuée à l'espace vert situé 31, rue Bréguet (11e).....	243
Suspension et reprise de la séance.....	245
Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Christophe.....	245
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la demande de panthéonisation de Molière.....	246
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mémoire de Jean Cardot.....	247
Voeu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un hommage au poète parisien Charles Baudelaire.....	248
2021 DAC 4 - Avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2e, 5e, 10e, 19e, 20e).....	248
2021 DAC 346 - Attribution de la dénomination James Baldwin à la médiathèque de la rue Jean-Quarré (19e).....	251
2021 DICOM 3 - Partenariat pour le démontage de l'exposition "Le rire de Cabu".....	256
Voeu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création d'un festival culturel inter-établissements pour jeunes des 17e et 18e.....	257
Voeu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif au cinéma "La Clef".....	258
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préemption du cinéma "La Clef".....	258
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fermeture à 18 heures des conservatoires.....	261
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif au nettoyage des tags sauvages et graffitis.....	262

Voeu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche.....	264
2021 DAC 368 - Subvention (25.000 euros) à la Fondation "Le Musée Clemenceau" (16e) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019.....	265
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'acte de rachat de l'hôtel Scipion (5e).....	267
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la statue en hommage au général Dumas.....	268
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accessibilité des édifices religieux construits avant 1905.....	269
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan du plan 2015-2020 pour les édifices culturels.....	270
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la reconduction du plan pour les édifices culturels pour la période 2021-2026.....	270
Voeu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel dans le 5e arrondissement.....	273
Compte rendu de la 3e Commission.....	274
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif au nettoyage des marquages au sol laissés par les concessionnaires de travaux.....	275
2021 DVD 5 - Approbation du principe de D.S.P. des parcs de stationnement Ecole de Médecine et André Honnorat.....	276
2021 DVD 7 - Approbation du principe de D.S.P. du parc de stationnement Gros Boulainvilliers et de la convention constitutive du groupement avec Paris Habitat.....	276
2021 DVD 10 - Approbation du principe D.S.P. des parcs de stationnement Cardinet (17e), Anvers et Meyerbeer (9e).....	277
2021 DVD 9 - Résiliation parc de stationnement D.S.P. Notre Dame (4e) et Cardinet (17e).....	279
2021 DVD 21 - Avenue de Selves (8e). Convention d'occupation du domaine public avec la Préfecture de police pour le relogement du Commissariat.....	281
2021 DVD 25 - Insertion urbaine de la station de métro "La Chapelle". Convention de financement avec I.D.F. Mobilités et la R.A.T.P. concernant le scénario retenu suite aux études de faisabilité.....	282
2021 DVD 28 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (215.798,24 euros).....	287
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élaboration d'un schéma de mobilité.....	288
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif au stationnement lors des périodes de couvre-feu...289	
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux travaux du tram T3 et à la fermeture à la circulation porte de Champerret.....	290
Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au CDG Express.....	291

Voeu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'expérimentation du stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques et électriques (9e).....	293	culturelles en direction des personnes en situation de handicap.....	330
Rappel au Règlement.	294	Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Commission communale d'accessibilité et des Conseils locaux du handicap.	332
Voeu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la dissolution de Génération identitaire.....	295	Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'A.A.H.....	333
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la vente à la sauvette dans le 17e.....	297	Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture du centre d'archives LGBT.....	334
Suspension et reprise de la séance.....	298	Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un espace dédié au collectif Archives LGBTQI.....	334
Rappel au Règlement.	299	Voeu déposé par l'Exécutif.	334
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation des rixes à Paris.....	299	Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.....	338
Voeu déposé par l'Exécutif.	299	Voeu déposé par l'Exécutif relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans.....	342
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'insécurité aux abords de la bibliothèque de la Goutte-d'Or.....	305	Suspension de la séance.....	343
Voeu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation d'insécurité boulevard Barbès.	306	Reprise de la séance.	343
Compte rendu de la 4e Commission.....	309	Voeu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et jeunes adolescents.	348
2021 DASES 5 - Participation (680.000 euros) et convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens.....	310	Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de centres municipaux de santé.....	349
2021 DASES 11 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP - Subventions (6.345.419 euros) et conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens.	313	Voeu déposé par l'Exécutif.	349
2021 DASES 15 - Subventions (100.000 euros), convention et avenant avec deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture. ...	318	Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au Grand Hôpital Nord parisien et la fermeture programmée de l'hôpital Bichat.....	351
2021 DASES 22 - Subventions (210.500 euros) au Centre d'action sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34.560 euros) pour des actions d'aide alimentaire à Paris. Conventions.	320	Voeu déposé par l'Exécutif.	351
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement de crèches intergénérationnelles au sein des E.H.P.A.D. parisiens.....	324	Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation de l'hôpital Robert Debré.....	354
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avancement de la vaccination dans les établissements du C.A.S.-V.P.	325	Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la vaccination Covid.....	355
2021 DASES 1 - Subventions (215.000 euros), conventions et avenants aux conventions avec 18 associations pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.	326	Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la production et la diffusion des vaccins contre la Covid comme biens communs.....	356
2021 DASES 2 - Subventions (180.500 euros) à 8 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.....	329	Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la politique de vaccination parisienne.....	357
Voeu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise en place d'une expérimentation d'une "heure calme".	329	Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement des centres de vaccination parisiens.	358
2021 DASES 4 - Subvention (36.000 euros) et avenant n° 3 à la convention avec l'association "Bête à Bon Dieu Production" pour ses actions		Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux locaux de l'ancienne clinique Tarnier 89, rue d'Assas (6e).....	359
		Voeu déposé par l'Exécutif.	359
		2021 DGRI 7 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association "Centre des Cultures d'Afrique" relative à l'organisation du MOCA. - Forum des Cultures d'Afrique et des diasporas en France.	360
		Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	360
		Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	363

Clôture de la séance.....	363
Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.	364
QE 2021-01 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata KONÉ, de Mme Léa Vasa et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la préemption et à l'achat de logements sociaux.....	364
QE 2021-02 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata KONÉ, de Mme Léa Vasa et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la construction de logement social par la transformation de bureaux en logements.....	364
QE 2021-03 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata KONÉ, de Mme Léa VASA et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la transformation en logements des hôtels construits en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.....	366
QE 2021-04 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata KONÉ, de Mme Léa VASA et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la création de logement social lors de la mandature 2014-2020.....	367
QE 2021-05 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata KONÉ, de Mme Léa VASA et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la lutte contre la vacance des logements.....	368
QE 2021-06 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata KONÉ, de Mme Léa VASA et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la production de logement social par la transformation de bureaux en logements.	369
Votes spécifiés.....	370
Votes spécifiques.....	370
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	372
Comptes rendus des Commissions.	375
Tableau récapitulatif des absences. - Année 2020.	386
Listes des membres présents.	391
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	397
Tableau des votes des groupes politiques.....	405

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de prendre place.

On peut fermer les portes, s'il vous plaît ?

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, c'est avec une immense tristesse que nous avons appris la disparition, le 13 janvier 2021, de notre collègue Marielle de Sarnez. Je veux, très chaleureusement en mon nom, au nom de l'ensemble des membres du Conseil de Paris, adresser mes pensées affectueuses et émues à ses enfants - Justine, ici présente, et Augustin - à sa famille, à sa sœur Valérie, à son frère Laurent, à ses amis, que je salue et dont plusieurs sont présents ici.

J'adresse aussi, bien sûr, ce message à François BAYROU, à ses proches, à ses amis, à l'ensemble de ses collègues. Je pense, bien sûr, à Maud GATEL, aux membres du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, ainsi qu'à Éric AZIÈRE, ancien président du groupe UDI-MODEM, ici présent.

Nous avons, toutes et tous, été bouleversés à l'annonce de la disparition de Marielle de Sarnez. "La mort attrape d'abord ceux qui courent", écrivait Jean Giono. Cette vérité est malheureusement encore une fois vérifiée, avec la perte de Marielle de Sarnez. Parce qu'elle n'a jamais cessé de militer, de mettre son cœur, son énergie et son temps au service des autres, la fin de sa vie nous apparaît comme une injustice insupportable. Sa disparition laisse un vide terrible pour celles et ceux qui l'aiment et partagent son quotidien, mais aussi pour l'ensemble de ses compagnons politiques, dont nombreux sont présents ici ce matin.

Je crois que le drame de cette mort précipitée qui l'a fauchée sans crier gare, nous oblige. Le sens qu'elle avait donné à sa vie était celui de l'engagement politique et de la vitalité du débat démocratique. Rendons-lui hommage en honorant le respect mutuel qui doit résulter de nos divergences. Rendons-lui hommage à la hauteur de sa personne, si bien incarnée dans son parcours.

Passionnée par la politique, très jeune, elle participe à 23 ans seulement à la campagne de Valéry Giscard d'Estaing en vue de l'élection présidentielle de 1974. Quatre années plus tard, en 1978, elle prend part à la création de l'"Union pour la démocratie française", l'U.D.F. Très vite, elle devient l'une des personnalités centristes de tout premier plan de notre vie politique. Dès 1989, elle est nommée adjointe de François BAYROU à la présidence de l'U.D.F., avant d'endosser le rôle de directrice de cabinet au ministère de l'Education, entre 1993 et 1997. L'année suivante, elle deviendra secrétaire générale du groupe U.D.F. à l'Assemblée nationale.

J'aimerais ici me permettre une digression. Comment revenir sur le parcours de Marielle de Sarnez sans évoquer François BAYROU et leur duo politique ? Ensemble, ils ont partagé des combats, des idées, une vision du monde, et cette entente n'a jamais faibli. Elle est d'autant plus rare qu'elle a survécu aux années et à la dureté que peut revêtir la vie politique. C'est à cette loyauté aussi que j'aimerais rendre hommage. Fidèle à sa famille politique, à ses convictions, Marielle de Sarnez a ainsi co-fondé, en 2007, le "Mouvement démocrate", le MoDem. Elle aura eu à cœur, avec François BAYROU, de faire vivre le centre et de faire du MoDem une formation politique reconnue et respectée.

Au-delà de la politique française, Marielle de Sarnez a été un maillon essentiel de la construction européenne. De 1999 à 2017, députée européenne, elle a exercé aussi la fonction de secrétaire générale du "Parti démocrate européen". Son parcours européen reconnu lui a permis d'être nommée, en mai 2017, ministre chargée des Affaires européennes au sein du premier Gouvernement d'Édouard PHILIPPE, avant de présider par la suite la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Enfin, j'aimerais avoir un mot pour l'attachement de Marielle de Sarnez à Paris, à sa ville, à son arrondissement. En 2001, élue dans le 14e arrondissement sur la liste conduite par Philippe Séguin, elle devient Conseillère de Paris. Elle noue un attachement profond avec le 14e arrondissement. Elle mène par la suite, pour le MoDem, la campagne des municipales de 2008. Si nos discussions entamées entre les deux tours avaient alors abouti, elles auraient décidé différemment de la vie politique parisienne. Notre discussion plus personnelle et directe se nourrira de cette période. En 2017, elle sera également élue députée de Paris dans la 11e circonscription.

Sa carrière politique se confond ainsi avec Paris, avec le Conseil de Paris et avec notre vie démocratique. De 2001 à 2020, avec une courte interruption de 2010 à 2014 du fait de son mandat de députée au Parlement européen, nous avons eu la joie de la côtoyer sur nos bancs du Conseil de Paris, de débattre avec elle. Nous l'écoutions toujours avec attention. C'était une femme de conviction, une femme passionnée qui était la même dans toutes les

circonstances, dans le jeu politique public comme en coulisses. C'est pourquoi je suis particulièrement émue de lui rendre hommage ce matin, au nom de notre belle ville pour laquelle elle a beaucoup œuvré.

J'aimerais terminer en évoquant l'élégance de Marielle de Sarnez. Une élégance rare, mêlée de courage et de talent. Élégance, courage, talent, voilà un triptyque de qualité qui mérite d'être unanimement salué.

J'aimerais dire à sa famille, à ses proches, que nous gardons le souvenir d'une femme politique à l'intelligence vive, dont les prises de parole vont sincèrement nous manquer.

Je souhaite que, dans le 14^e arrondissement, un lieu porte son nom. Nous y travaillerons avec la maire du 14^e, sa famille, ses amis.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, je tiens à nouveau à exprimer à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

Je vous remercie et vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vous propose de vous asseoir et vais donner la parole aux différents orateurs des groupes politiques qui ont souhaité s'exprimer.

Madame Rachida DATI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Mes chers collègues, tout d'abord, toutes nos pensées affectueuses vont à sa famille et en particulier à ses enfants, dont elle était si fière. J'ai eu le privilège et la chance de rencontrer Marielle de Sarnez lorsque nous travaillions ensemble au Ministère de l'Education nationale, en 1993, grâce à Simone Veil. Son exigence professionnelle lui assurait le respect de tous, autant que son engagement au service d'une réelle égalité des chances contre des mesures idéologiques, voire démagogiques et si faciles, qu'elle a toujours combattues.

Marielle de Sarnez incarnait par son parcours ce que la politique française peut offrir de meilleur à son pays lorsqu'elle se met à son service. Celle qui avait beaucoup reçu à la naissance avait choisi l'action de terrain. J'ai mesuré avec elle combien l'enfance, la jeunesse, le milieu social peuvent être dépassés lorsque l'on accepte de remettre en cause des schémas tout faits, que l'on considère ses interlocuteurs pour ce qu'ils sont et non pour ce qu'ils paraissent être. Marielle de Sarnez ne jugeait pas, ne remettait pas en question la légitimité, les choix ou les engagements de ses adversaires. Elle a toujours été à l'écoute, dans le débat et les échanges. Nous avons toujours été en contact, depuis de nombreuses années. Un contact qui ne s'est jamais interrompu depuis le ministère de l'Education nationale, et aussi au Conseil de Paris, et en particulier au Parlement européen. Le souvenir de combats communs à Paris, et surtout à Bruxelles et à Strasbourg, reste pour moi la meilleure manière d'honorer sa mémoire.

Femme de caractère, d'action, elle était capable d'une bouleversante délicatesse à l'égard de ses amis. Femme de combat et de valeur, elle était capable de trouver, au-delà de toutes les différences, des terrains d'entente avec chacun de ses interlocuteurs. Marielle de Sarnez incarnait la permanence de la promesse laissée en héritage à la vie politique française par le Président Giscard d'Estaing. La société française doit en permanence se moderniser, mais elle doit le faire dans le respect de l'histoire d'un vieux pays qui est, depuis plus de mille ans, pour le monde et pour l'Europe, un réservoir sans fin de grandeur et de générosité.

Sa disparition, le 13 janvier dernier, a mis un terme à 45 ans d'engagement politique ininterrompus au service de la construction européenne, de son pays et de sa ville. Paris qui l'avait vue naître, Paris qui a été son lieu d'élection pendant près d'un demi-siècle, ne l'oubliera pas. Nous n'oublierons pas son ouverture aux autres, sa fidélité à ce qui fait la grandeur de la politique, l'engagement au service d'unités qui nous dépassent tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Marielle de Sarnez, après un combat courageux contre cette maladie si injuste à laquelle vous avez fait référence, Madame la Maire.

C'est, je crois, le courage, et surtout la fidélité des engagements, que j'admire le plus chez Marielle de Sarnez. Fidélité à son engagement pour l'Europe, dont elle fut une militante inébranlable et une députée agissante et respectée. Fidélité aussi à son combat pour faire peser le centre dans la vie politique française, fidélité à François BAYROU, dont elle partagea les combats 40 années durant. Avec lui, en effet, elle partagea des victoires, mais aussi des défaites. Jamais, notamment pendant les années de relatif isolement politique, y compris au sein de sa propre famille, jamais, malgré le lynchage en rase campagne et petites trahisons, elle ne dévia de sa route. Elle était toujours là, avec une discrétion qui contrastait avec la force de ses propositions.

Marielle de Sarnez fut élue municipale sur nos listes dans le 14e arrondissement en 2001, puis dans le 6e arrondissement en 2013, après avoir été seule élue de son groupe, qu'elle avait porté haut et fort sous ses propres couleurs dans le 14e arrondissement en 2008.

Je ne suis pas persuadée que le mandat municipal était celui qui la passionnait le plus. Elle ne revendiquait d'ailleurs pas une telle passion, manifestant ainsi une grande honnêteté, que je respectais. Mais toujours, y compris dans le combat municipal, elle défendait haut et fort, avec beaucoup de talent, avec une efficacité aussi courtoise que redoutable, la place du mouvement centriste, ses idées, ses femmes et ses hommes. Là aussi, elle était fidèle à l'essence de son engagement. C'est à cette force discrète, à ce talent et à cette immense fidélité que je rends, au nom de mon groupe, un hommage sincère aujourd'hui.

Je présente mes condoléances attristées à ses enfants, bien sûr, à son parti politique, le MoDem, et à François BAYROU. Je les assure de toute ma solidarité dans la peine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame CARRÈRE-GÉE.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au nom du groupe Ecologiste de Paris, je tenais à m'exprimer ce jour pour rendre hommage à Marielle de Sarnez à titre politique, mais aussi à titre plus personnel, et adresser ainsi nos pensées fraternelles et républicaines à ses proches, dans cette épreuve qui fut tant redoutée ces derniers mois.

Il n'y a pas plus Parisienne que Marielle de Sarnez. Née à Paris, elle a quitté les siens le 13 janvier dernier, dans cette capitale dont elle a été élue pendant si longtemps, ici même au Conseil de Paris et en tant que députée à l'Assemblée nationale. Nombreux sont les combats qu'elle a menés et qui nous reviennent à l'évocation de son nom. Mais ce qu'elle partage le plus avec les écologistes, c'est sans conteste l'engagement européen, chevillé au corps, mais aussi les droits humains et la protection des peuples opprimés. Bien au-delà de nos divergences, des combats qu'elle a portés haut et fort au Parlement européen avant même d'avoir été élue au Conseil de Paris, des combats partagés avec les eurodéputés écologistes qui l'ont côtoyée et qui soulignent, toutes et tous, son engagement sincère, déterminé, de terrain, pour une Europe qui s'affirme et défend les plus fragiles.

C'était en cela une diplomate hors pair, qui allait toujours au contact des révolutions comme des conflits les plus durs. Avec quelques collègues écologistes, elle fut d'ailleurs l'une des premières parlementaires à s'inquiéter des conséquences de la crise humanitaire en Syrie. Une diplomate reconnue dans les relations avec ses pairs - vous l'avez dit, Madame la Maire - à l'Assemblée nationale et ici, au Conseil de Paris, bien qu'elle n'y ait finalement pas autant siégé qu'elle l'aurait souhaité, de son propre aveu.

J'évoquais au début de mon propos un hommage politique, mais aussi un hommage plus personnel. Je fais partie de la génération 2007 du MoDem, issue d'une campagne présidentielle hors norme. Une génération de jeunes militants convaincus de l'importance de faire dialoguer directement les politiques avec les nouveaux "leaders" d'opinion sur le Net et ses blogs naissants, à l'époque. Engagés pour certaines et certains dans la vie citoyenne, pour d'autres, juste soucieux de rapprocher les décideurs politiques et publics des électeurs, de décomplexifier notre démocratie, mais aussi de remettre l'écologie au cœur de notre choix de société. Un combat central que je défendais depuis longtemps, à l'époque aux côtés de mes amis de "Cap21", avec lesquels nous avons rejoint le "Mouvement démocrate".

S'il me fallait retenir une chose chez Marielle, c'est sa capacité à faire confiance aux nouvelles générations, un talent inégalé pour sourcer et fidéliser les profils évoluant souvent aux confins du monde politique, des profils qui, comme notre collègue Jean-François MARTINS, s'étaient engagés dans le monde étudiant ou dans la cause européenne, comme François GULIANA, alors président du "Parlement européen des Jeunes", qui fut le premier candidat tête de liste à Paris en 2008, le plus jeune de ses têtes de liste. Une élection municipale pour laquelle Marielle avait décidé de positionner au moins 50 % de jeunes candidates et candidats sur les listes aussi haut que possible. J'ai eu la chance d'en faire partie, ce qui ne fut pas simple compte tenu du nombre d'élus sortants qui étaient présents et souhaitaient, bien entendu, également participer à la suite de cette aventure.

J'ai choisi dans ma vie de toujours respecter ce qui fonde l'engagement de mes camarades en politique, malgré les divergences. J'ai donc aujourd'hui une pensée très particulière pour mes amis du MoDem, pour lesquels Marielle était une figure centrale. Je pense à Armand, à Virginie, à Martin, à Alexandra.

Il m'est impossible de conclure mon propos sans avoir un mot de compassion sincère pour mes collègues du groupe MoDem et un mot d'affection toute particulière pour toi, chère Maud, qui a tant fait pour Marielle à Paris. Même si tu étais là bien avant 2007, nous avons vécu ensemble l'engouement que fut le "Mouvement démocrate" à sa création, pour nos engagements politiques. Tu partages avec Marielle des valeurs essentielles : la modernité, la loyauté et la fidélité. Je sais ta tristesse. Je sais aussi à quel point la tâche de succéder à Marielle à l'Assemblée t'honore. Je t'adresse mes mots les plus sincères.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez la parole, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire de Paris.

Au dernier Conseil de Paris, nous rendions hommage au Président Giscard d'Estaing. C'est aujourd'hui l'une des plus fidèles à l'engagement centriste que nous perdons. La disparition de Marielle de Sarnez nous a tous profondément émus et attristés. Elle fait partie de ces personnalités, comme il en existe peu, qui marquent autant les esprits que les cœurs. Marielle de Sarnez avait su montrer l'exemple par sa constance, imposer le respect par son travail et sa pugnacité, mais aussi par la force de ses convictions, qu'elle défendait avec vigueur et sincérité. Très tôt, elle fit le choix de la modernité et de la liberté. Aux côtés de Valéry Giscard d'Estaing, elle a su forger sa fibre militante. A la création de l'U.D.F., beaucoup ont vu en elle l'énergie atypique qu'elle était capable de déployer pour des causes auxquelles elle croyait profondément. Avec François BAYROU, qu'elle accompagna durant 40 ans, elle mena le combat des idées, défendant inlassablement les valeurs européennes humanistes et centristes. Ensemble, ils ont œuvré au dépassement des clivages gauche/droite pour la France. Ils ont pu, d'une certaine façon, concrétiser cet aboutissement aux côtés d'Emmanuel MACRON en 2017.

L'Europe était l'autre combat de la vie de Marielle. Au Parlement, à Strasbourg, puis comme présidente de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, son engagement et sa hauteur de vue étaient unanimement respectés. Elle avait une foi dans le grand projet européen en tant que destin commun des pays de notre continent. Elle avait cette conviction chevillée au corps qu'au-delà d'un projet de paix, l'Europe politique était notre avenir face aux grandes puissances. Elle était autant une merveilleuse pédagogue de l'utilité de l'Europe, qu'un formidable porte-étendard sur la scène internationale. Marielle avait toujours les mots justes et l'intuition affûtée. Elle était une militante du débat public qui croyait en la noblesse de la confrontation des idées et respectait la diversité des opinions. Dans notre paysage politique, sa présence était comme un repère ; à la fois rassurante et exigeante. Elle manquera à nos institutions. Elle nous manquera.

J'ai aimé nos échanges en toute liberté et en toute franchise. Avec Marielle, quand on partait au combat, c'était pour de bon. Dans un monde politique très rude, j'ai été marqué par sa solidité, son élégance, sa classe. En 2014 à Paris, en 2015 en Ile-de-France, en 2016 avec Alain JUPPÉ, en 2017 avec la majorité présidentielle d'Emmanuel MACRON, ou encore en 2020 aux municipales de Paris. Merci, chère Marielle, de la force de ton engagement.

Au nom des élus de mon groupe "Indépendants et Progressistes", j'adresse mes pensées à tous ses partenaires, ses compagnons de route, particulièrement François BAYROU. Je pense aussi à nos collègues du MoDem sur ces bancs et à leur Présidente, Maud GATEL, avec laquelle elle a partagé son amour de Paris. Enfin, à tous ses proches, à sa famille, avec laquelle nous partageons la douleur et l'infinie tristesse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je donne à présent la parole à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire, et merci pour vos mots ce matin.

La force des hommages, encore ce matin, à la suite de sa disparition, démontre combien Marielle de Sarnez a marqué de son empreinte la vie politique et combien elle était unanimement respectée pour son travail, son talent et sa droiture. Marielle nous a quittés le 13 janvier dernier, entourée des siens, à l'issue d'un combat qu'elle a mené contre la maladie, avec le courage et la pudeur qui n'ont cessé de la caractériser. Elle nous manque terriblement.

Si Marielle était, sans le vouloir, un modèle pour celles et ceux qui avaient la chance de croiser sa route, c'est qu'au-delà de son talent, elle incarnait comme personne les valeurs de liberté, de fidélité, d'engagement et de courage. Libre, Marielle l'était, dans sa vie de femme comme dans la vie politique. S'étant battue pour choisir son destin, elle ne se laissait jamais enfermer dans une voie toute tracée. Elle récusait les postures, qui caractérisent si souvent la vie politique, en plaçant toujours son action sous le signe de l'intérêt général. Fidèle, Marielle l'était, à ses convictions, à ses combats et aux autres. Convaincue de la nécessité de dépasser les clivages, qu'elle jugeait archaïques, elle fut pendant plus de 40 ans l'inlassable artisane d'un centre fort et indépendant. C'est à elle et à François BAYROU, avec lequel elle a mené tous ses combats, que nous devons d'avoir transformé ce rêve en réalité, malgré les difficultés et les trahisons de tous ordres.

Fidèle en amitié, elle se souciait des autres et permettait à chacune et à chacun de grandir. Engagée aussi, Marielle est même l'incarnation de l'engagement. Elle n'a eu de cesse de se battre pour les causes qui lui tenaient à cœur : les droits des femmes et leur place dans la vie politique. C'est sous son impulsion que le centre a imposé une parité dans ses instances et a permis à des générations de femmes de s'engager. L'éducation également, elle qui considérait que la République devait garantir l'excellence de l'enseignement pour tous, quel que soit son parcours ou son origine sociale. Et puis engagée pour l'Union européenne. De ses débuts avec Simone Veil à la présidence de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, au Parlement européen, et comme ministre des Affaires européennes, elle n'a cessé de se battre pour l'idée européenne. Ardente défenseur d'une Europe plus protectrice pour ses peuples, mais aussi en dehors de ses frontières, elle œuvrait pour une Europe forte pesant sur l'équilibre du monde.

Courageuse, indéniablement, car pour faire bouger les lignes, il faut du courage dans les convictions et dans les actes. Dans la vie politique et dans la vie, les demi-mesures et les hypocrisies font toujours plus de mal que les décisions nettes et courageuses. Marielle avait fait siens les mots de Stefan Zweig, qu'elle aimait tant. C'était bien le courage qui caractérisait son action : pour se rendre sur la route des migrants et porter au Parlement européen la parole de ceux que l'on n'entend pas, pour défendre jusqu'au bout ses convictions, y compris quand cela devait aboutir à la disparition annoncée d'un courant de pensée pour ne pas trahir ses valeurs.

Démocrate, profondément. Marielle portait une certaine idée de la démocratie, de la manière de servir ses concitoyens. C'est ce que ses collègues de la commission des Affaires étrangères ont unanimement salué. Si elle combattait avec force certaines idées, elle se battait avec la même force pour qu'elles puissent s'exprimer. Son mode de gouvernance, inspiré des travaux du Parlement européen, a d'ailleurs permis de revaloriser le travail parlementaire et de remettre au centre du jeu la prestigieuse commission des Affaires étrangères.

Marielle avait aussi Paris au cœur. Elle disait elle-même qu'elle était une fille de Paris. Née dans la capitale, elle a habité de très nombreux quartiers avant de s'installer à Pernety, un quartier qui lui ressemble - solidaire, dynamique, attentif aux autres - que Marielle avait choisi pour recréer, avec ses plus proches, son village. Marielle avait une relation intime avec la capitale, qu'elle parcourait à pied à un rythme que peu arrivaient à suivre. Elle défendait une vision profondément humaine, mêlant ambition à long terme pour la ville et prise en compte du quotidien des Parisiens, de leurs attentes, de leurs difficultés. Ce projet, elle l'a notamment porté lors des élections municipales de 2008 : réparer les fractures de tous ordres, adapter la ville à l'urgence climatique, garantir l'excellence éducative pour tous, promouvoir la mixité sociale. Marielle allait inlassablement à la rencontre des Parisiens, échanger avec tous, y compris ceux qui ne partageaient pas son opinion, essayant de les convaincre tout en respectant leur point de vue.

Si le centre et l'Union européenne lui doivent tant, Paris également. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Ville puisse lui rendre hommage, avec un projet qui ait du sens et corresponde à ses combats et à ses valeurs.

Aujourd'hui, nous pensons à Justine, à Augustin, à Iris, à Céleste, à Élise, à Merlin et à Anatole, ses petits-enfants, dont elle était si fière, à Valérie, à Sophie, à Laurent, à toute sa famille, à ses amis, à toutes celles et ceux qui ont partagé ses combats. Nous partageons leur peine et leur adressons nos pensées les plus sincères et les plus affectueuses.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Maud GATEL.

Nous partageons aussi votre émotion.

Je veux vous dire aussi ma solidarité et mes encouragements pour la tâche qui sera désormais la vôtre. Mais je sais que, et vous l'avez rappelé, votre fidélité et l'apprentissage que vous avez eu aux côtés de Marielle de Sarnez seront sans doute plus qu'une colonne vertébrale pour vous dans les années qui viennent.

Je voudrais mettre aux voix le vœu n° 1 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, qui nous engagera à travailler avec la maire du 14e arrondissement, avec la famille, à un lieu qui portera le nom de Marielle de Sarnez.

J'émet, bien sûr, un avis favorable au nom de l'Exécutif, à ce vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 1).

Je vous remercie.

Mes chers collègues, le Conseil de Paris est aussi l'occasion pour nous de rendre hommage à Mme Colette Talmon, ancienne Conseillère de Paris, qui nous a quittés le 6 novembre 2020.

Depuis toujours Parisienne, Colette Talmon a été reçue au baccalauréat au lycée Hélène-Boucher avant de devenir secrétaire de direction. Après la guerre, sa fine connaissance de la langue anglaise lui a permis de travailler auprès des autorités américaines. En 1947, elle quitte néanmoins Paris pour assurer le secrétariat d'André François-Poncet, haut-commissaire de la zone d'occupation française en Allemagne, à Bad Godesberg. Dix ans après, en 1957, Colette Talmon, qui a désormais fondé une famille, revient à Paris. Profondément touchée par les conditions de vie des personnes les plus pauvres et malades, elle s'engage pour celles-ci en mettant en place des maraudes, dans le cadre de la paroisse de l'église d'Auteuil.

Pour que son engagement social puisse avoir de plus grandes répercussions, elle s'engage en politique auprès de Georges Mesmin, député du 16e arrondissement. Cet engagement est vite reconnu, et dès 1977, Colette Talmon

est choisie par les électeurs du 16^e arrondissement. Elle entre alors pour la première fois au Conseil de Paris. Cette confiance lui est ensuite renouvelée par deux fois, en 1983 et en 1989. Elle siégera plusieurs années sur les bancs du Groupe "Paris Liberté", le groupe de l'"Union pour la Démocratie française", l'U.D.F., au Conseil de Paris. Entre 1983 et 1989, elle est aussi, par ailleurs, Conseillère déléguée, chargée, sous l'autorité de l'adjoint au Maire chargé des transports et de la voirie, de l'éclairage public à Paris.

La fidélité de Colette Talmon à ses idées, à son ancrage local, n'a jamais dévié. Tout au long de sa vie politique, elle est ainsi restée intimement liée au 16^e arrondissement et a inscrit toute son action dans le sillon des maires successifs de cet arrondissement, Georges Mesmin puis Pierre-Christian Taittinger.

En mon nom, au nom de l'ensemble des membres du Conseil de Paris, je veux exprimer à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vous propose de vous asseoir.

Je donne la parole à Mme Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, comme vous l'avez dit, c'est avec beaucoup de tristesse que j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à Colette Talmon, élue parisienne du 16^e arrondissement de 1977 à 1995.

Colette Talmon, née Thomas, est née le 11 janvier 1926 à Vincennes. Son père, ingénieur de formation, avait créé avec succès une entreprise de métallurgie spécialisée. Elle a 13 ans au moment de la déclaration de la guerre. Après des études au lycée Hélène-Boucher, où elle passera son bac, elle suivra une formation de secrétaire de direction axée sur la sténotypie. Grâce à ses bonnes connaissances en anglais, elle travaille pour les Américains à Paris et devient sténotypiste de conférences. En 1947, elle a 21 ans. Elle fait sa valise et part pour un séjour de ski en Forêt Noire, et trouve un travail sur place. C'est une zone occupée par l'armée française. Plus tard, elle sera secrétaire d'André François-Poncet, haut-commissaire de la zone d'occupation française en Allemagne, à Bad Godesberg, à côté de Bonn. C'est en Allemagne qu'elle fera la connaissance de Georges Talmon, officier de liaison auprès de l'armée britannique. Ils se marieront à Strasbourg. Entre-temps, Georges aura passé deux ans en Indochine et Colette se sera installée à Munich, où elle aura fondé une école de sténotypie. Elle assistera à la fondation de l'Europe en prenant en sténotypie les réunions du pool charbon/acier, avec Robert Schuman, qu'elle admirait beaucoup. Alsacienne par sa mère, elle était Européenne de cœur. Elle aura trois enfants : Jean, Anne et Marie-Christine.

La famille s'installe en 1957 à Paris. Elle garde contact avec son métier d'origine, sténotypiste, en participant à tous les congrès de l'"Union internationale des Chemins de fer". Elle fonde, dans le cadre de la paroisse de l'église d'Auteuil, là où elle habite, des équipes d'entraide de quartier. Nous sommes dans les années 1960. Les personnes isolées, malades et pauvres ne sont pas prises en charge, comme c'est souvent le cas à cette époque. Elle crée donc une brigade de maraudes pour leur venir en aide. Son engagement se prolonge dans les années 1970 par un engagement politique. Elle dirige la permanence politique du candidat député centriste du 16^e arrondissement, Georges Mesmin. Elle sera élue Conseillère de Paris pendant 3 mandatures, soit 18 ans. Elle sera l'un des piliers du groupe U.D.F. au Conseil de Paris. Son action se fera en étroite collaboration avec celle de Georges Mesmin, maire du 16^e arrondissement, puis de Pierre-Christian Taittinger. La retraite, si l'on peut parler ainsi, se passera à Oléron. Elle restera jusqu'au bout très active dans les associations qu'elle avait créées localement et dans l'organisation d'événements divers.

C'était une fervente défenseuse de l'environnement. Elle est décédée d'un arrêt du cœur le 6 novembre 2020, dans son lit, chez elle, à Oléron, dans sa quatre-vingt-quinzième année. Toutes mes pensées à sa famille. Je me joins au Conseil de Paris pour honorer la mémoire de cette grande figure de la politique et de l'engagement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame.

Je vous propose à présent de vous lever pour l'hommage à un autre élu de Paris, Alain Morell.

Alain Morell est décédé le 19 janvier 2021. Sa disparition nous a profondément attristés. Nous sommes nombreuses et nombreux à l'avoir connu et à avoir milité avec lui. C'est quelque chose d'irréel que de penser qu'Alain Morell n'est plus là. Je voudrais saluer ses amis, élus, anciens élus, militants, qui sont ici. Je vois, bien sûr, notamment Lyne COHEN-SOLAL qui nous a rejoints.

La vie tout entière d'Alain Morell a été marquée par ce goût si particulier pour la chose publique. À l'issue de ses études à Bordeaux, titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en communication sociale et politique, et aussi d'un diplôme d'études approfondies en politique culturelle, il collabore tout d'abord avec Jacques Chaban-Delmas à la mairie de Bordeaux. Il rejoint ensuite Paris, notamment pour intégrer l'O.R.T.F. La politique et le

militantisme ne le quitteront jamais. Dès 1983, il rejoindra le Parti socialiste et la section du 6^e arrondissement. Son arrondissement. Aux élections municipales de 1995, il participe à la liste de l'Union de la Gauche, ce qui lui permettra d'entrer pour la première fois au Conseil de Paris.

En 2001, à l'issue d'une très belle campagne menée dans le 6^e arrondissement, Alain Morell est réélu. C'est là que je l'ai connu, pendant cette campagne, pendant ce temps très fort. Un camarade, un vrai camarade, chaleureux, aimable, gentil, toujours attentif et tellement inspirant. Tout au long de ces deux mandats, Alain Morell s'est investi avec passion et sérieux dans diverses missions. Je pense à la Commission du Vieux Paris, à laquelle il était particulièrement attaché, compte tenu aussi du caractère fort, patrimonial de l'arrondissement dans lequel il avait choisi de vivre et avait été élu. Je pense aussi à son implication dans la S.E.M. des services funéraires de la Ville, qu'il a présidée et où il a laissé, là aussi, la trace d'un homme engagé, sérieux, attentif, intellectuel, abordant toujours les sujets avec beaucoup de rigueur, mais aussi d'engagement.

Alain Morell était un homme qui avait réussi à trouver un parfait équilibre entre les différentes passions de sa vie. D'un côté, cet homme érudit et reconnu, et de l'autre, cet homme fidèle en politique. Un homme également amoureux des grands espaces, à ski, en bateau, à moto.

A titre personnel, je garderai le souvenir ému d'un homme discret, profondément humain et d'un militant politique intimement attachement au 6^e arrondissement. Son arrondissement. On avait le sentiment qu'il souriait toujours avec les yeux.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'aimerais exprimer à son épouse, à son fils Nicolas, que je salue chaleureusement, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille, de ses amis, de ses camarades, les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vous propose de vous asseoir.

Je donne la parole à Mme Céline HERVIEU, pour le groupe Paris en commun, qui est dans la Salle des fêtes et va s'exprimer.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 19 janvier dernier, c'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris la disparition de notre camarade et ami, Alain Morell, qui fut élu pendant 12 ans au Conseil de Paris et dans le 6^e arrondissement. Alain était un homme politique très engagé, qui mettait son énergie et son talent au service des autres. C'était un homme d'une grande prestance, toujours à l'écoute de ses concitoyens. Il incarnait avec force et conviction les valeurs de la gauche, dans une terre de mission comme le 6^e arrondissement. Ne ménageant jamais sa peine, Alain était un grand travailleur. Il était aussi très pédagogue et aimait transmettre, comme il le fit avec Odile DUPONT-ROCHE, élue Conseillère d'arrondissement avec lui, ainsi qu'avec Lyne COHEN-SOLAL, dont il fut le suppléant lors des élections législatives de 1997.

A Bordeaux, dont il était originaire et où il avait fait ses études, il avait beaucoup travaillé avec Jacques Chaban-Delmas. Il fut aussi secrétaire de la section du 6^e arrondissement. A la manière de Bertrand DELANOË, il faisait des comptes rendus de mandat chaque année qui étaient fort appréciés. Tout le monde reconnaissait l'homme politique atypique qu'il était. A la mairie du 6^e arrondissement, son attitude ferme, mais toujours respectueuse et sympathique, lui avait permis d'être accepté et apprécié par la majorité municipale.

Nous penserons toujours à lui lorsque nous entendrons le frémissement d'une moto, lui qui adorait circuler sur la sienne. Nous penserons à lui encore au bord de la mer, en l'imaginant voguer sur elle, amoureux de l'océan et navigateur qu'il était. Alain était aussi passionné de ski et d'architecture. Les épreuves qu'il a traversées n'ont jamais altéré sa détermination à construire un monde meilleur et plus juste, ni son sens de l'humour d'ailleurs. Il avait un très bon contact avec les gens et faisait œuvre de sympathie avec tout le monde, les personnalités, les nantis, les précaires, les jeunes et les enfants. Il était aussi très respectueux des personnes âgées, pour lesquelles il s'investissait beaucoup.

Aujourd'hui, nous pleurons un ami qui va nous manquer beaucoup. Il nous manque déjà. Nous avons aujourd'hui la responsabilité, avec François COMET, d'être à la hauteur de l'héritage politique qu'il nous lègue dans le 6^e arrondissement. Nous tâcherons d'en être dignes. J'ai reçu beaucoup de témoignages de gens qui l'ont connu et l'appréciaient beaucoup, entre autres d'Ali, personnalité reconnue du 6^e arrondissement, car dernier vendeur de journaux ambulant sur le marché de Buci, qui a été très attristé par la mort d'Alain, qu'il connaissait bien. Il lui faisait de la pub sur le marché : "Votez Alain Morell !", criait-il à tue-tête à travers les étals, tout en vendant "Le Monde". Chantal DELOURME, Conseillère d'arrondissement écologiste, garde en mémoire la cordialité, la présence et l'engagement d'Alain, son sourire et sa bonhomie. Charlotte SILVERA, cinéaste, dit de lui qu'il avait une verve sans pareil, des yeux pétillants de lumière et d'intelligence, et qu'il restera pour toujours un merveilleux passeur d'œuvres.

Cher Alain, quelques jours ont passé, pas la tristesse en nous. Je voudrais dire à ta compagne, à ta famille et à tous tes proches, que nos chaleureuses pensées les accompagnent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Céline HERVIEU, pour ce témoignage.

Je vous propose à présent de rendre hommage à André Llanes, Conseiller de Paris. Le 8 janvier dernier, nous apprenions avec tristesse la disparition d'André Llanes. Nous lui rendons également hommage ce matin.

Il était originaire de Perpignan. Très tôt, il a fait le choix de vivre à Paris, en rejoignant les services des Postes et Télécommunications et en devenant membre du bureau syndical. En parallèle de ses activités professionnelles, André Llanes a toujours été un militant politique fervent, engagé auprès du Parti socialiste. Proche du "Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste", le CERES - il a d'ailleurs partagé cet engagement avec d'autres élus, ici présents, cher Patrick - il partage très tôt les idées de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT et de Georges Sarre, qu'il côtoiera régulièrement. A l'occasion des premières élections municipales organisées à Paris en 1977, il figure sur la liste du Parti socialiste dans le 20e arrondissement. A 38 ans, il fait ainsi son entrée au Conseil de Paris.

André Llanes était également un grand passionné de sport, et notamment de rugby. Il lie ainsi ses deux passions en étant, de 1981 à 1984, conseiller technique au cabinet d'Edwige AVICE, à l'époque ministre déléguée au Temps libre, à la Jeunesse et aux Sports. Il ne renoncera jamais à exercer des fonctions dans le monde du sport. A celles et ceux qui l'ont connu, André Llanes laissera le souvenir d'un homme jovial, très chaleureux, mais aussi d'un homme vivant pour la politique et le débat d'idées, revendiquant fièrement ses convictions.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, à ses amis, à ses camarades, les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à M. Éric PLIEZ.

Monsieur le Maire du 20e arrondissement, vous avez la parole.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons appris avec tristesse le décès de M. André Llanes, ancien Conseiller de Paris, le 8 janvier dernier. Je souhaite lui rendre hommage ici.

Elu pour la première fois en 1977, André Llanes devient Conseiller de Paris pour le 20e arrondissement en 1978, en remplacement de M. GUIDONI. A la fois discret et jovial, il était un homme de cœur aux qualités humaines indéniables. André Llanes avait deux passions : le rugby et la politique. Deux passions où son sens du collectif et de la primauté accordée à l'équipe trouvèrent naturellement à s'exprimer. Homme de cœur, homme de gauche, il était membre du CERES et fut proche de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT et de Georges Sarre.

Les hasards de la vie, qui font parfois le sel de notre engagement, lui firent découvrir le ball-trap. Très vite, il s'engagera auprès de la Fédération française de ball-trap, jusqu'à en devenir directeur technique national. Poste qu'il occupera avec l'énergie et la détermination que chacun lui reconnaissait jusqu'à sa retraite. D'ailleurs, il continuera à assister chaque année aux assemblées générales de cette fédération.

C'est un homme de talent, de fidélité et d'engagement que nous venons de perdre à l'âge de 81 ans. Au nom du conseil d'arrondissement du 20e, je tiens à saluer sa mémoire et à exprimer mes sincères condoléances à son épouse Catherine et à ses deux enfants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Éric PLIEZ.

Nous avons rendu hommage à quatre personnalités du Conseil de Paris, évoqué leur histoire, leurs engagements. Je trouve que nous voyons, chacune et chacun d'entre nous, combien l'engagement politique est d'abord un engagement de conviction, fait par des femmes et des hommes qui cherchaient à porter une cause, un regard, une action. Je suis toujours très émue de voir qu'au-delà de ce que notre vie politicienne peut engendrer comme commentaires, en fait, il y a toujours cette fibre. Oui, du côté de ceux qui s'engagent, qui sont élus, quelle que soit la formation politique dans laquelle ils se sont engagés, il y a cette volonté de faire bouger les choses contre vents et marées, dans le cadre des lois de la République.

Je pense que c'est une belle leçon aussi, à la fois pour ceux qui nous regardent, ceux qui sont parfois très loin de la politique, qui la regardent avec beaucoup de distance, voire même de critiques. De voir ces parcours, c'est toujours quelque chose d'émouvant. En fait, il y a toujours en chacun d'entre nous, quelle que soit la famille politique que l'on choisit, quelque chose de profondément respectable. C'est cet engagement au service des autres.

Je voulais exprimer à nouveau, pour l'ensemble des familles et des élus qui ont perdu des compagnons, des camarades, combien je pense que ce que nous faisons ici nous honore, parce que c'est au service des autres.

Je vous remercie.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu intégral de la séance des 17, 18 et 19 novembre 2020 a été publié au Bulletin officiel des débats et le compte rendu sommaire de la séance des 15, 16 et 17 décembre 2020, a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner à présent les dossiers de la 5e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Émile MEUNIER, Président de la 5e Commission.

Monsieur MEUNIER, vous avez la parole.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, j'aimerais naturellement remercier l'ensemble des membres de la commission et des adjointes et adjoints présents. Je crois que tout le monde était là et nous avons pu faire un bon travail. D'ailleurs, je dois dire que la réforme du règlement initiée par M. Patrick BLOCHE nous a aidés, puisque les dépôts des vœux et amendements sont maintenant suffisamment en amont pour que chacun et chacune puisse en prendre connaissance. Cela améliore donc la qualité de nos échanges et je m'en réjouis.

Je me réjouis également que l'on ait pu accueillir deux nouveaux membres dans cette commission : Mme Séverine de COMPREIGNAC et Mme Anne-Claire BOUX, adjointe "politiques de la ville", puisque, vous le savez peut-être, notre commission a changé de nom et légèrement de compétences. Nous sommes maintenant la "Commission urbanisme, logement, Grand Paris et politique de la ville". D'ailleurs, Anne-Claire BOUX nous a présenté le fameux contrat de ville pour la politique de ville, qui est en réalité une véritable stratégie en faveur des quartiers populaires, pour améliorer l'emploi, la qualité de vie, le vivre ensemble dans ces quartiers.

Puis, nous avons étudié les projets de délibération logements portés par Ian BROSSAT. Deux projets de délibération ont fait plus particulièrement l'objet de débats. C'est le DLH 27, Python-Duvernois, sur les questions de relogement et de place des équipements sportifs. Le DLH 39 également, sur le plan de soutien aux commerces qui ont dû fermer administrativement. C'est une exonération des loyers par la Ville. C'est évidemment une bonne chose et cela montre la solidarité que nous portons tous à nos commerçants.

J'ai été agréablement surpris qu'il n'y ait eu aucun débat sur la rue Erlanger, malgré le foisonnement de "tweets" en tout genre sur ce dossier. Preuve que lorsque l'on prend le temps de rentrer vraiment dans les dossiers, finalement, cela appelle la mesure, et c'est tant mieux.

M. BAUDRIER nous a présenté plusieurs projets de délibération, dont le DCPA 6, qui est un projet de délibération important sur la restructuration du service de restauration des écoles rue du Télégraphe, dans le 20e arrondissement.

Parmi les projets de délibération d'Emmanuel GRÉGOIRE, j'aimerais mettre la lumière sur le DU 5, porte Maillot. Il y a eu un grand débat sur la destination d'une parcelle. Doit-elle être construite ? Doit-elle être un espace vert ? Doit-elle être autre chose ? Je pense que nous aurons le débat ici même.

Je voudrais remercier les services de la Direction de l'Urbanisme, pour nous avoir présentés avec une clarté limpide le protocole que vous avez signé avec la S.N.C.F., Madame la Maire, à propos de la gare du Nord. Je crois que nous aurons un débat organisé qui est très intéressant.

Enfin, nous avons eu l'honneur de recevoir toute l'équipe pédagogique de l'"Ecole urbaine de Science Po", sur un thème qui nous passionne tous : la densité à Paris. Faut-il encore densifier Paris ? Comme président, j'ai une neutralité. Je laisse donc la question en suspens.

Je vous remercie et nous souhaite de bons débats.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

2021 DCPA 6 - Ecole élémentaire 27-29 rue du Télégraphe (20e). - Restructuration du service de restauration. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation. - Autorisations administratives.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DCPA 6. Il s'agit d'une école élémentaire rue du Télégraphe, dans le 20e arrondissement, de la restructuration du service de restauration, notamment les objectifs, le programme des travaux, les modalités de réalisation et le fait de donner les autorisations administratives.

Je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette intervention vise à évoquer ensemble la réfection de l'école élémentaire et maternelle des 27 et 29, rue du Télégraphe. C'est l'occasion pour moi de vous parler un peu de cette école et surtout de ce quartier, le quartier Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau, dit "TPSF" pour les intimes, un quartier en plein essor dans le 20e arrondissement. Notre arrondissement est extrêmement dynamique, qui gagne chaque année en population. Ce quartier, principalement, est un quartier à la démographie extrêmement dynamique. Sa population augmente de façon notable. C'est d'ailleurs ce qui nous a amenés à choisir ce quartier parmi les 17 quartiers qui vont faire l'objet de la nouvelle méthode de concertation locale et de coordination des chantiers sur 6 ans, portée par Jacques BAUDRIER.

J'en profite pour saluer ce dernier et lui rappeler au passage que l'on espère toutes et tous que le 20e arrondissement et ses quartiers populaires sera le prochain arrondissement à bénéficier de cette méthode de concertation et de planification des travaux, pour permettre à ce quartier de coordonner, si je puis dire, de faire converger cette dynamique populationnelle avec son esthétique et son aménagement, qui, aujourd'hui, le moins que l'on puisse dire, c'est que cela peut être amélioré.

Comme je le disais, notre arrondissement est extrêmement dynamique. Il est en plein essor. On le voit avec les effectifs de cette école en particulier, celle concernée par ce projet de délibération, puisque l'on passe de 15 classes en 2018, à près de 19 classes en 2021. Il est vrai, pour avoir visité cette école récemment que, le moins que l'on puisse dire, c'est que les locaux méritent un coup de neuf. C'est ce qui va être fait dans le cadre du "Plan Climat Air Energie".

J'en profite au passage pour noter que les travaux vont permettre d'améliorer le fonctionnement de l'école et les conditions de travail du personnel. J'en profite pour saluer son dévouement au quotidien auprès des enfants, notamment du côté de la maternelle, où les choses ne sont pas tout à fait évidentes dans ce quartier extrêmement populaire en cette période de crise sanitaire. Cela va permettre, bien évidemment, d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Je ne peux évoquer cette école - et je pense que ce n'est pas Jacques BAUDRIER qui me dira le contraire - sans évoquer aussi les travaux nécessaires dans les sanitaires. Il me semble qu'ils sont bien prévus en cette année 2021, notamment du côté de l'école maternelle, puisque c'est vrai que l'on a aujourd'hui un nombre de sanitaires clairement insuffisant. Je pense notamment aux petites sections, où, clairement, on a une problématique du côté du premier étage. Je sais combien les parents d'élèves ont été mobilisés sur cette rénovation.

En tout cas, de ce que j'en comprends, d'ici 2022, nos enfants pourront bénéficier d'un cadre renouvelé, restructuré, et surtout plus en adéquation avec nos objectifs climatiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame EL AARAJE.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Je connais bien ce quartier pour y habiter. D'ailleurs, mes filles étaient à l'école maternelle qui se situe juste à côté.

Ce projet de délibération est attendu par la communauté scolaire de l'école étant donné que, comme cela a été dit précédemment, l'augmentation des effectifs fait que, pour bien fonctionner dans cette école, on a besoin de pousser les murs. On a besoin de pousser les murs parce que cela craque et ils manquent d'espace.

Sur le fond, j'aimerais quand même que cela nous invite à une grande interrogation, une réflexion. En fait, dans ce projet de délibération, ce que l'on va faire, c'est que l'on va se défaire de la grande cuisine qu'il y avait dans cette école. On le justifie parce que nous avons accès à la cuisine centrale, de fait, et que maintenant, on ne fait plus, depuis bien longtemps, la cuisine dans les écoles.

Or, est-ce que ce modèle n'est pas totalement dépassé, le modèle des cuisines centrales et des liaisons chaudes ou froides ? Je pense qu'au contraire, on devrait enfin permettre de revenir à la cuisine faite dans l'école, dans l'intérêt, bien évidemment, de la santé alimentaire de l'ensemble des élèves. Toute la logique de la réflexion,

non seulement du cuisiné avec des aliments "bio", avec des aliments en circuit court, mais aussi de l'éducation au goût, est adossée également à la fierté pour les cantinières de pouvoir faire dans l'école.

Je voterai ce projet de délibération, même si, par ailleurs, je regrette que les travaux dans les écoles, sur le budget de cette année, fassent l'objet d'une baisse de 10 millions d'euros dans le cadre des réparations dans les écoles. Je voudrais, maintenant aussi, que chacune et chacun ici réfléchisse à l'évolution démocratique de cette assemblée. Comme ce vœu parle et concerne aussi la question des cantines, j'avais un vœu rattaché sur la situation des cantinières.

Mes chers collègues, vous savez qu'au dernier Conseil de Paris, vous avez adopté un règlement intérieur qui limitait à un vœu par Conseillère ou par Conseiller de Paris. Un vœu par élu. Cela ne change strictement rien pour la quasi-totalité des groupes qui, de fait, et on le verra dans cette séance, ne déposent pas forcément ni plus ni moins de vœux. Cela ne changera que pour une seule élue : moi, en l'occurrence. Des 15 à 20 luttes que je relayais dans cette Assemblée, je ne pourrai en relayer qu'une. Alors, qu'ai-je fait ? J'ai rattaché mes vœux à des projets de délibération, bien curieuse de savoir comment l'Exécutif allait procéder. Comment l'Exécutif a-t-il procédé, car notre règlement intérieur ne précise pas sous quels critères un vœu peut être recevable ou pas lorsqu'il est rattaché à un projet de délibération ?

Sachez que sur les vœux que j'ai déposés, huit ont été retirés de l'ordre du jour. Est-ce que ces vœux qui ont été retirés de l'ordre du jour, l'ont été suite à cette conférence d'organisation, dont je conteste la légitimité puisque je n'y suis pas ? Non. Est-ce qu'ils ont été contestés par les commissions ou les bureaux des commissions ? Même pas. Non, ils ont été contestés par la Maire et son cabinet, et on me l'a signalé par courrier. Je trouve le procédé totalement arbitraire et irrespectueux du cadre démocratique qui doit être le nôtre.

Je continuerai inlassablement à déposer des vœux rattachés et j'espère qu'à un moment donné, cette Assemblée se demandera comment il faut faire évoluer ce règlement intérieur pour qu'un peu plus de cohérence politique et de respect du rôle des élus puisse être trouvé. Donc, j'en attends et j'en appelle aussi aux présidents de groupe, parce que votre responsabilité dans la régulation et le respect du cadre démocratique de cette Assemblée est essentielle. D'ailleurs, je signale que j'ai reçu une copie d'un courrier de la Présidente du groupe "Les Républicains" qui s'inquiète justement de ces décisions. Je trouve que cette démarche est tout à fait positive et je l'en remercie.

Il faut absolument lutter contre toutes les décisions arbitraires. Je constate qu'il y a une évolution antidémocratique en ce début de mandature de la part de Mme HIDALGO et de son équipe, qui n'est pas acceptable. Permettre aux élus de relayer l'ensemble des vœux qu'ils souhaitent, c'est permettre à l'ensemble des citoyens et citoyennes, des causes qui sont défendues, de s'exprimer et d'interpeller cette Assemblée. Nous devons respecter ce droit. Sinon, tout le discours sur la démocratie participative n'est qu'une vaste hypocrisie.

Sur le sujet des cantinières, vous êtes en exercice depuis 2001. Comment est-ce possible que depuis 2001, on laisse encore des situations qui font que celles qui servent nos enfants dans les écoles ont pour la plupart des contrats de 5 heures par jour, pour une feuille de paie de 530 euros ? Il faut absolument permettre à ces femmes de devenir fonctionnaires. J'espère que la mairie du 20e arrondissement pourra, avec M. le Maire, expérimenter et faire en sorte d'évoluer. J'espère que l'ensemble des mairies d'arrondissement emprunteront le pas. Je continuerai à défendre cela dans les prochains Conseils.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement et président de la caisse des écoles du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, dans la mesure où l'on a dérivé, je me sens obligé de répondre.

Madame SIMONNET, nous avons eu tous deux l'occasion d'échanger à moult reprises sur ce sujet des cantinières, des personnels des caisses des écoles, que ce soit en direct au conseil d'arrondissement ou au conseil d'administration de la caisse des écoles, dont vous êtes membre. Aussi, je suis surpris de votre intervention. Je pourrais feindre de m'étonner de votre insistance à vouloir nous pousser à brûler les étapes administratives et techniques dans la recherche de propositions positives en direction des agents de la caisse des écoles, et plus globalement des agents des caisses des écoles, quand vous connaissez mes intentions et ma stratégie sur le sujet.

Là, il s'agit d'un sujet sérieux, que je m'efforce de traiter sérieusement dans le dialogue avec les agents et leurs représentants, et dans la transparence, tant vis-à-vis des agents que des administrateurs de la caisse et des parents. C'est précisément parce que j'ai le plus profond respect pour les agents et leurs intérêts légitimes que je ne veux en aucun cas tomber dans la démagogie ou les effets d'annonce. Nous sommes au travail, vous le savez, et je crois avoir compris que, dans l'ensemble, vous approuviez ma démarche.

Ce qui me motive est la recherche de solutions viables, acceptables par l'ensemble des acteurs et permettant de déboucher sur un réel progrès social - nous partageons cela - au bénéfice des agents, tout en maintenant leur

développement à un haut niveau de qualité du service public, qui est l'objet même de l'existence de la caisse des écoles. Je le concède, la tâche est importante. Pour réussir, point besoin de postures et d'incantations, mais plutôt d'actions au quotidien qui restaurent la confiance et permettent le travail en commun. C'est, je crois, ce que nous faisons, avec Patrick BLOCHE notamment.

Je retrouve dans votre intervention à propos des caisses des écoles une grande partie de la feuille de route que je vous ai exposée lors du dernier conseil d'administration de la caisse du 20^e arrondissement. Vous puisez, certes, votre inspiration aux meilleures sources, et je suis donc en droit de m'interroger en quoi le procédé que vous utilisez est-il de nature à profiter à celles et ceux que vous assurez défendre. Chère Danielle SIMONNET, tout comme la cavalerie, vous arrivez un peu trop tard et un peu tôt à la fois à ce moment précis de notre démarche. Je vous demande donc de vous associer, dans la confiance à l'ensemble des administrateurs de la caisse des écoles, à notre travail. Vous pourrez alors juger de la difficulté de l'entreprise et de la pertinence des options que je serai amené à proposer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Éric PLIEZ. Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre aux intervenantes et intervenants, je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour l'Exécutif.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux différentes intervenantes et intervenants pour leurs interventions sur ces belles écoles Télégraphe, qui sont de belles constructions, des bâtiments patrimoniaux qui nécessitent une vigilance et une maintenance régulières. Je connais bien ce sujet puisque je suis membre depuis longtemps du conseil d'école et j'ai été parent d'élève, comme Danielle SIMONNET et comme sans doute Lamia EL AARAJE le sera bientôt.

De longue date, le conseil d'école, l'équipe éducative, les parents d'élèves, posent la question de l'amélioration du service de restauration et d'une restructuration de l'école pour optimiser les surfaces au profit de la pédagogie et du centre de loisirs. Après moult études techniques, une solution a été trouvée pour donner une réponse concrète technique à ces demandes, pour restructurer entièrement le service de restauration, améliorer les conditions de travail des agents, remettre aux normes techniques le service de restauration et, dans le même temps, optimiser les surfaces au profit de l'école pour améliorer son fonctionnement et le centre de loisirs. C'est vraiment le résultat d'une concertation et d'une mobilisation dont l'équipe pédagogique et les parents d'élèves sont coutumiers, puisque rappelons-nous que c'est grâce à leur mobilisation qu'ils ont pu obtenir le classement en REP de cette école, et donc, le maintien d'effectif par classe limité.

Pour finir, ces travaux permettront d'améliorer les consommations énergétiques en isolant les locaux. Par ailleurs, sur la question des sanitaires, posée à juste titre par Lamia EL AARAJE, des travaux sont programmés sur les W.-C. des écoles maternelles et élémentaires en 2021, notamment afin de changer les cloisonnettes. Pour l'école élémentaire, une opération de reprise intégrale des W.-C., demandée également par les parents d'élèves, sera proposée à la programmation de l'été 2022.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DCPA 6).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux suivi et contrôle des travaux dans le parc social.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan pluriannuel de rénovation du bâti du parc social.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 2 est relatif au suivi et au contrôle des travaux dans le parc social.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans de nombreux travaux et réhabilitations des grands ensembles sociaux du 12^e arrondissement, on constate souvent les mêmes problématiques, les mêmes doléances de la part des locataires. Ces derniers ne se sentent pas concertés, souvent pas informés. Même lorsqu'il y a une information, ils constatent que les travaux ne

sont pas forcément conformes à ce qui avait été annoncé. Ils déplorent aussi de nombreuses anomalies lors de ces travaux. Je prendrai comme exemple la résidence Edouard-Robert-Fécamp, où, après 18 mois de retard de travaux, il y a de nombreuses anomalies de branchements ou d'aménagements. D'ailleurs, tout comme la résidence Hénard Vivaldi, où, là encore, il y a des malfaçons qui sont honnêtement ubuesques. J'ai pu constater des portes coupe-feu montées à l'envers, des fenêtres qui ne sont pas du tout accessibles. C'était aussi le cas de la résidence Erard Charenton, où, certes, les travaux sont terminés après de nombreuses péripéties, mais où l'on sent encore des désagréments, tout simplement parce qu'il n'y a pas eu une finalité. Il n'y a pas eu notamment de sécurisation de l'accès aux différents immeubles et aux parkings. Tout ceci, hélas, pose des désagréments très forts au niveau des locataires.

Je citerai, pour conclure, le manque de concertation également dans une résidence du 14-20, boulevard Soult, où les locataires sont très inquiets, notamment en raison du fait que des travaux, comme dans les autres résidences d'ailleurs, ont lieu sur site occupé et qu'aucune information, surtout en crise sanitaire, n'est communiquée auprès des locataires.

Enfin, je voulais finir en déplorant que certains vœux acceptés et adoptés dans cet hémicycle n'aient jamais porté d'effet. Je pense notamment à un vœu qui a été adopté en 2016 sur le suivi des chantiers de la Ville où il y avait des travailleurs détachés. Aujourd'hui, cela porte tout son sens en crise sanitaire puisque, vous le savez très bien, les mesures de sécurité supplémentaires nécessitent peut-être des dispositions particulières sur ces chantiers.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons la mise en place de comités de suivi et de contrôle des travaux afin de garantir le respect des cahiers des charges dans le 12e arrondissement, que ces comités de suivi soient ouverts à l'ensemble des acteurs, bailleurs, amicales de locataires, mairie du 12e arrondissement, et aussi représentants de chaque groupe politique, et, bien sûr, que la communication de ces comptes rendus aux locataires et à l'ensemble des élus des arrondissements soit effectuée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre, au nom de l'Exécutif.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame MONTANDON.

Vos deux vœux étant connexes, je vous propose de faire une réponse commune à vos deux vœux, si cela vous convient.

Sur le deuxième sujet que vous avez évoqué, donc le suivi des travaux de façon générale pour l'ensemble des rénovations "Plan Climat" des bailleurs sociaux, nous avons mis en place, avec Ian BROSSAT et la Direction du Logement et de l'Habitat, un comité de suivi de ces opérations, qui représentent 5.000 logements réhabilités par an. Il s'agit d'une instance de suivi et d'accompagnement de l'ensemble des bailleurs pour suivre les enjeux environnementaux, la coordination des travaux et, bien entendu, l'accompagnement des locataires durant l'ensemble des phases d'élaboration du projet des chantiers.

Afin de bien informer les élus, et donc pour répondre à votre sollicitation, nous présenterons une communication annuelle lors d'un Conseil de Paris, à l'instar de la communication faite en 5e Commission sur les constructions publiques. Cette communication reprendra les éléments sur chaque opération en cours. Par ailleurs, ces opérations vous sont présentées bien en amont par un vote au Conseil de Paris. Au dernier mois de décembre, une quarantaine de délibérations ont été votées concernant 3.700 logements, pour 54 millions d'euros de financements de la Ville.

Bien entendu, les programmations "Plan Climat" sont établies sur des critères énergétiques et de complexité des projets, suite à des études de bâtiments réalisées par des bailleurs. La programmation est travaillée avec l'ensemble des maires d'arrondissement qui participent aux jurys et, nouvellement, aux commissions d'architecture, que nous avons demandé aux bailleurs de mettre en place afin de mieux associer les mairies d'arrondissement.

Concernant le sujet des travailleurs étrangers détachés, nous demandons aux bailleurs de respecter les directives de l'O.M.S., même si ces dernières sont critiquables puisqu'elles posent certains problèmes éthiques, sociaux, "dumping" social et politique. Les entreprises qui font appel à des travailleurs détachés sont dans l'obligation de les déclarer à l'Inspection du travail. La procédure est très réglementée.

Pour vous apporter des éléments de réponses sur les ensembles du 12e arrondissement que vous avez évoqués, concernant la résidence du boulevard Soult d'Elogie, il y a eu dernièrement une réunion avec l'amicale des locataires, qui s'est très bien passée. Les inquiétudes ont été levées et une réunion publique est programmée avant le début du chantier. Un livret de chantier a été distribué à tous les locataires et reprend l'ensemble des informations.

Concernant "Paris Habitat", pour la résidence Erard Charenton, les enquêtes de satisfaction réalisées par Paris Habitat montrent que les locataires sont majoritairement, à plus de 88 %, satisfaits des travaux. C'est un taux tout à fait élevé. Dans la résidence Fécamp, il y a effectivement des retards, que vous avez évoqués. Ils sont dus à des discussions complexes avec Enedis, un concessionnaire, notamment sur le cas des colonnes montantes de gaz. Ce n'est donc pas dû à la vacance de poste. Il n'y a pas eu de changement de programme entre le vote et les travaux,

seulement quelques adaptations pour certains locataires en situation de handicap pour améliorer l'accessibilité de ces logements.

Sur le changement du dispositif travaux durant la période de confinement, qui a effectivement évolué, "Paris Habitat" a mis en place des logements relais pour les locataires qui le souhaitent.

Sur la base de ces éléments je vous propose de retirer vos vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Je vous ai laissé parler un peu plus longtemps puisque vous avez répondu à la fois au vœu n° 2 et au vœu n° 3.

De ce fait, est-ce que, Valérie MONTANDON, vous avez considéré, pour la cohérence de notre débat, que vous avez également présenté le vœu n° 3 ?

Mme Valérie MONTANDON. - Non, je ne l'ai pas présenté. J'ai entendu la réponse, mais je ne l'ai pas encore présenté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Vous avez donc entendu la réponse avant de présenter votre vœu.

Pour la cohérence, je vous propose d'intervenir sur le vœu n° 3. Après, je vous demanderai si vous les retirez. Sinon, je les mettrai successivement au vote.

Mme Valérie MONTANDON. - Très bien.

Mais avant de présenter le vœu, cela me permet de rebondir sur votre réponse. Communiquer les objectifs, c'est bien, mais faire le suivi, c'est mieux, surtout quand on y associe l'opposition. D'ailleurs, c'est ce que nous demandons dans les deux vœux, aussi bien celui qui concerne spécifiquement le 12^e arrondissement que celui qui concerne tout Paris.

Pour les travailleurs détachés, oui, je sais que les procédures sont réglementées, mais cela ne vous empêche pas d'honorer le vœu qui avait été déposé en Conseil de Paris et adopté sur un suivi et une communication, notamment pour tous les chantiers qui concernent la Ville, et il y en a.

Concernant le vœu n° 3, le budget primitif 2021 consacré au logement a établi comme priorité la rénovation des parcs de logements sociaux de la Ville, tout comme le "Plan Climat" qui fixe et préconise le financement et la rénovation de plus de 5.000 logements par an à partir de 2020. Un comité de suivi a été mis en place en 2020 avec les bailleurs sociaux et la Ville, afin de faire la revue des projets, de partager les bonnes pratiques et de valoriser les opérations du parc social. J'attire votre attention sur le fait que le décret du 11 janvier 2021 établit le seuil maximal de consommation d'énergie finale à 450 kilowatts par mètre carré de surface habitable par an en France métropolitaine. Les logements qui afficheraient une performance supérieure ne pourraient plus être mis à la location à partir de 2023. Cela concerne plusieurs immeubles du parc social parisien.

Pour toutes ces raisons, notre groupe vous demande que les différents groupes politiques soient associés aux comités de suivi des valorisations des opérations du parc social. C'est là, Monsieur BAUDRIER, où l'on vous demande d'être associé. Enfin, que le comité de suivi soit aussi associé au plan pluriannuel des rénovations du bâti du parc social afin de veiller à la réalisation des différents objectifs fixés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Jacques BAUDRIER vous a répondu.

J' imagine que vous maintenez vos deux vœux. J'anticipais !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Même vote, j' imagine, pour le vœu n° 3 ?

Vous êtes pour, ils sont contre.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la centrale à béton Lafarge sise quai de Javel.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 4 relatif à la centrale à béton Lafarge, sise quai de Javel.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, qui doit être en Salle des fêtes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, l'entreprise Lafarge a obtenu un permis de construire délivré par la Ville de Paris pour étendre sa centrale à béton installée sur le quai de Javel. L'entreprise Lafarge a finalement renoncé à ce projet et envisage désormais un nouveau projet plus réduit, à définir dans le cadre d'une concertation avec les élus de la Ville de Paris et les riverains du quai de Javel.

A la suite de la dernière réunion de concertation, qui s'est tenue le 4 janvier dernier, les riverains ont formulé un certain nombre de demandes et conditions "sine qua non" pour considérer comme acceptable la présence de la centrale à béton Lafarge sur le quai de Javel. Certaines d'entre elles ont été rejetées par Lafarge ou n'ont pas donné lieu à une réponse claire de cette dernière. C'est en soutien de ces demandes dans le cadre de la concertation en cours, que ce vœu intervient. Demandes qui tendent à ce que la hauteur des installations projetées, et notamment celle du bloc malaxeur et des unités de stockage de granulats, soit sensiblement réduite, et que le site soit végétalisé de telle sorte qu'il permette une insertion urbaine décente de l'ouvrage.

J'espère que ce vœu sera largement adopté et permettra à la concertation d'avancer dans la bonne direction.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ, pour la présentation de ce vœu n° 4.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUDEL, pour vous répondre.

Ensuite, j'ai deux explications de vote.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, chère Aminata, permettez-moi tout de même ce matin de m'étonner, voire de m'interroger, de l'opportunité de ce vœu dans un contexte où, rappelons-le, nous sommes dans un processus de concertation dont la qualité des débats est, je crois, reconnue par les parties prenantes - et vous le mentionnez dans votre vœu - qui va aboutir très probablement à une solution acceptable par les riverains. Nous allons tenir la semaine prochaine une 5e Commission exceptionnelle, comme je m'y étais engagée, en présence de Lafarge et d'HAROPA-Ports de Paris, sous la présidence du Président MEUNIER issu de votre groupe.

Je m'y ferai, une fois de plus, la porte-parole de vos demandes et de celles de notre Conseil au sein de cette instance. Je précise tout de même que l'Exécutif n'a pas attendu pour faire évoluer considérablement le sujet de la végétalisation et que les demandes que vous mentionnez n'ont pas été rejetées, mais sont en cours de travail en attente de présentation de nos interlocuteurs.

Je voulais vous dire ce matin que je regrette vraiment la méthode et notamment le fait que, bien que présente au sein de ces instances, vous ou les membres de votre groupe, vous ne preniez quasiment jamais la parole ou alors après mes sollicitations. Je crois vraiment que vous intervenez ici, au Conseil, et jamais quand vous êtes en présence des responsables du projet que sont Lafarge et HAROPA-Ports de Paris. Je crois que nous gagnerions en efficacité à changer de méthode. Et comme je le disais au début de mon intervention, je m'interroge, je m'étonne et je crains de n'avoir quelque éléments de réponse. Vraiment, changeons de méthode.

Soucieuse de maintenir la qualité de nos échanges, je voudrais tout de même que nous puissions adopter collectivement votre vœu. Je vous ai donc soumis un certain nombre d'amendements pour rappeler la tenue de cette 5e Commission et préciser un tout petit peu plus les demandes qui sont portées. Si vous acceptiez cet amendement, nous pourrions donner un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais peut-être, pour la clarté de nos débats, demander à Aminata NIAKATÉ si elle accepte les amendements de l'Exécutif pour qu'il puisse y avoir un avis favorable.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Malheureusement, ces amendements, reçus il y a à peu près une heure, vident de sa substance notre vœu. Donc, nous ne les acceptons pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Alors, vous ne voterez pas les amendements et vous maintenez votre vœu, si j'ai bien compris ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Absolument.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Très bien.

De fait, je donne la parole, pour des explications de vote, tout d'abord à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Allez-y, chère collègue. Nous vous voyons à l'écran.

Mme Catherine IBLED. - Très bien. Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, la question des cimenteries à Paris n'est pas nouvelle puisque j'ai déjà, ici même, demandé la suppression de l'extension de la centrale à béton Lafarge. Des avancées ont été faites, comme l'a dit Célia BLAUDEL. Mais, finalement, pourquoi on demande cette suppression de l'extension des centrales à béton ? C'est, en fait - et j'ai posé la question lors de la réunion dont parlait Célia - sur le bien-fondé de la production de béton à Paris, alors que le "Plan Climat" et le "Plan Biodiversité" prônent l'utilisation de matériaux biosourcés. J'ai donc, sur ce point, demandé une projection des besoins en béton de l'ouest de la capitale, car une cimenterie à cet endroit en bord de Seine soulève d'autres questions, que j'ai également posées lors de la précédente réunion, qui sont : la question de la pollution visuelle, de la pollution de l'eau, de la pollution aux particules fines, et enfin, des nuisances sonores. A ce jour, nous n'avons pas obtenu l'ensemble des réponses à toutes ces questions. J'imagine qu'elles ne vont pas tarder. En tout cas, je l'espère.

C'est pourquoi je voterai ce vœu, même s'il me semble que la question de la végétalisation est importante, que Lafarge a fait un premier pas et a proposé une végétalisation intéressante. Mais, à mon sens, il faut aller plus loin et demander que les cimentiers quittent Paris de manière progressive.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Vous avez vu que l'on met en œuvre le nouveau règlement intérieur du Conseil de Paris, qui a conduit à passer d'une à deux minutes les explications de vote des groupes sur les vœux.

La parole est à Mme Agnès EVREN.

Ah, bon, c'est Émile MEUNIER. Pardon. Excusez-moi.

Je suis désolé. Je rends à Émile MEUNIER ce qui lui appartient.

Je salue néanmoins affectueusement Dominique KIELEMOËS.

Agnès EVREN, la parole est à vous.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie.

J'associe à cette explication de vote mon collègue maire du 15^e arrondissement, Philippe GOUJON, et Claire de CLERMONT-TONNERRE. Nous voterons ce vœu qui est tout à fait opportun.

Je le rappelle : le vœu de l'Exécutif, adopté au Conseil de Paris le 8 octobre dernier, exigeait que le projet de Lafarge soit revu en profondeur et permette d'aboutir à des solutions satisfaisantes pour les riverains sur les impacts environnementaux de l'installation et sur son insertion urbaine. Or, à la suite de la dernière réunion de concertation, les riverains ont exprimé leur profonde insatisfaction face au rejet par Lafarge de leurs demandes les plus importantes concernant notamment la réduction de la hauteur des installations projetées et la végétalisation, les propositions actuelles étant très loin d'offrir une insertion urbaine acceptable, une exigence pourtant fondamentale pour ce projet, mais aussi pour les riverains et tous les habitants du 15^e arrondissement. Or, le projet actuel comprend un bloc malaxeur, énorme masse de 15 mètres de hauteur par 100 mètres carrés de base, soit les dimensions d'un immeuble de 5 étages, tout ceci à proximité immédiate de 2 monuments historiques - le pont Mirabeau et le Pavillon de l'eau - et du parc André-Citroën, espace vert de 14 hectares qui est le poumon vert du 15^e arrondissement.

Par ailleurs, la végétalisation du site a été pensée "a minima". Quelques rares arbres en pleine terre, mais surtout des bacs de béton qui abriteront non pas des arbres, mais des arbustes qui ne suffiront pas à cacher à la vue des habitants et des riverains les multiples nuisances liées à l'exploitation du site : camions toupies de 3,50 mètres de hauteur allant et venant sur la zone, puis le soir et les week-ends stationnés sur la parcelle ; immense bassin de déversement de déchets industriels ; unités de stockage se présentant comme de gigantesques boîtes de conserve de 12,50 mètres de hauteur. Par ailleurs, l'implantation de cette centrale, au beau milieu d'un corridor écologique, impose au minimum que de réels efforts soient déployés pour verdifier ces installations.

Nous réitérons notre demande, avec Philippe GOUJON, de reconsidérer l'emplacement de cette centrale que, il faut le reconnaître, même Lafarge n'est pas en capacité de défendre avec clarté et conviction.

Nous voterons donc ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je n'ai pas voulu vous interrompre, Madame la Députée, mais on passe d'une à deux minutes. Ce n'est pas pour en profiter et aller jusqu'à 2 minutes et 18 secondes. Ne vous excusez pas pour cela, j'ai voulu vous laisser terminer. On va prendre collectivement de bonnes habitudes.

Les explications de vote, je pense qu'il n'y en a pas d'autres.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendé est adoptée. (2021, V. 2).

Je vous remercie.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 4 -DAE relatif à l'attribution de subventions à hauteur de 80.000 euros pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14e, 18e et 19e arrondissements, et sur les territoires du grand Belleville : 10e, 11e et 20e arrondissements.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

INTERVENANTE. - Monsieur, excusez-moi, on a un petit sujet, une demande de prise de parole en Salle des fêtes sur le vote précédent.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il n'y a pas à avoir de demande de parole sur le vote précédent. C'est fait dans la plus grande clarté. Ce n'est pas prévu dans le règlement intérieur.

INTERVENANTE. - Pardon ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je veux dire par là qu'il n'y a pas de demande de prise de parole sur le vote précédent. C'est fait dans la plus grande clarté.

INTERVENANTE. - C'est un rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Alors, si c'est un rappel au règlement, c'est d'une autre nature.

Allez-y, Monsieur GLEIZES, puisque je vous ai vu à l'écran.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce n'est pas une intervention, mais c'est uniquement pour qu'il y ait un détail du vote entre les deux salles, parce que je ne suis pas certain du résultat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, vraiment, je veux dire par là, c'était éclatant. Je comprends votre réaction, mais on ne peut pas comme cela, si j'ose dire, transformer les choses.

Je vous remercie, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jérôme GLEIZES. - Vous comptez, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non. Non, non. Je ne vais pas compter, je vous en prie.

Ecoutez, c'était éclatant. J'avais une vision à la fois de la Salle des fêtes et de l'hémicycle du Conseil de Paris. Donc, on peut ne pas être content d'un vote, c'est très légitime, mais on ne peut pas, comme cela, contester le fonctionnement de notre Assemblée.

Je vous remercie, Monsieur GLEIZES, pour ce rappel au règlement. Vous savez que je suis un président "cool", qui recompte autant qu'il le faut, mais je ne voudrais pas que l'on soit amené à contester systématiquement les votes quand ils vous déplaisent.

2021 DDCT 4 - DAE - Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14e, 18e et 19e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10e, 11e, 20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, je demande à Barbara GOMES de bien vouloir intervenir sur le projet de délibération DDCT 4.

Mme Barbara GOMES. - Très bien.

Madame la Maire, mes chers collègues, la crise que nous vivons est en train de renforcer la précarité, une précarité qui touche toutes les générations. Alors, plus que jamais, il faudra placer l'entraide, la solidarité, mais aussi

la convivialité, au cœur de nos actions et de nos engagements, car les différents confinements et couvre-feu ont accentué le sentiment d'isolement des Parisiennes et des Parisiens, et le mal-être. Créer du lien social n'est pas toujours évident, surtout dans ce contexte, même si c'est essentiel, sinon vital.

C'est pourquoi j'attire votre attention sur les accorderies, véritables outils de lutte contre la précarité et l'exclusion. Que sont les accorderies ? S'il fallait l'expliquer rapidement, je dirais que ce sont des structures qui fonctionnent sur le principe du don et du contre-don, sur le principe de l'échange de services sans les monnayer, sans autre condition que celle de donner le même temps de service que celui qui a été reçu, sans distinction sur la nature de ces services et en fonction de ses compétences. Comment saluer ces initiatives grâce auxquelles il est possible de développer du lien social intergénérationnel ? Depuis 2014, 4 structures parisiennes - dans les 14e, 18e et 19e arrondissements, et dans le quartier du grand Belleville - cherchent à faire vivre des solidarités locales de voisinage en facilitant les prises de contact, en se faisant le relais des personnes les plus en difficulté.

Les accordeuses et les accordeurs, qui sont les membres de l'accorderie, jouent un rôle central dans cette organisation puisqu'ils peuvent identifier les besoins des personnes qui se présentent et les orienter, par l'organisation d'une permanence qui est faite dans leurs locaux. Les offres des accorderies couvrent plusieurs domaines. Cela passe par l'aide dans les démarches administratives, par le bricolage, la traduction, le dépannage informatique. Chacune et chacun peut facilement y trouver son compte. En plus des échanges interindividuels, il y a des échanges collectifs qui sont proposés : des cours de peinture, de sport collectif, des sorties touristiques, quand elles sont permises évidemment.

Notre groupe est convaincu que ces dispositifs très "politique de la ville" et très "ESS" sont à valoriser. L'originalité de ces structures suscite l'adhésion et facilite la prise de contact entre des personnes aux profils très divers. La Ville de Paris compte près de 4.000 accordeuses et accordeurs. Notre groupe tenait particulièrement à valoriser leurs actions.

Pour conclure, permettez-moi de saluer la synergie qui existe entre les acteurs associatifs. Dans le 18e arrondissement, par exemple, l'accorderie est hébergée dans les locaux de l'association "Le Petit Ney", très ancrée localement. Cela contribue nécessairement à faciliter la prise de contact, l'engagement et l'entraide dont nous avons tant besoin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Chère collègue, chère Barbara GOMES, je vous rejoins complètement. Ces accorderies, qui sont un concept québécois à l'origine, et où, comme vous le disiez, la seule monnaie d'échange est le temps, avec une heure de service rendu qui équivaut à une heure de service reçu, sont vraiment une initiative et un outil innovant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, tout en permettant de renforcer le lien social et la convivialité entre les habitantes et les habitants des quartiers populaires, avec notamment un lien intergénérationnel, comme vous le soulignez.

En effet, et peut-être pour vraiment souligner vos propos, je vais ajouter quelques chiffres sur les membres de ces accorderies parisiennes : une personne sur cinq est sans emploi, et la moitié des membres vit avec moins de 20.000 euros par an. On voit à quel point ces accorderies permettent de toucher des personnes qui sont dans une grande précarité.

Ces lieux permettent, en effet, un échange de services et des actions très diverses, pouvant aller, comme vous le soulignez, de l'aide aux démarches administratives à des ateliers de langues étrangères ou de peinture. Ce qui est important dans ces dispositifs, c'est qu'ils permettent d'allier à la fois justice sociale et transition écologique. Cela me tient particulièrement à cœur puisqu'ils proposent, par exemple, des services de dépannage informatique ou de petit bricolage.

Ces accorderies sont aussi une très belle illustration de l'importance d'être à l'écoute des initiatives de terrain pour créer de nouveaux modèles et de la capacité du tissu associatif dans les quartiers populaires pour faire émerger ces initiatives. Ce sont, en effet, des initiatives qui sont nées de centres sociaux, de régies de quartier, d'associations - comme "Le Petit Ney" dans le 18e arrondissement, que vous avez évoqué également. Aujourd'hui, nées de ces associations, ces accorderies sont des projets à part entière. C'est bien ce rôle d'innovateur social que je souhaite continuer à insuffler à la "politique de la ville". Une initiative qui, à mon sens, pourrait aller bien au-delà des quartiers populaires puisque, dans d'autres quartiers, il y a aussi des personnes dans une grande précarité et un grand isolement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 4 - DAE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 4 - DAE).

2021 DDCT 5 - Subventions de fonctionnement à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 1ère enveloppe).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DDCT 5, sur lequel est inscrit Franck MARGAIN, auquel je donne la parole et qui doit être en Salle des fêtes.

M. Franck MARGAIN. - Mes chers collègues, je suis intervenu à plusieurs reprises dans le Conseil du 12^e arrondissement afin de proposer une meilleure capacité à suivre les associations qui travaillent pour le bien-être des Parisiens, et en particulier des quartiers dits "populaires".

Je souhaiterais, tout d'abord, que nous puissions dans tous les arrondissements vous dire que présenter toutes les subventions à toutes les associations sans discernement géographique, ne me paraît pas être le moyen le plus vertueux pour que les élus locaux et en particulier les conseillers d'arrondissement puissent se prononcer sur la qualité du travail fait par ces dites associations. C'est ce que notre groupe dénonce depuis plusieurs séances sans relâche : la politique dite "de paquet". Je demande donc que vous puissiez présenter les budgets par arrondissement, avec une possibilité de dissociation, pour qu'effectivement nous puissions voter collectivement l'ensemble de ces subventions lors du Conseil de Paris.

D'autre part, de nombreuses associations font un travail de qualité, mais, compte tenu de leur taille ou de leur jeunesse, sont incapables de présenter des comptes précis, comme le nombre d'adhérents, les ressources pérennes, les dépenses d'exploitation ou les rapports sur leurs actions. Je demande donc que chaque mairie d'arrondissement puisse aider les associations dans leur présentation des comptes et dans leur rapport d'activité. La transparence et la déontologie nous empêchent de subventionner avec de l'argent public, si modestes soient les subventions, des associations, si qualitative soient-elles, sans un minimum de règles et de conformité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Cher collègue, je vais commencer par remettre le contexte, donc le projet de délibération qui était évoqué aujourd'hui, et la première enveloppe de l'appel à projets "politique de la ville". Cet appel à projets "politique de la ville" a été lancé en lien avec l'Etat en septembre dernier pour soutenir les actions des associations participant à la réalisation du contrat de ville. Pour ce qui est des acteurs sélectionnés dans cette première enveloppe, ils ne sont pas si jeunes que cela, comme vous l'évoquiez. Ce sont plutôt des acteurs bien connus, notamment des équipes de développement local qui sont sur le terrain. Ce sont des associations qui portent des projets depuis plusieurs années dans les quartiers populaires, dont on dispose de plusieurs bilans sur de nombreuses années, avec des résultats très positifs.

Pour ce qui est du fait de voter le projet de délibération en lots, avec 70 projets dans ce projet de délibération, j'ai du mal à comprendre votre interpellation. Puisque entre présenter 70 projets de délibération et présenter un projet de délibération commun, il n'y a pas de perte de qualité d'information. Les informations sont présentes de la même façon, quelle que soit la forme du projet de délibération. Si vous souhaitez avoir un certain nombre d'informations sur certaines associations, vous pouvez venir me contacter pour que l'on puisse en échanger.

Aujourd'hui, je ne comprends pas non plus la critique sur le fait qu'il puisse manquer des éléments dans certains bilans, puisque les bilans sont bien détaillés, avec des informations qui sont toutes les mêmes demandées aux associations. Les services instructeurs suivent ces bilans chaque année et les contrôlent. D'autre part, nous avons la chance, à la politique de la ville, de disposer de ces équipes de développement local qui sont présentes dans chacun des quartiers populaires et peuvent suivre ces associations tout au long de l'année. Aujourd'hui, si vous avez une alerte sur une association qui serait dans ce projet de délibération, n'hésitez pas à me contacter et nous pourrions regarder ensemble.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 5).

2021 DDCT 6 - DPSP-DAE-DAC-DASES-DFPE-DASCO-DJS - Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 6 et le vœu référencé n° 5 qui y est rattaché.

Il s'agit des conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires.

Emmanuelle RIVIER est inscrite. Je lui donne la parole.

Je pense qu'elle est en Salle des fêtes.

Chère Véronique, est-ce qu'Emmanuelle RIVIER est en Salle des fêtes, car elle n'est pas dans l'hémicycle ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Emmanuelle RIVIER n'est pas là.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Elle n'est pas là. Ce n'est pas plus grave que cela.

Je vais donner la parole à Franck MARGAIN.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Qui revient pour parler.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Franck MARGAIN qui revient, de fait.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Président de séance, mes chers collègues, merci.

Il s'agit, dans ce projet de délibération, de simplifier les démarches administratives et d'apporter une sécurisation financière dans le cadre de votes d'avenants aux associations, dû à la difficulté de la crise sanitaire.

Je souhaiterais simplement vous alerter. Cette crise, effectivement difficile, nous implique mais nous oblige. Comme dans l'autre projet de délibération, je formule à nouveau la même demande de différenciation des subventions dans les mairies d'arrondissement et de permettre de concentrer les élus locaux, notamment les conseillers d'arrondissement, sur les associations de leur arrondissement et ne pas les amener à se prononcer sur toutes les associations de la ville.

Deuxièmement, je vous demande également une vigilance particulièrement accrue sur les rapports et sur les comptes de ces associations qui n'ont pas renouvelé leur soumission ou leur projet compte tenu de la crise sanitaire. Je demande que si l'on prolonge leurs ressources par un seul avenant, nous puissions avoir des moyens de contrôle renforcés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

S'est également inscrite Marie-Caroline DOUCERÉ.

Vous êtes là.

Je vous donne la parole, bien sûr.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans les moments difficiles que nous vivons actuellement, le rôle des associations est plus important que jamais, que ce soient celles qui maintiennent leur présence auprès des publics fragilisés ou bien celles que nous voyons totalement à l'arrêt. Ce qui, dans les deux cas, met d'autant plus en lumière leur rôle crucial au sein de notre société. Je tiens à saluer leur ténacité depuis presque un an et souligner à quel point le soutien et l'accompagnement que nous leur apportons, sous toutes leurs formes, sont essentiels.

Notre mandat et notre responsabilité d'élu nous demandent de veiller à ce que l'argent public, celui de tous les Parisiens, aide ces associations reconnues pour leur travail de qualité et mobilisant les forces vives de notre ville. Par son caractère exceptionnel, la période actuelle nous impose également d'assumer notre mission de service public et de garantir une réelle transparence dans nos décisions et dans notre gestion, avec une vigilance encore plus accrue. Les conventions pluriannuelles d'objectifs permettent de simplifier les démarches administratives entre les associations et les collectivités. Finalement, c'est un dispositif gagnant-gagnant qui renforce nos liens et valorise leur implication continue dans nos quartiers.

Pour autant, nous ne devons pas faire de ces conventions un moyen d'accorder des subventions sur plusieurs années en revalidant chaque année juste le principe, sans se pencher sur l'utilisation de ces fonds par l'association

et la réalisation de ses objectifs. Notre responsabilité d'élu nous impose de veiller à ce que l'argent public délivré en subvention serve de façon effective aux objectifs pour lesquels la convention est signée, et de manière adaptée ou réadaptée quand le contexte évolue radicalement, comme actuellement.

Cette vigilance et cet éventuel ajustement impliquent évidemment un travail de terrain auprès des associations. Il existe d'ailleurs d'autres moyens que les subventions pour être auprès d'elles. Dans le 15^e arrondissement, nous avons, par exemple, élaboré un guide pratique des mesures de soutien dans le contexte de la Covid à destination des associations. Plus qu'une simple brochure, il nous permet ainsi d'interagir avec les acteurs en les épaulant dans leurs démarches administratives multiples qu'impose la crise Covid, en intégrant les évolutions de leurs activités, mais aussi les limites de l'actuelle réglementation liée au contexte sanitaire.

Ainsi, à travers ce vœu portant sur les conventions pluriannuelles d'objectifs, c'est aussi sur notre manière d'aider les associations, particulièrement durant des périodes difficiles, que je souhaite que nous nous interroguions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ, pour avoir également présenté le vœu n° 5.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, sur le projet de délibération DDCT 6 et sur le vœu n° 5, pour donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers collègues, sur la thématique des conventions pluriannuelles d'objectifs, ce sont vraiment des conventions qui participent à un objectif de simplification administrative et de visibilité qui, je crois le comprendre, est porté par l'ensemble des groupes politiques à Paris. Pour mémoire, cet objectif est issu d'un plan de soutien qui a été voté en mars 2017 par le Conseil de Paris, qui vise à l'objectif que 50 % des subventions votées le soient dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Chaque année, un document de synthèse détaillant la nature et la déclinaison des contributions financières est publié. Le détail est disponible sous la forme de données ouvertes sur le site "open data" de la Ville de Paris.

Les CPO qui sont proposés aux associations "politique de la ville" portent sur un délai de 3 ans. Cependant, comme vous l'avez bien indiqué, chaque année, une validation est soumise au Conseil de Paris pour l'année en cours. C'est bien l'objet de ce projet de délibération. Il ne s'agit donc pas de nouvelles CPO, mais bien de projets connus et suivis par les équipes de développement local. Par ailleurs, le dispositif de CPO est mis en œuvre pour des associations qui portent des projets de long terme et bénéficient d'un accompagnement régulier de la Ville de Paris, donc pour lesquelles nous disposons de bilans d'activité sur plusieurs années.

Je suis assez étonnée de votre interpellation puisque nous avons ces bilans. En effet, pour cette année, nous faisons confiance en votant très tôt cette validation de renouvellement des CPO. Mais nous aurons le bilan d'ici l'été et nous pourrons, en fonction des indications qui sont données dans les bilans, réadapter ou pas notre confiance à ces associations.

Je suis aussi étonnée sur... Enfin, je vais répondre à nouveau à la question sur le fait de l'interpellation du regroupement des subventions qui sont issues d'un même appel à projets au sein d'un même projet de délibération. Je le répète : il participe à un principe de bonne gestion administrative auquel je suis particulièrement attachée, venant moi-même du secteur privé. Nous disposons de la même information quel que soit le mode de fonctionnement, avec 70 projets de délibération dissociés ou les 70 projets à l'intérieur du même projet de délibération. Un vote dissocié peut être demandé quoi qu'il arrive.

Sur l'adaptation des conventions pluriannuelles à la crise sanitaire, nous assumons le fait de ne pas avoir réduit les subventions à ces associations du jour au lendemain. En effet, nombreuses sont celles qui se sont retrouvées en première ligne pour pallier les carences du Gouvernement, en fabriquant des masques, en organisant des portages de courses à domicile, des distributions de repas, en fournissant du matériel aux enfants qui ne pouvaient plus aller à l'école. Cette solidarité est essentielle en cette période de crise et elle se poursuit. Par ailleurs, les associations se sont adaptées et ont fait preuve d'inventivité pour pouvoir continuer leurs activités dans le respect des règles sanitaires.

D'ailleurs, nous nous sommes adaptés pendant cette crise puisque nous avons même renforcé notre soutien aux associations. C'est un choix que nous assumons, en particulier l'été dernier, où nous avons soutenu les associations qui mettaient en place des activités pour les enfants qui ne partaient pas en vacances dans les quartiers populaires. Défendre les personnes les plus précaires qui souffrent le plus de cette crise, fait partie de nos priorités. Nous défendons et prenons soin de tous les Parisiens et Parisiennes, en particulier les plus précaires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX, pour cette argumentation.

De ce fait, j'interroge le groupe Changer Paris.

Vous maintenez votre vœu n° 5, j'imagine ? Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Parfait.

Elle n'est pas adoptée.

Excusez-moi, j'aurais dû dire "abstention ?".

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 6 - DPSP-DAE-DAC-DASES-DFPE-DASCO-DJS.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 6 - DPSP-DAE-DAC-DASES-DFPE-DASCO-DJS).

2021 DDCT 7 - DLH - Signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques au Contrat de ville et de l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 7 - DLH relatif à la signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques au contrat de ville et de l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires.

La parole est à Mme Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Béatrice PATRIE doit être en Salle des fêtes.

Allez-y, chère collègue.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a quelques jours, le 29 janvier, s'est tenu à Grigny le "Comité interministériel à la ville", qui ne s'était pas réuni depuis 8 ans. L'appel de 200 maires de tous bords politiques, dit "appel du 14 novembre", a obligé le Gouvernement à prendre en compte l'ampleur de la dégradation sociale dans les quartiers prioritaires de la ville, où le Covid-19 a aggravé les inégalités. Les annonces du Premier ministre sont loin d'être à la hauteur des demandes des maires. C'est pourquoi cet avenant au contrat de ville parisien est l'occasion pour nous d'actualiser et de renforcer nos engagements. Dans les quartiers populaires, de plus en plus de "frigos" sont vides à la fin du mois. Nombre d'associations "politique de la ville" ne sont pas restées, certes, les bras croisés pendant l'année 2020 face à la précarité alimentaire et à la détresse de leurs bénéficiaires. Elles ont réorienté dans l'urgence leurs actions pour répondre à ce besoin de plus en plus prégnant. Nous saluons donc l'intégration de cette dimension dans le contrat de ville.

La crise sanitaire nous invite également à revoir notre politique en matière de santé. Les quartiers populaires parisiens sont ceux où le non-recours aux soins est le plus important. Les centres municipaux de santé prévus pendant la mandature devront l'être prioritairement dans ces quartiers, où il est indispensable de renforcer l'offre de secteur 1. Nous voyons au quotidien les limites d'une politique de santé centrée sur le curatif. C'est bien d'une politique municipale préventive et proactive dont les Parisiens ont besoin, associant les médecins des centres municipaux de santé et les ateliers santé ville, dans une dimension d'accès aux droits et d'aller vers.

Sur la question de l'enjeu environnemental, les Parisiennes et les Parisiens vivant dans les quartiers prioritaires sont souvent les premières victimes de la pollution. Les Parisiens et les Parisiennes les plus précaires sont les premiers à vivre dans les logements insalubres, véritable passoire énergétique, faute de moyens suffisants pour se loger dignement dans le parc privé. Les bailleurs sociaux sont signataires de ce contrat de ville et nous devons poursuivre le travail commun pour mobiliser tous les leviers disponibles : préemption, transformation de bureaux en logements, mais aussi construction pour développer et rénover le logement public digne à Paris. Alors que la crise sociale s'inscrit dans la durée, nous devons également accentuer le travail de prévention des expulsions locatives, renforcer le partenariat entre les bailleurs sociaux et les C.A.S.V.P. pour prendre le plus tôt possible, dès les premiers impayés de loyer, des mesures adaptées à chaque situation.

Le travail avec les bailleurs se fait également en lien avec l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les montants en jeu ne sont pas négligeables. L'enjeu est de taille et la mobilisation de ces crédits doit se faire dans une démarche partenariale, en écho aux enjeux du contrat de ville. Pour valoriser leur contribution, faire

connaître le travail réalisé, peut-être les bailleurs pourraient-ils présenter les actions financées dans ce cadre à l'occasion des comités de pilotage annuels de la politique de la ville ? Car la politique de la ville, ce sont, bien sûr, des moyens renforcés, mais c'est aussi et avant tout un travail partenarial qui permet de répondre dans l'urgence et sur le temps long aux problématiques posées.

Parmi ces problématiques, il y en a une que nous évoquerons lors de ce Conseil à plusieurs reprises, qui est la problématique des rixes. Loin des anathèmes et des malheureuses instrumentalisation politiques, cette question des rixes nécessite l'implication des bailleurs pour proposer en urgence des mutations aux victimes de rixes craignant les représailles, la "Mission Locale", pour proposer des solutions aux jeunes désœuvrés dans l'espace public, mais aussi les équipes de prévention spécialisées, en particulier dans les lieux de forte affluence de la jeunesse. Les rixes entre bandes ne sont pas nouvelles, depuis les Apaches aux blousons noirs. Elles sont liées à de multiples facteurs, qui impliquent une vision à la fois large intégrant les dimensions d'emploi, de jeunesse, de prévention, de logement, et une dimension fine prenant en compte la spécificité de chaque territoire, de chaque quartier, et je dirai même de chaque hall d'immeuble. C'est le sens même de la politique de la ville qui est à même de se saisir, en lien, bien sûr, avec la prévention, de l'ensemble de ces enjeux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice PATRIE.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, présent dans l'hémicycle.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris est très attaché à ce protocole d'engagements renforcés et réciproques au contrat de ville. Le protocole ici étudié permet une action des enjeux et priorités pour une politique qui colle le plus possible aux problématiques des quartiers populaires, réalisé en appui avec les travaux d'évaluation de l'"Atelier parisien d'urbanisme", toujours si utile pour orienter nos politiques. Et surtout, il est élaboré conjointement par toutes les parties prenantes en co-élaboration. Ce point est très important. Souvent, nous constatons les ravages du fonctionnement en silo, de la gestion trop verticale et infantilisante dans les grandes structures, qu'elles soient publiques, privées ou associatives.

Ici, le but est justement d'avoir une approche globale et de responsabiliser les actrices et les acteurs. Les politiques publiques doivent s'appuyer sur le terrain, sur celles et ceux qui appliquent les politiques au quotidien. Je donnerai en exemple cet élément essentiel des politiques de prévention que sont les CENOMED : les "Cellules d'Echanges d'informations NOminatives Mineurs En Difficulté", qui, en réunissant de nombreuses actrices et de nombreux acteurs autour de l'enfance, permettent d'éviter un fonctionnement en silo et d'alerter sur les cas d'infra-délinquance des mineurs - auteurs comme victimes - pour mieux anticiper les actions nécessaires. Les jeunes suivis en CENOMED peuvent ainsi être orientés vers une prise en charge socio-éducative et un suivi personnalisé.

Un autre point de ce projet de délibération réjouit le groupe Ecologiste de Paris. C'est la première fois que les enjeux environnementaux, qui doivent orienter toutes nos politiques publiques, sont intégrés au projet de protocole, avec la mise en place toute récente de l'évaluation d'impact sur la santé pour évaluer l'effet des projets urbains sur la santé environnementale, l'action pour une alimentation saine dans les quartiers populaires, ou la réhabilitation thermique des bâtiments dans ces mêmes quartiers. Rappelons que les premières victimes de la pollution et des dérèglements climatiques, les plus démunis pour y faire face sont souvent les plus pauvres.

L'écologie que le groupe Ecologiste de Paris défend est celle du soutien aux plus fragiles. Même à Paris, ville si riche, rappelons que 17 %, soit un sixième des Parisiennes et des Parisiens, vivent en quartier "politique de la ville". La transformation nécessaire de la ville pour faire face à l'urgence écologique doit être très attentive à ne pas exclure. C'est dans ce sens que nous permet d'aller ce contrat de ville, et nous nous en félicitons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Troisième et dernière intervenante avant la réponse de l'Exécutif, Mme Camille NAGET. Qui est sans doute en Salle des fêtes.

INTERVENANTE. - Elle s'est désinscrite, ou elle n'est pas là, en tous les cas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai compris, et je connais bien le groupe Communiste et Citoyen depuis longtemps, et sa capacité à inscrire deux élus sur le même projet de délibération et à ne faire finalement qu'une intervention. D'ailleurs, j'en remercie chaleureusement son président.

De ce fait, Anne-Claire BOUX, c'est tout de suite à vous pour répondre aux intervenants.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous ne le rappelons plus maintenant, mais la crise sanitaire que nous traversons touche plus fortement les quartiers populaires, avec des conséquences très aiguës d'un point de vue social et économique. Nous observons, comme l'a souligné ma collègue Béatrice PATRIE, des phénomènes de grande précarité alimentaire qui

sont en augmentation. Depuis le début de cette crise, la Ville de Paris déploie des mesures d'urgence dans ces quartiers. J'ai pu l'évoquer lors de ma précédente intervention. Cet avenant de contrat de ville qui vous est aujourd'hui soumis permet de renforcer cette action pour ces quartiers, qui en ont vraiment besoin en ce moment même. L'accent est tout particulièrement mis sur les difficultés qui ont émergé pendant la crise.

Le premier point est la continuité éducative. D'ailleurs, dès le début du confinement, une action a été mise en place par l'intermédiaire du GIP "Réussite éducative", avec la distribution de 1.000 tablettes pour les élèves qui ne disposaient pas de matériel informatique. Nous continuons dans cette lancée, avec le doublement du nombre de suivis individualisés pour les élèves qui ont été identifiés en situation de décrochage.

Sur la santé, un sujet sur lequel je rejoins totalement ma collègue Béatrice PATRIE, là encore, de nombreuses initiatives ont été mises en place, des mesures à la fois de prévention spécifique pour les quartiers populaires, avec des centres de dépistage qui ont été mis dans l'espace public, dans les quartiers populaires. Nous allons continuer, notamment pour accompagner ce public vers la vaccination.

Sur la question de la précarité alimentaire, nous avons soutenu nombre d'associations, avec ma collègue Léa FILOCHE, qui apportaient des mesures d'urgence à ces personnes qui ne pouvaient plus s'alimenter pendant les périodes de confinement. Un nouveau sujet émerge. Souvent, quand on parle des quartiers populaires, on pense à une population jeune. Mais les quartiers populaires vieillissent et nous avons de nombreuses personnes qui se retrouvent dans une situation de grand isolement. Cet axe a été mis en lumière par la crise que nous traversons et nous souhaitons le renforcer dans ce contrat de ville.

Par ailleurs, ce contrat de ville est aussi l'occasion de mettre l'accent sur de nouveaux axes. Comme cela a été évoqué par mon collègue Nour DURAND-RAUCHER, nous mettons en priorité absolue la transition écologique dans ces quartiers. En effet, rénover les logements de ces habitants, c'est aussi réduire leurs factures d'électricité, et donc, leur redonner du pouvoir d'achat et du pouvoir de vivre.

Par ailleurs, nous mettons aussi l'accent sur la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes/hommes et les valeurs de la République. Nous commencerons dès la semaine prochaine à mettre en action toutes ces nouvelles propositions avec l'ensemble des acteurs, lors d'un comité de pilotage qui sera copiloté avec l'Etat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 7 - DLH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 7 - DLH).

2021 DLH 20 - Location de l'immeuble 97, rue Orfila (20e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 20 et l'amendement n° 122 qui s'y rattache.

Le projet de délibération DLH 20 est relatif à la location de l'immeuble 97, rue Orfila, dans le 20e arrondissement, à "Paris Habitat OPH" - bail emphytéotique.

Le premier intervenant est M. François-Marie DIDIER.

Allez-y, cher collègue, c'est à vous.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans cette opération rue Orfila, la Ville de Paris a exercé son droit de préemption pour acquérir un immeuble de 16 logements et de 2 commerces, afin de réaliser un nouveau programme de logements sociaux dans le 20e arrondissement. La Ville a acquis cet immeuble pour un montant de 6,252 millions euros. Le bailleur social s'engage à réaliser les travaux pour environ 2 millions d'euros, honoraires compris, selon les éléments du dossier. Pour que cette opération soit rendue possible, vous avez décidé d'utiliser, encore et toujours, le système controversé des loyers capitalisés. Pour que les Parisiens qui nous écoutent comprennent, je vais expliquer ce que sont les loyers capitalisés.

Derrière ce terme technique, se cache une réalité bien plus simple. La Ville achète des logements en utilisant son droit de préemption. Elle convertit ensuite ces mêmes logements en logements sociaux. Et enfin, la Ville demande au bailleur social qui va exploiter ces logements pendant les 60 prochaines années - c'est le fameux bail emphytéotique - de lui verser l'intégralité des loyers qui lui sont dus en une seule fois. En résumé, régler en une année l'équivalent de 60 années de loyers.

François HOLLANDE, alors Président de la République, avait accordé cette faveur à Mme HIDALGO. Le Gouvernement actuel a prolongé cette possibilité en 2021. Néanmoins, dans une lettre qui a été adressée à Mme HIDALGO le 30 novembre 2020, les ministres concernés ont bien précisé qu'il s'agissait d'une dérogation qui était constitutive d'un risque budgétaire.

Une fois encore, le fameux "en même temps".

Un risque budgétaire, donc, tout simplement car cette dérogation permet de contourner une règle d'or de la comptabilité publique - c'est la règle de l'équilibre des budgets d'investissement et de fonctionnement ; pardonnez-moi d'être un peu technique - et ainsi, d'encourager le financement des dépenses courantes par l'emprunt. Je rappellerai que la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a également dénoncé cette pratique des loyers capitalisés et l'a qualifiée de "pure manœuvre comptable". Il s'agit donc d'un véritable arrangement avec les règles de la comptabilité publique, et ce n'est pas acceptable pour les Parisiens.

Je citerai deux chiffres. Tout d'abord, depuis 2016, la Ville de Paris a acquis près de 20.000 logements en utilisant le système des loyers capitalisés. Ce sont donc autant de logements du parc privé qui ont été retirés du marché et qui, pour beaucoup, étaient destinés aux classes moyennes. Cette pratique tire évidemment les prix de l'immobilier à la hausse, et les classes moyennes quittent Paris.

Le deuxième chiffre, ce sont 1,2 milliard d'euros qui ont été versés par les bailleurs sociaux à la Ville de Paris grâce à ce système. Ces sommes considérables, qui auraient dû être perçues durant des années, sont ainsi englouties en un seul exercice budgétaire. En procédant de la sorte, vous hypothéquez tout simplement l'avenir de Paris. Les conséquences pour les bailleurs sociaux sont simples : augmentation de leur endettement et réduction de leur capacité d'investissement. Résultat, vous avez tellement étranglé les bailleurs sociaux qu'ils ne réalisent même pas les travaux de rénovation votés en Conseil de Paris et pour lesquels la Ville a versé une subvention. Sans ces travaux, les conditions de vie des locataires de logements sociaux se sont largement dégradées à Paris : fuites d'eau, plafonds qui s'écroulent. Avec Rachida DATI, nous avons vu tant d'exemples de ces dérives durant la dernière campagne municipale. Mais cela continue.

Je citerai un exemple dans le 20e arrondissement, particulièrement représentatif de ces dérives dont vous êtes responsables. Le Conseil de Paris a voté en 2017 une subvention pour des travaux de réhabilitation au 52, rue Stendhal et aux 55-57, rue des Prairies, pour un montant d'environ 475.000 euros, soit près du tiers du montant des travaux. Ces travaux devaient être terminés en 2019. Nous sommes en 2021 et rien n'a été fait, ni même commencé. Pire, alors qu'il n'a pas effectué les travaux, le bailleur social exige de réaliser une opération de surélévation pour créer 12 à 14 nouveaux logements. Pour cela, il a déposé un avis de marché en mars 2019. On ne peut pas tolérer de tels agissements qui se font au mépris et au détriment des habitants, des riverains, et dont le seul objectif est de densifier, de bétonner pour compenser les carences de votre système. Dans cet exemple de terrain, j'ajouterais qu'il s'agit pourtant d'une zone aérée et arborée, avec une vraie biodiversité.

Nous l'avons bien compris : face à l'explosion de la dette, vous avez trouvé avec les loyers capitalisés un moyen d'équilibrer ponctuellement les comptes de la Ville, et cela vous évite de faire des efforts ou des choix budgétaires, tout cela au mépris et au détriment des Parisiens. Je condamne fermement cette pratique. Notre groupe votera donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, François-Marie DIDIER.

Je donne la parole à M. Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

INTERVENANTE. - Il est en Salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est en Salle des fêtes et je le vois à l'écran.

A vous, cher collègue.

M. Thomas CHEVANDIER. - Il est prêt absolument.

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai deux remarques à formuler sur ce beau projet de délibération.

La première, c'est qu'elle constitue un exemple supplémentaire de la complémentarité de notre politique de logement. A l'heure où le foncier est de moins en moins disponible à Paris, nous mobilisons l'ensemble des leviers à disposition pour produire du logement social. La réhabilitation, la transformation de bureaux, évidemment la construction, évidemment, et c'est le cas en l'espèce, la préemption. Au jour où la "Fondation Abbé-Pierre" vient de publier son rapport annuel sur le mal-logement - ce matin même, elle est en train de le présenter en conférence de presse - elle souligne le risque de pénurie de logements qui existe en France. Le même jour, elle publie un chiffre qui est alarmant : en 2020, il y a eu 100.000 attributions de logements sociaux en moins par rapport à l'année 2019. Ce jour-là, nous devons affirmer qu'il y a urgence à produire, à produire et à produire encore du logement social. C'est ce que nous faisons dans cette majorité, en l'espèce en utilisant le levier de la préemption.

Ce projet est également - c'est ma deuxième remarque - un exemple presque chimiquement pur, du fait que notre politique de logement est une politique de mixité sociale. Cette mixité sociale s'opère de deux manières. D'une part, dans l'opération. Vous connaissez la clé de répartition habituelle au sein des opérations de logement social effectuées sous l'égide de la Ville de Paris, avec 30 % de P.L.A.I., 40 % de P.L.U.S., soit un bloc de 70 % de logement très social - puisque l'on sait que la moyenne des loyers pour le P.L.A.I. et le P.L.U.S. est presque équivalente - et 30 % de P.L.S., c'est-à-dire de logements un peu moins sociaux.

A ce titre, je remarque que l'amendement proposé par le groupe Ecologiste de Paris opère finalement une différence de 5 %, puisqu'il propose 50 % de P.L.A.I. et 25 % de P.L.U.S., ce qui fait 75 % de logements très sociaux. Cela va jouer relativement à la marge pour une opération de 16 logements, puisque cela concernera entre 0 et 1 logement. C'est donc un progrès en termes de mixité sociale.

La mixité s'opère au sein des opérations par cette clé de répartition que l'on opère habituellement. Mais cette mixité s'opère aussi par quartier. On doit être fier de mener des opérations comme celle-là dans des quartiers où... Le haut de la rue Orfila, à côté de la place Gambetta, ce sont des prix à l'achat qui dépassent les 12.000 euros, les 13.000 euros du mètre carré. Ce sont des 3 pièces qui ne sont plus à moins de 12.000 euros le mètre carré. Donc, les classes moyennes et les classes populaires ne peuvent plus se loger dans ces quartiers. Nous devons être fiers, autour de la place Gambetta, de continuer à produire du logement social, que ce soit par la préemption, que ce soit, là où c'est possible, par la réhabilitation, par la transformation de bureaux et aussi par la construction.

Enfin, je ne peux pas conclure cette intervention sans revenir sur quelques propos de M. DIDIER. Je ne répondrai pas à tout ce qu'il a dit parce que cela prendrait trop de temps et je n'ai que 5 minutes. Je vais me concentrer sur un point. De grâce, arrêtez de parler de loyers capitalisés à chaque fois que l'on parle de logement social et de préemption. Les loyers capitalisés, c'est une opération comptable qui est neutre pour la Ville de Paris et nous permet de mettre en œuvre ce type d'opérations qui sont très coûteuses. Assumez-le : vous êtes contre le logement social. Mais ce n'est pas dramatique, c'est dans votre A.D.N. Vous l'avez toujours été. Vos maires d'arrondissement le sont puisqu'ils font obstacle à tous les projets de logement social dans Paris. Assumez-le. C'est cela qui fonde la différence entre la droite et la gauche. Nous, nous sommes fiers de faire des projets de logements sociaux comme celui-là, qui font de la mixité sociale, permettent à des classes moyennes et populaires de continuer à se loger dans Paris, et singulièrement place Gambetta.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Thomas CHEVANDIER.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, dans le plus grand silence.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, vous savez qu'en ce moment même, la "Fondation Abbé-Pierre" fait son rapport sur le mal-logement. Nous savons que la situation de la crise du logement à Paris est particulièrement très difficile, avec des femmes et des hommes, des familles, des enfants, qui attendent plus de 10 ans avant de pouvoir accéder à un logement social. Je suis intervenue déjà plus d'une fois pour décrier et exprimer un certain nombre de critiques sur la politique en matière de logement.

D'abord, sur la question du recours aux loyers capitalisés, je pense qu'il faut assumer bien plus d'avoir recours à l'emprunt, pour assumer véritablement de faire une politique en faveur du logement social. Donc je soutiens ce projet de délibération qui, de fait, montre une préemption d'un bâtiment privé qui va devenir un bâtiment public. C'est une très bonne chose engagée par la Ville de Paris. Maintenant, quel est votre rapport à la pression des politiques "austéritaires" ? Comme cela a été rappelé, c'est sous le Gouvernement HOLLANDE que vous avez décidé de renoncer à exiger le remboursement de la dette due aux Parisiens et aux Parisiennes, du fait du transfert de charges non compensées de moyens. A partir de ce moment, vous n'avez pas voulu créer de rapport de force ni contrer la continuité que HOLLANDE pouvait mettre en place en termes de politique d'austérité vis-à-vis des collectivités. Et donc, vous avez "dealé" avec le Gouvernement de l'époque ce recours aux loyers capitalisés, qui fait que l'on encaisse les loyers de 60 ans, peu importe les équipes municipales d'après, qui devront, du coup, faire avec un budget moins ces loyers. C'est une vision à courte vue. Vous savez pertinemment que le débat sur la dette nécessite d'être pris en compte.

Oui, aujourd'hui, il faudrait l'annulation des dettes des Etats et la reprise par les Etats des dettes des collectivités, qui plus est, des dettes Covid, mais également des dettes lorsque l'on voit bien que la collectivité, si elle s'endette pour pouvoir créer du logement social, c'est une dette qui est saine parce qu'elle est faite pour l'intérêt général. Donc, là, c'est un désaccord que je peux avoir avec le groupe L.R. Si nous partageons la critique des loyers capitalisés, nous ne partageons cependant pas le même point de vue sur le rapport de la Ville avec son endettement.

Maintenant, sur la nature des logements qui seront créés, je voterai le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à la catégorie de logement, même si je ne l'aurais pas écrit ainsi. Il faut savoir que, sur les demandeurs de logements sociaux, 90 % des demandeurs de logements sociaux relèveraient, au niveau de leurs revenus, de loyers correspondant aux catégories P.L.A.I., P.L.U.S., c'est-à-dire les logements réellement sociaux. D'ailleurs, 70 % relèvent de P.L.A.I. Voilà pourquoi il ne faut surtout pas faire un tiers, un tiers, un tiers, comme la Ville s'obstine à le

faire depuis deux mandatures, où elle réserve un tiers pour le P.L.S., et, ce faisant, elle crée une discrimination sociale à l'encontre des catégories plus populaires.

Je sais que, bien souvent, on me donne l'exemple de telle personne qui travaille à l'hôpital. Quand vous regardez les revenus, j'aimerais bien que chacun prenne conscience que beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes qui travaillent à l'hôpital public ou dans nos écoles, par exemple, sont éligibles à des loyers P.L.A.I. et P.L.U.S. J'aurais préféré un ratio qui dise 90 % P.L.A.I. et P.L.U.S. Donc, 70 % pour le P.L.A.I., 20 % pour le P.L.U.S. et 10 % pour le P.L.S.

Maintenant, comprenez bien que nous devons arrêter d'utiliser cet argument de la mixité sociale qui, finalement, est renversé. Au nom, soi-disant, de la mixité sociale, on crée une politique discriminante vis-à-vis des catégories populaires. Je terminerai par ces chiffres. En 2001, il y avait 36 % d'ouvriers et employés à Paris. Aujourd'hui, on en est à moins de 25 %. Alors que dans la population totale, ils représentent toujours 50 %. Cela ne veut pas dire que la Ville de Paris n'a rien fait, mais que sa politique en faveur du logement social n'a pas réussi à absorber la disparition de ce que l'on appelait "les logements sociaux de fait" dans le parc privé. De fait, l'insuffisance d'encadrement des loyers ou le fait qu'il ait bien tardé avant d'être mis en place par le législateur, et la politique pas suffisamment offensive en termes de recours à l'emprunt pour préempter les bâtiments et faire une politique en faveur du logement social qui soit compatible avec les exigences climatiques.

Je le rappelle : je suis favorable au logement social et suis persuadée que le groupe Ecologiste de Paris l'est aussi. Nous estimons que par la réquisition des immeubles vides et la préemption, il est possible et même nécessaire de concilier l'écologie et le social.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

A vous, Madame la Présidente.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous l'avez compris, ce projet concerne la préemption d'un immeuble dans le 20^e arrondissement, rue Orfila, à côté de Gambetta, pour créer des logements sociaux et notamment des logements dits "très sociaux", les fameux P.L.A.I. En ce sens, nous remercions l'Exécutif pour son amendement permettant une part importante de P.L.A.I. et de P.L.U.S. réalisés dans ce projet. Merci, Monsieur BROSSAT, du dialogue en amont avec votre cabinet, qui a été constructif.

A l'heure où l'on entend, dans les interventions précédentes, un certain nombre de questionnements autour de la préemption des logements, qui est effectivement l'une des solutions pour éviter de devoir détruire ou construire à partir de rien, et permettre une durabilité du bâti.

Monsieur François-Marie DIDIER, si vraiment vous cherchez une autre solution que les loyers capitalisés pour produire du logement social, produisez un amendement à ce projet de délibération et ne votez pas contre le vrai sujet, qui est : préemptons rue Orfila un immeuble pour produire des logements sociaux. Ce serait un autre message. Parce que, je vous le dis, pour les Parisiennes et les Parisiens qui ne sont pas forcément tout à fait au fait du moindre détail, ce vote signifie cela pour eux. Du coup, peut-être que l'on avancerait, nous aussi, dans nos débats, sur ce point et que l'on éviterait les caricatures. Ne vous énervez pas, je ne dis pas que vous êtes contre le logement social. Je vous dis simplement que l'argument sur lequel vous vous basez peut renvoyer ce signal.

Du coup, aujourd'hui, à Gambetta, c'est effectivement un quartier au prix du foncier élevé. Et donc, cela coûte plus cher de préempter, de tenir le rythme de production des logements sociaux pour arriver aux objectifs que nous nous fixons, c'est-à-dire 25 % de logements sociaux en 2025. C'est donc un réel choix budgétaire. Je crois que ce qui est devant nous, c'est : comment est-ce que nous explorons les pistes de reconversion, de préemption, d'acquisition de logements ? On sent les enjeux. Je partage les réflexions de Thomas CHEVANDIER et de Danielle SIMONNET qui se rapportent au rapport de la "Fondation Abbé-Pierre".

Toutes ces pistes posent la question globale des moyens que les collectivités ont pour mener une politique ambitieuse en termes de logements. Cela pose encore la question de la fiscalité de la dotation de l'Etat. Non, nous ne pourrions pas mener une politique ambitieuse pour résorber l'habitat indigne, pour construire des nouveaux logements, pour transformer des bureaux en logements, pour, là où c'est possible, préempter dans des quartiers sous-dotés en logement social, parce que ce sera la seule opportunité pour habiter dans les quartiers populaires, s'il n'y a pas une transformation de la fiscalité et de nos moyens financiers pour pouvoir y arriver. Nous savons que le bien vivre à Paris passe forcément par des logements accessibles aux classes populaires, aux familles, donc à une part plus importante de P.L.A.I. et de P.L.U.S.

Madame SIMONNET, vous faites bien de le rappeler dans le DLH 20 : la rue Orfila est à proximité de l'hôpital Tenon, et ce serait une véritable opportunité pour aider les soignants et les soignantes que de se loger au plus près de leur lieu de travail. Effectivement, une infirmière ou un infirmier en début de carrière, une aide-soignante, des

personnels d'entretien, sont tous éligibles au P.L.A.I. Quand on doit effectuer des gardes, la proximité avec son lieu de travail compte, notamment dans le contexte d'une épidémie, que l'on vit aujourd'hui depuis presque un an.

Vous l'avez compris, c'est donc pour "Génération.s" un soutien à ce projet de délibération et aussi une envie de poursuivre les réflexions entamées pour résoudre la si difficile problématique du logement à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

Je donne maintenant la parole au dernier intervenant, avant la réponse de Ian BROSSAT.

C'est Jérôme GLEIZES, qui doit être toujours en Salle des fêtes et va présenter l'amendement n° 122 que son groupe a déposé.

M. Jérôme GLEIZES. - Tout à fait, Monsieur le Maire. Même si cet amendement a déjà été présenté par mes collègues.

Chers collègues, je vais quand même prendre un point de vue un peu différent par rapport à ce qui a été dit précédemment. Je partage tous les arguments de mes collègues de la majorité par rapport à l'intervention de M. DIDIER contre ce projet de délibération. La position que je vais prendre est une position écologiste. Une polémique inutile est née ces derniers mois sur la rue Erlanger, selon laquelle les élus écologistes, et même "La France insoumise", seraient contre le logement social. En fait, non, nous ne sommes pas contre le logement social, mais nous tenons compte d'une contrainte qui est celle du foncier à Paris, et du fait qu'il faut que l'on tienne compte dans nos politiques publiques de ce que l'on appelle dans la littérature économique "la tragédie des communs".

Qu'est-ce que "la tragédie des communs" ? C'est un vieux article dans la revue scientifique "Nature" de 1969 qui montrait que, dans la gestion des biens communs, il peut y avoir un dilemme entre la protection de la ressource et la surexploitation de cette ressource. Je parle ici du foncier. Nous sommes écologistes, nous défendons donc la protection du foncier. Et donc, quand on peut éviter de faire de la construction, on l'évite. Par contre, quand on peut faire comme ici - et c'est là que ce projet de délibération est très important - quand on peut faire du reconventionnement, il faut défendre le conventionnement.

Qu'est-ce que cela veut dire : faire du conventionnement ? Cela veut dire que, par rapport à un immeuble qui change de propriétaire, la Ville décide de préempter. Cela veut dire qu'elle décide de protéger en fait le loyer de ces appartements, avec trois dispositifs : P.L.S., P.L.U.S. et P.L.A.I. Sinon, cet immeuble aurait été revendu à des spéculateurs privés - parce que, généralement, il y a beaucoup de spéculateurs sur ce marché - qui auraient repris ces appartements, auraient fait sans doute une vente à la découpe et les auraient revendus aux prix du marché, donc à des prix largement au-dessus des plafonds du logement social.

Il faut aujourd'hui protéger les locataires, y compris, Messieurs, mes collègues de droite, y compris une partie de votre électorat, qui est aujourd'hui mise en difficulté par le fait que le prix à la vente a dépassé les 10.000 euros le mètre carré, et que même une partie de l'électorat de droite n'a plus les moyens d'acheter ou de louer à ce prix.

Ici, nous protégeons la ressource, donc un logement déjà construit. Cela nous permet à la fois de tenir compte de notre objectif social, donc d'avoir du logement social, et notre objectif écologique de ne pas construire pour préserver la ressource. Pourquoi avons-nous cette position ? C'est par rapport à la crise climatique. Il y a souvent un effet de sidération. Cela veut dire que tout le monde a conscience de la crise climatique, mais personne n'en tire les conséquences. Je vais encore citer "Nature", qui a fait de nombreux articles sur les risques d'effondrement. L'effondrement n'est pas une lubie d'écologiste. C'est quelque chose de très bien renseigné par la documentation scientifique. Ils disent que si l'on continue sur le rythme sur lequel on est, on va vers des catastrophes écologiques de plus en plus importantes.

Le problème, c'est qu'il y a beaucoup d'inertie et que, souvent, les politiques publiques sont victimes d'inertie et ne tiennent pas compte de ces conséquences dans le futur. Il est toujours difficile de se protéger dans le futur. Pourtant, tous les candidats à la dernière élection municipale ont dit : "Nous avons 10 ans pour agir". Cela veut dire qu'il faut agir tout de suite. Donc, quand on peut ne pas construire et faire du logement social comme ici, il faut faire du logement social. C'est cela qui est très difficile à comprendre pour beaucoup de gens. Pourtant, nous n'avons plus le choix. Aujourd'hui, il faut à la fois être sur la question sociale et sur la question écologique.

Comme il me reste un peu de temps, je vais revenir sur cette histoire de loyers capitalisés et sur la question du financement. Je pense qu'il y a une incompréhension sur : à quoi servent les loyers capitalisés et quelles sont les alternatives aux loyers capitalisés ? Ce n'est pas l'emprunt, l'alternative aux loyers capitalisés. L'alternative aux loyers capitalisés, c'est que la Ville n'est pas propriétaire du logement et qu'elle vend donc ce qu'elle achète au bailleur social. Dans ce cas, la recette n'est plus une recette de fonctionnement, puisque les loyers capitalisés sont des recettes de fonctionnement. Cela devient donc une recette d'investissement, puisque nous vendrions la propriété, ici au 97, rue Orfila, à un bailleur social. Dans ce cas, il y a aussi une somme très importante qui sera payée par le bailleur. Au final, on pourrait dire que c'est peut-être neutre économiquement. Après, il y a des règles fiscales dont il faut tenir compte. Mais, de fait, à un moment ou à un autre, il y aura une relation économique par rapport à la propriété de ce bien entre le bailleur et la Ville de Paris.

Pour répondre à Mme SIMONNET, cela augmente l'épargne brute. Si l'on avait réduit l'épargne brute, on aurait compensé l'épargne brute par de l'emprunt sur les marchés financiers. Donc, "in fine", il y a de l'emprunt pour financer cette opération. Bien sûr, ici, c'est diffus dans l'ensemble du budget de la Ville, mais, de fait, la Ville est obligée d'emprunter parce que l'épargne brute n'est pas suffisante pour financer l'ensemble de ses investissements. Donc, il faut faire attention sur ces mécanismes. L'important, c'est la question de la propriété. Ici, c'est la Ville qui est propriétaire. A travers cette propriété, elle garde le contrôle de ce bien. C'est pourquoi il est important d'avoir une stratégie de garder la propriété des biens. Là, il y a un désaccord entre mes collègues de droite et la gauche...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouvez conclure, cher Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Sur la question de la possibilité de vendre du logement social. A partir du moment où la Ville est propriétaire, elle ne vendra pas ce logement social. Ce qui nous permet de garder ce bien pour le futur.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de me cantonner au projet de délibération, parce que 5 interventions de 5 minutes pour 16 logements sociaux, le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est rentable. La réalité, quand même, c'est que l'on parle juste de la préemption d'un immeuble dans le 20^e arrondissement. Immeuble qui était privé, a été acquis par la Ville de Paris pour effectivement faire du logement social familial.

Je voudrais juste, en deux mots, répondre à François-Marie DIDIER sur les arguments qu'il a développés. Vous parlez beaucoup des loyers capitalisés. C'est d'ailleurs un argument que vous avez utilisé très largement pendant la campagne des élections municipales. Je n'ai pas le sentiment que les Parisiens aient été passionnés par ce sujet. En revanche, leur sujet, c'est le logement, et le logement social. Permettez-moi donc de parler de ce dont il s'agit ici. Que se serait-il passé - et posez-vous cette question - si la Ville de Paris n'avait pas préempté cet immeuble ? Il aurait été acheté par un marchand de biens, qui aurait ensuite vendu les logements à la découpe, et les locataires, qui sont des locataires de la classe moyenne, auraient subi des congés pour vente et auraient été expulsés.

Lorsque vous dites que la politique de préemption est une politique qui s'attaque aux classes moyennes, vous ne dites pas la réalité. C'est exactement l'inverse, puisque c'est la préemption et la transformation de ces logements en logements sociaux qui permettra de maintenir sur place ces classes moyennes. Nous avons donc plus que jamais besoin de développer cette politique pour maintenir les classes moyennes à Paris. J'assume tout à fait ce projet de délibération.

Quant aux questions qui ont été posées ensuite, sur les catégories de financement sur cet immeuble - je pense notamment à l'intervention de Jérôme GLEIZES - vous avez raison de dire que nous avons besoin de faire du logement social et très social, notamment pour loger ces fameux travailleurs clés, que l'on a applaudis au mois de mars, qui galèrent pour se loger dans le parc privé. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis favorable à l'amendement n° 122 que vous déposez, qui vise à créer 50 % de P.L.A.I. et de P.L.U.S.

Voilà ce que je voulais dire sur ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 122 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 122 est adoptée.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 20 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 120).

2021 DLH 21 - Location de l'immeuble 5, passage Jean Nicot (7e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un programme de création de logements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 21, l'amendement technique n° 123 et le vœu référencé n° 6.

Il s'agit de la location de l'immeuble 5, passage Jean-Nicot, dans le 7e arrondissement, à Paris "Habitat OPH" - bail emphytéotique.

Le premier intervenant est le Président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention était plus une réponse au vœu de Changer Paris.

Dois-je la faire maintenant ou après ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous faites votre intervention à la fois sur le projet de délibération DLH 21 et...

A ce moment-là, je vous donnerai la parole à nouveau pour une explication de vote sur le vœu n° 6 du groupe Changer Paris.

Allez-y, cher Émile MEUNIER.

J'applique le règlement. Relisez-le.

Émile MEUNIER, vous avez 5 minutes sur ce projet de délibération et vous aurez...

Non ? Alors, d'accord.

Je vous donnerai donc 2 minutes sur le vœu n° 6 de Changer Paris.

On s'est bien compris. Merci beaucoup.

C'est le règlement que j'applique.

Excusez-moi, M. MEUNIER était inscrit sur le projet de délibération. Je lui donne la parole sur le projet de délibération et il dit : "Je veux intervenir seulement sur le vœu". Donc, il réinterviendra après.

Ne cherchez pas la petite bête pour rien. J'essaye simplement, parce que c'est mon rôle de président de séance...

La cloche, ce n'est pas moi.

INTERVENANTE. - C'est moi. Désolée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'essaye simplement de ne priver aucun élu de son droit d'expression.

La parole est à vous, Madame la Présidente, pour présenter le vœu n° 6, mais aussi intervenir, si vous le souhaitez, sur le DLH 21.

J'ai dit : "A vous, Madame la Présidente", pour le vœu n° 6, qui est un vœu de Changer Paris, comme je l'ai indiqué.

J'ai dit : "Madame la Présidente".

Excusez-moi, quand je dis "Madame la Présidente"...

Mais, la prochaine fois, je donnerai la parole à "Madame la Ministre".

A vous, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Oh, mais quel mépris ! Ça vous gêne tellement. Ça vous gêne tellement.

Oh, c'est bon là-bas ! Franchement ! Oui, allez, c'est bon !

Alors, cher vous, mes chers collègues, tout d'abord, je voulais remercier Mme MAQUOI pour ses propos de tout à l'heure qui ne sont pas dans la caricature. Elle avait raison sur les logements sociaux. Nous sommes favorables au logement social.

Je voudrais préciser une chose sur les loyers capitalisés. Vous avez raison, c'est un argument qui a été effectivement utilisé pendant la campagne municipale, parce que l'on s'est fondé sur le rapport de la Chambre régionale des comptes qui a pointé l'irrégularité de ce mode de financement. Pourquoi ? Les loyers capitalisés compromettent non seulement des investissements dans le parc social, mais également la restauration du parc

social, puisque l'on récupère des loyers sur 30 ans d'avance, voire plus. Forcément, vous compromettez une capacité d'investissement et de fonctionnement. C'était le premier point.

Sur ce projet de délibération, les critères de revenus - on l'a assez rappelé - pour obtenir un logement social laissent malheureusement de nombreux ménages sans solution. Ceux qui ne sont pas assez prioritaires pour y avoir droit, mais dont la situation est trop fragile pour trouver une place dans le parc locatif privé, dont les critères se sont évidemment beaucoup durcis au cours de ces dernières années du fait de la pénurie de logements disponibles. La réalité, c'est une carence en logements intermédiaires à laquelle, jusqu'ici, les politiques de logement de la Ville n'ont pas véritablement répondu. Cette carence a des conséquences immédiates puisqu'elle conduit les familles à quitter Paris. Comme vous le savez, 3.700 enfants manquaient à l'appel à la rentrée scolaire 2020 dans les écoles publiques, par rapport à 2019. Cette situation condamne aussi une catégorie de travailleurs, notamment ceux les plus mobilisés au service des Parisiens - que ce soient les personnels soignants, les pompiers, les policiers, et j'en passe - à une qualité de vie dégradée, car ils sont forcés de se loger beaucoup plus loin de Paris.

Dès que nous avons appris que la Ville de Paris exerçait son droit de préemption sur une parcelle au 5, passage Jean-Nicot, dans le 7e arrondissement - on était sur 16 logements tout à l'heure ; nous sommes sur un peu moins, mais dans le même ordre de grandeur - j'ai effectivement sollicité M. BROSSAT sur un point particulier. Comme il le sait, puisque nous travaillons ensemble sur le logement social, je ne me suis jamais opposée à des programmes de logements sociaux, et encore moins à celui-ci. Bien au contraire, puisque je lui ai proposé d'en faire la première réalisation de l'organisme foncier solidaire, précisément pour pallier la carence de logements intermédiaires à Paris. Cette solution répond à la demande d'accession solidaire à la propriété, exprimée par tant de familles contraintes de quitter le centre de Paris.

Pour l'instant, et c'est vrai que la Ville a exprimé un refus, alors que - comme vous le savez, Monsieur BROSSAT - la demande en logements intermédiaires existe aussi dans le 7e arrondissement, la réponse de la Mairie de Paris à cette demande est pour l'heure plus qu'incertaine. Nous en avons effectivement parlé encore récemment. Pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si nous ne faisons rien, resteront finalement à Paris deux types de population. D'une part, celle qui a les moyens de se loger quel que soit le prix, et d'autre part, celle très défavorisée qui bénéficie de logements sociaux dans des ensembles qui connaissent - vous ne pouvez pas dire le contraire - de moins en moins de mixité sociale. C'est une réalité. Nous dénonçons cette politique de ghetto, qui dégrade non seulement les conditions de vie de ceux qui sont logés dans le logement social, mais dégrade aussi la qualité de vie des riverains.

Aussi, je renouvelle ici ma demande. Je souhaite que la Mairie de Paris prenne en considération ces demandes, qu'elle dote aussi le 7e arrondissement de logements intermédiaires qui font défaut au programme parisien, pour assurer cette réelle mixité sociale qui est pour nous un réel combat. Nous en avons parlé. Sauf si l'on peut effectivement voir sur la composition de ces logements, dans ce cas, Monsieur BROSSAT, je retirerai mon vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, à mon tour, revenir sur ce projet de délibération DLH 21.

Chère Madame DATI, j'ai bu vos paroles. J'ai écouté ce que vous avez dit avec attention. Je suis un peu triste de vous rendre malheureuse avec ce projet de délibération, parce que, et vous le savez, je n'aime pas vous contredire ni vous contrarier. Je pensais vous faire plaisir en faisant 10 logements sociaux dans le 7e arrondissement, parce que j'ai lu avec beaucoup d'attention...

J'ai lu avec attention, Madame DATI, votre...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ian BROSSAT a la parole, et lui seul.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - J'ai lu avec beaucoup d'attention votre interview dans "Le Parisien", où vous dites que vous regrettez que la Ville de Paris concentre toujours le logement social dans le Nord-Est parisien.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Pas du tout !

M. Ian BROSSAT, adjoint. - En l'occurrence, nous faisons du logement social dans le 7e arrondissement, c'est-à-dire l'arrondissement de Paris qui en compte le moins. Et d'ailleurs, cela ne serait pas juste de dire que vous êtes responsable de cette situation. C'est un héritage historique qui fait que le 7e arrondissement compte effectivement peu de logements sociaux. Nous nous battons pour rattraper ce retard. C'est ce que nous faisons rue Saint-Dominique, par exemple, avec les 251 logements sociaux dans les anciens bureaux du ministère de la Défense. Et c'est ce que nous faisons ici sur une toute petite opération de 10 logements sociaux. Il devait y avoir une opération de promotion privée à - tenez-vous bien - 48.000 euros du mètre carré. 48.000 euros du mètre carré. Nous avons effectivement fait jouer notre droit de préemption pour faire 10 logements sociaux. Je pense que c'est une bonne

chose. Par ailleurs, je pense que c'est utile de faire de petites opérations, ce qui évite de concentrer le logement social toujours au même endroit.

Je suis persuadé que nous saurons nous mettre d'accord sur cette belle opération. Vous demandez également à être associée, évidemment, aux attributions, à la gestion de l'immeuble. Tout cela est parfaitement de droit. Il est normal que les maires d'arrondissement soient associés aux commissions d'attribution. Ce sera le cas, comme c'est le cas de manière systématique.

Je serai très, très heureux que nous puissions construire au 5, passage Jean-Nicot, ces 10 logements sociaux familiaux afin de rééquilibrer l'offre de logements sociaux à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Pour que nos votes soient le plus clair possible, Madame la Présidente, Madame la Maire du 7e arrondissement, est-ce que vous maintenez votre vœu compte tenu de la réponse de Ian BROSSAT ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Nous avons vu, mais c'est vrai que vous avez raison de le rappeler sur les compositions et sur le logement social du 7e arrondissement. Depuis que je suis élue, depuis 2008, je ne me suis opposée à aucune implantation ni construction de logement social. Sur cette préemption, nous étions d'accord. Là, effectivement, M. BROSSAT m'assure que l'on peut travailler comme nous l'avons fait pour les 251 logements sociaux boulevard Saint-Germain, pour que nous puissions être associés aux attributions. Dans ce cas, je retire mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

De ce fait, cher Émile MEUNIER, plus de vœu, plus d'explication de vote. Tout cela est très logique.

Il y a un amendement technique n° 123. Je propose de le mettre aux voix.

Je pense que personne n'y voit sujet à discussion.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 123 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 123 est adopté.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 21 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 21).

2021 DLH 27 - Démolition partielle du bâtiment A, et démolition totale des bâtiments E, F, G, H, I de la cité Python-Duvernois (20e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / RIVP.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au relogement des personnes.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au relogement des locataires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, chers collègues, de passer maintenant au projet de délibération DLH 27 et aux vœux référencés n^{os} 7, 8 et 8 bis. Il s'agit de la démolition partielle du bâtiment A et de la démolition totale des bâtiments E, F, G, H et I de la cité Python-Duvernois, dans le 20e arrondissement. Il s'agit d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la R.I.V.P.

Le premier inscrit est M. François-Marie DIDIER.

Je vous donne la parole, cher collègue.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est extrêmement important, tant pour le 20e arrondissement que pour notre Ville et le Grand Paris. Naturellement, notre groupe votera favorablement ce projet de délibération. En effet, par ces démolitions, il s'agit de lancer enfin une opération d'aménagement d'envergure tant attendue. Une opération essentielle pour un territoire marqué par des difficultés sociales majeures et où règne parfois la misère. Un territoire soumis à de nombreuses nuisances, dont sa proximité avec le boulevard périphérique, l'insalubrité des logements, la

présence de rats qui empoisonnent la vie des habitants. Pour celles et ceux qui connaissent Python-Duvernois, ce qui est le plus frappant, c'est la frontière qui existe avec le reste du 20e arrondissement.

Python-Duvernois est depuis trop longtemps une enclave, où, par la force des choses, prédomine un sentiment d'abandon chez les habitants. Avons-nous trop tardé à lancer cette opération ? Certainement. Avons-nous trop peu communiqué avec les habitants ? Assurément. Fallait-il reloger les habitants plus rapidement ? Nécessairement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre groupe votera favorablement concernant le vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris sur le sujet.

Oui, de nombreuses études d'impact, de faisabilité ont été lancées. La première étude date même de 2012, 2013. Je l'admets, on ne peut pas simplement détruire pour rebâtir un quartier d'une telle importance. Il est nécessaire d'avoir une vision globale d'aménagement du territoire, d'urbanisme, dont le logement fait partie, mais également en matière de commerce, de culture, de sport, de loisir et de service public. C'est cette absence de vision pour nos quartiers qui a dégradé Paris. Vous le savez bien, vous dirigez la Ville depuis 20 ans. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le nouveau Python-Duvernois ne doit pas être un ghetto.

La programmation prévisionnelle du projet semble plutôt rassurante sur ce point, en tout cas à ce stade. La mixité sociale est un axe fort du projet, avec une partie des logements réservée à la classe moyenne, et je m'en félicite. Sur les 25.000 mètres carrés de logements qui seront créés, 11.000 mètres carrés le seront en accession, via l'organisme foncier solidaire de la Ville de Paris. C'est à peu près 44 % des logements. 9.500 mètres carrés seront des logements sociaux, soit environ 40 % des logements. Enfin, 4.500 mètres carrés de logements seront destinés à des salariés grâce au dispositif "Action Logement".

L'attractivité économique du quartier sera relancée, avec 60.000 mètres carrés de bureaux, 7.000 mètres carrés réservés aux commerces, locaux associatifs. Il faut savoir que dans cette zone, aujourd'hui, c'est 3 fois moins de commerces par habitant que la moyenne à Paris, avec seulement 8 commerces pour 1.000 habitants, contre 29 pour 1.000 habitants à Paris. Enfin, il est prévu de désenclaver ce territoire avec la présence de nouveaux équipements publics : un centre de santé, 10.000 mètres carrés d'équipements publics à usage sportif et une crèche.

Tout cela est positif pour Python-Duvernois, le 20e arrondissement et ses habitants. Vous voyez, je ne suis pas sectaire et absolument pas contre les logements sociaux, comme il a pu être dit tout à l'heure.

Néanmoins, ce projet a trop souvent manqué de visibilité, non seulement pour les habitants mais aussi pour les élus. Je tiens à saluer le maire du 20e arrondissement qui organise prochainement, avec les élus de l'arrondissement, une réunion d'information sur le projet "Portes du 20e". Je salue évidemment cette initiative, mais il faudra organiser des points d'étapes réguliers, notamment sur le respect du calendrier. J'y veillerai tout particulièrement.

Je l'ai rappelé, la mixité sociale est une garantie essentielle pour que ce quartier ne sombre pas, comme tant d'autres à Paris. Je souhaiterais donc que l'Exécutif confirme ses engagements sur ce point, notamment quant à l'accession réservée aux classes moyennes via le dispositif de l'organisme foncier solidaire de la Ville de Paris. Je souhaiterais, Monsieur Ian BROSSAT, vous entendre sur ce point quant aux chiffres que je viens de citer.

Et enfin, j'en terminerai par-là, qu'est-il prévu pour lutter contre la prolifération des rats, notamment dans le cadre des démolitions à venir ?

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, François-Marie DIDIER.

Je donne la parole maintenant à M. Éric PLIEZ, le maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie de ces vœux qui témoignent de notre intérêt partagé pour l'îlot Python-Duvernois et pour ce projet de renouvellement urbain d'ampleur, dans ce quartier qui est, comme cela a été rappelé, l'un des plus marqués par les inégalités sociales de Paris. Souvenez-vous, la délibération DU 49 du 4 avril 2019 a créé la Z.A.C. et s'engage à créer un parc paysager sportif au cœur du quartier, des voiries adaptées, des nouveaux équipements sociaux et de santé, un équipement multisport d'ampleur. L'ambition est de faire de Python-Duvernois un quartier où il fait bon vivre, un quartier de destination et plus seulement de passage, un quartier qui nous rapproche aussi de nos collègues de Seine-Saint-Denis. Mais c'est un projet au long cours. Et si le relogement des habitants a déjà démarré, si les travaux doivent débuter dès cette année, la livraison finale du programme est prévue pour 2028. C'est bien le sujet : comment gère-t-on cette période et comment s'assure-t-on que le calendrier est respecté ?

Dans le vœu, vous parlez de la réponse à apporter aux habitants. Evidemment, on ne va pas se contenter de leur dire : "En 2028, tout ira bien, soyez patients". Il convient de répondre dès aujourd'hui aux problèmes qui se posent dans le quartier, et ils sont nombreux. Ce ne sont pas que les rats. C'est tout l'intérêt de la gestion urbaine de proximité qui a démarré. Dans le vœu, vous exprimez le souhait que cette gestion urbaine de proximité associe les habitants. C'est d'ores et déjà le cas. La GUP associe les services de la Ville, les habitants, les bailleurs, les acteurs

locaux du quartier, et travaille, par exemple, à résoudre les questions de propreté qui se posent. Soyez sûrs que la mairie du 20^e arrondissement est tout à fait engagée dans ce chantier.

Il est évoqué également dans vos vœux la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, la MOUS, mise en place à Python-Duvernois. La R.I.V.P. en a présenté les grandes lignes récemment. Evidemment, je suis favorable à ce qu'elle puisse être communiquée au Conseil de Paris.

Vous avez raison, il faut des équipements multisports. En plus de l'équipement multisport fermé, la Z.A.C. "Python-Duvernois" prévoit la construction d'un TEP à l'intérieur même du parc paysager et sportif, la construction d'un troisième stade et la modernisation d'une piste d'athlétisme de proximité.

Bref, le vrai sujet aujourd'hui, c'est le relogement des habitants. 123 familles ont déjà été relogées. On voit bien qu'il faut tenir ce rythme de manière forte. On estime à environ 8 relogements par mois pour que le rythme se tienne. C'est un vrai sujet pour nous tous. Bien sûr, il y a une charte de relogement signée entre la Ville et les bailleurs sociaux parisiens, qui permettra d'amplifier le travail mené par la R.I.V.P., mais nous serons extrêmement vigilants à ce que ce rythme de relogement soit tenu.

Vous dites également dans l'un des vœux qu'il est souhaitable que les habitants qui le souhaitent puissent être à nouveau relogés dans les logements. Ce droit au retour est bien entendu inscrit dans la charte et dans les documents qui ont été passés avec les habitants.

Vous l'avez bien compris, chers collègues, nous ne pouvons que souscrire aux souhaits émis dans les vœux, pour la simple et bonne raison qu'ils constituent des éléments déjà actés et centraux du projet que nous portons à Python-Duvernois.

Je vous invite, pour ceux que cela intéresse, à consulter la lettre d'information qui sera adressée aujourd'hui et distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants. Evidemment, nous continuerons à accompagner cette lettre.

Je vous invite à retirer votre vœu et à vous prononcer favorablement pour le vœu de l'Exécutif, qui, je crois, fait la synthèse entre tout ce que vous avez pu exprimer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Éric PLIEZ. Merci, Monsieur le Maire.

Est inscrite Antoinette GUHL, qui est sans doute en Salle des fêtes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Oui, en Salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Merci, Véronique LEVIEUX.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de transformation de la cité Python-Duvernois, ainsi d'ailleurs que le projet de transformation de la porte de Montreuil, sont les deux projets très structurants, sans doute les plus structurants des deux dernières décennies et de la prochaine décennie, pour le 20^e arrondissement.

Le territoire dont il est question est l'un des territoires qui cumule toutes les inégalités. La première des inégalités est l'inégalité sociale puisque, nous le savons, ce quartier est l'un des plus pauvres du 20^e arrondissement, mais aussi de Paris, avec un taux de pauvreté de 39 % contre une moyenne de 22 % à Paris. Mais aussi les inégalités environnementales puisqu'il s'agit de l'un des quartiers les plus pollués de Paris : pollution de l'air liée à la proximité avec le périphérique, mais aussi pollution par le bruit. J'ajouterai également les inégalités de développement puisque le commerce y est très peu présent.

Au quotidien, cela se traduit par de mauvaises conditions de logement - on a évoqué les rongeurs, les punaises de lit - mais aussi par des problèmes de bruit, des problèmes d'isolation, des problèmes d'humidité, des problèmes de suroccupation des logements, des problèmes de santé des habitants. Tous ces éléments font que la transformation de ce quartier est, bien sûr, une nécessité et une nécessité absolue. C'est pourquoi le groupe Ecologiste de Paris y est très attaché.

Toutefois, nous émettons des points de vigilance. C'était l'objet de notre vœu. Le premier - vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire du 20^e arrondissement - c'est la nécessité absolue de tenir le rythme de relogement prévu dans le projet. Je sais bien que cette demande est une demande quasi unanime de toute la majorité. C'est aussi que soient traitées dans le même temps les demandes de relogement des logements insalubres à proximité, dont la destruction n'est pas prévue immédiatement. C'est que nous puissions assurer - vous l'avez évoqué - la question du droit de retour, que nous puissions assurer à tous les habitants qui ont vécu pendant des années dans ces mauvaises conditions de pouvoir revivre dans le quartier une fois que la transformation sera opérée. On appelle cela "le droit de retour". Nous tenons à ce que, sous prétexte de mixité, cette possibilité de droit de retour ne soit pas bafouée pour tous les habitants et les habitantes qui y tiennent. Je crois que cela aussi peut être un combat partagé.

Enfin, nous tenons - nous, écologistes - à souligner la nécessité de maintenir l'ensemble des espaces sportifs sur ce territoire, puisqu'en fait, nous le savons, le 20e arrondissement est sous-doté. Il nous faut donc travailler en concertation avec les habitants par l'intermédiaire de la gestion urbaine de proximité - vous l'avez évoqué - pour que puissent être maintenus, dans ce projet, dans cette future transformation, des espaces sportifs, qui feront, sinon, cruellement défaut au quartier.

Voilà les éléments que nous portions dans notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je donne maintenant la parole à M. Thomas CHEVANDIER, qui doit être toujours en Salle des fêtes, j'imagine.

M. Thomas CHEVANDIER. - J'y suis toujours, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

Chers collègues, mon intervention va s'inscrire dans la complémentarité de celle d'Éric PLIEZ, et aussi des éléments rappelés et des interrogations d'Antoinette GUHL à l'instant. Je vais me concentrer sur la question délicate du relogement.

Vous le savez, le projet Python-Duvernois suppose des démolitions d'immeubles, des réhabilitations lourdes par ailleurs, qui ne peuvent intervenir que si les habitants ont été préalablement relogés. 124 familles ont d'ailleurs déjà été relogées pour permettre de vider les bâtiments E et F à ce jour.

Concernant les différents bâtiments, le relogement va s'opérer de la manière suivante. Sur le bâtiment A, ce sont 181 foyers à reloger d'ici fin 2023. Sur le bâtiment I, ce sont 21 foyers d'ici fin 2022. Sur le bâtiment D, ce sont 84 logements d'ici août 2025. Sur le bâtiment H, ce sont 23 logements d'ici août 2025. Sur le bâtiment B, ce sont 76 logements d'ici avril 2026. Sur le bâtiment C, ce sont 78 logements d'ici avril 2026. Et enfin, sur le bâtiment G, ce sont 22 logements d'ici fin 2026.

Si l'on veut suivre ce rythme, et donc permettre à l'opération de ne pas prendre de retard, il convient donc d'opérer 8 à 9 relogements par mois à compter de ce mois de janvier. Justement, sur ce mois de janvier, la R.I.V.P. vient de nous indiquer qu'elle avait effectué 10 relogements, ce qui signifie qu'elle est dans le rythme. Le cas échéant - cela a été rappelé par le maire Éric PLIEZ - la Ville de Paris et la mairie du 20e arrondissement n'hésiteront pas à mobiliser leur contingent. Ces relogements font l'objet d'un accompagnement dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, qui a déjà commencé ses travaux et permet aux bailleurs d'apporter une réponse individualisée.

Par ailleurs, il faut rappeler trois principes. Un, les loyers seront maintenus à surface de loyer égal. Deux, les relogements se feront au maximum dans le quartier, ce qui correspond à une demande majoritaire des habitants. Nous mettrons en œuvre, évidemment, le droit au retour. Enfin, une priorité sera donnée aux situations de suroccupation, de handicap, de maladie, de logement vétuste, qui ne seraient pas concernées immédiatement par le relogement dans le cadre de l'opération globale.

J'ajoute - cela a été dit par Éric PLIEZ - que ce n'est pas parce que ce projet est en route que, dans l'intervalle du relogement et des réhabilitations, rien n'est fait pour répondre aux difficultés et pour lutter contre les nuisibles. La Ville de Paris, la R.I.V.P., les différents services, agissent, même si ce n'est effectivement parfois pas suffisant, pour éradiquer la présence de tous les nuisibles.

Enfin, comme l'a rappelé le maire à l'instant, il y a une volonté de dialogue et de transparence de la part de l'actuelle majorité, même si nous sommes conscients que cette opération peut susciter des inquiétudes de la part des habitants. Nous ferons tout pour les lever, pour rassurer sur le calendrier, sur les modalités globales de cette opération, et pour faire en sorte que, dans l'intervalle et pendant l'opération, le cadre de vie et les conditions de vie des habitants ne soient pas dégradés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas CHEVANDIER.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET, qui en profitera pour présenter son vœu n° 8.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le débat que nous avons à cet instant n'est pas sur l'entièreté du projet, ce grand projet de renouvellement urbain que nous avons déjà voté, adopté, il y a de cela de nombreuses années. Le débat que nous avons aujourd'hui, tel que présenté dans le projet de délibération, c'est l'engagement de la démolition partielle des bâtiments A, et la démolition totale des bâtiments E, F, G, H et I de la cité Python-Duvernois. Finalement, le débat que nous avons est sur les vœux rattachés, plus que sur ce projet de délibération, qui fait qu'enfin, cela commence.

Venez discuter avec les habitants de Python-Duvernois. Venez les rencontrer sur place. Il va y avoir plus de journalistes qui seront allés sur place que d'élus. Il est important que ce soient non seulement les élus de la mairie du 20e arrondissement - et je remercie l'équipe municipale qui a reçu une délégation des habitants il y a peu - mais aussi les élus qui siègent à la R.I.V.P. Parce qu'en fait, la majorité municipale parisienne tient tous les bouts. Parce que vous êtes majoritaires au sein du bailleur, vous êtes majoritaires au niveau de la Ville de Paris, donc vous êtes en pleine et totale responsabilité sur ce projet, et c'est un beau projet.

Sauf que les gens ne tiennent plus. Ecoutez ce qu'ils vivent. Vous avez un certain nombre de familles qui ont des problèmes de santé, toutes générations confondues, à cause de la pollution du tramway, à cause de la pollution des appartements parce qu'il y a de la moisissure et de vrais problèmes d'absence totale d'aération. S'ajoute à cela une détérioration terrible du quotidien : les rats, les souris, les cafards, les punaises de lit. C'est le plus qui rend la vie insupportable. Mais, le fond du problème, c'est que les habitants s'interrogent sur l'état de salubrité des bâtiments, et notamment des trois tours, qui, elles, vont être rénovées, réhabilitées, et pour lesquelles le relogement de ses occupants n'est prévu qu'à la fin. Là, vous annoncez enfin... En pleine séance, on a enfin votre communication. Donc, enfin, les habitants vont être informés. C'était leur demande parce qu'ils étaient dans l'absence totale d'information sur ce qui allait se passer.

Mais ils demandent le relogement - le relogement maintenant - et un état de l'insalubrité. Parce que si les 3 tours centrales, on se rend compte par les services techniques de l'habitat qu'elles sont insalubres, alors vous devrez, dans le mois, reloger les occupants. Faites cet état des lieux de l'insalubrité parce que je vous assure que les dossiers médicaux des familles sont inquiétants. Regardez cette réalité-là. Cela fait des années et des années qu'ils attendent. Ils vont être, justement à midi et demi, dans la rue Lobau. Quelques-uns, une délégation. Allez discuter avec eux, parce que quand ils vont découvrir ce document, et que, pour le relogement, certains vont devoir attendre jusqu'à 2026, c'est-à-dire au mieux encore 5 années dans ces conditions, non, ce n'est pas une bonne nouvelle pour eux. 2026, c'est loin. Déjà cette année, dans le confinement, cela a été dur, extrêmement dur. Allez échanger avec eux. Je pense qu'il va falloir bien plus accélérer que simplement 9 relogements par mois. Je pense qu'il va falloir véritablement regarder la réalité du bâti de ces 3 tours et continuer à bien regarder la réalité de chaque famille.

Je voterai ce projet de délibération, mais le vœu de l'Exécutif ne répond pas à la demande de l'état d'insalubrité des 3 tours par les services techniques de l'habitat, telle que je la demande dans mon vœu. Sur le calendrier, de fait, le vœu ne répond pas, mais la communication, là, y répond. C'est déjà au moins cela. Puisque cette maquette est déjà toute belle, toute faite, je pense que vous auriez pu présenter les éléments en commission. Je ne comprends pas pourquoi il y avait besoin de cacher, de rendre secrets ces éléments. Je pense même que, lors du dernier rendez-vous avec les habitants, vous aviez ces éléments. Vous auriez pu les transmettre aux habitants, mais vous avez préféré attendre que la jolie maquette soit faite. Je ne comprends pas cette stratégie de communication. Il faut un état des lieux précis du service technique de l'habitat - est-ce que les bâtiments sont insalubres ou pas ? - et le relogement de toutes les familles qui le souhaitent maintenant, et pas dans cinq ans.

Je maintiendrai mon vœu, bien évidemment.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je vais donner la parole à Ian BROSSAT et à Anne-Claire BOUX également.

Je voudrais que vous puissiez faire 5 minutes groupées, si j'ose dire.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux différents orateurs d'être intervenus sur ce projet de délibération qui concerne la Z.A.C. "Python-Duvernois".

Beaucoup de choses ont été dites sur cette opération très attendue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excusez-moi de vous interrompre, cher Ian.

J'ai oublié de donner la parole à Raphaëlle PRIMET, qui est connectée, que l'on voit sur notre écran puisqu'elle est en salle Webex, puisque nous avons trois salles aujourd'hui.

Je suis vraiment désolé. Avec la permission de Ian, évidemment, je vous donne la parole. Je redonnerai la parole à Ian BROSSAT ensuite. Désolé.

C'est à vous.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci.

Mes chers collègues, ce projet de délibération vient autoriser la démolition et constitue le véritable coup d'envoi des travaux, un an seulement après la signature de la convention avec l'ANRU et de la création de la Z.A.C. Ce projet de délibération a une forte charge symbolique pour les habitants, car une démolition dans les opérations de réaménagement vient casser l'histoire et l'image des lieux. D'ailleurs, je voulais quand même dire à M. François-Marie DIDIER que l'on est coupable de tout, mais enfin, ce quartier a été construit dans les années 1950. On ne peut donc pas nous reprocher d'avoir créé ce problème. Pour les habitants, une telle opération n'est jamais facile à vivre. C'est à la fois fort émotionnellement et porteur d'espoir d'un cadre de vie renouvelé et amélioré, dans un quartier qui en avait tant besoin. Concevoir et mener à bien avec les habitants, ce projet a demandé un travail constant depuis 6 ans de la part des élus parisiens. A ce titre, je remercie l'engagement de Jacques BAUDRIER, de Ian BROSSAT, d'Emmanuel GRÉGOIRE et de Thomas CHEVANDIER, qui agit actuellement, comme il vient de nous l'expliquer, pour le relogement le plus rapide qui soit.

Une maîtrise d'œuvre sociale a été demandée à la R.I.V.P., qui a permis de connaître les besoins des habitants qui seront relogés dans le cadre de cette opération. Près de 30 % des habitants souhaitent revenir dans le

quartier. Nous aimerions que le relogement puisse se faire le plus rapidement possible. Nous avons confiance dans la volonté de la Ville d'aller au plus vite et au plus près des aspirations des habitants. La R.I.V.P. s'est engagée à réaliser les travaux de maintenance pour ne pas avoir de perte de confort et engage une opération de porte à porte ce mois-ci pour répondre aux besoins des locataires. Nous avons conscience des nombreux problèmes auxquels sont confrontés les locataires : la prolifération des rats, les insectes nuisibles, la vétusté de certains appartements et des conditions de vie dégradées. C'est d'ailleurs exactement pour cela qu'il était urgent de lancer ce projet d'aménagement.

Pour autant, dans l'attente de sa réalisation, tout doit être mis en œuvre pour que, le temps des travaux, les locataires ne voient pas leur situation se dégrader. C'est le sujet sur lequel travaillent non seulement les équipes en centrale, mais aussi les élus de la majorité du 20e arrondissement, lesquels, contrairement à ce que dit Mme SIMONNET, sont allés plus d'une fois à la rencontre des habitants.

Ces difficultés réelles ne doivent pas occulter les progrès majeurs que cette réhabilitation va apporter. Le projet va redonner une nouvelle image au quartier. Les logements ne donneront plus sur le périphérique. Ils seront protégés grâce à des immeubles de bureaux. Ils seront construits directement aux abords d'un parc de 3 hectares. 25.000 mètres carrés de logements construits, et 3 tours qui vont rester et verront leurs 300 logements profiter d'une réhabilitation poussée. Tout cela va améliorer considérablement les conditions de logement des habitants et créer un nouveau quartier avec de nombreux services publics. Un immense complexe sportif, un parc, un centre de santé de 400 mètres carrés et l'agrandissement du centre "Paris Anim".

Je vous appelle donc à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Avec mes excuses renouvelées, la parole est à nouveau à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous.

Raphaëlle PRIMET vient de dire beaucoup de choses que j'aurais dites moi-même. A mon tour de me féliciter de cette opération, qui est une belle opération. Une opération compliquée - cela a été dit par plusieurs intervenants - notamment parce qu'elle suppose le relogement des habitants dans un contexte parisien où l'on a peu de logements sociaux vacants et où il est par conséquent difficile d'engager ces relogements à un rythme soutenu. En tout cas, nous nous battons pour le faire. J'ai évidemment demandé à la R.I.V.P. d'accélérer ces relogements, en mobilisant d'ailleurs le parc social de l'ensemble des bailleurs sociaux parisiens, et pas uniquement celui de la R.I.V.P.

Je sais que la régie est pleinement mobilisée afin de poursuivre ces relogements dans les délais impartis permettant de mener à bien le projet urbain, mais aussi pour répondre aux besoins des familles. Je voudrais insister sur ce point : le dialogue avec les locataires. Une grande opération de porte à porte a été réalisée en janvier par le bailleur, ainsi qu'une campagne d'entretiens individuels pour recueillir les besoins de chacun des locataires, y apporter des réponses, mais aussi réaliser des diagnostics techniques et sociaux. Les problèmes identifiés seront tous traités. Il n'est pas question qu'en attendant les relogements, on laisse le bâtiment se dégrader et les habitants vivre dans des conditions qui, effectivement, ne sont pas acceptables.

Dans la foulée, un courrier est envoyé à l'ensemble des locataires afin de leur décrire le projet de manière exhaustive et de préciser les échéances, logement par logement, famille par famille. La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale menée par la R.I.V.P. accompagne ainsi rigoureusement chaque locataire dans l'occupation de son logement actuel, et pour préparer au mieux l'avenir. C'est donc un gros travail. Je voudrais vraiment remercier l'investissement de la mairie du 20e arrondissement et d'Éric PLIEZ, parce qu'il est bien évident que tout cela ne peut se faire qu'en étroite concertation avec les élus d'arrondissement.

Je crois qu'Anne-Claire BOUX voulait ajouter un certain nombre d'éléments.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Anne-Claire BOUX, Ian BROSSAT vous a laissé du temps pour compléter sa réponse.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

En effet, au-delà de la question du relogement, qui est essentielle pour mener cette opération de renouvellement urbain dans le calendrier souhaité et donner un nouveau souffle à ce quartier - comme cela a été souligné par de nombreux vœux et je m'y associe - l'objectif est de construire avec les habitants et les habitantes un projet de quartier. A ce titre, un dispositif de gestion urbaine de proximité, comme l'a souligné mon collègue Éric PLIEZ, vient d'être relancé, et ce, malgré la crise. Ce dispositif de gestion urbaine de proximité est animé par les équipes de développement local du service "politique de la ville", en lien très étroit et avec une attention de la mairie du 20e arrondissement, par l'intermédiaire de son maire et du premier adjoint, Maxime SAUVAGE, qui rencontrent régulièrement les habitants. Les habitantes et les habitants seront aussi associés à la conception du parc, qui doit être un lieu vivant incluant des espaces de détente, de lien social et sportif, qui répondent à leurs besoins.

Je veillerai personnellement à ce que les habitantes et les habitants soient associés à chaque étape du projet, avec l'ambition que, demain, ils bénéficient d'un cadre de vie de qualité et d'un quartier dynamique. Peut-être pour répondre à l'interpellation de ma collègue Danielle SIMONNET, nous sommes nombreux à être allés sur le terrain, et aussi mon collègue président de la R.I.V.P., David BELLARD. Donc, les élus qui siègent à la R.I.V.P. sont aussi mobilisés pour cette action, comme l'ensemble de l'Exécutif, avec mes collègues Ian BROSSAT et Emmanuel GRÉGOIRE.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

De ce fait, après les réponses de l'Exécutif, sachant que 2 vœux ont été déposés, les vœux n° 7 et n° 8, que l'Exécutif a déposé le vœu n° 8 bis, sachant qu'il y a d'éventuelles explications de vote, je vais d'abord poser au groupe Ecologiste de Paris la question habituelle : son vœu n° 7 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - C'est retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est retiré ? Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Le vœu n° 7 est donc retiré.

Danielle SIMONNET nous a déjà annoncé la couleur. Elle maintient son vœu n° 8.

François-Marie DIDIER, vous aviez demandé une explication de vote : sur le vœu de Mme SIMONNET ou sur le vœu n° 8 bis ?

M. François-Marie DIDIER. - Nous nous abstenons sur le vœu de Mme SIMONNET.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous vous absteniez sur le vœu de Danielle SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Sur le vœu n° 8 bis, François-Marie DIDIER, souhaitez-vous faire une explication de vote ?

M. François-Marie DIDIER. - Non. Elle sera très rapide. Nous voterons favorablement ce vœu puisqu'il rejoint quand même beaucoup d'éléments du vœu du groupe Ecologiste de Paris, pour lequel nous aurions voté favorablement. Nous voterons donc pour ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je n'ai pas d'autre explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 3).

Je vous remercie.

De ce fait, je mets effectivement aux voix, à main levée, - je suis désolé, je n'étais pas allé au terme ; merci, Madame la Directrice - le projet de délibération DLH 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 27).

2021 DLH 38 - Modification des garanties d'emprunts de 5 programmes de rénovation et de création de logements sociaux demandée par Immobilière 3F.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 38 relatif à la modification des garanties d'emprunts de 5 programmes de rénovation et de création de logements sociaux, demandée par "Immobilière 3F".

La parole est au Président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pardonnez-moi, j'étais en train de compter : 197, 198, 199, 200. Je crois que c'est le deux-centième projet de délibération en faveur du logement social voté avec enthousiasme par les écologistes. C'est 200 sur 204. Nous atteignons donc un score de 98 % de projets de délibération qui touchent de près ou de loin aux logements sociaux, que nous soutenons. A ce titre, je tiens à remercier Ian BROSSAT pour mettre en application la politique qui est celle de la majorité et la nôtre. Cela m'autorise à dire deux choses, amicalement.

C'est particulièrement faux et vexant lorsque l'on entend dire sur "Twitter" partout, d'où que cela vienne, que nous serions contre les logements sociaux. C'est faux. En tant que fervent promoteur du logement social, j'attire l'attention sur le fait que nos alertes n'en sont que plus légitimes. Quelles sont nos alertes ? Avec les écologistes, vous n'aurez jamais de surprise : ce sont toujours les mêmes. Les foyers de travailleurs migrants. Oui, nous voulons que dans les foyers de travailleurs migrants, il y ait des lieux collectifs. Comme dans les résidences étudiantes, au rez-de-chaussée, il y a toujours un C.R.O.U.S., un baby-foot, je n'en sais rien, une petite cafétéria. Nous voulons la même chose pour les travailleurs migrants. Pourquoi n'auraient-ils pas le droit à des lieux collectifs alors que l'on défend le lien social ?

L'autre projet de délibération sur lequel on a un peu tiqué, c'est l'immeuble pont. Oui, les écologistes, nous assumons que faire un immeuble pont, c'est-à-dire loger, et en plus, ce sont toujours les mêmes, c'est-à-dire les pauvres, qui sont logés au-dessus des pots d'échappement des voitures du périphérique, nous sommes contre et le serons toujours. Il n'y aura jamais de surprise sur ce point.

L'autre point, c'est la surdensification de certains quartiers quand cela est fait au détriment de la nature ou de la respiration du quartier, finalement pour un rendement au logement social parfois assez faible, c'est-à-dire 7 ou 8 logements sociaux, et l'on va détruire tout un espace vert pour cela. On estime que le rapport n'y est pas. Et donc, oui, on s'oppose.

Et enfin, le dernier projet de délibération depuis le début de cette mandature. Je rappelle que sur les 200 que l'on a votés sur 204, le dernier, c'est parce qu'il y avait une grosse alerte de l'autorité environnementale sur la question des risques de bruit et même au-delà de la solidité de la construction. C'était dans le 15^e arrondissement.

Je vais vous dévoiler un "scoop" : oui, les écologistes défendent la qualité de l'air. Oui, nous défendons l'environnement, le lien social. Nous pensons que la nature est essentielle dans l'équilibre d'une ville, au même titre que les équipements publics et les services publics. C'est même pour cela que des citoyens votent pour nous. Je crois que l'histoire est plutôt en train de donner raison à nos idées. N'est-on pas en train de réaliser un P.L.U. bioclimatique ? Chose que l'on aurait dû faire il y a au moins 2 mandats. Mais ce n'est pas grave, réjouissons-nous. Météo France a encore dit qu'en 2070, nous pourrions prendre 6 degrés en plus en été. Je vous laisse imaginer les pauvres gens qui vivent au-dessus du périphérique.

Donc, au-delà de ce petit récapitulatif de nos actions en faveur du logement social, je veux regarder vers l'avenir. L'avenir, quel est-il ? Nous pouvons tous nous rassembler - la majorité évidemment, et je pense même au-delà - autour de cette belle idée que nous allons pouvoir repenser l'urbanisme du futur. Un urbanisme qui permet aux habitants d'être logés, de vivre bien malgré le réchauffement climatique. C'est une chance qui est donnée à peu d'élus dans une vie d'élus : refaire le plan local d'urbanisme de la Ville de Paris. Honnêtement, si l'on m'avait dit cela, je n'y aurais pas cru. Je le vois comme une opportunité de travailler tous ensemble. Il va falloir - mais je crois que nous sommes d'accord sur ce point et prêts à le faire - être révolutionnaires, puisque nous allons devoir inventer des solutions nouvelles et mettre en œuvre la mobilisation générale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Après le "scoop" d'Émile MEUNIER, un "scoop" de Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - D'abord, je suis très, très heureux que nous votions ensemble 98 % des projets de délibération qui concernent le logement. J'ai envie de dire qu'appartenant à une majorité, c'est un peu normal. Mais enfin, en tout cas, je savoure cette statistique avec beaucoup de délectation. En réalité, évidemment que dans la grande majorité des cas, nous votons ensemble et tant mieux. Il peut nous arriver d'avoir un certain nombre de divergences d'appréciation lorsqu'il y a des constructions. On le verra peut-être tout à l'heure sur d'autres sujets.

Ma conviction, c'est qu'il y a, bien sûr, l'urbanisme du futur à inventer, mais il y a aussi l'urgence sociale aujourd'hui. Alors même que le rapport de la "Fondation Abbé-Pierre" montre que l'on a une explosion des difficultés de logement, il ne faut s'interdire aucune des pistes qui nous permettent de développer du logement abordable. La régulation du secteur privé, bien sûr, mais pour l'essentiel, nous dépendons du bon vouloir de l'Etat dans ce domaine, notamment sur la question de l'encadrement des loyers, la production de logements sociaux par tous les leviers disponibles, la transformation d'immeubles de bureaux en logements, la préemption - on l'a vu tout à l'heure avec la rue Orfila - mais aussi parfois la construction d'immeubles neufs, dans un contexte, il est vrai, où le foncier se raréfie. Ne renonçons pas d'emblée à construire dans un certain nombre de cas lorsque le site s'y prête et permet de

produire du logement social neuf, et ainsi, accueillir de nouvelles familles. Dans un contexte où, je le rappelle, globalement, la densité de Paris diminue puisque le nombre de familles qui habitent à Paris diminue, du fait de la cherté du logement. Bref, c'est un débat que nous aurons sans doute à de nombreuses reprises ici.

Je voudrais quand même dire quelques mots du projet de délibération en lui-même. Il s'agit d'un projet de délibération technique qui nous permet de renouveler et d'actualiser des garanties d'emprunts accordées à "Immobilière 3F", pour mener à bien 5 projets de création de logements sociaux dans les 14^e, 18^e et 19^e arrondissements, et Paris Centre. D'ailleurs, je précise que ces évolutions financières n'ont aucune incidence sur les programmes en tant que tels, et donc, très heureux par avance du fait que nous puissions voter ensemble ce beau projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 38).

2021 DLH 39 - Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid 19 - Mesure d'exonération de loyers aux locataires de la Ville de Paris ayant fermé administrativement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 39 relatif au plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid-19 - mesure d'exonération de loyers aux locataires de la Ville de Paris ayant fermé administrativement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, on retrouve un sujet que nous avons déjà abordé. La Ville de Paris prend un engagement vis-à-vis des acteurs économiques et associatifs qui paient très cher la facture de l'épidémie de Covid-19. Du coup, la Ville s'engage à exonérer les loyers des locaux d'activité qui dépendent des bailleurs sociaux.

J'ai donc rattaché un vœu qui est de vous alerter sur la situation d'autres acteurs économiques, parce que dans toute famille, vous avez des travailleuses et des travailleurs, et ce sont aussi des acteurs économiques. Les travailleuses et les travailleurs de ce pays paient aussi très cher la crise du Covid, avec, pour certains, une perte totale des revenus. Le sujet qui est donc d'actualité aujourd'hui, encore plus que lorsque je défendais ce vœu il y a quelques mois, c'est la nécessité d'engager une exonération des loyers. Mais l'Exécutif a décidé de ne pas laisser à l'ordre du jour ce vœu rattaché. En quoi ce vœu rattaché n'a-t-il aucun rapport avec le projet de délibération ? Nous avons un projet de délibération qui parle de l'exonération de locaux d'activité pour les bailleurs sociaux. Je souhaite que l'on étende cette démarche à l'exonération de loyers pour les familles qui ont perdu la totalité de leurs revenus. En quoi pouvez-vous décréter que ce débat n'a pas à être abordé avec ce projet de délibération ? Dans quelle instance ? Qui en décide ? Est-ce que vous trouvez cela normal ?

Aujourd'hui, c'est sur moi que cela tombe. Mais, mes chers collègues, si vous trouvez cela normal, demain ce sera sur un vœu du groupe Communiste, ou sur un gros vœu du groupe Ecologiste, ou du groupe "Progressistes et Indépendants", ou du groupe "Les Républicains". Excusez-moi, j'oublie les bonnes appellations des différents groupes. C'est déjà arrivé une fois, précédemment, pour le groupe Ecologiste. Il n'est pas acceptable que l'Exécutif, comme si l'on était en monarchie municipale, puisse décréter seul les vœux qui peuvent être inscrits ou pas à l'ordre du jour. Oui, Monsieur le Maire du 18^e arrondissement, vous pouvez hausser les épaules. Mais, de fait, nous sommes dans cet arbitraire où la Maire seule peut décider.

Vous me parlez du respect du règlement. Très bien. Justement, que dit le règlement ? Est-ce que le règlement précise les critères qui permettraient de décider si le vœu est rattaché ou pas à la thématique du projet de délibération ? Je vous maintiens que le thème de ce vœu rattaché est en rapport avec le projet de délibération. On voit bien que l'on est là sur un désaccord politique manifeste, parce que vous ne voulez pas prendre en compte ce débat sur l'exonération des loyers. Il vaut mieux assumer les débats de fond plutôt que de les occulter en décrétant autoritairement qu'un vœu n'a pas à être rattaché.

Vous savez, en ce moment, le groupe "La France insoumise" à l'Assemblée nationale connaît cela sans arrêt avec la "macronie". Leurs amendements sont jugés irrecevables et ne sont même pas débattus en séance. Visiblement, la Ville de Paris fait de même avec les vœux rattachés qu'elle estime absolument sans rapport avec les projets de délibération.

Je vais vous dire une chose : la situation sociale va être explosive. On en est qu'au début et l'on sait déjà que l'on a un million de pauvres en plus. Le Gouvernement vient d'annoncer le report de la trêve hivernale. Hélas, cela ne

va pas suffire parce que si ce n'est pas reporté au-delà, bien plus, cela veut dire que cet été, cela va être explosif. Je ne sais combien de familles vont se retrouver à la rue. Dans la situation parisienne, ne croyez pas qu'il n'y ait pas de familles dans ces situations. Elles sont de plus en plus nombreuses. On a les indicateurs de l'explosion du nombre de demandes de R.S.A. Mais ce n'est pas uniquement là. La question de l'exonération des loyers et celle du débat sur l'exonération des loyers doivent être posées.

Certes, dans mon vœu, il nécessiterait sans doute d'être bien plus débattu et enrichi. C'est aussi : comment on fait le rapport de force vis-à-vis du Gouvernement pour pouvoir le mettre en place. Il ne s'agit pas simplement de se dire que l'on n'en a pas les moyens. Aujourd'hui, ce sont des familles, très nombreuses, qui n'ont pas les moyens de payer le loyer et se retrouvent à devoir arbitrer entre remplir le "frigo" ou payer le loyer.

Pour finir, je sais que nous aurons d'autres occasions pour commémorer et rendre hommage à la "Commune de Paris". Précisément, la "Commune de Paris", dans son programme, alors que l'on sortait de la guerre de 1870, avait estimé que les familles étaient dans une telle situation qu'il fallait exonérer les loyers de 9 mois et faire en sorte que les propriétaires participent à l'effort.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Donc, il s'agit vraiment, sur le débat de l'exonération des loyers, d'assumer de l'avoir, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me garderai bien de me prononcer sur cette histoire de vœux rattachés parce que ce n'est pas moi qui ai pris cette décision. En revanche, permettez-moi d'évoquer le projet de délibération lui-même et, par conséquent, de vous répondre. En l'occurrence, ce sont des mesures d'exonération de loyers pour les locataires de la Ville de Paris, c'est-à-dire les immeubles qui relèvent de ce que l'on appelle le SADI : le Service d'Administration du Domaine Intercalaire. Il ne s'agit pas de nos bailleurs sociaux. C'est peut-être ce qui peut expliquer que le vœu rattaché ne se rapporte pas en réalité au projet de délibération, puisque vous nous parlez des locataires du parc social. Là, on ne parle pas des immeubles de logements sociaux et des commerces qui sont situés dans les immeubles de logements sociaux. On parle des commerces, des activités, qui sont situés dans les immeubles de la Ville de Paris. Les bailleurs sociaux et la Ville de Paris, ce n'est quand même pas exactement le même propriétaire.

Pour le reste, je veux bien que vous nous alertiez en permanence sur les difficultés sociales. Ce n'est pas comme si on les découvrait. C'est même le moteur de l'engagement de quelques personnes qui sont dans ce Conseil de Paris. Souffrez de ne pas être la seule à vous intéresser à la misère qui frappe une partie de notre ville. Souffrez du fait qu'il y ait des gens ici qui se battent tous les jours pour lutter contre ces injustices sociales. Souffrez qu'il y ait des gens qui, dans cette ville, siègent dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux et se battent, par exemple, pour qu'on lutte plus efficacement contre les expulsions locatives. Acceptez l'idée que Paris est la seule ville qui a décidé d'une trêve sur les expulsions locatives chez ses bailleurs sociaux tout au long de l'année 2020 et de l'année 2021. Citez-moi une autre ville qui a pris la même décision que nous. Je n'en connais aucune.

Donc, je veux bien toutes les leçons du monde, mais la réalité, c'est que les décisions que nous avons prises nous ont permis de ne pas procéder du tout, au cours de l'année passée, à des expulsions locatives de familles qui se retrouvaient en impayé de loyer. Je crois que nous devrions collectivement être fiers de cela et porter cela ensemble, plutôt qu'en permanence stigmatiser cette majorité municipale parce qu'elle n'aurait pas fait suffisamment. Evidemment qu'il faut continuer à faire plus parce que la crise va frapper encore davantage, mais croyez bien qu'il y a ici des gens qui se mobilisent pour cela et ne lâcheront pas sur cette question.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 39).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au contingent préfectoral des logements sociaux parisiens pour l'accueil des fonctionnaires travaillant dans la Capitale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 9 est relatif au contingent préfectoral des logements sociaux parisiens pour l'accueil des fonctionnaires travaillant dans la capitale.

La parole est à M. Jérôme COUMET, le maire du 13e arrondissement, pour le présenter en 2 minutes.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Mes chers collègues, dans un contexte tendu pour le logement à Paris, nous connaissons toutes et tous la difficulté pour les agents de la fonction publique, notamment pour les personnels de santé, les enseignants, les pompiers, les policiers, de se loger à Paris. Nous savons aussi que la grande majorité ne peut pas se loger dans le parc privé en raison du prix des loyers. Pourtant, un grand nombre d'entre eux est éligible aux logements du parc social, mais l'effort consenti par le préfet sur son contingent n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Rappelons que l'Etat est réservataire de 30 % des logements sociaux et que, sur ce contingent, il ne réserve que 5 % pour loger les agents de la fonction publique. Nous en sommes arrivés à ce point : uniquement 5 % du tiers des réservations correspondant au contingent préfectoral. Une portion congrue.

C'est ainsi que de nombreux agents ne peuvent pas accéder aux logements sociaux et habitent Paris uniquement par le seul contingent de la Ville et par les accords passés, d'une part, entre la Mairie de Paris et l'A.P.-H.P., d'autre part, avec la Préfecture et le Rectorat de Paris pour permettre de loger dans la capitale un nombre plus conséquent de personnel soignant et d'enseignants, notamment de professeurs des écoles. C'est évidemment insuffisant et anormal.

Rappelons que la Ville réserve de son côté un logement sur quatre pour loger à Paris les agents travaillant pour la collectivité parisienne. La crise sanitaire que nous traversons nous montre combien il est difficile de faire fonctionner les services publics, pourtant si essentiels à la vie de la cité, avec des agents qui vivent souvent très loin de leur lieu de travail. En mars dernier, il a fallu ainsi, dans l'urgence, trouver des solutions pour héberger les personnels soignants des hôpitaux et des E.H.P.A.D. : accueil dans des hôtels, des résidences sociales, voire chez des particuliers. Nous savons tous ici qu'il est plus qu'indispensable de loger à Paris les agents du service public qui travaillent au service de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, et notamment des plus défavorisés et des plus précaires.

Comme je l'ai déjà dit, l'Etat, via la Préfecture de Paris, dispose d'un droit de désignation de 30 % des logements du parc social parisien, mais que seuls 5 % sont réservés aux agents de la fonction publique. C'était quasiment l'intégralité de ce contingent il y a quelques années, qui permettait le logement de ces mêmes fonctionnaires. Ces agents, je le rappelle, font partie pour la grande majorité d'entre eux des classes populaires. Que ce soit les infirmières en début de carrière, les aides-soignants, les agents hospitaliers, les agents d'entretien et de ménage, leur salaire est parfois d'un Smic, plutôt moins.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je termine.

Je propose donc que l'Etat active la possibilité que lui donne le troisième alinéa de l'article R.441-5 du Code de la construction et de l'habitation. Il pourrait prendre un arrêté pour déroger à ses limites pour une durée déterminée et pour loger ses fonctionnaires.

C'est ce signal fort que je souhaite que nous donnions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 13e arrondissement, pour la présentation du vœu n° 9 de votre groupe, le groupe Paris en commun.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Jérôme COUMET et aux élus du 13e arrondissement pour ce vœu, auquel je suis très favorable. Effectivement, il serait temps que l'Etat, sur son contingent, loge les fonctionnaires, ses fonctionnaires, ses agents du service public dont nous avons tant besoin. Ce vœu identifie à juste titre deux leviers. D'abord, que l'Etat loge davantage de fonctionnaires sur son contingent, en particulier ceux qui ont des petits salaires, et ils sont nombreux, pour ne pas laisser les collectivités seules face à cet immense défi. J'ai d'ailleurs écrit en ce sens aux ministres concernées, Emmanuelle WARGON et Amélie de MONTCHALIN, le 18 janvier.

Et puis, deuxième levier absolument nécessaire, le développement d'une offre de logements sociaux sur le foncier appartenant à l'Etat. Nous avons obtenu ces dernières années, dans le quinquennat précédent, un certain nombre de cessions qui nous ont permis de faire du logement social sur ces parcelles. Pour l'instant, c'est un peu en panne depuis quelques années. Nous souhaiterions évidemment pouvoir à nouveau développer du logement social sur ces fonciers Etat.

Je partage pleinement les attendus de ce vœu et vous invite à le voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Sur ce vœu, j'ai deux demandes d'explication de vote.

Une explication de vote de Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Léa VASA, qui doit être en Salle des fêtes ?

Mme Léa VASA. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Je serai brève pour réaffirmer le soutien du groupe Ecologiste de Paris à ce vœu et préciser également notre intention. Vous savez que la Préfecture utilise son contingent de logements sociaux pour loger ses propres fonctionnaires et aussi pour satisfaire aux obligations de logement des personnes bénéficiant du DALO. Nous souhaitons donc que cette proposition soit l'occasion de modifier les proportions d'attribution qui sont, comme vous l'avez dit, aujourd'hui plafonnées à 5 % pour les fonctionnaires d'Etat, mais à condition que ces logements soient d'abord destinés aux fonctionnaires qui bénéficient eux-mêmes du DALO, pour que cette mesure ne soit pas une façon d'opposer les publics et ne se fasse pas au détriment des populations les plus vulnérables.

Par ailleurs, nous souhaitons que la priorité soit mise sur l'augmentation du contingent de logements pour permettre de loger plus de monde, et toujours dans la logique écologiste qui préfère la mobilisation de l'immobilier existant vacant et à reconvertir, en évitant les constructions sur des parcelles libres.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a demandé la parole, pour une explication de vote, au nom de son groupe.

C'est à vous, Madame la Présidente.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

La cause du logement des agents du service public, non seulement on la partage, mais on milite depuis plusieurs années pour que la Ville fasse de plus gros efforts, en dernier lieu sur Saint-Vincent-de-Paul. J'espère que les avancées que l'on a pu obtenir en séance se concrétiseront.

J'aurais bien volontiers voté ce vœu s'il n'apparaissait pas comme une volonté de la Ville de Paris de renvoyer la patate chaude à l'Etat. En d'autres termes, s'il y avait eu une volonté de la Ville de prendre sa part à cet effort aussi. Parce que c'est très bien de dire que la Préfecture doit loger plus de fonctionnaires, mais est-ce que la Ville de Paris en contrepartie accepte de prendre plus de plus précaires ? Les gens qui sont bénéficiaires du DALO, vous en faites quoi si le contingent de la Préfecture est aujourd'hui embolisé par cela ? Tant qu'il n'y a pas de réponse à cette question, que faites-vous des plus précaires ? J'ai du mal à m'associer pleinement à ce vœu, donc je m'abstiendrai.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 4).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au rachat d'hôtels afin d'en faire des lieux d'hébergements d'urgence et des logements sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 10 relatif au rachat d'hôtels afin d'en faire des lieux d'hébergement d'urgence et des logements sociaux.

La parole est au président Émile MEUNIER, qui va présenter le vœu de son groupe.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu part d'un constat que nous avons tous fait, qui est la crise du logement. Cette crise ne va aller qu'en s'accroissant, malheureusement. C'est ce que l'on peut lire dans le dernier rapport de la "Fondation Abbé-Pierre". Jamais autant de personnes n'ont dormi dans la rue. Jamais il n'y a eu autant de personnes mal-logées, très précaires, dans notre ville. Notre ville très riche. Nous faisons beaucoup, la Ville fait beaucoup. Je tiens à remercier Ian BROSSAT et l'ensemble de l'Exécutif pour tout ce qui est fait. Mais, à notre sens, il faut passer à un changement d'échelle. Je parlais tout à l'heure de mobilisation générale. C'est vraiment tout ce qui doit nous animer pendant ce mandat. La crise du logement va entraîner des besoins considérables, et donc, il faut que l'on ne s'interdise aucune solution.

Parmi les solutions que j'ai voulu évoquer dans ce vœu, c'est celle d'une autre crise, celle du tourisme de masse à cause du Covid, mais qui, de toute façon, ne pouvait perdurer vu le modèle de croissance vers lequel on se dirige, qui peut, malgré son lot de malheurs, et l'on a tous une pensée pour les commerçants qui vivent du tourisme, apporter quelques opportunités. Beaucoup d'hôtels sont fermés et vont tomber en faillite. La Ville, et c'est un appel, doit absolument se porter acquéreur. Il y a là une réserve de foncier formidable. C'est un investissement. Les hôtels achetés peuvent immédiatement être mobilisés pour de l'hébergement d'urgence, puis, à moyen terme, être

transformés en logements sociaux. Cela a un coût beaucoup plus intéressant que la transformation de bureaux, par exemple, où l'on sait qu'il faut tout transformer, etc.

Ensuite, c'est vrai, racheter des hôtels coûte un peu d'argent. Mais je le dis : je crois que c'est un investissement nécessaire. Les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas. Les collectivités peuvent emprunter sur 50 ans. C'est du jamais vu. C'est le moment d'investir dans la pierre et surtout le moment de loger les gens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre, au nom de l'Exécutif, au vœu n° 10.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, merci de votre intervention. Merci d'avoir présenté ce vœu pour lequel nous ne pouvons que souscrire aux grandes orientations que vous lui donnez. Mais vous verrez pourquoi je vous propose de le retirer. D'abord, parce que ce que vous proposez est une politique que nous menons depuis maintenant plusieurs années en concertation avec l'Etat, qui consiste à racheter, soit par voie de préemption, soit par voie de négociation, des biens lorsqu'ils sont sous-utilisés, pour la création de logements sociaux ou pour la création de structures d'hébergement d'urgence. Néanmoins, sur la forme, le vœu pose quelques sujets sur lesquels j'espère vous convaincre et aboutir à son retrait.

Le premier, c'est que nous allons travailler dans les deux prochaines années sur le nouveau plan local d'urbanisme et ce serait curieux d'inscrire dès maintenant l'ensemble de ces hôtels comme des emplacements réservés logements. En effet, les emplacements réservés logements sont un dispositif juridiquement assez lourd sur le plan technique, et donc facilement attaquant, avec des risques lourds de contentieux. Nous devons les étudier un par un, parcelle par parcelle, au risque sinon de devoir affronter des obstacles et des conséquences importantes pour la Ville. Notre idée est plutôt de mettre à profit ce temps de préparation du plan local d'urbanisme pour se concerter et discuter, que ce soit avec les propriétaires, évidemment, mais aussi - c'est très important pour nous - avec les mairies d'arrondissement.

Et donc, tout en adhérant au grand principe, je vous propose de le retirer et que nous puissions le mettre en œuvre à l'occasion de la révision du plan local d'urbanisme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Président MEUNIER, êtes-vous sensible aux arguments d'Emmanuel GRÉGOIRE ?

M. Émile MEUNIER. - Je suis très sensible et j'entends qu'il faille absolument travailler sur cette question durant le P.L.U. Je propose donc que l'Exécutif, s'il le souhaite éventuellement, puisse l'amender pour dire, plutôt que l'on réserve dès maintenant des logements sociaux à la place des hôtels : "Nous allons étudier la possibilité de réserver des logements sociaux lors de l'étude du P.L.U.".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur le premier adjoint, que répondez-vous à Émile MEUNIER ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - La formulation proposée me convient, qui consiste non pas à créer des zones réservées, mais à nous engager à les étudier dans le cadre de la révision du P.L.U. C'est tout à fait dans l'esprit de ce que j'ai évoqué.

Tout à fait. J'accepte.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Amendement oral, c'est prévu.

Merci d'avoir fait cet amendement oral simple de compréhension, avouons-le.

Je remercie le premier adjoint de l'avoir accepté.

Je donne la parole maintenant à M. Jean-Baptiste OLIVIER sur ce vœu n° 10 ainsi amendé.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Oui, Madame le Maire. Non, je vais dire "Monsieur le Maire", puisque Mme HIDALGO n'est jamais là.

Moi, je suis assez choqué par ce vœu qui s'inscrit dans une délibération qui s'appelle "Plan de soutien aux acteurs économiques". Et là, il s'agit tout simplement de profiter des graves difficultés des hôteliers pour récupérer leur bien, et je trouve cela extrêmement choquant. On devrait soutenir les P.M.E., puisque ces hôteliers sont des petites entreprises, plutôt que de les aider à mourir. Quelles sont les conséquences, d'ailleurs ? C'est que nous n'aurons plus que des chaînes de grands hôtels, nationaux ou plutôt internationaux, des firmes multinationales. Chers amis, est-ce cela que l'on souhaite ?

Je sais que vous êtes contre le tourisme, mais à Paris, le tourisme est très important et il faut soutenir les petits hôteliers pour permettre justement de développer cette activité économique. Je trouve donc que, là, il y a quelque chose de très négatif dans le message qui est envoyé par ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 5).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la trêve hivernale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 11 relatif à la trêve hivernale.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le présenter.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, 2019 a connu près de 20.000 expulsions forcées. 2019 a donc battu le triste record d'expulsions en France de 2018, avec une augmentation de 25 % des expulsions. Nous assistons à l'explosion de la pauvreté dans notre pays. L'année qui commence s'annonce encore plus terrible en la matière : autour de 20.000, si l'on reprend le chiffre de 2019, sans hausse et sans compter les effets sur les impayés de la crise socio-sanitaire. Auxquels s'ajoutent les 15.000 expulsions non réalisées en 2020. Soit un total minimum de 35.000. De nombreuses familles, dont les familles éligibles de façon prioritaire au titre du droit au logement opposable, risquent d'être expulsées de leur logement en 2021. Les Parisiennes et les Parisiens connaissent trop bien la hausse continue et spectaculaire du prix du logement à Paris, qui est encore plus sensible en période de crise économique, et que des impayés de loyers suivront inévitablement.

Le chiffre de 659 décès recensés par le "Collectif les morts de la rue" en 2019, à un âge particulièrement jeune de 50 ans en moyenne, nous oblige. Si, hier soir, la ministre du Logement Emmanuelle WARGON annonçait la prolongation de la trêve hivernale jusqu'en juin pour cause sanitaire, montrant ainsi qu'il est possible de faire le choix de la solidarité, le rapport de la "Fondation Abbé-Pierre" ce matin pointe qu'au global, les mesures sont conjoncturelles et insuffisantes.

Avec les expulsions, la scolarité des enfants est plus compliquée, l'angoisse des parents, contagieuse. Même si seule une partie se fait avec le concours de la force publique, on sait que nombreux sont les ménages qui partent d'eux-mêmes pour éviter le spectre de l'humiliation des bagages mis à la rue, mais sans avoir pour autant de solution viable. La ministre reconnaît que le contexte sanitaire requiert la mise à l'abri et la protection de toutes les personnes vulnérables, quels que soient leur situation administrative et leur lieu de vie. Le précédent ministre du Logement, M. DENORMANDIE, disait lui-même l'an dernier que : "ne pouvant ajouter une crise sociale à la crise sanitaire, il fallait prolonger la trêve jusqu'à la fin de la pandémie". Nous le prenons au mot et demandons qu'aucune expulsion, remise à la rue, ne soit possible jusqu'à la fin de cette crise sanitaire, qu'aucune remise à la rue ne soit permise sans avoir proposé au préalable aux personnes sans domicile fixe hébergées d'être vaccinées.

La Ville, ses partenaires et l'ensemble des actrices et acteurs du logement peuvent mettre à profit ce délai supplémentaire pour poursuivre leur mobilisation, afin qu'une solution adaptée soit proposée à toutes et tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

C'était votre dernière phrase ?

On a compris le sens du vœu.

Si vous voulez dire une phrase, je vous la laisse, mais une seulement.

Vous pouvez dire "bon appétit", par exemple, ou terminer la présentation de votre vœu.

Comme vous voulez.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Je ne sais pas si ce sera tellement dans le contexte, bien que je nous le souhaite à tous. Je ne sais pas si c'est très approprié suite à ma déclaration.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez raison, cher Nour DURAND-RAUCHER, d'attirer notre attention sur la question des expulsions locatives. Il faut quand même rappeler 2 chiffres, l'un national, l'autre parisien.

Depuis 10 ans en France, les expulsions locatives ont augmenté de 40 %. Depuis 10 ans à Paris, les expulsions locatives ont baissé de 30 %. S'il y a une telle différence entre ce qui s'est passé à l'échelle nationale et

ce qui s'est passé à Paris, c'est précisément parce qu'il y a eu une politique publique qui a permis de réduire les expulsions locatives. Une politique qui a porté ses fruits, que nous avons menée dans la mandature passée avec Dominique VERSINI, et que je mène maintenant avec Léa FILOCHE, et avec les services de l'Etat également, bien sûr.

Je crois que nous devons évidemment nous inquiéter, mais nous devons aussi nous appuyer sur l'expérience que nous avons dans ce domaine et qui nous a permis d'obtenir ces résultats. Vous évoquez la question des bailleurs sociaux dans votre vœu, notamment le fait que nos bailleurs devaient s'engager à ce qu'il n'y ait aucune remise à la rue. J'y suis favorable. J'émettrai donc un avis favorable à votre vœu. Nos bailleurs sociaux vont effectivement continuer à se mobiliser, parce qu'il n'est pas question que des locataires du parc social qui sont fragilisés par la crise, se retrouvent demain à la rue. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire quand ils sont en situation d'impayés, mais qu'il faut les accompagner, soit pour qu'ils aient des aides sociales qui leur permettent de rester dans leur logement, soit leur proposer une mutation vers un logement moins cher qui corresponde mieux à l'évolution de leurs revenus.

En tout cas, zéro remise à la rue. J'y suis évidemment très favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix le vœu n° 11, avec un avis favorable de l'Exécutif...

Pardon. Excusez-moi, j'avais oublié que c'était sur celui-là que vous vouliez intervenir.

Je donne donc la parole, avant le vote, à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Mesdames, Messieurs.

Je voulais juste dire un mot parce qu'il s'agit d'une politique qui est, bien sûr, une politique de l'Etat, dans laquelle l'Etat joue un rôle très important. Il faut dire que la Préfecture de police, qui gère les procédures d'expulsion locative sous l'angle du concours de la force publique, le fait avec une très grande vigilance. Habituellement, depuis plusieurs années, en raison du partenariat, décrit par M. l'adjoint au Maire, qui permet de prévenir les expulsions et dans le contexte actuel, le Préfet de police est évidemment très attentif à un examen au cas par cas de chacun des dossiers qui lui parvient. Le fait que la trêve hivernale soit repoussée de 2 mois va aider à l'examen pour trouver des solutions d'attente et des solutions de relogement ou d'hébergement pour chacune des familles qui, malheureusement, peuvent être expulsées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Excusez-moi de ne pas vous avoir donné spontanément la parole.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 6).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au programme de Paris Habitat situé au 56-58 rue Erlanger (16e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris et Mme LECOUTURIER relatif à la rénovation de l'école "Erlanger" (16e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les vœux référencés n°s 12, 13 et 13 bis.

Pour présenter le vœu n° 12, je donne la parole au président Nicolas BONNET-OULALDJ, puisque c'est un vœu du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à tous.

Il y a quelques jours, la rue Erlanger et ce bâtiment étaient occupés par des associations et des demandeurs de logements. Cela a enflammé les réseaux sociaux. Ian BROSSAT était présent sur place et s'est exprimé. Et puis, certains ont cru bon de poser la question : à quoi joue Ian BROSSAT ? Soyons clairs : à construire des logements sociaux. C'est la mission que la Maire de Paris lui a confiée. A quoi joue le Groupe Communiste et Citoyen ? A faire

respecter les engagements de campagne que nous avons pris devant les électeurs. Des engagements sociaux pour continuer à loger des Parisiens, à loger des demandeurs de logement, tel que je l'ai entendu tout à l'heure. Sur la majorité des projets de délibération, tous les groupes se sont exprimés en disant : nous sommes face à une crise et à une urgence sociale inédite, et il faut construire des logements sociaux. Là, ici, dans le 16e arrondissement, il y avait un projet porté par Paris Habitat de construction de logements sociaux.

J'entends la question de la densification qui se pose intra-muros. Mais cette question ne peut pas être traitée au détriment des plus précaires, qui quittent une ville qui ne leur offre plus ou pas assez d'alternatives d'accessibilité au logement. Elle ne doit pas se faire non plus au détriment de nos voisins, où l'étalement urbain et l'artificialisation des sols sont de plus en plus prégnants. Notre ville doit être réfléchie dans sa globalité métropolitaine et régionale. Le 16e arrondissement, et en particulier le projet pour Erlanger, répond à tous ces critères. Rappelons que le 16e arrondissement est l'un des arrondissements au plus faible taux de logement social - à peine 5 % - et l'un des arrondissements les plus verts, notamment grâce au bois de Boulogne et aussi aux multiples espaces verts qui le parsèment.

Le vœu que nous proposons et que nous souhaitons, c'est que la Ville réitère sa volonté de soutenir le rééquilibrage de logements sociaux dans les arrondissements déficitaires. Nous souhaitons donc réaffirmer notre volonté de produire une école publique, une crèche, deux logements sociaux et une pension de famille pour sans-abri au 56-58, rue Erlanger, projet porté par Paris Habitat. Cela va aussi dans le sens de la loi S.R.U. que nous nous sommes fixé d'ici 2025. J'ai lu récemment dans la presse que des écologistes réaffirmaient cet objectif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est au maire du 16e arrondissement, Francis SZPINER.

C'est à vous, cher collègue.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dès ma prise de fonction, j'ai souhaité que le dossier Erlanger soit réexaminé et j'avais pris attache avec l'Exécutif. Car ce projet est un mauvais projet, non pas dans sa finalité, mais dans sa réalisation. C'est d'ailleurs pourquoi le tribunal administratif l'a sanctionné : parce que c'est un projet absurde architecturalement. Et donc, la question qui se pose après la décision du tribunal administratif, c'est de savoir si, pour des raisons idéologiques et de posture, vous allez maintenir ce mauvais projet ou si vous allez décider, en accord avec la mairie du 16e arrondissement, de le retravailler ensemble. Il ne s'agit pas pour nous de dire que nous ne voulons pas de logements sociaux, mais de dire qu'il s'agit de reconstruire une école dans un environnement et dans une architecture équilibrée.

J'ai pris connaissance du vœu de l'Exécutif. Il ne s'agit pas d'un vœu, mais d'un tract. A l'arrivée, vous dites finalement : "Nous n'en avons rien à faire de la décision des juges ; nous irons en cassation et nous maintiendrons". Vous ne ferez que pénaliser les enfants qui ne peuvent plus aller dans cette école et sont obligés d'aller à l'école Murat, avec tous les problèmes qui se posent pour le transport. Alors, soit vous continuez et nous allons dans une guérilla juridique qui va durer des années, soit vous décidez d'entamer le dialogue et ensemble nous essaierons de concilier tous vos objectifs. Voilà le sens de notre vœu.

Nous vous appelons simplement à la concertation pour la reconstruction de l'école sans densification de la parcelle, ce qui veut dire que nous ne sommes opposés ni à la crèche ni à des logements, mais dans un modèle équilibré. Cela s'appelle le bon sens et le pragmatisme.

Monsieur le Maire, j'aimerais que, lorsqu'il y aura le vote, vous soyez moins rapide, que nous puissions nous assurer que ceux qui ne sont pas dans l'hémicycle votent, quand bien même vous le vérifiez sur votre ordinateur ou sur votre écran. Je rappelle que les scrutins sont publics et que, donc, nous devons nous assurer de la réalité de ces votes. Je vous remercie d'être vigilant sur le respect des procédures de vote et sur le comptage.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je ne peux interpréter votre interprétation que comme un conseil.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - C'est un conseil. Pour l'instant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Evidemment.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Mais s'il devait y avoir un problème, à ce moment-là, pour nous départager...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il n'y a jamais de problème quand je préside.

Donc, merci pour ce conseil venant d'un juriste aussi averti que vous.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà un sujet qui a beaucoup fait parler de lui, comme d'ailleurs l'essentiel des programmes de logements sociaux dans le 16e arrondissement.

Pour en revenir au projet lui-même, rappelons quand même de quoi il s'agit. Il s'agit d'un projet qui vise à créer 80 logements sociaux, 55 logements sociaux familiaux et 25 logements sociaux dans le cadre d'une pension de famille. Une pension de famille - cela a été dit tout à l'heure - ce sont des logements pérennes dédiés à des personnes qui, jusqu'à présent, étaient à la rue. En plus de cela, une école, qui mérite d'être totalement reconstruite, et une crèche.

Il s'agit en réalité de répondre, par là même, à 3 besoins : un besoin d'école et de crèche, et un besoin de logements abordables dans un arrondissement qui est l'un de ceux qui en comptent le moins. Là aussi, on parlait du 7e arrondissement tout à l'heure. Pour des raisons historiques, le 16e arrondissement est l'un des arrondissements qui comptent le moins de logements sociaux, même si, depuis 2001, nous sommes passés de 1 % de logements sociaux à 7 % de logements sociaux dans ce même arrondissement. Ce qui témoigne quand même du fait que notre politique de rééquilibrage territorial a commencé à porter ses fruits.

Pour le reste, il y a évidemment eu, comme souvent dans le 16e arrondissement, des recours, une décision du tribunal. Le tribunal administratif a effectivement remis en cause notre permis de construire. Nous allons avancer sur nos 2 jambes. Nous allons nous pourvoir en cassation, bien sûr, mais j'ai aussi demandé aux équipes de Paris Habitat de travailler sur un nouveau projet. Un projet qui nous permette à la fois de faire du logement social et de réaliser ces équipements publics, mais de le faire en veillant à une meilleure insertion urbaine. Parce que je souhaite que l'on fasse ce logement social, mais je souhaite aussi que ce projet puisse être largement accepté. C'est le sens du vœu de l'Exécutif. Nous ne l'avons sans doute pas compris exactement de la même manière, mais je souhaite que ce vœu puisse être adopté pour nous permettre justement d'avancer et de retravailler sur ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

De ce fait, j'interroge d'abord le groupe Communiste et Citoyen pour savoir s'il maintient son vœu n° 12 ou s'il le retire au bénéfice du vœu n° 13 bis déposé par l'Exécutif.

Il est retiré, je vous remercie.

Le vœu n° 13 du groupe Changer Paris, j'imagine, est maintenu ?

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Votre lucidité vous honore, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ce n'était pas trop difficile.

Les explications de vote sont, si j'ai bien compris, sur le vœu n° 13 bis de l'Exécutif. A moins qu'il y en ait sur le vœu n° 13. J'ai des explications de vote, notamment de vous, Madame la Présidente, mais c'est sur le vœu n° 13 bis de l'Exécutif, on est bien d'accord.

Donc, sur le vœu n° 13, je n'ai pas d'explication de vote.

Je mobilise en Salle des fêtes. J'ai vu...

Pardon ?

Procédant par ordre, c'est d'abord le vœu n° 13 que je vais faire voter, puis après, le vœu n° 13 bis.

Vous souhaitez une explication de vote sur le vœu n° 13 et cela vaudra le n° 13 bis.

Je m'en doutais un peu. C'est pourquoi je me suis tourné vers vous.

Allez-y, Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je veux rappeler qu'en 2017, les écologistes alertaient déjà notre Assemblée sur plusieurs problématiques liées à ce projet rue Erlanger. A savoir un projet trop dense vis-à-vis de la parcelle concernée. La configuration de l'école avec une cour réduite de moitié : 500 mètres carrés versus 1.000 mètres carrés, alors que l'école doit accueillir 3 fois plus d'élèves, 450 versus 150. Sans parler de l'installation d'un filet pour éviter la chute d'éventuels objets par les fenêtres des immeubles. Ce qui entraîne une véritable dégradation de la qualité de la cour des écoliers, là où nous défendons le développement de cours "oasis".

Puisqu'il est nécessaire de remettre les choses au clair, à mon tour de rappeler également que les écologistes sont favorables à la production de logements sociaux, au taux S.R.U. de logements sociaux relevé à 25 % par la loi Duflo du 18 janvier 2013, et au rééquilibrage de l'offre entre les arrondissements de l'Est et de l'Ouest parisien. Néanmoins, nous n'opposons pas les impératifs sociaux et écologiques. Bien au contraire, nous les lions. C'est pourquoi nous refusons le débat dans lequel certains tentent de nous enfermer, en opposant espaces verts et logements sociaux.

Si, selon nous, l'intention initiale du projet autour de l'école Erlanger de développer davantage de mixité sociale dans le quartier et de répondre aux besoins en équipement public, est bonne, les modalités arrêtées par sa conception ne répondent pas correctement à l'objectif. La décision du tribunal administratif, qui a annulé le permis de

construire pour non-respect des dispositions du règlement du plan local d'urbanisme, notamment parce qu'il porte atteinte à l'équilibre écologique et à la qualité végétale du terrain - je cite - offre une opportunité, il me semble, de rééquilibrer le projet à taille humaine et de répondre aux besoins en mixité et en offre scolaire du quartier.

Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif et resterons vigilants afin que le nouveau projet proposé réponde au mieux aux exigences que je viens de citer. Nous voterons contre le vœu du Groupe Changer Paris, qui traduit simplement le rejet d'un projet de logement social dans un arrondissement qui n'en compte pourtant que 7 %.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je crois que Hanna SEBBAH, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", souhaitait faire maintenant son explicable de vote sur le vœu n° 13 et le vœu n° 13 bis.

Je vous laisse la parole, chère collègue.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne comprends pas très bien les propos de M. Ian BROSSAT. Le permis de construire, qui avait été pris de manière complètement condescendante, est annulé par le tribunal administratif, et l'on nous propose de reprendre sensiblement le même projet, mais cette fois-ci avec une conscience écologique. Parce que c'est sûr que le spectacle que vous nous avez offert sur les réseaux sociaux ces dernières semaines en dit long sur l'état de votre majorité. Tout le monde a un avis sur le 16e arrondissement et sur ce qu'il faut y faire, mais celui des élus du 16e arrondissement, en revanche, n'est pas entendu. Connaissiez-vous le mot "concertation" ? Parce que, dans votre explication, je n'ai pas entendu le mot "concertation". Concertation avec le maire d'arrondissement, avec les élus. Concertation avec les riverains, par exemple. Vous savez, ces habitants qui habitent rue Erlanger et qui y sont depuis 10, 20, 30 ans, et qui n'ont pas envie d'avoir un bloc de béton sous leurs yeux. On peut les comprendre. Ceux qui déposent leurs enfants le matin à l'école et attendent légitimement une qualité d'accueil et non un filet au-dessus de la tête des enfants dans la cour d'école.

Alors, s'il vous plaît, Monsieur BROSSAT, arrêtez la stigmatisation des habitants du 16e arrondissement. Vous êtes l'adjoint à la Maire de tous les Parisiens. Je vais vous donner le même "scoop" que M. MEUNIER : nous sommes pour les logements sociaux dans le 16e arrondissement. Nous sommes pour la rénovation de cette école qui est indispensable, mais non à ces projets saugrenus que vous voulez passer de force encore une fois. Alors, s'il vous plaît, un petit peu de concertation et l'on sera ravi d'accueillir des logements sociaux dans le 16e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hanna SEBBAH.

Du coup, tout le monde est d'accord pour que l'on passe au vote, à 13 heures passées.

Je mobilise la Présidente Laurence PATRICE, en Salle des fêtes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Nous sommes mobilisés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous êtes prêts - c'est parfait - parce que nous allons suivre l'un et l'autre les bons conseils de Maître SZPINER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

18 pour dans l'hémicycle.

Combien dans la Salle des fêtes, Laurence ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - 12.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 12.

Donc on est à 30 pour l'instant.

Contre ?

19 contre dans l'hémicycle.

Oui, mais vous me permettez de voter, non ?

Mais si vous ne voulez pas...

Je suis un élu parmi 163, avec un droit de vote que j'exerce. Ne m'en voulez pas trop.

Donc, cela fait 19 contre dans l'hémicycle.

Laurence PATRICE ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - 24.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 24 contre en Salle des fêtes.

19 et 24, 43.

Abstentions ?

Personne dans l'hémicycle.

Y a-t-il des abstentions en Salle des fêtes ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Non plus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non plus.

Donc, la proposition de vœu est repoussée.

Nous passons au vote, à main levée, du projet de vœu référencé n° 13 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

"A priori", c'est le vote inversé, tout du moins dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

Donc, on est à 19 pour l'instant.

Est-ce la même chose de votre côté, Laurence PATRICE ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - 25.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 25.

Cela fait 44 pour.

Contre ?

Donc, cela fait inévitablement, puisque personne n'est entré et sorti, 18 contre dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

Et de votre côté, en Salle des fêtes, je vous laisse compter, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - 12.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 12.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - 14. Pardon, 14.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 14.

18 et 14, 32.

Donc, 32 contre, 43 pour.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 7).

Je vous souhaite un bon appétit et je suspends la séance.

Retour à 14 heures 30. Je le précise.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Léa FILOCHE, adjointe).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons reprendre nos travaux avec la 5e Commission, que nous continuons.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au patrimoine social de Paris Habitat dans le 17e.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 14 relatif au patrimoine social de "Paris Habitat" dans le 17e.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas une nouveauté, mes chers collègues, avec Jean-Didier BERTHAULT, Brigitte KUSTER, depuis plusieurs années, nous plaçons inlassablement pour un renforcement de la sécurité des Parisiens et, en l'occurrence, des résidents de plusieurs ensembles immobiliers du 17e arrondissement gérés par "Paris Habitat", et notamment ceux situés boulevard Berthier, boulevard Gouvion-Saint-Cyr et également rue Jean-Moréas. Cambriolages, intrusions, délinquance de proximité et d'opportunité sont parfois et trop régulièrement le lot quotidien

de ces riverains, relayés par les amicales de locataires, et je veux leur rendre hommage, excédés, et cette colère doit être absolument entendue désormais.

Il est urgent que le bailleur sécurise l'accès à ces immeubles afin de les rendre imperméables, de même que les squares qui jouxtent ces immeubles, particulièrement ouverts sur la voie publique. La vidéo-protection est un élément essentiel, non seulement pour rassurer, mais également parce qu'elle est gage, vous le savez, d'efficacité en matière d'élucidation notamment des faits, puisque les bandes enregistrées peuvent être exploitées.

Pour la sécurité et la tranquillité de ces habitants du 17^e arrondissement et de ce quartier, je demande donc à la Ville de Paris d'engager un dialogue exigeant avec "Paris Habitat", afin que des moyens concrets soient débloqués dans les plus brefs délais pour sécuriser les halls d'entrée, les squares et toutes les parties communes de ces ensembles, de cet ensemble très important, de plus de 2.000 logements.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire du 17^e arrondissement, chers collègues, vous nous alertez sur la situation de plusieurs ensembles de logements du 17^e gérés par "Paris Habitat", à Berthier, Gouvion-Saint-Cyr et Jean-Moréas. Nous ne découvrons pas le sujet, "Paris Habitat" a d'ores et déjà conduit un important diagnostic relatif à la sécurité sur l'ensemble de ces sites et des interventions sont déjà réalisées ou sont à venir dans les mois qui viennent.

Un exemple concret pour ce qui concerne l'ensemble Berthier, une réunion s'est tenue le 15 janvier en présence du collectif d'habitants et a débouché sur un premier rendez-vous technique avec l'entreprise de travaux. Le calendrier précis des travaux de sécurisation est ainsi en cours de finalisation et concernera le remplacement des contrôles d'accès et le renforcement des portes des halls d'entrée du parking et des cours intérieures. Les autres adresses évoquées par le vœu sont également suivies de près par "Paris Habitat" et la mobilisation y sera identique pour répondre à l'inquiétude des habitants.

Permettez-moi d'ailleurs de rappeler qu'au dernier Conseil de Paris, nous avons adopté un important plan de soutien aux bailleurs sociaux qui a deux priorités : la transition écologique et la sécurité, parce que la tranquillité des habitants et des locataires du parc social est pour nous un enjeu absolument majeur.

Nous sommes déjà mobilisés sur ce sujet, le travail est engagé et vos demandes sont déjà étudiées. C'est la raison pour laquelle j'é mets un avis défavorable, ce qui ne signifie pas, évidemment, que nous nous désintéressons du sujet, au contraire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réouverture du comité interbailleurs aux groupes politiques.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 15 relatif à la réouverture du comité inter-bailleurs aux groupes politiques.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Ce sera plus court. Merci, Madame le Maire.

Un comité inter-bailleurs avait été institué en 2014, il est présidé par l'adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et regroupe les 3 principaux bailleurs sociaux de la Ville. Lors du Conseil de Paris de novembre 2017, l'Exécutif avait déposé un vœu relatif à l'ouverture du comité inter-bailleurs aux groupes politiques en réponse au nôtre, un vœu que nous avons déposé pour la création d'un comité éthique inter-bailleurs de la Ville de Paris, qui demandait que l'opposition soit représentée. Il était également prévu un rapport annuel d'activité qui ferait l'objet d'une communication en 5^e Commission.

Nous regrettons que ces engagements de l'Exécutif n'aient pas été tenus en 2020. C'est pourquoi nous demandons que la Maire de Paris associe les représentants des groupes politiques au comité inter-bailleurs et qu'un rapport soit réalisé sur l'activité 2020 et que nous puissions en discuter en 5^e Commission.

Je vois le président de cette commission qui lève la main, c'est sans doute pour aller dans le même sens.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Oui, très rapidement, avis défavorable pour une raison assez simple, à savoir qu'il n'y a plus de comité inter-bailleurs et que nous ne réunissons plus les bailleurs sous cette forme. Je serai donc embêté de vous convier à une réunion qui n'existe pas, ce serait une manière de vous poser un lapin et je me garderai bien d'être aussi impoli.

En revanche, lorsque vous demandez que nos bailleurs puissent être auditionnés par la 5e Commission, tout à fait favorable ; bien sûr, cela me paraît très juste. Pour le reste, quand même, les élus d'opposition participent aux Conseils d'administration des 3 bailleurs de la Ville et ont donc la possibilité d'interpeller les présidents et les directeurs généraux en tant que de besoin.

En tout cas, pour ce qui concerne votre demande d'audition en commission, tout à fait favorable. Mais sur l'ensemble du vœu, défavorable.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Du coup, je mets aux voix le vœu n° 15 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Ah, pardon, excusez-moi. Ce n'était pas noté.

Une explication de vote pour le groupe EELV.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire. Désolé pour ce petit contretemps.

C'était simplement pour dire que le groupe Ecologiste suivra la position de vote de l'Exécutif et en partage les raisons. En tant que président de la 5e Commission, évidemment, je m'engage à ce que les bailleurs de la Ville puissent, à un moment donné, sous un format ou sous un autre, rendre compte de leur action devant le Conseil.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Président, et pardon de ne pas avoir vu votre main se lever.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan de création de logements pour les agents de la fonction publique.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 16 relatif à un plan de création de logements pour les agents de la fonction publique.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, du groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame le Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil de Paris en décembre 2020, le groupe Changer Paris, par la voix de Jean LAUSSUCQ, a déposé un vœu appelant à un plan de création de logements pour les agents titulaires et contractuels de la fonction publique. Ce vœu avait été rejeté par l'Exécutif, arguant qu'il ne pouvait rien faire puisqu'il s'agissait du contingent de logements sociaux de l'Etat.

Vous imaginez alors notre surprise et la mienne en particulier lorsque j'ai vu fleurir un vœu au Conseil du 13e arrondissement demandant à peu près la même chose que ce que nous avions demandé. Ce vœu, qui a été présenté tout à l'heure, est largement similaire au nôtre, appelant à l'utilisation de ce fameux contingent préfectoral de logements sociaux parisiens pour l'accueil de fonctionnaires qui travaillent dans la Capitale.

Je ne vais donc pas rappeler la nécessité de trouver des logements pour les agents de la fonction publique, puisque nous l'avons déjà évoquée en décembre dernier. D'ailleurs, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE l'a rappelée ce matin et vous semblez désormais d'accord avec nous.

Je renouvelle néanmoins notre demande d'élaborer un plan de création de logements assorti d'un dispositif d'attribution à destination des agents de la fonction publique – personnels de santé évidemment, enseignants, policiers, pompiers. Nous savons que le contingent de la Préfecture est extrêmement orienté vers les DALO et qu'il

est donc inadapté aux agents publics, qui sont souvent trop riches pour accéder à ces logements mais évidemment trop pauvres pour se loger dans le privé.

Nous demandons ainsi la constitution...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - ... d'un groupe de travail avec l'Etat, la Ville et des représentants de l'opposition pour diversifier au mieux les attributions du contingent de la Préfecture de Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur OLIVIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Avis défavorable, non pas parce que nous ne voudrions pas loger les fonctionnaires à Paris, mais parce que vous nous demandez d'une certaine manière de faire le travail que l'Etat ne fait pas.

D'abord, sur notre contingent à nous, le contingent de la Ville de Paris - je sais que les maires d'arrondissement font de même d'ailleurs -, nous réservons un quart de nos désignations à des fonctionnaires, qui sont en l'occurrence les agents de la Ville de Paris, qui font un travail important et qui méritent d'habiter près de leur lieu de travail. En plus de cela, il y a déjà des choses que nous faisons pour loger des fonctionnaires. Nous logeons par exemple, par le biais d'une convention, des agents de l'A.P.-H.P.

Et vous nous demandez, d'une certaine manière, d'en prendre davantage. À un moment donné, c'est aussi à l'Etat, sur son propre contingent, de faire les choses. Je rappelle par ailleurs qu'un enseignant en début de carrière ou un policier en début de carrière, est éligible à un logement social de type P.L.A.-I. Il ne s'agit donc pas de dire qu'ils sont trop riches. Malheureusement pour eux, ils ne sont pas trop riches pour avoir accès à un P.L.A.-I.

Ainsi, avis défavorable.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la densification de l'ensemble immobilier situé 230-232, rue de Courcelles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 17 et 17 bis relatifs à la densification de l'ensemble immobilier situé 230-232, rue de Courcelles.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour deux minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas le premier vœu sur ce sujet, mais j'espère sincèrement qu'il s'agit ici du dernier. En effet, il est incongru de devoir expliquer à une majorité qui se revendique écologiste que la construction de 12 logements au cœur d'un ensemble immobilier très dense, impliquant la destruction d'espaces verts et d'arbres, que nous devrions abattre, que cela ne lui fera pas gagner un badge supplémentaire de défenseur de l'environnement. Vous nous abreuvez de concertations et vous n'êtes pas capables d'entendre ce que notamment les habitants du 230 rue de Courcelles ont à vous dire, locataires du parc social. Leur message est pourtant simple : ils refusent que vous abattiez leurs arbres pour construire un immeuble de 12 logements.

Notre demande ne diffère pas de la leur. Nous vous demandons donc de mettre en cohérence vos actes avec vos paroles, alors que vous nous annoncez un P.L.U. bioclimatique. Le projet de densification du 230 rue de Courcelles, c'est non et cela restera toujours non ! Nous vous prions donc d'acter ce principe dans le marbre.

Je vous en remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Rapidement, sur ce sujet, car il n'y en a plus, il s'agit d'une opération initiée il y a plus de 5 ans et qui n'a pas réussi à lever les doutes quant à son insertion urbaine. C'est la raison pour laquelle nous

avons demandé au bailleur, en l'occurrence la R.I.V.P., de ne pas proroger son permis de construire afin de préserver la fonction actuelle du cœur d'îlot du 230-232 rue de Courcelles. Depuis décembre, il n'y a donc plus de permis de construire à cette adresse et c'est la raison pour laquelle je vous dis qu'il n'y a plus de sujet.

Dans le même temps, je souhaite que les logements qui n'ont pas été construits là puissent être construits ailleurs, parce que le logement social, c'est aussi la réponse à un besoin fondamental. J'ai donc demandé à la R.I.V.P. d'y travailler, évidemment en concertation avec vous, Monsieur le Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse au vœu n° 17, l'Exécutif a déposé le vœu n° 17 bis.

Je soumetts donc au vote... Il y a une explication de vote de M. MEUNIER, mais qui viendra pour le vote...

Aussi de votre côté ? D'accord. Sur le vœu n° 17 ou sur le vœu n° 17 bis ? Sur les deux ? Alors je vous donne la parole sur le vœu n° 17. Mais vous avez déjà eu la parole, je vous le rappelle, pour le présenter.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Sur le vœu n° 17 bis.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - D'accord.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Mais je vais aussi vous parler du vœu n° 17.

Je voudrais remercier Ian BROSSAT d'avoir entendu, non pas la demande des élus du 17e, bien sûr que nous la relayons, mais la demande des locataires. Je veux le remercier, une fois n'est pas coutume, mais j'entends aussi l'engagement, et je prends l'engagement de discuter avec vos services et la R.I.V.P. pour pouvoir créer 12 logements ailleurs, dans une zone qui le mérite et qui en a besoin.

Je retire donc mon vœu et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Du coup, le vœu n° 17 est retiré. Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER, pour une explication de vote sur le vœu n° 17 bis.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous voterons évidemment et avec joie le vœu de l'Exécutif et nous remercions Ian BROSSAT pour son initiative.

Je constate donc que l'ensemble des groupes politiques, au-delà de la majorité, mais dans la majorité, ont fait le choix de préserver cet îlot et les espaces verts face à ce projet de densification avec 12 logements sociaux. Tant mieux, il n'y a pas eu tout un "pataquès" sur Twitter cette fois-ci, je m'en réjouis. Je n'en déduis pas pour autant que nous sommes contre le logement social. Simplement, ce n'était pas le bon projet, pas comme cela, pas ici. En revanche et je l'affirme fortement, il faut mettre le "paquet" sur le logement social, en particulier dans des arrondissements comme le 17e et le 16e arrondissement, et vous pourrez compter sur les Ecologistes pour cela.

Peut-être un tout petit point d'alerte sur un attendu du vœu de l'Exécutif, puisque nous devons rechercher une adresse alternative pour faire ces logements, car, évidemment, on va faire des logements sociaux. Si cela doit se faire sur une parcelle de pleine terre, je rappelle que, désormais, nous sommes soumis à une règle que nous avons votée dans la délibération sur le lancement de la révision du P.L.U. qui dit qu'on doit augmenter la surface nette de pleine terre à l'échelle de Paris. Dès lors, si on empiète sur de la pleine terre existante, il va falloir à minima, je dis bien à minima, en découvrir une ailleurs. Voilà, c'était juste un petit point de méthode.

Mais, sur le vœu, encore une fois, nous le votons et nous nous réjouissons.

Je vous remercie.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 8).

Je vous remercie.

2021 DSIN 1 - Convention fixant les modalités de cession des codes sources et des composants techniques du logiciel PEPS au Conseil Départemental de l'Yonne.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSIN 1 relatif à une convention à propos du logiciel P.E.P.S. avec le Conseil départemental de l'Yonne.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER ; il est en Salle des fêtes.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, un mot rapide pour évoquer effectivement P.E.P.S., Paris Espace Partagé Solidaire. On dit parfois que le numérique peut être un facteur d'exclusion, tant les déterminants sociaux, les déterminants économiques, les déterminants démographiques pèsent sur la facilité que les uns et les autres ont ou n'ont pas, justement, à se saisir de l'outil numérique. C'est évidemment vrai et c'est pour cela qu'il faut que nous puissions compter sur les acteurs de l'inclusion numérique. Je pense à Emmaüs Connect et je profite d'être à côté de Véronique LEVIEUX, qui a beaucoup œuvré pour qu'ils puissent rester à Paris Centre, pour le noter.

La plateforme Paris Espace Partagé Solidaire, P.E.P.S., c'est justement le numérique au service du social et c'est donc l'illustration d'un effort d'inclusion numérique réussi. P.E.P.S. permet à tous les publics de s'informer sur leurs droits de manière simple et de manière claire. La plateforme permet l'insertion sociale et professionnelle, permet des démarches qui permettent d'activer des droits, propose un porte-documents numérique à disposition à la fois des usagers et des usagères, mais aussi des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales qui travaillent à leurs côtés. Cela permet donc d'avoir un lieu sécurisé, accessible par les différents protagonistes pour protéger des documents et pour les avoir à disposition quand ils sont utiles.

Cette plateforme P.E.P.S. a été développée par les équipes de la Ville de Paris, et c'est une réalisation si utile que d'autres veulent s'en saisir. C'est justement l'objet de ce projet de délibération que de mettre la cession du code source de P.E.P.S. et de la documentation de ce code, de mettre ces éléments à disposition du département de l'Yonne. Si je veux faire l'analogie avec les meubles en kit, le code source, ce sont les planches, et la documentation, c'est le mode d'emploi. Les deux sont importants et le Conseil départemental de l'Yonne souhaite en disposer.

J'en profite au passage pour saluer le travail des équipes de la Direction des systèmes d'information et du numérique de la Ville de Paris, dont ce projet de délibération vient attester, en quelque sorte, de la qualité du travail, puisque d'autres acteurs souhaitent se saisir de P.E.P.S.

Pourquoi approuver cette cession ? Trois raisons, très rapidement.

La première, c'est de fournir un service à une autre collectivité et peut-être encore à d'autres qui seront, elles aussi, tentées de mener cette expérience.

La deuxième, ce n'est pas simplement d'aider les autres, mais aussi de nous aider, nous, Paris, à maintenir et à améliorer P.E.P.S. En effet, cette cession ne nous prive évidemment pas d'utiliser la plateforme mais, bien au contraire, permet de confronter la plateforme à d'autres usages, à d'autres utilisateurs, à d'autres utilisatrices et donc peut-être de la faire évoluer, de l'améliorer. Evidemment, la convention prévoit la rétrocession de ces améliorations à la Ville de Paris pour profiter de l'usage que pourrait faire le département de l'Yonne de cette plateforme. On voit qu'on a là un mécanisme de renforcement mutuel.

Et puis, la troisième raison est un peu plus théorique, peut-être un peu plus fondamentale, c'est de prouver qu'en collaborant, on peut faire de très belles choses et c'est évidemment le cas de cette plateforme.

Tout cela, chers collègues, il me semble, est la démonstration que ce qui est fait à Paris, notamment en matière de solidarité et d'innovation, qui sont deux sujets portés très fortement par la Maire. Tout ce qui est fait à Paris peut être une source d'inspiration et de progrès pour les Françaises et les Français de tout le pays, d'abord à Paris, puis partout en France, en travaillant de concert, en mettant nos idées en commun, si je puis me permettre.

Voilà pourquoi je vous invite à voter en faveur de cette cession du code source de P.E.P.S. au Conseil départemental de l'Yonne.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je vais donner la parole d'abord à Emmanuel GRÉGOIRE, puis à Léa FILOCHE pour, en tout, cinq minutes à vous partager.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, cher Boris, merci d'être intervenu sur ce projet de délibération très important, parce qu'il est un exemple de plus de la collaboration qui existe entre la Ville de Paris et d'autres collectivités, via la promotion du logiciel libre et de solutions "open source" dans le champ social - mais je laisserai ma chère collègue Léa le compléter.

Il s'agit d'un projet tout à fait exemplaire porté à la DASES et qui sert d'appui notamment aux travailleurs. C'est un projet tout à fait remarquable d'innovation numérique et je suis très heureux que nous puissions le mettre à la disposition du département de l'Yonne.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à Mme FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Quelques éléments pour compléter en effet tout ce qui vient d'être dit, cher Boris. Merci beaucoup, cher Emmanuel. Je vous remercie pour ces interventions qui nous permettent d'aborder un sujet qu'on n'aborde pas souvent dans cet hémicycle, qui est celui du logiciel Paris Espace Partagé Solidaire, dit P.E.P.S. Ce logiciel qui a été développé par la Ville sert d'interface entre les Parisiens et leurs travailleurs sociaux. Il propose un service numérique aux personnes accompagnées par les services sociaux, permettant de transmettre et de retrouver des justificatifs sans se déplacer, sans qu'on ait à leur demander quatorze fois la même chose. Cela permet de comprendre les orientations proposées par un travailleur social, car elles sont traduites et leur réalisation est expliquée.

Il comprend ainsi un porte-documents numérique partagé avec les services sociaux, qui est très utile à toutes les démarches d'insertion que les personnes suivies par nos services peuvent avoir à faire. Il comprend aussi des listes de démarches personnalisées émanant du référent social lui-même, qui sont bien détaillées et qui sont aussi, et c'est très précieux, disponibles en 22 langues.

P.E.P.S. propose également un catalogue des offres sociales consultables par toutes et tous, y compris par les citoyens, par les bénévoles, par les autres professionnels qui seraient amenés à aborder et à accompagner les personnes en situation d'accompagnement social. Ces catalogues recensent des services, des actions, des dispositifs d'insertion sociale, tous disponibles à Paris et qui sont organisés en 3 thèmes : la Ville du quotidien, s'occuper de soi et se former et accéder à un emploi. Les annonces sont publiées et actualisées en temps réel par les offreurs eux-mêmes, ce qui est particulièrement utile dans une période où les associations sont amenées à revoir énormément les modalités de fonctionnement très régulièrement de leur offre d'accompagnement.

Je me réjouis que cet outil intéresse d'autres collectivités et que nous puissions ainsi le partager avec elles. Vous le savez, nous sommes aussi très attachés à ce que le développement des outils numériques ne soit pas un facteur aggravant des inégalités sociales. C'est pourquoi P.E.P.S. est un support à la relation entre les Parisiens et les services sociaux et qu'il est un complément à tous nos accueils publics, auxquels nous tenons tout autant, voire beaucoup plus.

Par ailleurs, les services de la DASES mettent en œuvre depuis plusieurs années la stratégie d'inclusion numérique ; c'est un travail très précieux qui est mené pour soutenir les associations et structurer leurs activités. Vous pouvez compter sur l'engagement de tout l'Exécutif et du mien pour poursuivre ce travail. C'est pourquoi, évidemment, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSIN 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DSIN 1).

2021 DU 5 - Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16e et 17e) - Approbation de la déclaration de projet déclarant d'intérêt général le projet de réaménagement et emportant mise en compatibilité du PLU.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 5 concernant le réaménagement de la place de la porte Maillot dans les 16e et 17e arrondissements et aux amendements n^{os} 18, 19, 124, 125, 126 et 137 qui lui sont rattachés.

Pour commencer, la parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'était tout d'abord pour saluer ce projet d'aménagement de la porte Maillot qui est tant attendu et qui est un programme très important, dont la réflexion qui a été engagée en 2014 et la concertation préalable en 2017 ont permis de définir un projet d'aménagement ambitieux qui entre aujourd'hui en phase de réalisation et de travaux.

Je passerai sur les détails techniques pour me concentrer aujourd'hui sur l'amendement que je porte.

Vous le savez, la porte Maillot est réaménagée aussi parce que cela va être le lieu d'accueil du Comité international olympique à l'occasion des Jeux Olympiques 2024. Et si le groupe Communiste a soutenu la candidature de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques en 2024, c'est dans la volonté d'une dynamique en termes

d'héritage pour les équipements sportifs à Paris et sur l'ensemble du territoire. Notons au passage qu'aujourd'hui, nous avons une mobilisation transpartisane où tous les maires, députés et sénateurs se mobilisent face à la crise que connaît le mouvement sportif. Hier encore, un Grenelle de l'éducation par le sport a été annoncé dans la ville de Garges-lès-Gonesse, et l'une des propositions sur les 10 propositions est celle d'un rééquilibrage et d'un rattrapage en termes d'équipements sportifs, au regard de cette dynamique de créer les Jeux Olympiques.

Permettez-moi de vous dire que dans le cadre des travaux de la porte Maillot, nous pourrions très bien imaginer un équipement sportif qui permettrait notamment aux habitants du 16e et, au-delà, de Paris, de profiter d'un nouvel équipement sportif. J'ai regardé un peu nos manques et nos besoins. Nous avons un réel problème sur le savoir nager aujourd'hui à Paris. J'ai d'ailleurs été alerté par la DJS dans le 12e, où aujourd'hui nous avons encore des classes dans lesquelles 50 % des enfants ne savent pas nager. C'est une réalité.

La proposition que je vous fais, c'est d'étudier, à travers cet amendement, la possibilité de réaliser une nouvelle piscine dans ces travaux de la porte Maillot, qui permettrait d'avoir un héritage tangible là où va être hébergé le Comité international olympique à l'occasion des Jeux Olympiques.

Voilà le sens de mon vœu, en disant une dernière phrase, c'est que nous voulons réussir ces Jeux Olympiques en 2024, mais il ne faut pas que l'héritage soit le vernis du dossier.

Je vous remercie.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Emile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, avec cet aménagement de la porte Maillot, nous avons tous les ingrédients en place pour faire un projet magnifique, du point de vue de l'aménagement bien sûr, de l'urbanisme, mais également de la nature et de la biodiversité. Nous avons tous les ingrédients, sauf un, et je vais vous l'exposer.

Imaginez, vous êtes en famille avec des amis, vos enfants, vous êtes au parc Martin-Luther-King dans le cœur du 17e arrondissement, magnifique parc qu'on apprécie tous. Vous pourriez descendre via le square des Batignolles, le Pont Cardinet, le boulevard Pereire, la petite ceinture, cette coulée verte, cette coulée végétale jusqu'à porte Maillot. A porte Maillot, devant le parvis avec le réaménagement, vous avez récupéré toutes les places de parking et une partie du rond-point devant le parvis. Et imaginez un grand parc avec des arbres, la faune, la flore, vous pourriez vous asseoir, prendre une glace, je ne sais pas, peut-être qu'il y aurait un petit kiosque. Ensuite, vous traversez via une passerelle en bois et vous pouvez rejoindre le square Parodi dans le 16e arrondissement. Puis...

Eh bien, écoutez, cela va vous intéresser, c'est dans le 16e. Puis vous arrivez au bois de Boulogne. Cela veut dire que vous avez une seule et même promenade verte, du bois de Boulogne jusqu'au square Martin-Luther-King.

Le problème, c'est que dans ce projet, à la place du parc que l'on propose et qui va permettre de rejoindre le 17e et le 18e, de créer une continuité entre ces deux arrondissements pour l'instant séparés, il est prévu une zone à bâtir, et pas n'importe laquelle, une zone à bâtir pour un immeuble de 30.000 mètres carrés de surface de plancher. La promenade végétale que je vous propose et qu'on a tous envie d'avoir, en fait, elle est coupée par un immeuble qui coupera deux arrondissements.

Ainsi, cet amendement a pour objet non pas de remettre en cause tout le projet, car le projet est bon, mais de proposer qu'à la place de cet immeuble, on mette une zone qu'on appelle zone U.V., d'espace vert.

L'amendement que je vous propose de voter montre, en réalité, qu'il y a vraiment deux visions qui se séparent. Soit la vision qui consiste à continuer comme avant, c'est-à-dire que lorsqu'on veut aménager et qu'on a une petite parcelle, on y construit un immeuble de bureaux, et je ne suis pas certain que dans l'ouest de Paris, nous ayons besoin d'un immeuble de bureaux en plus, soit vous votez cet amendement et, quelque part, cela préfigure le P.L.U. bioclimatique du projet d'aménagement qu'on veut proposer aux Parisiennes et aux Parisiens pour demain, qui est une belle place végétale porte Maillot. Voilà, c'est vraiment un choix d'aménagement et d'urbanisme que cet amendement propose.

J'ajoute, Madame DATI, vous qui adorez la nature, qu'on pourrait faire un corridor de biodiversité - tenez-vous bien, j'ai vérifié sur les cartes qui vont bien - de la vallée de Chevreuse, à Rambouillet, jusqu'au parc Martin-Luther-King. On pourrait faire une seule et même continuité végétale. C'est un choix que nous vous proposons.

Subsidiairement, j'aimerais présenter le deuxième amendement relatif à l'article 2. Si, vraiment, nous n'avons pas une majorité et que la majorité de ce Conseil voulait faire un immeuble, en gros, une prothèse du palais de la porte Maillot, nous, ce que nous disons, c'est que, dans ce cas, il faudrait en faire, du logement social, puisque nous sommes pile dans une zone du P.L.U. en déficit de logements sociaux. Ainsi, plutôt qu'un immeuble, et, encore une fois, je ne suis pas sûr que ce soit une priorité pour l'avenir, faisons du logement social pour construire, justement, les logements sociaux qui nous manquent dans le 17e et à la frontière du 16e arrondissement.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui un projet de délibération majeur pour l'avenir de Paris comme pour l'avenir des 16^e et 17^e arrondissements, car, ne nous y trompons pas, ce projet de délibération ne concerne que le réaménagement de la porte Maillot. Il n'y a donc pas lieu, en cet instant, d'anticiper ou de supputer d'éventuels projets connexes qui ne sont absolument pas à l'ordre du jour. J'ai lu avec intérêt les vœux et amendements de certains élus de notre hémicycle, et j'ai été étonné pour ne pas dire circonspect devant la méconnaissance par certains du projet de réaménagement de la porte Maillot.

Au fond, quelle est l'ambition que nous portons, mairie du 17^e, mairie du 16^e, comme Mairie de Paris ? Oui, la reconstitution de l'axe majeur est une composante à part de cette vaste requalification de la porte Maillot. L'axe majeur. Il y a une dimension symbolique qui nous tient à cœur, car, à terme, c'est une histoire de Paris qui viendra surgir sous nos yeux. Mais la volonté qui nous anime collectivement, c'est de faire de la porte Maillot un pôle d'attractivité connecté et accessible à tous les publics. Nous voulons que la porte Maillot passe d'une simple porte d'entrée dans Paris à un lieu de vie pour les Parisiens.

C'est ce que nous défendons et c'est pour cela que dès l'origine du projet, concerté depuis 2017 comme cela a été rappelé, nous avons plaidé avec les élus du 17^e arrondissement pour une végétalisation maximale de tous les espaces concernés par cette requalification. Je l'ai d'ailleurs clairement précisé lors de la présentation de la P.P.V.E. le 22 septembre 2020. Nous avons d'autant plus poussé à la végétalisation du projet que nous avons exigé la végétalisation de la promenade Pereire depuis la gare du RER C. Ceux qui prétendent pouvoir planter des arbres partout savent très bien qu'en septembre dernier a été évoqué au comité de pilotage Maillot, en présence des adjoints Christophe NAJDOVSKI et David BELLARD, l'impossibilité d'y faire pousser des arbres en pleine terre du fait des réseaux en sous-sol.

Ce renouveau de la porte Maillot, c'est également une opportunité d'offrir de nouveaux linéaires aux cyclistes - vous devriez en parler -, qui pourront rejoindre Neuilly grâce à une liaison sécurisée et je remercie mon collègue maire Jean-Christophe FROMANTIN pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir sur ce projet.

Avec l'arrivée du RER E et du tramway qui poursuivra son chemin jusqu'à la porte Dauphine, la porte Maillot va devenir une plaque multimodale, et c'est pour cela que les mobilités sont inscrites au cœur de cette requalification qui permettra, à terme, un apaisement du quartier par la création d'une continuité piétonne et cyclable.

C'est ce que les élus du 17^e défendent. Nous connaissons tous la porte Maillot pour son atmosphère parfois oppressante, bruyante, peu accueillante. Ensemble, nous allons transformer la porte Maillot pour la rendre attractive car accessible par le T3, le RER E, le métro et de nombreuses pistes cyclables. Je salue l'engagement de Brigitte KUSTER, notamment pour l'arrivée du RER E porte Maillot. C'est tout un écosystème qui en bénéficiera, commerces compris. Oui, le projet de réaménagement de la porte Maillot est un projet d'intérêt public et encore davantage, cher Nicolas BONNET, avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris. Développer les mobilités douces, faciliter l'accès aux transports, végétaliser là où c'est possible, là où l'espace public le permet, oui, tout cela répond à l'intérêt général. Et il en va de la responsabilité de chacun au sein de cette Assemblée de suivre ou non ce mouvement d'intérêt général.

Il reste cependant quelques points encore à travailler. Je pense bien évidemment aux emprises du chantier Eole, qui devront être libérées à temps afin de permettre l'aménagement des flux de circulation pour les Jeux Olympiques. Mais je pense également à l'avancée du square Parodi dans le 16^e arrondissement. Avec Francis SZPINER, Claude Goasguen, Danièle GIAZZI qui l'a précédé, je milite activement pour cette avancée du square Parodi, qui constitue un nouveau poumon vert, 16^e, 17^e ; cela a d'ailleurs été versé à la contribution de la Mairie dans le cadre de la P.P.V.E. Un courrier avait d'ailleurs été adressé en novembre dernier à la présidente de la Commission nationale du débat public.

Ce projet de réaménagement de la porte Maillot, c'est aussi le projet de la concertation. Nous ne comptons plus les réunions publiques qui ont permis d'associer les riverains, les Parisiens et, surtout, de prendre en compte leurs attentes, de prendre leurs remarques, leurs interrogations et d'intégrer certaines des propositions qui vous ont été faites. C'est cela, la concertation, c'est la meilleure voie à emprunter pour que notre action d'élus soit utile au plus grand nombre.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous. Merci.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est un dossier extrêmement important, mais je trouve qu'il est mal présenté et qu'il peut semer le doute.

Evidemment, tout ce qui a pu être dit précédemment sur la réhabilitation de l'axe majeur, dont il s'agit dans ce projet de délibération, le fait de permettre de retrouver toute la cohérence depuis le Louvre jusqu'à La Défense, finalement, et de permettre une continuité verte, une continuité verte entre de nombreux espaces verts qui étaient jusqu'ici morcelés, tout cela est extrêmement important et va dans le bon sens.

Mais si vous regardez bien le projet de délibération, si tout cela justifie l'intérêt général qui fait qu'on va totalement repenser la porte Maillot et prendre en compte aussi le fait que c'est un endroit central en termes d'intermodalité de transports, de transports en commun, tout d'un coup se cache dans ce projet de délibération le fait que l'objectif est aussi de classer en zone U.G., donc en terrain constructible une grande parcelle créée sur le parvis du Palais des Congrès, pour un projet immobilier ultérieur à 2024. Voilà le problème. Est-ce que ce projet constructible pour permettre, finalement, une extension du Palais des Congrès relève de l'intérêt général ? Que ceux qui pensent que cela relève de l'intérêt général le mettent clairement dans le projet de délibération et qu'on puisse avoir un temps de débats dissociés entre la réhabilitation de l'axe majeur du Louvre à La Défense avec les questions de végétalisation et la question de l'extension du Palais des Congrès. Non, là, on a vraiment l'impression, excusez-moi, qu'on nous enfume dans ce projet de délibération.

On nous raconte des choses avec lesquelles on est en accord sur la question de l'axe majeur, pour, tout d'un coup, glisser subrepticement vers un projet de terrain à bâtir. Moi, j'estime qu'il ne relève pas de l'intérêt général.

En plus, il y a quand même des éléments de calendrier qu'il faut rétablir. Pour l'instant, ce terrain va être une esplanade végétalisée jusqu'en 2024, ce qui, pour le coup, est totalement cohérent avec le reste du projet de délibération. Eh bien, je propose qu'on en reste là. Mes amendements sont donc des amendements de suppression de toutes les références sur la zone à bâtir, sur ce terrain qui deviendrait constructible et sur ce changement du P.L.U. là, immédiatement, pour cette parcelle.

Le projet immobilier, de toute façon, vous dites dans le projet de délibération qu'il n'aura lieu qu'après 2024 et qu'entre-temps nous avons une révision générale du P.L.U. Dans le cadre de la révision générale du P.L.U., nous pourrions débattre sérieusement de cette parcelle, nous pourrions donc vérifier les positions des uns et des autres et voir si on arrive à se convaincre qu'il faut soit maintenir cette esplanade en végétalisée, soit permettre à Unibail, ou plutôt à Xavier NIEL qui a repris le pouvoir à Unibail, de s'offrir une extension du Palais des Congrès. Mais pour l'instant, non !

Je vais vous dire, la Commission du débat public par voie électronique a été très claire sur ce point. Que disent les habitants qui ont été consultés ? Autant ils sont favorables à l'axe du Louvre-La Défense, à la végétalisation, autant ils ne sont pas d'accord avec ce terrain à bâtir et cette extension du Palais des Congrès.

Voilà le sens de mon premier amendement, qui permet de sortir le terrain à bâtir, puisque ce n'est pas d'actualité, et on aura une clause de revoyure dans la révision du P.L.U. Pour l'instant, on le met, au contraire, en zone urbaine verte, car à partir du moment où il est en zone urbaine verte, on sait qu'on respecte ce qui est écrit dans le projet de délibération, à savoir esplanade végétalisée. Comme cela, c'est clair, on n'enfume personne et on n'entache pas ce projet de délibération, ce projet, qui, en partie, est magnifique, d'une "entourloupe", comme on peut légitimement le croire.

J'en profite aussi pour dire qu'il serait bien qu'on prenne des engagements dans le respect de la condition animale dans le travail sur ce projet. Puisque la Ville a montré un attachement à travers la mission "Animaux en ville", à travers aussi la nouvelle délégation aux animaux rattachée à la délégation sur la question des espaces verts, qu'on puisse, dans ce projet, bien prendre en considération les animaux liminaires présents afin de ne pas les blesser ou les tuer pendant les travaux, et choisir des végétaux adaptés aux besoins des animaux liminaires, qu'il s'agisse de leur habitat ou de leur nourriture, pour que toutes les strates végétales soient présentes.

Voilà les deux amendements que je propose et, vraiment, ce projet de délibération, je ne le voterai pas s'il n'y a pas cet amendement de précision qui dit bien que non, ce terrain ne deviendra pas un terrain à bâtir. On ne va pas...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Danielle SIMONNET. - ... privatiser l'espace public.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Merci.

Je donne la parole à Hanna SEBBAH.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je crois que vous présentez l'amendement n° 19.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Madame la Maire.

Je rejoins les propos qui ont été tenus par M. MEUNIER et Mme SIMONNET. Evidemment, nous sommes favorables à ce projet de réaménagement de la porte Maillot qui est très ambitieux, qui va considérablement transformer cette partie de la Capitale. Nous sommes favorables à la déclaration d'intérêt général, mais j'émet, par

le biais de cet amendement, une demande sur la déclaration de projet et en particulier sur cette fameuse parcelle située devant le Palais des Congrès. Le "professeur" BOULARD nous a dit que nous ne connaissions pas le dossier, mais vous n'avez pas le monopole de la connaissance du dossier, Monsieur BOULARD.

En fait, si cette déclaration est adoptée en l'état, elle offrira au promoteur toute la latitude pour bétonniser et densifier cette zone, et on parle effectivement d'un projet de 30.000 mètres carrés sans aucune précision. Je partage donc votre avis de classer cette parcelle en zone urbaine verte inconstructible, ce qui permettra non seulement de préserver cette zone de toute construction mais également l'axe historique Louvre-Défense.

Vous l'avez rappelé, Madame SIMONNET, il est mentionné que cette réalisation devant la façade du Palais des Congrès ne verra pas le jour avant 2024. Nous entrons dans la phase de révision du P.L.U., alors pourquoi donner un blanc-seing au promoteur alors que nous pouvons parfaitement mettre à l'étude cette parcelle dans le cadre du projet de révision du P.L.U., une étude qui fera donc l'objet d'une concertation et d'une enquête publique ?

Ainsi, si mon amendement est accepté, nous voterons évidemment ce projet de délibération. Dans le cas contraire, nous nous abstiendrons.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Léa VASA, pour la présentation de l'amendement n° 124.

Alors, est-ce que Léa est en... Non ?

M. Emile MEUNIER. - Je l'ai présenté en subsidiaire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - D'accord, très bien, parfait. Merci beaucoup.

Du coup, pour vous répondre à toutes et à tous, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci beaucoup, Mesdames et Messieurs qui avez été nombreux à vous inscrire sur ce projet de délibération important, mais je ne voudrais pas que les termes de notre débat soient faussés.

Il n'y a aucune cachotterie ou dissimulation dans ce projet. Depuis l'origine, depuis l'origine de la réflexion sur le réaménagement de la porte Maillot, c'est-à-dire depuis 2014, il est prévu qu'à l'occasion de la reconquête massive de l'espace public au profit de la création d'un jardin, soit discutée ultérieurement, et je reviendrai sur le "ultérieurement", l'hypothèse d'une extension du Palais des Congrès qui, je le rappelle, n'appartient ni à Unibail ni à Xavier NIEL mais à Viparis, qui est titulaire d'une concession de la Ville de Paris. Par conséquent, un petit peu de précision et de respect à l'endroit de nos partenaires.

Ainsi, ce projet de délibération est l'aboutissement d'un premier temps important de concertation, via un procédé juridico-technique particulier, vous le savez, qui est ce qu'on appelle la P.P.V.E., à savoir les dispositifs de concertation particuliers adossés au projet dit de loi Olympique, qui vise - et je ne vais pas rentrer dans le détail, on en a parlé maintes fois, j'ai compris que cela faisait l'unanimité dans nos rangs - la reconstruction de l'axe historique porte Maillot-Défense-Concorde, et, deuxièmement, la création d'un magnifique espace vert qui viendra reconnecter cette place, un petit peu ingrate dans sa configuration actuelle, avec le bois de Boulogne.

Et, effectivement, il est prévu un espace où nous maintenons un potentiel de constructibilité, ce qui veut dire deux choses : premièrement, on n'est pas sûr qu'on va construire ou qu'on va autoriser à construire et, deuxièmement, on ne sait pas encore ce que nous allons y mettre. D'ailleurs, force est de constater que les amendements ne sont pas cohérents les uns avec les autres, ce qui n'est d'ailleurs pas illogique, puisqu'ils ne sont pas écrits par les mêmes. Certains demandent de ne rien faire et de tout figer dans le marbre jusqu'à la fin des temps, d'autres, voudraient y mettre des logements sociaux, d'autres encore des équipements sportifs, et peut-être même que toutes ces idées sont bonnes.

En tout cas, elles ne méritent nullement d'être écartées à ce stade. Mais nous dirons que nous aurons l'occasion de rediscuter de cela dans la phase postérieure. Et à toutes les réunions publiques auxquelles j'ai participé, j'ai dit, y compris en entendant les réserves, parfois les oppositions de certains riverains, qu'il n'y avait aucune dissimulation, que nous reviendrions vers eux à l'occasion de la présentation d'un projet précis leur disant pour quoi faire, quand, comment, de quelle taille, dans quelle insertion urbaine, avec quelle esthétique, avec quelle architecture, dans quelle articulation avec le projet du Palais des Congrès existant, et qu'à ce moment, on se posera collectivement la question de l'intérêt général. Si c'est un projet qui sert l'intérêt général, nous le défendrons. S'il ne sert pas l'intérêt général, il ne vous sera pas même présenté.

Je ne voudrais donc pas qu'en toute fin de course, parfois à quelques jours, parfois à quelques heures du vote de notre projet de délibération, nous déviions de la méthode que nous avons adoptée qui est : on fait le P.P.V.E., on adapte, on crée le jardin, on restructure l'axe historique et, en temps utile, en maintenant le principe de la constructibilité de la parcelle, nous en débattons. Comme dans tout processus d'urbanisme dont vous avez évidemment l'habitude, on reviendra, et vers notre Assemblée, et vers les habitants du 17e avec la mairie du 17e, et vers la 5e Commission lorsqu'elle sera saisie pour émettre un avis. Mais il me paraîtrait irresponsable et inconséquent de trancher dans l'urgence ce sujet qui mérite du temps et précisément de la concertation.

Je proposerai donc le retrait de tous les amendements au profit d'un vote pur et simple du projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Du coup, je vais mettre aux voix les différents amendements qui ont été soumis au vote. Enfin... Oui, voilà.

L'amendement n° 18 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Oui, non ?

M. Emile MEUNIER. - Oui.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 18 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 18 est repoussée.

L'amendement n° 19 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il maintenu ?

Mme Hanna SEBBAH. - Oui.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 19 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 19 est repoussée.

L'amendement n° 124 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

M. Emile MEUNIER. - Oui, dans la mesure où on doit bâtir sur cette parcelle...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Oui ou non ?

M. Emile MEUNIER. - ... il faut que ce soient des logements sociaux.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - On a bien entendu. Je le soumetts donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 124 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 124 est repoussée.

L'amendement n° 125 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 125 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 125 est repoussée.

L'amendement n° 126 déposé par Danielle SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 126 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 126 est repoussée.

L'amendement n° 137 déposé par Danielle SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 137 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 137 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 5).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan d'urgence de transformation de bureau en logements.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 20 est relatif au plan d'urgence de transformation de bureaux en logements.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Est-ce que Mme MONTANDON est dans la Salle des fêtes ? D'accord. Ah, ce n'est pas Mme MONTANDON ?

Allez-y, Monsieur.

M. Patrick VIRY. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors de la séance du Conseil de Paris de décembre dernier, le groupe Changer Paris a déposé un vœu soulignant l'importance d'un plan d'urgence et de transformation de bureaux en logements, demandant notamment que ces opérations s'opèrent dans le cadre de programmes de logements intermédiaires encadrés par l'O.F.S. de la Ville de Paris. Ce vœu a été rejeté.

En janvier, M. GRÉGOIRE a amorcé dans la presse un vaste appel à projets pour la transformation de bureaux en logements, et cela en lien avec, je cite, "des propriétaires de très grands actifs tertiaires". Une telle annonce appelle nécessairement un temps de concertation avec les maires d'arrondissement pour les informer de cette initiative.

Par suite, dans la mesure où, tout d'abord, la loi Elan du 23 novembre 2018 facilite la construction et la rénovation de bâtiments et notamment la fixation d'objectifs réalisables en matière de transformation de bureaux en logements, mais aussi dans la mesure où la Ville de Paris, qui totalise sur son territoire plus de 16 millions de mètres carrés de bureaux, ne parvient à réaliser par ce biais que 400 logements en moyenne par an, dans la mesure où la crise sanitaire a pour effet conjugué d'accroître le retour au télétravail et de diminuer la demande de bureaux et, enfin, dans la mesure où le déficit de logements à Paris entraîne des conséquences préoccupantes sur la qualité de vie des habitants et le développement économique d'une capitale qui se vide peu à peu de ses habitants, le groupe Changer Paris demande à la Maire de Paris, tout d'abord des précisions sur le dispositif de l'appel à projets annoncé par M. GRÉGOIRE afin que les maires d'arrondissement et les présidents ou les représentants politiques des groupes au Conseil de Paris soient associés à l'élaboration de ce cahier des charges, demande que ledit cahier des charges fasse l'objet d'une présentation aux membres de la 5e Commission et, enfin, que les maires d'arrondissement et les représentants des groupes politiques soient par la suite informés et concertés sur les projets sélectionnés.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, j'avoue être un peu surpris par votre vœu, tout simplement parce que c'est l'état d'esprit qui est le nôtre depuis le début. Nous avons eu l'occasion d'en parler, nous y travaillons, l'appel à projets est en

cours de finalisation. Il faut comprendre l'esprit, et peut-être que cela éclairera d'un jour nouveau votre compréhension du sujet.

Il ne s'agit pas de biens de la Ville de Paris, il s'agit principalement de biens appartenant à des acteurs privés et nous essayons de les convaincre que l'intermédiation de la Ville et notamment tout le soutien en termes d'ingénierie technique, financière, juridique de ces projets peuvent deux choses : premièrement, faciliter la réflexion sur la transformation de bureaux en logements et, deuxièmement, servir d'acteurs de confiance, on va dire, dans une relation qui, sur le plan strictement contractuel, finira par être ce qu'elle est au départ, c'est-à-dire une relation de gré à gré.

Il faut comprendre que la transformation de bureaux en logements est une "tarte à la crème" de l'urbanisme, "tarte à la crème" pour la raison que vous avez évoquée, 16 millions de mètres carrés. Contrairement à ce qu'on dit, il n'y a pas beaucoup de locaux vacants à Paris. La vacance, c'est autour de 3 % dans les moments difficiles, plutôt autour de 1 % dans les autres moments, ce qui correspond à de la vacance structurelle ; c'est un locataire qui part avant qu'un autre arrive. Et le prix du mètre carré est plus important en bureaux qu'en logements et on loue un bureau beaucoup plus cher qu'un logement. Vous comprenez bien que la quadrature du cercle est très exigeante.

Nous considérons tout de même qu'il y a une opportunité à accompagner les réflexions sur ces projets de transformation. Pourquoi ? Parce que comme il y a des nouveaux bureaux qui sont construits, un parc plus ancien est frappé d'obsolescence, et donc se pose la question de leur rénovation et donc de leur transformation potentielle. Ensuite, incontestablement, la crise Covid, sans qu'on puisse s'en réjouir, aura probablement des impacts sur la demande macroéconomique en matière d'actifs tertiaires, et on peut donc y voir une opportunité pour enfin, j'allais dire, desserrer l'étau des contraintes qui empêchent ces projets de transformation.

Ainsi, à la fois je veux vous confirmer ma disponibilité pour vous présenter tout cela de manière plus détaillée, mais je ne voudrais pas, par l'adoption du vœu, prendre l'engagement de faire quelque chose que j'ai déjà engagé. Par conséquent, je proposerai un retrait du vœu, sinon j'émets un avis défavorable.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est maintenu ? Pour le groupe Changer Paris, est-ce que le vœu est maintenu, le vœu n° 20 ? Merci de votre réponse.

J'ai une explication de vote de M. MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous suivrons naturellement la position de l'Exécutif, qui est tout à fait rassurante sur ce dossier, bien que nous partagions la philosophie qui sous-tend le vœu qui a été déposé.

En effet, c'est une "tarte à la crème", mais il va quand même ici aussi falloir passer à une échelle supérieure. Nous ne pouvons pas nous contenter de 400 transformations de bureaux en logements par an à l'échelle de la capitale de la France. Franchement, j'allais dire que c'est presque gênant. Il va donc falloir trouver des mécanismes qui soient financiers, qui soient juridiques, qui soient en termes de montages de projets, et je fais confiance à Emmanuel GRÉGOIRE, à son cabinet, aux services pour y arriver. En tout cas, je l'assure du plus ferme soutien des Ecologistes dans cette direction.

Cela pose quand même la question de savoir s'il faut encore construire des bureaux à Paris et en particulier dans l'Ouest parisien. Lors de la révision du P.L.U., c'est une question qu'on pourra légitimement se poser. Peut-être qu'il ne faut plus de bureaux dans l'Ouest parisien. Entre la Défense et tout l'Ouest, à mon avis, on a ce qu'il faut.

On a drainé quand même la richesse de la Région et de la Métropole au détriment d'autres territoires, puis on a renvoyé les gens dormir en banlieue. Résultat des courses, personne n'est satisfait. Il va donc vraiment falloir qu'on change de logique et, pour cela, le P.L.U. aura son rôle à jouer. Il faudra aussi que dès à présent, les bureaux qui sont prévus dans les Z.A.C. ou dans les zones d'aménagement soient réversibles. En effet, ne faisons pas la même erreur en se disant "oui, mais cela coûte trop cher de les transformer". Si, dès maintenant, on fait en sorte qu'ils soient pensés pour être modulaires et transformables, cela coûtera beaucoup moins cher de le faire le moment venu quand on en aura besoin.

Je finis juste en disant que cette...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Emile MEUNIER. - ... obligation de transformation, à mon avis, devrait concerner tous les bureaux à partir de maintenant.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet Oasis.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 21 relatif au projet Oasis.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour deux minutes maximum.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il existe dans le 14e un projet franchement absurde, qui est rejeté avec effroi par tous les riverains et qui traverse, en plus, une crise grave, le projet mal nommé "Oasis", dans le jardin de l'Atlantique, un jardin qui est bordé, côté 15e, par des immeubles de bureaux et, côté 14e, par des immeubles résidentiels avec des milliers d'habitants.

Naturellement, à la suite du déménagement du musée Jean-Moulin, il convenait de moderniser le bâtiment et de lui trouver une autre affectation, compatible avec les contraintes extrêmement fortes du lieu et dans le sens de l'intérêt général. Tout le monde était d'accord pour faire une rénovation qui fasse la part belle aux besoins collectifs en privilégiant naturellement les activités de journée, pourquoi pas des activités de recherche, pourquoi pas un incubateur de "start-up".

Au lieu de cela, on a vu déboucher un projet assez fou ignorant totalement les contraintes locales, extrêmement coûteux et dont le programme prévoyait de gigantesques fréquentations, de jour comme de nuit, pour donner le site à une société spécialiste des auberges de jeunesse. Ce projet a été malheureux à plus d'un titre, une catastrophe écologique et sonore pour les riverains, une impossibilité de gestion des flux - vraiment, il suffit d'aller sur place pour s'en rendre compte -, une fantaisie architecturale, une catastrophe sécuritaire car le projet s'inscrit dans un quartier de gare qui exige les plus grandes précautions, et c'est même déjà une catastrophe en termes de salubrité publique, des personnes sans-domicile s'y abritant déjà la nuit et dormant à même le sol partout dans les rares circulations.

Le projet a été tellement mal accueilli, avec des critiques si fortes, que ses promoteurs l'ont suspendu. Malheureusement, ils sont revenus 10 mois plus tard avec un projet tellement peu modifié que la nouvelle bronca des riverains a été pire que la première.

Par ce vœu, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'arrêter ce projet qui est si mal parti, et, avec le soutien de milliers de riverains du 14e arrondissement, nous proposons que vous le...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - ... remettez à plat.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame CARRÈRE-GÉE, quelques éléments de réponse à votre interpellation via ce vœu.

Je veux rappeler que, effectivement, le jardin Atlantique est ouvert 24 heures sur 24 depuis juillet 2019, que c'est pour permettre le fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence et que c'est évidemment indispensable. Je comprends les réserves que vous relayez concernant le projet, mais, enfin, les propos me semblent très exagérés par rapport à la réalité.

D'abord, le jardin Atlantique souffre structurellement d'un défaut. Il a été ouvert en 1994, c'est un jardin en partie sur dalle et nous savons qu'il faudra le reprendre, mais qu'avec l'opportunité de l'ensemble de l'opération Maine-Montparnasse, nous aurons l'occasion de revoir l'ensemble de l'accessibilité pour le rendre plus accessible, plus lisible et, surtout, plus sécurisé, car nous savons que c'est un sujet de préoccupation. Les accès seront donc totalement repensés et il y aura une concertation avec un atelier de réactions organisé avec les riverains au cours des prochaines semaines et avec le lauréat de l'appel à projets.

La programmation, vous le savez, a complètement évolué, y compris sous l'influence des observations et des propositions des riverains. La programmation future, c'est une auberge familiale, c'est une résidence pour les occupations plus longues, ce sont des logements passerelles qui sont liés au projet de réinsertion et c'est un tiers-lieu. C'est un projet qui est beaucoup plus doux dans sa programmation future. Ensuite, j'insiste sur un point qui a fait l'objet de beaucoup de travail de la part des porteurs de projet, c'est la rénovation thermique de ce bâtiment et le fait que la surélévation des deux niveaux sera en bois.

Je veux vous dire deux choses. C'est que nous entendons vos observations, vos remarques et nous continuerons à concerter mais que ce n'est pas la peine non plus de tomber dans les excès d'interprétation sur le jugement qualitatif concernant le projet.

Je vous proposerai donc de retirer votre vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu n° 21 du groupe Changer Paris est retiré ? Oui, non ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - M. GRÉGOIRE se rendra vite sur les lieux...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Oui ou non ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je ne retire pas mon vœu. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je suis saisie de deux explications de vote. La première de M. Emile MEUNIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

Allez-y.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste s'abstiendra sur ce vœu ; nous le trouvons excessif sur la forme, dans sa rédaction, ses arguments. En revanche, nous partageons une partie du constat, le projet n'est pas un bon projet.

Evidemment, comment être contre une auberge familiale, comment être contre des résidences passerelles ? Mais une fois de plus, nous avons fait les choses à l'envers, nous n'avons pas pris la carte du quartier. Il y a des milliers, peut-être même des dizaines de milliers de mètres carrés disponibles de surfaces commerciales et de bureaux dans le quartier. Vous savez, c'est le fameux aménagement de Montparnasse, et on est allé densifier un des rares espaces de respiration où la densité humaine est déjà très forte, pour faire des choses qu'on aurait pu faire beaucoup plus facilement, juste à côté.

Ainsi, nous, nous demandons, et cela a été voté, je crois, au dernier Conseil de Paris, qu'on repense le quartier dans sa cohérence, qu'on réfléchisse aux besoins du quartier et qu'ensuite on développe les projets qui sont nécessaires.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Chère Marie-Claire, je suis très étonné de ce vœu, parce que soit vous avez été mal informée par des personnes, soit cela nécessite qu'on continue à discuter.

Nous avons eu une réunion publique organisée par visioconférence avec la SemPariSeine, avec plus d'une centaine d'habitants et de riverains, les deux maires d'arrondissement, M. Philippe GOUJON et Carine PETIT, qui étaient présents à cette visioconférence, et le projet a évolué, finalement, par les discussions et les propositions des riverains et des habitants.

Le projet initial était un projet qui venait de l'appel "Réinventer Paris", "réinventer" comme "Réinventer la Métropole". La S.E.M. a gagné ce projet sur la base d'un projet qui a été proposé. Ce n'est pas la Ville qui, elle-même, réalise, c'était un appel à concours.

Deuxième chose, le projet a évolué et vous évoquez des logements. Qu'en est-il en réalité ? Au départ, il était question d'une auberge de jeunesse. On a pris en compte, justement, l'avis des riverains qui disaient que cela risquait de faire du bruit en nocturne. Cela a donc évolué, comme l'a bien expliqué Emmanuel GRÉGOIRE, en deux identités différentes : une identité de quelque chose qui correspond plutôt à une offre familiale de tourisme, comme c'est déjà le cas dans le 15e à Beaugrenelle, et l'offre d'un tiers-lieu de jour, qui sera une activité de jour, et pas nocturne. Ainsi, tout ce que vous évoquez sur les nuisances nocturnes a justement été travaillé pour éviter cela. Même chose sur les cheminements ; les cheminements ont été inversés, et cela a été présenté aux habitants. Je me tiens d'ailleurs à votre disposition si vous voulez qu'on en rediscute.

Franchement, ce projet a été présenté aux habitants, a été discuté, a été vraiment concerté. Je suis donc très étonné qu'en bout de course, on arrive à ce vœu...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - ... et je voterai contre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au phasage du projet Bercy-Charenton.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 22 relatif au phasage du projet Bercy-Charenton.

La parole est à... Mme Valérie MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui.

Mes chers collègues, vous le savez, Bercy-Charenton est la dernière grande réserve foncière de Paris. Nous espérons pouvoir y voir un projet qui soit justement à la hauteur, avec beaucoup moins de densification. Nous espérons que ce soit un projet fer de lance pour l'Est parisien.

Vous savez très bien qu'il y a de nombreux objectifs qui sont d'ailleurs énumérés dans ce projet. Le premier, bien sûr, est de créer une proximité et une liaison avec la commune de Charenton-le-Pont, de créer aussi des projets mixtes de logements, d'activité économique, d'équipements publics et de logistique urbaine.

Il n'y a pas très longtemps, le premier adjoint à la Maire de Paris a déclaré qu'il y aurait une remise à plat de ce projet. Vous savez à quel point nous nous en réjouissons, puisque, ce n'est un secret pour personne, ce projet ne nous convenait pas, tant au niveau, justement, de sa densification, de sa programmation qu'en ce qui concerne toute la phase urbanistique de ce lieu.

Nous nous étonnons que cette remise à plat ne se traduise pas par un nouveau départ. Une remise à plat, ce n'est pas un arrêt brutal, ce n'est pas un statu quo. Au contraire, nous attendons un nouveau départ, j'avais fait une première tentative en demandant le retrait de la délibération-cadre de 2018 pour, justement, impulser de nouvelles discussions, mais vous avez jugé que ce n'était pas utile.

Aujourd'hui, nous vous interrogeons et nous vous demandons qu'un nouveau phasage soit établi et présenté aux élus de la 5e Commission. Vous aurez remarqué notre ouverture dans ce vœu, puisque nous demandons que ce soit fait dès que possible, et j'espère qu'en guise de réponse, nous aurons une date pour une présentation aux élus de ce nouveau phasage.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une demande de prise de parole de la maire du 12e arrondissement.

Emmanuelle PIERRE-MARIE, je vous en prie.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Madame la Conseillère, chère Valérie.

Vous demandez qu'un nouveau phasage soit produit s'agissant de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", en vous appuyant notamment sur la volonté de l'Exécutif et de la Municipalité de remettre à plat le projet, et vous appelez par ailleurs à ce que cette remise à plat puisse être faite notamment en associant les habitantes et habitants du 12e arrondissement.

Cela ne vous surprendra pas, nous sommes toujours soucieux, et moi la première, de cette redéfinition et d'y associer bien évidemment la population et les acteurs susceptibles d'enrichir la réflexion. C'est justement pour cela que l'idée d'un nouveau phasage nous paraît prématurée. Elle sous-entend en effet, s'il faut effectivement phaser les différentes étapes restant devant nous, que celles-ci aient déjà été redéfinies. Or, nous tenons à faire les choses dans l'ordre et à laisser la concertation s'installer, ce qui n'empêchera pas, s'agissant de réalisations concrètes et autres travaux à lancer le moment venu, de faire preuve d'une certaine souplesse calendaire, tant il est vrai que nous avons dû nous y habituer au cours des derniers mois.

C'est pourquoi je vous suggère de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Merci.

Du coup, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Emmanuelle PIERRE-MARIE et moi sommes tellement alignés que c'est elle qui donne les positions de l'Exécutif ; il est évident que sa position est, en la circonstance, la mienne.

Valérie, d'une certaine manière, je prends votre vœu comme une incitation à aller plus vite, à travailler plus vite, et c'est rare quand on me fait cette incitation, même si je la prends de bon cœur. Nous n'avons pas du tout arrêté de travailler sur la Z.A.C. de Bercy-Charenton. On avait déjà eu l'occasion de faire un petit point, de mémoire, lors de la séance d'octobre 2020. Très prochainement, mais une fois qu'avec la maire du 12e nous aurons calé un certain nombre de dispositifs sur la concertation, nous reviendrons, d'abord vers les élus du 12e et, ensuite, vers les élus de notre Assemblée pour préciser tout cela.

Je connais l'impatience de chacun d'entre nous d'avancer sur le projet de Bercy-Charenton, et comptez sur moi pour le faire. Je vous proposerai donc de retirer le vœu, puisque nous y avons déjà, de fait, répondu favorablement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons désormais aux travaux de la 6e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Emmanuel COBLENCÉ, le président de la 6e Commission, pour trois minutes maximum.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

À la suite de la refonte du périmètre et du fonctionnement de nos commissions, la 6e Commission s'est réunie mardi 26 janvier dans un format renouvelé. Nous avons ainsi pu souhaiter la bienvenue aux nouveaux conseillers rejoignant la 6e Commission, ainsi qu'aux deux adjointes à la Maire de Paris qui y siégeaient pour la première fois, Hélène BIDARD et Dominique VERSINI. Avec elles, les sujets de la jeunesse, de l'éducation populaire, des droits et de la protection de l'enfance y seront désormais débattus. La cohérence et l'ambition de cette 6e Commission augmentée ont été unanimement saluées par les élus présents.

Les adjoints ont détaillé les principaux projets de délibération qui nous sont présentés à ce Conseil. Patrick BLOCHE a particulièrement insisté sur les deux projets de délibération portant sur la sectorisation des écoles et des collèges pour la rentrée 2021, les DASCO 6 et 7. Les vœux et amendements rattachés ont été longuement commentés, et je ne doute pas qu'il en sera de même lors de ce Conseil.

Le projet de délibération DASCO 10, portant sur l'installation de la Fondation Edgar-MORIN et du projet d'Académie du climat, a également été présenté.

Céline HERVIEU a notamment évoqué le projet de délibération DFPE 56 portant sur la subvention et les travaux d'aménagement pour un organisme de la petite enfance situé rue Hector-Malot dans le 12e arrondissement.

La Commission nous a également permis d'échanger autour de plusieurs vœux qui nous sont proposés lors de ce Conseil, vœu du Conseil Parisien de la Jeunesse, et les deux vœux sur les mesures en faveur des étudiants parisiens, car nous savons, avec Hélène BIDARD et Marie-Christine LEMARDELEY, à quel point le soutien à nos étudiants est primordial en cette période de crise sanitaire qui les touche très durement.

Vœu sur la lutte contre la pédocriminalité et l'inceste. Dominique VERSINI a insisté en particulier pour que toutes les formes de violences à l'encontre des enfants soient combattues, violences physiques, psychologiques, sexuelles, scolaires, de genre, etc.

Vœu enfin sur la refonte du programme des écoles maternelles, menée par le Gouvernement et dont beaucoup d'élus ont regretté le caractère trop élitiste, évaluatif et individualisant.

Voilà, chers collègues, le compte rendu succinct des échanges de la 6e Commission.

Je vous remercie.

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux aides destinées à la jeunesse.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu référencé n° 23 relatif aux aides destinées à la jeunesse.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

Mme Camille NAGET. - C'est Camille NAGET.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - D'accord. La parole est donc à Mme Camille NAGET.

Allez-y, Madame NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Peut-on commencer sa vie en allant chercher à manger dans les distributions alimentaires ? Peut-on accepter de voir à Paris les files de jeunes qui ne cessent de s'allonger, dans un pays riche comme le nôtre ? Non, bien sûr que non. Les jeunes sont très touchés par la crise économique et sociale engendrée par le Covid-19. Qu'ils soient étudiants, jeunes actifs en recherche d'emploi ou de formations, les perspectives s'éloignent et la précarité gagne du terrain.

Plus de 17 % des jeunes Parisiennes et Parisiens vivent sous le seuil de pauvreté. A l'échelle nationale, d'après l'Observatoire des inégalités, un pauvre sur deux a moins de 30 ans. Dans son rapport parlementaire de décembre 2020 sur les effets de la crise et du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse, Marie-George BUFFET alerte sur le mal-être et la souffrance des jeunes qui progresse. Elle est malheureusement très vite rattrapée par l'actualité.

Nous devons exercer la solidarité avec les jeunes comme nous le faisons très naturellement avec les retraités, avec les familles, avec les personnes malades. Des dispositifs existent, mais ils sont insuffisants et ponctuels. Or, les 18-25 ans ont besoin d'un soutien durable, d'un accompagnement vers l'autonomie.

C'est pourquoi nous souhaitons que les critères d'éligibilité des aides existantes soient élargis afin de pouvoir toucher plus largement les jeunes en situation de précarité. Lors du débat d'orientations budgétaires en novembre dernier, le groupe Communiste avait déjà porté l'ambition que la Ville de Paris demande au Gouvernement l'ouverture du R.S.A. aux 18-25 ans. Qu'en est-il de cette interpellation ? Notre collectivité peut et doit être une voix différente face à la cacophonie du Gouvernement et en soutien des organisations de jeunesse. Non, accorder une aide aux jeunes, ce n'est pas entretenir une prétendue paresse, c'est surtout leur permettre de vivre un peu plus dignement dans cette période si difficile.

Nous renouvelons donc le vœu...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Camille NAGET. - ... d'une aide en réponse à l'urgence sociale pour les 18-25 ans, qu'on l'appelle R.S.A. ou autres, et demandons à Mme la Maire d'interpeller le Gouvernement.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE et Mme Hélène BIDARD, pour deux minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère Camille NAGET, chère Hélène, comme cela est dit dans le vœu, les répercussions sociales de la crise sanitaire sur les jeunes sont très importantes et très préoccupantes. Beaucoup de jeunes se précarisent et les jeunes précaires sombrent, en plus, dans la pauvreté, tout cela dans un climat dans lequel on voudrait, en plus, nous faire croire que la jeunesse est un problème, et non une solution.

Nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre de nos travaux de la 4e Commission puisqu'on renouvellera une convention avec la Mission locale, mais que ce soit pendant les périodes de confinement ou pendant les périodes de déconfinement, il faut avoir en tête que nos services sociaux continuent d'accueillir les jeunes Parisiennes et Parisiens pour les aider ponctuellement à les orienter vers les aides municipales. Grâce à la Maison des initiatives étudiantes, les étudiantes et les étudiants sont eux aussi orientés vers nos services sociaux.

Enfin, la Ville pare au plus urgent sous l'impulsion de Marie-Christine LEMARDELEY, en grand accord avec ma collègue Hélène BIDARD qui reviendra, en finançant des distributions alimentaires. Vous les avez vues, ces longues files d'attente, qui ne sont évidemment pas acceptables. Le Président avait annoncé l'ouverture des restaurants universitaires le soir avec des repas à un euro, mais, en regardant hier, en allant chercher quelques adresses par curiosité, j'ai vu que beaucoup de cafétérias du CROUS sont fermées, qu'aucun restaurant universitaire n'est ouvert le soir comme cela avait été constaté en tout cas sur Paris.

Nous devons rappeler au Gouvernement la gravité de la situation et lui dire qu'il doit enfin prendre en compte la mesure de la crise sociale que traverse la jeunesse.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Pour compléter en quelques mots le constat que vient d'énoncer Léa FILOCHE, chers collègues, depuis le début de la crise, tous les voyants sont au rouge. Un jeune sur six a arrêté ses études, 28 % des jeunes actifs ont un contrat précaire, un tiers des jeunes redoute de faire face à un impayé de loyer, ils sont déjà 15 % dans cette situation dans les F.J.T., 30 % des 18-25 ans ont renoncé à l'accès aux soins pour des raisons financières. Ces chiffres sont alarmants, ils sont tirés du rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre

et du rapport de la commission d'enquête parlementaire de Marie-George BUFFET de décembre 2020 sur les jeunes et la crise.

Ce dernier rapport formule notamment la proposition de renforcer et d'élargir les aides sociales desquelles les jeunes sont aujourd'hui exclus. Ce rapport est entre les mains du Gouvernement, il y a urgence à agir, car la réponse à la précarité des jeunes ne peut pas être celle de l'entêtement.

Dès la rentrée de septembre, Paris a pris plusieurs mesures de soutien aux jeunes sur les transports, l'aide au logement...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - ... le soutien exceptionnel aux F.J.T. J'ai encore une phrase.

Avec ma collègue Léa FILOCHE, nous allons poursuivre cette réflexion et renforcer et faciliter l'accès des jeunes aux aides auxquelles ils ont droit, et nous le ferons dans un esprit de concertation avec la jeunesse évidemment. D'ailleurs, la Maire a rencontré les associations de jeunesse le 22 janvier dernier et nous allons continuer en ce sens.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Nicolas JEANNETÉ, du groupe Changer Paris, pour une explication de vote.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu fait le constat que nous faisons tout sur la précarité des jeunes. Je m'étonne que ce vœu, très politique, ne soit pas présenté plutôt au Parlement. D'ailleurs, vous le dites dans votre vœu, vous demandez que la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement avec des mesures plutôt nationales.

Cela dit, je rappelle aussi que notre présidente de groupe Rachida DATI, que nos différentes formations politiques, les Républicains ou les centristes, ont depuis des mois, via des courriers, des tribunes, alerté le Gouvernement sur la situation de détresse et de très grande précarité des jeunes et notamment des étudiants. Je rappelle que nous avons proposé, que Rachida DATI a proposé la mise en place d'un revenu minimum pour les étudiants, qui, d'habitude, vivent, vous le savez, grâce à des petits "boulots" et qui aujourd'hui n'en ont plus. Je rappelle que le Conseil régional d'Ile-de-France a expérimenté le versement anticipé des A.P.L. pour les jeunes en situation de précarité, avec la Fédération des acteurs de la solidarité.

Mais parce qu'il ne propose finalement aucune mesure concrète, parce qu'il est politique et qu'il est finalement un peu hors sujet, nous voterons contre ce vœu défendu par le groupe Communiste, et je vous renvoie vers mon collègue Paul HATTE qui tout à l'heure interviendra sur le sujet lors du vœu du Conseil parisien de la Jeunesse.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 9).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une commission relative à la prévention du harcèlement et des abus de pouvoir.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 24 et 24 bis relatifs à la création d'une commission relative à la prévention du harcèlement et des abus de pouvoir.

La parole est à Mme Nelly GARNIER, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Nelly GARNIER. - Oui, Madame la Maire, chers collègues, depuis plusieurs mois, vous le savez, il y a eu des mouvements de libération de la parole qui ont fait resurgir des témoignages qui visent des responsables politiques. A Paris, 3 élus ont été dénoncés en quelques mois, 3 élus en 6 mois, ce qui n'est pas rien, et il est apparu, à la faveur de ces témoignages, que des élus qui se disent féministes dans cet hémicycle, ont d'abord eu des réflexes d'autodéfense de leur groupe politique plutôt que de protection de la parole des victimes.

En fait, quand les témoignages sont anonymes sur les réseaux sociaux, là vous êtes tous "#MeToo", "#MeTooInceste", "#MeTooGay", enfin tout. Et quand ces témoignages ciblent des élus de votre majorité, ces mêmes élus que vous êtes crient à la présomption d'innocence et à la tentative de déstabilisation.

Ces élus, ils nient le risque d'abus de pouvoir qui est propre au monde politique. En effet, qu'est-ce que c'est, le monde politique ? C'est un monde avec, d'un côté, des élus qui ont entre leurs mains l'attribution de logements sociaux, l'attribution de places en crèche, des emplois municipaux, un pouvoir d'intervention au plus haut niveau de l'Etat et, de l'autre côté, des personnes en très grande fragilité, ce sont des femmes ou des hommes, immigrés en situation irrégulière, ce sont des mineurs, ce sont des personnes qui ont déjà été victimes d'agressions, d'humiliations. Souvent, ces victimes qui sont confrontées dans les violences sexuelles qui concernent les élus, elles n'ont pas été coincées contre un mur, elles n'ont pas hurlé, elles ne se sont pas débattues, mais la contrainte était là, le rapport de domination était là, la violence était là.

Alors, Madame la Maire, chers collègues, il est flagrant que le monde politique refuse de faire son examen de conscience sur la question des violences sexuelles, il est flagrant que vous n'avez pas su le faire dans cet hémicycle.

C'est pourquoi je demande, puisque vous n'êtes pas capables de vous autoréguler, qu'on crée une commission indépendante qui travaille de manière indépendante à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Parce que, admettez-le, le monde politique est un milieu de pouvoir où il y aura toujours par essence un risque d'abus de pouvoir et un risque de sentiment d'impunité. Cette commission, ce ne serait qu'un premier pas, mais je crois que ce serait un pas symbolique aussi au niveau national. La politique est aussi affaire de symboles.

Je vous remercie.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme Anouch TORANIAN au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Chers collègues, aucune sphère de la société n'échappe aux violences sexistes et sexuelles. Or, votre vœu, Madame GARNIER, semble insinuer que le fléau ne toucherait ici que les élus de la majorité. Je pense que si les langues se délient, et c'est tant mieux, c'est aujourd'hui dans une partie du monde politique, principalement à gauche, et c'est sans doute parce qu'il existe une conscience du problème, ce qui n'est pas le cas partout. Et nous ne pouvons que souhaiter que cela évolue. Evidemment, les partis politiques ont aussi un rôle à jouer concernant leurs élus, et, là aussi, c'est loin d'être le cas partout.

La Ville de Paris mène une politique de tolérance zéro contre les violences sexuelles et sexistes depuis des années, particulièrement depuis 2016 - vous pouvez relire le vœu de l'Exécutif. Une cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes a été mise en place avec un traitement particulier des cas de violences sexistes et sexuelles. Tous les agents et toutes les agentes, fonctionnaires, contractuels et vacataires, les collaborateurs et collaboratrices, les élus, élues, stagiaires ou apprentis, peuvent la saisir, quel que soit le statut, la fonction de l'agresseur dans notre collectivité.

Après une évaluation de la situation, une équipe pluridisciplinaire fait des préconisations. Une procédure d'urgence peut être activée dans les 72 heures avec une mesure de protection pour la victime. L'agent, l'agente peut être orientée, par exemple si elle le souhaite, pour une prise en charge psychologique. En 2020, 1.142 appels ont été traités par les cellules du S.A.M. et ont donné lieu à des conseils de discipline pour des faits de harcèlement sexuel, exclusions allant de 15 jours à 9 mois. Les agents du S.A.M. nous signalent d'ailleurs une augmentation des prises en charge psychologiques.

Je précise que dans le dispositif, l'Inspection générale de la Ville de Paris est saisie pour enquêter sur les faits pouvant mettre en cause des élus et pour transmettre des rapports aux instances judiciaires en cas d'infraction pénale. Je précise aussi qu'en ce début de mandat, des sessions d'information étaient organisées à destination des 503 élus parisiens, avec un module comprenant un focus sur les différentes formes de harcèlement sexuel et sexiste. Madame GARNIER, vous avez été invitée à ces sessions de formation et vous n'y avez pas participé. Mais sachez que rien n'est perdu, car une session de rattrapage va avoir lieu, à laquelle tout le monde pourra participer. Sans doute, d'ailleurs, faut-il que ces formations soient obligatoires pour tous les élus, et c'est ce que nous proposons dans le vœu de l'Exécutif.

Sachez enfin que parmi les formations obligatoires des collaborateurs et collaboratrices de cabinet, y compris des mairies d'arrondissement, figure un module sur les violences sexistes et sexuelles. Les dates viennent de parvenir aux intéressés et, à la mi-mars, toutes et tous devront être sensibilisés sur le sujet.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - La Ville de Paris souhaite poursuivre sa politique en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en pérennisant...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - ... et en renforçant tous ces dispositifs de signalement, d'accompagnement et de prévention. C'est pourquoi je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

S'il vous plaît, Madame DATI... S'il vous plaît. Madame DATI...

En réponse au vœu n° 24, l'Exécutif a déposé le vœu n° 24 bis...

Madame DATI, s'il vous plaît. Madame DATI, s'il vous plaît !

Le vœu n° 24 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Le vœu... Je vous ai posé une question, Mesdames, Messieurs. Le vœu n° 24 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Nelly GARNIER. - Je demande une explication de vote sur le... Je demande...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je pose la question parce que cela fait partie du protocole, Monsieur. Je la pose à chaque vœu. C'est comme cela que cela fonctionne au Conseil de Paris. Ce n'est pas à vous de répondre, c'est à Madame.

Allez-y, Madame.

Mme Nelly GARNIER. - Non et je demanderai une explication de vote.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Non, vous ne pouvez pas faire une explication de vote sur un vœu que vous avez-vous-même déposé. Ah, sur le n° 24 bis. Sur le n° 24 bis, c'est déjà prévu, Madame GARNIER. C'est déjà prévu sur le 24 bis, Madame GARNIER.

Du coup, j'ai une explication de vote concernant le vœu n° 24 de la part de Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Si vous me le permettez, je ferai une explication de vote à la fois sur le vœu n° 24 et sur le vœu déposé par l'Exécutif.

Je dois vous avouer qu'il y a 6 mois, je ne m'attendais pas à ce que nous ayons un débat aussi, peut-être pas serein, mais en tout cas rigoureux et passionné, c'est certain, sur ces questions au sein de cet hémicycle. Cela montre bien à quel point chacun et chacune d'entre nous a saisi la gravité des enjeux que nous avons aujourd'hui à affronter face aux violences sexistes et sexuelles. En la matière, je tiens véritablement à remercier Nelly GARNIER pour le dépôt de son vœu, dont nous avons d'ores et déjà discuté lors des travaux de la 6e Commission, et je pense vraiment qu'il y avait un pont à construire entre ce premier vœu et le vœu déposé par celui de l'Exécutif.

En effet, sur la question de l'exemplarité des élus, je pense qu'on peut s'accorder pour dire que sur chaque banc de cet hémicycle il y a probablement des progrès à faire, et pas uniquement dans cet hémicycle, dans d'autres cercles de pouvoir également. De la même manière, je pense qu'on peut également travailler à des dispositifs plus contraignants mais aussi plus innovants pour assurer la déontologie, l'éthique des élus face aux accusations, face au harcèlement sexuel et aux agressions.

C'est pour cela que le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur le vœu déposé par Mme GARNIER et votera pour le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Pour le vœu n° 24 bis de l'Exécutif, j'ai une demande d'explication de vote de la part de Mme Nelly GARNIER, du groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Oui, écoutez, que vous dire. Autant d'autosatisfaction, cela me laisse sans voix. J'ai honte pour vous, j'ai honte pour la gauche française. Autant d'autosatisfaction de la part d'une gauche mondaine qui aura tout couvert, cela laisse sans voix ! Autant d'autosatisfaction de la part d'une gauche culturelle qui n'a jamais hésité à abandonner les plus fragiles quand il s'agit de protéger les siens, cela laisse sans voix ! Moi, je suis sidérée quand je lis dans un "papier" du "Monde" qu'un ancien Conseiller de la Ville dit qu'il n'a jamais vu autant d'histoires d'amour et de sexe qu'à la Mairie de Paris.

Oui, parce que pour cette gauche, ce n'est jamais du viol, c'est de l'amour ! Pour cette gauche, ce n'est jamais de la pédophilie, vous savez, c'est de l'art, c'est de la littérature, c'est de la photographie. Depuis des mois, les débats au sein de ce Conseil sont pollués par votre incapacité à agir, mais vous comprenez et vous pensez que vous

êtes les meilleurs. Alors, vous nous répondez que vous allez continuer à être les meilleurs. Eh bien, j'ai honte pour vous et, excusez-moi, je voterai contre ce vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 10).

Je vous remercie.

Je vous remercie de respecter le cadre des débats, Madame DATI.

2021 DASCO 2 - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40.707 euros), subventions d'équipement (2.056.925 euros) et subventions pour travaux (135.773 euros).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 2 concernant les collèges publics parisiens et lycées municipaux, dotations de fonctionnement, subventions d'équipement et subventions pour travaux.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mettez votre masque, Madame DATI. Cela suffit !

Monsieur MARGAIN ?

Rappel au règlement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur MARGAIN, une toute petite seconde, s'il vous plaît, j'ai... Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, je comprends que le sujet est quand même assez grave, mais, Madame DATI, Madame la Présidente...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Attendez, c'est un rappel au règlement ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, c'est un rappel au règlement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame DATI, je vous demanderai quand même de vous excuser, parce que dire, de la part d'une ancienne Garde des Sceaux, qu'une adjointe est complice de pédophilie, c'est aussi de la diffamation, et vous le savez vous-même ! Je demande donc une interruption de séance.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - L'interruption de séance est de droit. Deux minutes. Deux minutes d'interruption de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures quatre minutes, est reprise à seize heures six minutes, sous la présidence de Mme Léa FILOCHE, adjointe).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Mesdames et Messieurs, je vous propose que nous reprenions nos travaux, j'espère, dans une ambiance plus sereine.

2021 DASCO 2 - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40.707 euros), subventions d'équipement (2.056.925 euros) et subventions pour travaux (135.773 euros). (Suite).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DASCO 2.

Madame DATI, s'il vous plaît. Nous examinons... Nous examinons le projet de délibération DASCO 2 relatifs aux collèges publics parisiens et lycées municipaux.

Madame DATI, s'il vous plaît. Vous êtes trop proche, là, en plus.

Nous pouvons aborder le DASCO 2 dans un état plutôt serein, et je donne la parole à M. MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci beaucoup.

Madame la Présidente de séance, mes chers collègues, ce projet de délibération amène à voter une subvention, entre autres, pour le lycée Pierre-Lescot, un lycée municipal. Je profite de ce projet de délibération pour vous interpellier sur votre abandon des lycées municipaux depuis la décision de transfert de ceux-ci à la Région Ile-de-France, en 2013. Pour les lycéens, les professeurs, les personnels de ces lycées municipaux - ils sont 12 -, nous nous réjouissons de ce transfert qui aura lieu effectivement à la rentrée 2021.

Depuis ces 8 dernières années et la date de l'accord du transfert, année où la vice-présidente à la Région Ile-de-France en charge des lycées dénonçait déjà, dans un article du "Parisien", la vétusté de ces lycées, depuis 8 ans, qu'avez-vous fait ? Je siége maintenant comme intervenant dans les lycées municipaux de l'Est parisien et je dois dire que c'est l'indigence : vétusté des sanitaires, usure des espaces communs, saleté des peintures, absence d'isolation et j'en passe. Aucune rénovation significative, aucune considération pour la jeunesse de Paris, si bien que certains lycéens auront suivi toute leur scolarité dans des bâtiments très dégradés avec peu d'entretien.

A grand renfort de communication sur les réseaux sociaux, dans vos publications vous mettez en avant votre soutien à la jeunesse. Eh bien, je dois constater que ce n'est que de la communication et que, sur le fond, rien n'est fait.

Alors, je me réjouis de ce transfert des lycéens ainsi que du personnel à la Région Ile-de-France qui, elle, sous l'impulsion de Valérie PÉCRESSE, a investi plus de 5 milliards dans les lycées d'Ile-de-France. Nous avons rénové les sanitaires, oubliés par les socialistes, mis en place une Wi-Fi, contestée par les écologistes, nous avons introduit une gestion du personnel transversale, refusée par les communistes.

Alors, à toute la communauté des lycéens municipaux, je souhaite la bienvenue dans la Région Ile-de-France.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nous aurions pu avoir un échange intéressant sur le devenir des lycées municipaux, mais votre propos, Monsieur MARGAIN, est tellement excessif, tellement déconnecté de la réalité.

Vous oubliez tout l'historique de ce dossier, vous oubliez surtout que la Région avance à reculons pour effectivement prendre en charge, puisque c'est une obligation légale et une convention qui a été signée en 2014 - c'était Colombe BROSSEL qui représentait à l'époque la Ville de Paris. De ce fait, il a fallu que nous insistions, il a fallu que je demande expressément un rendez-vous à la vice-présidente de la Région en charge des lycées, que je me rende au Conseil régional pour débloquer ce dossier.

A la demande de la Région, nous avons reculé d'un an la mise en œuvre de ce transfert alors même que nous avions déjà engagé à la Ville de Paris une consultation de tous les personnels de la Ville, de ces lycées municipaux pour savoir s'ils voulaient rester personnels de la Ville ou s'ils voulaient être transférés comme personnels de la Région. Et, brutalement, du jour au lendemain, la Région nous a dit "on n'est pas prêt, on vous demande encore un an". On a accepté d'attendre un an, et je trouve que votre procès à charge en est d'autant plus injustifié.

Nous avons évidemment assuré dans ces 12 lycées municipaux les travaux d'entretien habituels quand il s'agit du patrimoine municipal scolaire, et j'espère que l'année 2021 verra effectivement ce transfert des lycées municipaux.

Aussi, vous vantez parallèlement l'action de la Région dans les lycées parisiens. Permettez-moi, alors là, de vous dire que votre discours est là aussi complètement déconnecté de la réalité, et j'en ai une vision très claire à travers ce qu'on appelle les cités scolaires. La Région y est maître d'ouvrage, dans une situation où la Ville - nous étions aussi un département, nous ne sommes plus qu'une collectivité parisienne - est amenée à devoir attendre la Région quand il s'agit de débloquer les budgets, quand il s'agit de commencer des travaux et, surtout, quand il s'agit de se concerter. La Région, dans le plus grand mépris, nous tient dans la méconnaissance la plus totale de ses intentions ; on l'a vu avec Gabriel-Fauré, on le voit encore avec Paul-Valéry.

Alors non, Monsieur MARGAIN, je vous en prie, ne louez pas l'action de la Région dans les lycées parisiens. Il fut un temps où la gauche était majoritaire et exemplaire dans ce domaine, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, et je vais vous dire, en plus... Je vais vous dire en plus, ce n'est pas seulement une absence de volonté politique, c'est surtout un défaut de gestion, car, pendant de longs mois, j'ai pu le constater et je dirais même pendant quelques années, le dossier des lycées n'était pas géré à la Région Ile-de-France.

En ce domaine, vous défendez la présidente de la Région, c'est politiquement assez logique, mais, en l'occurrence, vos exemples sont bien mauvais. S'il y a bien quelque chose de calamiteux, c'est la gestion des lycées par la Région Ile-de-France depuis bientôt 6 ans.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Merci...

Je soumets aux voix... Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 2).

2021 DASCO 6 - Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens alloués au premier degré par l'Éducation nationale.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens alloués au premier degré par la Ville.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'école Paradis et à la sectorisation dans le 10e arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DASCO 6 avec l'amendement n° 25, le sous-amendement n° 135, les amendements n° 139 et 140 et les vœux rattachés référencés n°s 26, 27, 28 et 28 bis.

Le DASCO 6, ce sont les modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022.

Je vais donner successivement la parole à beaucoup de monde, beaucoup d'entre vous, et nous commençons par Eric LEJOINDRE, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voulais intervenir sur ce projet de délibération, d'abord pour saluer le travail d'équilibre réalisé sur les secteurs de recrutement des écoles publiques par Patrick BLOCHE et l'ensemble de ses équipes, en lien avec les équipes académiques, bien sûr, et avec, dans ce projet de délibération, des mouvements contenus qui permettent notamment de stabiliser et de rendre plus lisibles dans la durée pour les familles les lieux de scolarisation de leurs enfants.

Pour ce qui est du 18e, ce projet de délibération permet de faire évoluer à la marge la sectorisation de l'école du 142 de la rue des Poissonniers, en lien avec la communauté éducative et pour contribuer encore à un objectif central de notre politique éducative, je parle bien sûr de la mixité sociale. Contribuer à la mixité scolaire dans nos écoles, c'est aussi favoriser la réussite éducative pour tous nos enfants. En effet, cette mixité scolaire est indispensable pour permettre la réussite éducative de tous les élèves et lutter contre les déterminismes sociaux, encore si prégnants dans notre société. Il y a d'ailleurs un paradoxe, dans le débat politique national, à examiner le rapport des citoyens à la République jusqu'à user d'un terme particulièrement fort, celui de séparatisme, sans mettre au cœur du débat l'école de la République, ses moyens et la possibilité pour tous les enfants de la République d'apprendre ensemble. Le lien à la République se noue à l'école, c'est d'abord là qu'elle doit tenir sa promesse, et elle ne la tiendra pas en mettant de côté la question centrale de la mixité scolaire.

Nous avons, dans le 18e, travaillé avec volontarisme et enthousiasme, parfois avec difficulté, sur cette question, en usant de tous les moyens à notre disposition pour avancer. C'est le sens des différentes évolutions de la sectorisation menée depuis de nombreuses années et c'est aussi pour cela que nous nous sommes saisis de la politique conduite par la Ville, dite des "Tous Mobilisés" pour certains établissements, permettant de mettre plus de moyens là où il y en avait encore plus particulièrement besoin, ou encore, bien sûr, de la possibilité de créer les secteurs multi-collèges qui ont eu des effets directs et favorables sur le niveau de réussite scolaire des établissements concernés et de tous les élèves des établissements concernés, mesurables notamment grâce aux résultats au brevet des collèges.

Faire concrètement la mixité scolaire, c'est donc faire la preuve, s'il en était besoin, que cette mixité est un facteur de réussite et d'émancipation, c'est agir favorablement et durablement sur le climat scolaire, c'est lutter contre les stratégies d'évitement et redire notre confiance dans l'école de la République et c'est permettre l'apprentissage de la vie en société et de notre diversité.

Ainsi, je veux saluer l'engagement très fort de la Ville sur ces questions et notamment pour poursuivre son engagement en dotant les collèges de l'expérimentation des mêmes moyens qu'auparavant. Ces démarches, elles doivent être une priorité de l'Éducation nationale soutenue par les collectivités pour permettre cette véritable mixité sociale et scolaire qui profite à tous. Cela ne se fera pas sans des moyens adaptés, et les annonces du dernier C.D.E.N. indiquant la suppression de 100 postes d'enseignants dans les collèges et les lycées à la rentrée prochaine, alors que les effectifs d'élèves resteront stables, sont absolument incompréhensibles. Ce que nous faisons pour nos écoles et pour nos collèges porte ses fruits et démontre la pertinence d'une ambition éducative que

reconnaissent les parents comme l'ensemble des communautés éducatives, que nous saluons particulièrement en cette période si compliquée.

Et puisqu'on parlait de la Région, je veux de mon côté déplorer que la politique conduite par la Région Ile-de-France ne soit pas pensée avec le même souci et la même ambition. La situation que subissent depuis des mois les lycéens et les équipes éducatives du lycée Rabelais en est symptomatique et j'ai à nouveau, avec la Ville de Paris, avec Patrick BLOCHE, avec le Rectorat, été amené à proposer à la Région une solution en relocalisant jusqu'à la fin de l'année les élèves du lycée Rabelais dans les locaux de la future école du centre Championnet, école voisine donc. L'accueil de ces élèves ne pourra s'y faire que si la Région s'engage pour que les locaux de l'école soient libérés dans les temps, pour ne pas remettre, précisément, en cause la sectorisation qui est toujours un équilibre fragile pour les quartiers, pour les parents, pour les équipes pédagogiques et, plus encore, qui est déterminante pour la scolarité et l'avenir des petites Parisiennes et des petits Parisiens.

Je me suis un peu éloigné du sujet, mais, finalement, peut-être pas tant que cela non plus. Bien sûr, je voulais conclure en disant que je soutenais avec enthousiasme le projet de délibération soumis à notre vote et l'ensemble de ce projet de délibération qui fait la démonstration du travail long et patient que nous avons effectué toutes ces dernières années pour arriver à l'équilibre qui nous est aujourd'hui proposé.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération sur la modification des secteurs de recrutement des écoles parisiennes se déroule dans un contexte tendu sur l'éducation. A la racine des parcours de vie de celles et ceux qui ne naissent pas avec une petite cuillère en argent dans la bouche, l'école est bien souvent la seule chance d'émancipation. Les attentes sont donc immenses. Les moyens, à l'inverse, ne sont pas à la hauteur. L'insuffisance des salaires provoque le manque d'attractivité du métier, les heures de cours supprimées sous Nicolas SARKOZY n'ont jamais été rattrapées, les classes sont bien souvent trop chargées. Au final, la France s'enfoncé progressivement dans les classements internationaux, tant sur les connaissances des élèves que sur les inégalités sociales persistantes.

A ce contexte global s'ajoute la gestion chaotique de la crise du Covid par le Gouvernement, avec un refus de communiquer les chiffres réels de contamination dans les écoles, des masques non adaptés, des tests longtemps inexistant. La présidence MACRON est un véritable naufrage en matière d'éducation. Que ce soit les syndicats enseignants ou les fédérations de parents d'élèves, les mobilisations se suivent et se ressemblent pour contester la casse du service public.

Un indicateur important est le nombre de postes enseignants. Nous le dénonçons lors du Conseil de septembre en demandant l'embauche urgente d'enseignants remplaçants dans le premier degré. Malheureusement, nous avons raison avant l'heure et, effectivement, le manque de remplaçants se fait désormais cruellement sentir en ces temps où des enseignants développent la Covid ou sont des cas contacts. Face à ce manque, l'Académie a eu recours à une soixantaine de personnels contractuels, précarisant toujours plus le métier d'enseignant et dégradant de facto les conditions d'apprentissage.

Deuxième parade, le recours au périscolaire de la Ville. Dans les cas les plus urgents, il a été fait appel à des animateurs du périscolaire pour assurer la continuité de l'accueil, une mesure transparente, évidemment, pour les familles, compréhensible de la part de la Ville, mais l'accueil du périscolaire ne remplacera jamais le temps éducatif. Comme pour d'autres services publics, à force de travailler au minimum de moyens, l'austérité nous rend incapable de faire face aux fluctuations des besoins. Nous demandons donc dans un vœu l'embauche urgente de professeurs titulaires afin de "remplumer" la brigade de remplaçants.

Les preuves de l'engagement de la Ville pour de bonnes conditions d'apprentissage contrastent avec la politique gouvernementale. Nous nous permettons de pousser un peu plus loin notre action sur deux points, les locaux et l'entretien. Sur les locaux, nous demandons l'installation rapide de capteurs à CO2 ; ils sont peu chers, très utiles et prévus dans les protocoles sanitaires. Nous pourrions donc, avec un investissement modeste, améliorer le contrôle de l'air dans nos écoles. Par ailleurs, nous sommes aussi sensibles aux personnels d'accompagnement. Nous avons déposé en décembre un amendement budgétaire pour des agents d'entretien supplémentaires. Depuis, nous avons appris que des heures supplémentaires pour ces agents n'étaient pas reconduites alors que les besoins sont toujours conséquents, et nous continuons de demander l'embauche d'agents supplémentaires.

J'en viens à un dernier point, un point de différence entre nous concernant la sectorisation dans le 10^e arrondissement, et à l'enjeu de l'école Paradis, pour laquelle nous déposons un amendement. Il vise à repousser la sectorisation du 10^e en attente d'une concertation plus aboutie et à un accord raisonnable, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la fermeture de cette école ou plutôt sa non-réouverture suite aux travaux est fermement contestée par les parents d'élèves et certains élus. Les alternatives n'ont, semble-t-il, pas été suffisamment étudiées. Les arguments ont été largement exposés dans les rencontres avec les parents d'élèves qui ont eu lieu, avec des enseignants, avec les élus de la majorité du 10^e lors du dernier conseil d'arrondissement : création d'une polyvalente à Chabrol, accueil reporté sur des préfabriqués devenus pérennes, espaces communs insuffisants, etc.

Permettez-moi aussi d'ajouter un point particulièrement désagréable sur le provisoire qui devient pérenne. L'école avait été fermée pour des travaux d'urgence avec l'engagement à l'époque de l'ouvrir à nouveau ; il est de très mauvaise habitude de rendre pérennes les décisions provisoires légitimes dans l'urgence. La fermeture de l'école Paradis semble, en outre, motivée par la volonté de trouver des locaux pour la future police municipale. Quel mauvais symbole nous envoyons ici ! Quel mauvais symbole. Nous connaissons la citation de Hugo : "Ouvrez une école, et vous fermerez une prison." Quel symbole à rebours envoyez-vous ici ! La démonstration par l'exemple que les moyens mis pour cette police municipale se font au détriment d'autres actions.

Par conséquent, tant pour des raisons éducatives que pour la destination du lieu, nous demandons à revoir le projet et nous pensons qu'il existe un chemin pavé, non pas uniquement de bonnes intentions, mais aussi de choses concrètes pour y parvenir.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, je suis dans la Salle des fêtes...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Oui, allez-y, je vous en prie.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est proposé concerne la sectorisation de l'ensemble des écoles maternelles de Paris. Je voudrais concentrer mon propos sur le 10^e arrondissement et Raphaëlle RÉMY-LELEU donnera le point de vue de notre groupe pour l'ensemble de Paris.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'école de la rue de Paradis dans cette enceinte. Nous avons proposé un vœu au mois de décembre, qui a été amendé et adopté par la majorité de notre Assemblée. Ce vœu demandait l'organisation d'une véritable concertation avec les parents et la communauté éducative pour mesurer l'impact de différents scénarios de sectorisation scolaire, parmi lesquels la fermeture de l'école de la rue de Paradis. Début janvier, une première réunion a été organisée avec les parents concernés pour parler de la sectorisation scolaire. De nombreuses données ont été mises à disposition, mais le scénario de maintien de l'école a été écarté d'emblée et par principe. Moins d'une semaine plus tard, le projet de nouvelle sectorisation qui nous est soumis aujourd'hui a été publié dans la perspective du conseil d'arrondissement du 10^e du 19 janvier. Le document publié alors acte la fermeture de l'école de la rue de Paradis, la mise en polyvalence de l'école de la rue de Chabrol. Les parents ont fait le constat que la concertation annoncée n'aurait pas lieu.

Oui, les effectifs ont baissé ces dernières années en maternelle et en primaire et les élus du 10^e n'ont pas ménagé leurs efforts pour éviter les fermetures de classes. Non, la baisse de la natalité n'est pas une fatalité ; on observe même une remontée du nombre d'enfants susceptibles d'être scolarisés dans le 10^e pour la rentrée 2022.

Mais la question des effectifs doit être mise en regard des espaces disponibles pour les enfants dans notre Ville. En pleine crise sanitaire, avec des cours de récréation trop étroites pour respecter les gestes barrières, des services de cantine qui s'étalent de 11 heures 30 à 13 heures 30 faute de places dans les réfectoires, retirer un équipement aux enfants suscite une émotion bien légitime. La qualité d'une concertation ne se mesure pas au nombre de réunions tenues ; elle nécessite de prendre en compte et de mettre en perspective le point de vue de l'ensemble des parties prenantes, en l'occurrence les communautés scolaires de l'ensemble des écoles impactées, c'est-à-dire les parents, mais aussi les agents de l'Education nationale et de la Ville.

En l'état, nous ne pouvons pas accepter la sectorisation proposée. Nous pensons qu'il est encore temps d'examiner objectivement l'ensemble des scénarios, y compris celui de la réouverture de l'école pour en pointer les avantages et les inconvénients du point de vue de l'utilisation des locaux, des espaces disponibles pour les enfants, de l'impact sur les écoles environnantes et, bien sûr, avant tout, du point de vue du bien-être des enfants.

C'est pour cela que nous proposons de prendre encore un moment pour mener cette discussion dans de bonnes conditions avant d'inscrire la nouvelle sectorisation au prochain Conseil de Paris. C'est le sens de l'amendement que nous avons proposé pour dissocier le 10^e arrondissement des autres secteurs, afin de ne pas les pénaliser. Cette concertation, nous proposons qu'elle se tienne en lien étroit avec les conseils d'école, instances officielles qui doivent donner leur avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Il semble que les questions d'aménagement de locaux et les risques de fermetures des classes intéressent les conseils de l'ensemble des écoles du secteur, qui auraient dû être saisis il y a plusieurs semaines de la question de la sectorisation. Il est encore temps.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. Cinq minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme de tradition, notre Assemblée doit se prononcer sur la modification de la carte scolaire à Paris pour cette nouvelle année. J'aimerais insister sur deux points : le premier qui est la baisse des effectifs dans les écoles et le second qui est le volet de la mixité scolaire.

Il faut reconnaître qu'il faut s'alarmer que cette année encore nous assistions à une lente mais inéluctable baisse des effectifs des élèves dans les écoles parisiennes, et les chiffres sont là. Entre 2013 et 2018, alors que tous les départements d'Ile-de-France gagnaient des habitants, Paris était le seul département à en perdre. Les chiffres de l'I.N.S.E.E. confirment cette baisse démographique, la Capitale a perdu 54.000 habitants en 5 ans et de manière régulière, ce qui a eu un impact direct, évidemment, sur le nombre de familles à Paris, comme le rappelait ici même M. BROSSAT ce matin.

Oui, cela est inquiétant, car cette baisse ne s'explique pas uniquement par la décline démographique d'une classe d'âge, argument que vous avez largement utilisé lors de la précédente mandature pour expliquer cette chute des effectifs. Non, cette baisse apparaît bien en réalité comme le résultat d'une politique à l'égard des familles à Paris, une politique qui favorise leur départ. Paris ne fait plus rêver les familles, Madame la Maire. Or, une ville qui se vide de ses familles, c'est une ville qui met son cœur battant au ralenti. La cherté des prix de l'immobilier explique en partie cette fuite, puisque dès que le deuxième enfant apparaît, il faut aller s'installer dans un logement plus grand, et malgré la politique des logements sociaux que vous menez tambour battant, à marche forcée depuis votre arrivée, force est de constater qu'elle n'a pas eu les effets escomptés sur les familles.

Mais si le logement est, certes, un facteur essentiel dans la décision de rester ou de quitter une ville, il n'est pas le seul, car une ville où il fait bon vivre avec des enfants, on y reste. Or, vivre à Paris apparaît de plus en plus comme un combat quotidien pour les Parisiens et en particulier pour les familles - manque de verdure, ville où règne l'insécurité, le stress et une difficulté croissante à se déplacer -, et ce ne sont pas les promesses de transports gratuits de Mme PULVAR qui les feront rester. La magie de Paris ne fait plus recette.

Rajoutez à cela une pandémie qui les prive d'une vie culturelle, de sorties au restaurant ou au spectacle, et les seuls arguments qui restaient encore aux familles pour leur faire accepter des sacrifices financiers et d'espace se sont évanouis. On quitte sans regret Paris pour s'installer dans la proche ou la lointaine couronne, voire on part en province. Les familles sont une richesse qui, étant partie, sera très difficile à faire revenir, et nous le regrettons amèrement.

Outre l'aspect démographique, je voudrais souligner le fait que les parents souhaitent de plus en plus contourner cette carte scolaire dès l'entrée en sixième dans les collèges. En effet, nous observons le désenclavement de nombreuses familles contraintes de mettre leurs enfants dans des établissements qui ne correspondent pas à l'éducation qu'ils souhaitent leur donner. Je rappelle à cet égard que 40 % des élèves de sixième évitent le collège public auquel ils sont rattachés et que les demandes sont deux fois plus nombreuses dans les collèges défavorisés. Nous le regrettons sincèrement et ces chiffres démontrent le désarroi des familles. Conséquence, elles contournent et quittent le public pour mettre leurs enfants dans l'enseignement privé ; 40 % des élèves de sixième évitent le collège public auquel ils sont rattachés et 35 % des collégiens sont dans le privé.

La carte scolaire peut effectivement être le moyen de favoriser une mixité scolaire nécessaire et indispensable à une ville et à un quartier ; nous avons toujours défendu cette idée, mais les moyens que nous proposons sont différents des vôtres. Cette mixité doit nécessairement passer par une politique de logement harmonisée, sans créer de ghettos, par une excellence d'enseignement pour tous en proposant dans les collèges les plus fragiles des options de qualité. Je l'ai souvent dit dans cette Assemblée, il doit y avoir une adhésion des familles à la mixité pour qu'elle fonctionne. Proposer, concerter, donner envie et non imposer, comme vous le faites trop souvent. Justement, parlons-en de cette concertation que vous avez une fois encore oubliée pour les parents de l'école Paradis.

Vous l'aurez compris, la situation des écoles et des collèges est un miroir de la situation à Paris, des disparités de plus en plus profondes qui fracturent de plus en plus ses habitants. Il est de notre responsabilité de les combler afin d'offrir aux élèves et aux familles des conditions d'apprentissage d'excellence pour tous et à tous.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous. Merci.

Je donne maintenant la parole à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun qui, je crois, est dans la Salle des fêtes.

M. Florian SITBON. - Oui.

Mes chers collègues, ce projet de délibération prévoit également la modification de la carte scolaire dans le 15e arrondissement. Tout d'abord, nous déplorons qu'une concertation n'ait pas été menée par la mairie du 15e avec les parents d'élèves et les directrices et directeurs d'école à défaut des élus. Il nous a été répondu que la carte scolaire a été présentée aux fédérations de parents d'élèves au niveau parisien, mais il est évident qu'un dialogue avec les parents d'élèves du 15e auraient été fécond et il est pour moi incompréhensible qu'il n'ait pas été mené.

Dans le 15e comme ailleurs, il y avait une nécessité de rééquilibrage sur certains secteurs, mais certains choix nous interrogent. C'est le cas notamment des rééquilibrages entre l'école Saïda et l'école Olivier-de-Serres. Bien sûr, la démographie nous poussait à agir, mais d'autres choix auraient pu alors être faits.

En matière de carte scolaire, comme cela a déjà été rappelé, la mixité sociale est pour nous un critère essentiel, et ce critère ne nous semble malheureusement pas toujours avoir guidé les choix faits par la mairie du 15e. Or, la mixité à l'école est la richesse de notre système éducatif et est primordiale. Il aurait fallu s'appuyer plus sur les quotients familiaux. La concertation et l'écoute des parents et des directeurs d'école auraient pu éviter les déséquilibres, et il faudra sans doute dans le 15e à brève échéance, ce qui est bien dommage pour les enfants et les parents du 15e, à nouveau retravailler les choses dans un avenir proche.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, mes chers collègues, il y a plusieurs problèmes, comme ont pu le dire d'autres intervenants.

Il y a d'abord le contexte global de la politique de M. BLANQUER qui vise à supprimer et à réduire le nombre de postes et qui occasionne une augmentation des effectifs par classe, et on voit bien le rouleau-compresseur, une politique libérale qui va à l'encontre de la défense de l'école républicaine. Et puis, sur Paris, on a une autre problématique qui est la baisse démographique. Cette baisse démographique, il ne faut pas la considérer comme pérenne, car le rôle du politique est au contraire d'avoir une stratégie de repeuplement de Paris et de dire que, la spéculation immobilière chassant aujourd'hui bon nombre de familles de Paris, toute la politique doit être orientée, au contraire, pour faire revenir la population. Dès lors, il faut absolument préserver les écoles.

Or, là, évidemment je vais moi aussi parler de l'école Paradis, parce que c'est tout un symbole. C'est un symbole terrible, car vous voulez fermer une école pour ouvrir le futur commissariat de la Police municipale parisienne. Je ne rentre pas dans le sujet de la police municipale, vous savez que je suis contre et chacun, évidemment, a en tête, dans ce symbole, la phrase de Victor Hugo. Vraiment, fermer une école pour ouvrir un commissariat, quelle erreur politique que celle-là.

Mais, surtout, qu'est-ce que cela raconte et quelles sont les conséquences ? Si vous fermez l'école Paradis, forcément, vous augmentez les effectifs dans les autres écoles. Cette école a, de fait, été fermée pour travaux, mais il était prévu que ce soit momentané. Les effectifs de cette école ont été mis notamment à l'école Chabrol. Moi, j'ai rencontré les parents de l'école Chabrol et ils le disent, c'est vraiment difficile, car, du coup, ils sont très nombreux dans les salles de classe, c'est un gros problème, notamment parce que ce n'est pas adapté pour les petits de maternelle, alors que l'école Paradis est idéale dans son adaptation pour l'école maternelle. Et le summum, c'est la cantine, avec les horaires qui doivent être beaucoup plus larges. En plus, vous imaginez, dans cette période qui nécessite des protocoles plus stricts, il faudrait avoir des protocoles bien plus exigeants ; on a besoin de place pour faire face à la pandémie du Covid-19. Ce n'est donc pas du tout le moment de penser à la fermeture d'une école. Vous savez bien que l'expérience terrible que nous vivons, on va la revivre. Ce n'est pas la seule pandémie qu'on se "prend", on ne sait pas quand véritablement on en sortira et celles qui viendront par la suite.

Surtout, concernant le 10e arrondissement et ce secteur-là, pour les parents, il n'est pas établi qu'il y ait un tassement pérenne de ces effectifs. Au contraire, d'autres chiffres montrent une reprise de la natalité qui peut laisser croire à une nouvelle augmentation à venir des effectifs en maternelle dans ce secteur.

La forme, en plus, c'est que les parents, alors qu'il devait y avoir une concertation, se sont retrouvés tout d'un coup, le 13 novembre dernier, avec le couperet qui tombe. Alors qu'ils pensaient qu'il y avait juste les travaux dans les écoles et que, l'année d'après, les enfants pourraient revenir dans cette école, la décision tombe après, pour eux, 14 mois d'errements et de promesses de travaux pilotés dans la plus grande opacité par les services de la Mairie. Voilà le ressenti. On en fait des tonnes sur la démocratie participative, mais sur un sujet aussi fondamental que celui de l'école municipale, on voit que, finalement, la concertation est une mascarade.

Ensuite, il y a eu ce vœu du groupe Ecologiste de Paris qui a été voté en décembre, pour qu'on prenne le temps, mais, en fait, on ne prend le temps de rien du tout, puisque c'est validé là dans ce projet de délibération, la fermeture pérenne de cette école.

Pourquoi vous voulez fermer de manière pérenne cette école, pas simplement du point de vue des conséquences pour l'Education nationale, mais en soi ? En effet, chaque fois que vous avez besoin d'un équipement public, vous êtes face à la difficulté de la cherté du foncier. Je le comprends bien, sauf que, du coup, le choix de la facilité, c'est de prendre des équipements fonciers déjà publics appartenant à la Ville pour faire d'autres services publics. Je me souviens, sous la précédente mandature, d'avoir été vent debout lorsque vous aviez décidé de récupérer les 11 C.I.O. départementaux. C'était un sacré effet d'aubaine pour le Rectorat et le Ministère qui voyaient là la possibilité de fermer ces centres d'information et d'orientation et de réduire les effectifs de psychologues de l'Education nationale, et cela vous permettait de récupérer des locaux pour faire autre chose. Et là, maintenant, c'est vous-mêmes qui, sur vos propres services publics, décidez de prendre une école et de la fermer pour pouvoir faire

votre autre service public. Et cela, ce n'est pas possible, car c'est une logique sans fin, terrible en termes de régression des services publics dans la Capitale.

Ainsi, vous l'aurez compris, le sens de mon vœu rattaché, et je voterai les autres amendements...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - ... et vœux qui vont dans ce sens, c'est qu'il faut sauver l'école Paradis. Elle ne doit pas fermer.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour cinq minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Nous discutons aujourd'hui d'un projet de délibération important qui regroupe le travail effectué pour définir les secteurs de recrutement des maternelles et élémentaires publiques à Paris. On a donc 9 arrondissements et un secteur concernés par ces modifications, parfois pour s'adapter suite à une livraison de logements sociaux importante, parfois pour s'adapter à des baisses d'effectifs dans certaines écoles.

Ainsi, le but du projet de délibération montre qu'il faut s'adapter au contexte, parfois de baisse, parfois de hausse, et je voudrais juste dire, Madame LECOUTURIER, qu'on ne peut pas mener une politique en regardant uniquement des chiffres, en l'occurrence qui sont sur une moyenne puisqu'il y a des endroits où les enfants sont plus nombreux et des endroits où ils sont moins nombreux, et des dynamiques démographiques globales. Je trouve un peu court de juste en conclure que tout le monde fuit Paris et que c'est la catastrophe pour les écoles publiques à Paris.

Aussi, attention s'agissant des parents qui choisissent le privé en sixième. Je ne suis pas sûre que la D.H.G. qui est proposée aujourd'hui par le Gouvernement et qui nous a été présentée au C.D.EN. hier améliore ce mouvement-là, puisqu'elle est absolument catastrophique. Elle va, pour moi, plutôt accentuer, si je peux me permettre, cette forme de séparatisme.

Les baisses d'effectifs nous conduisent donc à interroger parfois le maintien d'une école. Dans la précédente mandature, on a eu ce débat dans le 19e arrondissement et on l'a aujourd'hui dans ce projet de délibération autour de deux écoles, la maternelle Piver dans le 11e et la maternelle Paradis dans le 10e. Je pense que dans les années à venir, nous allons être confrontés à la question de changer l'usage des bâtiments, aujourd'hui par exemple une école. C'est toujours compliqué de fermer une école. Une école, c'est un des services publics les plus identifiés par les Parisiens et les Parisiennes, quel que soit le quartier.

Certaines d'entre elles ont, en plus, une forme très identifiable qu'on reconnaît, même quand on n'habite pas la rue dans laquelle elles sont. Il est extrêmement difficile d'imaginer d'autres usages, ou alors cela demande du temps et du débat. Du temps, cela a été nécessaire dans le 19e, rue d'Aubervilliers, pour que l'école accueille aujourd'hui, notamment un conservatoire. Le fait de décider que la fermeture d'une école serait la meilleure solution pour organiser la rentrée scolaire nécessite des explications plus poussées que de changer souvent quelques rues d'un secteur.

Souvent, il faut présenter les différentes options, les implications des différents choix. Il faut confronter les différents points de vue des acteurs, des parents de la communauté éducative, qui ont parfois des intérêts contradictoires sur une sectorisation. C'est pour cela que cela prend du temps, et merci aux élus, aux maires d'arrondissement, aux services de la DASCO qui y passent de nombreuses heures.

Je le précise à ce stade, nous n'avons pas de position de principe à "Génération.s", nous ne sommes pas, dans l'absolu, pour maintenir une école ouverte ou quoi que ce soit, mais, sur les nombreuses modifications, on se pose des questions. Et celle qui nous interroge aujourd'hui, c'est celle du 10e arrondissement avec le choix qui nous est proposé de fermer l'école Paradis, donc de modifier aussi d'autres affectations dans les écoles et notamment la transformation de Chabrol dans les polyvalentes.

On sent et on le sait, il y a beaucoup de crispation du côté de certains parents d'élèves et, comme élus, nous demandons encore à être convaincus sur la solution qui est proposée. Le C.D.E.N. a lieu le 11 février prochain, les mutations intra-académiques interviennent plus tard. Il nous semble qu'il serait bien de prendre encore un peu de temps, peut-être jusqu'au prochain Conseil de Paris, pour permettre cette confrontation des points de vue. Sans préjuger les résultats, nous voterons les amendements présentés par le groupe Ecologiste et présentés par le groupe Communiste.

Pour nous, il sera temps, à partir du moment où nous aurons fixé cette sectorisation, de décider de l'avenir du bâtiment et nous sommes persuadés qu'avec un peu de temps, des compromis peuvent être améliorés et parfois mieux acceptés.

Je l'indiquais dans mon intervention au début, nous allons être confrontés à des questions de changements d'affectation de bâtiments à l'avenir, bien sûr les écoles, mais peut-être aussi, à cause de la crise, d'autres lieux potentiellement. Les lieux que nous construisons dans cette ville écologique de la proximité, du bien-vivre que nous voulons bâtir, il faut les penser réversibles, pouvant être utilisés autrement par celles et ceux qui décideront après nous, dans 20 ou 25 ans.

Inventons donc une façon de prendre des décisions en accompagnant ces transformations, commençons par expérimenter avec l'école Paradis, prenons le temps de refaire les choses.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vos nombreuses interventions rappellent à quel point l'intérêt des enfants est au cœur de nos préoccupations. Nous avons à agir pour leur protection, leur bien-être et leur réussite scolaire. En cela, je salue les débats de la 6e Commission dont le nouveau périmètre nous permet de concevoir des projets très cohérents. Je ne reprendrai pas dans le détail l'ensemble de l'argumentaire présenté par Sylvain RAIFAUD concernant l'école Paradis ni même l'analyse de Nathalie MAQUOI que nous rejoignons en grande partie.

Pour conclure cette série d'interventions, j'aimerais plutôt évoquer la stratégie qui sera la nôtre pour la durée du mandat. Bien entendu, la sectorisation est un levier important de l'action territoriale dans le secteur éducatif. Chaque élu comprend bien la logique démographique à l'œuvre. Mais je crois vraiment que nous serions dans l'erreur si nous acceptions de nous laisser enfermer dans cette seule logique d'effectifs. Nous laisserions alors s'installer la petite musique consistant à décrire le taux d'encadrement des élèves parisiens et parisiennes comme un luxe, une musique douce aux oreilles de ceux dont l'obsession est de "dégraisser le mammoth". Les prétextes de l'égalité territoriale et de la réussite éducative avec le dédoublement de certaines classes ne sont pas autre chose que des prétextes. La réforme de l'éducation prioritaire est d'ailleurs la preuve que la priorité de ce Gouvernement est donnée à une réduction des coûts.

De quel luxe parlerait-on donc ? Nous devons entendre les revendications des enseignants et enseignantes sur le déroulé comme sur la valorisation de leur carrière. Elles nous rappellent qu'ils sont parmi les moins bien payés de l'O.C.D.E. La crise sanitaire et éducative vécue cette année nous a montré en quoi la pédagogie et l'aménagement des espaces scolaires profitent des effectifs réduits, ne serait-ce que pour respecter le principe de précaution et les protocoles sanitaires en période épidémique.

Pour soutenir notre communauté éducative, les Ecologistes sont convaincus que la Ville de Paris doit battre en brèche le discours simpliste qui lie la baisse démographique à une baisse surproportionnelle des moyens. Ce sujet nous occupera beaucoup dans les années à venir et nous souhaitons donc que soient mis en place des espaces de concertation à tous les échelons, tels que les commissions permanentes par arrondissement qui ont pu être évoquées dans nos dernières discussions.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme la Maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite tout d'abord sincèrement remercier l'ensemble des intervenants qui se sont intéressés, énormément intéressés, à la faveur de ce projet de délibération parisien, à la question du devenir des écoles du 10e arrondissement et à la refonte de la sectorisation scolaire qui est proposée pour la rentrée prochaine.

Je crois que jamais une sectorisation d'arrondissement n'aura été autant discutée et mise à la discussion, puisque nous devons en être à une douzaine de réunions qui ont été organisées sur le sujet depuis le mois de novembre dernier avec les directeurs d'école, les parents d'élèves, leurs représentants. Je crois bien sûr que ces discussions avec la communauté scolaire, les débats en conseils d'arrondissement, les interventions de ce jour sont particulièrement utiles. Chaque maire d'arrondissement sait quelles sont les difficultés à faire correspondre démographie scolaire, besoin de mixité, aménagements des locaux scolaires dans une ville aussi dense que la nôtre, exercice d'autant plus périlleux que le travail de sectorisation n'est en rien, hélas, un remède miracle contre la baisse démographique que nous constatons partout dans Paris ces dernières années et qui entraîne d'autres fermetures de classes et d'écoles, que nous souhaitons anticiper et éviter tous ensemble. C'est ce que j'ai entendu.

Ce qui est paradoxal, je le disais à l'instant, c'est que ce projet local, qui suscite quelques oppositions et qui a fait l'objet d'un certain nombre d'arguments dont je ne vous cache pas que je ne les approuve pas et que je les trouve même assez loin du terrain, surtout d'élus d'autres arrondissements il est vrai, c'est probablement celui qui a été le plus travaillé et qui a fait l'objet du plus grand nombre d'échanges ces dernières années et jusqu'à ces derniers jours.

Son éventuel rejet - possible - aujourd'hui aurait des conséquences malheureusement très importantes, alors même que le conseil du 10e arrondissement l'a approuvé. Il bloquerait le mouvement des enseignants de l'arrondissement en renvoyant à des scénarios hypothétiques irréalistes, car transférer des enfants depuis l'autre bout de l'arrondissement contre l'avis des autres écoles n'est évidemment pas notre projet, et nous ne pouvons adhérer à ces propositions parfois assez fantaisistes. Il acterait une forme d'attentisme auquel, je vous le dis et je l'ai dit à beaucoup d'entre vous, je ne me résous pas et qui consisterait à refuser d'adapter notre offre scolaire à la démographie existante et à regarder les classes et les écoles, au moins les classes, disparaître ou être déstabilisées les unes après les autres.

Il bloquerait un projet travaillé dans l'intérêt des familles et qui garantit des effectifs inférieurs à ceux de l'éducation prioritaire dans toutes les écoles, y compris celles qui n'en relèvent pas, des temps de trajet moyens plus courts entre le domicile et l'école pour un grand nombre d'enfants, des aménagements permettant d'accueillir tous les élèves de maternelle dans les meilleures conditions possible avec des investissements conséquents. Il ferait enfin peser un risque important de baisse des moyens alloués par l'Education nationale du 10e arrondissement, ce qui serait une très mauvaise nouvelle dans les quartiers populaires que sont le Bas Belleville ou encore le quartier de La Chapelle, préservés, par la négociation, indirectement par ce projet qui acte la non-réouverture d'une école, je vous le rappelle, une école qui n'accueillait pas les enfants cette année.

Ainsi, avant que nous passions au vote de ces amendements et du projet de délibération, étant toujours très ouverte à la discussion pour aujourd'hui et pour les jours qui viennent, pour les mois qui viennent bien sûr, j'invite de nouveau chacune et chacun d'entre vous à s'interroger sur les motivations réelles de leur vote et sur ses conséquences pour le 10e en réalité à très court terme. Je serai évidemment, pour ma part, toujours soucieuse de l'intérêt des élèves comme je l'ai toujours été.

Par ailleurs, et j'en dis un petit mot, je sais que les parents avec lesquels nous discutons sur l'ensemble des écoles ne sont pas opposés par principe à l'arrivée d'une brigade de la D.P.S.P. qui est aussi un service public essentiel à la vie de notre arrondissement. Je veux le dire ici et l'assumer.

Je souhaite que nous présentions également un projet qui aille au-delà de ce projet de sectorisation, qu'un nouveau jardin public puisse voir le jour dans la cour de l'école, et ce sera mis à la discussion. J'ai souhaité également, sur proposition des membres de la majorité de mon équipe municipale, qu'une partie des bâtiments soient dédiés à des activités de prévention, notamment en direction de la jeunesse et je remercie à ce propos notre collègue Dominique VERSINI d'avoir proposé d'y installer la future Maison de la protection de l'enfance. Je souhaiterais que nous puissions en débattre dans les jours, semaines et mois à venir.

Merci à vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Premier adjoint, de me donner la parole pour répondre aux différents intervenants et aux différents amendements et vœux qui ont été déposés sur deux projets de délibération et notamment le DASCO 6, qui sont habituels en cette saison puisqu'il s'agit de modifier les secteurs de recrutement des écoles publiques maternelles et élémentaires pour la prochaine rentrée scolaire.

Je vous ai bien écouté, d'ailleurs, Présidente Nathalie MAQUOI, sur le fait de reporter ce projet de délibération, mais nous sommes, hélas, dans un calendrier contraint, car, évidemment, les futures sectorisations auront des conséquences sur la carte scolaire et nous avons la réunion du C.D.E.N. du premier degré la semaine prochaine, le 11 février. Il fallait donc que ce projet de délibération soit voté pour qu'il puisse produire ses effets à la prochaine rentrée scolaire.

Cela a été dit, ce projet de délibération concerne donc 10 arrondissements, Paris Centre, 5e, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 18e arrondissements, même s'il a été beaucoup question du 10e arrondissement, et j'y reviendrai naturellement. J'y reviendrai d'ailleurs rapidement puisqu'Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e arrondissement, a fort bien argumenté le choix qui est proposé à notre Assemblée.

C'est un exercice fin, un exercice difficile et je tiens à remercier chaleureusement les adjointes et adjoints aux affaires scolaires des mairies d'arrondissement, évidemment les maires d'arrondissement, les personnels des circonscriptions des affaires scolaires qui ont travaillé pour une sectorisation qui vise simplement à dire, par son renouvellement, l'attachement qui est le nôtre à l'école publique. Cet attachement, il se traduit dans l'idée que les écoles publiques et notamment un certain nombre d'écoles publiques puissent être renforcées quand leurs effectifs baissent au fil du temps et quand l'objectif de mixité sociale et de réussite éducative, qui nous rassemble, doit être poussé plus loin. C'est cet exercice qui a été accompli.

Ce n'est donc pas une politique du chiffre. Ce n'est pas une adaptation aux effectifs scolaires constatés ou prévus à la prochaine rentrée scolaire, mais l'idée de prendre les écoles de chaque secteur et de pouvoir en redynamiser un certain nombre qui en ont tant besoin.

Sur le 10e arrondissement, il y a beaucoup d'interrogations. En vous écoutant, j'ai vraiment une interrogation qui me vient à l'esprit sur ce qui est vérité d'un côté de la rue du Faubourg-du-Temple et qui ne le serait pas de l'autre côté. Je dis cela, car dans un arrondissement que je connais bien, qui est le 11e arrondissement, on va fermer une école maternelle, Piver, et on va fusionner deux écoles maternelles, à savoir les écoles maternelles de la cité Souzy. Nul écho dans notre Assemblée, nul écho d'ailleurs à l'extérieur de cet hémicycle, aucune contestation. Je vous le dis sincèrement parce que je vous parle avec sincérité, vous me connaissez, et le plus clairement possible, je pense sincèrement que si Alexandra CORDEBARD n'avait pas porté un projet d'installation dans l'école de Paradis d'une antenne municipale du 10e arrondissement, nous n'aurions pas parlé de la fermeture de cette école aujourd'hui dans cet hémicycle. C'est mon intime conviction. Vous n'êtes pas forcés de la partager, mais je vous dis sincèrement et par respect pour ce que vous êtes et ce que vous exprimez, ce que j'ai ressenti.

Et, je vous le dis, la carte scolaire sera beaucoup plus difficile à défendre dans le 10e arrondissement et nous ne pourrions pas éviter un certain nombre de fermetures si, justement, ce projet de fermeture de l'école de Paradis n'est pas validé aujourd'hui par notre Assemblée. Nous aurons beaucoup moins d'arguments, et pour avoir auditionné tous les syndicats pas plus tard que la semaine dernière, et ce n'est pas par hasard si la décharge est à 5 classes à Paris alors qu'elle est à 13 classes au niveau national, les syndicats considèrent que ce n'est pas bon pour les élèves, pas bon pour les enseignants et pas bon pour le projet pédagogique qu'une école tombe à 4 classes, et c'est ce qu'il se passera inévitablement pour l'école Paradis à la prochaine rentrée.

C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis défavorable aux amendements n^{os} 139 et 140, mais, par contre, je donnerai un avis favorable aux vœux n^{os} 27 et 28. Je donnerai un avis défavorable, sans surprise également, au vœu n° 26. Il n'y a pas de vœu n° 28 bis, pour la clarté de la séance.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous avons plusieurs votes séparés sur les amendements et vœux. Avant de les mettre au vote, je vais demander s'ils sont maintenus.

Nous avons tout d'abord l'amendement n° 139 du groupe Ecologiste de Paris. L'amendement est-il maintenu ? Il est maintenu, donc un avis défavorable et j'ai une explication de vote d'Alix BOUGERET tout d'abord.

Est-ce qu'elle est en Salle des fêtes ?

Mme Alix BOUGERET. - Vous m'entendez ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Oui.

Mme Alix BOUGERET. - Oui, Monsieur le Maire, absolument, une explication de vote pour le n° 139 ainsi que le n° 140, puisque mon groupe votera les initiatives qui vont dans le sens de davantage de concertation concernant l'école de Paradis, pour nous faire également le relais et la voix des parents d'élèves et des élus du 17e et notamment Bertil FORT.

Nous voterons ces vœux, mais force est de constater, vu le nombre d'interventions qu'il y a eu sur cette école, qu'il y a encore un peu de travail de concertation et de préparation des familles sur ce bouleversement du 10e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

L'amendement n° 139 est maintenu, je le mets aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 139 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 139 est repoussée.

L'amendement n° 140 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ? Il est maintenu, donc avec un avis défavorable de l'Exécutif.

L'explication de vote valait aussi pour l'amendement n° 140, j'ai compris. Je ne redonne donc pas la parole à Alix BOUGERET, sauf si elle le souhaite.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 140 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Est-ce qu'on pourrait avoir le décompte, s'il vous plaît ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Comme je préside la séance, Monsieur le Président, je me rends compte qu'il va falloir compter !

Vous comptez dans la Salle des fêtes également, s'il vous plaît.

Qui est pour l'amendement n° 140 ?

Absolument, je confirme que je voterai comme vous, Monsieur BLOCHE.

23 en salles du Conseil. En Salle des fêtes, combien de votes pour ?

Vous votez pour l'amendement ?

Non, je le demande à la personne qui est entrée, du coup. D'accord, très bien.

En Salle des fêtes, combien on a de votes pour ?

INTERVENANT. - Nous en avons 21. On va recompter, attendez.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pas de souci, prenez votre temps en Salle des fêtes.

INTERVENANT. - On confirme, 21.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - 21 ?

INTERVENANT. - Il y a quelqu'un qui vient de rentrer, donc 22.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il votait contre ! 22 en Salle des fêtes, très bien.

Qui s'abstient ? Pas d'abstention en salle du Conseil.

Est-ce qu'il y a des abstentions en Salle des fêtes ? Il n'y en a pas.

Nous allons donc compter maintenant les votes contre.

Qui est contre ? 18 votes contre en salle du Conseil.

En salle des fêtes ?

INTERVENANT. - On en a 23.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - 23, très bien.

Il y a des pouvoirs déposés, on va donc faire le décompte des pouvoirs. Les pouvoirs, par définition, sont à tous les endroits où on dépose des pouvoirs. Il n'y a pas que les votes contre qui vont être comptés comme pouvoirs. Je vous rassure, au cas où il y aurait un doute.

INTERVENANT. - Ils ont été déposés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Ils l'ont été. Je le dis, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté :

Il y a 2 pouvoirs pour le groupe Communiste et Citoyen, qui seront enregistrés comme votes pour, sous votre contrôle, Monsieur le Président.

Il y a 10 pouvoirs pour le groupe PEC, qui seront enregistrés comme votes contre.

Et 8 pouvoirs pour le groupe Changer Paris, qui seront enregistrés comme votes pour.

La proposition d'amendement n° 140 est adoptée.

La proposition d'amendement est donc adoptée à 56 voix pour et 51 voix contre.

Nous examinons à présent le vœu n° 26...

INTERVENANT. - S'il vous plaît, Monsieur le Maire, s'il vous plaît ! S'il vous plaît, je suis en Salle des fêtes et je voudrais que l'on recompte la... Pardon, excusez-moi.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - On peut recompter même quand vous avez gagné, ce n'est pas grave.

INTERVENANT. - Je voudrais bien qu'on recompte l'amendement n° 139, s'il vous plaît.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Ah non, il n'y a pas de nouveau vote. Les votes sont validés et sont passés. On ne refait pas des votes en attendant que les gens en séance aient été modifiés.

La proposition d'amendement n° 140 est donc adoptée.

Nous avons le vœu n° 26, sur lequel Patrick BLOCHE, je crois, vous avez émis un avis favorable, si j'ai bien compris. C'est le vœu du groupe Communiste et Citoyen ?

Le vœu n° 26 du groupe Communiste et Citoyen, je crois que vous avez émis un avis favorable.

Sans regret ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 11).

Nous avons à présent le vœu n° 27, sur lequel il y a un amendement suivi d'un avis favorable si l'amendement est accepté.

Est-ce que l'amendement est accepté par le groupe Communiste ? Oui ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 12).

Nous avons enfin le vœu n° 28 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable. Le vœu est-il maintenu ? Il est maintenu, je le mets aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 6 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASCO 6).

2021 DASCO 7 - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2021-2022.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens alloués aux collèges par l'Education nationale.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 7 et le vœu référencé n° 29, modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année 2021-2022, et la parole est à Jean-Noël AQUA pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération sur la modification des secteurs des collèges parisiens nous amène à parler des moyens alloués à ces collèges par le Ministère. Si j'estimais dans ma précédente intervention que les moyens étaient insuffisants pour les remplaçants dans le premier degré entre autres, le constat est différent pour les collèges où, là, je parlais plutôt de massacre à la tronçonneuse.

Nous savons que ce Gouvernement avait annoncé sa volonté de réduire l'emploi dans l'Education nationale, mais cela, c'était dans le monde d'avant. On aurait pu espérer que, la crise passant, il aurait eu la lucidité de donner les moyens à l'Education nationale, de lui donner les moyens de faire face à des élèves qui auront eu, pour beaucoup, une grosse coupure lors du premier confinement, d'autres et parfois les mêmes qui auront eu des conditions d'enseignement dégradées pendant le deuxième confinement et, dans tous les cas, des élèves qui ont à faire face à de nombreuses difficultés, tant d'apprentissage que psychologiques. On aurait pu espérer que le Gouvernement fasse une politique d'urgence dans l'éducation, embauchant massivement des professeurs supplémentaires pour réduire les groupes classes et permettre de faire plus du sur-mesure pour des élèves aux connaissances encore plus différentes qu'avant. Mais c'était sans compter sur l'obstination à réduire les moyens, tout du moins dans les établissements publics, puisque nous savons qu'il en va différemment dans les collèges privés.

Le Ministre BLANQUER, exécutant zélé du Président MACRON, l'a donc maintenue contre toute évidence. Le nombre de professeurs dans le second degré doit baisser l'an prochain de 1.800 postes en France, à effectifs très légèrement constants et à besoins exponentiellement accrus. 1.800 postes sur toute la France. Sur Paris, la dotation horaire des collèges, dont nous avons parlé hier en C.D.E.N., notamment avec Patrick BLOCHE, se voit amputée de 468 heures, soit 26 postes supprimés à la rentrée prochaine, avec une baisse de la dotation de 100 postes globalement, lycées et supérieur compris. Là encore, pour les collèges qui nous concernent, à effectifs encore en hausse, légèrement certes, mais en hausse. Sur 2 ans, la saignée continue donc, puisque ces suppressions s'ajoutent aux 36 de la rentrée 2020 là aussi, alors qu'il y avait une augmentation du nombre de collégiens.

Concrètement, quelles sont les conséquences de ces suppressions de postes ? Tout d'abord, la hausse des effectifs moyens par classe, c'est mathématique, alors même qu'ils sont déjà trop élevés, en particulier en temps de Covid, mais aussi pour des raisons pédagogiques. Une autre conséquence, c'est aussi la diminution des heures en S.E.G.P.A., constatée l'an dernier, filières qui permettent à des élèves décrocheurs de se raccrocher à la scolarité, mais qui ne sont visiblement pas dans les priorités de ce Gouvernement. Mais c'est aussi la suppression d'enseignements en petits groupes, en langues vivantes, en travaux pratiques scientifiques, en ateliers, etc.

Ces suppressions de postes étaient injustifiées les années passées, nous les avons dénoncées, mais elles sont insupportables en ces temps de crise sanitaire. "Mégoter" sur l'éducation alors même que les besoins sont toujours plus forts est irresponsable. Et non seulement les besoins sont plus forts pour combler et réparer les conséquences de la crise, mais les besoins risquent aussi d'être plus forts à la rentrée 2021 si la crise sanitaire, comme malheureusement il y a fort à parier, ne s'est pas éteinte en septembre. Au vu de la disponibilité du vaccin, insuffisante, on peut malheureusement le craindre.

Alors même que le Conseil scientifique recommande de réduire le nombre d'élèves par classe, comment comprendre que le Gouvernement les augmente ? On sait qu'Emmanuel MACRON est attaché à réduire la dépense pour les services publics. Je n'oublie pas qu'il y a 2 ans, suite au mouvement des "Gilets jaunes", il écrivait aux Français pour leur poser cette question, je cite : "Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ?" Je n'oublie pas que le Ministre BLANQUER compte dans ses proches des personnalités militant activement pour la suppression de la dépense publique et des emplois publics, en particulier dans l'éducation.

Mais il y a l'idéologie libérale d'un côté et la réalité des besoins d'éducation révélés par la crise. Bref, je pense qu'il faut faire le pari inverse. Il faut recruter massivement des enseignants pour créer un choc de solidarité scolaire, si je puis dire, et permettre à tous les élèves décrocheurs et à celles et ceux qui auront eu un enseignement dégradé de reprendre dans de bonnes conditions.

Pour toutes ces raisons, nous déposons un vœu pour que la Mairie de Paris écrive à l'Académie et au Ministère afin de plaider l'annulation de la baisse de la dotation horaire globale et, à l'inverse, son augmentation pour répondre à la crise sanitaire.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup.

Sur ce projet de délibération DASCO 7, modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2021-2022, je ne reviens pas sur le projet de délibération en tant que tel, puisque c'est l'attention que nous portons à la sectorisation des collèges, en cohérence évidemment avec la sectorisation du premier degré, dans l'idée, plus que jamais, de renforcer la passerelle entre le CM2 et la sixième et en ayant toujours en tête le souci de mixité sociale, non pas comme objectif en tant que tel, mais avec l'objectif de la réussite éducative de tous les élèves. J'ai d'ailleurs eu récemment l'occasion de réunir le comité de pilotage de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative - c'était le 22 janvier dernier -, ce qui va nous permettre de prendre un certain nombre d'initiatives durant cette année scolaire et, bien sûr, ultérieurement.

De ce fait, ce projet de délibération ne concerne que des mesures de sectorisation sur les collèges dans le 11^e et le 12^e arrondissement, et c'est d'ailleurs très lié à la livraison des logements de la caserne Reuilly. Cette sectorisation ou cette resectorisation des collèges dans les 11^e et 12^e arrondissements, et je connais bien l'un et l'autre de ces arrondissements, ne pose pas de problème particulier.

Vous avez souhaité, Jean-Noël AQUA, et votre groupe plus largement, déposer un vœu n° 29 relatif aux moyens alloués aux collèges par l'Education nationale, et je dirais que cela tombe bien, puisque nous avons assisté ensemble hier après-midi, avec d'autres élus ici présents - Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Emmanuel COBLENCE, je ne vais pas vous citer toutes et tous, il y avait des maires d'arrondissement qui étaient également présents, notamment François DAGNAUD et Eric PLIEZ -, à ce qu'on appelle le C.D.E.N. du second degré, où j'ai été amené, au nom de notre collectivité et dans la délégation qui est la mienne, à dénoncer ce que vous illustrez dans votre vœu, c'est-à-dire la baisse des moyens et, surtout, la suppression par le Ministère, par le Ministre de

l'Education nationale, de 100 postes d'enseignants à Paris alors que les effectifs dans les collèges vont rester stables à la prochaine rentrée scolaire.

J'avoue que nous avons été abasourdis par cette annonce en pleine crise sanitaire, alors que c'est tellement difficile de tenir et de permettre que les établissements scolaires soient ouverts pour accueillir les élèves et poursuivre les apprentissages. J'ai trouvé absolument surréaliste, lunaire qu'on puisse nous annoncer, hier, 1er février, qu'à la prochaine rentrée scolaire, on allait supprimer 100 postes d'enseignants, quand, au même moment, nous sommes, élus, interpellés par des enseignants, par des syndicats d'enseignants, par des unions locales de parents d'élèves qui se plaignent, à juste raison, que des professeurs ne sont pas remplacés puisque l'Académie est à l'os sur le volet du remplacement, dans la mesure où elle n'a pas recruté suffisamment de remplaçants, et que, de ce fait, au moment où nous vous parlons, des cours ne sont pas assurés dans de nombreux collèges et lycées parisiens, par manque d'enseignants.

Je ne reviens pas sur tout ce que la Ville a été amenée à proposer à travers la mobilisation potentielle de 373 équipements municipaux qui auraient permis de dédoubler les classes et de faire des demi-groupes pour les écoles, pour les collèges mais aussi pour les lycées. Je ne reviens pas sur notre proposition de dépistage massif ou sur la vaccination prioritaire des enseignants et des personnels de la Ville. Ce sont des propositions qui sont depuis déjà un certain temps dans le débat public.

Force est de constater aujourd'hui que la réponse du Gouvernement, la réponse de Jean-Michel BLANQUER comme Ministre de l'Education nationale est complètement déconnectée de la réalité, et j'avoue que nous avons été amenés, mais sans avoir à nous interroger, à voter évidemment contre la dotation horaire globale qui nous a été proposée hier en C.D.E.N. du second degré. D'ailleurs, le vote a été unanime, élus, syndicats d'enseignants et fédérations de parents d'élèves.

C'est la raison pour laquelle je donne évidemment un avis favorable à votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 13).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 7).

2021 DASCO 10 - Immeuble communal place Baudoyer (4e) - Fixation du tarif d'occupation du domaine public et attribution d'une aide en nature à la Fondation de France pour le compte de la "Fondation Edgar Morin"

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 10 relatif à l'immeuble communal place Baudoyer, tarif d'occupation du domaine public et attribution d'une aide en nature à la Fondation de France pour le compte de la Fondation Edgar-MORIN.

La parole est à Maya AKKARI, pour cinq minutes maximum.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, chers collègues, lors de notre précédente campagne municipale, nous nous étions engagés, avec Anne HIDALGO et le groupe Paris en commun, à créer à Paris une Académie du climat. Cette académie, nous la souhaitons accessible à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens âgés de 9 à 25 ans, qu'ils soient du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest.

Dès notre premier Conseil de la mandature en juillet dernier, nous avons posé ainsi la première brique de cette structure avec le vote de la sortie de l'inventaire des équipements de proximité de Paris Centre, de l'immeuble qui accueillait la mairie du 4e arrondissement et qui a vocation à héberger l'Académie dans ce lieu si central et si accessible pour tous les Parisiens. Rappelons à cette occasion qu'un des objectifs visés par la fusion des arrondissements du centre de Paris est de rationaliser les moyens de la Ville et notamment de dégager du foncier, si précieux à cet endroit, pour le mettre au service de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens, ce qui est le cas avec l'installation de l'Académie dans l'ancienne mairie du 4e arrondissement.

Aujourd'hui, avec la mise au vote en faveur de l'installation de la Fondation Edgar-MORIN dans 3 bureaux de ce bâtiment, nous posons ainsi la deuxième brique de la construction du projet de l'Académie du climat. Dès le mois de septembre prochain, la Fondation Edgar-MORIN proposera aux Parisiennes et aux Parisiens de 9 à 25 ans, dans le cadre du projet global de l'Académie, 3 types d'offres : la transmission de savoirs théoriques et scientifiques autour des enjeux environnementaux, l'acquisition des compétences pour agir et accompagner les porteurs de projets individuels ou collectifs autour de la question de la transition écologique, et la proposition et la promotion de nouvelles manières d'apprendre et d'expérimenter.

La Fondation Edgar-MORIN a, de façon plus large, pour objet de former et de promouvoir, notamment auprès des jeunes générations, de nouvelles manières d'apprendre et de relever les défis de la transition écologique et du monde de demain, à travers une pensée transdisciplinaire empreinte de notions de sciences sociales, de philosophie, d'anthropologie ou d'histoire. Cette expertise et cette approche sont de vrais atouts pour construire l'Académie du climat qui aura aussi pour vocation à être un espace ressources pour les écoles primaires et les établissements scolaires parisiens.

La Ville de Paris souhaite par ce projet de délibération accompagner l'installation de la fondation Edgar-MORIN, présidée par Edgar MORIN et actuellement placée sous l'égide de la Fondation de France, à travers la mise à disposition de locaux au sein de l'ancienne mairie du 4e arrondissement.

La question des enjeux environnementaux n'est pas qu'une question d'actualité ou de mode. Elle doit être traitée de façon scientifique, elle doit pouvoir être portée par les nouvelles générations dans le cadre d'une prise de conscience sérieuse et rigoureuse. Et moi qui suis une élue issue du Nord-Est parisien, je serais heureuse de voir, dans les mois à venir, des enfants et des jeunes de la porte Montmartre, de La Chapelle, de la Goutte d'Or ou du quartier des Grandes Carrières ou de la Butte, se réapproprier le centre de leur ville et se rendre à l'Académie du climat pour y acquérir de façon solide et scientifique, et dans le cadre de pédagogies innovantes, des éléments nécessaires à leur bonne compréhension du monde et des enjeux relatifs à la protection de notre planète.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je remercie très chaleureusement Maya AKKARI de s'être inscrite sur ce projet de délibération qui, sinon, aurait pu passer inaperçu. Cela vous a permis d'évoquer ce très grand projet, ce très beau projet voulu par la Maire de Paris, voulu par nous toutes et nous tous et qui trouvera sa place à la mairie du 4e arrondissement, l'Académie du climat.

Nous avançons évidemment de manière soutenue pour pouvoir vous présenter prochainement, sans doute très prochainement, un projet cohérent permettant l'accueil des jeunes Parisiens de 9 à 25 ans dans le cadre de ce lieu très innovant, lié aux enjeux du climat et de la biodiversité mais qui se veut aussi un lieu d'innovation pédagogique, et Dieu sait si nous en avons besoin aujourd'hui - une tribune, d'ailleurs, le rappelait dans "Libération" il y a quelques jours.

De ce fait, ce projet de délibération ne concerne pas l'Académie du climat, comme vous l'avez noté, mais concerne le grand honneur qui est fait à la Ville de Paris, par une immense personnalité, un immense penseur, Edgar MORIN, dont la vie épouse déjà le siècle, puisqu'il est né en 1921 et que nous sommes en 2021.

Evidemment, j'aurais mauvaise grâce de résumer en quelques mots ses 100 ans de vie et, bien sûr, nous avons toutes et tous à l'esprit son œuvre immense, sa contribution si forte, si foisonnante, si profondément et continuellement innovante. En 2020, l'année dernière, Edgar MORIN nous a encore offert un dernier ouvrage qui s'appelle "L'entrée dans l'ère écologique", en sachant que cela fait maintenant plus de 70 ans qu'il nous aide à penser ce monde qui, rejoignons-le, est un monde de plus en plus complexe. C'est très tôt qu'il s'est intéressé aux relations entre les hommes et la nature.

Il y a donc une grande cohérence à accueillir la Fondation Edgar-MORIN, donc la fondation d'une personnalité presque centenaire, avec une Académie du climat destinée aux plus jeunes de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Il y a une sorte de fil et, surtout, c'est un mot évidemment qui a un sens tout particulier, une démarche de transmission à travers ce projet de délibération.

C'est vraiment un immense honneur qu'Edgar MORIN ait choisi la Ville de Paris pour y installer sa fondation et nous sommes très heureux de pouvoir l'accueillir dans l'ancienne mairie du 4e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 10).

2021 DFPE 26 - Subvention (137.034 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 26 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Olga Spitzer" pour le fonctionnement de la Maison des liens familiaux.

La parole est à Emmanuelle RIVIER, pour cinq minutes maximum. Elle est en Salle des fêtes ?

Emmanuelle, est-ce que tu es en Salle des fêtes ? Très bien, c'est à toi.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Monsieur le Maire et mes chers collègues.

Cette subvention de 137.000 euros vise une convention avec l'association "Olga Spitzer" pour le fonctionnement de la Maison des liens familiaux. J'interviens pour saluer le travail fort utile et tout aussi précieux de la Maison des liens, mais aussi pour aborder quelques points de vigilance qui devraient, je l'espère, nous permettre d'aller plus loin et de faire encore mieux.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'attire votre attention sur la composition du bureau de l'association "Olga Spitzer" que nous finançons aujourd'hui, en lien avec le vœu sur l'éga-conditionnalité que nous avons voté au dernier Conseil, car vous verrez qu'au bureau de cette association, il y a 7 personnes dont 6 hommes et une femme. Je fais bien évidemment un clin d'œil à Mme BIDARD sur ce point et je pense que nous serons toutes les deux et toutes et tous d'accord pour être vigilants et pour ne plus avoir à voter une subvention à une association dont le bureau est quasi exclusivement masculin. Il faudra que cela change.

Pour revenir au vif du sujet, sur les activités, le nom de la maison parle pour lui puisqu'il s'agit de la Maison des liens familiaux. Nous parlons de la famille, qui est à la fois un lieu de construction, de protection et d'autonomie, mais qui est aussi le lieu de toutes les maltraitances, et cela, il ne faut pas l'oublier.

Si on examine les activités qui tournent toutes, bien entendu, autour des liens familiaux, on voit qu'il y a un centre de ressources qui s'adresse aux professionnels et aux familles et qui comprend plusieurs actions. Je vais juste en reprendre deux : l'accompagnement à la parentalité, où l'on nous explique qu'en général une demande d'accompagnement à la parentalité signale un conflit sous-jacent, et un accueil juridique, avec une permanence d'avocats en droit de la famille, où un certain nombre de sujets d'intervention sont listés. Mais je n'ai pas vu le sujet "violence conjugale" ni le sujet "maltraitance infantile".

Il y a aussi des consultations de médiation familiale, qui peuvent intervenir soit sur l'accord et la volonté partagée des différents membres de la famille concernée, soit sur indication judiciaire. Et là encore, il est fait état de possibles conflits. J'y reviendrai.

Il y a enfin un espace rencontre, il s'agit d'un espace rencontre entre enfants et parents, avec ou sans la présence d'un tiers. Cet espace rencontre, comme il en existe plusieurs autres à Paris et en France, vise à réparer ou à renouer un lien abîmé entre l'enfant et l'un de ses parents, dans l'intérêt de l'enfant. Il vise aussi, en cas de situation, je cite, toujours de grand conflit, à permettre aux parents de ne pas se rencontrer.

Vous m'aurez sans doute vue venir, tout cela est à la fois précieux et indispensable. Nous faisons le lien entre le décrochage familial, en tout cas le décrochage des liens familiaux qui est constaté à la suite et dans le cadre de la crise sanitaire, puisque le nombre de visites en espaces rencontre, de médiations familiales s'est effondré en proportion avec l'explosion des violences intrafamiliales, et on voit donc bien l'utilité de ce dispositif. Dans le même temps, j'attire votre attention sur le fait qu'à aucun moment - ce n'est pas anodin -, dans la présentation qui nous est faite, dans tous les documents qui accompagnent ce projet de délibération et, j'y reviendrai, dans la convention annuelle d'objectifs, il n'est fait état de violences intrafamiliales, alors qu'il est essentiel de distinguer le conflit et la violence. On ne parle pas de la même chose. Le conflit, ce sont deux personnes qui sont à égalité et qui s'opposent. La violence, c'est la domination brutale de l'un sur l'autre.

Je vois que mon temps s'approche de la fin.

Pour vous dire que, que ce soit dans le cadre des espaces rencontre, dans le cadre des médiations familiales ou dans le cadre de l'espace ressources, je pense que nous aurions intérêt à nous assurer que tout le personnel, dont je ne doute pas de la qualité et de l'engagement, soit formé sur les questions de violence conjugale, car j'ai des remontées du terrain qui sont problématiques, et qu'on intègre cette question de la violence conjugale comme un objectif recherché de réduction de la violence conjugale et intrafamiliale à la convention annuelle d'objectifs de l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Premier adjoint, de me donner la parole pour répondre à Emmanuelle RIVIER.

Je pense que, dans notre Assemblée, tout le monde connaît bien l'association "Olga Spitzer", qui intervient dans nombre d'arrondissements pour mener un travail de prévention tout à fait exceptionnel et reconnu. La Ville de Paris soutient évidemment l'action de cette association, comme la Caisse d'allocations familiales depuis de très nombreuses années.

Nous souhaitons d'ailleurs, dans ce cadre, renforcer notre soutien, pas seulement d'ailleurs à l'association "Olga Spitzer", mais aussi à tous les espaces de rencontre entre enfants et parents, pour prendre en compte toutes les problématiques de parentalité. Ainsi, il s'agit là d'une subvention qui concerne le fonctionnement de la Maison des liens familiaux. J'évoquais l'espace de rencontre, j'évoquais les enjeux de médiation familiale ou de centres ressources sur la séparation.

Je vous ai écoutée avec beaucoup d'attention, Emmanuelle RIVIER, je vous remercie de votre contribution et nous prendrons en compte vos observations afin d'intégrer, lors de la rediscussion de la convention qui lie la Ville à cette association, des objectifs que vous jugez peut-être aujourd'hui encore insuffisamment pris en compte. Nous avons également bien noté la nécessité, et vous avez raison, de faire la différence entre conflit et violence.

De ce fait, je vous invite évidemment à voter, pour cette année 2021, la subvention que nous versons à cette association qui fait l'objet de toute notre attention et j'associe évidemment Dominique VERSINI à mon propos, même si je pense aussi à beaucoup d'autres élus.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 26).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la refonte du programme de l'école maternelle.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Tout d'abord, le vœu référencé n° 30, relatif à la refonte du programme de l'école maternelle.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour commencer, deux minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lors du dernier Conseil de Paris, les élus "Génération.s", Ecologistes, Communistes et Paris en commun ont dénoncé l'aggravation des inégalités à l'école, notamment par le démantèlement de l'éducation prioritaire. L'Education nationale est sérieusement malmenée sous ce quinquennat et on le doit notamment aux choix politiques conservateurs de Jean-Michel BLANQUER.

Jusque-là relativement épargnée, aujourd'hui c'est l'école maternelle qui est impactée par une refonte totale de son programme. Elle est pourtant une spécificité française reconnue et saluée. Ainsi, le Ministre prévoit de renforcer une école des fondamentaux en insistant sur l'apprentissage des savoirs à la maternelle, lire, écrire, compter dès 3 ans, en valorisant la langue - j'insiste, pas le langage. L'école de Jean-Michel BLANQUER s'avance là aussi vers un projet réactionnaire.

Elle prévoit également d'introduire la préparation à une évaluation nationale dès la maternelle, je le répète, et, pour cela, elle met fin à l'évaluation positive qui était centrée sur les progrès de l'élève et non pas sur ses échecs et sur la comparaison avec les autres et qui, on le sait, permet de tendre souvent vers un système moins injuste. L'évaluation individualise les parcours et elle a souvent pour conséquence de faire porter la responsabilité sur l'élève, de la réussite ou de l'échec.

Cette évaluation est très chère au Ministre et elle est permanente. Il l'a mise à chaque étape de l'Education nationale et il manquait encore l'étape dans le parcours d'un élève à l'école maternelle. On peut se demander quel est le sens, on peut se demander quelle est l'utilité de mesurer des acquis ou des savoirs qui n'ont pas encore forcément bénéficié de temps ou dont ce n'est pas la place dans une éducation entre 3 et 6 ans.

C'est pour cela qu'une nouvelle fois, les élus "Génération.s", Ecologistes, Communistes et Paris en Commun, nous rappelons notre attachement à une école comme un espace plus juste, plus égalitaire. Nous nous opposons à cette réforme et nous proposons d'interpeller le Ministère pour qu'il évite de la mettre en place et pour que nous

puissions continuer à travailler, en complément de ce qu'il se fait à l'éducation par notre périscolaire, à une école maternelle bienveillante.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai compris que c'était une prise de parole pour l'ensemble des groupes de la majorité qui ont déposé ce vœu.

La parole est donc à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Oui, merci d'abord aux 4 groupes de la majorité municipale d'avoir déposé ce vœu qu'a présenté Nathalie MAQUOI, et merci pour cette belle initiative visant effectivement à évoquer dans cet hémicycle l'école maternelle, qui est un moment extrêmement important pour tous les enfants avant qu'ils n'entrent en école élémentaire. Je ne dirai pas que tout s'y joue, mais beaucoup de choses s'y jouent avant l'entrée en C.P.

En tout cas, je vous rejoins totalement, l'école ne peut pas se résumer au cycle "assimilation et restitution des savoirs". Elle doit faire cela, bien entendu, mais elle doit faire plus. Elle doit placer au cœur de ses pratiques la coopération plutôt que la compétition. Elle ne doit pas refuser les évaluations, mais il ne faut pas que les évaluations soient, en quelque sorte, un carcan et deviennent une sorte d'objectif quasiment obsessionnel.

Bref, à travers votre vœu, réaffirmons collectivement, puisque j'y donnerai un avis favorable, que pour l'école maternelle mais aussi pour l'école en général, nous voulons une école qui embarque tous les élèves plutôt qu'une école qui les trie, une école qui permette à chacune et à chacun de s'épanouir plutôt qu'une école qui parfois fait souffrir les élèves, une école qui, surtout, apprend à vivre ensemble et non pas les uns contre les autres. En un mot, une école qui sache renouer avec l'utopie éducative.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi de vous rappeler que quelles que puissent être les ambitions de chacun, cette Assemblée est locale et qu'avant de vous distraire sur des sujets nationaux, il serait bon que vous exerciez vos propres responsabilités.

Ce vœu, parfaitement idéologique, souligne les ambiguïtés de votre majorité. Quelques mois seulement après l'assassinat de Samuel Paty, alors que chacun devrait encourager nos enseignants dans leur rôle d'éveil des consciences et de sentiment d'appartenance nationale, vous relativisez l'apprentissage de la langue dans la cohésion de notre pays. Vous fustigez, je cite, "un style français qui suppose que les élèves pourraient toujours mieux faire". Dans le fond, vous vous méfiez des capacités de progression des élèves.

En réalité, vous vous inscrivez à rebours de notre histoire républicaine. La République, c'est le mérite et l'évaluation de chacun sur ce qu'il fait, et non sur ce qu'il est. Vous êtes, en cela, les conservateurs d'une Education nationale à bout de souffle. La reproduction sociale n'a cessé de s'accroître depuis 40 ans et classe notre pays parmi les derniers de l'O.C.D.E. dans l'enquête P.I.S.A. 2015. Vous êtes les conservateurs d'une éducation prioritaire qui n'a jamais permis de faire diminuer les inégalités de résultats.

Pourtant, c'est bien dès les premières classes que se joue la réussite scolaire. La plupart des décrocheurs, on le sait, l'étaient déjà au C.P. L'apprentissage du français dès la maternelle est la clé de la réduction des inégalités, de l'intégration et, je dirais même, de l'assimilation nationale. Dès le plus jeune âge, le goût de l'effort doit être entretenu, comme la fierté du travail bien fait et l'esprit de camaraderie. L'école, ce n'est pas qu'un lieu d'apprentissage ; l'école, c'est une préparation à la vie en société.

Un dernier mot enfin sur la médecine scolaire qui, elle, ressort de vos compétences. Vous ne le savez peut-être pas, 30 % des élèves de 6 ans n'ont pas eu de bilan de santé en 2019. Vous vantez une certaine idée du service public, mais vous ne parvenez pas à donner aux équipes de suivi de scolarisation les moyens de leur mission. Pour vous donner un exemple, dans une école de mon arrondissement, l'école Gerbert, l'équipe n'a été au complet, en fin d'année dernière, que 11 jours sur les 35 jours travaillés.

Vous l'aurez compris, nous ne voterons pas ce vœu.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci beaucoup.

Je souscris en grande partie à ce qui vient d'être dit. Rapidement, pour vous dire que le groupe MDE ne votera évidemment pas ce vœu qui est présenté d'une façon tellement idéologique. Bien sûr, il ne s'agit absolument pas d'apprendre à lire, écrire et compter à 3 ans, ce n'est pas ce qui doit amener les enfants à l'école. Il s'agit de les

sociabiliser, au contraire d'être dans une démarche d'inclusion et non pas de rivalité que vous fantasmez - c'est absolument incroyable.

J'en profite pour faire une explication de vote sur le vœu précédent. Je vous rappelle que, depuis 2017, il y a plus de 10.000 postes d'enseignants qui ont été créés et qu'il y en a encore 2.500 en 2021. Si cela diminue à Paris, c'est parce que le nombre d'élèves diminue.

Eh bien oui.

Il est question d'inclure, d'améliorer l'accueil des enfants, il n'est certainement pas question de trier. Le groupe MDE votera évidemment contre ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 14).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à des moyens exceptionnels pour la reprise des cours d'université en présentiel.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 31 relatif à des moyens exceptionnels pour la reprise des cours d'université en présentiel.

La parole est au président Nicolas BONNET-LOULALDJ.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vais me permettre d'intervenir sur les...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pardon.

M. Jean-Noël AQUA. - Ce n'est pas grave. ... sur les universités. On le sait, on l'a répété, la situation des étudiants est critique. L'isolement social, la détresse psychique, la précarité financière, le décrochage scolaire, nous voyons des scènes inouïes comme de longues queues aux abords des distributions alimentaires, des décrochages massifs d'étudiants, des tentatives de suicide. Notre jeunesse est mise à rude épreuve. Plusieurs facteurs en sont la cause, et je voudrais revenir sur la santé mentale et la reprise des cours.

Le Gouvernement a été strict avec les universités en les fermant tôt et en les gardant fermées. Conséquence, des étudiants peuvent passer 8 heures par jour en réunions Zoom 5 jours par semaine, et ceci, depuis mars dernier, dont mes étudiants. Cet isolement a pesé lourd sur leur santé mentale, un étudiant sur 3 ayant des signes de détresse psychologique, et les services de santé universitaires ne sont pas dimensionnés et n'ont pas été adaptés en urgence pour y faire face. L'accueil psychologique est scandaleusement indigent. Un psychologue universitaire pour près de 30.000 étudiants, c'est 25 fois inférieur aux normes internationales et largement inférieur à ce que mes collègues européens peuvent me dire. Nous demandons donc la création urgente et massive de postes de psychologues et d'assistantes sociales universitaires.

Sur les questions de pauvreté étudiante, je ne reviendrai pas sur la revendication d'un revenu pour les 18-25 ans accordé dans le vœu jeunesse.

Mais le deuxième point crucial, bien sûr, est la fermeture presque totale des universités, poussant ces universités à adopter un mode dit "distanciel", qui ne remplacera jamais les cours classiques ou en présentiel. Continuer des cours en présentiel en respectant les protocoles sanitaires est possible ; les classes préparatoires et certaines grandes écoles ont pu le faire grâce à des classes en petit nombre. Ce qui est possible pour certains doit l'être pour les universités. Seulement, cela suppose plus d'enseignants. Le nombre d'étudiants croît chaque année depuis plus de 10 ans, avec 38.000 étudiants supplémentaires chaque année. Quelles réponses depuis 2009 ? La baisse constante et continue du nombre d'enseignants, avec 1.500 postes perdus en 10 ans. Pour y faire face, pour répondre au décrochage massif des étudiants...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - ... nous demandons des embauches massives dans les universités.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Cher Jean-Noël AQUA, vous exprimez une vive inquiétude sur la situation des étudiants des établissements universitaires, et je la partage, car la situation est grave.

Le nombre d'étudiants souffrant de troubles anxieux et dépressifs a été multiplié par deux alors qu'il y a aujourd'hui un psychologue pour 30.000 étudiants. Même avec le doublement promis par le Président, dont on ne sait pas encore comment il sera mis en place, cela fera un psychologue pour 15.000 étudiants. Oui, il faut d'urgence aller bien plus loin.

La précarité des étudiants n'est pas nouvelle, mais la crise a encore aggravé la situation, comme en témoignent les longues files d'attente des étudiants devant les distributions alimentaires mises en place par la Ville. Oui, il faut revaloriser leur bourse, créer de nouveaux échelons pour leur permettre d'étudier dignement.

Le décrochage a doublé à cause des cours à distance. Tout doit être mis en œuvre pour permettre aux étudiants de retourner en cours. Pour cela, il faut recruter pour pouvoir faire de plus petits groupes mais aussi organiser des dépistages massifs afin de respecter les consignes sanitaires que nous connaissons tous : tester, alerter, protéger.

On parle beaucoup de génération sacrifiée. La situation est difficile pour toutes et tous, mais pour certains plus que pour d'autres ; cette crise fait exploser les inégalités entre les étudiants. Nous devons tout faire pour lutter contre cette catastrophe qui se déroule sous nos yeux.

Je suis donc favorable à votre vœu, mais moyennant un amendement qui consiste à enlever le chiffrage des postes à créer, car, en tant qu'élus parisiens, je pense que nous ne sommes pas à même d'évaluer ce nombre.

Ainsi, avis favorable avec un amendement, si l'amendement est accepté.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

J'ai deux explications de vote.

Nicolas JEANNETÉ, pour commencer, du groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Jean-Noël AQUA, vous nous présentez un vœu certes intéressant sur le constat, mais je dirais qu'il a plus sa place à l'Assemblée nationale qu'au Conseil de Paris. Je pense que le président André CHASSAIGNE serait ravi de pouvoir défendre ce vœu devant le Gouvernement. Cela dit, nous partageons évidemment cette inquiétude, cette détresse tant psychologique que financière des étudiants, mais nous n'avons pas forcément les mêmes solutions.

Sur la précarité financière, je le répète, nous proposons la mise en place d'un revenu minimum à tous les étudiants pendant cette crise sanitaire, pour combler le manque à gagner des petits "boulots" et des "jobs" qui n'existent plus en ce moment.

Vous parlez dans votre vœu de revalorisation des bourses étudiantes. Je vous indique pour votre information que le Conseil régional a alloué à 111.112 élèves étudiants boursiers de formations sanitaires et sociales une prime de 150 euros en décembre, pour un coût de 1,6 million. Sur les tests et vaccins, je rappelle que la Région peut attribuer une aide de 20.000 euros aux universités et aux campus pour les aider à mettre en place des actions de dépistage. Seul le site de Paris-Saclay l'a pour l'instant demandé. Enfin, sur la précarité psychologique, je vous rappelle encore que la Région a mis en place une plateforme téléphonique de soutien avec la Fondation FondaMental, qui peut aboutir à des consultations physiques gratuites chez les psychologues.

Enfin, sur le présentiel, je sais que le "1 jour sur 5" imposé par le Gouvernement ne plaît pas à tout le monde, les étudiants demandent de plus en plus 1 semaine sur 3.

Malgré tout cela, nous voterons contre, bien évidemment, votre vœu présenté par le groupe Communiste.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Très bien, je suppose que tu es en Salle des fêtes. C'est à toi.

Mme Lamia EL AARAJE. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, si la Région Ile-de-France en faisait autant que ce que le prétendent les Conseillers de Paris de droite parisiens, nous aurions peut-être pu constater une amélioration des conditions de vie des Franciliennes et des Franciliens. Mais je crois que ce n'est pas tout à fait aussi clair que vous le prétendez, chers collègues.

J'aimerais vous lire quelques extraits. "J'ai une impression de solitude, aucune vie sociale. On n'a plus d'espoir, plus rien." Alexis, 18 ans. "A 8 heures, j'ouvre mon 'ordi'. A 22 heures, je le ferme, et à 22 heures 30, je suis couchée." Audrey, 19 ans. "Il y a énormément d'étudiants qui abandonnent dans ma licence et qui disparaissent." Léane, 18 ans. "J'ai eu pour la première fois des pensées suicidaires." Grace, 20 ans. Ces extraits que je vous lis ne sont pas issus de mon imagination. Ce sont des témoignages qui ont été postés sur les réseaux sociaux, ce sont des témoignages qui, personnellement, me donnent mal au ventre, ce sont des témoignages qui, aujourd'hui, me font honte. La jeunesse doit être une priorité, et force est de constater qu'aujourd'hui le Gouvernement de droite qui nous dirige n'a pas l'air de considérer que c'en est une.

C'est pourquoi je salue ce vœu et son intention, et le groupe Paris en commun votera pour ce vœu, sous réserve de l'amendement qui a été proposé par Marie-Christine LEMARDELEY.

Pour autant, si je salue son initiative et notamment les efforts demandés sur les questions de santé mentale, je me dois quand même de souligner que laisser croire qu'aujourd'hui on peut créer une réelle politique jeunesse en axant uniquement sur l'enseignement supérieur, c'est, à mon sens, une hérésie. Nous devons porter une politique plus globale pour les jeunes. Quelle ambition aujourd'hui portons-nous pour nos jeunes ? Quel avenir avons-nous envie de leur permettre de créer ? Qu'est-ce qu'on a envie de leur donner à construire ?

Je pense que, pour cela, il faut qu'on ait une réflexion qui soit plus globale. La Ville de Paris fait des efforts et, comme cela a été souligné par mon collègue, c'est une réflexion...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci...

Mme Lamia EL AARAJE. - ... qui nous dépasse et qui doit être portée à l'échelle nationale.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 15).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à des mesures en faveur des étudiants parisiens confrontés à la crise de la covid-19.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 32 relatif à des mesures en faveur des étudiants parisiens confrontés à la crise de la Covid-19.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe GIP.

Mme Catherine IBLED. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons tous évidemment conscience que la situation des étudiants est aujourd'hui critique et même parfois dramatique. Nous connaissons, je pense, ici, tous, des étudiants qui passent leurs journées devant un écran, seuls, dans des surfaces toutes petites. La crise sanitaire a profondément transformé leur quotidien, renforçant l'isolement et la précarité.

Cette génération ne peut pas être sacrifiée. Le Gouvernement a annoncé des mesures fortes, comme la création du "chèque-psy", les déjeuners et dîners à 1 euro au restaurant universitaire, et j'en profite pour spécifier à Mme Léa FILOCHE que les restaurants universitaires sont effectivement fermés le soir, mais que les étudiants prennent deux repas quand ils viennent déjeuner, un repas à emporter pour le soir. Il y a également le retour progressif des cours en présentiel, qui est une mesure attendue, mais également une mesure salubre.

Dans ce contexte, la Région a mis en place des mesures que je salue, mais Paris doit aussi prendre sa part dans l'accompagnement des étudiants en détresse.

Avec mes collègues du groupe Indépendants et Progressistes, nous formulons des propositions extrêmement concrètes comme la mise en place d'une campagne d'appels téléphoniques par le biais de la Maison des initiatives étudiantes, en partenariat avec des associations. Cette campagne permettra de répondre à deux besoins, s'assurer de l'état psychologique des étudiants, mais aussi les informer sur les différentes solutions et aides disponibles. La création également d'un chèque santé Paris qui permettrait aux étudiants d'avoir accès à des consultations gratuites de professionnels de santé. L'ouverture de lieux peu exploités pour permettre aux étudiants des conditions de travail plus agréables, car ils sont souvent dans des surfaces toutes petites, comme je le disais, et les aider à travailler en groupe dans des endroits plus adaptés leur permettrait de sortir un peu. Enfin, la mise à disposition de protections périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle. Quand on fait la queue pour aller déjeuner, on peut aussi se poser la question sur l'achat des protections périodiques.

Ainsi, au-delà des clivages...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci...

Mme Catherine IBLED. - ... nous appelons la Maire de Paris et les élus du Conseil de Paris à soutenir ces propositions dans un esprit responsable et solidaire.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je vous remercie pour ce vœu qui me permet de rappeler tous les dispositifs mis en place par la Ville, renforcés ou créés depuis le début de la crise sanitaire. Nous n'avons pas attendu pour informer les étudiants, et, pour mieux informer mais aussi écouter, j'ai multiplié les réunions avec tous les acteurs.

A la rentrée, pendant 2 mois, le 39-75 et un tout nouveau site Internet ont été mis à leur disposition pour répondre à toutes les questions. Aussi, la Maison des initiatives étudiantes et ses agences sont là pour répondre à toutes celles et ceux qui en ont besoin.

Parce que la santé mentale des étudiants est notre priorité, nous avons développé et fait monter en puissance les dispositifs pour "aller vers" les étudiants, qui n'ont pas toujours l'habitude de demander de l'aide. Des étudiants sont ainsi formés pour se rendre dans les résidences CROUS, sur les sites de distribution, pour qu'ils puissent échanger et s'orienter. En complément, nous avons doublé le nombre de permanences psychologiques gratuites sur rendez-vous mises en place au sein de la Maison des initiatives étudiantes, et nous passons à 30 heures par semaine.

Pour leur permettre de travailler dans des espaces de travail adaptés, en complément des bibliothèques municipales et universitaires, dans la limite des jauges sanitaires bien sûr, nous avons mis en place un partenariat avec le CROUS de Paris pour ouvrir une dizaine d'espaces, des lieux ouverts et accessibles aux étudiants avec du Wi-Fi disponible et gratuit dans la plupart des sites.

Par ailleurs, depuis vendredi dernier, 15 centres "Paris Anim" gérés par la Ligue de l'enseignement sont ouverts aux étudiants sur présentation de leur carte étudiante. Ces lieux permettent aux étudiants de trouver des échanges de vive voix, d'avoir accès à des postes informatiques, une connexion Wi-Fi et de travailler dans un lieu distinct de leur chambre étudiante.

Enfin, la Ville distribue depuis la rentrée des protections périodiques réutilisables dans les Maisons des initiatives étudiantes et lors des distributions alimentaires.

Parce que nous allons déjà plus loin que ce que vous proposez, j'émets un avis défavorable à votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est maintenu ? Il est maintenu, très bien. Je le mets aux voix avec un avis défavorable.

Qui est pour ?...

Je n'avais pas d'explication de vote enregistrée, mais c'est un plaisir.

Allez-y.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame IBLED, malgré toute la sympathie que j'ai pour vous, et nous nous connaissons bien, vous nous demandez là, en quelque sorte, d'approuver le plan Etudiants du Président MACRON, un plan qui, vous le savez, arrive trop, trop, trop tardivement. Un an de retard, un an que nous attendions de la part du Gouvernement des mesures urgentes pour des étudiants en détresse, en détresse psychologique et en détresse financière. Le plan, il aurait fallu nous le présenter il y a un an.

Comme pour les masques, comme pour les tests, comme pour les vaccins, ce Gouvernement est toujours dans la réaction et non dans l'anticipation. Il a fallu attendre que vous vous aperceviez que dans les files d'attente pour l'aide alimentaire - et nous avons distribué ensemble dans le 15e -, il y avait des étudiants. Pire, il a fallu attendre les premiers suicides pour que votre Gouvernement réagisse.

Aujourd'hui, vous nous demandez de mettre en place une structure pour appeler tous les étudiants, afin de s'assurer qu'ils vont bien. Mais c'était il y a 6 mois qu'il fallait le faire. Je rappelle encore au passage que cette plateforme existe déjà, qu'elle a été mise en place par le Conseil régional avec la Fondation FondaMental, avec, au bout, des consultations psychologiques et physiques gratuites - 150 psychologues sont déjà mobilisés.

Vous nous demandez enfin de mettre à disposition des salles de mairie pour que les étudiants puissent venir travailler, alors que, vous le savez, toutes nos mairies d'arrondissement accueillent des centres de dépistage ou même de vaccination. Vous me direz, comme il n'y a plus de vaccins disponibles, on pourrait presque effectivement les transformer en salles de cours.

Quant aux logements d'urgence, vous n'en parlez pas. La Croix-Rouge et la Région vont réquisitionner des hôtels pour héberger les étudiants en grande précarité.

Je veux bien, Madame IBLED, que l'on soit dans l'esprit d'une opposition constructive, mais là, vous nous demandez de cautionner des annonces présidentielles que tout le monde juge trop tardives. Comme il s'agit d'un sujet très grave, celui de la santé de nos étudiants, nous n'allons pas voter contre, mais pour vous montrer notre mécontentement lié au fait que cela a trop tardé pour leur venir en aide, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la lutte contre la pédocriminalité et l'inceste.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 33 relatif à la lutte contre la pédocriminalité et l'inceste.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

"Ce qui a changé aujourd'hui, et dont se plaignent, en fustigeant le puritanisme ambiant, des types comme lui et ses défenseurs, c'est qu'après la libération des mœurs, la parole des victimes, elle aussi, soit en train de se libérer." "Le Consentement", Vanessa SPRINGORA.

La première parole doit être celle des victimes. Il est désormais temps que la puissance publique accompagne ces prises de parole, les écoute et agisse en conséquence. C'est l'objet de ce vœu. Il ne s'agit plus uniquement de mots, de livres, des milliers de témoignages que nous avons lus, publiés autour du hashtag #MeTooInceste. Nous devons sortir de notre sidération collective et affronter la réalité. La pédocriminalité est un fait social total, dont les conséquences sont autant massives que dramatiques.

Quelle crédibilité aurions-nous, sinon, sur les sujets de sécurité, si nous oublions les 130.000 filles et 35.000 garçons qui subissent chaque année des viols ou des tentatives de viol, d'après les chiffres de la docteure Muriel SALMONA ? Quelle crédibilité aurions-nous quant aux politiques de santé, alors que subir des violences sexuelles dans l'enfance demeure le déterminant principal de la santé, 50 ans après, et peut faire perdre jusqu'à 20 ans d'espérance de vie, comme le rappelle Adélaïde BON ? Quelle crédibilité, enfin, aurions-nous dans les écoles si nous ne pouvions pas assurer les parents, les communautés éducatives, les enfants eux-mêmes que nous savons reconnaître les erreurs passées et améliorer nos dispositifs ?

Face aux agissements pédocriminels, les errements qui ont été documentés dans une école du 3e arrondissement ne sont pas acceptables. Les institutions ne doivent plus hésiter ni faillir.

Ce vœu réaffirme donc la résolution de la Ville à agir grâce au plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants et à la formation des agents et agentes. Nous devons débloquer pour cela les moyens nécessaires. Il s'agira également de participer à l'effort de plaidoyer actuel pour la mise en place d'un seuil d'âge en deçà duquel aucun, aucune enfant ne peut être réputée consentante.

Avec l'adoption de ce vœu et de nos actions déterminées, nous pourrions dire aux victimes que nous les croyons, toujours, mais surtout que, désormais, nous ferons tout pour les protéger.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, chère Raphaëlle RÉMY-LELEU, mes chers collègues, ces derniers mois ont rappelé avec force que le sujet des violences faites aux enfants reste malheureusement d'une réelle actualité.

Durant le premier confinement, de trop nombreux enfants ont été confrontés à un terrible huis clos familial du fait de la fermeture des écoles et ont subi des maltraitements, voire des violences sexuelles, n'osant pas appeler les numéros créés pour eux comme le 119 ou se confier à quiconque. Mais à qui, d'ailleurs, durant cette période de confinement ?

Plus récemment, durant ces toutes dernières semaines, des adultes, jeunes, moins jeunes ou "carrément" plus âgés, ont pris la parole avec force sur les réseaux sociaux pour dénoncer l'inceste subi dans leur prime enfance, à 6 ans, 7 ans, 8 ans, 9 ans, 10 ans. Il faut saluer leur courage, qui lève enfin le voile de la bien-pensance qui a recouvert, sur plusieurs générations et sans doute depuis la nuit des temps, le tabou de l'inceste, qui marque à vie et détruit toute la confiance placée dans les adultes, censés protéger le temps de l'enfance. En effet, vous le savez, les enfants aiment toujours leurs parents, quel que soit le comportement de ces derniers.

Ces révélations se rajoutent à celles de nombreuses personnalités du monde de la culture ou du sport, dont la parole nous avait déjà sidérés, et placent au cœur du débat public toutes les violences sexuelles que subissent tant d'enfants dans un très lourd silence.

Nous n'avons cependant pas attendu ces dernières révélations pour y travailler. Comme j'ai déjà eu l'opportunité de le dire devant ce Conseil à l'occasion du 20 novembre, journée internationale des droits de l'Enfant, Paris va se doter d'ici quelques semaines d'un plan parisien de lutte contre toutes les violences faites aux enfants. En effet, dans le cadre de ma feuille de route, j'y travaille depuis le début de la mandature avec tous mes collègues adjoints à la Maire de Paris qui ont en charge directement ou indirectement les enfants - nous sommes 15.

Ce plan, nous y travaillons avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels de la Justice, de l'Education nationale, de l'A.R.S. notamment, avec ceux que j'appelle les grands témoins, ces enfants victimes devenus adultes et qui portent leur parole avec courage.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Nous y travaillons aussi avec des associations de lutte pour la défense des droits de l'Enfant et pour la protection de l'enfance, ainsi qu'avec des médecins experts, dont le docteur Muriel SALMONA que vous citez et dont on peut dire qu'elle a consacré toute sa vie de médecin psychiatre à cette cause.

Ce plan parisien - j'ai presque fini, Monsieur le Maire - de lutte contre toutes les violences abordera l'ensemble des violences auxquelles des enfants peuvent être confrontés, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. On sait maintenant qu'un enfant qui a subi des violences physiques, même éducatives, est plus prédisposé qu'un autre à subir des violences sexuelles ou du harcèlement.

Soyez assurés que la question de la pédocriminalité, en particulier de l'inceste, fera l'objet de propositions très concrètes, et nous ferons également des propositions pour prévenir en formant, en informant et en contrôlant toutes les formes de violences sexuelles dans tous les lieux où elles peuvent survenir, que ce soit dans l'environnement périscolaire, sportif ou culturel. J'y travaille activement avec Patrick BLOCHE, Pierre RABADAN, Antoine GUILLOU, Hélène BIDARD évidemment...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci...

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - ... pour ce qui concerne le contrôle et la formation de nos agents en contact avec les enfants dans nos sites, mais aussi dans les associations que nous subventionnons.

L'esprit de votre vœu étant en droite ligne avec nos travaux, j'y suis favorable sous réserve de quelques amendements que je vous ai proposés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien, les amendements sont-ils acceptés ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Pour vous dire, Monsieur le Maire, qu'ils ont d'ores et déjà été intégrés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Magnifique !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 16).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous commençons la 7e Commission - nous sommes un peu en retard sur le déroulé de séance.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission, pour introduire nos travaux.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La 7e Commission s'est réunie le mardi 26 janvier dernier dans son nouveau format et nous avons pu nous recentrer sur les sujets relatifs au sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques, aux sports de proximité, aux relations internationales, à la francophonie, à l'Europe, à la vie associative, à la participation citoyenne et au débat public. Ce recentrage était, comme vous pouvez le constater, nécessaire.

Comme il est d'usage, le bureau a été renouvelé par les membres de la Commission. Moi-même en tant que présidente, ainsi que Samia BADAT-KARAM en tant que vice-présidente et Boris JAMET-FOURNIER en tant que vice-président, nous avons été reconduits dans nos fonctions à l'unanimité par les collègues, et nous les en remercions vivement.

Dix-neuf projets de délibération ont été présentés alors que plusieurs vœux et de nombreux amendements, notamment en lien avec la nouvelle charte du budget participatif, ont été analysés et certains ont été retirés.

Nous avons débuté par les projets de délibération portés par Arnaud NGATCHA avec plusieurs conventions et subventions relatives à des actions internationales, notamment par l'organisation des Assises contre le négationnisme, ainsi que le soutien à l'Institut français.

Arnaud NGATCHA, de retour de déplacement, la veille de la Commission, avec la Maire et Hermano SANCHES à Bruxelles, a partagé avec nous la mobilisation de Paris pour défendre l'accès direct des villes d'Europe et des territoires aux financements prévus par le plan de relance européen auprès des acteurs concernés. Une question, je ne vous l'apprendrai pas, qui est majeure pour la Ville et ses finances actuellement.

Nous avons ensuite abordé les dossiers "sport" avec Pierre RABADAN qui nous a présenté divers projets de délibération qui concernent notamment des subventions à plusieurs clubs parisiens, et je pense que nous allons y revenir dans les questions qui vont suivre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, d'ailleurs, pour le groupe Communiste et Citoyen, nous a fait part de sa préoccupation et de celle de son groupe, relative à l'impact des restrictions de la pratique sportive pour les amateurs et a sollicité la Commission afin que nous auditionnions des experts pouvant nous éclairer sur cette question cruciale en période de pandémie et à l'heure où notre jeunesse - nous en avons déjà entendu parler - est en grande souffrance.

Pour finir, après nous avoir présenté divers projets de délibération relatifs à des subventions associatives, Anouch TORANIAN nous a fait un bilan rapide du budget participatif et a présenté la nouvelle version de la charte de ce budget participatif. Deux grands principes animent cette nouvelle charte, à savoir l'ancrage territorial du budget participatif et l'association des Parisiens et des Parisiennes à toutes les phases de ce budget. Cette charte est l'objet de nombreux amendements et de vœux et je regrette que l'ensemble des groupes politiques présents n'aient pas présenté le sens des textes proposés, qui aurait enrichi nos échanges, mais nous allons en débattre maintenant.

Je vous souhaite un très bon suivi des vœux et projets de délibération de la 7e Commission.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Présidente.

2021 DGRI 11 - Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut français.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous commençons l'examen du projet de délibération DGRI 11 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'Institut français.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y avait un projet de délibération avant le DGRI 11, normalement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Moi, je me fie à l'organisation de séance, vous savez.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y avait le DGRI 7.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Et jamais, dans l'histoire de l'humanité, l'organisation de séance ne s'est trompée !

Alors, allez-y.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce projet de délibération sur l'Institut français est un projet de délibération dans lequel la Ville va allouer une subvention de 140.000 euros pour notamment valoriser la culture française à l'étranger. J'avais rattaché un vœu que l'Exécutif a décidé de manière arbitraire de "désattacher" et, je vous le dis encore une fois, je trouve qu'il va falloir modifier le règlement intérieur pour définir à la fois les critères, les modalités et les cadres qui sont légitimes pour décider si un vœu peut être rattaché ou non.

Prenons ce projet de délibération. Pour la Ville, c'est important de valoriser la culture française à l'étranger, tout à fait. La culture française, c'est beaucoup de choses différentes. C'est à la fois la création, les arts, mais c'est également le savoir, la science, la recherche.

Eh bien, je rattachais, moi, à ce projet de délibération un vœu pour soutenir l'Institut phonétique de Paris, puisque je ne suis pas autorisée à déposer un vœu non rattaché comme les autres collègues peuvent le faire. Alors, je retrouve mon vœu. L'Institut phonétique de Paris, c'est un institut historique. Il est né à Paris il y a au moins 130 ans et ses applications concrètes, dans toute la recherche en phonétique, vous les retrouvez dans de nombreux domaines. Bien sûr dans l'enseignement, dans l'orthophonie, dans la sauvegarde des langues mais aussi dans des domaines auxquels on s'attend moins, par exemple dans la criminologie, dans la francophonie, dans l'interaction homme-machine, dans la reconnaissance du locuteur, dans la reconnaissance de la parole, dans la synthèse de la parole, dans énormément de domaines.

Vous comprenez donc bien que pour une ville comme Paris, avoir un Institut de linguistique et de phonétique générales et appliquées, qui est situé au 19 rue des Bernardins, cela fait partie de notre héritage culturel extrêmement important. Cet institut dépend de l'Université de Paris III en tant qu'Institut de recherche, mais le bâtiment en tant que tel appartient à la Ville, et la Ville veut récupérer son bâtiment. Ainsi, on retrouve là un peu la problématique que j'avais pu soulever dans une autre intervention où la Ville veut récupérer des bâtiments pour faire ses propres services publics. Et, ce faisant, elle ne se rend pas compte qu'elle peut créer des effets d'aubaine pour les décideurs de services publics nationaux qui se disent "tiens, voilà l'occasion de réduire un service public".

En effet, que croyez-vous que serait la conséquence mécanique pour l'Université de Paris III et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche si la Ville de Paris récupérerait le 19 rue des Bernardins, alors que l'Institut est implanté depuis 1928 en ces lieux ? Vous croyez qu'en ce moment, dans le contexte actuel, l'Institut sera dans un autre bâtiment avec le même espace, dans les mêmes conditions, à la fois pour ses travaux de recherche, ses rencontres internationales et le travail des étudiants ? Bien évidemment que non. Voilà pourquoi il y a une mobilisation de l'ensemble des membres de l'Institut de linguistique et de phonétique générales et appliquées.

Sachez par ailleurs que cet Institut, qui est identifié au niveau national mais aussi international, reçoit un soutien d'intellectuels de renom du monde entier. Figurez-vous qu'il y a de nombreuses générations de chercheurs en phonétique générale et appliquée et en linguistique qui sont allés dans cette rue des Bernardins et pour qui ce lieu est un lieu hautement symbolique. Certes, d'un point de vue patrimonial du bâtiment, je ne me prononcerai pas, je ne pense pas que le lieu soit d'une grande richesse absolue. Mais c'est l'histoire de ce lieu qui importe énormément à celles et ceux qui y travaillent et à celles et ceux qui sont attachés à ses travaux et qui vont le rejoindre.

Le projet de la Ville de Paris, propriétaire du bâtiment, on ne le connaît pas, mais, pour l'instant, c'est de mettre fin à la convention d'occupation alors même qu'il n'y a pas eu véritablement de concertation avec la communauté scientifique. Il ne faut pas que la Ville, dans ce cadre-là, se dise "c'est bon, j'ai contacté la direction de l'Université de Paris III et cela suffit". Il y a des hommes et des femmes dans cet établissement, dans cet institut, et c'est avec ces hommes et ces femmes qu'il faut échanger.

La pétition a recueilli plus de 7.000 signatures et il y en a 4.000 qui viennent de Paris. Pourtant, ce n'est pas un sujet grand public. Le vœu ne sera pas soumis au vote, puisqu'il a été retiré, mais je souhaite que vous vous préoccupiez de ce sujet. D'ailleurs, je vois qu'on ne m'a pas rappelée à l'ordre alors que j'ai dépassé mes cinq minutes.

J'en finirai là, je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ne me tentez pas, Danielle SIMONNET, ne me tentez pas.

Je vais donner la parole successivement à Arnaud NGATCHA et à Hermano SANCHES RUIVO pour vous répondre, puisqu'il faut au moins deux adjoints pour vous répondre. J'indique néanmoins à Arnaud et Hermano que, d'après le règlement, c'est un temps cumulé de cinq minutes pour eux deux.

Arnaud NGATCHA a d'abord la parole.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Madame la Conseillère de Paris, chère Danielle SIMONNET, je vais être assez rapide, car l'objet de votre intervention n'est pas vraiment sur la convention avec l'Institut français, mais je vais répondre. Le sujet que vous évoquez relève de la délégation de ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, mais je vais essayer de répondre à votre intervention.

Le bâtiment que vous signalez rue des Bernardins appartient à la Ville. Elle l'a prêté à la Sorbonne Nouvelle afin d'y abriter l'Institut de phonétique que vous mentionnez et ce, depuis un peu moins de 10 ans. Il a été convenu, lors de la conception du campus Nation, que la Sorbonne Nouvelle quitterait les lieux. Cet Institut est un département d'une UFR de la Sorbonne Nouvelle et a vocation à rejoindre les locaux rue des Irlandais dans le 5e et à Nation dans le 12e. A la place, la Ville de Paris a le projet d'en faire un lieu dédié à la vie étudiante, un lieu qui sera ouvert à toutes les étudiantes et tous les étudiants de toutes les universités, qui en ont bien besoin.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Arnaud NGATCHA.

Hermano SANCHES RUIVO, n'en profitez pas ; vous avez près de quatre minutes. La parole est à vous.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce ne sont pas deux adjoints à la Maire, mais trois puisque je veux associer notre collègue Carine ROLLAND, en plus d'Arnaud et moi-même, sur ce magnifique projet de délibération.

Présente partout dans le monde, la diplomatie culturelle de la Ville de Paris revêt une dimension particulière en Europe. En termes de répartition géographique, la convention 2018-2020 a rendu possible la mise en œuvre de 73 projets culturels internationaux. De loin, le continent européen, avec 14 projets, reste celui sur lequel notre

déploiement est le plus significatif. Je veux d'ailleurs remercier Patrick KLUGMAN d'avoir assuré cette présence qui, maintenant, va être assurée par Arnaud qui va ainsi travailler sur ce socle que nous avons déjà.

Alors qu'un nouveau mandat s'ouvre, cette convention constituera le socle de la diplomatie d'influence en Europe de la Ville de Paris. Par le soutien apporté aux acteurs parisiens, elle contribue au rayonnement culturel de Paris et l'amplifie. Elle permet de marquer les temps forts diplomatiques, de valoriser et renforcer les pactes d'amitié et de coopération qu'entretient Paris avec les villes amies, mais aussi d'enrichir les grands rendez-vous européens, faisant l'actualité d'une offre artistique mettant à l'honneur la création parisienne et le dialogue des cultures. Chacun a encore en tête le succès, en 2019, du tandem Paris-Amsterdam. Ce déploiement de rendez-vous découlait de la mise en œuvre précisément de cette convention que nous renouvelons aujourd'hui.

En Europe, ces échanges croisés de ville à ville ont marqué les esprits, avec des moments mémorables : Amsterdam, j'en parlais, mais également Paris-Berlin en 2012, Paris-Rome en 2014, Londres en 2015 et Madrid en 2017. Tout cela a été rendu possible par la convention avec l'Institut français, dont nous voyons bien la dimension essentielle.

Parallèlement à ces temps spécifiques, la convention avec l'Institut français, que nous vous proposons de soutenir par votre vote, mes chers collègues, est également le support des saisons croisées. Nous avons tous connu France-Israël ou France-Roumanie. En 2022, après France-Japon, nous retournerons en Europe pour la saison croisée France-Portugal. J'espère que personne ne m'en voudra de souligner l'importance de cette saison croisée. Ce sera l'occasion de valoriser nos relations avec Lisbonne, ce sera également une chance de valoriser l'existence de la culture portugaise à Paris et d'appuyer la richesse qu'a représentée pour Paris l'immigration portugaise, mais aussi de valoriser la langue et la culture françaises au Portugal.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, cette convention est un outil essentiel et renouvelé pour défendre les liens entre les villes d'Europe, mettant au cœur de la diplomatie culturelle les valeurs qui sont les nôtres. Je ne peux que vous inciter à soutenir collectivement, chère Danielle, chers collègues, ce projet de délibération en le votant très largement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 11).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à Maâti Monjib.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 34 est relatif à Maâti MONJIB et c'est Raphaëlle PRIMET qui le présente pour son groupe, le groupe Communiste. Raphaëlle PRIMET est, dans notre langage, en salle Webex, c'est-à-dire en salle virtuelle.

C'est à vous, chère collègue.

Mme Raphaëlle PRIMET. - J'espère que vous m'entendez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Complètement.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, depuis le dépôt par notre groupe de ce vœu, Maâti MONJIB a été condamné à un an de prison en son absence. Maâti MONJIB est un historien franco-marocain, journaliste et défenseur des droits humains, qui a créé en 2008 au Maroc l'Association pour le journalisme d'investigation, association qui ne sera reconnue par les autorités qu'en 2011 à l'issue du "Printemps marocain".

Depuis 2015, Maâti MONJIB et 6 autres journalistes sont accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat et font l'objet d'un acharnement judiciaire inquiétant. Récemment, le 23 novembre 2020, 12 organisations internationales de défense des droits humains, dont Human Rights Watch, ont appelé à mettre fin à la campagne de harcèlement policier et judiciaire qu'il subit depuis plusieurs années. Suite à une énième procédure entamée contre lui, cette fois-ci pour blanchiment de capitaux, ouverte en octobre de la même année, Human Rights Watch estime que le Maroc a intensifié sa répression contre les commentateurs des réseaux sociaux, contre les artistes et les journalistes exprimant des opinions critiques à l'égard de la monarchie.

Arrêté à Rabat et placé en détention préventive le 29 décembre 2020, Maâti MONJIB a été condamné le 28 janvier 2021 lors d'une audience à laquelle il n'assistait pas, et ce n'est que par une publication sur le site du Ministère de la Justice que ses avocats ont appris le verdict.

Le groupe Communiste et Citoyen s'inquiète du recul de la liberté d'expression au Maroc, demande sa libération et demande à la Ville d'apporter son soutien à Maâti MONJIB.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Raphaëlle, tout d'abord, je voudrais vous remercier pour votre investissement constant et le travail d'alerte que vous maintenez au quotidien sur les situations qui portent atteinte aux droits humains qui sont défendus par cette Municipalité.

Je ne vais pas revenir en détail sur la situation, vous l'avez très bien décrite. Maâti MONJIB a été arrêté le 29 décembre 2020 à Rabat, puis a été transféré à la prison El Arjat de Rabat suite à une ordonnance judiciaire. Son comité de soutien, qui réclame sa libération immédiate, a appelé une intervention des autorités françaises. Lors de son point presse en date du 12 janvier 2021, le Ministère des Affaires étrangères a rappelé que les services diplomatiques et consulaires à Rabat suivaient avec attention la situation de M. MONJIB, qui a été arrêté dans le cadre d'une procédure judiciaire marocaine.

Dans ce contexte, la Ville de Paris ne peut juridiquement pas outrepasser ses compétences et se prononcer sur une procédure judiciaire en cours dans un pays étranger. Le respect de la séparation des pouvoirs, consacrée par l'article 16 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, et le respect de la souveraineté de l'Etat marocain s'opposent à ce que nous puissions intercéder auprès des autorités judiciaires marocaines. Nous nous devons de respecter la liberté d'exercice de l'autorité judiciaire des pays tiers.

Par ailleurs, l'intervention de la Ville de Paris est encadrée par une doctrine qui s'est progressivement constituée, construite. En effet, le Conseil de Paris manifeste son soutien par le biais d'une communication adoptée en séance pour alerter, d'une part, sur les situations des personnalités ayant reçu la citoyenneté d'honneur et, d'autre part, lorsqu'une personne engagée pour les droits humains se voit menacée par l'application immédiate d'une peine de mort. Ces deux cas nous ouvrent la possibilité d'envisager d'autres formes de soutien peut-être plus agiles.

Je reste, bien sûr, ouvert pour discuter, chère Raphaëlle, avec vous de ce sujet ainsi qu'avec l'ensemble des élus du Conseil de Paris. Nous restons donc très attentifs à la situation de Maâti MONJIB, mais, pour toutes les raisons que je vous ai expliquées, j'émetts un avis défavorable à votre vœu.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais interroger Raphaëlle PRIMET. Est-ce que vous maintenez votre vœu, étant donné toutes les raisons qu'a exposées Arnaud NGATCHA ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je vais le maintenir et, après, il faudra peut-être effectivement, puisqu'il y a une doctrine sur les vœux que je ne connaissais pas, préciser les choses par la suite. Mais je trouve que c'est un peu restrictif. Nous maintenons donc notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, merci.

Une explication de vote de Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez signalé, pour donner la position de vote du groupe Changer Paris, nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu, eu égard aux raisons qui ont été évoquées par l'adjoint Arnaud NGATCHA et, juridiquement, pour ne pas outrepasser les compétences de la Ville de Paris. Nous avons, nous, adopté notre doctrine au mois de novembre à l'occasion de l'intervention de notre collègue Catherine DUMAS, et nous ne souhaitons pas prendre part à ce vote.

Je vous remercie.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est pour cela que vous faites un vœu sur la reconnaissance de la définition de l'antisémitisme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On ne dialogue pas. On ne dialogue pas, le vœu n'étant pas retiré, il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la dénomination d'un espace public en hommage au commandant Massoud.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 127 relatif à la dénomination d'un espace public en hommage au commandant Massoud.

La parole est à Arnaud NGATCHA, puisqu'il s'agit d'un vœu de l'Exécutif. Deux minutes pour le présenter.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord associer ma collègue Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant, à ce vœu de l'Exécutif que nous vous présentons.

Ce vœu concerne la dénomination d'un espace public parisien en hommage au commandant Massoud. Il est de ces femmes et de ces hommes qui font l'histoire, l'écrivent. Le commandant Massoud en fait partie. Sa cause, c'était la paix pour l'Afghanistan et sa région, l'indépendance de son peuple. Le commandant Massoud a agi en Afghanistan, mais son engagement a connu une reconnaissance internationale.

Ahmed Chah est né en 1953 dans le village de Bazarak. C'est depuis sa vallée du Pandjchir en Afghanistan qu'il a su lutter pour le destin de son pays. Il a choisi le nom de Massoud qui signifie "chanceux" en persan, comme nom de guerre durant le grand mouvement de résistance de 1974 contre la prise de pouvoir communiste.

Surnommé le "Lion du Pandjchir", il s'est battu pour la liberté et l'indépendance de son peuple et, ensuite, il a rapidement pris la mesure des menaces terroristes qui sont également devenues les nôtres en luttant contre les Talibans de 1996 à 2001. Quand une partie de l'Afghanistan sombrait dans l'obscurantisme sous le régime des Talibans, le commandant Massoud promouvait l'éducation et embrassait les arts, étant particulièrement sensible à la poésie persane dans les régions du Nord qu'il fédérait. Par ailleurs, il souhaitait impulser la reconnaissance des droits pour les femmes en Afghanistan, il s'assura notamment que les jeunes filles puissent être éduquées au même titre que les jeunes hommes. Il avait aussi prévu la présence des femmes dans un futur gouvernement afghan qui ne vit malheureusement pas le jour. Ce grand amateur de Victor Hugo avait confié incarner une vision réfléchie et progressiste d'un Afghanistan démocratique à construire.

Enfin, dans notre mémoire collective, l'évocation du 11 septembre 2001 nous ramène invariablement aux terribles attentats perpétrés à New York et à Washington, qui ont meurtri les Etats-Unis, bouleversé l'ensemble de la planète et modifié la géopolitique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu n° 127.

Je le mets aux voix...

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Pardon, je souhaitais juste terminer pour remercier la maire du 8e, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, que nous avons sollicitée et qui a immédiatement répondu présente pour que cette plaque puisse être apposée dans son arrondissement. Je voudrais la remercier énormément.

Merci, excusez-moi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous auriez manqué l'essentiel dans votre intervention si, évidemment, la maire du 8e n'avait pas été remerciée comme il se doit.

De ce fait, nous passons au vote de ce vœu n° 127 qui est en ligne, je le précise, par rapport aux interrogations qui ont pu naître dans cet hémicycle.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 17).

Je vous remercie.

2021 DJS 54 - Subvention (826.000 euros) pour la SAS Paris Volley Avenir au titre de l'année 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 54 relatif à l'attribution d'une subvention pour la S.A.S. Paris Volley Avenir, au titre de l'année 2021.

La parole est au grand sportif qu'est le président du groupe Communiste, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'être moins ridicule que le Ministre des Sports et de l'Education, dont tout le monde "rigole" aujourd'hui sur les réseaux sociaux, en revenant sur une situation et une activité sportive qui est aujourd'hui à l'arrêt, à l'arrêt depuis presque un an et qui pose de sérieux problèmes, notamment de sédentarité. Comme l'a dit la présidente de la 7e Commission et je l'en remercie, j'ai interpellé la 7e Commission pour qu'on puisse avoir un temps de réflexion en auditionnant des médecins, qui ont été auditionnés notamment à l'Assemblée nationale, sur les conséquences en termes de santé de l'arrêt des activités physiques et sportives dans notre pays depuis le confinement.

Je pense que nous sommes nombreux, quels que soient les rangs sur lesquels nous siégeons, à défendre le retour de l'activité physique et sportive, à défendre nos associations sportives pour le travail à la fois en termes de santé et en termes de lien social qu'elles font. Je voudrais donc insister sur ces appels qui viennent de tous les rangs, de toutes les communes, pour que les activités physiques et sportives reprennent dans notre pays et qu'elles soient soutenues.

Je voudrais dire, sur ces subventions qui sont proposées, qu'il s'agit de subventions pour de grands clubs parisiens que nous avons toujours soutenus et que le groupe Communiste soutiendra ; celui-ci votera donc ces projets de délibération.

Toutefois, j'avais alerté, lors du vote du budget, que le budget de la Direction des Sports était en baisse pour 2021 et j'avais proposé un amendement de 2 millions d'euros pour éviter que cela ait un impact notamment sur les clubs sportifs. Malheureusement, l'amendement a été retenu à hauteur de 200.000 euros, ce qui n'est pas suffisant.

Ainsi, je souhaiterais questionner aujourd'hui l'adjoint au sport sur l'ensemble des subventions, puisqu'on nous présente une série de subventions pour ces grands clubs, mais moi, j'alerte sur les petits clubs et notamment les clubs qui sont dans nos arrondissements, sur lesquels pour l'instant on n'a pas de visibilité. Je voudrais qu'on soit rassuré, que ces clubs soient rassurés sur les subventions qui leur seront attribuées pour l'année 2021 pour reprendre l'activité.

Je voudrais dire que j'avais déposé un vœu qui a été adopté à l'unanimité pour que, à travers ces conventions de subventions, on fixe des objectifs clairs dans la lutte contre les violences sexuelles, et notre collègue Dominique VERSINI vient de présenter un vœu qui vient d'être adopté à l'unanimité sur la question de la pédocriminalité. Vous savez que dans le sport, nous avons des cas prégnants et que c'est le cas notamment du témoignage de Sarah ABITBOL au sein des Français Volants. Je voudrais donc en savoir un peu plus, puisque nous renouvelons aujourd'hui les subventions, savoir ce qu'il en est de ces conventions d'objectifs et de ces objectifs que j'avais proposés. J'avais d'ailleurs proposé que le 12e arrondissement soit un territoire expérimental en la matière et j'avais dit que j'étais prêt, en tant que conseiller délégué auprès de la Maire en charge des sports, à mettre en œuvre ces objectifs dans le 12e.

Enfin, je voudrais terminer sur le propos que j'ai tenu en première partie sur la situation catastrophique dans laquelle se trouvent nos clubs. Hier, plusieurs maires de communes de gauche, de droite, du centre se sont réunis à Garges-lès-Gonesse et ont demandé un Grenelle de l'éducation par le sport. Je souhaiterais que notre collectivité s'exprime clairement aussi sur ce sujet. Dix propositions ont été faites, notamment pour les quartiers populaires. Parmi ces propositions, il y en a une qu'on a déjà débattue ici, qui est un fonds d'urgence pour soutenir les associations sportives. Je le redis, je pense que mes collègues partagent cet avis, il faut absolument qu'on pèse, car ce qui a été annoncé par le Ministre la semaine dernière et notamment ce qui devrait être injecté par l'Agence nationale du sport me paraît insuffisant. Je voudrais aussi qu'on ait une visibilité sur l'impact sur Paris, car on a aussi des quartiers qui sont en "politique de la ville" et qui devraient être impactés par ces mesures.

Et il a également été évoqué, dans la dernière proposition, la 10e, un plan national d'équipement du sport adapté aux besoins des territoires. Je l'ai dit ce matin en présentant un amendement sur la porte Maillot, on va avoir les Jeux Olympiques et il y a la question de l'héritage. Evidemment, nous sommes pour les Jeux Olympiques, mais à condition qu'il y ait cet héritage et qu'il soit accompagné d'un grand plan d'équipement, notamment à Paris - c'est le cas des besoins en termes de piscines.

Voilà pourquoi je me suis inscrit sur l'ensemble de ces projets de délibération. Oui, il faut subventionner ces clubs, mais il faut les accompagner avec un plan d'urgence de financement de l'Etat et un plan d'urgence sur les équipements sportifs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur Nicolas BONNET, pour toutes ces précisions.

Vous avez dit énormément de choses, je ne vais pas m'attarder sur la subvention à laquelle c'était rattaché, puisqu'il s'agit du Paris Volley, mais je vais quand même en dire un mot. D'abord, pour vous rappeler que nous avons mis en œuvre un plan de soutien exceptionnel que vous appelez de vos vœux, qui a été voté au mois de décembre et qui était destiné à l'ensemble des clubs parisiens, aux plus de 420 clubs que nous avons soutenu pour, justement, faire face à des difficultés financières liées à la crise sanitaire. C'est un premier élément.

Ces clubs-là, ce n'étaient pas des clubs de haut niveau, professionnels pour certains, avec des sections professionnelles en tout cas, sur lesquels nous débattons aujourd'hui et dont nous votons les subventions. Je tenais à le dire, car cela explique pourquoi, en début d'année, nous passons ces subventions ; elles doivent en effet répondre à un besoin de ces clubs qui, eux, depuis un an, n'ont pas eu de subvention exceptionnelle et doivent faire face aussi à des problèmes importants de trésorerie. On prend souvent l'exemple du football, qui a les droits "télé" même si, en ce moment, c'est un sujet complexe et on en a parlé en 7e Commission, mais tous les autres clubs ne font pas leurs recettes sur les droits "télé" mais sur la billetterie des hospitalités, qui n'a pas lieu même quand les activités perdurent. C'était un premier sujet.

Je vais reprendre l'ensemble des points que vous avez évoqués. Ils sont importants et nombreux, je vais donc essayer d'être complet.

Evidemment, je ne peux que partager et m'inquiéter au plus haut point de la sédentarité constatée dans la période que nous traversons, trop longue évidemment, qui restreint l'usage sportif. On connaît les conditions sanitaires extrêmement préoccupantes, mais elles ont pour effet d'empêcher, en ce moment, la quasi-totalité de la pratique sportive et ont des conséquences effectivement catastrophiques sur bien des aspects, éducatif, social, de santé publique, que nous devons déjà et que nous devons accompagner dès que possible pour un retour le plus réussi et le plus rapide possible dès que le Gouvernement et la situation sanitaire nous permettront de revenir à cette pratique.

Je partage cette préoccupation, je suis d'accord avec vous pour avoir une audition des médecins bien que, malheureusement, je pense qu'on n'apprendra pas grand-chose de nouveau, parce qu'on sait aujourd'hui que la population, particulièrement la jeune génération, ne fait pas assez d'activité physique. Et on ne parle même pas de sport, on parle d'activité physique, et les chiffres sont effectivement alarmants et je m'en inquiète aussi.

Je crois qu'on est à un virage. Vous avez parlé d'héritage, vous avez parlé des J.O., je crois sincèrement que dans la crise que l'on traverse, il faut changer aussi l'optique et l'accompagnement du sport dans la société. Aujourd'hui, les gens ne bougent pas assez, ne font pas assez de sport et cela a un vrai impact social, éducatif, vous l'avez dit, et en termes de santé publique. Evidemment, je partage ce combat et je continuerai à le mener avec vous.

Je le redis, parce que vous vous inquiétez et vous me demandez quel sera le plan de soutien de la Ville, aujourd'hui je ne suis pas en mesure de vous répondre. Pourquoi ? Parce qu'on a versé à l'ensemble des associations sportives un quart de leur subvention annuelle au titre d'une subvention exceptionnelle, et, aujourd'hui - mon collègue Karim ZIADY y reviendra -, nous devons, avant de verser d'autres subventions, analyser chaque club, son niveau de trésorerie et ses problèmes. On sait très bien, même si je partage évidemment, Monsieur BONNET, l'inquiétude concernant des clubs qui sont en grande difficulté, que tous ne le sont pas en termes de trésorerie. Il y a une inquiétude sur la reprise, sur l'impact des licences, etc., mais nous commençons à avoir les chiffres de manière précise et je vais prendre le temps, peut-être un peu plus long, d'analyser et de voir quels sont les clubs qui en ont vraiment besoin et ceux qui prétendent en avoir besoin alors que, comme ils ont eu moins de dépenses, ils ont aussi de la trésorerie. Après, il y a une inquiétude sur le retour des licences, ce que j'entends, et sur la reprise du sport, mais tous ne sont pas en grande difficulté financière. Et comme je ne veux pas me tromper, je vais prendre le temps du choix et vous y serez associé en tant qu'adjoint du 12e arrondissement.

La lutte contre les violences, nous en avons parlé dans cet hémicycle à plusieurs reprises, c'est évidemment un sujet extrêmement préoccupant pour le sport. J'ai eu l'occasion d'échanger avec vous et je vous le dis, avec mes collègues nous préparons un plan global, dans le milieu du sport, de lutte contre toutes formes de discriminations et de violences. Et le 12e, comme d'autres arrondissements, sera un territoire test sur ce sujet, ne serait-ce que parce qu'il accueille, comme vous l'avez rappelé, les Français Volants et que, malheureusement, il y a eu dans ce club de tristes affaires en ce sens.

Le Grenelle pour le sport dans les quartiers populaires, c'est un enjeu dont j'ai discuté avec Anne-Claire BOUX qui est en charge notamment de ce sujet qui est extrêmement important. Je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure, nous devons aussi profiter de cette crise...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure...

M. Pierre RABADAN, adjoint. - ... pour analyser, et j'en termine là, Monsieur le Maire, pour voir, quand on ne fait pas de sport, la carence et les conséquences que cela a. Il faudra donc réinvestir ces sujets et je me battrai pour qu'on les réinvestisse, et je sais pouvoir compter sur vous à mes côtés.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 54).

2021 DJS 55 - Subvention (500.000 euros) à Paris Football Club au titre de l'année 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 55 et l'amendement technique n° 142 qui s'y rattache. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à Paris Football Club au titre de l'année 2021, sujet qu'a déjà évoqué Nicolas BONNET-LOUALDJ dans sa précédente intervention.

La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La subvention de 500.000 euros soumise à notre examen a vocation à financer un projet porté par le Paris Football Club et notamment des actions de formation et de soutien scolaire à destination des jeunes joueurs et des jeunes joueuses, mais également des actions socio-éducatives sur les questions d'intégration sociale, de lutte contre les discriminations et les violences et sur la promotion de l'égalité des sexes, y compris le développement de la pratique féminine du football.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce projet de délibération qui vient en soutien de ces programmes du Paris F.C., club qui a par ailleurs été fortement impacté par la crise sanitaire.

Toutefois, cette subvention s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite signée fin 2019, notamment avec la société anonyme du Paris F.C., et cette dernière compte depuis juillet 2020, parmi ses actionnaires, le royaume du Bahreïn, à hauteur non négligeable de 20 % de son capital, un nouveau partenaire financier qui cherche peut-être ainsi, très certainement même, à redorer son blason. Et, pour cause, le gouvernement du Bahreïn est défavorablement célèbre pour réprimer violemment toute forme d'opposition et pour bafouer assez régulièrement les droits et libertés publiques de sa population. Ainsi, en 2017, les autorités du Bahreïn ont mis fin à leur moratoire sur la peine de mort, qui était en place depuis plus de 20 ans, et ont arrêté et détenu arbitrairement puis torturé jusqu'à ce qu'ils avouent des crimes qu'ils n'avaient pas commis un certain nombre d'opposants, qui ont été exécutés entre 2017 et 2019. Actuellement, 12 hommes croupissent encore dans le couloir de la mort sans plus aucun recours judiciaire à leur disposition et se trouvent exposés à un risque d'exécution imminent.

Or, depuis le début de la saison 2020-2021, les mots "Victorious Bahrain" trônent sur les maillots parisiens. Je ne vous cache pas le profond malaise du groupe Ecologiste, surtout quand on sait l'engagement de la Ville de Paris pour les droits et libertés publiques et sa vive opposition à la peine de mort, ainsi que son soutien aux prisonniers politiques du Bahreïn.

C'est dans ce contexte que le groupe Ecologiste s'est rapproché de l'Exécutif pour lui suggérer un amendement à ce projet de délibération, afin de nous assurer que la subvention est bien fléchée sur des actions sportives et socio-éducatives et soit en outre affectée à des actions nouvelles de sensibilisation aux droits et libertés publiques, à la peine de mort.

Jérôme GLEIZES qui interviendra dans quelques instants vous en parlera plus avant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

La parole, puisque vous venez de l'annoncer, est à Jérôme GLEIZES qui doit être en Salle des fêtes.

M. Jérôme GLEIZES. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

Pour faire suite à ce qu'a dit ma collègue, je vais vous lire l'amendement que nous avons déposé et que l'Exécutif a repris. En tant qu'élus du 20^e arrondissement, je connais le travail très important que fait le P.F.C. en direction de la jeunesse des quartiers, et notamment son travail de socialisation et même de réussite professionnelle pour une partie de la jeunesse qui arrive à avoir le statut professionnel. La difficulté à laquelle on est confronté ici, c'est que la direction du P.F.C. a pris une décision qui entre en totale contradiction avec les positions qu'a pu prendre la Ville vis-à-vis du Bahreïn.

Je vais vous lire cet amendement sur le projet de délibération.

"Considérant la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Paris et le P.F.C. pour les années 2020, 2021, 2022 - on est donc au milieu de cette convention -, considérant la présentation d'un projet de délibération DJF 55 à P.F.C. au titre de l'année 2021 au Conseil de Paris des 2 et 3 février 2021 - nous avons demandé le report, mais on n'a pas pu l'obtenir -, considérant l'entrée en 2020 d'un fonds contrôlé par la famille royale du Bahreïn comme actionnaire minoritaire et sponsor principal du P.F.C., considérant la stratégie diplomatique dite du "soft power" comme moyen pour des régimes autoritaires de détourner l'attention de l'opinion publique des questions relatives aux droits humains, considérant que la Mairie de Paris a appelé l'attention des autorités du Bahreïn sur la situation des droits humains au royaume, considérant que le royaume du Bahreïn a mis fin au moratoire sur la peine de mort en 2017, considérant l'attribution en 2018 de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Nabil RAJAB, aux militants des droits humains et opposants politiques bahreïniens, considérant l'attachement

de la Ville de Paris au respect des droits humains et des libertés fondamentales, sur proposition de l'Exécutif, le projet de délibération DJS 55 est amendé comme suit.

Article 3. Un avenant à la convention d'objectifs et de partenariat triennale sera formulé et soumis au vote du Conseil de Paris de juin 2021 afin d'assurer que la subvention attribuée au P.F.C. soit entièrement dédiée aux actions décrites dans les articles 14, 15, 16 et 17 de la convention - ce sont les articles qui concernent tout ce qui est en direction de la jeunesse -, d'inscrire l'organisation d'actions complémentaires de sensibilisation aux droits humains et de lutte contre toute forme de discrimination et, enfin, de préciser les critères d'application de l'article 13 relatif au plan financier."

Précisément, dans cet article, il risque d'y avoir une contradiction avec les objectifs de la Ville de Paris, notamment par le fait que le stade Charléty, qui est mis à disposition du P.F.C., fait de la publicité au Bahreïn, ce qui est en contradiction avec le vœu que nous avons voté sur Nabil RAJAB. Sur ce point, il faudrait donc qu'on revoie notre relation avec le P.F.C.

Merci de votre attention, je suppose qu'il n'y aura aucun souci sur le vote de cet amendement technique qui est néanmoins un peu politique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Oui, vous avez eu raison de le préciser, le caractère technique de l'amendement nous avait échappé, et puis cette curiosité qui amène à ce que ce soit un amendement du groupe Ecologiste de Paris qui soit déposé par l'Exécutif. Mais je pense que c'était pour prendre en compte évidemment des questions de délai.

De ce fait, je laisse le soin à Pierre RABADAN de répondre aux intervenantes et intervenants sur le projet de délibération et l'amendement non technique n° 142.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame NIAKATÉ, Monsieur GLEIZES, merci de vos interventions. Je vais rapidement revenir, parce que vous l'avez fait tous les deux, sur le bon travail effectué par le P.F.C. dans le 20e arrondissement. Au stade Déjerine notamment, ils ont investi récemment dans les infrastructures pour refaire l'ensemble de ce secteur, et vous savez l'importance sociale et locale de ce club. Je ne vais donc pas y revenir, ce n'est pas ce qui nous pose problème. Ce que vous avez soulevé tous les deux ensuite, c'est sur ce point que nous sommes attendus.

Par contre, je vais refaire un point sur le fonctionnement du club.

D'abord, la convention que la Ville a signée est une convention tripartite dans laquelle il y a la Ville, la S.A., vous l'avez dit, mais aussi l'association. Pour vous donner un ordre d'idées, et vous allez voir où je veux en venir, la subvention qu'on doit voter aujourd'hui dans le cadre de cette convention est de 500.000 euros, et le déficit annuel de l'association, qui ne comprend pas le secteur "pro", est à l'année de 1 million d'euros. C'est pour que vous ayez une idée également de ce que cela représente dans le budget du club.

Je voudrais spécifier, et c'est là où je voulais en venir aussi, que 10 % du budget total du club, c'est-à-dire 2 millions, va directement à la section professionnelle féminine qui est en première division. C'est important de le souligner, c'est un club qui a une équipe masculine en ligue 2 et une équipe féminine en première division et qui est performante. Je tenais à le souligner. Ainsi, le travail réalisé, que ce soit le travail de l'association ou le travail pour le développement du sport féminin, est conséquent.

L'équipe professionnelle qui opère en ligue 2, après un début de saison tonitruant, a connu des vacances de Noël un peu plus complexes mais elle se porte dans le haut de tableau de la deuxième division et je voulais les en féliciter. Evidemment, j'ai appris comme vous et avec un certain étonnement, la veille de l'annonce officielle, ce nouveau partenariat qui, clairement, pose question. Je vous le dis, j'ai tout de suite interrogé le président, je lui ai même écrit et j'échange régulièrement avec lui.

Je n'ai donc aucun problème sur l'amendement technique que vous avez proposé. Je pense que ce sera l'occasion pour vous, au groupe Ecologiste, comme pour nous et pour l'ensemble de la Ville, de poser des questions aussi sur ce partenariat, de voir si cela ne peut pas permettre d'instaurer un dialogue, notamment avec la république du Bahreïn sur les droits humains, et c'est dans ce cadre-là que j'accepte bien volontiers l'ensemble des amendements qui ont été amenés.

Je veux juste redire que la subvention est maintenue au même titre que l'année dernière, parce qu'on a parlé de la situation des clubs, et le P.F.C. n'y échappe malheureusement pas, du fait qu'ils sont dans une situation complexe. Et nous la maintenons au même niveau parce qu'elle participe à financer les actions locales que vous avez soulignées et également le développement de la pratique féminine. En tout cas, dans la répartition du club, elle est tout à fait mesurée.

Je vous remercie et je propose, évidemment, un avis favorable sur les amendements techniques qui ont été apportés.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 142 déposé par l'Exécutif sur une inspiration du groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 142 adopté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 55 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DJS 55).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux autorisations d'occupation temporaires des équipements sportifs par les associations sportives.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 35 est relatif aux autorisations d'occupation temporaire des équipements sportifs par les associations sportives.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le présenter.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la période actuelle, compliquée pour nous tous, touche particulièrement les associations et clubs sportifs. Confinement, couvre-feu, distanciation sociale, toutes ces mesures impactent directement le quotidien de ces associations. Ces incertitudes pèsent sur le fonctionnement des associations que nous recevons à la Mairie du 16e, mon collègue Ali OUBAALI et moi-même, qui nous font part très régulièrement de leurs difficultés.

Depuis le début de la saison sportive en septembre, elles sont confrontées à une baisse du nombre d'adhérents. S'il est compréhensible que des familles ne souhaitent pas grever leur budget en payant une inscription sportive alors que la pratique est limitée, voire prohibée par les diverses réglementations, il ne faut pas oublier cependant que cela a un impact direct sur la santé financière de ces associations et de ces petites associations, citées d'ailleurs par mon collègue M. BONNET-OULALDJ.

Lors du Conseil de décembre dernier, par la délibération DJS 158, nous avons exprimé notre soutien en subventionnant de nombreuses associations sportives touchées par la crise sanitaire. Nous souhaitons, avec ce vœu, rester dans cet esprit. Les frais de mise à disposition d'équipements sportifs de la Ville sont en effet une dépense importante pour ces clubs et notamment pour les petits clubs. Par ailleurs, quand elles ne peuvent pas y accéder parce que ces salles sont situées, par exemple et je me répète, dans des enceintes scolaires, certaines associations sont même obligées de louer des salles privées afin de continuer à assurer des cours à des horaires autorisés, tout en respectant évidemment les protocoles en vigueur.

Ces équipements, actuellement fermés ou indisponibles aux créneaux prévus pour cause de couvre-feu, coûtent aux associations sur la base de tarifs réglementés par la Direction de la Jeunesse et des Sports qui propose ces mises à disposition. Si le soutien exprimé en décembre n'est pas qu'une posture politique, nous vous enjoignons à réduire, le temps de la crise sanitaire, d'au moins 50 % les tarifs d'occupation de tous les équipements sportifs. Ce serait un signal fort donné aux petites associations.

Enfin, certaines associations, et je vous ai d'ailleurs envoyé, Monsieur RABADAN, les mails qui prouvent que c'est une réalité, nous ont fait part des difficultés qu'elles rencontrent quant à la différence entre les factures qu'elles reçoivent de la DJS et les occupations réelles dues aux nombreux bouleversements - couvre-feu, confinement, non-accès aux adultes, non-accès à tel ou tel public. Nous savons que la DJS fait de son mieux pour adapter sa gestion à la situation inédite que nous vivons, mais il est important de rappeler les difficultés et la nécessité d'y remédier...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

Mme Samia BADAT-KARAM. - ... et en étant particulièrement vigilant dans cette période compliquée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure, s'il vous plaît.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je vous remercie de voter favorablement ce vœu qui n'est, pour moi, pas du tout politique. J'espère que, pour une fois, l'Exécutif votera favorablement ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, merci beaucoup pour la présentation de ce vœu.

C'est Karim ZIADY qui vous répond. A-t-il été attendri par votre intervention ?

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BADAT-KARAM, votre vœu nous interpelle sur la situation très délicate que traversent les clubs et associations sportives parisiennes depuis de longs mois, et vous soulevez une proposition pour soulager les clubs dans cette période. Vous demandez que nous, Ville de Paris, nous ayons rapidement une action sur les créneaux sportifs "tant que la crise sanitaire dure", je vous cite, et vous évoquez une réduction de la tarification actuelle.

Tout d'abord, je tiens à rappeler ici que les tarifs des créneaux sportifs sont votés au sein de notre Assemblée, donc au sein du Conseil de Paris. Ce n'est pas la Direction de la jeunesse et des sports qui fixe les tarifs elle-même.

Je tiens également à vous rappeler que, très tôt dans cette crise, nous avons fait le choix évident de ne pas facturer les créneaux qui ne sont pas utilisés, compte tenu de la crise sanitaire. Par ailleurs, hors contexte Covid-19, lorsque les clubs signalent à la Ville de Paris qu'ils ne vont pas utiliser certains créneaux pour des raisons exceptionnelles, ceux-ci ne sont pas facturés. Le confinement, le gel des activités sportives, le couvre-feu sont autant de raisons pour préserver autant que possible la situation financière des clubs et associations parfois très fragilisés, comme vous l'avez rappelé.

Avec Pierre RABADAN, nous avons déployé en décembre dernier un important plan de soutien pour les clubs et associations, et ce plan devait s'inscrire en complément d'aides prévues par le Gouvernement qui a annoncé beaucoup de choses mais qui tarde à déployer des aides financières. Un petit rappel rapide des actions qui sont concrètes : près de 3,7 millions d'euros d'exonérations de redevances pour les 6 mois d'exploitation de l'année 2020, 780.000 euros aux associations et aux clubs de proximité, c'est-à-dire 25 % de leurs subventions versées en 2020, et 480.000 euros aux clubs amateurs de haut niveau, ce qui correspond à entre 25 et 30 % des pertes de recettes générées par les cotisations des adhérents.

En amont du Conseil de Paris, pour argumenter votre propos, vous nous avez relayé plusieurs exemples qui, selon moi, sont mal choisis, notamment un, l'exemple du Paris Jean-Bouin. Il s'agit d'un club qui a un budget prévisionnel de 1,9 million d'euros, qui a un résultat net de 445.000 euros avec 850.000 euros de trésorerie et qui est le second club parisien amateur, un club auquel nous avons versé une subvention de 45.000 euros. Très peu de clubs ont une subvention de ce montant, et c'est, à mon avis, un club très armé pour faire face à la crise actuelle.

Pour toutes ces raisons et tout ce que je viens d'évoquer, Madame BADAT-KARAM, je vous demande de bien vouloir, s'il vous plaît, retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karim ZIADY.

Vous maintenez votre vœu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Evidemment, parce que ce qu'une Assemblée peut faire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

Mme Samia BADAT-KARAM. - ... elle peut le défaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je demande donc à ses élus tout-puissants de voter une baisse de la tarification.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, il est maintenu, c'est la seule chose que je vous demandais.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au chantier de la piscine Pontoise (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 36 relatif au chantier de la piscine Pontoise dans le 5e arrondissement.

C'est Mme la Maire du 5e, Florence BERTHOUT, qui le présente.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la piscine Pontoise est un... Je devrais dire était un magnifique équipement sportif. C'est un témoignage précieux de

l'urbanisme des années 1930 et c'est, je crois, une des premières d'ailleurs, qui a été créée à Paris, en 1934 plus précisément.

En décembre 2018, cette piscine a été fermée. J'étais d'ailleurs très dubitative à l'époque pour des raisons de sécurité qui étaient liées à la vétusté de sa verrière. Depuis, les réunions n'ont cessé de se multiplier avec la D.R.A.C., la DJS, la DCPA, etc. J'ai moi-même organisé beaucoup de réunions avec la présence de la Ville, des comités d'usagers, des C.D.Q., on nous a fait beaucoup de promesses, et une de ces promesses, c'était que la piscine rouvrirait en 2021.

Nous avons eu une réunion le 16 décembre 2020 et j'ai découvert avec effarement, et vous aussi, je crois, Monsieur l'Adjoint, que finalement les travaux ne seraient pas achevés avant a minima septembre 2022 et surtout ce qui, alors là, est absolument inexplicable, figurez-vous qu'on referait la verrière, mais jamais la DCPA qui, si j'ai bien compris, pilotait les opérations n'imaginait faire traiter le bassin, alors qu'il y a des fuites, il y a nécessité de reprendre l'étanchéité, ainsi que les toitures des salles de sport adjacentes. C'est absolument kafkaïen. Or, il y a 250.000 usagers qui chaque année sont privés de l'usage de cette piscine.

J'ajouterais que, dans mon arrondissement, il y a deux autres piscines, Taris et Polytechnique, et que Polytechnique attend désespérément le renouvellement définitif d'une convention avec le Ministère de la Recherche, vous le savez, et un engagement, évidemment, sur la prise en charge des travaux afférents, là encore, à son bassin.

Mon vœu a donc 3 objectifs. D'abord, qu'il y ait au plus vite une étude de structure du bassin qui soit lancée en urgence pour débiter de façon concomitante les deux types de travaux, ceux de la verrière et ceux qui sont indispensables à la réouverture du bassin, parce qu'on n'imagine pas ouvrir une belle piscine avec une verrière et un bassin qui ne fonctionne pas. Ensuite, qu'une étude de structure soit également lancée sur les salles adjacentes à la piscine pour permettre à la future D.S.P., peut-être à la régie si vous changez d'avis, de disposer d'une piscine et de salles de sport qui seraient en plein fonctionnement. Enfin, une dernière proposition qui ne concerne pas que la piscine Pontoise...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouviez conclure.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - J'en termine tout de suite, c'est que toutes les D.S.P. fassent l'objet d'études de structure avant qu'on ne remette, si vous voulez, en consultation ces D.S.P.

Voilà, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Effectivement, nous avons eu l'occasion de parler de ce sujet problématique qu'était Pontoise. Je reviens sur la fermeture, car vous étiez réservée sur l'avis et cela ne changera pas ce que je vais dire après, il y avait un vrai risque d'effondrement de la verrière. Vous comprenez bien que ni vous ni nous ne pouvons prendre le risque qu'un morceau de la verrière s'effondre sur quelqu'un en train de nager dans ce magnifique et historique équipement.

Je reviens, et vous l'avez dit, à mon étonnement aussi que les choses n'aient pas avancé pas suffisamment vite depuis la fermeture. C'est un bâtiment inscrit, il est très bien placé, très utilisé, comme vous l'avez rappelé, et il a été l'objet de nombreux affrontements administratifs, j'allais dire, entre les services de l'Etat et les services de la Ville, ce qui a engendré un retard aujourd'hui qui, évidemment, sur l'aspect sportif me dérange, je le dis, et pose question.

Mais il s'avère, et vous le savez puisqu'on a échangé ensemble, que l'ensemble des considérants que vous demandez sont maintenant inclus dans les études en cours, que ce soit pour la verrière ou pour le bassin ou aussi concernant les salles adjacentes. Je voulais vous rassurer sur ce point qui, j'espère, nous permettra maintenant d'aller le plus vite possible vers une réouverture. Je tiens à vous dire "dans les meilleurs délais", même s'ils sont beaucoup trop longs, et je sais, notamment dans votre arrondissement, ce que pèse l'utilisation de cet équipement.

Je voulais aussi vous dire, concernant le bassin de Polytechnique, puisque vous l'avez évoqué, que nous avons fait la demande et que pour l'instant nous n'avons pas de retour du Ministère à ce sujet. Mais, voilà, tous les éléments évoqués, comme je vous l'ai dit, sont intégrés dans les études en cours et on les suit de très près, en tout cas depuis ma prise de fonction et l'intervention de l'adjoint à l'urbanisme Emmanuel GRÉGOIRE sur ce sujet pour dénouer la situation et la faire évoluer, à présent, le plus rapidement possible, et j'y veillerai.

Ainsi, au vu de ces éléments, je vous demande de retirer le vœu et, vous le savez, on en a parlé longuement ensemble, que nos intérêts sont communs sur ce sujet et que nous suivrons tout cela avec la plus grande attention dans la mesure où toutes vos demandes concernant les études sont satisfaites.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu pour poursuivre l'échange constructif engagé ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, tout à fait, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Eh bien, écoutez, je vous remercie beaucoup, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Le vœu n° 36 est donc retiré.

2021 DDCT 8 - Adoption de la nouvelle charte du budget participatif.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au choix de la thématique parisienne du budget participatif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la clarification d'éléments du projet de charte.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la définition du nombre de projets lauréats par arrondissement.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la démarche municipale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons examiner un projet qui est important, c'est le projet de délibération DDCT 8 qui est relatif à l'adoption de la nouvelle charte du budget participatif.

Vous êtes très nombreux à vous être inscrits dans la discussion générale. Il y a de très nombreux amendements et il y a aussi 4 vœux. Il est 19 heures, il apparaît souhaitable que nous puissions terminer ces échanges avant la levée de séance qu'à la demande de la conférence d'organisation nous avons fixée à 20 heures. Je vous dis cela, mais je n'ai rien dit puisque je suis là pour appliquer le règlement intérieur, et vous avez cinq minutes maximum d'intervention, évidemment.

Je vais d'abord donner la parole à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez décidé de refondre le règlement du budget participatif et de nous proposer de voter une nouvelle charte.

Sur le papier, on pourrait penser que plus de place est donnée aux mairies d'arrondissement. En réalité, à travers toutes les règles induites par cette charte, la marge de manœuvre pour les arbitrages des arrondissements est réduite et les 3 plus gros arrondissements, le 15e, le 16e et 17e sont donc pénalisés. Il y a moins de place pour des projets novateurs, ce qui est pourtant la vocation initiale du budget participatif. Il n'a pas vocation, ce budget participatif, à combler les carences trop nombreuses de la Mairie de Paris sur ses compétences propres, telles que la voirie. En effet, il fallait malgré tout agir, car ce budget participatif, tel qu'il fonctionnait jusqu'à présent, avait de nombreuses failles.

Ainsi, dans le 16e arrondissement, de nombreux projets votés il y a plusieurs années n'ont pas encore vu le jour. Les 1.000 nouvelles places pour garer les vélos, c'est en cours depuis 2017. La signalisation des accès piétons du bois de Boulogne, budget participatif 2017, rien n'est encore fait. La salle de tennis de table, rien depuis 2015. Le parcours promenade dans le 16e, voté en 2016, nous sommes prêts, nous, mairie du 16e, mais attendons toujours le QR code de la part de la direction concernée. Le théâtre de marionnettes du jardin du Ranelagh, voté en 2015, rien de fait, la couverture est toujours en tôle ondulée. En 2016, il a été voté la construction d'une salle de boxe, toujours rien.

Il est donc clair, au vu de ces exemples, que ce budget participatif avait réellement besoin d'une refonte. Ces projets, d'un montant important, sont enkystés dans les méandres de l'administration et, finalement, ils sont souvent abandonnés, car vous n'avez pas prévu en face le budget de fonctionnement, ce qui est irresponsable en matière de gestion budgétaire.

Cette façon de gérer a engendré de nombreuses frustrations de la part des riverains qui, eux, avaient pris à cœur de faire les démarches, s'étaient en toute bonne foi prêtés au jeu et attendent toujours les équipements qu'ils ont votés.

Enfin, et pour conclure, il est très désagréable de lire, dans la lettre info de la DDCT parue vendredi dernier, l'édito de la secrétaire générale adjointe qui évoque le nouveau règlement de ce budget participatif avant même qu'il passe devant nous, les élus du Conseil de Paris. Notre droit à l'amendement n'est pas respecté et notre vote n'est donc pas important. C'est ce que l'on peut en déduire.

Alors je souhaite bon courage et bonne chance à mes nombreux collègues du groupe Changer Paris qui ont déposé des vœux et des amendements et qui, je l'espère malgré tout, réussiront à vous convaincre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

Je donne maintenant la parole à Florian SITBON, qui doit être en Salle des fêtes.

M. Florian SITBON. - Ecoutez, quelle belle victoire de cette grande idée, de voir nos débats aujourd'hui ! Parce qu'en 2014, lorsque Mme la Maire avait proposé que 5 % du budget d'investissement de la Ville serait décidé par les Parisiennes et les Parisiens dans le cadre d'un budget participatif, que n'avait-on pas entendu ? Certains, sur les bancs de droite de cet hémicycle, criaient au "gadget", à la "démagogie infantile de cette initiative en période de disette budgétaire", ou bien ils craignaient que cela "ne soit que cosmétique et ne permette que de choisir la couleur des portes de certains équipements". Alors, l'unanimité actuelle autour de cet outil fait plaisir. C'est un acquis que personne ne remet plus en question aujourd'hui, et les nombreux amendements et vœux présentés visent tous, et c'est la richesse de notre vie démocratique, à faire un meilleur budget participatif, à y intégrer encore plus d'habitants et de quartiers. Et chacun se bat, et c'est légitime, pour en profiter encore plus.

Il est à peine nécessaire de montrer l'ampleur de ce qu'il a permis à Paris. Dans notre 15e, et vous me pardonneriez, mes chers collègues, ce prisme un peu chauvin d'élus de cet arrondissement, c'est, pour ne citer que quelques exemples, un nouvel auditorium pour la bibliothèque Marguerite-Yourcenar, un centre de santé, la végétalisation des boulevards Pasteur et Vaugirard ou la réhabilitation d'ampleur du quartier Bague-Falguière.

Depuis 2014, nous pouvons être fiers d'avoir le premier budget participatif au monde en termes de sommes mises à la disposition des citoyens. Les Parisiennes et les Parisiens se sont massivement saisis, au cours des dernières années, de ce dispositif qui fait partie intégrante des démarches participatives ambitieuses que nous souhaitons pour intégrer au mieux les citoyennes et les citoyens à la décision publique. Faire confiance, ce n'est pas être dépossédé du pouvoir de décision que nous avons en tant qu'élus, bien au contraire. Cela permet d'enrichir les projets et d'avoir des réponses plus adaptées aux souhaits des territoires.

Bien évidemment, comme tout dispositif, celui-ci a besoin d'ajustements en fonction des différents retours d'expérience, afin de renforcer son ancrage territorial mais aussi d'améliorer encore l'association des Parisiennes et des Parisiens à l'ensemble des étapes du budget participatif.

La nouvelle charte proposée ici répond à ces impératifs pour que ce rendez-vous démocratique annuel reste incontournable. Celle-ci, notamment, monte le budget d'investissement global décidé avec les Parisiens à 25 %. La redéfinition du nombre de projets lauréats permettra d'améliorer significativement l'accompagnement proposé pour chaque projet. L'un des objectifs est de rendre les citoyens encore plus acteurs à toutes les étapes du B.P. Elle propose des modalités de vote inspirées du jugement majoritaire. Et cette nouvelle méthode de vote, qui consistera en ce que chaque votant puisse attribuer une appréciation du type "favorable", "très favorable", "défavorable" à chaque projet, permet de traiter les projets équitablement et d'élire les projets préférés unanimement par tous les participants du B.P. Ce sera un outil également important pour différencier les projets les plus appréciés ou ceux qui ont fait l'objet d'un fort rejet, et il pourra être un outil de mise en œuvre de projets appréciés mais non votés, pour les mairies d'arrondissement notamment. Tout ceci en conservant les fondamentaux du budget participatif, à savoir associer tous les habitants à la décision budgétaire, y compris ceux éloignés des institutions ou ceux qui n'ont pas le droit de vote, et faire émerger des projets concrets en encourageant la créativité des habitants.

Et l'élargissement du critère "quartiers populaires", bien au-delà du seul critère des quartiers "politique de la ville", permettra que ce dispositif profite encore plus à ces quartiers. Ce fut d'ailleurs le cas grâce à un vœu du groupe des élus de gauche du 15e dès le milieu de la précédente mandature pour les quartiers Frères-Voisin et Bague-Falguière qui furent intégrés.

Pour toutes ces raisons et parce que plus les élus seront en lien avec les citoyennes et les citoyens, plus la politique sera respectée et plus notre action sera féconde, nous soutenons bien sûr avec beaucoup d'enthousiasme ce projet de délibération que porte Anouch TORANIAN.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est maintenant à la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Monsieur le Maire, je laisserai l'ensemble des collègues de mon groupe exprimer notre position sur le fond du projet de délibération. Je voulais simplement présenter l'amendement n° 38 que nous avons déposé et qui demande d'intégrer dans le texte que non seulement il y ait chaque année un rapport rendant compte de la réalisation des projets lauréats, qui soit présenté devant le Conseil de Paris et devant le conseil d'arrondissement concerné, mais également que soit disponible - cela va mieux en le disant même s'il y a déjà des bases dans ce qui se fait aujourd'hui - l'historique des projets lauréats depuis l'instauration du budget participatif, qu'il soit complété, actualisé, mis sur le site Internet et rendu disponible aussi en open data. Je vous remercie.

Je remercie également l'Exécutif d'avoir été convaincu par notre amendement, puisque, manifestement, c'est repris dans son amendement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre esprit de synthèse, Madame la Présidente, et d'avoir présenté ainsi, pour la clarté de nos débats, l'amendement n° 38 qu'on retrouve effectivement dans l'amendement n° 132 bis de l'Exécutif, je le confirme à cette tribune.

Je donne maintenant la parole à François-Marie DIDIER, qui aura notamment pour charge de présenter les amendements n^{os} 39 et 46 de son groupe.

M. François-Marie DIDIER. - Oui et je rajouterai même l'amendement n° 47. J'essaierai donc d'être aussi synthétique que Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Concernant le premier amendement, il s'agit donc de l'amendement n° 39, qui concerne le calendrier du nouveau budget participatif.

Les années précédentes, la période pour proposer un projet dans le cadre du budget participatif s'étalait de janvier à fin février. Le nouveau projet de charte reprend la même idée en omettant toutefois que, pour cette année 2021, le début de la phase est décalé à février et que, de fait, la phase de dépôts est ainsi réduite d'un mois. Cette phase est pourtant primordiale, car elle permet aux Parisiens de réfléchir, de se réunir et de co-construire leurs différents projets, notamment s'agissant des associations ou des conseils de quartier.

S'agissant des conseils de quartier, j'ajouterai qu'à l'heure actuelle, ils n'ont pas été mis en place dans tous les arrondissements, en raison des difficultés engendrées par la crise sanitaire ou par choix politique. C'est le cas dans mon arrondissement où la mairie du 20^e a souhaité lancer les Rencontres Citoyennes pour repenser la démocratie locale dans notre arrondissement et redéfinir - c'est d'ailleurs important - les rôles et objectifs des conseils de quartier. La mise en place des conseils de quartier va donc prendre du temps dans mon arrondissement. De fait, pour cette édition, certains conseils de quartier vont être exclus et cela me semble être contraire à l'esprit du budget participatif.

Pour toutes ces raisons, il m'apparaît souhaitable pour l'année 2021 de laisser davantage de temps aux Parisiens pour qu'ils déposent leurs projets. Cet amendement n° 39 vise donc à étendre le calendrier de la phase d'élaboration, de proposition des projets jusqu'à fin mars, et non fin février. Voilà pour l'amendement n° 39.

Je passe aux amendements n^{os} 46 et 47.

Je rappellerai - je cite - l'objet même du budget participatif, qui "permet aux Parisiens sans condition d'âge ni de nationalité de se prononcer directement sur l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la Ville chaque année". Autrement dit, le budget participatif doit être un moyen pour les Parisiens d'améliorer leur cadre de vie grâce à des projets inventifs, réalistes, soumis au vote et financés par le budget d'investissement de la Ville.

Quelle surprise, lorsque je me suis aperçu que, dans le nouveau projet, vous comptiez déclarer recevables au budget participatif les projets relatifs à l'entretien de la voirie. Cela reviendrait à dire que la réparation des nids-de-poule et l'entretien de la chaussée devraient être soumis au vote des Parisiens pour déclencher les travaux. Quand nous connaissons les délais de réalisation des projets votés en budget participatif, parfois des années, penser que la voirie puisse y être intégrée me semble totalement incohérent. Alors, je n'ose pas croire qu'il s'agisse d'une manœuvre pour vous défausser de vos responsabilités. Tel que décrit sur le site de la Ville, qui lui est consacré, le budget participatif, est, je cite une nouvelle fois, "un outil permettant de penser et de faire le Paris de demain". Mais la voirie, ce n'est pas demain. La voirie, nous la voulons en bon état et c'est tout de suite.

Alors, comment peut-on penser qu'il va falloir voter pour que la Ville de Paris se décide à boucher les nids-de-poule ? Je vous invite d'ailleurs à investir d'urgence et massivement dans la voirie, car c'est une catastrophe pour les piétons, les cyclistes, les deux-roues, les automobilistes.

Il me semble donc important de maintenir cette distinction entre dépenses d'investissement et de fonctionnement, et que les demandes de nos concitoyens soient entendues et considérées.

Et, pour cela, nous proposons que les demandes qui seraient irrecevables dans le cadre du budget participatif soient automatiquement et systématiquement redirigées vers la direction concernée de la Ville pour un traitement rapide et efficace. C'est le sens de ces deux amendements, les n^{os} 46 et 47.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, en sachant que sur vos 3 amendements, visiblement les n^{os} 46 et 47 se retrouvent dans l'amendement n° 132 bis de l'Exécutif. Ainsi, 2 sur 3, joli score.

Je donne la parole à David ALPHAND, pour présenter les amendements n^{os} 40 et 45 notamment.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente donc les amendements n^{os} 40 et 45 de notre groupe.

La démocratie locale, la démocratie de proximité est en panne à Paris. Elle ne fonctionne pas, elle tourne mal et vous tâtonnez depuis 2001, en réalité. La meilleure preuve en est qu'à chaque début de mandature, et celle-ci ne fait pas exception à la règle, vous êtes contraints de changer les règles du jeu, d'essayer d'innover, mais chaque fois cela fait "pschitt".

Cette fois-ci, c'est ce budget participatif que vous vous proposez d'améliorer. Le précédent orateur de Paris en Commun a parlé, et c'est un euphémisme, de retour d'expérience. Je crois que l'énumération que notre collègue

Véronique BALDINI a faite il y a quelques instants montre que c'est un peu plus qu'un retour d'expérience. C'est un retour d'échec.

Notre groupe dépose une série d'amendements et nous espérons pouvoir retenir votre attention. A l'heure qu'il est, c'est un peu difficile d'intéresser sur le budget participatif, car nous sommes gagnés par l'effet "dîner".

Alors, j'ai envie de comparer ce budget participatif de la Ville de Paris à un mauvais restaurant. Imaginez-vous inviter à dîner quelques amis. Vous passez devant un restaurant, vous voyez le menu qui est placardé à l'entrée et vous vous dites : "Là, on devrait pouvoir trouver satisfaction et en avoir pour notre argent." Vous rentrez, vous vous attablez, on vous distribue le menu, et là, vous choisissez votre première entrée et votre premier plat. Et le serveur vous dit : "Ah, non, désolé, on ne le fait pas ce soir." Vous vous orientez donc vers le deuxième plat : "Ah, non, Monsieur, on ne le fait pas ce soir." Alors, vous vous rabattez sur le seul plat proposé ce soir-là. Vous êtes un peu navré, mais vous vous dites : "Par bonheur, je vais peut-être avoir la chance de manger quelque chose qui va nous satisfaire." Et puis vous attendez. Vous attendez un quart d'heure, une demi-heure et vous ne voyez toujours pas revenir le garçon, le maître d'hôtel vous apporter le plat. Vous l'interpellez, et il vous "balance" une corbeille de pain en vous disant : "Cela vous fera patienter. C'est normal, on a un problème en cuisine." Au bout de trois quarts d'heure d'attente, vous manifestez à nouveau votre impatience et le garçon vous répète : "Non mais, Monsieur, c'est normal, on a un problème technique en cuisine." Au bout d'une heure, vous finissez par vous impatienter, mais, quand même, on vous apporte le plat et vous avez vraiment le sentiment de ne pas en avoir pour votre argent. Eh bien, le budget participatif de la Ville de Paris, c'est la même chose.

C'est la raison pour laquelle nous déposons l'amendement n° 40, qui est relatif à l'instauration d'une thématique annuelle, puisque dans la version que vous nous proposez, le Maire de Paris fait main basse sur la définition de la thématique annuelle. Cela, c'est le plat que vous ne pouvez pas choisir.

L'amendement n° 45, quant à lui, est relatif à la concrétisation des projets adoptés. Là, c'est pour répondre au fait que vous avez attendu 3 "plombes" avant d'être servi et que les Parisiens, eux, connaissent énormément de frustrations en voyant les projets "plantés" et ne jamais sortir des tiroirs dans lesquels ils se sont perdus quelque part, entre l'Hôtel de Ville et leur quartier. C'est le syndrome de la léthargie du budget participatif de la Ville de Paris.

Nous souhaitons, et c'est bien normal de la part d'élus responsables, parce que nous avons un devoir de résultat à l'égard de nos électeurs, nous proposons, pour les petits, pour les moyens et pour les plus gros dossiers adoptés en budget participatif, des délais qui seront des délais cibles et qui permettront, sans être extrêmement contraignants, de savoir en tout cas où on peut aller en termes de calendrier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

Je donne maintenant la parole à Grégory CANAL, qui va présenter les amendements n^{os} 41 et 48.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il faut bien reconnaître que dans le 15^e arrondissement, le budget participatif a connu un certain succès d'estime dans la mesure où notre mairie a fait le choix d'investir pleinement ce dispositif, à telle enseigne d'ailleurs que, par exemple, pour l'année 2019, ce sont près de 200 projets qui ont été proposés, qu'ils viennent des conseils de quartier, des associations ou des particuliers, une douzaine de projets lauréats et, surtout, plus de 10.000 participants. Evidemment, tout cela grâce à la contribution des élus du 15^e arrondissement et des acteurs de terrain.

C'était un beau succès dans le 15^e, mais, malheureusement, vous avez décidé de le détruire, de le déconstruire pour nous monter une sublime usine à gaz qui témoigne de votre goût pour le dirigisme participatif et, surtout, d'une grande défiance vis-à-vis des acteurs de terrain qui font le succès du budget participatif.

J'illustre mon propos, Madame TORANIAN, par 3 exemples.

Le premier, c'est cette invraisemblable limitation des projets que vous faites pour tous les arrondissements parisiens. Alors qu'avant, le nombre de projets était libre, et, je vous l'ai dit tout à l'heure, chez nous, ce sont 200 projets par an, plus une douzaine de projets lauréats, aujourd'hui, nous allons nous retrouver à 4 projets, éventuellement 5 pour les quartiers "politique de la ville", ce qui est dérisoire par rapport à nos intérêts. Je vous rappelle d'ailleurs, Madame TORANIAN, que vous êtes élue du 15^e arrondissement et que vous devriez être plus soucieuse d'en défendre les intérêts.

Pourquoi limiter les projets, pourquoi réduire avec seulement 3 seuils démographiques les différences entre les différents arrondissements parisiens, qui sont tellement divers les uns les autres ? C'est ne pas tenir compte de la différence de typologie entre les arrondissements, qu'elle soit territoriale, économique, sociale ou tout simplement démographique. C'est en outre ne pas féliciter les arrondissements qui ont été très bons élèves et qui ont joué le jeu à fond du budget participatif, comme nous dans le 15^e.

C'est la raison pour laquelle on vous a proposé, dans l'amendement n° 48, de rajouter 2 seuils démographiques, afin de distendre un peu plus l'éventail des possibilités de dépôt de projets. Cela ferait passer, grosso modo, le 15^e de 4 à 6 projets. Cela n'altère en rien la philosophie générale de votre projet de délibération, et

je comprends bien que vous vouliez un peu plus ramasser le panier des projets, mais, au moins, cela donnera un peu plus de souplesse. Je rappelle quand même que le 15e est aussi grand que la ville de Bordeaux. A l'investissement par habitant, cela vous fait un ratio, dans votre projet de délibération, de 1 à 3, ce qui est une véritable inégalité de traitement des habitants selon leur vie, dans les arrondissements parisiens. Avec ma proposition, l'amendement du groupe, cela baisse ce ratio de 1 à 1,8. Cela, c'est une véritable égalité des chances pour les Parisiens.

Le deuxième exemple, Madame TORANIAN, c'est celui de la visibilité de l'opposition. Dans votre projet de délibération, vous inscrivez très clairement que, localement, le maire doit, dans son comité de sélection, y mettre toutes les formations politiques locales et un représentant de la Mairie de Paris, ce qui est tout à fait normal et légitime, bien évidemment. Mais, a contrario, vous, vous ne vous imposez pas cette obligation, car, dans votre comité de sélection parisien, l'opposition n'est aucunement citée, ce qui est absolument anormal. J'ose espérer qu'en l'état, c'est une erreur matérielle. Si ce n'est pas le cas, nous vous suggérons dans cet amendement de faire preuve d'un peu d'ouverture politique pour le budget participatif.

Le troisième exemple, c'est celui visé par notre amendement n° 41. C'est quand même cette invraisemblable histoire de carte citoyenne, ce nouveau dispositif kafkaïen que vous avez réussi à mettre en place. Pourquoi mettre une carte citoyenne ? Auparavant, le système était simple, souple, agile. On se présentait et on votait. A présent, non. Il va falloir constituer une carte avec des documents administratifs ; si on ne les a pas, on peut le faire, mais il faudra le régulariser ensuite par mail, ce qui fait encore du travail pour les agents. Quel est l'intérêt de constituer cette carte citoyenne ? Quel est l'intérêt de faire de la bureaucratie ?

Soit dit en passant, d'ailleurs, vous avez beau jeu dans votre projet de délibération de parler de budget participatif inclusif, qu'est-ce que vous faites pour valoriser l'inclusif ? Eh bien, c'est simple, vous faites une ségrégation entre les Parisiens, en fonction du fait qu'ils sont titulaires ou non de la carte citoyenne. Bravo, la bureaucratie. C'est vraiment inutile et cela n'aura qu'une seule conséquence, faire baisser la participation à ces scrutins. C'est la raison pour laquelle, dans l'amendement que nous vous proposons, nous vous suggérons d'abandonner cette idée illusoire et bureaucratique ou, en tout cas, de la rendre facultative.

Tout cela pour dire, mes chers collègues - je passe évidemment tous les autres exemples qu'ont cités mes collègues -, comment ne pas mettre en perspective ce projet de délibération avec les propos d'Anne HIDALGO qui, depuis un mois dans la presse nationale, ne cesse d'enjoindre le Gouvernement à tourner le dos à la bureaucratie et à faire confiance à l'agilité territoriale ? Elle serait bien à même d'appliquer à elle-même ses propres maximes, plutôt que de faire des leçons de morale "urbi et orbi".

C'est la raison, Madame TORANIAN, pour laquelle je vous suggère de valider l'ensemble des amendements présentés par le groupe Changer Paris, au moins pour sauver votre budget participatif qui était un instrument utile pour les élus d'arrondissement qui s'en donnaient les moyens.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Grégory CANAL.

Je donne maintenant la parole à Nicolas JEANNETÉ qui va présenter les amendements n^{os} 42, 43 et 44.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire, j'associe à mon expression ma collègue Elisabeth STIBBE, élue du 13e.

Sur les amendements n^{os} 42 et 43, je vais reprendre l'expression de mon cher collègue M. SITBON, collègue de l'opposition dans le 15e et de la majorité ici : "Oui, l'enthousiasme et la mobilisation que suscite le budget participatif n'autorisent aucune déception. Le processus de sélection doit être clairement présenté et incontestable." Or, la méthode de vote, décrite comme inspirée du jugement majoritaire, est imprécise dans ses modalités et ne répond pas à cette exigence.

Madame TORANIAN, vous avez expliqué dans la Commission votre ersatz du jugement majoritaire. Rappelons que ce dernier a pour avantage d'éliminer le vote tactique en faisant évaluer l'ensemble des candidats sur une échelle de 6 mentions, de "à rejeter" à "très bien", les lauréats étant ceux qui sont les mieux notés par une majorité de votants. Afin de simplifier le dispositif, vous souhaitez réduire le nombre de jugements à 3 : "positif", "négatif" ou "pas d'avis". En réduisant à ce point les possibilités d'évaluation, le calcul est trop simplifié et nous aurions des résultats du type "tel projet est approuvé par X % des votants", à l'image d'ailleurs des sondages de notoriété des personnalités publiques politiques publiées dans les magazines. Ce que vous envisagez se rapproche donc plus d'un système de vote par approbation que d'un jugement majoritaire.

C'est pourquoi nous proposons, soit d'instaurer comme méthode de vote le jugement majoritaire strict, dans sa fonction originale, tel que spécifié par certains secteurs, moyennant une présentation détaillée de ce mode de scrutin sous la forme d'un amendement à la présente charte, soit de suivre le mode d'élection à la majorité simple des suffrages exprimés, en fonction du nombre attendu de projets lauréats.

Enfin, l'amendement n° 44 concernant la notion de quartier populaire, utilisée dans la charte du budget participatif. Vous avez l'habitude de brandir ce vocable comme l'étendard de votre politique sociale, alors qu'une telle

identification s'avère discriminante pour les habitants concernés. Selon quels critères un quartier est-il qualifié de populaire ? La notion même de quartier, chère aux Parisiennes et aux Parisiens, n'est-elle pas dévoyée ? Pourquoi utiliser à tout-va cette dénomination vague, alors qu'un projet budgétaire exige de la rigueur, aussi bien dans son élaboration que pour sa mise en œuvre ? Enfin, est-il pertinent d'introduire la notion de quartier populaire au sens du budget participatif, dans votre classification sociale de la population parisienne ?

C'est pourquoi nous vous proposons, si cette expression devait être conservée, d'en préciser la définition en termes de géographie prioritaire, en se référant aux dispositifs existants, tels que la "politique de la ville", les quartiers prioritaires de la ville, les quartiers de veille active et les politiques de rénovation urbaine, et, par ailleurs, de reformuler la définition du nombre d'habitants concernés et de compléter le tableau mis en annexe, dont vous reconnaissez qu'il n'est pas du tout exploitable en l'état.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Antoine BEAUQUIER, qui va présenter le vœu n° 50.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je pense que, sur un point, nous serons tous d'accord, les Parisiens doivent être informés de manière complète et transparente sur le budget participatif qui leur offre la possibilité de proposer des projets qui, s'ils sont votés, seront réalisés par la Ville. Les modalités du processus encadrant ce budget participatif doivent donc être parfaitement définies avant d'être présentées aux Parisiens et aux élus en charge de délibérer sur ces projets.

A cet égard, deux points doivent selon nous être précisés. Le projet de charte fait référence à la notion d'arbitrage politique pour définir la liste des quartiers populaires. Cependant, cette notion n'est pas définie et revêt un caractère discrétionnaire, ce qui est contradictoire avec la démarche du budget participatif. Nous demandons en conséquence que la notion d'arbitrage politique présente dans le projet de charte du budget participatif soit expliquée et que ses modalités soient incluses à la charte.

Par ailleurs, votre projet de charte indique que 25 % du budget d'investissement de la Ville sera décidé par les habitants lors de cette mandature. Cette formulation est de nature à induire en erreur, et nous vous invitons à plus de clarté. En effet, vous avez précisé que 5 % du budget d'investissement de la Ville avait été dédié au budget participatif durant la mandature précédente. Vous évoquez, dans le projet de charte, un chiffre de 25 % du budget d'investissement de la Ville, décidé par les habitants, tout en admettant que le budget participatif n'est qu'un des dispositifs pour respecter cet engagement. Et cette formulation est problématique. A première lecture, que retient-on ? Que la charte du budget participatif annonce 25 % du budget d'investissement de la Ville. Seule une lecture attentive permet de comprendre que ce n'est pas clairement le cas. Un effort de clarification s'impose donc, sauf à ce qu'il s'agisse d'une stratégie pour faire croire à certains que 25 % du budget d'investissement de la Ville relève désormais du budget participatif.

En conséquence, nous vous demandons de nous dire quelle est la part du budget d'investissement alloué au budget participatif. 5 %, comme au cours de la précédente mandature ? Parce que 25 %, ce n'est pas très crédible.

Ainsi, afin d'être plus transparents à l'égard des Parisiens et des élus que nous sommes, nous formulons le vœu que la part exacte du budget d'investissement allouée au budget participatif chaque année soit clairement explicitée et inscrite dans la charte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine BEAUQUIER.

Je donne maintenant la parole à Mahor CHICHE, qui doit être en Salle des fêtes.

On vous voit à l'écran et on va vous écouter avec attention. Allez-y, cher collègue.

M. Mahor CHICHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un honneur que d'intervenir aujourd'hui, devant vous, pour la première fois sur un sujet aussi essentiel et fondateur de notre engagement politique qu'est l'approfondissement de la démocratie.

Les "Gilets jaunes", l'abstention, les populismes, les complotismes nous ont montré la crise démocratique que traverse la France et l'importance vitale de renforcer le lien et donc la confiance entre citoyens et élus. Concilier démocratie représentative et nouvelle démocratie participative à l'échelle locale, voilà le défi qui nous est posé.

La Ville de Paris est depuis longtemps à la pointe de l'émergence et du développement d'instruments démocratiques : développement des Maisons des associations, conseils de quartier, installation du Conseil des Générations Futures, kiosques citoyens ou encore Conseil de Paris Citoyen.

Le budget participatif s'inscrit dans cette dynamique d'innovation. Paris est devenue un exemple à l'international sur ses nouvelles pratiques. Je me réfère à l'Observatoire international de la démocratie participative qui avait invité Pauline VÉRON dans ses débats et avait montré que le budget participatif de Paris était financièrement le plus important au monde. Mais c'est surtout dans le quotidien des Parisiens que les changements

ont pu être appréciés. Certains avaient des doutes, le débat d'aujourd'hui le montre, en considérant que le budget participatif était un gadget. Aujourd'hui, avec près de 15.000 projets déposés, 2.500 réalisations et une participation en hausse de 230.000 Parisiens, ce dispositif a constitué en réalité un accélérateur majeur de la transformation de la ville et en particulier de ses quartiers populaires. Les associations, comme cela a été dit, ne s'y sont pas trompées, elles se sont saisies du dispositif. Le budget participatif a conquis le cœur des Parisiennes et des Parisiens.

Végétaliser, embellir la ville, mettre de la couleur, développer des équipements de sport, de sports de rue ou créer encore des bagageries solidaires, autant de projets associatifs, culturels innovants qui ont créé du lien et bénéficié d'un formidable accélérateur grâce à ce dispositif.

Le budget participatif a surtout permis d'éclairer les choix d'action publique, les enjeux budgétaires et/ou techniques et a remis le citoyen au cœur des processus d'élaboration. Faire la Ville ensemble, co-construire, co-décider, ne plus simplement demander une subvention aux élus mais participer à l'élaboration de l'idée, du projet, rencontrer les services, les élus, fabriquer un projet sérieux, crédible, d'un point de vue technique et budgétaire, voilà la méthode qu'a expérimentée la Ville depuis 2014.

Il m'apparaît important, à ce stade, de remercier la DDCT, les services qui, c'est vrai, parfois, ont mis du temps à faire naître et se développer les projets, mais qui, coûte que coûte, ont mené jusqu'au bout les projets, y compris lorsque des difficultés techniques pouvaient apparaître. Evidemment, il convient également de remercier les coordinateurs de conseils de quartier, les services civiques qui ont œuvré à faire la pédagogie. Par exemple, dans le 19e, lors de Paris Plages, nous tenions un stand avec ces acteurs de la Ville pour présenter au plus grand nombre la réalisation des projets et amplifier la participation.

Il nous faut désormais aller plus loin et c'est ce que nous permettra cette charte. Elle nous permettra et elle permettra aux citoyens de décider et faire avec nous. C'est le sens de cette nouvelle charte. Aujourd'hui, une nouvelle étape est proposée, renforcer la présence du citoyen lors des phases d'instruction et de réalisation des projets, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mahor CHICHE.

Je donne la parole à Barbara GOMES, qui est dans l'hémicycle.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais profiter de la présentation de ce vœu pour évoquer ici quelques éléments d'histoire de la participation citoyenne, sujet si cher au groupe Communiste et Citoyen.

Je ne sais pas si vous le saviez, mais la première ville qui a mis en œuvre un budget participatif de façon accomplie, c'est Porto Alegre, au Brésil, en 1989 ; il se développe ainsi dans un contexte de démocratisation du Brésil après la dictature militaire. Cette mise en œuvre est le résultat d'un dialogue entre le gouvernement municipal, les associations des quartiers défavorisés et des intellectuels, qui a abouti à la conception d'un nouvel outil de démocratie participative.

La force de ce projet réside par ailleurs dans l'organisation très procédurale de la participation des citoyennes et des citoyens. Il fallait construire des dispositifs qui permettent de s'assurer que la voix des habitantes et des habitants issus des quartiers les plus défavorisés puisse émerger, qu'elle permette d'exprimer leurs besoins réels, les besoins des quartiers populaires qui n'avaient pas forcément été identifiés par les autorités comme prioritaires. Je pense à la construction d'écoles, au tout-à-l'égout, aux routes bitumées aussi.

Dans les années 2000, la France va s'inspirer de l'expérience de Porto Alegre dans une quinzaine de villes initialement communistes, il faut bien le dire, comme Saint-Denis, Bobigny ou encore Morsang-sur-Orge.

A Paris, le budget participatif a été lancé en 2014. Plus de 40.000 Parisiennes et Parisiens ont voté pour 9 projets sur une liste de 15. C'est le thème, pour l'anecdote, de la Nature en ville, qui a remporté la première opération, pour information. En 2019, on compte plus de 430 projets déposés au budget participatif. L'écart entre ces deux chiffres témoigne du succès de ce dispositif. Problème, seuls 8 % des Parisiens et des Parisiens votent pour les projets lauréats. Le travail n'est donc pas terminé.

Le budget participatif est un réel exercice de démocratie. Il permet de renforcer la citoyenneté en permettant aux habitantes et aux habitants d'être associés à la définition des finances publiques. Cet exercice nécessite un dialogue entre les élus, les habitantes, les habitants et les différents acteurs impliqués localement. Nous pensons que le risque majeur lié à la démocratie participative est que les citoyennes et les citoyens ne se sentent pas vraiment consultés, pas vraiment impliqués. Des explications doivent donc être données à l'ensemble des citoyennes et des citoyens pour qu'elles et ils se sentent vraiment actifs, réellement intégrés dans ce dispositif, et c'est le sens des amendements que nous avons déposés.

Le budget participatif permet de donner concrètement, directement la parole aux citoyennes et aux citoyens, d'accompagner les idées des habitantes et des habitants, de leur proposer un suivi de la construction vers la réalisation de leurs projets. Or, dans la mandature précédente, certains projets n'ont pas pu être réalisés, d'où la

nécessité d'un réel dialogue avec les directions et les services techniques, en amont, pour que les porteuses et les porteurs de projets ne se retrouvent pas écartés une fois que le projet est voté.

Il est également essentiel de faire connaître ce dispositif, de communiquer sur ce budget participatif, afin que le plus grand nombre s'implique. Au regard de la charte qui nous est présentée, notre groupe s'interroge sur les nouveaux dispositifs qui vont être mis en place pour favoriser la participation, notamment dans les quartiers populaires.

C'est pourquoi nous demandons que des moyens supplémentaires soient mis en place dans les quartiers populaires, pour que les actions et les animations en lien avec le budget participatif soient pérennes et permettent un véritable suivi des projets. Nous demandons donc un renforcement des effectifs au sein du service du budget participatif, au service "politique de la ville" pour permettre un accompagnement solide des habitantes et des habitants, de la phase d'idéation à la réalisation des projets votés. Surtout, nous le savons, les personnes que nous retrouvons lors des réunions et qu'on continue à retrouver par la suite sont généralement parmi les plus politisées ou déjà engagées dans la vie de leur quartier, des citoyennes et des citoyens investis et aguerris sur les questions de démocratie. Favoriser la participation des personnes qui sont les moins familières de ces mécanismes, c'est un enjeu crucial pour ce nouveau budget participatif.

Comment dépasser, justement, la surreprésentation des catégories sociales, des milieux les plus intégrés au processus de décision ? Il faudrait, selon nous, être attentif à renforcer la logique de l'"aller vers", si je puis m'exprimer ainsi, en mettant en place des actions concrètes. Par exemple, en renforçant les missions de la caravane de participation ou en s'appuyant sur les kiosques citoyens qui travaillent avec les acteurs locaux. Bref, il faut appuyer ce type de dispositifs concrets.

Par ailleurs, la charte mentionne l'instauration d'une thématique annuelle. A ce sujet, nous avons une interrogation. Comment cette thématique va-t-elle être décidée ? Nous proposons d'associer les citoyennes et les citoyens à ce choix, pourquoi pas au moment du budget participatif.

Bref, je termine ! Ce budget participatif, il permet de redonner envie de penser la ville aux Parisiennes et aux Parisiens, pas seulement à l'échelle de l'arrondissement, mais à l'échelle de tout Paris. Le budget participatif est un exercice social, et si tous les quartiers sont riches de leur diversité, toutes les personnes qui y habitent aussi, rappelons-le. Alors donnons-leur les moyens de s'interroger et de s'exprimer sur la ville dans laquelle ils souhaitent vivre.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Merci beaucoup.

Ecoutez, tout à l'heure, j'ai laissé près de 3 minutes à certains de vos intervenants pour présenter leur vœu au lieu de 2. Vous avez été nombreux pour le groupe Changer Paris à intervenir de façon beaucoup plus longue en cumulé que le groupe Communiste. Voilà, je vous demande donc un peu de tolérance.

Nicolas BONNET-OULALDJ, vous souhaitez présenter les amendements n^{os} 128, 129 et 130 ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, mais ce sont des amendements qui sont présentés aussi par Barbara GOMES et c'était prévu dans son temps. Elle n'a donc pas dépassé son temps.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si. C'est cinq minutes, y compris la présentation des amendements. Mais ce n'est pas grave, Nicolas BONNET-OULALDJ, ayant considéré que Barbara GOMES... Chut, ne perdons pas de temps. Vous avez compris que je vais essayer de terminer l'examen de ce projet de délibération et de ses nombreux amendements et vœux avant la levée de séance, je pense que c'est dans l'intérêt de toutes et de tous.

Merci pour votre esprit de synthèse, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Non, mais je vais prendre la parole, quand même.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ah, vous prenez la parole quand même. Bon, eh bien alors...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, je suis quand même inscrit dans le débat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez le droit à la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Puisque je parle de temps, la démocratie nécessite du temps. Et quand on veut faire participer l'ensemble des habitants de notre ville au budget et l'associer à notre budget, il faut prendre le temps avec eux.

Moi, j'insisterai sur cette notion de "participatif" du budget, dans un premier temps, puis je reviendrai sur le budget lui-même.

Je crois que le budget participatif doit permettre l'émergence de la parole qui permet de réaliser des projets qui n'apparaissent pas comme prioritaires aux yeux de l'Exécutif parisien ou des maires d'arrondissement. Le budget participatif doit être un moment aussi de sociabilité. A ce titre, je salue la grande nouveauté de ce budget, qui réside dans l'organisation d'animations, de temps d'échange en amont, afin de favoriser la co-construction des projets, même si le contexte sanitaire actuel ne le permet pas.

Mais c'est un moment, justement, qui permet de renforcer la vie associative, la vie démocratique. Je pense notamment qu'en termes de démocratie, nous devons nous attacher à lutter contre les inégalités. Et les inégalités, elles sont cruciales dans ce regard qu'on a sur le budget participatif, parce que quand on regarde l'ensemble des Parisiens qui participent, malheureusement, c'est bien souvent dans les quartiers les plus défavorisés que la participation est la plus basse. C'est d'ailleurs un peu comme pour les élections.

Par conséquent, moi, je pense que notre rôle, c'est surtout d'être sensibles à ce que l'ensemble des quartiers populaires... D'ailleurs, il y en a 8 qui relèvent de la "politique de la ville", 8 arrondissements concernés, c'est-à-dire 367.000 Parisiennes et Parisiens qui y habitent. Eh bien, cela doit être notre priorité pour animer ce budget participatif, afin qu'ils s'y expriment le mieux possible. Le but initial de la démocratie participative est bien de faire émerger la parole de celles et ceux qui sont privés de cette parole. Cette parole ne se limite pas, d'ailleurs, au quartier dans lequel on vit, on invite à réfléchir sur tout Paris dans sa globalité. Je félicite donc la double échelle du budget participatif, que ce soit l'arrondissement ou l'échelle de Paris.

Les amendements qu'on vous propose visent à tenir compte des disparités territoriales, des arrondissements, notamment la mise en œuvre de la campagne de communication.

Pour que le plus grand nombre d'habitants se sentent investis, nous proposons d'adapter nos outils de communication et de diffusion de l'information. Nous nous appuyons sur l'existant pour donner une dimension nouvelle à ce budget participatif. C'est pourquoi nous demandons que les arrondissements veillent à mobiliser les acteurs de terrain et à associer les structures de la Ville, centres "Paris Anim", équipements sportifs et culturels, les partenaires privilégiés de la Ville comme les clubs de prévention, les centres sociaux, et que les arrondissements s'assurent également de la bonne diffusion de l'information sur les supports de communication, en ayant conscience des particularités de la diversité de sa population.

La deuxième proposition qu'on fait par voie d'amendement, est que dans la poursuite des engagements pris en faveur des quartiers populaires, la Ville se fixe comme objectif de consacrer 25 % de son budget participatif aux quartiers populaires.

Un mot sur le budget lui-même et les projets. Les critères de recevabilité sont mentionnés dans la charte, ils disent que le projet doit relever d'un intérêt général - c'est très large, comme critère -, de la compétence de la Ville évidemment et, enfin, du budget d'investissement.

Moi, j'attire l'attention sur ce qu'on a connu dans le passé. On a des cas, notamment dans des écoles ou dans des bâtiments publics, où des travaux qui étaient normalement obligatoires, qui relevaient de la maintenance des équipements, n'avaient pas été effectués et avaient été priorisés par le budget participatif. Tant mieux, cela permet aux habitants de prioriser des sujets dans le budget. Mais attention, si on oriente les habitants pour rattraper des budgets qui ne sont pas exécutés par la Ville, ce n'est plus du budget participatif qui incite à de nouveaux projets. J'insiste et je demande que nous soyons vigilants à ce que le budget engendre des projets qui soient nouveaux.

Nous sommes d'accord sur ces points et je pense que nous devons aussi être clairs. Paul SIMONDON n'est pas là, mais on lui transmettra le message, je pense qu'il faut aussi faire preuve de pédagogie et de présentation de ce qu'est le budget de la Ville auprès des habitants. Cela, c'est un manque crucial de communication. J'insiste et je voudrais terminer sur ce point.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Président.

Voyez, j'avais bien deviné, vous aviez des amendements à présenter.

Je donne maintenant la parole à Pierre CASANOVA pour présenter les amendements n^{os} 132 et 133 de son groupe.

M. Pierre CASANOVA. - Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Vous souhaitez que nous soyons brefs, je jouerai le jeu, évidemment, pour tâcher de terminer avant 20 heures. Nous avons, groupe centriste MoDem, déposé 2 projets d'amendement et je sais que vous les avez déjà tous lus attentivement. Par conséquent, contrairement à certains de mes prédécesseurs, je ne vous imposerai pas une lecture mot à mot et je vous dirai sincèrement ce que j'ai sur le cœur sur ces deux sujets.

Premièrement, il nous semble, et c'est l'objet de l'amendement n° 132, que les petits projets doivent être inclus dans la procédure de budget participatif, pas uniquement les grandes dépenses, mais aussi les petites qui, parfois, certes, peuvent paraître anecdotiques, toucher des montants, des objets de moindre taille, de moindre visibilité médiatique et politique, mais qui peuvent améliorer la vie de nos concitoyens et les intéresser tout autant, peut-être même plus que certains grands projets. C'est la raison pour laquelle, à l'article 1, dans le premier principe, et, deuxièmement, à l'article 5, nous vous avons proposé des mentions en ce sens. Je continue d'aller le plus vite que je peux.

Deuxième projet d'amendement, le n° 133. Là, nous cherchons à promouvoir une plus grande dose de pluralisme - à ne pas confondre avec la proportionnelle dans d'autres débats - dans cette procédure de budget participatif, en la déclinant, si vous voulez bien, sur 3 terrains : primo, les thèmes, deuxièmement, ce qu'on appelle la

thématique annuelle, à ne pas confondre avec les différents projets qui la ventilent, et, troisièmement, la composition de la commission.

Un de mes prédécesseurs, M. CHICHE si je ne m'abuse, a justement dit tout à l'heure qu'un des enjeux de ce débat, c'est articuler démocratie représentative et démocratie participative. Je suis d'accord sur le constat, je n'étais pas d'accord avec les réponses, je n'étais pas d'accord avec ses félicitations lénifiantes, mais, évidemment, c'est le problème. Si on veut vraiment aller au fond du problème, c'est plutôt de démocratie directe qu'il faut parler, et ce n'est pas à Porto Alegre que la démocratie directe a été inventée. C'est peut-être un peu plus vers la Grèce ou un peu plus vers la Suisse, il y a bien plus longtemps que la fin du XXe siècle.

Et si on veut se poser cette question sincèrement, on est obligé de se dire, à ce moment-là, premier thème, pourquoi limiter la participation de la population parisienne aux seules dépenses ? Est-ce que c'est comme si j'acceptais un débat où seules les voyelles pourraient être prononcées et pas les consonnes, ou l'inverse ? Est-ce que c'est comme si j'avais un débat sur un compte de résultat, et on ne parlerait que des charges et jamais des recettes ? Ou bien un bilan où seul le passif serait pertinent pour une démocratie participative, mais jamais les actifs ?

On voit bien que cette espèce de bonhomme participatif, qui ne serait que sur une jambe, évidemment, c'est à cloche-pied, cela ne fonctionne pas. Il me semble qu'un vrai débat qui prend la population au sérieux donne à celle-ci toutes les cartes et lui permet de participer à tous les sujets.

Bien entendu, il n'y a pas, derrière notre proposition, l'idée de saccager le débat budgétaire, de le rendre plus démagogique ou populiste qu'il ne doit l'être. Il ne s'agit pas de dire "on va voter pour un budget à zéro". Si c'est votre crainte, je vous propose à ce moment-là de plafonner l'exercice, c'est-à-dire que, pour chaque dépense, chacun doit identifier une économie pour qu'on maintienne en permanence un équilibre. Il ne s'agit pas de donner la parole aux jusqu'au-boutistes et d'avoir un propos irresponsable. Mais il me semble que si vous voulez que les Parisiens s'approprient les réflexions budgétaires et partagent avec vous ces sujets, vous devez jouer le jeu complet, intégral de la démocratie directe et participative. Peut-être que cela compliquera un peu plus la vie de l'administration ici. Mais attention à ne pas laisser cette belle idée du budget participatif déformée par les aspirations technocratiques et bureaucratiques, qui dépassent de loin les clivages. Je ne suis pas naïf au point de croire qu'il n'y a que dans les mairies de gauche qu'il y a des administrations. Dans toutes les collectivités territoriales, vous avez des administrations qui vous disent : "Le budget participatif, c'est sympa comme slogan, mais il faudrait qu'il n'y ait qu'un seul thème, deux sujets, et faites le plus vite possible." A mon avis, il faut résister à cette tentation.

Deuxième point, la thématique annuelle. Là, on voit la main, pas très invisible, de l'administration. On a voulu imposer par le haut aux Parisiens un seul thème. Je me dépêche, je finis.

Troisième thème, la participation aux commissions. Nous vous recommandons, là aussi, de refléter la pluralité des opinions et des engagements et, par conséquent, d'assurer une composition pluraliste.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, j'en ai terminé. Vous avez compris mon propos : plus de démocratie directe, moins d'administration.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre CASANOVA.

J'incite vraiment les intervenants à être concis, s'ils le peuvent, sans évidemment les priver de leur droit d'expression. Je pense qu'il est plus clair pour nos débats qu'on termine le budget participatif ce soir. On avait dit qu'on lèverait la séance à 20 heures ; je voudrais que si on déborde, on déborde de très peu.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER, qui doit être en Salle des fêtes.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Absolument, c'est le cas. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en vous écoutant et malgré les fables de notre collègue David ALPHAND, qui visiblement est très familier des maîtres d'hôtel - je vois qu'on sait vivre dans le 16e arrondissement -, en tout cas, en vous écoutant, je constate que la bataille culturelle de la participation citoyenne est largement gagnée. Evidemment, je m'en félicite et, pour cela, je pense que nous devons remercier évidemment Anne HIDALGO et la majorité du précédent mandat qui ont tant œuvré depuis 2014 pour, patiemment et parfois aussi impatiemment, développer et approfondir la participation citoyenne à Paris.

Le mandat 2014-2020 a été très riche en réalisations. Pour le mandat 2020-2026, il s'agit de s'inspirer de tout ce qui a été fait jusqu'ici et d'en tirer les enseignements pour faire encore mieux. Comme "Rubber Soul" a été l'album de la maturité pour les Beatles, comme "Barry Lyndon" a été le film de la maturité pour Kubrick, ce mandat, c'est le mandat de la maturité pour le budget participatif et pour la participation citoyenne à Paris en général. On a eu 15.000 projets déposés, on a eu 2.000 réalisations, on a eu jusqu'à 10 % de la population parisienne impliquée dans le budget participatif pour l'édition 2019. Le défi de ce mandat, je le disais, celui de la maturité, c'est donc de combiner la qualité et la quantité.

De la qualité, on en a eu, notamment à Paris Centre, je pense à des projets comme la piétonisation et la végétalisation de la rue du Pélican, à la ressourcerie du 2e arrondissement, à la rénovation des bains-douches Saint-Merri. On a donc eu beaucoup de projets très qualitatifs. Mais parce que nous sommes évidemment ambitieux et que

réaliser un projet, ce n'est pas toujours facile, certains projets sont encore en attente, il faut absolument le reconnaître. Et je veux dire à toutes celles et ceux qui ont vu leur projet voté mais non encore réalisé, qu'à la mairie de Paris Centre, nous poursuivons l'instruction de ces projets avec une très grande diligence en lien avec tous les élus en charge de leur délégation et, bien sûr, en lien avec la mission budget participatif de la Ville, afin de voir la réalisation de tous les projets qui ont été votés.

Je tiens évidemment à remercier la mission budget participatif et l'ensemble des services, qui démontrent leur implication, et notamment les coordinateurs et coordinatrices des conseils de quartier.

La charte qui nous est proposée aujourd'hui illustre à quel point ce mandat est le mandat de la maturité, je le disais, pour le budget participatif. On a une mairie d'arrondissement qui est le véritable pilote du budget participatif, pour une prise en compte des besoins locaux et une articulation aussi fine que possible avec les projets prévus ou déjà en cours, notamment avec la démarche "Embellir votre quartier". On a aussi une implication renforcée des citoyennes et des citoyens véritablement tout au long du processus. Jusqu'ici, on avait plutôt des fenêtres de participation pour les citoyennes et les citoyens. Avec cette nouvelle charte, on a une participation tout au long du processus.

Pour encore renforcer la légitimité des projets qui sont votés, un nouveau mécanisme, cela a été souligné, de préférendum a été imaginé, et il pourrait être envisagé de conditionner le vote au fait d'être titulaire de la carte citoyenne de la Ville de Paris, afin... Cela a été évoqué, on n'en voyait pas l'intérêt, paraît-il, eh bien l'intérêt de la carte citoyenne, c'est qu'elle permet de limiter le nombre de votes irréguliers et de valoriser cet outil important qu'est la carte citoyenne. On pourrait aussi le faire avec des S.M.S., je sais que plusieurs options sont à l'étude. Mais, évidemment, cette légitimation et cette sécurisation du vote sont un aspect important.

Je termine rapidement en disant que dès hier soir, avec Ariel WEIL, j'ai eu le plaisir d'animer le premier atelier en ligne du budget participatif à Paris Centre. On a vraiment vu une très belle énergie des habitantes et des habitants des conseils de quartier qui sont chers à mon cœur, et, vraiment, tout cela me fait espérer 3 très beaux projets pour Paris Centre.

Je finis en notant avec un peu de malice que sans le regroupement des 4 arrondissements de Paris Centre, on aurait 4 projets pour Paris Centre. Là, avec le regroupement, on n'en a que 3. Comme quoi, il faut parfois savoir respecter les règles au bénéfice du collectif, n'est-ce pas, Monsieur Grégory CANAL.

Voilà, je vous remercie toutes et tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

Je donne la parole à Florence BERTHOUT, pour le groupe GIP...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - ... et qui en profitera pour présenter son vœu n° 51.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Et, au-delà, dire quand même quelque chose sur cette charte, Monsieur le Maire.

Comment transformer de l'or en plomb ? C'est un peu le résumé que j'ai envie de faire de cette charte qui est, pour moi, la quintessence de ce que la bureaucratie, il est vrai à la demande du politique, peut imaginer quand elle feint de défendre la démocratie en la muselant.

Les administrés de mon arrondissement et les conseillers d'arrondissement connaissent mon attachement à ce dispositif que j'ai, c'est vrai, beaucoup sollicité pendant tout le précédent mandat, parce que je considère que, même imparfait, c'était un bon outil de démocratie participative, il était apprécié des administrés et il était utile pour aménager et embellir nos quartiers. Et je suis estomaquée, je dois dire, du sort qu'on est en train de réserver au budget participatif. Je voudrais dire à mon précédent collègue, jeune et séillant, que si la maturité, c'est empêcher de s'exprimer et museler la créativité, je préfère être du côté de la jeunesse que de cette forme de maturité. Et j'ai l'impression que cela va être - pardon de parler un peu trivialement -, franchement, à la tête du client. Beaucoup de mes collègues y sont revenus à juste titre, je voudrais voir comment, en amont, on va effectivement trier ces projets.

A vous lire, on pourrait imaginer évidemment les meilleures perspectives. Je vous cite, "il s'agit aussi pour la Ville de s'appuyer sur l'expertise, la créativité et l'envie d'agir des Parisiennes et des Parisiens". C'est un programme magnifique sur le papier. L'Exécutif peut-il, dans ce cas, m'expliquer en quoi imposer une thématique annuelle et réduire drastiquement le nombre de projets ouvrent les portes de la créativité et de la diversité des propositions ? Si cette charte était votée pour le 5e, nous serions contraints de nous limiter à 2 projets. Au lieu d'essayer de faire vivre la liberté et la démocratie locale, au contraire, on la verrouille. Nous avons financé, porté, collectivement, avec des Parisiennes et des Parisiens de tous bords politiques dans nos arrondissements, des projets magnifiques, et encore heureux qu'ils n'étaient pas au nombre de 2 par an.

Beaucoup de vœux ont été déposés, à très juste titre. Je voudrais me concentrer sur un vœu que je soumets aujourd'hui avec mon groupe pour établir un peu plus de cohérence dans le nombre de projets lauréats avec des critères qui ne prendraient plus seulement en compte le nombre d'habitants ou l'éventuelle présence de quartiers

populaires - pourquoi pas, cela dit -, car il faudrait quand même intégrer la singularité de nos territoires et de nos populations.

Je prends un exemple. Dans le 5e arrondissement, nous comptons plus de 80.000 étudiants, inscrits dans l'enseignement supérieur. Il eut quand même été logique de prendre en compte la singularité de ces territoires. Alors, vous me direz que j'ai anticipé le fait qu'on n'allait pas prendre en compte la singularité de cette population estudiantine, puisque je viens de créer, sans aucune subvention, une épicerie solidaire pour les étudiants boursiers. Mais quand même, je souhaite que cette particularité soit prise en compte, comme d'autres qui ont d'ailleurs été à très juste titre mentionnées par mes collègues.

Vous faites aussi le choix d'exclure, et on se demande bien pourquoi, les projets d'aménagement de l'espace public, qui font pourtant partie des projets plébiscités par les Parisiens. Un de mes collègues, Grégory CANAL, et d'autres ont mentionné à juste titre et rappelé combien nous avons financé de projets d'aménagement sous la précédente mandature. Les trois quarts des projets votés dans le 5e par les habitantes et les habitants, qui n'étaient pas, que je sache, sous la contrainte, concernaient des projets d'aménagement. Par conséquent, exit les jardins partagés, les projets d'embellissement de rues, de végétalisation de pieds d'immeuble, etc. Par contre, on va pouvoir financer l'entretien de la voirie. Hourra ! Alors, dites-le clairement, vous souhaitez faire financer vos carences par le budget participatif, vos carences sur la voirie. Il est vrai que les indemnités en réparation d'accidents sur la voirie ont triplé sous l'ancienne mandature. Car, oui, la politique publique en matière d'entretien de la voirie est un échec et je crains, vraiment, sincèrement, que ce budget participatif ne permette de remplir les trous du budget.

Monsieur BONNET, je vous souhaite bien du courage - vous vous êtes absenté quelques instants - pour aller expliquer, pardonnez-moi, l'importance aux Parisiennes et aux Parisiens, qui n'ont déjà pas envie de voter, d'aller voter pour réparer les nids-de-poule. Bon courage !

Si réforme du budget participatif il doit y avoir, et je pense qu'il doit y avoir, c'est avant tout dans le suivi de ce budget. Je pense en particulier aux projets qui ont été votés, financés et qui n'ont finalement jamais ou que partiellement abouti. J'attends d'ailleurs, comme de nombreux collègues, un rapport de l'Inspection générale sur ces questions.

Je finirai en disant que si la volonté d'allouer 25 % du budget d'investissement au budget participatif est une idée séduisante, votre volonté d'imposer de nouvelles restrictions, totalement contraires à l'essence même de ce qu'est le budget participatif, lui fait perdre tout son sens.

Je ne voterai pas cette charte. Elle est tout sauf démocratique, confier le dispositif de la carte citoyenne qui est totalement kafkaïen, elle est tout sauf respectueuse de la diversité de nos territoires, elle est tout sauf...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... respectueuse des élus de terrain qui ont co-construit pendant toute la précédente mandature les budgets participatifs avec les Parisiennes et les Parisiens.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Merci, Madame la Maire.

Bon. J'avais lancé un appel à la concision qui n'a pas été suivi, mais je respecte parfaitement...

Non, ce n'est pas un reproche, chacun intervient longuement, le sujet est d'intérêt, je ne vous fais aucun reproche. Mais en ma responsabilité de président de séance et notamment de président de la conférence d'organisation, je me dois de tenir les engagements qui ont été pris.

Nous avons décidé, compte tenu de la crise sanitaire, d'interrompre à 20 heures. S'il avait fallu déborder de 10 minutes, nous aurions débordé de 10 minutes, mais là, il y a encore 4 intervenants, la réponse d'Anouch TORANIAN et les explications de vote, ainsi que les votes sur de nombreux amendements et vœux. Nous en avons donc au minimum pour 30 à 40 minutes.

Si bien qu'en responsabilité, et Hanna SEBBAH que je vois, aura l'honneur de commencer la séance de demain matin - rendez-vous à 9 heures -, je décide raisonnablement de lever la séance.

Reprise demain matin à 9 heures. Bonne soirée, chers collègues.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 2 février 2021 à vingt heures cinq minutes, est reprise le mercredi 3 février 2021 à neuf heures, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bonjour à toutes et tous, nous allons donc reprendre nos travaux, et en particulier ceux sur le projet de délibération DDCT 8 qui a déjà donné lieu à de nombreux débats hier.

2021 DDCT 8 - Adoption de la nouvelle charte du budget participatif. (Suite).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et nous les reprenons avec une intervention de Mme Hanna SEBBAH, pour cinq minutes maximum.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites hier sur la nouvelle charte du budget participatif, qui est un outil formidable, et vous nous trouverez toujours aux côtés des acteurs qui entendent la voix des habitants. Néanmoins, toutes les interventions d'hier ont souligné quelques incohérences et quelques imprécisions.

J'aimerais revenir sur quelques points et, tout d'abord, sur le processus de vote qui n'est pas clair. Quand on parle d'un outil de démocratie participative, il y a le mot "démocratie" dedans, et donc j'aimerais que l'on puisse préciser ces modalités de vote puisque, sous la précédente mandature, souvenez-vous, la règle "une personne égale un vote" n'était pas respectée. Or ce point n'est pas sans conséquences puisqu'on note une évolution de la part du budget d'investissement de la Ville dédiée au budget participatif, ce qui est un bon point, avec un passage de 5 % à 25 %. Mais, quand on parle d'argent public, on doit être clair et précis sur la manière dont il est dépensé.

Par ailleurs, c'est un budget qui est uniquement fondé sur le budget d'investissement de la Ville de Paris. A mon sens, c'est dangereux parce que, comme vous le savez, derrière chaque investissement, il y a des frais de fonctionnement, des frais d'entretien, des frais de surveillance. En l'état, cela reviendrait à court terme à avoir des équipements vétustes ou dangereux et à avoir une forte pression financière sur un autre poste budgétaire, et donc cela se traduira évidemment par un mécontentement justifié par les personnes concernées.

Aussi, la charte considère comme éligibles les travaux liés à l'entretien de la voirie. Alors là, excusez-moi, mais les bras m'en tombent ! Parce que je ne comprends pas que l'on s'en remette au vote des Parisiens pour ces travaux qui sont indispensables, qui sont de la compétence de la Ville de Paris et qui devraient systématiquement être pris en compte par la Ville.

La sécurité des personnes, ce n'est pas un sujet de budget participatif mais, à la rigueur, ce n'est pas très étonnant : sous la précédente mandature, on pouvait voir dans le budget participatif des travaux liés à la rénovation de toilettes dans les écoles, donc vraiment... Je ne comprends pas. Mme HIDALGO n'a pas le sens des responsabilités à Paris, donc, avant de penser à l'Elysée, elle devrait plutôt se concentrer sur ses missions à Paris.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que l'Inspection générale de la Ville de Paris a mené en mars 2019 une enquête, notamment auprès des maires d'arrondissement, pour faire le bilan du budget participatif, connaître les préconisations des élus et les points d'amélioration. Ce rapport n'a jamais été rendu public ou communiqué. Par conséquent, statuer sur cette charte sans avoir connaissance de ce rapport me paraît difficile.

Sous la précédente mandature, on pouvait comprendre qu'il y ait un tâtonnement expérimental mais, quand on multiplie par cinq le budget de la Ville de Paris dédié au budget participatif, on en attend un peu plus et c'est la raison pour laquelle, avec notre groupe, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est maintenant à Sylvain RAIFAUD. Est-il en Salle des fêtes ?

M. Sylvain RAIFAUD. - Oui, Monsieur le Maire, je suis en Salle des fêtes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Allez-y, c'est parfait.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le budget participatif de Paris, avec 500 millions d'euros mis en jeu au cours du mandat 2014-2020, est l'un des plus ambitieux au monde. Il a permis de faire émerger de nombreux projets qui n'auraient jamais vu le jour sans lui. Il a permis de créer une nouvelle façon de s'inscrire dans la démocratie locale. Avec les ateliers de co-construction, il a permis de faire travailler ensemble et directement les porteuses et porteurs de projet avec les élus et les services de la Ville.

Plusieurs critiques ont cependant été formulées : les conditions d'éligibilité et de regroupement des projets, appréciés différemment selon les arrondissements ; la prise en compte de projets devant relever de l'entretien courant des équipements publics ou, au contraire, le caractère jugé anecdotique de certains autres ; les conditions de mise en œuvre des projets, parfois éloignées de l'intention des concepteurs ou de la compréhension des votants, ont également été mises en cause.

Les évolutions apportées dans le cadre du projet de charte du budget participatif qui nous est proposé permettent globalement de répondre aux difficultés soulevées. La réduction du nombre de projets va permettre de donner plus de lisibilité au moment du vote et surtout de meilleures garanties pour la mise en œuvre des projets. Les enveloppes d'investissements locaux des maires d'arrondissements ne seront plus mises à contribution, mais il serait nécessaire en revanche d'encourager les démarches participatives locales, à l'initiative des mairies d'arrondissement, pour la priorisation et la mise en œuvre de ces crédits d'investissements localisés. Les acteurs

associatifs amenés à accompagner les démarches d'émergence de projet et de vote dans les quartiers populaires devraient être en priorité implantés localement. Et nous serons particulièrement attentifs à ce que l'objectif de 25 % du budget total alloué aux quartiers populaires, atteint dans le dernier mandat, soit tenu dans cette nouvelle version du budget participatif.

Nous sommes satisfaits que le rôle des élus et des membres des commissions d'analyse des projets soit renforcé, avec la diffusion des documents plus à l'avance. Nous nous réjouissons particulièrement que notre proposition de recourir à un système de vote de type "jugement majoritaire" ait été retenue. Cela permettra d'apporter son soutien à un projet ou au contraire d'exprimer sa désapprobation, ou un vote neutre. Et puis, il y a eu le débat sur le recours à la carte citoyenne. En réalité, c'est un moyen qui permet de garantir la sincérité du vote, qui est un autre point nécessaire pour la fiabilisation du processus. Les précisions apportées par l'Exécutif en ce qui concerne les projets sur l'espace public sont utiles et j'insiste sur les démarches participatives de quartier qui devront intégrer l'ensemble des propositions formulées. Nous ne devons pas perdre l'énergie de celles et ceux qui veulent participer et font l'effort de proposer des projets.

Nous avons proposé que la thématique parisienne annuelle soit issue d'un processus participatif. Nous sommes satisfaits que cette proposition ait été retenue dans les amendements de l'Exécutif.

Au-delà de l'adoption de cette nouvelle charte, le travail reste important pour renouveler le contrat de participation entre la Ville, les arrondissements, leurs élus et agents, et les citoyennes et les citoyens. Le budget participatif est un chantier structurant mais il ne couvrira pas la promesse de 25 % des investissements décidés par les Parisiennes et les Parisiens qui ne se contenteront pas de choisir la couleur des moquettes. Il est indispensable de pousser encore plus loin les logiques participatives pour la priorisation des budgets, l'émergence de projets, la co-construction et les chantiers participatifs.

Les décisions importantes devront être mieux partagées en confrontant les différents points de vue, en partageant des données, en organisant mieux le dialogue, en intégrant les propositions des citoyennes et des citoyens, en leur proposant de participer à la réalisation de projets. Le rôle des instances de participation citoyenne qui se multiplient à la Ville en ce moment, devra être précisé et un cadre global devra donner de meilleures garanties aux citoyens.

En conclusion, nous voterons pour le projet de charte du budget participatif qui nous est soumis en y intégrant les amendements proposés par l'Exécutif qui reprennent l'essentiel de nos propositions. Je remercie Anouch TORANIAN et son cabinet de l'écoute dont ils ont fait preuve pour améliorer le premier projet proposé, mais il est important de ne pas s'en tenir là et de préciser le contrat de participation globale qui devra être ambitieux pour être à la hauteur des attentes qui sont énormes.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à présent à Danielle SIMONNET, qui va aussi présenter son vœu n° 52. C'est bien cela ?

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la question que l'on doit se poser, ce n'est pas : "Est-ce que cela va suffisamment loin ?", mais déjà : "Est-ce que cela va dans le bon sens ?" Ce serait une bonne question. Essayer de comprendre pourquoi est-ce que l'on fait cela, pourquoi est-ce que l'on engage une démarche de budget participatif, pourquoi cette démarche-là a été engagée par la Ville.

Et je voudrais revenir sur un élément très important qu'a pu dire hier soir, dans le débat, Barbara GOMES du groupe Communiste. Elle a rappelé l'héritage de Porto Alegre et de cette démarche de démocratie participative qui visait, pour Porto Alegre, de faire en sorte que les usages de la ville soient bien définis, d'abord et avant tout, avec les habitants des quartiers les plus populaires, c'est-à-dire ceux pour lesquels il y a un besoin urgent de changer concrètement les conditions de vie maintenant, et de faire en sorte que la dynamique d'implication des quartiers populaires et des habitants, que l'exercice de leur souveraineté permettent de créer le rapport de force par rapport aux logiques d'intérêts privés, et donc je reviendrai sur l'enjeu de la démocratie participative.

Pour moi, c'est de pouvoir faire avancer le droit à la ville. "Le droit à la ville", cela veut dire quoi ? Cela veut dire permettre d'émanciper les usages de la ville des intérêts privés et de faire en sorte que les citoyens exercent leur souveraineté pour définir l'évolution de la ville et de ses usages afin que nos politiques répondent véritablement aux besoins et à l'intérêt général, social et écologique.

Alors, regardons comment les choses ont évolué à Paris. En 1995, quand on crée les conseils de quartier, notamment dans le 20e, dans un rapport d'opposition à la Mairie centrale, c'est justement pour faire entendre les intérêts des habitants des quartiers populaires et faire en sorte que les politiques publiques soient bien définies avec eux. Il y a une véritable progression en 2001 : on évolue et on fait en sorte que les conseils de quartier se développent dans tous les arrondissements. On crée aussi le conseil des résidents étrangers. Pourquoi ? Parce qu'on estime scandaleux la non-instaurat

conseils de la jeunesse parce qu'on sait qu'il est très difficile et parfois même illusoire de croire que la jeunesse, qui se situe entre deux étapes de transition, participe forcément aux conseils de quartier et que, à un moment donné, faire en sorte qu'il y ait des outils où la jeunesse s'exprime en s'organisant par elle-même peut être plus efficace.

Eh bien, il n'y a plus de conseil de résidents étrangers, il n'y a plus de conseil de la jeunesse au niveau des arrondissements - en tout cas, pas dans tous les arrondissements - mais, surtout, les décisions qui sont prises...

Regardez, ne serait-ce que dans cette séance du Conseil de Paris : est-ce que l'Institut phonétique... Sur le fait qu'on récupère le bâtiment, est-ce qu'il y a eu un débat avec la mairie d'arrondissement, avec les acteurs de l'Institut phonétique, avec la communauté des chercheurs et la population ? Rien !

Prenez la question de la fermeture de l'école Paradis. Est-ce qu'on fait en sorte que le choix de laisser ouverte ou fermée une école se fasse dans le cadre d'une concertation où l'on permet vraiment aux habitants de prendre une décision ? Non.

Nous allons tout à l'heure, en cette séance, débattre de la gare du Nord. Nous allons débattre ici après que le protocole ait été signé par la Maire de Paris, donc vous voyez bien !

On pourrait encore prendre la question des habitants de Python que nous traitons hier. Est-ce que le plus important c'est que les habitants de Python participent à un projet inventif ? Non ! C'est qu'on leur demande ce qu'ils veulent pour améliorer leur vie ici et maintenant et qu'on entende leurs exigences ! Comment d'ailleurs se sont-ils impliqués, au point de venir faire une mobilisation ? Mais parce que d'autres citoyens sont venus les voir, ont fait du porte à porte et ont dit : "Nous, on va prendre en compte votre colère et on veut que vous puissiez peser et faire pression sur la Ville de Paris et sur les bailleurs pour que vos exigences puissent être entendues". Donc revenons à cette démarche-là !

Moi, ce qui me pose problème dans la démarche du budget participatif, c'est que l'on demande finalement aux citoyens de pouvoir avoir des projets non pas sur l'essentiel de nos politiques mais des projets inventifs. Alors, je suis tout à fait favorable à ce qu'ils puissent faire des projets inventifs mais il ne faudrait pas que ce soit le joli arbre qui cache la forêt où la souveraineté populaire est piétinée de fait.

Déjà, comprenons bien qu'une démarche participative devrait faire en sorte que les budgets de toutes les directions puissent être faits de manière participative. Alors, cela ne veut pas dire complète, mais prenez la question des travaux des écoles. Faisons en sorte que, dans chaque arrondissement, le budget d'investissement des travaux des écoles - même si hélas je regrette qu'il ait à ce point baissé lors du budget qui a été voté en décembre - puisse faire l'objet d'une discussion avec l'ensemble des conseils des écoles d'un arrondissement pour voir quelles sont les priorités. De même, sur la voirie, faisons en sorte que les choses évoluent dans ce sens-là car, sinon, on se retrouve avec un budget participatif qui, finalement, et cela a été dénoncé par d'autres interventions, rattrape les erreurs du budget en tant que tel. Des travaux d'école ont été faits comme cela avec le budget participatif ; cela a été également fait sur des problèmes de voirie.

Et ensuite, quand vous dites maintenant, dans cette évolution de charte, que le côté "regroupement de projets" serait "vachement" mieux, que ce serait un progrès. Bon, cela a déjà été fait, les regroupements de projets, dans la précédente mandature... Je vous donne un exemple de projet de regroupement avec lequel j'étais en total désaccord avec Antoinette GUHL : il y avait des projets de magasins-ateliers collaboratifs de réparation d'objets. On les a regroupés, et qu'est-ce qu'on a décidé ? Eh bien, on a décidé... Allez hop ! Cela va être 350.000 euros d'investissements pour que "Seb" fasse son service après-vente de réparation...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - ... d'électroménager. Ce n'est pas acceptable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame SIMONNET, il y a un petit sujet de temps.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y a un petit sujet de temps : je termine.

Aucun service public ne doit changer de mode de gestion sans référendum. Mettons en place le R.I.C. local et faisons en sorte que, dans toutes les directions de la Ville, il y ait une démarche participative.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Danielle SIMONNET.

La parole est à présent à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Chers collègues, l'examen de la charte relative au budget participatif parisien, qui est un outil démocratique majeur mis en place par notre majorité en 2014, est l'occasion pour nous de rappeler notre attachement à la démocratie d'implication.

Le budget participatif parisien, c'est une avancée démocratique majeure, et d'ailleurs les Parisiennes et les Parisiens se le sont approprié et ils ont bien compris le formidable outil en faveur de leur pouvoir d'agir qu'il constitue.

L'enjeu, c'est désormais de partager les décisions, qui vont concerner 25 % des investissements de la Ville, avec les Parisiens et les Parisiennes et avec l'appui précieux, l'expertise des administrations parisiennes qui sont forcément nécessaires pour leur réalisation.

L'enjeu du budget participatif, c'est de continuer à être quand même souple pour correspondre à l'inventivité, à la créativité des Parisiennes et des Parisiens, de permettre l'aboutissement de ce qu'ils plébiscitent par leur voix et ensuite dont ils bénéficient.

Pour ce faire, le cadre et les règles doivent être définis. C'est l'objet de cette nouvelle charte et je voudrais revenir sur quelques points qui constituent - pour nous, en tout cas - des avancées.

La première, c'est que les porteurs et porteuses de projet vont être systématiquement associés à la réalisation et informés de leur avancée. Et cela, on l'avait constaté dans la précédente mandature : celles et ceux qui avaient proposé et vu adopter un projet s'en sentaient dépossédés par la suite. Les projets d'aménagements proposés qui ne rempliraient pas toutes les conditions du budget participatif vont donc se retrouver dans un autre dispositif - "Embellir votre quartier" - qui sera consacré spécifiquement aux travaux de l'espace public. Il est intéressant d'avoir une démarche globale sur l'espace public de concertation et il me semble que c'est assez inédit. Voyons donc aussi ce que cela peut donner.

Pour nous, l'innovation majeure de cette version du budget participatif, c'est l'introduction d'une modalité de vote préférentiel, qui est inspiré du jugement majoritaire et qui permet de juger l'assentiment véritable des votantes et des votants à une proposition. Cela revient d'abord à avoir un avis qualitatif et nuancé et pas forcément juste un "pour/contre" qui peut parfois être binaire... On le sent sur certains projets. Et puis, d'identifier aussi les projets qui pourraient rencontrer une certaine adhésion ou une certaine opposition et, du coup, de travailler par le débat à un meilleur compromis.

Enfin, nous, nous serons attentifs aux 25 % du budget participatif qui vont être fléchés dans les quartiers populaires parce qu'il y a une dimension du budget participatif qui est une forme de redistribution de l'argent public. On l'oublie souvent. Cet aspect de redistribution en est d'ailleurs l'origine, quand il avait été mis en place au Brésil, ainsi qu'un aspect de régénération du lien social. Il faudra donc que cette puissante dimension de redistribution se retrouve dans les quartiers populaires avec un fléchage particulier et qu'on le voie au point de vue budgétaire et financier.

Vous comprendrez donc que les élus "Génération.s" s'engageront pour que le budget participatif soit un des outils qui permettent la véritable participation de toutes et tous.

Nous soulignons que la large ouverture est encore gardée : on peut voter quand on est résident à Paris, quel que soit son âge et quelle que soit sa nationalité. Et puis, même si les votes en ligne, dans le contexte sanitaire, paraissent plus simples, il ne faut pas oublier qu'il y a parfois des modes d'exclusion dans le numérique. Les expériences menées dans le cadre du rapport BACQUÉ-MECHMACHE ou encore par les centres sociaux nous ont montré qu'il y avait d'autres façons d'associer les habitants, en physique, au plus près de la proximité, et je crois que c'est aussi une des dimensions très fortes de la ville du quart d'heure. C'est donc très bien que le vote physique demeure. Il faut souligner l'effort de notre Ville, de ses élus, de ses agents, pour permettre que ce soit possible.

Nous serons également particulièrement attachés à tous les dispositifs d'accompagnement de celles et ceux qui ont des projets en tête mais qui n'osent pas les proposer ou alors qui ne se sentent pas légitimes. Il faut qu'ils puissent trouver leur place pour pouvoir les partager. En ce sens, je suis certaine de l'engagement des maires, des élus locaux, des personnels des équipements de proximité, des centres sociaux, pour porter cette démarche.

Vous l'aurez compris, nous serons vigilants sur tous ces points, et nous espérons que le contexte nous permettra, à l'automne, de mener le plus possible en physique les démarches liées au budget participatif pour aller à la rencontre des Parisiennes et des Parisiens, à ce qui constitue souvent les forums des associations - c'est plutôt bien, d'ailleurs, de les lier à ce moment-là de l'année - et d'autres événements dans l'espace public.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, ceux qui ont parlé ce matin mais aussi ceux qui ont parlé hier soir, la réponse est à Anouch TORANIAN, à qui je propose de céder gracieusement une minute supplémentaire, donc six minutes.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec une joie non dissimulée que je vous sou mets ce projet de délibération relatif à la charte du budget participatif. Une joie d'autant plus grande que, dans chacune de vos interventions, aucune n'a remis en cause ni la pertinence ni l'importance du budget participatif, preuve supplémentaire de l'avancée démocratique qu'il constitue.

Le lancement de ce B.P. est un moment particulièrement important de notre action municipale et, de manière plus large, de la vie démocratique à Paris. Un moment important d'abord, du fait du contexte dans lequel ce budget

participatif s'inscrit, particulièrement éprouvant, alors que les citoyens n'ont été que trop peu associés et entendus lors des restrictions successives de leurs libertés par le Gouvernement ; alors que la crise nous contraint à la distanciation physique, à l'heure où nous avons le plus besoin de nous serrer les coudes ; alors, enfin, que l'incertitude nous enferme dans une temporalité de l'instant alors que, plus que jamais, nous souhaiterions pouvoir nous projeter dans l'avenir. C'est dans ce contexte si particulier que le budget participatif s'inscrit pour redonner du pouvoir d'agir aux citoyens.

Le B.P. est un outil démocratique majeur couronné de succès. En six ans, ce sont plus de 2.600 réalisations qui ont vu le jour et plus de 200 sont à venir pour la seule année 2021. Un modèle exemplaire, ambitieux et inspirant. Permettez-moi de remercier à ce titre les services de la Ville et plus particulièrement le SPC pour leur travail, sans lequel le budget participatif n'aurait pas pu être une telle réussite.

Un moment important, je le disais, parce qu'il est le reflet de l'ambition portée par la Maire de Paris d'associer toujours plus les Parisiens à l'élaboration de nos politiques publiques. C'est désormais un quart du budget d'investissement qui sera décidé par les Parisiens et une méthode du budget participatif qui se diffuse dans toute notre méthode de travail, et ce de manière systématique. C'est dans ce contexte, dans la lignée de cette ambition et forts de notre expérience, que nous avons souhaité repenser les règles du jeu du budget participatif. Nous avons entendu les nouvelles attentes des Parisiens et les évolutions du B.P. répondent à plusieurs objectifs.

Le premier est de remettre le curseur à l'échelle du quartier en distinguant un B.P. parisien et un B.P. d'arrondissement. Le premier sera thématisé pour permettre aux Parisiens d'orienter les grandes actions de la Ville. Dès l'année prochaine, ce thème sera décidé par les Parisiens eux-mêmes. Le B.P. d'arrondissement permettra, quant à lui, d'imaginer des projets au plus près de leur lieu de vie ou de travail, à l'échelle de leur quartier.

Le deuxième objectif est d'intensifier l'association des Parisiens à chaque étape, de la sélection des projets soumis au vote jusqu'à la réalisation de chantiers participatifs.

Le troisième est de faire moins de quantitatif et plus de qualitatif en repensant le nombre de projets lauréats. L'accompagnement des porteurs de projet se fera ainsi dans la dentelle, au plus près des Parisiens.

Trois seuils démographiques ont été choisis pour cette année. Nous avons fait le choix de ne pas distinguer les étudiants. Pour répondre à l'un des amendements, cette nouvelle version du B.P. est pensée comme un outil agile, s'adaptant au contexte et aux attentes des Parisiens. Chaque année, un bilan sera effectué et le nombre de projets lauréats pourra évoluer.

S'agissant des quartiers populaires, nous sommes très attachés à y favoriser et à y encourager la participation. Ainsi, des projets seront directement fléchés en leur faveur. Les dispositifs d'accompagnement seront dédiés, bien entendu poursuivis et améliorés pour renforcer leur ancrage local.

S'agissant du périmètre, qui nécessitait visiblement clarification, il comprend les quartiers concernés par les dispositifs étatiques - Q.P.V., Q.V.A., G.P.R.U., N.P.N.R.U. - et nous avons fait le choix d'y adjoindre, en lien avec les arrondissements, d'autres quartiers dits populaires. Ce choix s'explique par la volonté de la Ville d'agir de façon volontariste dans des quartiers qui ont besoin d'une mobilisation plus forte et qui n'entrent pas dans le périmètre de l'Etat. Ainsi, le budget participatif nouvelle génération permettra de réaliser 57 projets en arrondissement et 2 projets à l'échelle parisienne. Ces projets pourront aller jusqu'à 2 millions d'euros.

Le quatrième et dernier objectif est de susciter davantage l'adhésion. Pour cela, nous avons repensé la méthode de vote, désormais inspirée du jugement majoritaire. Je comprends que des questions se posent encore. Cette méthode permet de percevoir finement à la fois l'adhésion mais aussi le rejet d'un projet. Nous travaillons encore sur sa conception précise et sa sécurisation. Je précise à cette occasion que la carte citoyenne n'est pas dans la charte car c'est une des pistes de réflexion. J'aurai le plaisir de vous présenter cette méthode de jugement majoritaire lors de notre prochaine réunion entre arrondissements et en 7e Commission. Enfin, pour susciter l'adhésion, nous mettrons en place des dispositifs de concertation et de co-construction, ainsi que des dialogues d'acceptabilité, après le vote des projets.

Concernant les projets relatifs à la voirie, il n'y avait aucune manipulation de notre part. La rédaction clarifie ce point dans le nouvel amendement : il précise que ces projets doivent relever de l'investissement.

Je voudrais revenir maintenant sur la communication qui est faite autour du budget participatif car elle est fondamentale, qu'il s'agisse de celle faite aux élus d'arrondissement, à notre Assemblée, mais aussi et surtout aux Parisiens. Elle constitue un gage de notre sincérité et de notre transparence, et ainsi un moteur pour une plus grande mobilisation des Parisiens. Pour accroître la visibilité, et donc la participation au B.P. par toutes et tous, nous systématiserons la mobilisation des structures et partenaires de la Ville. En matière de transparence - nous y sommes particulièrement attentifs -, nous publierons un rapport sur le suivi des projets et sur l'investissement qu'ils représentent. Ils feront l'objet d'une présentation chaque année en Conseil de Paris et en conseils d'arrondissement.

Vos amendements me permettent de vous préciser que le délai de mise en œuvre des projets n'est pas lié à leur coût mais dépend de multiples facteurs. Pour votre information, les projets issus du B.P. ne prennent pas plus de temps de réalisation que les projets issus de la Ville.

Sur la question du calendrier, j'ai conscience qu'il est contraint mais, étant donné le contexte, il semblait fondamental de redonner au plus vite du pouvoir d'agir aux citoyens. Pour les prochaines éditions, nous veillerons à le desserrer et nous envisageons même d'ouvrir la plateforme de dépôt d'idées en continu.

Enfin, sur la question des effectifs, ils ont été considérablement renforcés sous le précédent mandat, passant de 2 à 7 E.T.P. Nous continuerons bien entendu à être extrêmement vigilants quant aux moyens alloués à ce dispositif à la hauteur des ambitions que nous portons. C'est un projet en effet primordial pour sa réussite.

Je vous remercie pour les nombreux vœux et amendements au sujet de cette charte. Nous avons pris en compte un certain nombre de vos suggestions et points de vigilance dans un nouvel amendement que je vous invite à voter.

Pour conclure, le budget participatif a su s'adapter et répondre à l'envie d'agir des Parisiens. Il répond à l'envie des Parisiens de se sentir utiles. Cette année plus que jamais, nous faisons le choix de nous appuyer sur leur expertise, leur créativité, en leur confiant les clés du budget pour qu'ils façonnent la vie et la ville auxquelles ils aspirent. Le budget participatif leur donne ainsi l'opportunité d'imaginer aujourd'hui ce qui fera le Paris de demain.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération et l'amendement de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anouch TORANIAN, pour l'ensemble de ces éléments.

Accrochez-vous !

En réponse aux amendements n^{os} 37, 38, 41, 46, 47, 128, 129, 130, 132 et au vœu n° 49, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 132 bis et nous allons donc passer en revue les différents amendements et vérifier s'ils sont maintenus ou pas.

Je commence par l'amendement n° 37 du groupe Ecologiste de Paris. Est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif, chère Fatoumata KONÉ ?

Il est retiré.

L'amendement n° 38 du groupe Changer Paris, est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Également.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je me tourne vers vous... Oui ?

Maintenu.

Je le mets donc aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif... Pardon ?

Madame CARRÈRE-GÉE ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Il est retiré.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il est retiré.

Je passe donc à l'amendement n° 41, toujours du groupe Changer Paris. Est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Pas de demande d'explication de vote, je passe donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 41 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 41 est repoussée.

Je passe à l'amendement n° 46 du groupe Changer Paris. Est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

L'amendement n° 46 est maintenu, avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 46 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 46 est repoussée.

Nous passons à l'amendement n° 47 du groupe Changer Paris.

Est-il retiré ou maintenu ?

C'est l'amendement n° 47.

Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 47 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 47 est repoussée.

Nous passons à l'amendement n° 128 du groupe Communiste et Citoyen.

Retiré ou maintenu, cher Nicolas BONNET-OULALDJ ?

Retiré.

Nous passons à l'amendement n° 129 du groupe Communiste et Citoyen.

Retiré ou maintenu ?

Retiré.

L'amendement n° 130, même chose ? Même chose !

L'amendement n° 132 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes... Madame Maud GATEL ?

Maintenu ou retiré ?

Mme Maud GATEL. - Maintenu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 132 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 132 est repoussée.

Nous passons au vœu n° 49 du groupe Ecologiste de Paris. Est-ce qu'il est retiré... D'accord.

Eh bien voilà !

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 132 bis déposé par l'Exécutif, présenté tout à l'heure par Anouch TORANIAN. C'est un vœu de l'Exécutif, donc l'avis est favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 132 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 39 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 39 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 40 du groupe Changer Paris... avis défavorable également.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 40 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 40 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 42 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 42 est repoussée.

L'amendement n° 43 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Oui.

D'accord. Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 43 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 43 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 44 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 44 est repoussée.

L'amendement n° 45 du groupe Changer Paris.

Avis défavorable de l'Exécutif également.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 45 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 45 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 48 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 48 est repoussée.

L'amendement n° 133 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est-il maintenu, chère Maud GATEL ?

Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 133 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 133 est repoussée.

Le vœu n° 50 du groupe Changer Paris est-il maintenu au vu des réponses de l'Exécutif ?

Oui, Valérie MONTANDON me dit oui. Il a donc un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 51 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il maintenu ou pas ?

C'est vous, Alexis GOVCIYAN ? Ou c'est vous, Hanna SEBBAH ?

Oui, il est maintenu, et donc il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Et alors, ensuite...

Ensuite, c'est le vœu n° 52 de Danielle SIMONNET.

C'est bien cela ? Oui.

Le vœu n° 52 déposé par Danielle SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 141 déposé par l'Exécutif. Déposé par l'Exécutif, donc avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

De toute façon, c'est un amendement technique.

Le projet d'amendement n° 141 est adopté.

Et je crois qu'après c'est presque fini...

Oui, c'est fini !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 8 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DDCT 8).

2021 SG 5 - Convention d'occupation du pavillon "Maison de l'air" du Parc de Belleville (20e).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'occupation de la Maison de l'air par les "Halles civiques"

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir de la Maison de l'air.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 5 ainsi que l'amendement n° 53 et les vœux référencés n°s 54 et 55 qui s'y rattachent. Il s'agit de la convention d'occupation du pavillon Maison de l'air du parc de Belleville dans le 20e.

De nombreux inscrits, à commencer par le maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Bonjour.

La question de la Maison de l'air est un sujet sur lequel nous travaillons depuis notre arrivée en juillet. Je vois donc ce vœu et cet amendement comme un encouragement à poursuivre notre démarche.

Le vote du projet de délibération SG 5 - et non pas 5G - est pour nous essentiel car cette occupation temporaire doit permettre le travail serein de nos services pour préparer avec nos équipes, avec les habitants, l'avenir du lieu.

J'ai rencontré vendredi dernier un des collectifs d'habitants, ainsi que les cabinets des adjoints concernés par ce dossier. La démarche de concertation est donc déjà entamée. Je veux donc voir dans votre demande un actif soutien à ma démarche et je vous en sais gré.

S'agissant de la demande d'une occupation non marchande du lieu, celle-ci résulte d'une expression commune des acteurs de ce dossier dans l'arrondissement, encore faut-il s'accorder sur le terme "non marchand". Pour ma part, j'estime qu'une occupation basée sur l'économie sociale et solidaire est compatible avec l'esprit du lieu. Elle ne serait et ne doit pas être écartée d'entrée de jeu. Qui plus est, la recherche d'un équilibre économique garant de la pérennité de la structure ne doit pas être perdue de vue.

Je pense pouvoir être rejoint par tous mes collègues maires d'arrondissement lorsque je considère que l'attribution des locaux de la Ville est un sujet particulièrement complexe et qu'il faut traiter ces questions avec tout le soin et l'attention possible. Ce lieu lui-même nécessite de lourds travaux dont les devis sont en cours d'étude par les services et la temporalité d'une occupation, quelle qu'elle soit, doit en tenir compte.

Donc, la concertation est lancée. Nous comptons bien entendre et faire entendre les voix de l'ensemble des habitantes et habitants, et je dis bien l'ensemble des habitantes et habitants qui souhaiteront s'exprimer sur le sujet, afin de faire émerger les idées idoines à l'adoption de la solution la plus satisfaisante pour tous.

Je souhaiterais aussi rappeler que mener une concertation en temps de crise sanitaire est un exercice complexe. Aussi, la régularité des réunions durant ces six mois de concertation à venir sera nécessairement liée à l'évolution des mesures sanitaires.

Pour tout cela, je soutiendrai donc le vœu du groupe Ecologiste de Paris et je suggère à Mme SIMONNET de retirer son amendement qui, à mon sens, est englobé dans celui du groupe Ecologiste de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Éric PLIEZ.

La parole est maintenant à Raphaëlle PRIMET. Je ne la vois pas dans cette salle, donc soit elle est en Salle des fêtes, soit par Webex.

Raphaëlle PRIMET, est-ce que vous êtes avec nous ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui. Est-ce que vous m'entendez ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - On vous entend parfaitement !

La parole est à vous, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la Maison de l'air revient une fois de plus dans nos débats au Conseil de Paris.

Depuis 2017, la question de sa destination future fait débat pour les habitants du quartier de Belleville et un collectif très actif est mobilisé pour s'assurer que le projet à construire sera bien conforme aux attentes des habitants. Sous la mandature précédente, au vu de l'emplacement magique du bâtiment, tout en haut du parc de Belleville, Mme CALANDRA avait envisagé l'installation d'un restaurant haut de gamme dans ce lieu. Ce projet non concerté avait alors crispé, voire mis en colère les habitants qui souhaitaient un lieu avec des missions relevant de l'intérêt général, des activités solidaires et non marchandes.

Par la suite, mi-juin 2017, un appel à projets pour une occupation temporaire a été lancé par la Ville, un appel à projets prédéfini qui ne tenait pas du tout compte des propositions émanant des habitants. C'était le projet des "Halles civiques", censées être au service de la démocratie participative et développer de nouvelles formes d'organisation collaborative. J'en passe et des meilleurs. On connaît la suite : des espaces loués bien trop cher, peu de lien avec les habitants. Le problème, c'est que ces "Halles civiques" devaient rester peu de temps mais que, à

chaque fois, leur occupation a été prolongée, au grand dam des habitants et de notre groupe, qui avait à l'époque voté contre ces prolongations.

Le problème étant qu'au lieu de mettre à profit ce temps d'occupation pour mettre en place la concertation et construire ce projet capable de répondre aux aspirations, le temps s'est égrené sans que rien ne soit fait, et cela alors même que chaque premier dimanche de chaque mois le collectif "Maison de l'air" manifestait au belvédère.

C'est dans ce contexte que, pendant la campagne municipale, y compris dans notre programme, nous avons porté l'ambition de lancer et de travailler à une véritable concertation. M. le Maire Éric PLIEZ - et l'ensemble de notre équipe - est donc bien convaincu et décidé à la mener.

Il est vrai que la situation sanitaire ne nous facilite pas le travail. C'est pour cela que notre groupe a accepté cette nouvelle occupation temporaire, considérant qu'il ne fallait pas laisser les lieux vides trop longtemps. C'est l'association "Démocratie ouverte" des "Halles civiques" qui en a hérité. Cette convention a commencé le 1er janvier pour courir jusqu'au 30 juin. Elle prévoit les clauses habituelles de résiliation anticipée, ainsi qu'une prolongation par reconduction tacite pour une période de trois mois, renouvelable une fois, amenant au maximum jusqu'au 31 décembre 2021. Cela nous paraît correct et laisse le temps d'organiser les choses.

Lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, M. le Maire s'est engagé en ce sens et il a d'ailleurs réuni, comme il vient de nous le dire, le 29 janvier dernier, l'ensemble des acteurs concernés autour de ce projet. Le collectif d'habitants impliqué dans l'avenir du lieu, les élus du 20e, le cabinet d'Anouch TORANIAN étaient présents. Cela a été l'occasion d'un engagement réaffirmé de notre équipe pour la mise en place d'une méthode de travail partagée en vue de la réflexion sur le devenir du lieu.

Par ailleurs, des travaux sont nécessaires. Nous attendons un retour des services techniques de la Ville sur le montant des coûts de ces travaux. Nous savons aussi que des travaux sont urgents sur le belvédère du parc de Belleville car il fuit dans la Maison de l'air. Il y a des fuites dans la Maison de l'air. Nous souhaitons que, même si les travaux doivent être concomitants, les montants de la réparation du belvédère ne soient pas ajoutés à ceux de la Maison de l'air, déjà importants.

Pour finir, en Conseil municipal, nous n'avions pas eu le temps de la réflexion, et donc pas voté l'amendement de Danielle SIMONNET. Nous le voterons ici, considérant qu'il ne fait qu'entériner ce que nous nous sommes dit et qu'il est de nature à rassurer les habitants sur nos intentions.

Nous nous abstiendrons sur le vœu du groupe Ecologiste de Paris, considérant qu'il préempte un peu la fin de la concertation en lui donnant déjà une destination dans son quatrième attendu.

Et nous voterons celui, toujours du groupe "Vert", qui demande un autre lieu de ressources pour la démocratie.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est maintenant à Sylvain RAIFAUD qui, si je ne m'abuse, est en Salle des fêtes, comme tout à l'heure.

Sylvain RAIFAUD...

M. Sylvain RAIFAUD. - J'y suis toujours, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Parfait. A vous la parole.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, je vais concentrer mon intervention sur le devenir des Halles civiques en tant que lieu dédié à la démocratie.

Le site de la Maison de l'air a été confié en 2017 à une association "Les Halles civiques" pour en faire un lieu de ressources et inventer de nouvelles façons de produire des politiques publiques et revitaliser notre démocratie. Il nous est proposé de prolonger la convention d'occupation pour une durée de six mois avec une partie du collectif. Nous soutenons ce projet de délibération mais souhaitons que cette période soit mise à profit pour tirer le bilan de cette expérience et tracer des perspectives sur ce que devrait être un nouveau lieu dédié à la démocratie à Paris.

En effet, trois ans après, le bilan est mitigé. D'un côté, de nombreux ateliers et conférences - plus d'une centaine en 2019 - organisés par un panel large d'associations et de collectifs se sont tenus dans ce lieu qui, avant la fermeture provoquée par la crise sanitaire, a bien joué un rôle de centre de ressources. L'initiative de la Convention citoyenne pour le climat doit beaucoup aux associations qui ont été hébergées en ce lieu. De l'autre, et cela a été dit par plusieurs intervenants, les habitants et associations du quartier ont regretté que ce lieu ne leur soit pas plus accessible.

Nous proposons de tirer un bilan sincère de cette expérience pour déterminer les conditions dans lesquelles de nouvelles halles civiques parisiennes devraient prendre place dans un autre lieu. En effet, il est important que la Ville continue de chercher en permanence à revivifier et à renforcer la démocratie, comme nous avons pu le constater au sujet de plusieurs projets de délibération inscrits à ce Conseil.

Nous avons besoin d'un lieu de rendez-vous pour les volontaires du budget participatif et de la démocratie locale, les animateurs bénévoles des conseils de quartier, un lieu d'information sur les projets de la Ville et de ses partenaires, d'espaces pour penser, expérimenter les nouveaux modes de relation entre les élus, les citoyennes et les citoyens, et les administrations. Il serait dommage que Paris se prive d'un tel équipement.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, au travers de notre projet de vœu, premièrement que la Ville de Paris réalise une évaluation des engagements pris et tenus par les occupants depuis la signature de la première convention accordée en 2017 à l'association "Halles Civiques", et notamment en termes d'ouverture aux citoyens et aux citoyennes, aux habitants et aux habitantes, et associations du quartier ; deuxièmement, au regard de ce diagnostic, que soient proposées de façon concertée les conditions d'implantation d'un nouveau lieu-ressources dans un espace à identifier pour l'organisation de formations, débats, conférences, ateliers citoyens sur la démocratie et les grands enjeux parisiens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

La parole est maintenant à François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Monsieur le Maire, je m'en félicite, on parle d'un nouveau sujet essentiel pour le 20e arrondissement.

Dans ce projet de délibération, je rappellerai quelques éléments qui n'ont pas été rappelés par mes prédécesseurs. Vous souhaitez que l'on prolonge de six mois l'occupation du pavillon du parc de Belleville, l'actuelle Maison de l'air, et cela avec une nouvelle association "Démocratie ouverte" présidée par l'un des fondateurs des "Halles civiques", l'association qui occupait jusqu'à maintenant la Maison de l'air.

L'association des "Halles civiques", je l'ai rencontrée à plusieurs reprises, et notamment pendant la dernière campagne municipale avec Rachida DATI. Cette association nous avait présenté son projet, ses ambitions. Malheureusement, c'est indiqué dans l'exposé des motifs, la crise sanitaire a eu raison de cette association qui est actuellement en liquidation. Leur projet n'a donc pas pu aller au bout.

J'avais compris, lors du Conseil du 20e arrondissement, qu'il y aurait un vœu commun. Alors, j'entends que le maire vient de dire qu'il voterait favorablement le deuxième vœu présenté par le groupe Ecologiste mais, sur le premier, on n'a pas entendu le maire. Encore une fois, vous semblez ne pas arriver à vous entendre.

Sur les deux vœux du groupe Ecologiste, j'y reviendrai.

Pour ma part, et comme beaucoup d'habitants du 20e, je fais le constat que l'initiative de la Ville de Paris concernant la Maison de l'air n'a pas du tout fonctionné. L'idée initiale était que ce lieu devienne un symbole de la démocratie locale, que ce lieu si cher aux habitants leur soit ouvert, ainsi qu'aux associations de quartier, et cela n'a pas été le cas. C'est un échec total.

Ce que la Ville de Paris propose donc dans ce projet de délibération, c'est le néant absolu. Il n'y a aucune dynamique, aucun projet. La Ville souhaite seulement gagner du temps en prolongeant de six mois l'occupation de la Maison de l'air. Moi, je crois que ce lieu ne vous intéresse pas vraiment en fin de compte. J'entends parler de concertation mais je ne vois quand même pas beaucoup de choses qui sont mises en place.

En fait, vous n'êtes pas capables de faire de véritables propositions quant à l'avenir de la Maison de l'air. Et, pour toutes ces raisons, nous nous abstenons concernant ce projet de délibération.

S'agissant des vœux du groupe Ecologiste, je vais gagner un peu de temps, et donc donner nos positions de vote. Sur le premier vœu, nous nous abstenons. En revanche, sur le second vœu, qui concerne l'avenir de la Maison de l'air, je partage votre constat : c'est ce que je viens de décrire. Il faut un véritable projet construit en concertation avec les habitants. D'ailleurs, je crois fondamentalement qu'il faut aller au-delà de la Maison de l'air. Il faut réhabiliter le parc de Belleville dans son ensemble, réaménager le belvédère également, pour que les habitants se réapproprient leur quartier. C'est leur demande d'ailleurs depuis de nombreuses années. Bref, avoir une vision... Or, une vision, c'est bien ce qui fait désespérément défaut à votre majorité.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Mme Antoinette GUHL, qui va présenter, je crois, les vœux n^{os} 54 et 55 au nom du groupe Ecologiste de Paris... Antoinette GUHL, où vous retrouve-t-on ?

Mme Antoinette GUHL. - En Salle des fêtes, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - A vous la parole.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous l'avez compris aux interventions précédentes, la Maison de l'air est un sujet important pour le 20e. C'est un sujet important pour le 20e, pour ses habitants, et bien sûr relayé par ses élus. C'est bien pour cela que nous sommes ici aujourd'hui présents et que nous

défendons un vœu qui demande que le devenir de la Maison de l'air soit étudié en toute concertation avec les habitants.

Ce qui s'est passé à l'installation des "Halles civiques" il y a quelques années, en réalité, n'est pas une grande réussite au vu de l'articulation avec le quartier. Bien sûr, c'était une... J'allais dire une tentative, une innovation de pouvoir avoir des halles civiques à Paris, et je le dis : la démocratie doit aussi innover et essayer des choses. Il se trouve que, là, au regard du quartier et des liens avec les habitants, ce projet n'a pas convaincu.

Et pourtant, la Maison de l'air est idéalement placée, au milieu d'un des plus beaux parcs - j'allais dire de Paris, mais vous verrez là un peu de chauvinisme 20e - avec une vue imprenable sur Paris et cette maison en lien avec l'écologie - je rappelle qu'elle accueillait jusqu'à il y a encore peu de temps des écoles dans l'éducation à l'environnement et au développement durable - aujourd'hui tombe en désuétude.

Nous tenons, nous, effectivement, à ce que ce projet soit réalisé avec quatre idées motrices. La première est une concertation et une vraie concertation. J'ai bien entendu, Monsieur le Maire, que cet objectif était partagé. J'ai entendu aussi les positions des autres groupes politiques. Je crois que, sur ce point, nous sommes d'accord.

Le deuxième point, c'est qu'il n'y ait dans ce lieu aucune activité marchande au sens propre du terme et, bien entendu, vous connaissez notre attachement à l'économie sociale et solidaire. Nous y accueillerons volontiers, en tout cas en ce qui nous concerne, des activités d'E.S.S. Nous tenons à ce qu'il y ait un lien fort au quartier, à ses habitants, et que des activités en lien avec la nature puissent être réalisées dans ce lieu.

Enfin, le dernier point, c'est que la concertation doit démarrer au plus tôt, bien sûr dans le respect des règles sanitaires. Elle doit démarrer au plus tôt car ce projet de la Maison de l'air, du devenir de la Maison de l'air... Vraiment, cela commence à faire maintenant très longtemps qu'on en parle. Les habitants et les associations risquent de se lasser et leur confiance à notre égard est en jeu, donc je vous invite toutes et tous à voter ce vœu.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

La parole est à Danielle SIMONNET qui présentera aussi l'amendement n° 53.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, mes chers collègues, la Maison de l'air : hier, aujourd'hui et demain. Il est important de revenir sur ces trois étapes.

Hier, le passé. Ce n'est pas simplement celui de Frédérique CALANDRA, l'ancienne maire du 20e. Je voudrais quand même revenir un peu sur les propos de Raphaëlle PRIMET parce que, lorsque la Maison de l'air... Si on en a beaucoup parlé il y a quelques années, c'est parce que la Mairie centrale avait décidé que le statut de cet équipement, statut de pavillon, devait absolument ramener des recettes à la Ville, des redevances, et qu'il y avait un premier projet qui était d'y implanter un restaurant ou un café, qui permettait de ramener de l'argent à la Ville. C'était donc bien un problème, d'abord, lié à un choix de la Mairie centrale. Et puis, il y a eu une bronca des habitants, fort heureusement, qui ont dit : "Dans notre quartier populaire, au milieu de ce jardin magnifique, on ne veut pas d'un lieu lucratif et l'objectif de l'équipement... Tout équipement public qui se respecte est la propriété de celles et ceux qui n'en ont pas. On doit définir ces usages".

Ensuite, deuxième étape du passé : la Mairie centrale avec la mairie du 20e - et pas la mairie du 20e toute seule ! - ont plaqué les "Halles civiques". Or, les "Halles civiques", dans leur identité même, ce n'est pas une structure d'éducation populaire. Les "Halles civiques", ce n'est pas une structure qui cherche à s'impliquer localement. Les "Halles civiques", c'est une association qui pense la question de l'implication par le biais du numérique. C'est une autre approche. Et, d'ailleurs, il n'était en rien dans les projets des "Halles civiques" de faire des choses engagées dans le quartier, et donc c'était bien cela, le désaccord avec les habitants du quartier : on leur plaquait une structure, là où eux voulaient collaborer à l'usage et la vie d'un équipement avec et pour les habitants du quartier. Forcément, cela a été un échec total !

Alors, je rappelle que, sur cet échec total, nous avons quand même été amenés au mois de juin - non pas de l'année dernière, mais de l'année d'avant -, ici en séance, à revoter une augmentation de subventions pour permettre aux "Halles civiques" de renforcer leur ancrage local, et notamment d'embaucher... A ce moment-là, c'était : "Ils vont embaucher quelqu'un et vous allez voir : ils vont "vachement" s'ancrer localement !" Alors, quand même, regardons la situation : c'est un échec total. C'est pour cela que je voterai l'amendement du groupe GEP qui demande une évaluation parce que, quand même... On a là laissé un lieu - sans loyer, je rappelle ! - avec des subventions. C'est un échec total et on ne fait pas d'évaluation.

Maintenant, aujourd'hui, qu'est-ce que qui se passe ? On maintient quand même "Démocratie ouverte", une des 17 structures à l'origine des "Halles civiques". On la maintient six mois de plus dans les lieux, sans aucun appel à projets, alors que l'on sait pertinemment que c'est simplement pour que le lieu ne soit pas occupé, en fait. On ne va pas se raconter d'histoire ! C'est pour cela que vous les maintenez là pendant six mois, et c'est dommage, parce que c'est une occasion ratée.

Je suis persuadée qu'il y avait d'autres structures que vous pouviez mettre dans le lieu avec comme mission d'approfondir le débat et l'échange entre toutes les structures associatives du quartier et citoyennes pour justement contribuer à la co-élaboration du futur projet.

Alors, maintenant, le futur. Moi, je voudrais saluer les propos qu'a pu avoir le maire du 20e qui, oui, dès son arrivée dans la mairie du 20e, a décidé de permettre qu'il y ait débat sur ce sujet. Je sais, Monsieur le Maire du 20e, que vous avez eu des mots forts pour que ce lieu ne soit pas un lieu gentrifié, pour que rien ne se fasse sans les habitants. Cela tombe bien parce que je pense que c'est vraiment la demande, donc c'est une très bonne chose.

Maintenant, il faut que l'on précise entre nous : est-ce qu'on veut co-élaborer le projet de devenir de la Maison de l'air avec tous les acteurs du quartier ? Est-ce qu'on peut simplement concerter et décider in fine sans forcément tenir compte ? Ou est-ce qu'on veut simplement intégrer un lien fort avec le quartier ? C'est pour cela que, le vœu du groupe GEP, je pourrais le voter mais il ne va pas assez loin. On ne veut pas simplement un lien fort avec le quartier. On voudrait que cela puisse être une co-élaboration.

Cette co-élaboration et ce projet, à quels impératifs doivent-ils répondre ? On sait que des travaux importants doivent être faits. Qui doit payer ces travaux ? Est-ce que ce sont les porteurs du projet qui vont faire vivre le lieu qui doivent payer les travaux ? Eh bien, moi, je ne pense pas. Je pense que la Ville doit assumer de faire les travaux, de financer les travaux, d'investir dans cet équipement public et que le coût de cet investissement public ne doit pas être porté par une "rentabilité économique" des porteurs du projet. Sinon, vous verrez que... Quand vous dites : "Il faut que ce soit une structure qui relève de l'économie sociale et solidaire"...

Je voudrais revenir sur les propos d'Antoinette GUHL qui dit qu'il faut que ce soit non marchand. Je dirais plutôt qu'il faut que ce soit "absolument pas lucratif" parce que, sinon, je ne vois pas comment on va avoir des recettes possibles pour financer un loyer s'il n'y a absolument pas... Enfin, voilà, donc je ne comprends pas !

Je pense que c'est à la Mairie centrale de payer et non pas à la future structure. Puisque, auparavant, les "Halles civiques" ne payaient pas de loyer, je ne vois pas pourquoi la future structure paierait un loyer. Qu'allons-nous...

Je terminerai sur cette question du fonctionnement des centres sociaux pour lesquels on estime qu'il n'y a pas de loyer à payer. Gardons cet esprit de co-élaboration véritable et pas simplement de concertation avec les acteurs du quartier.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je l'ai rappelé à l'occasion de la charte du budget participatif nouvelle génération, le précédent mandat a été marqué par de nombreuses avancées en matière de participation citoyenne à l'instar, entre autres, de la création du site "Idee.paris" et l'organisation de nombreuses concertations.

Cette politique très ambitieuse s'est faite dans un contexte national marqué par l'émergence de nouveaux enjeux, de nouveaux outils et de nouveaux acteurs. Le besoin d'une structuration et d'un soutien à ce jeune champ d'action s'est fait ressentir assez vite du côté des innovateurs démocratiques qu'il nous fallait soutenir dans leur démarche.

C'est pour répondre à cet objectif que la Halle civique a vu le jour en 2017 grâce à un appel à projets portant sur la gestion et l'animation des locaux de l'ancienne Maison de l'air dans le 20e arrondissement. Aujourd'hui plus qu'hier, nous nous inscrivons dans cette ambition d'aller toujours plus loin dans l'association des Parisiens dans l'élaboration de notre politique publique et dans la volonté d'innover et d'expérimenter de nouveaux outils.

En revanche, comme nombre d'entre vous, je constate qu'au niveau local, après quelques années d'existence, la greffe a eu du mal à prendre. Les actions d'ouverture au quartier et aux acteurs ont été déployées de façon conséquente en 2019 mais elles sont sans doute arrivées un peu tardivement pour être réellement efficaces. Il n'en reste pas moins, et je tiens à le souligner, que ce projet a été un vrai coup de pouce pour nombre d'acteurs émergents sur les enjeux de participation citoyenne. Je pense notamment au collectif "Gilets citoyens" qui a permis la mise en place de la Convention citoyenne pour le climat. Plusieurs événements et rencontres ont été organisés au fil des ans. Tous ont permis de décider, expérimenter et enrichir les nouvelles formes d'action collective.

La proposition de prolongation d'occupation de ce lieu par "Démocratie ouverte" n'occulte en aucun cas le travail à mener sur le devenir de la Maison de l'air, ni sur celui de la "Halle civique".

Pour conclure, j'ajouterai deux points à mon propos. Je rejoins plus que favorablement le vœu déposé par le groupe GEP demandant un bilan de cette expérimentation. C'est ce que nous faisons systématiquement. Ce bilan est incontournable à la fois d'un point de vue de la qualité de l'offre et de son implantation à l'échelle du 20e arrondissement. Il nous permettra d'identifier à la fois les points de réussite, nombreux, et les écueils à éviter. Et il

servira de base pour l'élaboration d'un futur projet consacré à l'engagement citoyen à Paris, innovant et audacieux, à l'image de tout ce que nous entreprenons en matière de participation citoyenne.

Sur l'amendement de Danielle SIMONNET et le second vœu GEP, comme l'a dit M. le Maire Éric PLIEZ, le travail de concertation est d'ores et déjà enclenché au niveau local.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que nous souhaitons que la concertation soit la plus ouverte possible sur l'avenir de ce lieu et ne soit pas restreinte ou orientée vers certaines thématiques. Ce sujet reviendra à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris puisque le maire du 20e, Éric PLIEZ, portera un vœu dédié à ce projet.

Notre avis est par conséquent favorable aux deux vœux et à l'amendement.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anouch TORANIAN.

Je mets donc aux voix l'amendement n° 53 de Mme Danielle SIMONNET, avec un avis favorable de l'Exécutif...

Qu'est-ce qu'il y a ?

Oui, oui...

Il y a donc un avis, pardon, favorable de l'Exécutif sur l'amendement de Danielle SIMONNET et je suis saisi d'une demande d'explication de vote de François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce qui me ravit, c'est que, quand il y a un sujet essentiel pour le 20e, on arrive quand même à être tous à peu près d'accord. Mme TORANIAN a répondu sur le premier vœu du groupe Ecologiste concernant le bilan et l'évaluation des "Halles civiques". C'est pour cela que nous nous abstiendrons pour la simple raison qu'une convention a été signée par les "Halles civiques", donc qu'il y a un bilan, des obligations que doit remplir cette association. Mme TORANIAN a répondu sur ce sujet.

Sur le deuxième vœu, nous voterons favorablement.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 53 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 53 est adoptée.

Pas de demande d'explication de vote, je peux passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 18).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 55 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 19).

Et je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, SG 5).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création d'un conseil de quartier aux Frères Voisin.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés et nous commençons par le vœu référencé n° 56 relatif à la création d'un conseil de quartier aux Frères-Voisin, et la parole est à M. Florian SITBON, qui est en Salle des fêtes, si je ne m'abuse.

M. Florian SITBON. - Oui, Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à travers ce vœu, je souhaite vous parler du quartier des Frères-Voisin. Ce quartier souffre, et avant tout autre chose par sa géographie, situé de l'autre côté du périphérique, derrière l'Aquaboulevard et face à Issy-les-Moulineaux.

Beaucoup a été fait par la Ville de Paris et par sa Maire Anne HIDALGO pour ce quartier : dispositif "Tous mobilisés pour l'école", création avec la C.A.F. d'un espace de vie sociale, inclusion dans le B.P. Quartiers Populaires - je l'évoquais hier - et travaux entrepris par Paris Habitat. Et puis, grâce à la demande de la Ville de Paris et dans le cadre de la Métropole, sont enfin appliqués aux habitants des Frères-Voisin les tarifs des lycéens pour la médiathèque et la piscine d'Issy-les-Moulineaux, qui se situe juste de l'autre côté de la rue.

Mais beaucoup reste à faire et, loin des postures politiques, nous devons tous y contribuer. Actuellement, ce quartier fait partie du Conseil Vaugirard-Parc des Expositions mais il présente des caractéristiques et des problématiques qui sont différentes des autres secteurs de ce conseil et qui sont spécifiques.

C'est pour cela que nous proposons par ce vœu que soit étudiée l'opportunité de créer un conseil de quartier aux Frères-Voisin qui permettrait aux habitantes et aux habitants d'échanger sur leurs problématiques propres et, comme il s'agit de démocratie participative, il n'est évidemment pas question d'imposer une telle idée mais de l'examiner avec les habitants en organisant une large concertation dans ce quartier et en y associant toutes les forces vives.

Si un conseil spécifique était décidé, cela n'empêcherait pas forcément les habitants des Frères-Voisin de participer également au Conseil Vaugirard-Parc des Expositions. Tout peut être étudié et tout peut être inventé.

Dans ce quartier, une réhabilitation Plan Climat doit avoir lieu dans quelques années. Un projet de centre de santé est à l'étude et, si l'Etat et A.D.P. veulent bien libérer l'espace occupé par l'héliport de ses hélicoptères, il y aura bientôt le projet formidable d'un grand parc à élaborer. Pour accompagner tous ces projets, l'espace collaboratif d'un conseil de quartier spécifique pourrait être utile. Et, parce que beaucoup de travail reste également à faire dans le cadre de la Métropole pour trouver de nouveaux ponts entre les habitants d'Issy-les-Moulineaux et ceux des Frères-Voisin qui se font face, on peut, lors de cette concertation, étudier les possibilités que ce conseil de quartier travaille et tisse des liens plus efficaces avec Issy-les-Moulineaux.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Pour vous répondre, la parole est à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui m'est particulièrement cher, et ce à deux titres. D'abord, parce qu'il me donne l'occasion de souligner l'importance des conseils de quartier...

INTERVENANT. - Excusez-moi, il y a une explication de vote, je crois... En Salle des fêtes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - L'explication de vote de Grégory CANAL est prévue mais elle intervient après la réponse de l'adjointe.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Absolument.

Ensuite, parce qu'il concerne un quartier auquel je suis particulièrement attachée dans le 15e, celui des Frères-Voisin, et je regrette d'ailleurs l'absence de M. le Maire Philippe GOJON, démonstration de son intérêt pour ce quartier.

Avant de débiter mon propos, je voudrais clarifier la volonté de ceux qui visent davantage au lancement d'une concertation pour analyser la pertinence ou non de créer un conseil de quartier dédié, mais surtout de recueillir et d'entendre la voix des habitants des Frères-Voisin. Ce quartier fait face à de multiples défis. Ses habitants ont besoin d'un soutien plus fort de notre part et d'une attention toute particulière.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre le dispositif "Tous mobilisés pour l'école des Frères-Voisin" sous la précédente mandature. Ce quartier a également été considéré, sous l'impulsion des élus de gauche au Conseil d'arrondissement du 15e, comme quartier populaire, et pour cause : le revenu moyen y est deux fois moins élevé qu'ailleurs. À ce titre, ils pourront bénéficier d'un projet fléché dans le cadre du budget participatif nouvelle version. Enfin, ce quartier se sent particulièrement isolé du fait de sa situation géographique et de la coupure par le périphérique. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes battus pour qu'ils puissent accéder à la

médiathèque et à la piscine d'Issy-les-Moulineaux au même tarif que les lycéens. De ce point de vue, je me réjouis de la fermeture de l'héliport que nous souhaitons transformer pour répondre aux attentes des habitants des Frères-Voisin.

Ce quartier contribue à la richesse et à la diversité du 15e arrondissement mais, vous l'aurez compris, il a certaines spécificités et fait face à un certain nombre de défis.

Lors de nos nombreux échanges avec les habitants des Frères-Voisin, l'idée d'un conseil de quartier spécifique a émergé mais ils ont aussi la crainte, qu'il faut entendre, qu'un conseil spécifique risque de renforcer leur isolement. A situation particulière, des réponses ad hoc peuvent et doivent être imaginées.

Comme je le disais précédemment, nous faisons le choix, à la Ville de Paris, de nous appuyer sur l'expertise des habitants et de leur donner les clés pour définir eux-mêmes les projets qu'ils souhaitent voir émerger ou de co-construire avec nous les politiques publiques.

C'est la raison pour laquelle je rejoins évidemment l'ambition de ce vœu demandant l'organisation d'une concertation dédiée et d'un dialogue renforcé avec les habitants des Frères-Voisin. A l'issue de ces démarches, nous jugerons de la pertinence ou non de la création d'un nouveau conseil de quartier.

Au regard de tous ces éléments, j'émetts donc un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Anouch TORANIAN.

Pour une explication de vote en Salle des fêtes, c'est Grégory CANAL. Je crois maintenant que les explications de vote, c'est deux minutes.

M. Grégory CANAL. - Ah ! Très bien ! Moi qui pensais que c'était une minute.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Allez-y, Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, paré des meilleures intentions, ce vote de création d'un conseil de quartier aux Frères-Voisin ne ferait qu'une seule chose : encore isoler davantage ce quartier qui, comme le disaient mes collègues, se situe pour l'instant extra-muros, derrière le périphérique.

La vérité, mes chers collègues, c'est que les habitants des Frères-Voisin ne demandent nullement la mise en place d'un conseil de quartier spécifique qui viendrait d'ailleurs rompre une égalité territoriale entre eux et le reste du 15e. Et, nous, la mixité sociale, c'est précisément le panachage de ce quartier, avec le Parc des Expositions-Vaugirard.

La vérité, mes chers collègues, c'est que, aussi et surtout, les habitants des Frères Voisin, ce qu'ils réclament, c'est l'amélioration de leurs conditions de vie. Cela a été dit tout à l'heure... C'est bien de le dire, mais c'est encore mieux de le faire : ce qu'ils veulent par exemple, c'est la suppression de l'héliport et des 10.000 vols pendulaires qui leur passent au-dessus de la tête chaque année.

Ce qu'ils veulent aussi, Monsieur SITBON, c'est l'amélioration de leurs conditions d'habitat et l'application concrète du Plan Climat, c'est-à-dire que les 30 millions d'euros qui ont été votés l'an dernier lors d'un vœu soient réellement appliqués. Car, à cet égard, et vous vous gardez bien de nous le dire, vous et Mme TORANIAN d'ailleurs qui défend si mal les intérêts du 15e : ces 30 millions d'euros, le Directeur général de "Paris Habitat" nous a indiqué qu'ils ne figuraient pas dans ses priorités.

Alors évidemment, on peut se payer de mots au Conseil de Paris mais la réalité est bien là ! Car, à votre différence, la mairie du 15e arrondissement - que vous n'avez même pas cité une seule fois tout à l'heure, Monsieur SITBON... Je vous ai connu plus transparent et plus honnête intellectuellement dans le passé !

La mairie du 15e arrondissement agit concrètement pour ce quartier par la mise en place d'un centre d'animation là-bas mais aussi, et vous oubliez de le dire, par la négociation de la convention avec Issy-les-Moulineaux qui permet aux habitants des Frères-Voisin de bénéficier des tarifs municipaux à Issy-les-Moulineaux.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, nous ne voterons pas pour ce vœu qui, de notre point de vue, ne répond pas aux problématiques concrètes du 15e arrondissement et surtout des Frères-Voisin.

Quant à Mme TORANIAN, je ne voudrais pas vous faire la liste des réunions auxquelles vous ne participez pas. Alors, avant de donner des leçons de morale au maire du 15e arrondissement, je me permets quand même de vous rappeler que je suis aussi chargé dans le 15e de la coordination des conseils de quartier !

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur CANAL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 20).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'agrément de l'association ANTICOR.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 57 relatif à l'agrément de l'association "Anticor".

Ce vœu a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris et c'est donc Sylvain RAIFAUD qui intervient sur ce point. Il est toujours en Salle des fêtes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'association "Anticor" intervient sur quelque chose de particulièrement important. Nous le savons bien comme élus parisiens, puisque nous avons signé une charte exigeante en matière de probité.

L'association "Anticor" bénéficie d'un agrément, prévu par l'article 2.23 du Code de procédure pénale, qui permet aux associations de lutte contre la corruption de se porter partie civile en cas de soupçon d'atteinte à la probité. Ces dernières sont, dès lors, les seuls acteurs indépendants habilités à saisir un juge d'instruction. C'est dire l'importance du rôle de l'association "Anticor" qui permet de donner des garanties et ainsi œuvrer au bon fonctionnement de notre démocratie.

L'association "Anticor" a obtenu cet agrément sans discontinuité depuis 2015. Elle remplit tous les critères qui en conditionnent l'obtention en termes d'ancienneté, d'activité effective de lutte contre la corruption, de nombre d'adhérents, de désintéressement et d'indépendance, et de fonctionnement interne régulier.

C'est la raison pour laquelle nous ne comprenons pas pourquoi le Gouvernement tarde à renouveler cet agrément et c'est la raison pour laquelle nous proposons, premièrement, que la Ville de Paris se prononce pour demander au Gouvernement de renouveler sans délai l'agrément d'"Anticor" ; deuxièmement, que la Ville porte auprès du Gouvernement la demande d'évolution du droit pour que l'agrément prévu au Code de procédure pénale soit délivré par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique plutôt que par le Garde des Sceaux, alors que l'on connaît les difficultés en ce moment de ce point de vue.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Pour vous répondre, la parole est à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association "Anticor" a été fondée en juin 2002 dans le but de lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique, deux sujets sur lesquels la Ville de Paris est particulièrement vigilante et mobilisée.

Forte de près de 5.000 adhérents structurés en 92 locaux, l'association est à l'initiative de 85 procédures judiciaires concernant des affaires susceptibles de recevoir une qualification pénale. La structure porte une ambition très forte en termes d'éthique en politique et de probité. Elle a à cœur de réhabiliter le rapport de confiance censé exister entre les citoyens et leurs représentants, aussi bien politiques qu'administratifs. L'association ne perçoit aucune subvention. Elle est entièrement financée par les cotisations et les dons pour continuer d'agir en toute indépendance.

Le sérieux, le désintéressement, l'indépendance, mais surtout le respect des critères ont permis, depuis 2015, à l'association "Anticor" d'obtenir sans discontinuité l'agrément ministériel qui permet à la structure de se constituer partie civile dans les affaires de corruption. Cet agrément, clé de voûte de l'action qu'elle mène, lui permet de saisir un juge d'instruction quand le Parquet n'agit pas et que le procureur de la République décide de ne pas engager de poursuites dans des affaires politico-financières. Il est donc plus qu'indispensable qu'elle puisse en bénéficier pour continuer de lutter contre la corruption et garantir la probité et l'éthique en politique.

Par conséquent, en soutenant ce vœu du groupe Ecologiste de Paris, nous estimons qu'il est urgent que le Gouvernement accède sans délai à la demande de renouvellement de l'agrément d'"Anticor" et que désormais il revienne plus à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de délivrer cet agrément en lieu et place du Garde des Sceaux afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts.

Vous l'aurez compris, je souscris entièrement à l'argumentaire présenté dans ce vœu et émets donc un avis favorable.

Je vous en remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Anouch TORANIAN.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 57, je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris. C'est Rudolph GRANIER... Comme je ne le vois pas ici, j'imagine qu'il est en Salle des fêtes.

M. Rudolph GRANIER. - Oui, tout à fait, Monsieur le Maire, et je vous remercie.

Simplement, pour apporter quelques précisions quant à la position du groupe Changer Paris sur ce vœu. Naturellement, nous voterons contre, et ce pour plusieurs raisons puisque le calendrier qui était déjà celui de la première approbation d'"Anticor" est globalement respecté, donc il n'y a pas d'urgence.

Ce sont surtout sur les mots d'"indépendance" et de "transparence" qui viennent d'être données par Mme l'adjointe que je souhaiterais m'expliquer. L'indépendance n'existe pas dès lors qu'un groupe politique à la Mairie de Paris se saisit de ce sujet. Il n'y a aucune indépendance. Et je tiens à vous rappeler que, en termes de transparence, l'association "Anticor" refuse toujours de publier ses principaux donateurs, donc on n'a pas de leçon de transparence à recevoir d'une association qui ne joue pas le jeu de la transparence.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 21).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création du conseil de quartier "Bois de Vincennes".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 58 relatif à la création du conseil de quartier "Bois de Vincennes".

La parole est à vous, Madame Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Bois de Vincennes représente un véritable poumon vert pour l'Est parisien. Il fait partie intégrante de l'identité du 12e, mais aussi de Paris, et vous savez qu'il est dédié aussi bien à la promenade, mais également aux activités sportives, culturelles, aux loisirs, et aussi à la détente et à l'événementiel.

La préservation et la revalorisation du Bois de Vincennes suscitent un fort intérêt et des préoccupations majeures de la part des habitants, mais aussi des acteurs locaux, aussi bien pour sa mise en valeur en tant qu'espace naturel, de sécurisation, sa propreté, le développement de ses usages culturels et sportifs, et la conservation de son patrimoine. Moi, je regrette énormément que, dans le Conseil d'arrondissement du 12e arrondissement, ce vœu n'ait pas été accepté. On peut dire que ce qui est bon pour le Bois de Boulogne... Puisque, en décembre dernier, je vous rappelle que notre hémicycle a voté d'abord un vœu, puis une délibération qui crée le conseil de quartier du Bois de Boulogne, donc ce qui est bon pour le Bois de Boulogne est aussi bon pour le Bois de Vincennes.

Pas plus tard qu'hier, lorsque nous avons débattu sur le budget participatif, j'ai noté qu'un amendement était accepté. C'est un amendement qui demandait qu'il y ait plus de projets lauréats justement pour ces deux bois parce que le Bois de Vincennes et le Bois de Boulogne représentaient 20 % de superficie de Paris. Pour que vous soyez cohérents avec votre vote et vos amendements, je vous invite grandement à voter dans cet hémicycle ce vœu qui demande la création d'un conseil de quartier du Bois de Vincennes.

Alors, j'ai cru comprendre qu'il fallait poser ce vœu à l'identique deux fois, du moins c'est ce qu'il s'est passé dans le 16e. Mais moi, mes chers collègues, je vous propose de gagner du temps, du temps administratif et du temps aussi en séance, et d'accepter ce vœu, s'il vous plaît.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

Avant de donner la parole à Anouch TORANIAN, Madame la Maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, c'est à vous.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Chère conseillère, Madame MONTANDON, cela fait du bien d'entendre une parole féminine de Changer Paris ce matin.

Vous avez déposé un vœu que vous aviez proposé il y a quinze jours lors de notre Conseil d'arrondissement. Vous comprendrez que ma réponse ne différera pas de celle que vous avez reçue alors.

Le Bois de Vincennes, comme vous le dites, fait partie intégrante de l'identité de Paris, et bien évidemment du 12e. Il doit bénéficier d'un sens qui permette de prendre au mieux en charge ses multiples spécificités et, je m'en aperçois tous les jours, elles sont particulièrement nombreuses.

Là où je ne vous rejoins pas, c'est dans l'idée qu'il faudrait y créer un conseil de quartier plutôt que de valoriser et de faire évoluer les Comités Bois qui existaient jusque-là et qui deviendront bientôt les Ateliers Bois. Christophe NAJDOVSKI a eu déjà, à de nombreuses occasions, la possibilité d'en rappeler les contours, comme moi-même, que ce soit lors de nos Conseils d'arrondissement ou lors de mes échanges avec les maires des communes limitrophes. Il s'agit d'associer à ces réflexions non seulement les habitants du bois, infiniment moins nombreux que dans tous les conseils de quartier existants, mais l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire les habitantes et habitants de tout le 12e, voire au-delà de tout notre arrondissement et même des limites de la ville.

En voulant rajouter une instance dédiée supplémentaire comme vous l'envisagez, sans en préciser ni les contours ni le fonctionnement, nous pourrions amoindrir le principe même d'une réflexion partagée sur la gestion et le devenir de cet espace singulier. Or c'est bien cela qui se trouve au cœur de votre prise de position.

C'est pourquoi je vous propose de nous concentrer sur la relance des Comités Bois et leur évolution en Ateliers Bois, voire sur le lancement de réflexions inter-quartiers à l'échelle de notre 12e arrondissement.

Je vous en remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Réponse, maintenant, par Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui met à l'honneur les conseils de quartier, premiers maillons de la démocratie locale et de l'engagement pour de nombreux Parisiens. Le Bois de Vincennes fait actuellement partie de deux conseils de quartiers au sein desquels ces enjeux peuvent être débattus et portés.

Vous soulignez néanmoins à juste titre le besoin de mieux prendre en compte les problèmes spécifiques du Bois et à concevoir un espace permettant de mieux les appréhender afin de leur apporter des réponses adaptées. Comme vient de vous le dire la maire du 12e, c'est tout le sens des Ateliers du Bois portés par la Mairie. Ces ateliers visent, dès le mois de mars, à rassembler dans une même dynamique l'ensemble des parties prenantes concernées : communes riveraines, représentants d'habitants riverains au Bois, associations d'usagers, etc.

Si je suis sur le principe favorable à la création de conseils de quartier, plusieurs points me questionnent néanmoins. Tout d'abord, le lancement de ces Ateliers du Bois. Ne serait-il pas plus judicieux d'attendre quelque temps avant de voir si ce lieu d'échanges porte ses fruits ? D'autre part, l'ampleur du Bois paraît dépasser le simple zonage géographique. Il pourrait être intéressant de concevoir un mécanisme qui permettrait aux usagers d'être eux aussi représentés pour porter leurs intérêts. Une coordination des conseils de quartiers dont le Bois dépend actuellement aurait probablement plus d'impact, couplé au développement des Ateliers du Bois, que la simple création d'un conseil de quartier.

Je vous invite néanmoins, comme le vœu relatif au quartier des Frères-Voisin le propose, à mener une concertation auprès des habitants pour identifier si leurs besoins consistent réellement dans la création d'un conseil de quartier dédié, dans l'amélioration de la prise en compte des intérêts du Bois dans les conseils de quartier actuels, dans leur implication dans les Ateliers du Bois à venir, par exemple.

J'attire votre attention sur le fait que l'amendement relatif au Bois n'a pas été repris.

Si les résultats s'avèrent positifs, pour créer un tel conseil de quartier, je serai alors ravie de le porter à vos côtés en Conseil de Paris.

En résumé, mes chers collègues, je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Anouch TORANIAN.

Madame MONTANDON, j' imagine que votre vœu est maintenu. Ou est-il retiré ?

Je n'ai pas compris, excusez-moi.

Il est maintenu.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour une explication de vote du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'inscris dans le prolongement de ce qu'a dit la maire du 12e et je voudrais dire à Valérie que l'on a échangé. Je partage ses préoccupations. Je suis assez d'accord avec elle sur certains sujets que l'on doit vraiment travailler en concertation dans le Bois.

Je vais vous donner quelques exemples. Tout d'abord, vous savez que, dans le Bois, beaucoup d'utilisateurs pratiquent des activités physiques et sportives, que ce soient des joggeurs, que ce soient les utilisateurs des plaines de jeux à Pershing, plaine de jeux du Polygone, les tennis de la Faluère, le terrain de sport Léo-Lagrange qui d'ailleurs est la propriété de la Ville de Paris mais qui est pour l'instant occupé par les usagers de Vincennes. Nous avons évidemment l'hippodrome, nous avons le vélodrome de la Cipale. Tout cela m'invite à réfléchir vraiment à ce que le Comité du Bois soit au-delà des habitants de Paris. Parce que ces usagers, quand vous regardez les associations sportives notamment football, rugby, les joggeurs, etc., ce ne sont pas forcément des habitants du 12e : ce sont des Parisiens d'abord, mais aussi des riverains.

Nous avons aussi dans le Bois des grandes manifestations culturelles et sportives, des festivals. Je pense notamment à "We Love Green" qui a animé nos débats en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris.

Depuis un certain temps, on a l'impression que tout cela se fait de façon juxtaposée mais sans vraiment de coordination. Je me rappelle avoir fait adopter en Conseil d'arrondissement il y a trois ou quatre ans un vœu demandant notamment un plan de développement des équipements sportifs en pleine cohérence. Dans ces équipements sportifs, d'ailleurs, on a des conseils d'usagers qu'il faut animer.

Je suis donc assez demandeur, avec mon groupe, que ce Comité du Bois se réunisse et que l'on discute à la fois sur le périmètre - qui en fait partie ? - et que l'on en débattenne. D'ailleurs, prochainement, je vais avoir à animer le contrat sportif d'arrondissement. Or, vous savez, le Bois de Vincennes est l'un des premiers territoires sportifs de notre arrondissement.

Voilà, je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ. Sujet à suivre, donc.

Le vœu n° 58 étant maintenu, il me revient de le mettre au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 8e Commission, qui est une nouvelle Commission. Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son excellent président, M. Alexis GOVCIYAN.

La parole est donc à vous.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement nouvellement créée avec la révision du Règlement intérieur du Conseil de Paris, la 8e Commission a tenu sa première réunion en vue de la préparation de notre séance de ce jour.

Aussi, je souhaite remercier mes collègues qui m'ont accordé leur confiance pour occuper la présidence de cette Commission dont je rappelle le titre : Environnement, Climat et Biodiversité, Propreté, et les problématiques nombreuses et importantes qu'elle abordera lors de cette mandature. Je félicite également nos deux vice-présidentes et je remercie, enfin et surtout, l'administration pour son aide précieuse dans l'organisation de nos travaux.

Les membres de notre Commission peuvent compter sur mon implication et mon engagement pour mener à bien cette mission, dans l'intérêt de notre ville capitale. Sur ces questions majeures, nous sommes observés et nous devons travailler ensemble dans le sens de l'intérêt général. Bien sûr, comme toute nouveauté, il y aura des ajustements à faire avec les thématiques abordées en 3e Commission mais je ne doute pas que cela se fera naturellement.

S'agissant plus particulièrement des projets de délibération et des dossiers à l'ordre du jour de notre Commission, onze projets de délibération étaient concernés. Ils ont été présentés et des réponses ont été apportées par M. Dan LERT et M. Christophe NAJDOVSKI, les deux adjoints à la Maire de Paris, et ils ont pu échanger avec les membres de la Commission. Deux vœux ont également été déposés et nos collègues ont présenté ceux qui concernaient leurs groupes respectifs. À noter, dans ce cadre, les éléments de réponse qui ont été apportés par

Mme Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire de Paris, au vœu relatif à l'"open data" présenté par le groupe Changer Paris.

Compte tenu de cet ordre du jour, vous l'avez compris, notre première séance a donc été courte mais, étant donné le large spectre des problématiques concernées, je pense qu'à l'avenir nos travaux pourront prendre une autre dimension.

Voilà ce que je pouvais dire pour cette première Commission.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication d'informations concernant la propreté.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux rattachés puisqu'il n'y a pas eu d'inscription sur les projets de délibération. Nous commençons par le vœu référencé n° 59 qui est relatif à la publication d'informations concernant la propreté.

La parole est au groupe Changer Paris et à vous, précisément, Madame Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la propreté constitue l'une des préoccupations majeures des Parisiens. Ils sont demandeurs de plus d'informations, proches de leur réalité quotidienne.

Les Parisiens ont ce genre d'informations très détaillées pour les travaux, la Ville de Paris ayant créé en juillet 2019 la carte "Paris Chantier" qui répertorie tous les travaux de la ville par rue et par arrondissement. Nous connaissons tous cette carte qui recense tous les chantiers de la capitale. Couplée avec l'application "DansMaRue", les Parisiens peuvent signaler un défaut de voirie au niveau des zones de travaux.

Il serait tout à fait logique que cette politique de transparence se fasse également pour la propreté. Sur le site de la Mairie de Paris figurent de nombreuses informations mais ne figure pas ce genre de carte pour la propreté. D'autres villes l'ont fait sur leur site internet : une carte avec rues et quartiers, avec des couleurs différentes selon qu'il y ait un balayage ou un lavage des rues, avec des jours de passage pour ces actions. Les habitants pourraient savoir très facilement les jours de balayage et lavage de telle et telle rue. Il leur suffirait de cliquer sur telle rue de tel arrondissement. Cette carte pourrait également, comme la carte "Paris Chantier", être couplée avec l'application "DansMaRue" pour signaler un problème de propreté.

Il est d'ailleurs tout à fait probable que ce genre de carte existe déjà dans les directions puisqu'il ne s'agit en quelque sorte que d'un planning. Si c'est le cas, cela ne nécessiterait aucun travail supplémentaire de la part des directions.

Madame Colombe BROSSEL, on m'a dit en Conseil d'arrondissement que cette carte consistait en une surveillance des agents. Absolument pas ! Cela ne pourrait que valoriser le travail des agents de la propreté en créant un lien avec les habitants et plus de proximité.

L'objet de notre vœu consiste donc à demander que la Ville mette en ligne sur son site internet une carte de la propreté récapitulant, pour chaque rue de chaque arrondissement, les actions des agents de la Ville concernant le nettoyage de l'espace public, à l'image de celle de "Paris Chantier".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame TOUBIANA, pour cette présentation et merci, finalement, de me permettre et de nous permettre, en creux, de remercier ici l'ensemble des agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau qui nettoient nos rues, nos quartiers, et ramassent chaque jour jusqu'à 3.000 tonnes de déchets. Qu'ils en soient remerciés.

Vous le savez, nous avons eu l'occasion d'échanger, que ce soit avec les élus d'arrondissement, que ce soit avec les élus de votre groupe dans le 19e. Nous souhaitons, je souhaite que les Parisiens, les citoyens, puissent être pleinement acteurs de la propreté de leur ville, de notre ville, parce que nous avons le besoin de conduire tous ensemble cette grande aventure. Nous continuerons à agir en toute transparence avec eux.

De nombreuses mairies d'arrondissement, dont celle du 19e, indiquent sur leur site internet des informations relatives à ce que l'on appelle le Plan de propreté qui reprend les fréquences de nettoyage, le nombre d'agents, les moyens matériels, qui sont autant d'informations qui y figurent et auxquelles peuvent accéder tous les Parisiens.

En lien avec les mairies d'arrondissement, nous avons déjà eu cet échange dans cet hémicycle, j'ai pris des engagements que je tiendrai. Nous continuerons à communiquer auprès des maires d'arrondissement sur les moyens alloués à la propreté et sur le travail effectué localement et quotidiennement par les agents. Les maires d'arrondissement reçoivent d'ailleurs, depuis quelques semaines maintenant, un certain nombre d'indicateurs, de

tableaux de bord en matière de propreté et de réduction des déchets, et nous améliorons ce tableau de bord au fur et à mesure de leurs retours.

Sur votre demande spécifique, il est techniquement impossible à l'heure actuelle et, je le redis, pas souhaitable de mettre en œuvre une carte interactive de la propreté nécessitant de suivre à la trace les agents de la propreté. La comparaison avec la carte des chantiers n'est pas opportune, cela vous a déjà été dit lors du Conseil d'arrondissement du 19e. Les chantiers sont prévus sur plusieurs jours et, par nature, ne se déplacent pas. C'est une forme assez immobile.

Là, nous parlons de la carte du travail des agents et c'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable à votre vœu mais je continuerai à travailler sur la question de la transparence. D'ailleurs, nous allons le faire à l'occasion du vœu suivant.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL, pour cette réponse concrète.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'open data parisien.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 60 relatif à l'"open data" parisien.

La parole est à M. Paul HATTE, pour le groupe Changer Paris et pour deux minutes également.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous savez le souci que nous portons dans le 17e au numérique et à la démocratie de proximité pour simplifier et fluidifier la relation avec les habitants.

Depuis 2012, l'application "DansMaRue" aurait pu suivre cet objectif en permettant aux Parisiens de signaler des problèmes de voirie qui polluent leur quotidien. Déchets sauvages, nids-de-poule, tags... "DansMaRue" nourrissait l'ambition initiale de nous débarrasser de ces irritants par la collaboration en temps réel de vos services et des habitants. Il faut dire que ces derniers se sont prêtés au jeu avec enthousiasme, comme partout dans le monde d'ailleurs. A ce jour, on recense ainsi près d'un million et demi de remontées. Le trafic sur l'application s'est d'ailleurs sensiblement accru depuis trois ans et, avouons-le, sans doute en corrélation avec la dégradation de l'état de notre ville.

Mais ces espoirs se sont heurtés à la lourdeur et à l'opacité du système de traitement de données que la majorité a mis en place, obligeant certains maires, comme Geoffroy BOULARD, à développer en interne des outils qui rendent compte en temps réel des états d'avancement des signalements de ses administrés comme "Signalerunrat.paris". Car nous ne comptons plus le nombre de mails et de courriers qui font état de déchets signalés et jamais ramassés, d'anomalies affichées comme ayant été traitées alors qu'elles ne l'étaient pas. Je ne doute pas que vous aussi, dans vos arrondissements, les recevez.

Ces dysfonctionnements sont difficilement tolérables pour une métropole internationale comme Paris. Pour lutter contre cette opacité, nous demandons, comme à New York ou à Lisbonne, qu'il y ait un "open data" en temps réel des signalements et une transparence de l'état de traitement de chaque donnée, chaque signalement pour chaque citoyen.

Merci à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous et merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur HATTE.

Bon, votre présentation et de "DansMaRue" et de nos agents est un peu triste et négative mais nous poursuivons, je le crois, un objectif commun sur le sujet que vous évoquez dans votre vœu, notamment sur la capacité - j'y faisais allusion à l'instant - de pouvoir associer les citoyens et de mettre à disposition les informations dont ils ont besoin et dont ils doivent pouvoir se saisir.

Votre vœu interpelle finalement sur deux sujets différents : la mise à disposition de l'"open data" en temps réel et la communication du "process" de traitement pour chaque signalement. Oui, pardon, petite parenthèse : évidemment, les signalements de propreté sont une partie importante des signalements de D.M.R. mais, bien

entendu, D.M.R. est plus large que les seules questions de propreté, et donc est gérée avec talent et brio par le Secrétariat général.

Ces données existent déjà et sont déjà en "open data" mais ne sont disponibles que six mois plus tard, et donc je trouve que cela va dans le bon sens, de voir comment on réduit ce délai. Vous dire, là, maintenant, aujourd'hui, quand on va arriver aux délais que vous posez dans votre vœu, je ne le sais pas, donc je préfère vous le dire franchement et honnêtement. Mais travailler sur ce sujet, je pense que c'est en effet dans la bonne direction. Nous allons y travailler avec le Secrétariat général.

Nous allons le faire également avec l'association des usagers de "DansMaRue", avec des usagers de "DansMaRue" parce qu'on a besoin de leur expertise, on a besoin d'avancer. Pour les mairies d'arrondissement, il leur est d'ores et déjà possible d'accéder au "back-office" de D.M.R. Dans le cadre du travail sur la territorialisation, la proposition d'un C.R.A. d'arrondissement et d'un accès rapide aux données de D.M.R. sera travaillée.

Je vais me permettre de vous proposer, pour pouvoir apporter un avis favorable à ce vœu, d'enlever le deuxième considérant sur le lien avec les ressourceries. Non pas que nous ne travaillions pas avec elles, mais nous travaillons avec elles à leur demande sur une organisation parisienne et non pas territorialisée, et donc je ne pourrai pas prendre l'engagement de suivre le deuxième considérant. Mais nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce point et je sais que vous partagez cet avis.

Merci à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur Paul HATTE, est-ce que vous acceptez les amendements proposés à l'instant par Colombe BROSSEL ?

M. Paul HATTE. - Oui.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Eh bien, par conséquent, le vœu est amendé, ainsi que Colombe BROSSEL l'a proposé.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote, sur le vœu amendé, de Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il ne faut effectivement jamais refuser une opportunité de prendre la parole sur l'"open data" tant l'ouverture et la réutilisation des données publiques permettent la mise en œuvre des principes les plus fondamentaux de notre ordre politique, notamment celui de la reddition des comptes, et aussi parce qu'il faut en parler pour faire progresser sur le sujet, le faire connaître, dix ans après la création d'"Etablab" par le Premier ministre d'alors. C'est d'ailleurs noté dans le vœu.

J'aimerais cependant pouvoir partager votre optimisme, cher Paul, quand je lis dans votre vœu que l'Etat a "la volonté de mettre à la disposition du plus grand nombre en "open data" un maximum de données exploitables". C'est la théorie... Malheureusement, la pratique est parfois différente et je rappelle à toutes fins utiles que les contributions libres du Grand Débat national qui nous a occupé pendant des mois devaient être en "open data". Cela fait deux ans et ce n'est toujours pas le cas.

Alors, bien sûr, le groupe Paris en Commun soutient l'esprit général d'améliorer encore la transparence du dispositif "DansMaRue". Vous souhaitez que les données de "DansMaRue" soient disponibles sous 24 heures alors qu'elles sont mises, Colombe BROSSEL l'a rappelé, à disposition tous les six mois aujourd'hui. Il y a peut-être un juste milieu à trouver et je suis certain que l'on va trouver un délai qui permette à la fois une transparence optimale et qui n'impose pas une charge de travail déraisonnable aux services.

J'ajoute, comme l'a également souligné Madame la Maire, que la création de l'association des usagers de "DansMaRue" est une très bonne chose qui va permettre des échanges, des retours constructifs, comme ils ont déjà eu lieu. Cela permet de formaliser un peu ce dialogue et c'est évidemment une très bonne chose.

Et donc nous voterons ce vœu avec les ajustements qui permettent de le rendre applicable et réaliste, tels qu'ils ont été proposés et acceptés par M. le conseiller.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 22).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'émergence d'un écosystème de professionnels de la réparation.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 61 relatif à l'émergence d'un écosystème de professionnels de la réparation.

La parole est à vous, Madame Carline LUBIN-NOËL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour.

Un fonds de réparation, adopté dans le cadre de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, permet à tout consommateur qui se rendra chez un réparateur labellisé par l'Etat d'avoir droit à une réduction significative du total de sa facture de réparation.

Ainsi, depuis le 1er janvier, l'indice de réparabilité est déployé sur cinq catégories de produits électroménagers et électroniques. Cet outil prévu par la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire vise une meilleure information du consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de ses achats par une notation sur 10 et un code couleur allant du rouge au vert, en passant par l'orange. Il informe désormais le consommateur sur la facilité estimée de réparation du bien qu'il compte acheter. Une étude de l'ADEME de mars dernier montrait bien que 81 % des Français ont une bonne image de la réparation, mais que seulement 36 % font réparer leurs produits lorsqu'ils tombent en panne. Les consommateurs renoncent ainsi à la réparation lorsque le coût moyen représente plus de 30 %.

C'est ainsi que nous voyons ce nouveau dispositif...

Excusez-moi, je reprends. Au regard de l'action des "Repair Cafés", mais aussi des autres structures proposant des services de réparation, l'information du consommateur mériterait à cet égard d'être mieux développée. Dans le 17e, avec Geoffroy BOULARD, nous sommes soucieux d'y apporter un meilleur développement.

C'est la raison pour laquelle, avec les élus du groupe Changer Paris, nous demandons que la Ville favorise l'émergence d'un écosystème de professionnels de la réparation pour accompagner les habitants vers une consommation plus durable, mais également une consommation des produits allant dans une logique plus responsable, dans une logique d'économie circulaire, bien entendu.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci pour ce vœu sur ce sujet important de la réparation. Cela fait partie de ce que l'on appelle l'économie circulaire qui est aussi celle du réemploi, celle du recyclage, et donc celle de la réparation. C'est l'économie écologique, l'économie qui minimise son impact environnemental en utilisant, comme matières premières, des gisements ou des objets déjà existants.

L'économie circulaire aujourd'hui, l'Etat, les entreprises, les collectivités locales prennent conscience de son importance avec notamment, vous l'avez rappelé, chère collègue, des évolutions du cadre législatif. Vous avez évoqué la mise en place d'un indice de réparabilité dans le cadre de la loi Agec.

A Paris, nous sommes mobilisés sur le développement d'un écosystème de la réparation depuis 2017 puisque nous avons voté à l'époque, à l'unanimité de ce Conseil de Paris, un Plan pour l'économie circulaire. Nous avons besoin effectivement de développer encore un réseau de "Repair Cafés", de ressourceries pour offrir aux Parisiennes et aux Parisiens des solutions en matière de réparation. Nous avons aussi besoin d'ailleurs d'acteurs de plus grande taille et on en a un certain nombre dans l'économie sociale et solidaire, par exemple "Envie" ou "Ares" que vous connaissez certainement.

C'est donc un vœu très positif que je salue et qui s'inscrit dans nos priorités. Merci d'avoir, je crois, accepté l'amendement que nous avons proposé, qui consiste simplement à rappeler que la Ville de Paris s'était déjà engagée ces dernières années sur ce sujet.

Je profite d'ailleurs de cette occasion qui m'est donnée de m'exprimer pour vous dire que ce vendredi se tiendra le premier comité de filière que j'organise dans le cadre de ma délégation. Nous convierons les acteurs économiques de la filière de l'électronique notamment pour débattre des sujets liés à la filière de la réparation.

Donc, évidemment, si vous acceptez notre amendement, j'émets un avis très favorable et je vous remercie pour ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Florentin LETISSIER.

Dans le cadre de cet état d'esprit constructif, je comprends, Carline LUBIN-NOËL, que vous acceptez les amendements proposés par Florentin LETISSIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 23).

2021 SG 4 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'élaboration du schéma directeur énergétique métropolitain.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 4. Il s'agit de la convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'élaboration du schéma directeur énergétique métropolitain.

Plusieurs inscrits sur ce projet de délibération : la parole est en premier lieu à M. Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Changer Paris.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais saisir l'occasion de ce projet de délibération pour souligner la démarche stratégique que conduit la Métropole du Grand Paris. En effet, depuis sa création, la M.G.P. a adopté son schéma numérique, son schéma métropolitain de lutte contre le bruit, son Plan Climat Air Energie, et a entamé l'élaboration du S.C.O.T. et de son plan métropolitain pour le logement, sans parler, et c'est d'actualité, de ses actions en faveur de la lutte contre les inondations ou, ce matin même, un séminaire sur le pacte pour une logistique métropolitaine qui s'inscrit dans le cadre de l'économie circulaire dont nous venons de parler.

C'est dans ces réflexions stratégiques à l'échelle métropolitaine, dont chacun s'accordera à reconnaître la pertinence, que s'inscrit le schéma directeur énergétique métropolitain qui fait l'objet d'une convention partenariale entre la Ville et la Métropole et porte plusieurs ambitions : tout d'abord, ouvrir un espace d'échanges et de coordination entre les parties prenantes du système énergétique du territoire métropolitain et instaurer une démarche de co-construction ; établir une feuille de route opérationnelle et échelonnée dans le temps ; porter pleinement les ambitions du Plan Climat Air Energie métropolitain et du Plan Climat Air Energie territorial en matière de transition énergétique, sujet important s'il en est. Il s'agit également de favoriser l'appropriation de sa stratégie énergétique non seulement par les collectivités territoriales, mais également par les acteurs socioéconomiques et les citoyens.

Tout comme nous souhaitons avancer le plus efficacement possible dans le sens de l'intérêt général sur l'élaboration de ce schéma primordial pour réussir la transition énergétique de notre Métropole, nous espérons que la Ville saura intégrer ce défi lors de la révision du plan local d'urbanisme en adoptant une vision métropolitaine.

Je vous remercie de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Daniel-Georges COURTOIS.

La parole est à présent à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en novembre 2018, la Métropole du Grand Paris s'est dotée d'un plan ambitieux Climat Air Energie afin de prendre toute sa part dans la nécessaire transition énergétique que nous devons mettre en œuvre collectivement. C'est dans ce cadre qu'a été lancée en juin 2019 l'élaboration du schéma directeur énergétique métropolitain territorialisé, et donc échelonné dans le temps, concerté avec les autorités compétentes et avec les acteurs impliqués, afin de se conformer aux objectifs fixés à l'horizon 2030 et 2050.

Concrètement, il s'agit d'anticiper pour mieux maîtriser la demande d'énergie, pour en adapter la production grâce à un travail très approfondi avec les communes de la Métropole qui détiennent les réseaux de distribution d'électricité et de gaz et qui choisissent parfois de les déléguer.

La convention qui nous est soumise ce matin permettra ainsi un partage d'informations essentielles sur les consommations énergétiques parisiennes grâce aux données recensées notamment par la C.P.C.U., Engie ou encore G.R.D.F.

La Métropole du Grand Paris - Daniel-Georges COURTOIS l'a rappelé - est par définition la collectivité qui s'appuie sur l'engagement des maires pour mettre en œuvre sur un large territoire des politiques innovantes, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Cela passe par une mutualisation des données énergétiques pour mieux appréhender les besoins de plus de 7 millions d'habitants des 131 communes.

L'élaboration du schéma énergétique métropolitain passe donc par un diagnostic fin, notamment des consommations, pour mieux les maîtriser. La Métropole du Grand Paris, avec Patrick Ollier, est pleinement mobilisée

pour une consommation énergétique métropolitaine rationalisée, cohérente, respectueuse de l'environnement et respectueuse notamment des engagements pris pour garantir un avenir plus responsable.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD.

La parole est maintenant à Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Le schéma directeur énergétique métropolitain s'inscrit dans la démarche nationale et européenne de transition énergétique et contribue notamment à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie de la M.G.P. dont je rappelle les objectifs : la neutralité carbone d'ici 2050, la résilience de la M.G.P., la qualité de l'air conforme aux recommandations de l'O.M.S., une réduction massive des consommations énergétiques et le développement de la production locale des énergies renouvelables.

C'est sur ce dernier point que je souhaite attirer votre attention. Alors que les ambitions de la Ville sont très élevées, et nous le soutenons bien sûr, il nous semble que la production locale de l'énergie renouvelable est un fort enjeu. De vrais efforts ont été faits, notamment sur les réseaux de chaleur urbains, mais le potentiel restant est énorme. Je pense notamment aux énergies qui pourraient être produites localement : photovoltaïques, petit éolien, biogaz, etc. Par de petits gestes, par de petits projets, ce schéma pourrait fournir des solutions efficaces et économiques pour le stockage de chaleur et d'électricité à l'échelle de la journée, voire de la semaine, sur la M.G.P. bien sûr, mais également à Paris. Je pense notamment aux solutions de production de biogaz qui se multiplient et tendent à se démocratiser.

L'engouement citoyen est réel. A titre d'exemple, la collecte systématisée et généralisée des biodéchets contribuerait à générer une source de chaleur exploitable localement si des infrastructures adaptées étaient mises en place. A l'heure d'un grand schéma directeur métropolitain, n'est-il pas aussi temps de laisser une place à toutes ces petites actions citoyennes qui permettront de mettre en place des micro-réseaux autonomes locaux qui compléteront les réseaux énergétiques de la M.G.P. ?

L'utilisation de la biomasse dans le mix énergétique ainsi accentué contribuerait pour la Ville de Paris à l'atteinte du seuil des 50 % d'énergies renouvelables au sein du "mix" énergétique parisien et de réduire de 25 % la pollution de l'air de la ville. Or, à ce jour, la biomasse ne représente que 10 % du "mix" énergétique de la ville. C'est pourquoi j'appelle l'Exécutif à mobiliser la M.G.P. et les acteurs concernés pour ouvrir plusieurs plateformes logistiques similaires à la chaufferie de Saint-Ouen qui permettraient d'augmenter significativement la part des énergies renouvelables dans le "mix" énergétique parisien.

Mais tout ceci ne sera possible et efficient que si et seulement si ce schéma directeur s'accompagne d'une réelle volonté de ne pas perdre l'énergie créée, en clair : que les bâtiments ne soient pas des lieux de déperdition énergétique et cela rejoint le quatrième objectif. Je pense aux passoires thermiques, aux bâtiments, y compris municipaux, qui n'ont pas été rénovés depuis des années. Le secteur du logement et de l'habitat représente 35 % de la consommation énergétique globale de Paris.

Je profite de ce chiffre pour rappeler que nous avons déposé, en décembre dernier, un vœu demandant que la Ville s'engage réellement pour la rénovation énergétique de ses bâtiments. Vous l'avez rejeté. Or, le schéma directeur énergétique et la lutte contre les passoires thermiques, cela va ensemble. L'un sans l'autre n'a pas de sens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour répondre aux trois orateurs qui se sont exprimés sur ce projet de délibération, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci de vos interventions. Cette convention a donc pour objet la transmission de données localisées à la Métropole du Grand Paris pour participer à l'élaboration du schéma directeur énergétique métropolitain que vous avez très bien décrit.

Ce schéma directeur doit améliorer la cohérence de l'ensemble des réseaux énergétiques métropolitains et des stratégies de territoire pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le Plan Climat Air Energie de la Métropole.

En particulier, et vous l'avez souligné dans vos interventions, l'élaboration de ce schéma repose sur un diagnostic qui requiert toutes les données disponibles liées au réseau énergétique de la ville. Cette convention va donc permettre de préciser un certain nombre de modalités de mise à disposition de ces données par la Ville de Paris en garantissant qu'elles seront utilisées uniquement pour la construction du schéma directeur énergétique métropolitain.

Ce schéma directeur est donc un document important pour la transition énergétique à l'échelle métropolitaine. Il est particulièrement intéressant pour la Ville de Paris et notre objectif de transition énergétique en ce qu'il permet d'aborder plus en détail la cohérence de nos stratégies en matière de transition énergétique, de vérifier les

disponibilités de ressources en énergies renouvelables pour l'ensemble des acteurs du territoire, et donc de vérifier plus globalement la cohérence de nos stratégies cumulées. C'est un document important.

La Ville de Paris est pleinement engagée dans le partenariat avec la Métropole du Grand Paris et les autres acteurs de l'énergie sur les territoires grands parisiens. Je citerai le "Sipperec", le "Sigeif" et d'autres acteurs territoriaux.

Concrètement, cette convention va fournir des données cartographiques sur les quatre réseaux d'énergie et leurs équipements : électricité, gaz, chaleur et froid. Les données et informations publiques ont déjà été transmises et les données qui seront transmises par la suite seront donc utilisées uniquement pour la construction du schéma directeur avec les prestataires de la Métropole du Grand Paris.

La présente convention a été conclue pour une durée de dix ans entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. Je tenais à souligner cette période.

Voilà, je vous remercie pour votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 4).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet "Hercule" menaçant le service public de l'énergie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 62 et 62 bis sont relatifs au projet "Hercule" et le service public de l'énergie.

La parole est au groupe Communiste et Citoyen. C'est Jean-Philippe GILLET qui s'exprime.

M. Jean-Philippe GILLET. - Chers collègues, une campagne dans la presse développe ces jours-ci un thème qui est cher aux communistes : "L'énergie est notre bien commun". Avec cette question : "Quand votre enfant vous demandera pourquoi vous avez laissé privatiser l'énergie, vous répondrez quoi ?"

Car c'est bien de privatisation qu'il s'agit avec le projet Hercule piloté par l'Etat. Son but est de couper en deux le groupe intégré E.D.F. avec la partie rentable privatisée, celle qui comporte notamment la distribution d'électricité et les barrages hydrauliques, et l'autre qui reste dans le giron étatique. Cette privatisation de fait nous interpelle bien sûr comme citoyens, mais aussi comme élus engagés pour le service public, comme élus soucieux des deniers publics, interpellés par la braderie à venir, et comme élus engagés pour une transition énergétique.

Nous le redisons : il y a besoin de service public pour la transition énergétique avec le développement des énergies décarbonées, un service public qui permet de planifier à long terme. Un service public qui produit à moindre coût car, rappelons-le, l'ouverture à la concurrence s'est traduite, à rebours des prophéties des libéraux, par l'augmentation des tarifs. Un service public qui permet de développer un outil industriel performant mais aujourd'hui menacé par la concurrence qui provoque mécaniquement une baisse des investissements, entraînant une fragilité du réseau qui s'est révélée le 8 janvier dernier où nous étions à deux doigts d'un "black-out" dont nous ne cessons de souligner le risque. Un service public qui protège aussi ses salariés avec le statut national des électriciens et gaziers que nous devons au formidable élan de la Libération, concrétisé par le ministre communiste Marcel Paul.

Contre ce projet de privatisation, les mobilisations sont nombreuses : agents massivement en grève en décembre et en janvier, intersyndicale des quatre fédérations de l'énergie - F.N.M.E. -C.G.T., C.F.E. -C.G.C., F.O. Energie et Mines, et F.C.E. -C.F.D.T.

Avec notre vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris se positionne clairement contre ce projet de privatisation et de démantèlement du groupe E.D.F.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je remercie mon collègue Jean-Philippe GILLET du groupe Communiste et Citoyen pour ce vœu qui permet à notre Conseil de débattre du projet "Hercule" porté par l'Etat qui pourrait aboutir à la scission

d'E.D.F. en trois entités distinctes : E.D.F. Bleu pour le nucléaire, E.D.F. Azur pour l'hydroélectrique et E.D.F. Vert, éventuellement coté en Bourse, pour les réseaux d'électricité et les énergies renouvelables.

Je voudrais d'abord souligner qu'il est proprement incroyable que ce projet de restructuration, qui impacterait significativement le service public de l'énergie sur nos territoires, n'ait fait l'objet d'aucune information, ni a fortiori de concertations avec les fédérations de collectivités locales dont nous sommes membres. Rappelons que la Ville de Paris, comme les autres collectivités territoriales, est à la fois autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture d'électricité et également propriétaire de ses réseaux d'électricité, concédés à Enedis. Les villes ne peuvent donc être ignorées par le Gouvernement dans ce projet.

Le projet, tel qu'il est pensé par le Gouvernement et la direction d'E.D.F., répond à une logique essentiellement financière. Aujourd'hui, E.D.F. est considérée comme surendettée avec 33 milliards d'euros de dette mais c'est bien peu, de mon point de vue, au regard des investissements qui sont devant elle liés à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires estimée à 100 milliards d'euros par la Cour des Comptes, le démantèlement et le traitement des déchets estimés à 74 milliards d'euros pour le paiement, et la construction de plusieurs E.P.R. estimée à 46 milliards d'euros.

Tandis que l'Etat, et donc le contribuable, est chargé de gérer cet endettement massif dans E.D.F. Bleu, les activités rentables, comme cela a été décrit, seraient ouvertes au marché, à la concurrence avec E.D.F. Vert. Comme de nombreuses communes françaises qui s'expriment à travers leurs associations, je suis très inquiet par l'ouverture d'E.D.F. Vert à l'actionnariat privé. Le risque est grand que cet actionnariat casse la dynamique d'investissement d'Enedis, qui est essentiel pour assurer un niveau de service public élevé que nous, communes, lui déléguons. Il est également essentiel pour adapter les réseaux de distribution aux effets du dérèglement climatique, notamment aux vagues de chaleur qui se multiplient et menacent l'état du réseau.

Le risque est grand, enfin, que la privatisation partielle d'E.D.F. Vert nuise au développement des énergies renouvelables. Si Enedis ralentissait ses investissements dans les réseaux, elle bloquerait le développement des énergies renouvelables. Les investissements sont en effet nécessaires pour assurer un raccordement rapide au réseau permettant, pour celles et ceux qui le souhaitent, l'autoconsommation et la création de communautés énergétiques. Nous en avons besoin pour atteindre les objectifs de 100 % d'énergies renouvelables dans la consommation en 2050 et de 45 % en 2030 dans le cadre de notre Plan Climat parisien.

Le vœu de l'Exécutif que nous proposons reprend la demande du groupe Communiste et Citoyen, à savoir interpeller le Gouvernement. Nous demandons que l'avis des associations de collectivités dont nous sommes membres, France Urbaine en l'occurrence ou F.N.C.C.R., soit entendu, car les Villes sont autorités concédantes et propriétaires des réseaux d'électricité.

Plus globalement, les enjeux dont nous parlons engagent l'avenir énergétique de la France. Ils doivent par conséquent évidemment faire l'objet d'un vrai débat démocratique devant la représentation nationale.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je soumets à votre approbation, en réponse au vœu du groupe Communiste et Citoyen, à qui je demanderai de bien vouloir retirer le sien au bénéfice de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dan LERT.

Jean-Philippe GILLET, est-ce que vous acceptez la proposition qui vient de vous être faite ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Nous retirons notre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Très bien, donc nous votons sur le vœu n° 62 bis de l'Exécutif.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Jérôme GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Si nous partageons l'objectif de ce vœu, du rejet du projet "Hercule", nous aurions utilisé d'autres éléments pour argumenter mais je comprends les textes de compromis.

En fait, pour revenir un peu sur un élément de débat, ce n'est pas une privatisation d'E.D.F. C'est pire que cela, ce qu'il se passe. C'est la fameuse phrase : "Nationalisons les pertes et privatisons les bénéfices."

En effet, en isolant le nucléaire dans E.D.F. Bleu avec les dettes... On a déjà dit tout à l'heure, dans ce que disait Dan LERT, que le coût de la dette est de 33 milliards, mais tout le nucléaire coûte énormément pour le devenir d'E.D.F. qui est notamment handicapée par l'E.P.R. On peut aujourd'hui parler d'échec industriel de l'E.P.R. puisque le projet de réacteur nucléaire de Finlande n'a jamais fonctionné et que celui en France, déjà estimé à 7 milliards, n'est toujours pas en œuvre alors qu'il aurait dû l'être depuis déjà deux ans. Nous sommes donc dans une situation d'un échec industriel et on va dissocier E.D.F. en mettant à part la partie qui est la plus rentable, notamment la partie réseau.

L'autre élément qui est aussi critiquable, c'est le tout-électrique. D'ailleurs, je ferai un amendement oral. Je pense que cela ne posera aucun problème sur le fait qu'il est écrit "Considérant que l'énergie est un bien commun"...

Excusez-moi... "Considérant que l'électricité est un bien commun..."

Je pense que tout le monde est d'accord pour remplacer par "énergie". Comme cela, cela permet d'inclure aussi les gaziers. Je pense que cela ne posera pas de problème pour le Parti Communiste de remplacer "électricité" par "énergie".

Ici, on parle du tout-électrique et on oublie un élément très important : la question de la sobriété. D'ailleurs, à la commission de régulation de l'électricité qui a eu lieu cette semaine, même les gens d'Enedis font un travail énorme sur la sobriété puisqu'ils ont mis en avant les bâtiments énergivores de la ville. On voit que leur objectif n'est pas forcément de consommer plus d'électricité, mais de la consommer mieux. C'est en ce sens qu'il faut aussi soutenir Enedis.

L'autre élément qui n'est pas dans l'argumentaire, c'est la question des réseaux. En fait, il y a dissociation entre la propriété et la gestion. La Ville va garder la propriété et pas la gestion, ce qui pose un problème sur le fait qu'on risque de ne pas pouvoir être maître du devenir.

Dernier élément, je terminerai sur ce point car j'ai peu de temps : deux minutes... La question du "black-out" électrique. En fait, il faut savoir que les lois de l'électricité ne suivent pas les lois du marché. On est donc obligé de maintenir un niveau de fréquence et de tension sur tout le réseau et c'est pour cela qu'il faut un contrôle planifié pour éviter un "black-out", qui n'est pas seulement une question de privatisation ou de nationalisation, mais une question sur la nature même de l'électricité comme réseau.

Je n'ai pas plus de temps pour aller plus loin, mais merci de votre attention néanmoins.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 24).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la fermeture du marché aux oiseaux.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au marché aux oiseaux du marché aux fleurs, île de la Cité (4e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n^{os} 63, 64 et 64 bis relatifs à la fermeture du marché aux oiseaux.

La parole est en premier lieu au maire de Paris Centre, M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec ce vœu, on a le sentiment de percuter un peu l'actualité de l'Assemblée nationale qui, vous le savez, a adopté à la quasi-unanimité vendredi dernier une proposition de loi contre la maltraitance animale, notamment les conditions d'achat et de vente des animaux domestiques.

Nous y sommes, mais le marché aux oiseaux est loin d'être un sujet d'actualité et son devenir ne peut pas être soumis à des postures politiciennes ou à des pétitions de principe.

En réalité, depuis des années maintenant, les nombreux récits des parties prenantes, jusqu'aux commerçants eux-mêmes, à vrai dire, convergent pour dire qu'il subit de graves dysfonctionnements. C'est donc un sujet ancien, qui a connu une accélération récente à l'occasion du lancement du projet, vous le savez, tant attendu, et que nous voulons d'envergure, de rénovation patrimoniale des Halles, mais également de redynamisation d'un marché qui est vieillissant.

Cela fait donc des années que ce sujet persiste, malgré des signalements à répétition, et cela fait plusieurs mois que nous nous penchons à nouveau sur la situation du marché, avec mes adjoints, Dorine BREGMAN, chargée du commerce, et Jacques BOUTAULT, chargé de la condition animale, que je remercie pour leur travail.

Ces conclusions sont d'ailleurs pour moi assez claires, même très claires : le moment est venu de trancher dans cet endroit, à ce moment, la situation économique, sanitaire, humaine, morale. Tout concorde.

Ce vœu demandant la fermeture du marché aux oiseaux est l'aboutissement de cette réflexion collective. Il a été adopté la semaine passée par l'ensemble de la majorité municipale de Paris Centre, dont le groupe Ecologiste, auquel appartient ma collègue Corine FAUGERON qui, je crois, souhaitait aussi proposer un vœu.

Ces derniers mois, nous avons suivi une méthode classique - c'est la nôtre - de rencontres de l'ensemble des acteurs concernés, d'abord en travaillant avec les différents services de la ville compétents, la Direction de la Sécurité et de la Protection à propos de leurs contrôles, la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi à propos de la gestion du marché, le service dédié aux animaux en ville de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement. Nous avons rencontré aussi les commerçants officiels du marché. Je rappelle que, sur les 12 restants, 10 seulement vendent encore des oiseaux, voire des petits animaux, ou d'autres produits. Et nous avons évidemment travaillé de concert avec le service des douanes, la "Ligue de protection des oiseaux" et l'Office français de la biodiversité qui ont réalisé des actions conjointes de contrôle sur le marché ces dernières années.

Tous confirment que le marché connaît aujourd'hui d'importants dysfonctionnements dont les réponses vont pouvoir être apportées, en partie, par la rénovation architecturale et, en autre partie, par la révision du règlement de marché. Tous reconnaissent évidemment que des trafics d'animaux sauvages ont lieu sur le marché.

Je ne vais pas refaire l'historique mais, simplement, quand je dis que cela fait longtemps, je suis remonté jusqu'en 2004 où était fait le constat de pratiques sujettes à caution. J'en mentionne quelques-unes : cruauté envers les animaux, présentés dans de mauvaises conditions matérielles ; vente d'espèces protégées ; absence de traçabilité des animaux ; provenance douteuse... Le développement des ventes à la sauvette et des divers trafics était déjà souligné, ainsi que la difficulté des services municipaux à lutter contre cette situation avec la nécessité de faire appel aux forces de police. D'ailleurs, en décembre 2013, une enquête de ce qui est désormais l'Office français pour la biodiversité avait mené à l'interpellation de sept vendeurs du marché aux oiseaux, condamnés en 2015 à des amendes de plusieurs milliers d'euros. En 2017, la L.P.O., en collaboration avec la Préfecture de police et la Direction départementale de la protection des populations, faisait deux nouvelles opérations qui avaient permis d'interpeller 14 trafiquants et de saisir des oiseaux protégés, ce qui avait conduit à un dépôt de plainte de la "Ligue de protection des oiseaux".

Le dernier contrôle en date, en septembre 2020, a permis de constater des irrégularités chez les vendeurs à la sauvette, mais même parfois chez les vendeurs autorisés. Et donc, depuis plusieurs années, malgré la mobilisation des services de la Préfecture de police, de la DPSP, de la L.P.O., le marché aux oiseaux demeure un lieu de trafic. Ces pratiques engendrent par ailleurs des tensions entre les commerçants et affectent l'atmosphère du marché dont la fréquentation diminue progressivement. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui le marché a perdu son charme d'antan.

Voilà pourquoi nous souhaitons que le projet de rénovation permette d'améliorer le confort des commerçants, de revitaliser l'espace public alentour, de revoir le règlement du marché et de mettre fin au trafic et plus généralement à l'activité de ventes d'oiseaux qui concerne si peu de commerçants. Bien entendu, nous accompagnerons les commerçants actuels en les consultant, en consultant les syndicats, et nous les accompagnerons dans la reconversion de leurs activités.

Je vous remercie et je vous invite à voter ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez donc présenté le vœu n° 63. Il est suivi par le vœu n° 64 qui est présenté par Mme Corine FAUGERON, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

Je pense qu'elle est en Salle des fêtes.

Anne-Claire BOUX, vous me le confirmez ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe, présidente (Salles des fêtes). - Tout à fait. Elle arrive.

Mme Corine FAUGERON. - Bonjour.

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai une histoire un peu différente sur ce vœu : au départ, une manifestation de Zoopolis Paris sur le marché aux oiseaux, au cours de laquelle j'annonce que nous allons déposer un vœu en Conseil de Paris sur le sujet car, comme le dit M. le Maire, depuis 2004 jusqu'à aujourd'hui, il était vraiment temps d'agir.

Twitter fait le reste et le sujet fait tout de même l'actualité : deux vœux et une question au Conseil du premier secteur, le territoire sur lequel se déroule chaque semaine, chaque dimanche, ce marché aux oiseaux. Finalement, ce sont trois vœux relatifs à la fermeture du marché aux oiseaux qui sont déposés au Conseil de Paris. Et puis, finalement, nous allons retirer notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Le dialogue, puis le consensus ont permis de vous proposer une version très aboutie qui demande l'arrêt de la vente des animaux dans ce lieu à la réouverture du marché aux fleurs dans les halles rénovées. Mais ce vœu va plus loin et nous soutenons sans réserve la démarche d'élaboration d'une charte pour que les animaleries s'engagent à ne plus vendre de chiots et chatons de moins de six mois. Nous soulignons là encore sans réserve la demande de

mesures législatives et réglementaires pour privilégier les adoptions en partenariat avec les refuges et les associations.

Le groupe des Ecologistes vous appelle donc à voter ce vœu, résultat d'un travail commun pour mettre fin à un commerce qui ne correspond plus aux attentes de notre société, sans mépris pour les marchands puisque cette fermeture est assortie d'un travail d'accompagnement des marchands pour leur reconversion. Cependant, nous resterons vigilantes et vigilants sur les conditions de captivité des oiseaux durant les travaux.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu passer beaucoup de temps sur ce sujet et pour la qualité des échanges.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous propose une réponse commune aux deux vœux déposés par le groupe Paris en commun et par le groupe Ecologiste concernant le marché aux oiseaux de l'île de la Cité.

Comme vous le savez, le marché aux fleurs est une institution qui fait la fierté de notre ville et, jusqu'à aujourd'hui, une part très minoritaire des commerçants y vend également des oiseaux le dimanche. Il a été constaté, depuis plusieurs années maintenant, que ce marché aux oiseaux était devenu l'épicentre d'un trafic d'oiseaux en Ile-de-France.

La Ligue de protection des oiseaux s'était mobilisée à ce sujet en 2018 et avait déposé plainte contre ces pratiques. Les mairies d'arrondissement, cela a été rappelé, et la Mairie de Paris ont également saisi les autorités compétentes, la Préfecture de police et l'Office français de la biodiversité, pour que ces trafics cessent. Or, malgré un certain nombre d'actions menées, ces trafics perdurent aujourd'hui.

Par ailleurs, les conditions de présentation des oiseaux sont pour le moins discutables, et pour tout dire inacceptables au regard des conditions de bien-être des animaux qui sont requises aujourd'hui.

C'est pourquoi, alors qu'une rénovation du marché aux fleurs doit avoir lieu au cours de cette mandature, il nous est apparu, avec le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, et les élus de la majorité municipale, notamment les élus écologistes, que ce site n'était structurellement pas adapté à la vente d'animaux vivants.

C'est pourquoi, comme vous le demandez, nous nous engageons à modifier le règlement afin d'interdire la vente d'oiseaux et autres animaux à l'occasion de la rénovation des halles et les commerçants concernés seront donc accompagnés dans la période transitoire afin qu'ils puissent diversifier leurs activités. Nous saisissons d'ailleurs à nouveau les autorités compétentes, afin qu'elles renforcent leurs opérations de contrôle durant la période transitoire.

Plus largement, cette décision interroge notre rapport à la marchandisation des animaux. Au-delà de la seule fermeture de ce marché aux oiseaux, nous souhaitons engager un travail de concertation avec l'ensemble des animaleries présentes sur le territoire parisien dans le prolongement de la stratégie Animaux en ville, adoptée par notre Conseil en 2018.

Demain, à Paris, nous ne voulons plus que soient entreposés dans des conditions indignes de jeunes animaux, chiots et chatons notamment, souvent séparés de leurs parents avant même d'être complètement sevrés. Les achats compulsifs mènent souvent à de regrettables abandons. Je rappelle ici que la France se place en dernière position en Europe, avec plus de 100.000 abandons d'animaux sur son territoire.

C'est pourquoi nous vous proposons également, alors que la question de la maltraitance animale est débattue actuellement à l'Assemblée nationale, d'interpeller le Gouvernement pour interdire la vente de chiots et chatons de moins de six mois dès 2022, comme c'est déjà le cas à Londres. Ainsi, nous encouragerons les futurs propriétaires à se rapprocher d'éleveurs professionnels et nous réduirons les achats compulsifs qui mènent trop souvent à des abandons.

Sans attendre, un travail de concertation va être mené avec les animaleries pour les accompagner dans l'évolution de leur modèle et les encourager à présenter prioritairement des animaux à l'adoption issus de refuges.

En votant ce vœu et en s'attaquant au fléau de l'abandon et de la maltraitance, nous, élus parisiens, que nous soyons de l'Exécutif ou élus du Conseil, ferons valoir, je crois, notre attachement profond à la cause animale.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces réponses.

Je vais demander aux groupes qui ont déposé des vœux si les vœux sont maintenus ou retirés au profit du vœu de l'Exécutif.

Le vœu n° 63 du groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 64 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 64 bis de l'Exécutif.

Avant, j'ai des prises de parole et explications de vote.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, pour commencer.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

A Paris, le marché aux oiseaux est tristement connu pour être effectivement un lieu de trafic. Cela a été rappelé : plusieurs opérations de contrôle menées par l'O.F.B., plusieurs dépôts de plainte, notamment à l'initiative de la L.P.O. ont permis de mettre en exergue qu'un certain nombre d'espèces étaient issues de contrebande ou classées sur la liste rouge des espèces de l'U.I.C.N. La L.P.O. a été très active et je crois qu'aujourd'hui on peut la remercier d'avoir mis en lumière, ainsi qu'aux côtés d'autres associations écologistes, ce marché qui était dépassé et contraire à nos principes et à nos valeurs de préservation de l'environnement.

Nous serons donc attentifs aux propositions de reconversion que vous avez indiquées concernant les marchands. Il n'est pas question de remplacer un trafic par un autre. Nous serons donc également attentifs aux végétaux qui seront vendus.

J'ai également entendu vos propositions qui n'étaient pas totalement dans le vœu, en matière d'engagement sur les animaleries. Il faut aller plus loin sur les animaleries, mais aussi pour aider la S.P.A. et faire en sorte que les achats ne soient pas des achats de coup de cœur d'animaux issus d'élevages, mais puissent permettre à des animaux domestiques de retrouver un foyer.

Tout cela pour vous dire que le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes votera ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'objet de ce vœu, au moins initial, c'était le marché aux fleurs et aux oiseaux. Il revêt plusieurs dimensions. Si vous parlez logiquement de la question importante du devenir des animaux, on ne peut occulter l'histoire et la symbolique de ce lieu. Combien de passants ont pu, depuis tant d'années, s'arrêter pour écouter ces "oiseaux de toutes les couleurs", comme le chantait Gilbert Bécaud ? La renommée du marché de la place Lépine dépasse le simple cadre parisien, vous le prouvez vous-même, comme en atteste l'article dédié sur le site internet de l'Office du tourisme et des congrès, mettant en valeur de nombreux lieux de Paris.

Certes, il est totalement normal de souligner que des dérives peuvent avoir lieu. Elles ont été signalées. La Mission Animaux de 2018, à laquelle j'appartenais pour mon groupe, s'était d'ailleurs donnée comme recommandation de lutter contre les trafics d'animaux non pas en fermant tout, mais en établissant des dialogues et des concertations avec des professionnels du secteur et en intensifiant les contrôles veillant au bon traitement des animaux dans le marché aux oiseaux comme partout ailleurs.

La loi contre la maltraitance animale, qui a été rappelée, actuellement votée et qui va sans doute être adoptée, va prévoir des règles allant dans ce sens et encadrant la vente d'animaux. Appliquons déjà ces futures réglementations. Elles devraient d'ailleurs changer les choses dans le cadre du marché aux oiseaux et limiter d'éventuels trafics ou situations dans lesquelles les animaux seraient maltraités. A nous d'y être vigilants.

Et pourquoi la vérité, en dehors bien sûr des ventes à la sauvette, des trafics qu'il faut traquer, s'imposerait différemment de l'île de la Cité au quai de la Mégisserie, au quai de la Gare, ou pire dans le filet ? En fait, oui, "net", cela se traduit aussi par "filet".

Aucun groupe politique n'a le monopole du bien-être animal. Le groupe Changer Paris, pour sa part, y contribue en déposant des vœux sur la question animale en ville, certains ayant même été favorablement votés par cette Assemblée.

Pour autant, nous ne souhaitons pas souscrire à cette vision punitive qui cherche à tout interdire. L'éducation et l'éveil des plus jeunes notamment ne passent-ils pas par des moments de contact avec des êtres vivants ?

Donc, nous nous abstenons sur le vœu n° 64 bis de l'Exécutif.

Nous sommes convaincus que la première des valeurs à inculquer et à suivre est le respect du vivant. Je pense à la population scolaire pour laquelle ce contact est un facteur très important sur le plan pédagogique. Ce respect ne peut provenir...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. René-François BERNARD. - ... d'une opposition de plus entre les éléments du vivant qui contribuent à notre écosystème mais d'un accueil et d'un dialogue entre toutes les branches du vivant auquel participe notre humanité.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 25).

Nous examinons...

Pardon, une remarque : je vais être assez strict sur les temps de parole parce qu'on déborde. Hier, j'étais coulant mais hier, c'est hier. On a un peu de retard sur l'ordre du jour, donc je vais vraiment inciter au respect des temps de parole.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une concertation sur la pratique de la pêche au vif à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la technique de pêche dite de "pêche au vif".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 65, 66 et 66 bis relatifs à la pratique de la pêche au vif à Paris.

La parole, pour commencer, est à Mme Douchka MARKOVIC, pour deux minutes maximum.

Elle est en Salle des fêtes, je pense.

Mme Douchka MARKOVIC. - Bonjour, Monsieur le Maire.

Merci à vous.

Effectivement, nous avons déposé un vœu sur une pratique de pêche qui s'appelle la pêche au vif. Forcément, si on parle de la pêche, eh bien, on doit parler aussi des poissons.

Les poissons sont extrêmement différents de nous. Ce ne sont pas des mammifères. Ils vivent dans l'eau. Ils n'ont pas d'expression faciale. Ils ne crient pas. En tout cas, l'oreille humaine ne permet pas de les entendre. Et, surtout, ils sont victimes d'une idée selon laquelle ils seraient plus primitifs. Ils n'ont pas d'émotions. Ils ne sont pas sensibles. Ils ne sont pas intelligents et, bien sûr, ils n'ont pas de mémoire ! Tout le monde sait que les poissons n'ont pas de mémoire, n'est-ce pas ?

Donc, on voit bien qu'ils suscitent moins d'empathie et, à cause de toutes ces fausses considérations, ils ne sont pas protégés et on ne les prend pas dans notre sphère de considération. Or, si on cherche dans les études d'éthologie, on va se rendre compte que non seulement les animaux, les poissons sont sociaux, mais qu'ils sont intelligents et ont de la mémoire.

Alors, la question est sur la pêche au vif. Qu'est-ce que c'est que la pêche au vif ? C'est prendre un poisson vivant, l'accrocher par la queue, par la mâchoire ou par les dorsales dans sa propre chair, et puis le lancer dans l'objectif d'attraper un autre poisson plus gros. Cela veut dire que des poissons vivants se démènent pendant de longues minutes, voire pendant des heures parfois. De ce fait, on peut appeler cela de la cruauté.

De ce point de vue, nous demandons donc que cette pratique soit interdite à Paris et, bien sûr, à travers notre vœu, nous souhaitons aussi s'adresser à une loi nationale pour interdire cette pratique qui est une pratique cruelle.

Je voudrais aussi remercier l'association "P.A.Z." qui a beaucoup œuvré sur cette question et qui a notamment une pétition avec plus de 46.000 signatures.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Douchka MARKOVIC. - Nous allons retirer notre vœu au profit de celui de l'Exécutif et on va bien sûr voter pour.

Merci à vous !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole à Pierre-Yves BOURNAZEL, du groupe GIP. Non ?

Allez-y.

M. Alexis GOVCIYAN. - Je vais présenter le vœu.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre vœu s'inscrit dans le prolongement naturel de la question écrite adressée par mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL à la Ministre de la Transition écologique.

Comme vient de le rappeler notre collègue du groupe Ecologiste, la technique de pêche au vif consiste à utiliser un animal vivant, en général un poisson, comme appât pour pêcher des poissons de plus grosse taille. Etant blessé, le poisson souffre et s'agite, attirant ainsi les prédateurs. Ces poissons sont traités dans des conditions déplorables, qui ne répondent évidemment pas aux préoccupations et aux exigences du bien-être animal auxquelles nous sommes attachés.

Aussi, par notre vœu, le groupe "Indépendants et Progressistes" formule les demandes suivantes : que la Maire de Paris prenne position contre cette technique de pêche et demande à son tour au Gouvernement de légiférer pour y mettre fin au niveau national ; deuxièmement, que la Maire de Paris réunisse les associations de pêcheurs parisiennes afin de leur demander un engagement, au travers de la signature d'une charte sur le bien-être animal, de ne plus pratiquer cette technique de pêche à Paris. La signature de cette charte pourrait - devrait - par ailleurs conditionner l'octroi de subventions municipales.

J'ajoute enfin que nous voterons le vœu bis de l'Exécutif qui reprend en grande partie les termes de notre vœu. Vous auriez pu tout simplement soutenir le nôtre mais c'est sans doute un détail politique. L'essentiel pour nous est de faire avancer la cause.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je comprends que les vœux n^{os} 65 et 66 sont donc retirés au profit du vœu de l'Exécutif.

J'ai des demandes d'explication de vote sur le vœu n° 66 bis.

La parole est donc à Jean-Philippe GILLET.

Ah pardon...

M. Jean-Philippe GILLET. - Chers collègues...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Non.

Effectivement, non, pardon ! Il faut attendre la réponse de l'Exécutif.

Je vous prie de m'excuser, cher collègue.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai donc aux deux vœux ensemble, et donc j'espère que vous serez compréhensif si je déborde un peu des deux minutes. Je ne prendrai pas quatre minutes.

Je répondrai aux vœux du groupe Ecologiste et du groupe "Indépendants et Progressistes". Et, d'ailleurs, je nous invite à élargir le sujet, pas simplement en rester à la question de la pêche au vif, mais aussi de questionner l'ensemble des pratiques de pêche à Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu de l'Exécutif qui pose également la question de la pêche avec des arpillons.

Vous le savez, une proposition de loi est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale. J'invite aussi, notamment les élus du groupe "Indépendants et Progressistes", à solliciter la majorité parlementaire qu'ils soutiennent pour que l'on conquière de nouveaux progrès en matière de condition animale. On peut se féliciter d'ailleurs de certaines avancées de la proposition de loi actuellement débattue à l'Assemblée nationale, mais il y a encore de la marge.

Alors, cela étant dit, vos vœux portent sur l'interdiction de la pêche au vif sur le territoire parisien, technique qui, comme cela a été rappelé, consiste à utiliser un animal vertébré vivant comme appât.

En préambule, il me semble donc important de rappeler aussi le rôle important que jouent les pratiquants de la pêche à Paris comme sentinelles de l'eau et de la biodiversité. On peut avoir l'opinion que l'on veut sur la pêche, mais force est de constater que les associations de pêcheurs sont souvent les premières à nous signaler la présence d'animaux malades ou en détresse, ou à nous alerter sur des cas de pollution, comme on l'a vu avec l'affaire Lafarge.

Néanmoins, il va de soi que la souffrance inutile des animaux doit être supprimée, d'autant plus à Paris où il est interdit de consommer les poissons pêchés et où la pêche est par conséquent exclusivement un loisir.

A ce titre, nous proposons d'aller plus loin qu'un simple encadrement de la pêche au vif et d'aller vers une interdiction de cette pratique, comme vous le suggérez, mais aussi d'y intégrer la question de l'interdiction de la pêche avec arpillon, qui est un hameçon piqué d'une pointe et qui inflige une souffrance inutile au poisson.

Comme l'interdiction de ces pratiques nécessite une modification du Code de l'environnement, nous interpellons donc ensemble le Gouvernement afin qu'il prenne les mesures réglementaires et législatives

nécessaires. En attendant une modification de la loi à l'échelle nationale, nous demandons à la Préfecture de Paris, qui est autorité compétente, d'interdire sans attendre cette technique de pêche sur le territoire parisien par la prise d'un arrêté exceptionnel.

Enfin, et pour accompagner les associations de pêcheurs dans l'évolution de leur pratique, nous leur proposerons, comme suggéré par le groupe "Indépendants et Progressistes", une charte dont la signature pourrait conditionner l'octroi de subventions de la Ville à l'avenir.

Voilà, je vous propose donc d'adopter le vœu de l'Exécutif qui pose plus globalement la question de la pêche à Paris et vise également à faire évoluer cette pratique à l'échelle nationale.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Deux explications de vote.

Maud LELIÈVRE, tout d'abord, puis Jean-Philippe GILLET.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pendant longtemps, effectivement, la souffrance des poissons était peu considérée. On leur montrait peu d'intérêt par comparaison à leurs homologues terrestres ou mammifères. Cette souffrance a pourtant été établie depuis longtemps par des spécialistes des animaux aquatiques pour qui les animaux et les poissons sont dotés de sensibilité et de mémoire. La souffrance subie lors de la pêche au vif est bien trop présente pour ces animaux.

Nous sommes donc favorables à l'interdiction de la pêche au vif, comme autorisée aujourd'hui à Paris. Le Conseil de Paris a mis trop de temps à réagir. Il y a eu plusieurs débats, notamment en 2018, qui concernaient ce sujet et bien d'autres. Il est de notre devoir de prendre une décision et c'est pourquoi nous nous félicitons et nous voterons ce vœu.

La pêche traditionnelle vise à permettre de manger ; la pêche au vif n'est qu'une chasse aux trophées stupide pour des contemporains en mal de sensations.

Nous espérons que nous pourrions avancer à Paris sur tous les sujets liés à la souffrance animale.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, réduire la pêche, même à travers la technique de la pêche au vif, à un simple acte de prédation entraînant la mise à mort automatique du poisson nous semble caricaturalement réducteur et profondément marqué par une vision très - trop - urbaine de ce loisir.

Grâce au réseau très dense des A.P.P.M.A., associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques, comme le rappelait M. NAJDOVSKI, qui régissent la pêche en France dans les eaux libres et les plans d'eau de deuxième catégorie, cette activité a tous les atouts pour être, selon nous, les communistes, le point de départ d'une prise de conscience, dès le plus jeune âge, de la nécessité de protéger le milieu aquatique en en développant la connaissance, bien loin de tout anthropomorphisme qui teinte parfois notre approche, par ailleurs légitime, de la souffrance animale.

Contrairement à certaines chasses, et notamment la chasse à courre, la pêche reste un loisir profondément populaire. La gestion des eaux libres et leur mise à disposition du plus grand nombre sont un héritage direct de la Révolution française, ce qui est une exception en Europe, notamment par rapport aux pays cités dans les vœux qui, eux, privilégient une approche commerciale et privée de la pêche de loisir.

L'essor des parcours "no kill", qui est une réalité en France et dont on se réjouit, doit être de nature à rassurer les plus sourcilleux d'entre nous quant à la préservation des espèces. Par ailleurs, la volonté explicite de voir une éventuelle interdiction étendue à tout le territoire serait de nature à compromettre l'exercice de modes de pêche artisanaux sur les côtes françaises, garants pourtant d'une gestion raisonnée et durable des ressources halieutiques.

Autant d'arguments qui nous amènent à ne pas voter ce vœu, tout en souhaitant la consultation des associations de pêche parisiennes - je pense notamment à l'"Union des pêcheurs parisiens" - qui sauront bien mieux que moi lever les doutes concernant cette pratique.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 66 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 26).

Nous avons terminé les travaux de la 8e Commission.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous allons commencer ceux de la 1ère Commission. Conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à sa présidente, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour trois minutes maximum.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La 1ère Commission s'est réunie le mardi 26 janvier et, après l'élection de son bureau, sous la présidence de Francis SZPINER, nous avons entendu l'adjoint R.H. Antoine GUILLLOU, que je remercie d'avoir fait un point d'étape sur la situation des agents de la Ville pendant la crise sanitaire, à la fois sur les questions liées au télétravail notamment, mais aussi les questions de "testing" et de vaccination.

Paul SIMONDON nous a présenté les tableaux d'exécution budgétaire. Je l'en remercie aussi. Je souhaiterais - je le dis en séance car, ainsi, cela ne sera peut-être pas à redire plusieurs fois - vraiment exprimer le point de vue des membres de la 1ère Commission en demandant que les quelques agrégats dont on nous informe de l'évolution, à l'occasion de ces tableaux de suivi budgétaire, soient transmis aux membres de la 1ère Commission plutôt trois ou quatre jours avant la réunion que trois ou quatre minutes. Cela permettrait de travailler ensemble sur des bases fiables.

Nous avons ensuite examiné les projets de délibération qui étaient à l'ordre du jour : évidemment, la création de la filiale de la S.A.E. P.O.P.B. dédiée à l'exploitation d'Arena 2, et ensuite beaucoup de projets de délibération liés malheureusement à la situation économique à Paris, en conséquence de la pandémie... Beaucoup de projets de délibération sur le soutien aux commerces, au tourisme, etc.

Enfin, nous avons examiné les vœux qui relèvent de la 1ère Commission. J'ai malheureusement appris sur Twitter, d'ailleurs après notre réunion de Commission qui les avait examinés, que sept ou huit vœux - je ne sais même pas le nombre ! - avaient été retirés de l'ordre du jour, seul l'auteur de ces vœux ayant été informé par un "mail" de l'administration de la Ville de Paris. J'ai fait part de ma désapprobation à la Maire de Paris dans une lettre que je lui ai adressée en fin de semaine dernière. Je fais confiance à l'Exécutif, en lien avec les présidents de groupe, pour élaborer ensemble...

Je ne pense pas qu'il y ait moyen et nécessité de modifier le Règlement intérieur, mais je leur fais confiance pour élaborer ensemble une doctrine et une méthode, claires et partagées, visant à déterminer les vœux qui relèvent de la catégorie des vœux rattachés au sens de l'article 14 de notre nouveau Règlement intérieur et ceux qui n'en relèvent pas.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Vous avez consacré une grande partie de votre intervention au fonctionnement des Commissions et au fonctionnement de notre Conseil, et je vous en remercie. J'ai d'ailleurs pris l'initiative de réunir les huit présidentes et présidents de Commission pour que nous puissions mettre de la cohérence, si j'ose dire, en ce début de mandature, pour que les fonctionnements des Commissions s'effectuent avec des règles communes. On ne comprendrait pas que ce qui se fait dans une Commission ne se fasse pas dans l'autre, ou inversement.

Je voudrais juste faire une rectification, puisque vous êtes une juriste éminente. Il n'y a pas eu de retrait de l'ordre du jour d'un certain nombre de vœux non rattachés qui n'avaient aucun objet avec les projets de délibération auxquels ils étaient rattachés. Il y a eu une non-inscription à l'ordre du jour, et c'est le Code général des collectivités territoriales qui donne à la Maire de Paris, et à elle seule, la maîtrise de l'ordre du jour.

Voilà, c'était simplement pour me placer dans le cadre et du Règlement intérieur du Conseil de Paris et dans le règlement qui s'impose à nous, qui est celui de la loi.

2021 DFA 1 - Création d'une filiale de la SAE POPB dédiée à l'exploitation de l'Aréna 2.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 1, l'amendement technique n° 134 et l'amendement n° 136.

Donc, le DFA 1, c'est la création d'une filiale de la S.A.E. P.O.P.B. dédiée à l'exploitation de l'Arena 2.

C'est Alice TIMSIT qui est inscrite et qui va présenter l'amendement n° 136.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération qui est soumis à notre approbation a pour objet la création d'une filiale de la S.A.E. P.O.P.B. afin d'exécuter la délégation de service public relative à l'exploitation commerciale de l'Arena 2, porte de la Chapelle. Cette filiale va prendre la forme d'une S.A.S. et il est prévu qu'elle ait, pour associée unique, à 100 %, la S.A.E. P.O.P.B. qui est gestionnaire également de l'Arena 1 à Bercy. Cette filiale aura pour seule mission d'exécuter la délégation de service public.

Alors, ce montage est somme toute assez classique et il présente une utilité certaine à la fois pour garantir une meilleure transparence financière de la structure et une meilleure lisibilité de l'activité de l'Arena 2. Ce n'est donc pas le montage juridique en lui-même qui soulève des interrogations pour le groupe Ecologiste de Paris, mais davantage le fait que les statuts de la filiale semblent insuffisamment protéger les intérêts de la Ville.

C'est pourquoi nous souhaiterions que certaines clauses des statuts soient précisées afin de s'assurer de la qualité et de la continuité du service public rendu aux habitantes et aux habitants. C'est d'ailleurs le sens de notre amendement.

Très concrètement, deux points ont soulevé notre attention : l'un relatif à l'évolution capitalistique de la filiale, l'autre plus spécifique à la gouvernance de cette filiale.

S'agissant donc de la composition de l'actionnariat de la filiale, il est prévu au sein de l'article 13 des statuts que la S.A.E. P.O.P.B. soit l'actionnaire unique de la filiale jusqu'en 2024 - autrement dit, jusqu'à la fin des Jeux Olympiques et Paralympiques. Passé cette échéance, passé l'échéance des Jeux olympiques, il sera possible de modifier l'actionnariat de la filiale. Or, je vous rappelle que la filiale a pour obligation de mettre en œuvre la délégation de service public sur une durée minimum de 10 ans, donc au-delà de cette échéance des Jeux olympiques. Pourtant, après les J.O., après 2024, la S.A.E. P.O.P.B. pourra ouvrir le capital de cette filiale sans qu'un droit de veto ne soit réellement explicité au sein des statuts. Notre amendement permet ni plus ni moins d'explicitier ce droit de veto, le droit de veto de la Ville, et de le renforcer pendant toute la durée de délégation de service public.

Sans arguties juridiques, c'est du bon sens, puisqu'en réalité aucune disposition législative ni réglementaire ne fait obstacle à ce que l'on précise ce droit de veto très concrètement au sein des statuts. Il semble qu'il existe néanmoins, mais il n'est pas explicité. Nous demanderons des précisions en ce sens ultérieurement.

En réalité, en fait, ce que nous demandons, c'est que les mêmes garde-fous qui sont apportés à la modification de l'actionnariat de la S.A.E. P.O.P.B. soient appliqués également à la modification de l'actionnariat de sa filiale. Nous ne voudrions pas, en clair, que la fin des Jeux Olympiques sonne ici comme la fin de la qualité du service public sportif et culturel qui est rendu aux habitantes et aux habitants de la porte de la Chapelle, suite à une éventuelle modification de l'actionnariat de la structure.

Alors, entendons-nous bien, ce n'est pas du tout l'intention que nous prêtons à cette majorité. D'ailleurs, j'en suis convaincue, nous poursuivons le même objectif : que l'exploitation commerciale de l'Arena 2 profite à toutes et tous, et avant tout aux habitantes et aux habitants de la porte de la Chapelle ; que la programmation soit qualitative ; et que la tarification soit également accessible.

Toutefois, il y a des choses qui vont mieux en le disant et il y a également des choses qui vont mieux en les écrivant. Alors pourquoi se priver d'apporter un verrou supplémentaire, de l'écrire et de le retranscrire noir sur blanc au sein des statuts de la filiale ?

Autre point statutaire sur lequel nous souhaitons un amendement, c'est la précision de la gouvernance de la structure. Là encore, s'il semble évident que la gouvernance de la filiale serait calquée sur celle de la S.A.E. P.O.P.B., étant donné que cette société en est l'associée unique, il serait préférable de le préciser. Quelle est la composition du Comité stratégique qui a amené à se prononcer sur des décisions, qualifiées de majeures ou importantes ? Quelles sont les modalités de délibération ? Quel est le nombre de voix nécessaire à l'adoption d'une décision ou d'un avis ?

Encore une fois, il n'y a ici pas d'obstacle juridique à ce que nous fassions ces précisions au sein même des statuts. Pour nous, il est clair que la Ville doit faire partie, bien entendu, du Comité stratégique pendant toute la durée de la délégation de service public. La Ville est à la fois actionnaire et délégant. A ce titre-là, elle a d'autant plus un œil à avoir dans la gestion de la filiale pour protéger ses intérêts et ceux des Parisiennes et des Parisiens.

Avant de conclure, permettez-moi également de me réjouir qu'un amendement technique ait été déposé par l'Exécutif, qui tend à la suppression de l'article 3 du projet de délibération, article qui va autoriser la Maire à signer un avenant qui acte - désolée, c'est un peu technique - l'extension à la filiale du pacte d'actionnaires qui lie la Ville à A.E.G. Facilities. Nous sommes ravis qu'un amendement technique portant à sa suppression...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

Mme Alice TIMSIT. - ... ait été introduit.

Je vous remercie.

Voilà, c'est pour l'ensemble de ces raisons que nous vous invitons à prendre en compte nos remarques.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice TIMSIT.

Jérôme GLEIZES, vous étiez également inscrit ?

M. Jérôme GLEIZES. - A partir du moment où vous avez laissé un peu de temps pour qu'elle termine son intervention, cela m'évite d'intervenir pour cinq minutes, donc je ne prends pas la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Eh bien, écoutez, je vous en remercie.

Je donne la parole à Sandrine CHARNOZ, pour répondre à Alice TIMSIT.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, chère Alice TIMSIT, de l'intérêt que vous manifestez pour ce projet de délibération qui porte sur la prise de participation de la S.A.E. P.O.P.B. au capital de la société par actions simplifiées dédiée à l'exploitation de l'Arena 2, porte de la Chapelle.

Cette filiale aura donc pour présidence la S.A.E. société mère, c'est-à-dire le P.O.P.B. Car elle s'inscrit pleinement dans le cadre créé par la délégation de service public que nous avons votée en juillet dernier. En effet, la création de cette filiale est imposée par le règlement de la consultation de cette délégation de service public, afin, et vous l'avez dit vous-même, d'assurer une plus grande transparence financière par des comptabilités séparées et de garantir une meilleure lisibilité de l'activité.

Je comprends que, dans ce contexte, ce sont la gouvernance de la filiale et la maîtrise par la Ville et son objet et son devenir dans le temps qui nourrissent votre inquiétude. Je souhaite réaffirmer ici que la gouvernance de la filiale dans le temps est sécurisée. En effet, les intérêts de la Ville sont protégés à la fois par les projets de statut qui vous sont proposés et par le contrat de délégation de service public déjà voté.

Ainsi, l'évolution de l'actionnariat est strictement encadrée aussi bien par l'article 13.1 des projets de statut, qui reprend la clause d'incessibilité des actions, que par l'article 6 du contrat de délégation de service public qui prévoit que, après 2024 et jusqu'au terme du contrat, l'actionnariat ne pourra évoluer que si la modification ne dégrade pas les capacités économiques, financières, professionnelles du délégataire à assurer l'exécution du contrat.

Quant à la composition du Comité stratégique et aux modalités de ces délibérations, je vous le confirme ici : il paraît difficilement concevable d'inscrire dans les statuts de la filiale des règles régissant la gouvernance propre de la maison-mère et c'est bien au contraire la gouvernance de la S.A.E. P.O.P.B. qui sécurise la filiale.

Ainsi, si on inscrit la question de la modification de l'actionnariat dans le mode de fonctionnement actuel du Comité stratégique du P.O.P.B., on constate qu'elle entrerait dans les champs des décisions dites "majeures" et devrait recueillir l'avis favorable du Comité stratégique avant d'être inscrite à l'ordre du jour de son conseil d'administration de la maison-mère. Or, pour être favorable, il faut que deux membres du Comité stratégique soient unanimes. Autrement dit, le représentant de la Ville sera en mesure de bloquer toute modification de l'actionnariat qu'il jugerait contraire aux intérêts de la filiale Arena 2 et aux intérêts de la Ville. Par la suite, l'ensemble des représentants de la Ville de Paris siégeant au Conseil d'administration seraient amenés à s'exprimer également en faveur ou en défaveur de l'évolution de l'actionnariat de la filiale.

En plus de ces dispositifs sécurisants pour la Ville actionnaire, le Conseil de Paris conservera l'ensemble de ses prérogatives concernant les enjeux les plus structurants de la Ville et de la S.A.E. P.O.P.B. A titre d'exemple, toute modification des statuts de la S.A.E. P.O.P.B., de son actionnariat, de son capital ou encore du pacte d'actionnaires sera soumis au vote préalable des conseillers de Paris.

Enfin, il me paraît essentiel d'indiquer à notre Assemblée que, avec ce projet de délibération, nous atteignons un niveau d'information et de contrôle de la Ville inédit pour une filiale d'entreprise publique locale parisienne. En effet, les projets de statut prévoient qu'au sein du Comité stratégique de la S.E.M. le représentant de la Ville sera en mesure de valider ou de bloquer la prise d'un ensemble de décisions dites "majeures" comme l'évolution de l'actionnariat, comme je l'ai dit précédemment, l'évolution des statuts, la transformation de la société, et sera consulté sur un ensemble de décisions importantes qui scandent la vie de la société comme l'approbation des comptes, la présentation du budget, les engagements financiers importants. Toutes ces décisions seront ensuite soumises au conseil d'administration au sein duquel la Ville détient 7 administrateurs sur 12.

J'espère que ces précisions vous permettront de retirer votre amendement et je reste à votre disposition pour poursuivre les discussions. Je veux d'ailleurs remercier, ici, Fatoumata KONÉ, Alice TIMSIT et Jérôme GLEIZES pour la qualité de nos échanges nourris ces derniers jours.

Pour conclure, mes chers collègues, je souhaite que ces projets de délibération apparemment techniques soient pleinement appropriés par l'ensemble des élus et permettent d'aller dans le sens de la transparence de nos outils et de leur maîtrise par les élus qui nous représentent au sein des conseils d'administration. A nos administrateurs, je renouvelle ma disponibilité pour tout sujet juridique, technique et de fond quant à leur mandat au sein de nos entreprises publiques locales.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sandrine CHARNOZ.

Donc, de ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 134 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 134 est adopté.

Je...

Alors, est-ce que l'amendement n° 136 est retiré ?

Mme Alice TIMSIT. - Oui, il est retiré. D'ailleurs, je remercie juste Sandrine CHARNOZ pour l'ensemble de ces précisions. Je déplore juste que ces utiles précisions n'aient pas été retranscrites de manière écrite au sein des statuts mais, en tout cas, voilà, je la remercie vivement. C'est de nature à nous rassurer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Eh bien, écoutez, il faut savoir être patient. Tout arrive dans la vie.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DFA 1).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la parité femmes / hommes dans les conseils d'administration des SEM et SPL.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché : c'est le vœu référencé n° 67, auquel répond d'ailleurs le vœu n° 67 bis de l'Exécutif. Il est relatif à la parité femmes-hommes dans les conseils d'administration des S.E.M. et des S.P.L.

La parole est à Maud LELIÈVRE, pour le présenter en deux minutes.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Malgré les différentes avancées sociétales en matière d'égalité hommes-femmes, les femmes continuent à se heurter à un plafond de verre en matière de responsabilité de façon générale. Comme pour la parité en politique, seule la loi aujourd'hui permet de réellement changer les choses. La loi COPÉ-ZIMMERMANN de 2011 a fait passer la part des femmes, en 2007, dans les conseils d'administration des sociétés de plus de 250 salariés et de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires de 8,5 à 43,6 %. En 10 ans, la part des femmes a donc été multipliée par 5. Nous ne sommes pas à la parité stricte, mais c'est encourageant.

Or, les S.E.M. et les S.P.L. parisiennes ne rentrent pas dans les critères de la loi. Elles ne sont donc pas soumises à ces obligations. Permettez-moi d'illustrer mes propos en vous citant quelques exemples sur lesquels s'appuie notre initiative.

La société d'exploitation de la Tour Eiffel : 25 % de femmes, 75 % d'hommes.

La société de requalification des quartiers anciens : 26 % de femmes, 74 % d'hommes.

La société d'économie mixte d'animation économique au service des territoires : 28 % de femmes, 72 % d'hommes.

Ou encore, la société d'étude de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement parisienne : 33 % de femmes, 67 % d'hommes.

La diversité est un facteur de performances dont les effets sont connus dans les grandes entreprises. La moitié des Parisiens sont des Parisiennes. Renforcer la place des femmes est essentiel pour avoir une vision équilibrée sur les enjeux d'urbanisme, comme nous l'avons déjà évoqué lors du débat sur le P.L.U. La diversité des systèmes de représentation améliore les processus de décision et de créativité dans les politiques publiques. La promotion des femmes constitue surtout un enjeu pour l'avenir vis-à-vis des filles qui doivent pouvoir se projeter dans des responsabilités pour les femmes à l'âge adulte.

Nous avons formulé un certain nombre de demandes dans le vœu. Ce n'est qu'une première étape et nous serons particulièrement attentifs à la féminisation, mais aussi à la qualité de cette féminisation : ne pas faire en sorte que seuls les hommes bénéficient des indemnités ou du prestige des nominations. La société d'exploitation de la Tour Eiffel en est un exemple flagrant.

D'une façon générale, nous serons attentifs à la bipolarisation sexuelle, trop souvent encore constatée dans les entreprises soumises à cette loi, à savoir que les sujets importants ne soient pas des sujets "masculins" et que les sujets dits "féminins" ne favorisent pas uniquement la nomination de femmes.

Je vous remercie et nous espérons que vous voterez ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Sandrine CHARNOZ qui va présenter, par la même occasion, le vœu n° 67 bis de l'Exécutif.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, chère Maud LELIÈVRE, pour votre vœu qui met en lumière un sujet - l'égalité entre les femmes et les hommes - qui me tient à cœur et fait partie des fils rouges de ma délégation. Il me permet également de renouveler aux présidents de groupe du Conseil de Paris mon engagement à travailler avec eux sur ce sujet dans le cadre du suivi des administrateurs désignés par le Conseil de Paris.

Comme vous, Madame la conseillère, je considère que la question de la féminisation des instances de décision et des lieux de pouvoir est une question politique. L'égalité entre les femmes et les hommes est une exigence de justice et de démocratie, et la parité, autant un outil qu'un objectif permettant le partage réel du pouvoir de représentation et de décision.

Comme en politique, le partage du pouvoir dans les fonctions de direction des entreprises et des administrations est un enjeu clé. C'est pour cette raison que la féminisation des désignations par notre Assemblée s'est naturellement inscrite dans ma feuille de route d'adjointe dans les premières nominations dans les conseils d'administration, et notamment dans les sociétés versant des jetons de présence dont les montants ont déjà été plafonnés.

Je veux rappeler à notre Assemblée que la Ville de Paris décline cet engagement dans ses politiques publiques et, plus encore, l'incarne dans ses choix d'employeur public en permettant réellement l'accès des femmes aux postes de haute responsabilité, au risque de se voir menacée de sanctions insensées.

Pour en venir à votre vœu, je regrette de ne pouvoir y donner un avis favorable car vous oubliez les réalisations et les avancées déjà acquises et proposez d'appliquer des sanctions que la loi ne permet pas à notre Assemblée de décider.

Sur le fond, je sais pour autant que nous partageons l'objectif et propose donc à l'ensemble des groupes du Conseil de s'engager sur un chemin partagé. Je vous invite d'ailleurs, sur tous les bancs, à partager cette démarche avec nos groupes politiques, au-delà notre Assemblée, avec ceux qui siègent dans les collectivités qui sont souvent nos partenaires d'entreprises publiques locales.

Dans ce contexte, nous vous proposons donc d'engager un dialogue avec nos coactionnaires pour partager non seulement l'objectif, mais en étudier notamment les modalités de mise en œuvre, et suivre ainsi la composition des conseils d'administration ; de vous présenter un rapport annuel de leur composition détaillant les représentations par genre, par actionnaire et par groupe ; de s'assurer que les désignations auxquelles notre Assemblée procédera permettront de nommer plus de femmes dans nos conseils d'administration ; enfin, de poursuivre la sensibilisation de nos conseils d'administration et des directions générales de nos entreprises publiques locales.

Je vous appelle donc à retirer votre vœu et à voter, mes chers collègues, le vœu que je présente au nom de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sandrine CHARNOZ.

Alors, je me tourne vers Maud LELIÈVRE.

Est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Maud LELIÈVRE. - Non. Nous aurions pu retirer notre vœu si des échéances avaient été indiquées dans le...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Ecoutez, vous ne retirez pas votre vœu, c'est votre droit.

Je mets donc aux voix le vœu n° 67 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Sur le bis ?

C'est sur le n° 67 bis que vous voulez vous exprimer...

Là, je mets aux voix d'abord le vœu n° 67.

Je fais cela par ordre, pour la clarté de nos débats.

Donc, le vœu n° 67 n'est pas retiré. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous en arrivons au vœu n° 67 bis de l'Exécutif et je vous donne la parole, Valérie MONTANDON, pour une explication de vote de votre groupe.

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, tout à fait.

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons un système de listes électorales mixtes qui permettent justement d'avoir une égalité entre hommes et femmes, aussi bien dans les instances du Conseil d'arrondissement que du Conseil de Paris d'ailleurs. C'est grâce à la loi du 6 juin 2000 qui tend à favoriser l'égal accès aux femmes et aux hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, les listes électorales présentant en effet autant d'hommes que de femmes.

A la lecture de votre vœu, et aussi d'ailleurs du vœu bis, je m'interroge sur les modalités de fonctionnement au sein de certains groupes politiques. Nous, au groupe Changer Paris, il se trouve que, lorsque nous désignons des représentants au sein des conseils d'administration dans le peu d'options que nous avons, puisque je vous rappelle que c'est souvent la majorité qui a le plus de désignations au niveau des conseils d'administration de la Ville... Néanmoins, dans ceux dont nous disposons, sachez que nous choisissons en fonction des intérêts, des appétences et des compétences de chacun. Chaque fois, chers collègues, sachez que nous choisissons les engagements locaux, que ce sont en effet les personnes qui sont volontaires et qui ont une véritable compétence sur des sujets qui font des choix. C'est naturellement que l'on désigne nos conseillers d'administration, qu'ils soient hommes ou femmes d'ailleurs.

Nous n'avons pas de problème de parité à ce niveau-là mais, apparemment, ce n'est pas le cas de tous les groupes politiques. Je vous invite en effet à faire une introspection et à regarder vos modes de fonctionnement interne dans vos groupes pour que vous ayez une parité au moment de la désignation. Mais ce n'est pas au Conseil de Paris de statuer du fonctionnement interne de vos groupes.

Pour cette raison, nous allons voter contre votre vœu et nous nous sommes abstenus sur le précédent, parce que cela concerne le fonctionnement interne de vos groupes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il y en a au moins un qui a compris.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 27).

Je vous remercie.

2021 DAE 31 - DASES-DDCT - Subventions (37.500 euros) avec trois associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 31 relatif à l'attribution de subventions avec trois associations en conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de Ville.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

C'est à vous, Madame la Présidente.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de saluer les actions précieuses de plusieurs associations en faveur de l'insertion et particulièrement aux projets développés au sein des quartiers populaires en direction et avec les jeunes.

Ce projet de délibération nous propose d'apporter un soutien à trois associations, conformément aux objectifs du contrat de Ville en lien avec son volet de lutte contre les discriminations des jeunes à l'embauche.

Plus que jamais en ces temps de crise, l'action de ces associations est importante pour que les jeunes bénéficiaires de leurs projets poursuivent leur parcours, pour un accès ou un retour à l'emploi. Cette action repose sur un maillage très fin des acteurs du lien social au sein des quartiers populaires. Elle s'appuie sur les clubs de prévention, les centres sociaux, les autres associations de proximité ou d'autres structures relevant de l'E.S.S. Elles peuvent aussi collaborer avec les missions locales. Elles permettent surtout de répondre à des demandes de publics qui passent à côté de structures un peu plus institutionnelles. C'est donc un lent et patient travail tissé.

Nous l'avons souligné lors de l'adoption du plan "Paris Boost emploi", l'insertion pour l'emploi demande d'importants moyens humains pour un suivi personnalisé de celles et ceux qui en bénéficient. Elle suppose des lieux de rencontre et de lien social, d'écoute et d'échanges sur les freins sociaux à l'employabilité. Cela implique, pour certains bénéficiaires, de commencer par parfaire leur maîtrise du français ; pour d'autres, de définir leur projet professionnel ; pour d'autres encore, de restaurer leur légitimité et leur confiance en eux et en leurs compétences.

Outre les moyens à mobiliser, l'insertion suppose également des politiques publiques favorisant l'émergence d'activités accessibles et vers lesquelles orienter les jeunes demandeurs et demandeuses d'emploi. C'est le lien que nous voulons faire entre ces projets et les dispositifs tels que ceux de l'insertion par l'activité économique - vous savez que nous y sommes très attachés et que nous l'avions déjà beaucoup soutenu au moment du débat - et que Paris accompagne notamment ces structures relevant de l'E.S.S.

Nous savons les associations ici soutenues en lien étroit avec des structures prescriptrices de l'I.A.E. et avec les associations relevant de l'E.S.S. qui proposent des chantiers éducatifs et autres postes financés par l'I.A.E.

Nous soulignons donc l'ambition de notre Ville de doubler le nombre de bénéficiaires de l'I.A.E. sur la mandature et nous restons attentifs aux moyens qui y seront consacrés de façon complémentaire au soutien apporté à ces associations en faveur de l'insertion et dont il est question ici dans ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame MAQUOI, mes chers collègues, Madame la Présidente, vous avez dit beaucoup de choses et je peux d'ores et déjà vous affirmer notre soutien plein et entier au renforcement de l'I.A.E.

Nous avons déjà eu à prouver que nous avons abondé dans ce sens-là, peut-être pas jusqu'à un doublement total, mais en tout cas un renforcement très appuyé sur l'I.A.E. Nous avons vu cela avec mon collègue Florentin LETISSIER. Nous y sommes très attachés et nous savons pourquoi, puisque vous avez tout bien dit.

Il n'est plus besoin de rappeler que la crise traversée affecte de nombreux domaines de notre société et que, parmi les Parisiens et les Parisiennes les plus atteints, les plus éloignés de l'emploi paient un tribut très cher. Dans ce contexte, il est plus utile que jamais de soutenir ces associations qui œuvrent pour l'emploi dans les quartiers populaires ; elles connaissent extrêmement bien les tissus des quartiers et les particularités des quartiers. Je vous remercie donc, Madame MAQUOI, pour votre intervention qui permet de mettre en lumière leurs actions.

Les trois associations dont le financement est proposé ici sont reconnues pour leur formidable travail de terrain. Elles sont bien implantées localement et font partie de ces structures charnières et essentielles entre les habitants et tout le réseau local et institutionnel des acteurs de l'emploi. Elles ont en outre maintenu le lien avec les habitants, malgré toutes les contraintes sanitaires, et cela en répondant aux différents objectifs que nous nous sommes fixés dans le contrat de Ville 2015-2020 et dont nous avons collectivement voté la prolongation jusqu'à fin 2022, confirmant l'importance de l'accès à l'emploi dans le développement des quartiers et de leurs habitants en vue de réduire les inégalités territoriales.

Nous nous réjouissons que ce soutien passe par des conventions pluriannuelles d'objectifs qui permettent de sécuriser le financement pour une inscription dans la durée des projets et accompagnements proposés.

Pour toutes ces raisons évoquées, et comme vous l'avez très bien dit, Madame la Présidente, et parce que nous allons poursuivre notre volonté d'agir concrètement sur l'accès à l'emploi dans les quartiers et les quartiers populaires, ce qui a été réaffirmé dans le plan "Paris Boost emploi" voté en novembre dernier, je vous demande de voter en faveur de ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 31 - DASES - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 31 - DASES - DDCT).

2021 DAE 44 - Convention quadriennale avec la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 44 relatif à une convention quadriennale avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Paris Ile-de-France.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, au groupe Changer Paris, nous soutenons bien entendu cette convention quadriennale avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France.

Au-delà des actions utiles en prévision des Jeux olympiques 2024 et des opérations comme "J'aime mon commerce", il est important de considérer que nous sommes passés dans une nouvelle ère. Télétravail, digitalisation des commerces et des services, nouveaux modes de consommation, il est urgent de repenser l'économie parisienne et le soutien éventuel aux commerçants comme les Auvergnats ont su transformer leurs commerces de marchand de charbon en cafés au début du XXe siècle.

Aujourd'hui, bon nombre de commerces physiques comme digitaux revendent en masse des produits à bas coût provenant de l'étranger. Je rappelle que le chiffre de la balance du commerce extérieur français de biens est à - 59 milliards chaque année. Or cela ne répond plus à la volonté des consommateurs qui souhaitent désormais acheter moins et mieux. Comme cela a été dit, d'ailleurs, ce matin avec le vœu de ma collègue Carline LUBIN-NOËL, il faut accompagner les commerces existants à ces changements pour ne pas qu'ils meurent.

La C.C.I. Paris Ile-de-France, composée de représentants élus des acteurs économiques, doit être et rester notre partenaire privilégiée afin de penser au commerce du futur et anticiper ces phénomènes de consommation : vente de vêtements d'occasion en ligne, "Repair Cafés", espaces de travail partagés, produits fabriqués en France ou à Paris, achats plus durables...

Ainsi, en complément de cette convention, je souhaiterais que la Ville prévoie un plan d'action concret mais prospectif, en lien avec la C.C.I., pour inventer les commerces de Paris demain, notamment dans le cadre de la révision du P.L.U. et du millefeuille administratif et réglementaire qui encadre beaucoup trop les boutiques en rez-de-chaussée.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur BALADI, merci pour votre intervention très juste et dont je partage un certain nombre de points, même la plupart.

La Ville de Paris et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, qui accompagne les entreprises parisiennes dans le développement de leurs projets, les représente et défend leurs intérêts, ont décidé de conclure une convention de partenariat présentant les modalités de cet engagement commun.

La terrible crise économique que nous traversons collectivement nous impose de travailler collectivement avec l'ensemble des acteurs. La Maire de Paris Anne HIDALGO et Dominique RESTINO, président de la C.C.I. de Paris, ont décidé de se donner les moyens d'action concrets. Je me félicite aujourd'hui que nous ayons pu renouveler cette convention avec des axes précis, en se donnant collectivement des moyens importants. Loin des conventions de bonnes intentions, nous sommes ici dans le concret.

Dans la lignée du plan "Paris Boost emploi", ce partenariat s'articule autour de trois axes structurants : le développement économique et l'attractivité du territoire parisien, accélérer la transition écologique et numérique, et enfin favoriser l'emploi, l'enseignement et la formation. Le projet de convention qui vous est présenté a été élaboré en liaison étroite avec l'ensemble des délégations concernées et permettra une synergie de moyens et d'actions pour accroître l'activité internationale de la capitale, mais aussi, ce dont vous parliez très justement, sur les mutations, transitions, développements, petits commerces, au niveau de la capitale.

Le plan annuel détaillant les participations respectives de chacune des parties aux actions à mener pour l'année 2021 est indexé à la convention. C'est 40.000 euros en fonctionnement, 40.000 euros en investissement, et plus s'il le faut dans notre engagement pour une relance rapide à Paris.

Pour répondre un peu plus à votre question, nous tenons à l'Observatoire de l'économie de l'emploi pour permettre justement de pouvoir identifier et de pouvoir anticiper au mieux les mutations, les transformations de notre ville, en cas de crise ou pas, mais aussi les mutations qui se font en fonction des envies des consommateurs et des spécificités de notre territoire, et même au niveau international.

Cet Observatoire, qui va connaître son lancement - enfin, le préambule de son lancement - dès ce lundi avec le Conseil économique et social, qui sera présenté, tenu et animé ce lundi après-midi par la Maire de Paris Anne Hidalgo...

Je pense que nous pourrons répondre relativement rapidement à tous les questionnements et avoir des chiffres, des données, des analyses qui nous permettront d'être vraiment au plus près des préoccupations des Parisiens, mais aussi de ce que l'on doit mettre en énergie, et les cibles que nous devons avoir en tête pour permettre et la relance et la transition, et de répondre concrètement aux besoins des Parisiens, et toujours dans une volonté de progrès écologique et social.

Merci à toutes et tous et je vous propose d'adopter ce projet de délibération en commun.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 44).

Je vous remercie.

2021 DRH 1 - Modification du statut particulier applicable au corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Commune de Paris.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux actions de formation, de prévention, d'écoute et d'accompagnement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 1 et les vœux référencés n^{os} 68 et 68 bis qui y sont rattachés. Il s'agit de la modification du statut particulier applicable au corps de conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la commune de Paris.

La parole est à Danielle SIMONNET, qui présentera son vœu n° 68.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération DRH 1 est donc relatif aux responsables de l'action éducative qui assurent l'encadrement de près d'un millier de personnes d'animation affectées dans les écoles, dans le cadre d'activités périscolaires et extrascolaires. Il s'agit donc de l'animation, des A.R.E. et en même temps d'Actions collégiens.

Comme vous le savez, nous sommes dans un contexte qui ouvre enfin et libère la parole. Vous avez lu le livre "La Familia Grande" de Camille KOUCHNER dans lequel elle dénonce les actes incestueux d'Olivier DUHAMEL sur son frère jumeau, qui a permis de lancer le "hashtag" #MeTooInceste avec plus de 80.000 témoignages. Auparavant, c'était la sortie en janvier 2020 du livre de Vanessa SPRINGORA, "Le Consentement", qui accusait l'écrivain Gabriel MATZNEFF de viol sur mineur et d'apologie de la pédocriminalité. Cela avait permis, comme le dit la psychiatre Muriel SALMONA, un point de bascule. Dorénavant, la société tend à mieux entendre et prendre en compte la parole des victimes et à ne plus tolérer la propagande pédocriminelle, comme le révèle d'ailleurs l'éviction récente de L.C.I. du philosophe Alain FINKIELKRAUT pour ses propos, justement, sur l'affaire DUHAMEL.

Alors, cette prise de conscience exige de déboucher sur des modifications à la fois du législateur et en même temps de notre collectivité. Sur le législateur, hélas, on ne peut que regretter qu'il ne soit pas instauré une présomption irréfragable du non-consentement en dessous d'un âge-seuil fixé à 15 ans pour tout acte de nature sexuelle avec un majeur. Il est aussi regrettable que ne soit pas instaurée une imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineur.

Maintenant, au niveau de notre collectivité, regardons la réalité. L'enquête Ipsos commandée par l'association "Face à l'inceste", en novembre dernier, révèle que 10 % des Français ont subi un inceste, donc sur Paris la situation doit être équivalente. Cela correspond à deux à trois enfants par classe. De plus, 96 % des actes pédocriminels sont commis par des hommes et, face à l'omerta familiale, l'école est le tout premier recours d'un enfant maltraité.

Mais, en même temps, cela peut être aussi à l'école, lors d'activités scolaires, mais aussi périscolaires et extrascolaires, que peuvent se produire des harcèlements, agressions sexuelles et viols. D'ailleurs, en février 2019, la Ville de Paris a été amenée à suspendre un animateur d'une école maternelle parisienne dans le 3e après des accusations de violences sexuelles sur des enfants. Des parents se sont plaints d'ailleurs de défaillances graves des différentes institutions - police, justice, mais également école et mairie. Alors, dans le cadre de cette libération de la parole autour du "hashtag" #MeTooInceste, il faut prendre en compte que nos actions doivent suivre. Je souhaiterais aussi parler des témoignages d'enfants placés, victimes d'agressions sexuelles, de viols, et des défaillances de

structure de contrôle des aides sociales à l'enfance, pas spécifiquement sur Paris, mais dans l'ensemble de la France.

Ainsi, si nous n'avons pas suffisamment d'éléments chiffrés sur la réalité parisienne, je souhaite, à travers ce vœu, d'abord, en lien direct avec le projet de délibération, qu'il y ait véritablement une formation de l'ensemble des professionnels qui interviennent auprès d'enfants, et qu'elle soit renforcée - car je sais que des actions sont déjà menées - absolument vis-à-vis de tous les professionnels, et notamment les encadrants.

Que la Mairie de Paris aussi incite, dans le cadre des aménagements des rythmes éducatifs, à la création d'ateliers qui contribuent à l'éducation contre le sexisme et à l'égalité entre les genres de la maternelle au supérieur, parce qu'on sait que les choses aussi peuvent être liées.

Mais surtout - il y avait un vœu que j'avais présenté et qui avait été adopté, et je souhaiterais qu'il puisse enfin être appliqué - que la Mairie de Paris communique sur les actions engagées, suite à l'approbation de ce vœu de décembre 2019, qui concernent la campagne de prévention des violences faites aux enfants et de promotion du 119 car, vous le savez, le numéro 119 est insuffisamment connu. Si, par exemple, dans les quartiers un peu plus populaires, on a les structures de P.M.I., les assistantes sociales, on a beaucoup plus de liens et de contacts avec les familles, dans un certain nombre de quartiers plus aisés, en revanche, il y a moins ces relais. Or le problème de la pédocriminalité existe dans tous les milieux socioculturels.

Je souhaite que la Mairie de Paris poursuive également la réflexion avec l'ensemble des institutions - police, justice, Education nationale, travailleurs sociaux, personnels DASCO et DASES, associations de parent d'élèves, organisations syndicales, associations engagées contre les violences sexistes et sexuelles et pédocriminalité - afin d'améliorer les dispositifs en faveur d'une meilleure prise en compte de la parole des victimes. L'enquête de "Mediapart" sur les crimes commis dans cette école du 3e montrait que, pour les familles, il y avait eu une défaillance de l'ensemble des institutions.

Je retirerai néanmoins mon vœu au profit de celui de l'Exécutif car il permet de montrer qu'il y a une véritable volonté de communiquer en mars sur tout le travail engagé par la Ville. Je pense qu'il est maintenant temps d'avancer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je pense que l'on vient d'avoir une illustration parfaite de la mise en œuvre, avec beaucoup de tolérance, du nouveau Règlement intérieur du Conseil de Paris et de la limitation des vœux non rattachés puisque, chère Danielle SIMONNET, sur un projet de délibération qui concernait le statut particulier applicable au corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville, vous avez abordé un sujet essentiel, donc votre intervention était ô combien justifiée. Mais vous avez vu que votre vœu a été inscrit à l'ordre du jour.

De fait, compte tenu du contenu de votre intervention, compte tenu du thème traité, compte tenu du fait qu'en réponse à votre vœu n° 68 l'Exécutif a souhaité déposer un vœu n° 68 bis, la parole est très logiquement à Dominique VERSINI, qui doit être en Salle des fêtes.

Anne-Claire BOUX, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Oui, je vous confirme.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je suis là !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne-Claire BOUX, de le confirmer.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, je suis vraiment en parfait accord avec tous vos propos et je vous remercie par avance d'avoir dit que vous retiriez votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif. C'est vrai qu'il répond à votre demande, à vos demandes.

Je vais donc apporter mon soutien, mon raisonnement, sur un sujet sur lequel il ne peut pas y avoir de divergences. Nous sommes tous d'accord que nous devons faire de cette mandature le temps de la fin des violences faites aux enfants et de mettre toute notre énergie à ce que les enfants soient informés, protégés, dans tous les lieux où ils se trouvent et aussi avec ce qui s'est passé ces dernières semaines... Les "hashtags" #MeTooInceste et #MeTooGay, nous ont permis d'entendre avec puissance la voix d'adultes, anciennement victimes pendant l'enfance, de violences sexuelles et d'inceste. C'est ce que nous ne voulons plus du tout.

Il nous faut agir urgemment parce que... Toute la génération de ceux qui ont parlé, mais toutes les générations d'avant... L'inceste existe depuis la nuit des temps, malheureusement. Des enfants n'ont pas pu parler, n'ont pas été entendus, ou leurs paroles ont été minimisées. Car, comme je l'ai dit hier, les enfants en plus aiment leurs parents quoi que les parents fassent. C'est pour cela que la parole de l'enfant est très difficile à s'exprimer.

Cela dit, nous avons déjà commencé à agir, dès la précédente mandature, mais là, dès le début de cette mandature, où la Maire m'a confié la tâche justement de veiller à la défense des droits des enfants et à la protection de l'enfance. Je travaille donc d'arrache-pied depuis le début à un plan de lutte contre les violences faites aux

enfants qui sera présenté début mars, auquel participeront quinze adjoints à la Maire de Paris, tous ceux qui directement ou indirectement sont en charge d'enfants.

Je voulais vous dire qu'effectivement c'est un travail très large. J'ai déjà rencontré plus de 200 acteurs, qu'ils soient de la justice, de l'Education nationale, toutes les associations de protection de l'enfance, de défense des droits des enfants, et aussi beaucoup de jeunes victimes, adultes ayant dénoncé ce qui s'était passé dans leur enfance.

Pour mettre simplement l'accent rapide sur la question que vous avez soulignée, sur le contrôle des agents de la Ville, effectivement, depuis la précédente mandature, nous avons des dispositifs de formation et de contrôle des agents. Mais il faut aller encore plus loin. Nous pouvons encore progresser.

Je veux remercier Antoine GUILLLOU, mon collègue, avec qui je travaille étroitement, parce que nous souhaitons aller plus loin et surtout nous souhaitons interpellier l'Etat qui est le seul à avoir la main sur le contrôle du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, que l'on appelle le F.I.J.A.I.S.V., pour que les agents de la Ville puissent être aussi contrôlés de manière systématique et régulièrement, comme l'Education nationale a pu le faire à une certaine époque. Nous allons le demander pour notre collectivité et il faut que ce soit possible pour toutes les collectivités d'ailleurs.

Concernant le 119, vous avez raison. Les enfants appellent très peu le 119, on l'a vu pendant la période du confinement. Pour cela, nous avons créé une mission des droits de l'Enfant avec des jeunes volontaires des droits, extrêmement bien formés, qui se déploie cette année dans quatre arrondissements pilotes et, à partir de l'année prochaine, dans tous les arrondissements parisiens. Ils vont ainsi pouvoir former les enfants, les informer de leurs droits et leur donner tous les éléments concernant les numéros utiles comme le 119, le 30 20. Car, évidemment, il n'y a pas que les violences sexuelles, il y a le harcèlement, qui est une plaie et un vrai fléau national dans le cadre de la vie scolaire.

D'ailleurs, j'ai mis sur les tables, à l'entrée des salles, les outils de communication que nous donnerons aux enfants en leur expliquant. En leur expliquant, ils auront peut-être plus l'idée d'appeler. Nous ferons aussi des campagnes visuelles et sur les réseaux sociaux.

D'ailleurs, dans le travail que nous avons fait avec des enfants et qui a produit la Charte parisienne sur les droits de l'Enfant, que la Maire de Paris a signée et qui est aussi disponible à l'entrée des salles, les enfants nous ont demandé de les protéger, de mieux les protéger. Vous l'avez dit : 1 enfant sur 10 est victime de violences sexuelles, mais aussi un enfant meurt tous les cinq jours sous les coups de ses parents. C'est quand même quelque chose d'absolument terrifiant ! Il y a le procès actuellement d'un petit garçon qui est mort à 3 ans sous les coups de son beau-père. Ce n'est plus possible.

Début mars, le plan de lutte contre les violences faites aux enfants nous permettra d'en finir mais ce sera le combat de notre mandature, le combat de notre génération. Si nous ne le faisons pas, nous serons vraiment en faute. Mais nous le ferons, vous me connaissez. Vous connaissez ma détermination...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je connais la vôtre et je connais celle de tous les élus de cette Assemblée.

J'espère donc que le vœu de l'Exécutif sera voté à l'unanimité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI. Merci, Madame la Maire.

Vous aviez décidé et vous nous aviez annoncé votre retrait du vœu n° 68, chère Danielle SIMONNET. Je vous en remercie.

Du coup, nous allons passer au vote du vœu n° 68 bis de l'Exécutif que vient de présenter Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 28).

Ecoutez, chère Dominique VERSINI, l'unanimité que vous appeliez de vos vœux s'est donc réalisée à l'instant.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DRH 1).

2021 DAE 70 - Participation au Fonds Avenir Soutien Tourisme (FAST) mis en place par la BPI.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 70 est relatif à la participation au Fonds Avenir Soutien Tourisme, dit "F.A.S.T.", mis en place par la B.P.I.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Oui, Monsieur le Maire.

Le tourisme parisien est au bord de l'asphyxie. Il paye le prix fort de la fermeture des frontières et des mesures successives de confinement et de couvre-feu.

Le Comité régional du tourisme vient de nous livrer les chiffres pour les mois de décembre et de janvier. Ils sont réellement catastrophiques, notamment pour les hébergeurs parisiens, avec des pertes de chiffre d'affaires qui oscillent entre 85 et 88 %, et ce malgré les fêtes de fin d'année. Il n'y a quasiment plus de touristes étrangers à Paris. Les derniers touristes proviennent des pays voisins : l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne ou l'Allemagne. Les récentes décisions gouvernementales refermeront un peu plus, si cela est possible, l'accès à notre ville. La seule clientèle touristique que connaît désormais Paris est française. Le cataclysme, selon les chiffres que m'a communiqués la Région Ile-de-France, se chiffre actuellement à 23 milliards d'euros dans notre région et l'incertitude, nous le savons tous, est grande pour l'année 2021.

Dans ce contexte, toutes les initiatives, notamment économiques et financières, qui visent à soutenir cette filière, vont dans le bon sens, comme ce projet de délibération qui nous est proposé et la souscription au Fonds Avenir Soutien Tourisme, F.A.S.T., et l'apport de 4 millions d'euros de la Ville de Paris à ce fonds, apport qui sera remboursé aux souscripteurs, et donc à la Ville de Paris avec un petit rendement de 3,5 %.

De son côté, la Région Ile-de-France, déjà très engagée à travers le Fonds Résilience dans le soutien au tourisme, a décidé de participer à ce fonds et a autorisé la Ville de Paris, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, de venir abonder cette initiative déjà portée par le Conseil régional. Tout l'intérêt de ce fonds, comparé aux dispositifs existants qui sont plutôt orientés vers les dettes, c'est qu'il s'intéresse aux fonds propres, puisqu'il traite de la restructuration des bilans, et donne donc plus de perspectives aux entreprises.

Le dispositif concerne en fait des petites entreprises, celles qui ont au minimum 500.000 euros de chiffre d'affaires - ce sont plutôt des entreprises familiales, extrêmement nombreuses à Paris - et qui pourront recevoir un ticket moyen de 50.000 euros sous la forme d'obligations convertibles avec des remboursements à partir de la sixième année.

Même s'il dispose de 80 millions d'euros, ce fonds n'aura qu'une action limitée puisqu'il ne pourra, dans sa phase de commercialisation par le réseau B.P.I. France, se permettre d'investir que dans 300 entreprises du tourisme et des loisirs dans les douze prochains mois en France. C'est très modeste, eu égard au nombre de dizaines de milliers d'acteurs touristiques qui souffrent dans notre ville. Ce produit, qui est ce que l'on appelle un produit de haut de bilan, ne concernera que des entreprises saines.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer combien d'entreprises parisiennes seront éligibles à ce dispositif, somme toute très limité ? Pourriez-vous également nous renseigner sur le délai de mise en œuvre de telles mesures pour les dossiers parisiens ?

Pour conclure, je dirai que nous avons affaire à un dispositif intéressant, dans son ingénierie et dans son déploiement, mais il ne constitue qu'une brique dans un plan de soutien au tourisme parisien dont on perçoit encore mal l'ambition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

Je ne vois pas Nathalie MAQUOI. C'est Carine PETIT qui intervient pour le groupe "Génération.s".

Allez-y, Madame la Maire.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de souligner le nécessaire soutien des collectivités locales et de la puissance publique au secteur touristique. Et puis, nous l'avons vu, cette crise doit aussi être l'occasion, dans sa reconstruction, dans les pansements très importants que nous allons devoir apporter à ce secteur, aussi d'accélérer, peut-être, cette transition qui était nécessaire.

Mon collègue juste avant moi l'a dit : le tissu économique parisien, notamment celui du tourisme, lié à l'activité touristique, a été très affecté par cette crise sanitaire parce que certains secteurs, certaines activités étaient quasiment, uniquement et totalement dépendants du tourisme et du tourisme international, contrairement à d'autres régions ou à d'autres lieux touristiques qui ont été proportionnellement moins impactés que nos grands musées ou que certains de nos quartiers parisiens que nous aimons. On le sait, par exemple, la proportion de visiteurs du

musée du Louvre est à plus de 80 %, je crois, composée de touristes internationaux et non de touristes locaux au sens large, à l'échelle de notre pays ou même à l'échelle de la Métropole, par exemple, du Grand Paris.

La Ville de Paris - il faut aussi le rappeler et ce projet de délibération en est l'occasion - a lancé tout au long de cette année 2020 un plan très ambitieux et fort de soutien aux acteurs économiques parisiens. Il représente quand même - c'est aussi l'occasion de le rappeler - plus de 200 millions d'euros, à travers des exonérations de loyer, de taxe, de l'aide à l'investissement, des plans de communication aussi pour soutenir l'activité des commerces, de l'ensemble des commerces du tissu parisien. Et donc, déjà, le secteur touristique est concerné par cette aide et ce soutien aux acteurs économiques.

Si ce plan offre un premier filet de secours, la Ville de Paris souhaite, par cette souscription au Fonds Avenir Soutien Tourisme, participer particulièrement à cette relance de l'activité des entreprises de ce secteur. Je crois qu'il faut que nous puissions travailler pour le développement aussi d'un certain cahier des charges qui permette cette réorientation à destination... Comment aider nos acteurs à retrouver un public plus local ?

Le tourisme urbain a été aussi fragilisé par cette crise et par cette forte dépendance. Il faut que l'artisanat, les circuits courts, la production de l'emploi local non délocalisable soient aussi dans le cahier des charges pour un tourisme plus durable, plus éthique, de proximité, qui favorise aussi... qui justement permet de lutter contre une précarité sociale et de salaire dans ces domaines particulièrement concernés. Voilà, donc bravo pour cette première étape.

En plus des questions, combien d'entreprises parisiennes seront concernées ? Quelle est l'agilité pour la réaction de ce fonds de soutien auprès de ces acteurs parisiens ? -, nous serons vigilants sur cette nécessaire transition vers un tourisme durable qui sera le ressort d'une sortie de crise, de toute façon, très longue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 14^e arrondissement, chère Carine PETIT.

La parole est maintenant à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais intervenir aussi sur le projet de délibération DAE 71 mais c'est Mme POLSKI qui rapporte.

Est-ce qu'elle pourra me répondre aussi à la suite pour que l'on gagne du temps ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous souhaitez gagner du temps, vous trouverez une oreille inévitablement favorable.

Écoutez...

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, donc on ne va perdre pas de temps.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Faites comme bon vous semble.

M. Jérôme GLEIZES. - Voilà, parce que mon intervention porte de manière générale sur la question du financement du tourisme, puisque ces deux projets de délibération en parlent, à travers deux banques : la B.P.I., c'est-à-dire la Banque publique d'investissement et la Banque des territoires.

La question générale que je voudrais poser, c'est cette question du tourisme. Il ne faudrait pas que ce soit le tonneau des Danaïdes des finances publiques. A force de subventionner ou de renforcer un fonds propre, comme cela a été précisé précédemment par M. BOHBOT, nous serions dans un financement sans fin sans répondre à la question. Cela pose la question de la priorisation de nos choix d'investissement en termes de finances publiques. A un moment, il faudra que nous ayons cette question de manière générale : comment on donne des choix ?

Alors, je vais aller quand même dans le détail de ce projet de délibération. Celui sur le F.A.S.T. est notamment très intéressant parce qu'il va en direction des P.M.E., celles qui sont les plus affectées.

J'ai lu les projets de délibération...

C'est donc intéressant de privilégier les P.M.E., contrairement à ce que l'on a vu dans d'autres projets de délibération, comme celui sur le financement d'A.E.G. Presence qui est une grosse multinationale qui a aussi bénéficié d'une augmentation de capitalisation lors du Conseil de Paris précédent. C'est vrai que c'est plus facile d'aider à capitaliser des petites P.M.E. que des grosses entreprises qui ont les moyens internationaux de se financer.

Ce que je me pose comme question générale, c'est : pourrait-il y avoir un suivi de ces projets de délibération ? De manière générale, on verse 4 millions sur le F.A.S.T. pour le DAE 70. De la même manière, on rentre en partenariat avec la Banque des territoires sur le DAE 71. Pourrait-il y avoir un suivi des projets de délibération ? De fait, on donne en gros un blanc-seing à l'administration et à l'Exécutif pour faire ce travail de suivi.

Pourrait-on savoir comment cet argent sera affecté par la suite ? C'est pour être rassuré sur ce point, comme cela a déjà été dit en 1^{ère} Commission.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions.

Premièrement, le tourisme est effectivement dans un moment de crise extrêmement important. Pour citer les chiffres de l'Office de Tourisme - car il y a un Comité régional du tourisme, je le rappelle, mais aussi un Office de tourisme ! - et j'en citerai qu'un seul, le taux d'occupation actuellement en hôtellerie, qui sert un peu de baromètre sur la question du tourisme, est de 5 %. Autrement dit, 95 % des chambres d'hôtel à Paris sont actuellement fermées, avec des hôtels qui sont fermés ou des hôtels qui sont vides.

Les dernières mesures en date, notamment la fermeture des frontières, mesure prise assez récemment, vont venir accroître, si c'est encore possible, la crise dans le domaine du tourisme.

Cette crise sanitaire, vous le savez, a affecté durablement le tissu économique de la ville. Nous avons déjà lancé un certain nombre de plans ambitieux de soutien, cela a été rappelé : plus de 200 millions d'euros d'exonérations de loyer, d'exonérations de taxe, d'aides à l'investissement, de communications pour soutenir l'activité des commerces. Je n'y reviens pas.

À travers ce fonds d'action F.A.S.T., nous souhaitons continuer et accentuer le travail que nous faisons dans le domaine du secteur touristique avec, évidemment, un certain nombre de critères, j'y reviendrai, et aussi en coopération... Je prends votre information, Monsieur BOHBOT, que je découvre à l'instant, à savoir la participation de la Région Ile-de-France à ce fonds si j'en crois les informations que vous nous donnez, comme une réponse au courrier que la Maire de Paris a fait à la présidente de Région concernant l'implication de la Région. C'est une très bonne nouvelle, une excellente nouvelle, d'autant que, dans ce domaine du tourisme comme sur d'autres, nous n'arriverons à soutenir la filière touristique qu'à partir du moment où il y aura une coopération entre les différents pouvoirs publics, collectivités territoriales, Etat. Si nous commençons à avoir dans ce domaine, avec la Région, une coopération sur le fonds F.A.S.T., c'est effectivement une bonne nouvelle !

Nous attendons une coopération plus importante du côté de l'Etat, vous le savez. Il n'y a pas de plan territorial dans le domaine du tourisme alors que nous le réclamons au niveau parisien et francilien, alors que nous le réclamons... J'ai interpellé plusieurs fois le Gouvernement dans ce domaine. Il en existe un pour les Antilles, il en existe un pour la Corse, il en existe un pour Lourdes, et nous souhaiterions qu'il puisse y en avoir un, de manière à coordonner l'ensemble de l'action, évidemment, les actions de la Ville ainsi que celles des collectivités territoriales et, évidemment aussi, celles de l'Etat de ce point de vue.

Pour en revenir à ce fonds F.A.S.T., quel est son objectif ? D'abord, vous l'avez rappelé, Monsieur GLEIZES, la question de la diversité du tissu économique. Nous avons ciblé ce fonds F.A.S.T. sur les T.P.E. et les P.M.E. L'objectif, vous le savez, dans le domaine du tourisme...

Nous avons une diversité économique extrêmement importante qui fait la richesse touristique, la richesse économique de notre ville. Nous ne voulons pas que cette diversité disparaisse, donc P.M.E. et T.P.E. de ce secteur.

Deuxièmement, en termes de diversité, nous n'allons pas intervenir simplement sur les questions d'hébergement puisque la restauration, les voyageurs, les acteurs du loisir et de la fête pourront aussi être éligibles, à partir du moment où il y a évidemment une dimension touristique forte de ce point de vue. Ils pourront aussi être éligibles à ces aides de ce point de vue.

Troisièmement, évidemment, vous l'avez dit... Mais est-il besoin de le rappeler ? Cela fait partie des éléments de ma feuille de route : la question du tourisme durable, la question de l'éco-responsabilité, la question d'un tourisme plus résilient à la crise, ce qui est un élément extrêmement important, font évidemment partie des priorités que nous aurons dans ce domaine.

Dernière chose, combien de structures pourront en bénéficier ? A cette étape, je ne peux pas vous le dire. J'espère le plus possible, sans que nous saupoudrions. J'espère le plus possible aussi, parce que cela permettra de sauver le maximum ou, en tout cas, d'aider le maximum d'affaires de ce point de vue.

J'ai eu un entretien avec les responsables de B.P.I France la semaine dernière, suite d'ailleurs à notre réunion de la 1ère Commission, et j'ai fait écho que l'une des demandes de la Ville sera que nous puissions avoir dans le fonctionnement - nous verrons de quelle manière nous le construirons - une transparence, une association aussi du point de vue du Conseil de Paris et du point de vue des élus par rapport à ce fonds F.A.S.T., afin qu'il puisse y avoir un maximum de transparence par rapport à la manière dont nous agissons là-dessus. La B.P.I y est tout à fait favorable dans ce domaine.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour résumer sur ce fonds F.A.S.T. C'est une bonne nouvelle car cela va nous permettre d'avoir un outil supplémentaire qui viendra compléter l'ensemble de l'action que nous menons dans le domaine du soutien au tourisme, dans le domaine d'un tourisme durable, en attendant un retour plus massif des touristes que nous espérons le plus tôt possible.

Dernière chose : je laisserai ma collègue Olivia POLSKI répondre sur la question du partenariat avec la Banque des territoires, dans lequel il y a un volet touristique sur la question de l'hôtellerie, mais qui est plus large sur la question du commerce.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, cher Frédéric HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 70).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'association Techno+.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché : il s'agit du vœu référencé n° 69 relatif à l'association "Techno+".

La parole est à Aurélien VÉRON.

Pardon ?

Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Après !

Aurélien VÉRON. - Cela marche ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela vient après. Le DAE 71 vient après dans l'ordre du jour, cher Jérôme GLEIZES. Je n'ai pas oublié votre propos de tout à l'heure.

Nous en sommes au vœu n° 69, donc je redonne la parole à Aurélien VÉRON, pour présenter le vœu du groupe Changer Paris, en deux minutes.

Mme Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association "Techno+", c'est le "Que choisir" des drogues fondé par des "teufeurs".

Techno+ accompagne les "ravers". Vous savez, ces jeunes rebelles qui veulent vivre leur passion festive librement, sans contraintes étatiques. Certains d'entre eux assument même fièrement l'illégalité de leur démarche.

Dans ce cadre, "Techno+" teste pour eux les bons produits. Alors, soyons clairs, les "bons produits", ce n'est pas le cannabis. On parle de coke, de "champs", de D.M.T., de G.H.B/G.B.L., Kéta, Mixie, buvards de LSD, Taz, M.D.M.A., speed et autres substances exotiques que j'ai découvertes sur la carte qui est passionnante. Mais, nous le savons, Paris est une fête !

Depuis 2013, cette association "Techno+" a reçu presque 300.000 euros de la Mairie de Paris, notamment avec l'achat d'un camion des drogues. Alors, bon... Les "rave partys", pourquoi pas, cela peut être séduisant, sauf quand elles viennent ravager une propriété privée, sauf quand elles viennent dévaster un site classé comme Natura 2000. Rappelez-vous Hures-la-Parade cet été, site protégé dans le parc des Cévennes : des tonnes d'ordures abandonnées sur plus de six kilomètres au mépris de la biodiversité de ce parc naturel... Je n'ai d'ailleurs pas entendu les "écologues" à cette époque !

Sauf lorsque ces associations... lorsque ces "rave partys" viennent défier le confinement, comme en Bretagne, à Lieuron, cet hiver. Les Français, eux, respectaient la loi et restaient confinés.

Alors, la Mairie de Paris doit-elle encourager les "teufeurs" à persévérer dans la délinquance - parce que c'est ce qu'elle fait ! - en apportant sa caution morale aux drogues dures à travers ce financement ?

Tout ceci me donne l'impression que, pour l'Exécutif parisien, les "ravers" passent avant les Parisiens. Au début de la pandémie, Anne HIDALGO n'a pas hésité à dire que l'enjeu du Covid, et de la santé plus généralement, n'était pas de sa responsabilité, mais de celle de l'Etat. Donc, le Covid non, mais les drogues, oui !

Il nous semble légitime à ce stade d'interroger la Mairie de Paris sur sa stratégie de santé publique. Nous demandons aussi qu'une commission examine le bilan d'activité de "Techno+" en termes d'apports de santé, de prévention pour les Parisiens. Combien de médecins dans l'association "Techno+" ?

Merci de nous apporter ces réponses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette présentation toute en nuances.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD pour...

Oh ! Je vous en prie...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - J'essaierai d'être aussi nuancé...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Restez polis ! Je me permets une note d'ambiance, une note d'humour. Ne dites pas que ce sont des commentaires à deux balles. Je ne me permettrais pas de commenter ainsi vos propos.

Non, mais écoutez... Là où je suis, comme dans cet hémicycle, si vous voulez, on n'est pas dupes. Hier, c'étaient les violeurs et les pédophiles ; aujourd'hui, ce sont les trafiquants de drogue. On n'est pas bêtes, merci.

La parole est à Frédéric HOCQUARD, et à lui seul !

Allez ! Frédéric HOCQUARD !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Madame la Présidente, souffrez que l'on réponde à votre vœu.

Dans l'hémicycle. - Le masque ! Le masque !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Souffrez que je réponde, Madame la Présidente, au vœu que vous avez déposé... enfin, au vœu que votre groupe a déposé.

D'abord, l'association "Techno+" est effectivement une association partenaire sur la question de la réduction des risques. La réduction des risques en milieu festif, ce n'est pas une petite affaire. La réduction des risques en milieu festif, sur les questions des drogues mais aussi sur les questions d'alcool, sur les questions des M.S.T., cela évite chaque année des drames. Cela évite chaque année des morts ! Cela évite chaque année, effectivement, que des consommateurs, qui sont malheureusement parfois des consommateurs occasionnels, soit d'alcool en trop grande quantité, soit effectivement de drogues qui, illégales, circulent quand même malgré tout dans ces fêtes, ne tombent pas pour des raisons d'overdose ou ne soient pas confrontés à des effets de surdose.

Oui, nous soutenons la réduction des risques. Oui, nous soutenons la réduction des risques en milieu festif pour que nous n'ayons pas l'ensemble de ces problèmes sanitaires. Parce que la répression, de ce point de vue, ne règle pas tout. On le sait : il y a une circulation de produits stupéfiants, mais ce sont aussi les questions d'alcool, de M.S.T. qui sont posées et que traite l'association "Techno+".

Deuxième chose : oui, la Ville de Paris subventionne l'association "Techno+". Alors, nous ne sommes pas les seuls ! Le ministère de la Santé subventionne à hauteur de 90.000 euros l'association "Techno+". L'A.R.S. subventionne l'association "Techno+". Le ministère des Sports subventionne l'association "Techno+". Ce sont tout à fait, comme vous le savez, des pourvoyeurs de drogue et des trafiquants de drogue bien connus dans ce pays !

Comme nous le savons, le Ministère des Sports...

Le masque, s'il vous plaît, Madame la Présidente !

Dernière chose : je voudrais vous dire qu'il y a, oui, un camion que l'on appelle un camion "drug truck". Il a été financé par la Ville de Paris, suite à un budget participatif, donc à la demande des Parisiens. C'est dans ce cadre-là que nous avons développé, depuis un certain nombre d'années, une intervention en milieu festif, dans les festivals, à "Solidays" par exemple, à "We Love Green", au "Fnac Live", qui permet justement de pouvoir faire de la prévention, ce qui permet derrière aussi de pouvoir faire de la réduction des risques et ce qui, chaque année, évite que nous ayons des drames. Nous en avons encore malheureusement : overdoses ou des drames de gens qui finissent à l'hôpital.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Dernière chose : je me permets de vous offrir, ainsi vous le connaîtrez...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - "La réduction des risques en teuf pour les nuls", ainsi qu'un certain nombre de documents et de dispositifs que développe "Techno+", qui vous permettront pour vous, et peut-être pour vos enfants...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - ... ou des gens que vous connaissez qui vont en milieu festif de ne pas risquer de drame dans ces fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

J'ai une demande d'explication de vote sur ce vœu, dont je n'imagine pas un seul instant qu'il soit retiré.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne comprends pas pourquoi ce vœu est en 1ère Commission : il concerne des questions de santé, donc il doit y avoir une erreur d'aiguillage. Première remarque.

Deuxième remarque : il manquait une parole réactionnaire dans cette Assemblée, on l'a trouvée en la personne de M. VÉRON qui, à travers ses tweets ou ses interventions en Conseil de Paris, exprime beaucoup de colère et peu de rationalité.

L'association "Techno+" a plus de 20 ans. Elle a été fondée par des médecins, notamment par des gens de "Médecins du Monde", et répond à quelque chose de très important : elle évite des morts. Quand on dit qu'on teste les produits, cela ne veut pas dire qu'on les consomme, Monsieur VÉRON. Cela veut dire...

Cela veut dire que l'on regarde si, par exemple, le produit n'est pas coupé avec des produits dangereux ! On regarde si l'ecstasy correspond vraiment à ce qu'il y a dans le papier et les molécules qu'il y a derrière ! Cela correspond à...

Ce sont des tests chimiques que l'on fait ! Ce n'est pas de la consommation !

Et heureusement que ces gens sont intervenus pour empêcher que des gens meurent du Sida ! Parce que le premier travail, c'était par rapport aux M.S.T. Beaucoup de gens sont morts d'overdose parce que le produit n'était pas bon. Heureusement que ces gens sont là, qu'ils prennent des risques pour éviter qu'il y ait des morts ! Cela sert à cela ! Cela sert à éviter qu'il y ait des morts !

La réduction des risques, c'est pour éviter qu'il y ait des morts, ce n'est pas pour inciter à la consommation !

Après, c'est une question d'hypocrisie. Cela veut dire que l'on interdit la consommation, mais on permet la consommation. C'est cela, la situation française. Au moins, d'autres pays européens sont moins hypocrites : un contrôle des produits est organisé par l'Etat, comme aux Pays-Bas, comme en Suisse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Il s'agissait d'un vœu sur "Techno+". C'est la raison pour laquelle nous en discutons en 1ère Commission, dans le cadre de la délégation de Frédéric HOCQUARD, donc c'est très lié et il était nécessaire que Frédéric HOCQUARD puisse laver l'honneur de cette association.

De ce fait, je passe évidemment au vote de notre Assemblée sur ce vœu n° 69. Vous avez tous deviné que l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DAE 36 - Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4e) - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris par les artisans du label "fabriqué à Paris".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un appel à projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 36 et au vœu référencé n° 70 qui s'y rattache. Il s'agit des animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville et, conséquemment, la fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris par les artisans du label "Fabriqué à Paris".

La parole sans surprise, puisque nous avons entendu "Fabriqué à Paris", est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mais peut-être que ce que je vais proposer sera une surprise, cher Patrick BLOCHE, Monsieur le Maire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela pourrait être "Fabriqué dans le 12e", la vraie surprise !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Qui est le lieu où la fabrication a une importance cruciale, avec le 11e, et le faubourg Saint-Antoine qui nous sépare.

Je voudrais juste rappeler cette histoire, qui est quand même une belle histoire. Dans le précédent mandat, nous avons à la fois organisé une mission d'information et d'évaluation, qui a donné cette préconisation, unanime sur les bancs de l'Assemblée, de créer ce label "Fabriqué à Paris". Il a connu un vif succès puisque nous sommes aujourd'hui en augmentation, chaque année, même malgré la crise que l'on a connue, de la pandémie, du nombre de labellisés avec un grand nombre de candidatures, notamment dans les catégories de la mode, de l'accessoire, suivi de l'univers de la maison, des produits manufacturés, et enfin de l'alimentation.

Et puis, nous avons eu ce débat, un peu polémique d'ailleurs, sur le marché de Noël qui était sur les Champs-Élysées, avec la polémique autour de M. CAMPION. Nous avons, à ce moment-là, fait un vœu : le déplacement du marché de Noël sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville mais en mettant en avant les labellisés, avec des chalets pour les

fabricants qui voulaient mettre en avant... Et puis aussi, à l'Office du Tourisme, rue de Rivoli, "Rendez-vous", la mise en avant des produits labellisés.

Je pense que c'est une très belle réussite, en l'espace de quatre ans, que ce label "Fabriqué à Paris" et l'aboutissement à ce marché de Noël, qui est vraiment la mise en avant de nos artisans, la promotion, la valorisation des savoir-faire parisiens, et notamment des produits qui intègrent des critères éthiques, sociaux et environnementaux. Cela offre une visibilité aux artisans qui subissent aujourd'hui une baisse considérable de revenus et de chiffre d'affaires, et qui ne disposent pas forcément d'outils de communication. Par ce marché de Noël, la Ville permet de mettre en avant, mettre en lumière ces artisans. Je voudrais enfin dire que les ateliers de Paris ont recensé, sur les deux à quatre chalets, 15 labellisés au total qui étaient présents, ce qui est déjà une première chose.

Je propose à ma collègue Olivia POLSKI, qui mène ce dossier de façon brillante depuis le début, une nouvelle initiative. Elle est bien sûr dans cette idée de continuer la relocalisation de la production et de distinguer les produits conçus et transformés localement, et de rassurer les consommateurs parce que ce label apporte une garantie sur la qualité et l'authenticité du produit.

Ce que je propose, c'est un nouveau projet. Nous avons connu notamment "Réinventer Paris", "Réinventer la Métropole", et nous avons eu un débat sur les kiosques de Paris. Ce que je propose, c'est un projet de "Réinventer le kiosque parisien", c'est-à-dire les anciens kiosques qui sont aujourd'hui stockés quelque part. Faisons une expérience - et j'ai proposé le 12e, Patrick BLOCHE, mais, si c'est le 11e, je suis aussi d'accord pour qu'il prenne sa part ! - pour que les commerçants puissent réinvestir ces kiosques.

L'idée, c'est que ces anciens kiosques puissent être réinstallés à Paris et qu'un porteur de projets puisse finalement les refabriquer, ces kiosques, et qu'ils soient dédiés uniquement à la valorisation des labellisés "Fabriqué à Paris".

Voilà l'amendement que je porte. L'idée, c'est un appel à projets.

Et puis, je le dis, mais c'est une idée qui m'a été suggérée par l'association des labellisés, cette association a besoin, elle aussi, de vivre. Elle vit notamment par le marché de Noël mais ce projet permettrait aussi de renforcer les actions de cette association que je salue au passage.

Voilà, mes chers collègues, l'amendement que je vous soumetts à ce projet de délibération, qui, lui, porte simplement sur la redevance reversée à la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Écoutez, mes chers collègues, je vais être brève car Nicolas BONNET-OULALDJ a brillamment déjà dit beaucoup.

Vu l'heure avancée, je vais plutôt dire qu'effectivement, au regard de l'intérêt des Parisiens pour ce que nous faisons pour le marché de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville et l'appétence qui est manifestée autour des artisans du label "Fabriqué à Paris", je vais donner un avis favorable au vœu présenté ici, avec de petits amendements de forme, puisque je souhaite que l'on puisse lancer une expérimentation sur un kiosque pour voir quel fonctionnement... Ils sont dans une association, les labellisés, mais ils organisent...

Bref, ils ont besoin de s'organiser, donc nous allons plutôt lancer un appel à projets, une expérimentation, et nous ferons un bilan. Après ce bilan, nous étudierons la possibilité d'extension à d'autres kiosques.

J'émet donc un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

J'ai une demande d'explication de vote de David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

David ALPHAND est en Salle des fêtes. Il a la parole.

Allez-y, cher collègue.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous donner le point de vue de notre groupe Changer Paris sur ce vœu n° 70.

M. BONNET-OULALDJ est, comme à son habitude, un ardent défenseur du "Fabriqué à Paris" et nous nous retrouvons sur ce combat. Nous portons particulièrement attention au savoir-faire et aux métiers parisiens.

Pour autant, il faut se méfier des vraies fausses bonnes idées. Là, pour le coup, c'est vraiment une fausse bonne idée, telle que nous avons l'approche de ce vœu. Je viens d'entendre Mme POLSKI qui donne un avis favorable. Il ne faut pas, au motif de vouloir défendre un des atouts parisiens, à savoir le "Fabriqué à Paris", altérer ce qui constitue un autre charme de Paris, à savoir ses kiosques.

Pour le coup, il y a quelques années, et d'ailleurs vous y avez fait référence, Monsieur BONNET-OULALDJ, une première guerre des kiosques à Paris avait été déclenchée. C'est vrai que cette ville subit beaucoup de cicatrices. Elle connaît énormément de cicatrices depuis déjà plusieurs années et nous ne souhaiterions pas que ce qui fait l'identité parisienne, à savoir ses kiosques qui appartiennent aujourd'hui à son patrimoine et presque à son histoire, soit dévoyé dans des opérations qui n'étaient pas, à l'origine, conçues pour ce type de lieux et d'installations d'équipement.

Nous allons donner un avis défavorable. Et puis, si le Conseil, malgré tout, adopte ce vœu, nous serons vigilants sur l'expérimentation qui sera menée.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 29).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 36).

2021 DAE 15 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (1.414 euros) - Conventions afférentes à ces indemnités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 15 relatif à l'attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens et convention afférente à ces indemnités.

Vincent BALADI a la parole.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Changer Paris votera bien sûr pour ces subventions exceptionnelles aux kiosquiers, comme tous les projets de délibération à destination des kiosquiers, ces commerçants de proximité qui représentent la vie et la diversité de nos quartiers.

Ces kiosquiers indépendants ont eu, ces dernières années, des difficultés de tout ordre : diminution importante des ventes des titres de presse ; difficultés financières de leur principal distributeur Presstalis, devenu France Messagerie après avoir été au bord de la faillite en 2020 ; digitalisation des journaux et magazines ; et travaux dans de nombreux kiosques ou à proximité de ces derniers.

Ces difficultés ont été accentuées en 2020, avec le confinement, le travail à distance et l'absence des touristes alors que la diversification prônée, avec l'arrivée des nouveaux kiosques notamment, était la vente des souvenirs. À ce jour, plus de la moitié des kiosques parisiens sont fermés, et nous pouvons le constater chaque jour, tandis que l'autre moitié, les indépendants qui sont restés ouverts, a du mal à se verser un salaire et faire face à leurs charges.

Par conséquent, et malgré leur utilité, j'ai bien peur que toutes ces mesures de soutien ne soient que des pansements sur des jambes de bois. Il faut voir plus loin, accompagner et aider les kiosquiers à se réinventer pour maintenir leur activité et leur emploi sur le long terme. A titre d'exemple, et tout en gardant leur activité principale, une expérimentation a été faite par MédiaKiosk à Meudon pour tester la vente de produits fermiers, fruits et légumes.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre sur un sujet qui nous est cher, chère Olivia.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Tout à fait. Exactement, Monsieur le président de la C.P.K.

Je partage évidemment vos inquiétudes sur la situation des kiosquiers. Nous avons mis en place, dans le cadre du marché, un système d'aide pour assurer au minimum - nous avons d'ailleurs eu ces débats à l'époque - un Smic mensuel à nos kiosquiers. C'est une façon déjà aussi, pour nous, de les aider dans cette période puisque, bien évidemment, c'est fonction de leur chiffre d'affaires presse. Si le chiffre d'affaires de vente de presse a baissé,

conséquemment, l'aide de la Ville augmente. Par ailleurs, nous avons aussi versé, à la suite des travaux pour remplacement des kiosques, un grand nombre d'aides économiques suite aux fermetures. Voilà, il y a déjà cet aspect.

Après, nous avons prévu, dans le cadre du marché aussi, et demandé à MédiaKiosk de réaliser une étude, kiosque par kiosque, emplacement par emplacement, pour que, une fois les travaux réalisés, on puisse permettre une diversification qui ne nuise pas à la vente de la presse car nous continuons à vouloir la promouvoir parce que c'est une des dernières vitrines de la presse écrite. Il n'est donc pas question de trouver des choses qui dévalorisent la vente de la presse. L'idée est de trouver, emplacement par emplacement, des compléments financiers pour les kiosquiers.

Nous n'y sommes pas fermés. Je note juste que votre intervention est un tantinet contradictoire avec celle de David ALPHAND précédemment, puisque M. ALPHAND était contre le fait que l'on puisse éventuellement développer des kiosques du "Fabriqué à Paris". Or proposer de la vente de produits "Fabriqué à Paris" dans nos kiosques aussi en complément me semble être plutôt pertinent, vu nos convergences de vue sur ces questions. Je pense qu'il faudrait accorder vos violons de ce côté.

Je voulais rassurer M. David ALPHAND, qui plus est : il n'est pas question de faire cette expérimentation du kiosque dédié au label "Fabriqué à Paris" à la place d'un kiosque de presse. Nous avons, dans le cadre du marché, récupéré un certain nombre de kiosques anciens. L'idée est donc d'utiliser un kiosque ancien. Il n'y a pas de sujet en ce qui me concerne sur ce point. S'il y a besoin, je me tiens de toute façon à la disposition de M. ALPHAND pour en parler.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 15).

2021 DAE 39 - Marchés gérés en régie directe - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 39 concernant les marchés gérés en régie directe - exonération des droits de place dus par les commerçants.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération, il s'agit de la mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, notamment concernant les exonérations des droits de place dus par les commerçants sur les marchés gérés en régie directe.

A ce projet de délibération, j'avais donc rattaché un vœu, qui me semblait être en lien, puisque, parmi les marchés dont la Ville doit se préoccuper, il y a aussi le marché aux oiseaux. J'avais un vœu rattaché pour demander l'interdiction de la vente des oiseaux et la fermeture du marché aux oiseaux situé sur le marché aux fleurs. Vous avez décrété que c'était sans rapport et vous avez retiré de l'ordre du jour le vœu rattaché.

Je tiens à vous alerter sur un autre aspect du Règlement intérieur qui ne convient pas. Vous savez pertinemment que je ne suis pas qu'une élue non inscrite : je représente une force politique qui était présente sur l'ensemble des arrondissements avec les listes "Décidons Paris" soutenues notamment par la France insoumise, mais aussi le mouvement R.E.V. "Révolution écologique pour le vivant". A ce titre, de représentation d'une sensibilité politique, quand je prends la parole, je prends la parole au nom de toutes celles et ceux qui ont soutenu ces listes sur tous les arrondissements. Or vous limitez l'expression aux groupes concernant les vœux qui ne sont pas portés par le même groupe et, en tant qu'élue non inscrite, je n'ai pas la possibilité de prendre la parole et donner mon explication de vote sur les vœux déposés par d'autres groupes.

Or, à ce Conseil, je tiens néanmoins à saluer les vœux qui ont été portés et qui ont donné lieu à un vœu de l'Exécutif qui, à mon avis, est extrêmement important : l'Exécutif s'engage à interdire la vente des oiseaux et des animaux vivants sur le marché aux fleurs, tenant compte notamment à la fois des plaintes de la "Ligue de protection des oiseaux" et la nécessité de lutter contre la marchandisation des animaux. C'est donc une décision importante qui a été prise. Je trouve qu'il aurait été légitime que je puisse m'exprimer sur ce sujet.

Vous voyez, je suis obligée néanmoins de choisir des projets de délibération sur lesquels je peux prendre la parole puisqu'on ne me permet pas de la prendre sur les autres vœux.

J'en profite d'ailleurs aussi pour saluer l'engagement de l'Exécutif pour interdire la pêche au vif et je tiens à saluer la prise de parole de Douchka MARKOVIC, qui a été très claire sur l'interdiction de cette pratique. Je regrettais d'ailleurs que, dans le vœu, il y ait le terme d'"encadrement" parce qu'il ne faut pas "encadrer" la pêche au vif, il faut l'interdire. Mais le vœu de l'Exécutif y répond bien.

Il est important que nous ayons un autre rapport au vivant, animal et végétal, et pas simplement végétal, et que l'on arrête de considérer que les animaux sont nos objets de loisir. Je pense aussi que l'engagement pris par ailleurs de travailler sur la question des animaleries sera également nécessaire.

Je suis évidemment toujours attachée à l'interdiction de la pêche parce que j'estime que, à partir du moment où l'on ne peut ni consommer ni vendre le poisson pêché à Paris du fait de la pollution et des arrêtés préfectoraux très pertinents à ce sujet, il faudrait interdire la pêche. J'espère que ce débat-là pourra évoluer même si j'aurai certainement très peu d'occasions de trouver un projet de délibération rattaché pour pouvoir y mettre des vœux.

Voilà ce que je voulais dire. C'est une évolution importante au niveau de la condition animale et de l'engagement de la Ville pour la condition animale, que l'on interdise sur le marché aux fleurs le marché aux oiseaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je n'ai pas eu l'impression, chère Danielle SIMONNET, depuis un jour et demi de séance, que vous ayez été privée de parole.

Olivia POLSKI, je pense que vous n'avez rien à dire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je n'ai pas grand-chose à dire puisque cela ne concerne pas vraiment mon projet de délibération. Qui plus est, je crois que Mme SIMONNET a effectivement dit que le vœu de l'Exécutif répondait en plus à ses exigences.

Je vous rends la parole.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 39).

2021 DAE 7 - Emplacements commerciaux place des Abbesses (18e) - Convention d'occupation du domaine public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant l'interruption, je vous propose - comme cela, nous commencerons sur un gros projet de délibération, le DAE 43 - d'examiner, en demandant aux intervenants d'être concis, le projet de délibération DAE 7 concernant des emplacements commerciaux place des Abbesses dans le 18e - convention d'occupation du domaine public.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération tout à fait technique et traditionnel. Ce n'est pas tant l'aspect technique qui retient notre attention. Je voulais simplement profiter de cette occasion pour souligner le rôle des commerçants dans cette période des fêtes, qui ont continué coûte que coûte à organiser des animations, à faire les illuminations, aidés d'ailleurs de manière très sensible, cette année, par la Ville. Ces commerçants, malgré les difficultés économiques pour certains, difficultés d'activité pour d'autres, ont encore répondu présent. Ce projet de délibération est l'occasion de le souligner et de les en remercier.

C'est aussi, et dans le cas présent cela s'est particulièrement vérifié, l'occasion de souligner le rôle des services de la ville, de la DAE en l'occurrence. Face aux demandes d'organisation d'événements par les commerçants, elle fait en sorte de réagir rapidement et d'éliminer toutes les entraves qui pourraient exister ou toutes les difficultés pratiques et administratives. Cela a été le cas pour cette association de commerçants de Lepic-Abbesses dans le 18e où, en quelques jours, la DAE a pu émettre les autorisations nécessaires, et donc leur permettre d'installer non pas leur marché de Noël habituel compte tenu des circonstances sanitaires, mais par contre d'organiser des animations pour les enfants pendant la période des fêtes.

Je voulais remercier les uns et les autres et souligner l'importance de leur action.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD, pour votre minute et 30 secondes d'intervention, répondant à ma demande.

La parole est à Olivia POLSKI, pour répondre à Jean-Philippe DAVIAUD.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne peux que m'associer aux remarques de M. DAVIAUD, à la fois pour dire notre soutien aux associations de commerçants qui ont effectivement fait beaucoup d'efforts et remercier aussi les services de la Ville.

J'en profite pour dire un petit mot à tous les adjoints au commerce d'arrondissement et aux maires qui accompagnent nos commerçants dans cette période. On sait que c'est difficile et ils sont aussi eux-mêmes les réceptacles des difficultés. Je veux les remercier à mon tour, comme Jean-Philippe, qui travaille dans le 18e, pour ce qu'ils peuvent faire pour nos commerçants.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 7).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 8 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, concerne "la détresse des étudiant-es à Paris".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, est relative à "la jeunesse parisienne en période de crise sanitaire."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative à "la protection des enfants contre les violences."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative "aux moyens mis à disposition des élus par la Ville."

La cinquième question d'actualité, posée par Mme Léa VASA à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "l'encadrement des loyers."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative à "la nécessité d'établir une fiscalité équitable pour un plan de relance efficace."

La septième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative "aux mobilités à Paris."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative à "la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique."

Je vais suspendre la séance. Je vous rappelle que nous reprendrons à 14 heures 30 - je dis bien 14 heures 30 - par l'examen des questions d'actualité.

Je vous souhaite un bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de démarrer nos questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la détresse des étudiant-es à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bienvenue, Monsieur le Préfet de police, Mesdames et Messieurs, première question d'actualité posée par le groupe "Génération.s".

Je donne la parole à sa présidente, Madame Nathalie MAQUOI, vous avez la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Cela fait maintenant près de 11 mois que les étudiantes et étudiants de ce pays sont privés de conditions d'études normales. Leur situation, entre isolement social, perte d'emploi, difficultés liées aux cours en ligne s'est progressivement dégradée jusqu'à atteindre un stade aujourd'hui particulièrement alarmant. Le Conseil parisien de la jeunesse y reviendra par son vœu concernant la santé mentale.

Nous avons toutes et tous été sidérés devant les images de la queue de plus de 400 jeunes attendant pour l'aide alimentaire. La précarité étudiante n'est pas une réalité récente, certes, cependant elle est plus criante que jamais au regard de la perte des nombreux "jobs" étudiants qui étaient pour certains et certaines une condition de survie. On estime que 50 % de ces emplois ont disparu aujourd'hui.

Les ressources manquent et le coût de la vie ne baisse pas, lui. Alors, dans l'espoir d'un retour des cours en présentiel, les étudiantes et étudiants se démènent pour payer leur loyer et restent souvent seuls devant leurs écrans dans des logements exigus où ils dorment, travaillent et vivent. Cette situation conduit de plus en plus d'étudiantes et étudiants, déjà isolés par les cours à distance, à se replier encore davantage, parfois sauter des repas, parfois négliger leur santé.

A la détresse sociale et économique succède aujourd'hui une détresse psychologique. Selon Ipsos, 40 % des étudiantes et des étudiants souffrent de troubles anxieux généralisés et 30 % de pensées suicidaires. Au global, toutes et tous partagent le sentiment que l'on sacrifie leur avenir, voire qu'on les sacrifie tout court.

A ce stade de l'épidémie, ils sont plus d'un sur six à avoir abandonné leurs études mettant un terme à des années d'efforts et d'investissements. Cette situation s'aggrave, je pense que la ministre de l'Enseignement et le Gouvernement n'en prennent pas la mesure et ne prennent pas de mesures à hauteur de la situation.

Les collectivités et le tissu associatif ont pris le relais et nous saisissons ici l'occasion de remercier les associations parisiennes "Linkee" ou "Cop-1", qui œuvrent à des distributions alimentaires, à des épiceries solidaires, à simplement aider les étudiantes et étudiants à garder la tête hors de l'eau, à conserver du lien social malgré la dureté de la période.

Merci, Madame la Maire, à votre adjointe Marie-Christine LEMARDELEY, parce que je la sais extrêmement attentive et mobilisée sur cette question, et investie.

Nous saluons aussi les aides déployées par la Ville et qu'il faut continuer à développer et promouvoir malgré l'inaction de l'État.

Il est urgent donc de protéger les étudiants. Alors, Madame la Maire, ma question : quels nouveaux outils notre Ville pourra-t-elle mobiliser pour répondre à cette situation insupportable ? Quels sont déjà les dispositifs existants qui ont été mis en place pour aider, accompagner les étudiantes et étudiants dans cette crise inédite ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à l'excellente Marie-Christine LEMARDELEY, qui ne veut pas que je dise que c'est son anniversaire, mais bon anniversaire !

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci.

Chère Nathalie MAQUOI, je partage votre inquiétude, la situation est grave pour beaucoup d'étudiantes et d'étudiants. Vous avez parlé des files d'attente des étudiants devant les distributions alimentaires organisées par la Ville. Vous les avez vus manifester, dire leur mal-être, leur angoisse du décrochage, leur refus d'être une génération sacrifiée.

Avec Anne HIGALGO, Maire de Paris, j'ai rencontré les présidents d'université, les représentants des étudiants, j'échange régulièrement avec eux et le constat est clair : beaucoup d'étudiants vont mal. C'est un constat partagé.

Ainsi, le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale menée par les députées Sandrine MORCH, LREM, et Marie-George BUFFET, parti communiste, indiquent qu'un étudiant sur six a arrêté ses études à cause de cette crise, un étudiant sur six ! La moitié d'entre eux s'inquiète pour sa santé mentale.

Nous devons tout faire pour que cette génération ne soit pas sacrifiée. Nous devons tout faire pour lutter contre les inégalités qui explosent au sein de cette génération.

Les cicatrices seront profondes et visibles longtemps. Ce sont des jeunes qui redoutent de ne pas trouver de travail à cause de la crise, d'autres ont perdu le goût de vivre et certains sont déjà passés à l'acte.

Vous l'avez dit, ce n'est pas une fatalité, nous pouvons agir. La Ville n'a d'ailleurs pas attendu pour le faire. Ses actions sont coordonnées par notre Maison des initiatives étudiantes qui est mobilisée à 100 %.

- Nous sommes passés de la distribution de 1.500 paniers alimentaires en octobre à 3.000 par semaine aujourd'hui.

Avec, vous avez nommé quelques associations, "les Restos du Cœur", "Linkee", "Cop-1", nous accompagnons aussi des épiceries solidaires du "Secours populaire" et "l'Agorae".

- J'ai voulu que ces dispositifs ne soient pas stigmatisants et soient facilement accessibles. Sur simple présentation de la carte étudiante, nous distribuons aussi des produits d'hygiène, des masques, des protections menstruelles réutilisables et nous profitons de ces moments de distribution alimentaire pour proposer une aide psychologique aux étudiants et rompre leur isolement.

Je rappelle, pour mémoire, que la Ville a mis en place une aide de 500 à 1.000 euros par étudiant, l'A.I.L.E., pour tous ceux qui, boursiers, n'auraient pas trouvé de place en résidence universitaire.

Pour lutter contre le mal-être psychologique, la détresse, j'ai échangé avec tous les acteurs de la santé mentale à Paris et avec eux nous travaillons à mieux informer. Nous avons surtout augmenté le nombre de consultations psychologiques gratuites à la M.I.E. et au CROUS, notamment avec l'association "APASO". Nous soutenons le travail formidable de l'association "Nightline", qui offre une écoute des étudiants en détresse par d'autres étudiants formés. Des actions seront prochainement proposées à la M.I.E., qui servira de tiers lieu pour la santé mentale avant qu'un lieu pérenne n'ouvre à Paris.

Nous mettons tout en œuvre pour aller vers les étudiants et les pousser à consulter s'ils en ont besoin. Les étudiants formés interviennent auprès d'autres étudiants dans les résidences universitaires, lors des distributions alimentaires et dans la stratégie de dépistage du Covid à destination des étudiants.

Enfin, pour sortir les étudiants de leur isolement, nous mettons à leur disposition des espaces de travail dans les CROUS, et maintenant grâce à la complicité d'Hélène BIDARD, dans les centres "Paris Anim".

J'ai aussi demandé à la M.I.E. de proposer des activités en ligne pour que les étudiants puissent se changer les idées et rompre leur isolement. Anne HIDALGO a également annoncé l'ouverture d'une maison pour la jeunesse dans la mairie du 1er arrondissement où les étudiants auront évidemment toute leur place. Nous travaillons à sa préfiguration avec ma collègue Hélène BIDARD chargée de la jeunesse.

Nos jeunes sont loin d'être passifs, ils sont la génération "Me Too", la génération des marches pour le climat, des "Blacks Lives Matter". Ne l'oublions pas. Ils sont pleins d'une énergie que nous ne pouvons pas laisser s'abîmer. Bientôt, l'Académie du climat sera un catalyseur de toutes leurs initiatives pour l'environnement, un lieu pour leur redonner de l'espoir et des horizons.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

Madame MAQUOI, vous pouvez bien sûr reprendre la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Marie-Christine LEMARDELEY, car je crois que dans votre intervention, on entend bien ce qui est fondamental dans la période, c'est de mobiliser toutes les ressources que l'on a à disposition. On sait tous que les chèques santé mentale n'y suffiront pas, on est en dessous de tout sur ce sujet, et que les tissus de solidarité les plus fins vont être nécessaires pour passer le cap, parce qu'il y va de notre avenir à nous aussi et sans passer cette période complètement inédite, sans sacrifier cette génération, donc continuons à porter cette voix, continuons à avancer et merci en tout cas pour votre mobilisation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Bien sûr, une deuxième question va être à présent posée par le groupe MoDem Démocrates et Ecologistes, mais je voudrais dire sur les étudiants et pour la jeunesse d'une façon plus générale, que nous devons leur tendre la main, nous les avons mis au cœur de nos priorités lorsque nous parlons climat, lorsque nous parlons déplacement, lorsque nous parlons logement, lorsque nous évoquons les questions de pédagogie, d'accompagnement dans des projets qui peuvent être des projets étudiants ou d'autres types de projet. Nous sommes vraiment à leurs côtés.

Ce qui me frappe, c'est à la fois cette précarité très grande, cette vulnérabilité que l'on voit, Paris compte 330.000 étudiants. Ils ne sont pas tous parisiens, il y a beaucoup d'étudiants étrangers, et d'ailleurs les associations et les présidents d'université nous disent que pour ces étudiants étrangers, la situation est parfois encore plus critique, parce que là ils sont coupés de toute relation avec leur famille depuis très longtemps. Et nous savons que pour ces 330.000 jeunes, les signaux qui sont donnés, en tous les cas les signaux qu'ils perçoivent, sont des signaux extrêmement négatifs dans lesquels ils ont du mal à se projeter.

Notre rôle, notre rôle d'adultes, de responsables et en l'occurrence ici de responsables politiques municipaux, c'est véritablement de les écouter, de les impliquer dans les solutions et de les accompagner. Et comme vient de le dire Marie-Christine LEMARDELEY, on peut aussi leur tirer un sacré coup de chapeau, parce que leur situation est très difficile, mais il y a une très grande solidarité et mobilisation de beaucoup d'associations étudiantes. Au-delà des

organisations de jeunesse plus traditionnelles que l'on a pu connaître dans nos générations, on a affaire là à une multitude d'associations qui interviennent et c'est quelque chose de très positif.

C'est avec ces associations d'ailleurs, et bien sûr avec les organisations de jeunesse, que nous travaillons à la préfiguration des différents lieux, cela a été dit, que ce soit "l'Académie du Climat" ou cette Maison de la jeunesse que nous allons créer.

II - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la jeunesse parisienne en période de crise sanitaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne tout de suite la parole à Mme Séverine de COMPREIGNAC pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, puis Hélène BIDARD répondra et peut-être Marie-Christine s'il y a besoin de compléter.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, ma question porte sur la jeunesse, sur la crise sanitaire qu'elle prend de plein fouet, sur l'action de la Ville de Paris à son égard, dans un climat qui a rarement été si difficile et anxiogène pour elle : absence de cours en présentiel depuis des mois, isolement social, disparition des petits boulots qui complétaient les ressources des 46 % d'étudiants qui doivent travailler pour payer leurs études, précarité économique qui limite l'accès aux soins physiques et psychologiques et enfin, fragilité, voire détresse émotionnelle qui touche entre 20 et 30 % de nos jeunes aujourd'hui.

Sans compter ceux qui devaient accéder à leur premier emploi, ceux qui ont dû rendre leur logement, ceux qui se demandent s'il est bien raisonnable de faire des études.

Face à cette situation, heureusement, des étudiants, des associations, des arrondissements se mobilisent avec les moyens qui sont les leurs. Lors du Conseil de décembre, nous avons voté un budget conséquent pour venir en aide à ces jeunes en grande souffrance.

Aujourd'hui, qu'en est-il ? Nous voudrions savoir, Madame la Maire, ce qu'il en est de la mise en œuvre des actions proposées par l'État d'une part, que les communes peuvent décliner. Avez-vous, par exemple, un premier état des lieux de "Un jeune, une solution" ? Pouvez-vous aussi faire part au Conseil de la mise en œuvre des actions annoncées en décembre ? Combien de jeunes sont concernés, combien le seront demain ? Pouvez-vous nous dire quelle communication a été faite à destination de notre jeunesse parisienne, des 300.000 étudiants qui vivent à Paris pour n'oublier personne ?

Enfin, au-delà des mesures d'urgence, deux autres sujets qui pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes sont importants.

Le premier, alors que c'est souvent une solution d'excellence pour l'insertion, vous avez posé au début de ce mandat des limites très strictes à l'embauche d'alternants. Avez-vous renoncé à votre politique restrictive d'embauche d'alternants au sein de la Ville de Paris ? Ce serait une solution.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions que vous avez annoncées ne s'adressent qu'aux étudiants boursiers. Or, vous le savez comme nous tous, il y a ceux qui sont juste à la frontière, qui n'en bénéficient pas et sont dans des situations quelquefois véritablement difficiles. Ne pensez-vous pas qu'il faille élargir ces aides ? Bien sûr, nous le savons, vous n'êtes pas restés les bras croisés, mais est-ce à la mesure des besoins ? Nous ne le savons pas, car nous n'avons pas de premier bilan et nous serions vraiment preneurs de ce bilan.

Nous sommes ville capitale, celle qui accueille le plus d'étudiants en France, il faut créer toutes les impulsions nécessaires pour faire face à cette crise. Pour notre part, nous sommes prêts à nous mettre autour de la table avec vous, pour aller de l'avant. Nos jeunes attendent des réponses rapides et massives, Madame la Maire. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Hélène BIDARD, pour répondre sur nos actions qui sont des actions de la Ville d'ailleurs sur lesquelles personne n'est venu nous demander quoi que ce soit. C'est facile de dire "un jeune, une solution". En fait, du côté de l'action, vous allez voir ce que nous faisons, mais c'est bien de poser les questions, ainsi, cela permettra de ne plus dire, par exemple, que nous limitons l'accès à l'alternance puisque nous devons être une des administrations dans laquelle cet accès à l'alternance, et notamment à l'apprentissage, est sans doute le plus ouvert.

Hélène BIDARD ?

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, quelques mots de contexte encore, la crise que nous traversons depuis un an est d'une rare violence pour la jeunesse, dans sa grande diversité d'ailleurs, qui est confrontée à une précarisation économique sans précédent, au manque de sociabilité et à une série de ruptures, scolaires, affectives et psychologiques.

Marie-Christine LEMARDELEY vient d'en parler sur la question des étudiants, sur le parcours éducatif, 1 jeune sur 6 a arrêté ses études, et 1 sur 3 se sent en situation de décrochage scolaire.

A Paris, entre novembre 2019 et novembre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de 32 %, cela représente 4.800 jeunes parisiens supplémentaires en un an.

Sur le plan du logement, le rapport annuel de la fondation Abbé Pierre indique qu'un tiers d'entre eux redoutent de faire face à des impayés, ils sont déjà 15 % dans cette situation à l'échelle des seuls foyers de jeunes travailleurs de Paris pour lesquels la Ville de Paris a débloqué une aide complémentaire de 100.000 euros en 2020.

Les conséquences de la crise sur la santé mentale sont extrêmement préoccupantes également, puisque 30 % des 18-25 ans ont renoncé à l'accès aux soins par manque de moyens et la même proportion souffre d'états dépressifs. Quand on sait que sur toute la France, il y a en tout et pour tout 600 pédopsychiatres et que l'on compte 1 psychologue pour 30.000 étudiants, on est en droit de s'inquiéter, voire même d'être assez en colère.

La Mairie de Paris l'a rappelé à de nombreuses reprises, il n'est pas concevable que cette jeune génération soit une génération sacrifiée, la Ville n'a donc pas attendu pour renforcer les dispositifs et les aides à destination d'abord de 415.000 jeunes de 16-30 ans qui ont pu en bénéficier.

Avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, on a rappelé les mesures prises pour les étudiants. Léa FILOCHE a rappelé également l'action ininterrompue, et je veux les remercier, des services sociaux de la Ville de Paris durant l'ensemble de l'année 2020, qui ont continué à accueillir et aider les jeunes depuis le début de la crise.

En 2020, ce sont ainsi plus de 800.000 euros qui ont été versés aux jeunes sous forme d'aides à la vie quotidienne d'urgence ou encore de prise en charge des formations, sans compter le travail de la Mission Locale de Paris et des nombreuses subventions aux dispositifs d'aide alimentaire.

Voilà pour les actions concrètes dans la limite de nos compétences et nous sommes dans l'attente que l'État prenne à son tour de véritables mesures concrètes et opérationnelles, et je dois dire qu'il est urgent d'agir et si je puis dire de sortir le porte-monnaie, d'élargir les aides sociales pour répondre à la pauvreté grandissante qui n'est pas acceptable.

Les 80 propositions du rapport de la commission d'enquête parlementaire de décembre 2020, rapportées par Marie-George BUFFET, sont sur la table actuellement du Gouvernement. Les collectivités ne peuvent pas indéfiniment agir seules et attendre cette déclinaison des rapports parlementaires concrètement et financièrement.

Il y a 15 jours encore, les jeunes étaient dans la rue avec la ferme intention d'être écoutés et entendus, ce qui en dit long sur leur sentiment d'être trop peu concertés. A Paris, nous avons fait le choix de cette concertation pour construire des réponses avec les jeunes, comme pour la mise en place de la Maison pour la jeunesse annoncée par la Maire de Paris. C'est dans cet esprit que nous avons rencontré d'ores et déjà avec la Maire de Paris une quarantaine d'associations de jeunes, le 22 janvier dernier, et c'est dans cet esprit que nous allons continuer à soutenir la jeunesse parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vous pouvez reprendre la parole, Madame.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire, je vous remercie de ces réponses qui sont assez complètes.

Sur l'alternance, pour avoir essayé en début de mandat d'embaucher un alternant, hormis des techniciens, j'ai compris que l'on ne pouvait pas. Donc, il y a peut-être des choses à revoir de ce côté-là, mais c'est une invitation, ce n'est pas une critique.

Sur la communication, j'en parlais dans ma question, nous n'avons pas vu une communication telle, qui nous permette de penser que tous les jeunes peuvent accéder aux aides et tous ceux qui en ont besoin en tout cas, mais je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Peut-être juste un mot. Vous dites, "je n'ai pas pu", mais en tant qu'élue vous vouliez embaucher un contrat d'apprentissage ? Vous êtes élue, Madame, l'embauche se fait...

600 cette année, les embauches d'alternants se font dans l'administration. Vous en tant qu'élue, vous n'embauchez pas un alternant. Ce ne serait pas vraiment judicieux d'ailleurs de considérer que les alternants peuvent devenir des collaborateurs d'élus. C'est autre chose. Mais 600 apprentis à la Ville, en tous les cas je vous invite à vous rapprocher d'Antoine GUILLOU et des services du Secrétariat général pour que l'on ne soit pas dans l'ambiguïté de qui peut faire quoi.

Mais, il y a 600 apprentis à la Ville.

III - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la protection des enfants contre les violences.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante posée par le groupe Paris en commun. Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi d'inviter à notre Conseil les milliers de voix qui ont bravé leur peur et celles pour qui il est encore trop tôt pour nous dire l'innommable, pour partager leurs souffrances d'enfance violée par ceux qui auraient dû les protéger.

"Me Too inceste", avec ce "hashtag" ont jailli les mots enfouis qui leur vie durant les ont hantés. Ces filles, ces garçons n'avaient souvent même pas 10 ans, n'avaient même pas encore appris à les écrire. Moi, j'en avais 5. L'inceste, les violences sexuelles, les violences physiques n'ont ni classe sociale, ni religion, ni parti politique, elles ne sont pas des faits divers, elles sont un fléau qui ronge toute la société et c'est collectivement que nous devons en finir pour mettre fin à ce silence qui laisse sans recours la souffrance de tant de victimes.

Ces violences, même lorsqu'elles ne tuent pas, entraînent des traumatismes graves pendant des décennies et sans accompagnement, les victimes s'enferment dans un cycle de violences : dépression, tendance suicidaire autodestructrice, addiction, échec dans tous les domaines de la vie.

Les neurosciences démontrent de manière froide et sans appel comment le développement cognitif et socio-émotionnel des enfants peut être entravé par ces violences. Elles montrent tout aussi clairement que les interventions permettent aux victimes de se reconstruire surtout quand elles ont lieu au plus tôt. Il n'y a aucune fatalité, mais il y a une réalité, et cette réalité exige que nous soyons à la hauteur de l'immense enjeu que représente la prévention des violences envers les enfants ainsi que l'accompagnement de la parole des victimes et les soins psychosociaux que l'on peut leur apporter.

Notre collectivité doit prendre sa part à ce combat qui est un enjeu de santé publique à part entière.

Madame VERSINI, chère Dominique, je connais votre engagement depuis de nombreuses années pour lutter contre ces violences et contre les souffrances des enfants pour leurs droits. En novembre dernier, vous nous avez annoncé la préparation d'un plan de lutte contre les violences faites aux enfants qui devrait nous être présenté au premier trimestre 2021. Avec Hélène BIDARD, le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, vous avez consacré la journée interprofessionnelle de l'Observatoire des violences faites aux femmes à la question des violences patriarcales sur les enfants et les jeunes pour aider à briser le cercle infernal des violences qui prospèrent à l'âge adulte sur le terreau de celles connues dans l'enfance.

Sans vous avancer sur les points qui pour l'heure ne seraient pas décidés, pouvez-vous nous indiquer quelles pistes ont été retenues comme prioritaires dans vos travaux et avec quels acteurs de la protection des enfants au sens large, vous avez engagé des démarches. Avez-vous pu recueillir l'expression des premiers concernés autour de leurs besoins et attentes, notamment s'agissant de la sensibilisation et de la prévention des violences, de l'accueil de la parole des enfants victimes et des soins prodigués dans le cadre de la protection de l'enfance et au-delà pour permettre leur reconstruction ?

Je vous remercie par avance de toutes ces précisions et je demande à chacun dans cet hémicycle de s'engager à faire respecter pleinement la dignité et les droits des enfants, qui ne sont pas moindres que les nôtres.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, merci, chère Geneviève, et merci aussi pour votre parole libre qui aidera beaucoup, beaucoup d'enfants, de jeunes et d'adultes aussi à trouver ce chemin pour se reconstruire, merci beaucoup.

Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, Madame la conseillère de Paris, chère Geneviève GARRIGOS. Tout d'abord, chère Geneviève, je tiens à vous exprimer à titre personnel, ma grande reconnaissance, émotion, mon respect devant votre courage et celui des victimes que vous mettez en lumière, car elles parlent à travers vous.

Merci de poser cette question d'actualité et de mettre l'accent sur cette question trop souvent taboue, trop souvent tue, la question de ces violences faites aux enfants, notamment les violences sexuelles, et la plus infâme, la plus insupportable, l'inceste, parce que la plus inattendue.

C'est en ce sens que le mouvement actuel lancé sur les réseaux sociaux par de très nombreux adultes sur les violences qu'ils ont subies dans l'enfance, dans la prime enfance, vous avez dit 5 ans, d'autres disent 6 ans, 7 ans, 8 ans, on sait que c'est avant 10 ans, le "hashtag" "Me Too inceste" a montré ce besoin de la parole, mais la parole d'adultes ayant subi cela dans leur enfance.

D'ailleurs, il y a quelques années, les femmes se sont fortement mobilisées, ont bougé les lignes sur les violences qu'elles subissaient et subissent encore, Hélène BIDARD, notre adjointe est très fortement engagée sur tout cela.

Aujourd'hui, il nous faut faire ensemble ce même mouvement pour et avec les enfants, parce que les enfants ne parlent pas facilement, les enfants ne parlent pas fort. Ils lancent de tout petits signaux qu'il faut savoir interpeller pour qu'ils puissent oser parler des violences qu'ils subissent, mais trop souvent les adultes ne croient pas les enfants, ils les musèlent, ils minimisent tous ces signaux de détresse parfois minimes.

Pourtant, les chiffres sont implacables : 1 enfant sur 10 est victime de violences sexuelles. C'est inacceptable. 1 enfant meurt tous les 5 jours sous les coups de ses parents. C'est inacceptable. Encore récemment se déroule le procès à Reims du petit Tony, 3 ans, mort sous les coups de son beau-père. 1 enfant sur 10 victime de harcèlement scolaire, c'est inacceptable.

Dans le cadre de la délégation que la Maire de Paris m'a fait l'honneur de me confier, relative à la défense et à la promotion des droits de l'enfant, à la protection de l'enfance, je travaille à sa demande à ce que Paris se dote d'un plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, toutes les violences.

D'ailleurs, les enfants que nous avons fait travailler sur ce sujet ont écrit une charte parisienne des droits de l'enfant, que vous trouverez à l'entrée, que la Maire de Paris a signée le 20 novembre, jour de la journée internationale des droits de l'enfant.

Dans cette charte, ils demandent six choses. Une chose, c'est que nous les protégeons contre toutes les violences subies en milieu familial, subies en milieu scolaire. Nous nous sommes engagés, avec la Maire de Paris, à les protéger.

Depuis le début de la mandature, j'y travaille avec tous les adjoints en charge directement ou indirectement des enfants. Nous sommes 15. Je travaille avec des experts chercheurs, médecins, des associations de défense des droits de l'enfant, de la protection de l'enfance, des partenaires institutionnels, la justice, l'Éducation nationale, la C.A.F., l'A.R.S., le 119, le numéro que tous les enfants devraient connaître et qu'ils ne connaissent pas, ainsi que des associations de défense des victimes.

Nous avons rencontré, avec la Maire de Paris, des victimes, des personnes qui ont subi des violences, qui nous ont confié la souffrance qu'elles ont ressentie, et leur attente que les pouvoirs publics et que nous-mêmes, grande collectivité, agissions pour protéger les enfants à venir, puisque pour eux, c'est derrière eux, ils doivent se débrouiller comme ils peuvent, reconstruire leur vie. Tout est possible, mais c'est mieux si l'on intervient en amont.

Le plan présentera de nombreuses actions pour prévenir, informer, protéger les enfants dans tous les lieux où ils se trouvent, que ce soit dans le milieu familial, scolaire, dans les centres de loisirs, dans le milieu sportif, dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance, dans les établissements pour enfants handicapés, les enfants témoins ou victimes, dans le cadre des violences conjugales.

D'ores et déjà, nous avons lancé une première mission, la Mission des droits de l'enfant, composée de jeunes volontaires des droits qui se déploient pour l'instant dans quatre arrondissements pilotes, et qui en septembre seront dans tous les arrondissements parisiens, par binôme, et je remercie les maires d'arrondissement qui les accueillent.

Ils iront présenter aux enfants leurs droits dans tous les lieux : les collèges, les clubs sportifs, les centres de loisirs, les établissements de l'A.S.E., partout où sont les enfants.

À la fin du mandat, c'est au moins 100.000 enfants parisiens qui auront été sensibilisés à leurs droits fondamentaux, qui connaîtront tous les lieux de recours, tous les lieux et personnes-ressources.

Il y aura bien sûr d'autres mesures. Je ne vais pas les annoncer à ce stade. Il y aura un plan. En tout cas, je sais que dans cette Assemblée, nous pouvons compter sur tout le monde pour se mobiliser pleinement en faveur des enfants parisiens. C'est leur demande.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI. Merci aussi, parce que vous portez bien sûr avec conviction, avec une très forte crédibilité aussi, compte tenu de votre rôle précédent. C'est précieux que les Parisiens sachent, et que les petits Parisiens et petites Parisiennes sachent que pour travailler à leur protection et à l'accompagnement dans leur vie de futurs adultes, il y a d'abord des élus attentifs, sur tous les bancs de cette Assemblée, qui à la fois comprennent et connaissent la complexité du problème, et aussi une belle personnalité comme Dominique VERSINI, à la tête de ce plan que nous construisons ensemble. Merci à vous.

Madame GARRIGOS, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Geneviève GARRIGOS. - Si vous me permettez, tous mes remerciements à Dominique VERSINI. Je sais son action réellement engagée. Également, à Hélène BIDARD, parce qu'avec la jeunesse, elle reprend ce flambeau de protéger notre jeunesse. Et à vous, Madame la Maire, chère Anne, je n'ai pas trouvé les mots pour vous remercier du soutien que vous m'avez toujours apporté, comme je n'ai pas trouvé les mots pour remercier tous ceux de mes collègues, de tous bords, qui m'ont fait montre de leur sympathie depuis que je me suis exprimée.

Je voudrais aussi remercier les personnels de la ville qui, au quotidien, s'engagent auprès de ces enfants, recueillent leur parole et les accompagnent.

Par contre, je voudrais exprimer aussi la souffrance qui est la mienne chaque fois que dans cet hémicycle, je me suis sentie accusée de complice de pédocriminels. Je voudrais que l'on comprenne la violence que cela représente pour moi. Je sais que je ne suis pas la seule dans cet hémicycle à partager cette histoire.

Je voudrais dire que les débats que nous devons avoir sur ces questions ne doivent jamais instrumentaliser les victimes, toujours les protéger, que ce doit être un engagement de tout ce Conseil de Paris.

Je voudrais dire à celles et ceux qui ont vécu ce que j'ai vécu, que je les entends, je les crois, et je les soutiens. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, chère Geneviève, merci beaucoup.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux moyens mis à disposition des élus par la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante posée par Rachida Dati pour le groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Mes chers collègues, tout d'abord, Madame GARRIGOS, je connais votre parcours et votre expérience. Je connais aussi votre profonde sensibilité. Je prends sur ma question d'actualité pour pouvoir vous répondre.

Les propos que j'ai tenus hier, je les maintiens, Madame. J'ai du respect pour vous, pour votre parcours. Je sais ce que vous pouvez vivre et ressentir. Mes propos hier, j'ai dénoncé l'hypocrisie, l'hypocrisie, pourquoi ? Pourquoi, Madame ? Et vous le savez.

Quand il y a ce genre de faits si graves, ce sont des faits criminels. Ce n'est pas un mode de vie, vous le savez. J'ai eu affaire à ce type d'expérience, malheureuse, dramatique, tragique, qui se termine mal.

Mais quand dans notre société, vous avez des personnalités politiques qui sont censées être entendues, justement, pour libérer la parole, et comme vous le disiez, pour rendre crédibles les propos des enfants, effectivement vous avez raison, Madame VERSINI, les enfants n'appellent pas le 119. Ils ne l'appellent pas.

Quand j'entends des responsables politiques, quand c'est loin, quand c'est les autres, on montre du doigt l'Eglise, le sport, les autres corporations, mais quand il s'agit d'eux, ils ne se remettent pas en cause, tout cela pour protéger les siens.

Madame, nous avons eu affaire, vous comme moi, dans nos vies personnelle et professionnelle, à des enfants, et Mme VERSINI l'a dit, les enfants qui aiment leurs parents et disent : "oui, j'ai été violé, mais ils sont gentils", "oui, j'ai été frappé, mais ils sont gentils".

Quand je retrouve cela dans des milieux que vous avez connus, Madame GARRIGOS, que j'ai connus, que nous avons combattus, je connais vos combats, je connais vos engagements, je les ai eus depuis que je suis enfant. Je ne suis pas devenue magistrate par hasard.

Les propos que j'ai tenus hier, c'est le cynisme que je dénonce, l'hypocrisie. Nous devons, y compris quand ce sont les nôtres, les dénoncer. La commission indépendante que nous souhaitons, Madame GARRIGOS, c'est que quelqu'un comme vous, quelqu'un comme moi, avec des engagements politiques très différents, mais des engagements humains communs, que nous nous retrouvions dans cette commission, pourquoi ?

La commission concernant l'Eglise, présidée par le président SAUVÉ, a travaillé, a fait sortir, a révélé, a sorti de la torpeur de la tragédie, pour ne pas dire du coma, nombre d'enfants.

Est-ce qu'aujourd'hui, Madame GARRIGOS, vous ne pouvez pas entendre que cette commission est utile, pour vous, pour nous, pour tous ceux qui sont ici, et dire non, on va faire un plan d'action, ce n'est pas un mode de vie, ce n'est pas une activité, ce n'est pas un loisir ? La pédophilie n'est pas un loisir. L'inceste n'est pas un mode de vie, le viol non plus, ce n'est pas de l'art ou de l'artistique.

Si vous avez été blessée, j'en suis désolée, mais je maintiens mes propos, parce que c'est un sujet qui nous concerne tous et qui met à mal notre société.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame DATI, vous avez épuisé votre temps de parole. Il n'y aura pas d'autres réponses que celle-là à la question sur laquelle vous avez pris ce temps. Non, parce que vous avez décidé, c'est très bien, vous avez fait ce que vous souhaitiez faire, prendre votre temps de parole pour répondre à quelque chose qui ne vous était pas adressé directement.

Je vous remercie beaucoup. Nous allons passer à la question suivante. À moins qu'un adjoint, peut-être voulez-vous répondre, Monsieur le premier adjoint, dire un mot ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Il nous est particulièrement douloureux tout de même, après le témoignage extrêmement personnel, extrêmement émouvant, extrêmement grave de Geneviève GARRIGOS, au lieu d'avoir l'humilité, la compréhension, la pudeur d'écouter Mme GARRIGOS, et collectivement, dans un moment dont la gravité du sujet impose un minimum de décence, de revenir sur le sujet, d'assumer vos propos qui sont tellement ridicules qu'ils en deviennent diffamatoires...

Madame DATI, Madame la Présidente Rachida DATI, puisque je sais que vous êtes soucieuse des formes à votre endroit beaucoup plus qu'à celui des autres, ce que vous avez dit hier, la mise en scène médiatique à laquelle vous vous êtes prêtée, en vous assurant d'une présence large pour observer votre coup d'éclat, une fois de plus, vous déshonore par vos outrances.

Je ne peux concéder qu'une seule chose, Madame la Présidente, c'est que oui, j'ose imaginer que la lutte contre l'inceste est quelque chose qui nous réunit tous. C'est la seule chose que je veux retenir de cet après-midi un peu pénible.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Vous avez, conformément au règlement intérieur, 2 minutes pour reprendre la parole, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Vous n'êtes pas juge de la morale, Monsieur GRÉGOIRE. Justement ! Vous masquez vos turpitudes. Qu'en est-il de M. GIRARD, des autres turpitudes ? Quelle est votre position ? Que souhaitez-vous faire ? Pourquoi avez-vous refusé cette commission ? Qu'est-ce qui vous gênait dans cette commission ? Qu'elle révèle d'autres choses ? Dites-nous ce qui vous gênait. Qu'est-ce qui vous gêne ?

Je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part, ni le groupe ni les élus que nous sommes, parce que mon engagement, l'indécence... Je ne suis pas mal à l'aise. Parce que l'indécence et l'indignité sont de votre côté.

Madame GARRIGOS et moi, on se connaît bien avant votre engagement et votre engagement cynique, Monsieur GRÉGOIRE. J'ai honte pour vous, et j'ai honte pour Mme HIDALGO.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais ajouter un point. Les sujets dont nous parlons, à savoir la protection de l'enfance, des enfants, contre toutes les violences, y compris évidemment la pire d'entre elles, l'inceste, sont des sujets qui fort heureusement, aujourd'hui, sont mis en lumière. La parole se libère, et c'est une très bonne chose.

Cette parole libérée, nous, les élus, nous devons non seulement l'accueillir, l'accompagner, la traiter et en faire quelque chose qui permette d'éviter, en tous les cas de faire prendre conscience de cette violence et des vies qu'elle détruit, et en même temps, aider à réparer ces vies qui, s'il n'y avait pas un accompagnement, seraient définitivement détruites.

C'est notre travail. Le reste, vous savez, les effets de manche, les effets de tribune, les approches politiciennes, chacun s'engage comme il l'entend en politique, et chacun fait de son engagement politique et de sa pratique ce qu'il veut en faire. Personne ne nous oblige, ni à être dans l'outrance, ni à être dans le déni, ni même à considérer que tout sujet doit être instrumentalisé parce qu'il pourra en rester quelque chose de positif.

Moi, cela fait très longtemps que j'ai décidé de ne pas agir en politique de cette façon, d'essayer de construire des solutions et de ne jamais refuser le rôle qui doit être le mien.

Lorsque nous avons connaissance de faits délictuels, nous actionnons l'article 40. D'ailleurs, dans cette belle maison, depuis longtemps, chaque fois qu'un élu, que ce soit le maire ou un collaborateur, a eu connaissance de faits délictuels, nous avons immédiatement déclenché l'article 40.

Chacun s'engage comme il l'entend. Je vais vous dire, je suis très fière de cette majorité qui, évidemment, ne fait pas de ces sujets des sujets tabous, mais décide de les traiter, non pas dans un débat politicien qui ne déboucherait sur rien, mais dans des solutions concrètes.

Je vais remercier l'ensemble des élus de ma majorité, remercier aussi une grande partie des élus de l'opposition, qui accompagnent avec le même état d'esprit cette idée qui fait que nous honorons notre mandat en étant au service de l'ensemble des Parisiens, et pas simplement de nos petites destinées.

Alors, merci à vous.

V - Question d'actualité posée par Mme Léa VASA à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'encadrement des loyers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole au groupe Ecologiste de Paris, Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas simple de reprendre la parole après ces échanges. Je voudrais remercier Mme GARRIGOS pour ses paroles et me réjouir que pour chacune et chacun ici, ces actes soient désormais reconnus comme criminels et inacceptables.

La question du groupe écologiste porte sur une mesure dont la portée sur le pouvoir d'achat des Parisiennes et Parisiens est unanimement saluée, l'encadrement des loyers, entré en vigueur en 2012 grâce à Cécile DUFLOT, alors Ministre du Logement écologiste.

Dès 2015, ses effets se sont fait sentir à Paris au travers d'une baisse des loyers, une baisse des loyers, vous avez bien entendu. Voilà qui était sensationnel, mais pas suffisamment pour Manuel VALLS alors Premier Ministre, qui après une intervention arbitraire, a conduit à l'arrêt de cette mesure en 2017, arrêt immédiatement suivi d'une relance des loyers à la hausse de 3 %.

Si l'on voit bien que la simple existence de l'encadrement produit des effets, on ne peut également que constater que son application effective et complète ne se fait pas toute seule. Tout d'abord, parce que tous les locataires ne sont pas informés, mais également parce qu'une fois informés, ils se retrouvent seuls pour se défendre.

On ne peut donc pas s'étonner qu'ils ne fassent que très peu appel à la commission de conciliation, par peur de risquer le non-renouvellement de leur bail.

Depuis 2019 et malgré le scepticisme assumé du Président de la République, l'encadrement des loyers est de retour à Paris, mais les freins à son application sont si puissants qu'aujourd'hui, près de la moitié des loyers parisiens sont supérieurs au plafond de l'encadrement. Ce surplus peut représenter plusieurs milliers d'euros par an pour un logement, ce qui pèse particulièrement dans les budgets des ménages qui subissent déjà des taux d'effort importants, et à plus forte raison dans les petits logements.

Certes, la préfecture de région a annoncé il y a quelques semaines que les premières amendes avaient été infligées aux propriétaires ne respectant pas la mesure. Mais, il ne s'agit que de 5 amendes pour des montants de quelques centaines d'euros qui paraissent ridicules face aux 15.000 euros d'amende qui peuvent être théoriquement appliqués et aux dizaines de milliers de logements concernés.

Il n'en faut pas beaucoup plus pour conclure que le volontarisme des institutions ne semble pas être au rendez-vous pour faire appliquer cette mesure. La Ville a récemment fait des annonces de renforcement des contrôles des annonces en ligne et d'information des propriétaires.

Pourtant, au même moment, la Ville baissait sa subvention à l'ADIL de 25 %, cette agence départementale d'information chargée en 2015 d'une mission d'information et d'accompagnement autour de l'encadrement, et qui fait face aujourd'hui à une recrudescence des appels des ménages tombés pour la première fois dans la précarité en raison de la situation sanitaire.

Face à ces constats, le groupe Ecologiste se questionne sur l'adéquation entre cet enjeu majeur pour les Parisiens et Parisiennes et les moyens déployés, notamment par la Ville, qui semble avoir peu fait en la matière ces dernières années.

Monsieur le Préfet, comment expliqueriez-vous la quasi-absence de contrôles et de sanctions de la part de l'État pour faire respecter l'encadrement des loyers ?

Madame la Maire, Monsieur BROSSAT, pourriez-vous préciser quels outils d'information et de contrôle sont et seront déployés, et avec quels moyens humains et financiers pour que la communication fasse place à l'action ? Prévoyez-vous de poursuivre en justice les agences immobilières qui ne respectent pas l'encadrement, comme le font certaines associations sans attendre les pouvoirs publics ?

Au-delà du contrôle, quelle politique envisagez-vous pour freiner la forte augmentation des loyers à Paris ? Envisagez-vous de travailler avec l'État à la mise en œuvre d'un gel des loyers dans la Capitale ? Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Une précision : le Préfet de police est là en tant que Préfet de police et pas en tant que Préfet de Région ou représentant du Gouvernement. Je me refuse à ce que nous ayons un représentant du Gouvernement, ce serait une mise sous tutelle de notre Assemblée, ce qui n'est pas le cas. Le rôle du Préfet de police dans cette Assemblée est parfaitement clair du point de vue de ses compétences en matière de sécurité et de son lien avec l'administration parisienne.

Je lui donnerai la parole, s'il le souhaite, pour parler des sujets qui relèvent notamment de la fonction police, contrôle.

C'est Ian BROSSAT, et j'engage vraiment tous les membres de cette Assemblée à ne pas solliciter le Préfet sur un rôle qui ne peut pas être le sien, parce que ce serait assez problématique pour nous tous de nous considérer comme sous tutelle et soumis à une réponse d'un représentant du Gouvernement qui siègerait ici à mes côtés. Ce n'est pas le cadre de cette Assemblée.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chère Léa VASA, vous nous interrogez sur l'encadrement des loyers. Je partage avec vous et avec beaucoup de personnes sur ces bancs, le fait que l'encadrement des loyers est absolument nécessaire, parce qu'il y a trop d'abus, et parce que les loyers du secteur privé sont trop chers, dans une ville par ailleurs où deux tiers des habitants sont des locataires, et pour une majorité d'entre eux locataires du parc privé.

Permettez-moi de commencer en apportant quelques précisions à vos propos. Vous le rappelez, l'encadrement des loyers a été appliqué une première fois entre 2015 et 2017, avant d'être annulé par le tribunal administratif.

Je voudrais rappeler que c'est la Ville de Paris, par la voix de sa maire Anne HIDALGO, qui à l'époque s'est mobilisée pour que nous puissions remettre en place l'encadrement des loyers à Paris. C'est la Ville de Paris qui a obtenu du Ministre Julien DENORMANDIE à l'époque que dans la loi Elan, les villes aient, sur leur demande, la possibilité de réactiver l'encadrement des loyers, ce que nous avons obtenu au moment de la loi Elan en novembre 2018.

C'est nous qui avons été la première ville à demander que l'encadrement des loyers puisse être réappliqué, ce qui est le cas depuis le 1er juillet 2019. Autrement dit, si le dispositif existe aujourd'hui et qu'il essaime un peu partout en France, à Lyon ou à Bordeaux par exemple, c'est grâce à la mobilisation de la Ville de Paris.

Je veux bien que l'on nous dise que la Ville de Paris n'a pas été assez active sur le sujet, elle l'a été suffisamment pour que l'encadrement des loyers puisse exister.

Cela étant, c'est vrai, il y a aujourd'hui nécessité d'améliorer le dispositif parce qu'il y a encore trop de propriétaires qui ne respectent pas l'encadrement des loyers. Simplement, la réalité, vous la connaissez, la loi Alur, puisque c'est Cécile DUFLOT qui l'a fait adopter à l'époque, c'est que c'est à l'État qu'il revient d'effectuer ces contrôles. La Ville de Paris n'a pas la possibilité d'effectuer ces contrôles, ce qui est d'ailleurs un peu curieux. Nous pouvons contrôler les locations touristiques avec nos agents du BPLH, mais nous ne pouvons pas contrôler l'effectivité de l'encadrement des loyers.

Nous avons demandé à la Ministre qu'une réforme puisse être faite, de telle sorte que la Ville de Paris puisse récupérer cette compétence.

À droit constant, ce n'est pas de nous que cela relève, c'est de l'État, en l'occurrence du Préfet de la Région Ile-de-France, et pas du Préfet de police. Je sais l'affection que vous avez pour le Préfet de police, mais c'est une compétence qui relève de son collègue.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes déterminés à agir sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle, en plus du travail effectué par l'ADIL, nous allons créer une maison du logement, une maison de l'habitat dans laquelle les habitants de Paris, locataires du parc privé, bénéficieront d'un appui pour effectuer leurs démarches et faire en sorte que les abus stoppent et que l'encadrement des loyers puisse s'appliquer.

Nous sommes mobilisés, très attachés à l'encadrement des loyers. Nous avons bien l'intention de faire que les abus qui demeurent cessent rapidement, pour que les classes moyennes puissent vivre à Paris sans se ruiner.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Ian BROSSAT. Merci pour la détermination avec laquelle vous portez cette question du logement, cruciale à Paris. Nous allons continuer à produire aussi du logement, à encadrer les loyers, et à permettre aux Parisiennes et Parisiens de se loger à des prix abordables dans notre ville.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire de votre rappel sur les raisons de ma présence, je ne suis d'ailleurs pas ici en tant que Préfet de police, mais en tant que votre exécutif pour certaines compétences de police générale. C'est à ce titre que je siége. Sinon, vous avez raison, ce serait une mise sous tutelle.

Je n'ai pas grand-chose à rajouter à l'excellente intervention de M. BROSSAT, j'espère que je ne vais pas lui porter préjudice en disant cela. Je transmettrai aux services compétents les sujets du contrôle. La réponse que je peux vous apporter en la matière, c'est que la DDPP, la direction des populations, qui est rattachée au Préfet de police que je suis en même temps, fait effectivement des contrôles sur les annonces, pour déterminer si elles ressortent bien des critères de la loi.

Mais il n'y a pas de capacité juridique d'intervenir directement auprès des bailleurs, ce qui est sans doute une carence que le Gouvernement est en train d'examiner. C'est vrai que c'est un contrôle de second niveau, et pas de premier niveau qui est ainsi pratiqué.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Madame Léa VASA ?

Mme Léa VASA. - Je vous remercie de cette réponse, Monsieur le Préfet. J'avais tout à fait conscience de ces compétences, mais voilà des éléments tout à fait utiles tout de même.

Et puis, peut-être qu'à l'occasion, on pourrait aussi savoir, par exemple, parmi les exclusions réalisées à Paris, quelle proportion peut relever de loyers qui ne respectent pas cet encadrement.

Simplement, une seconde fois, c'est très bien que l'on mette en place cette maison du logement, mais nous avons un outil, l'ADIL, dont nous baissons la subvention et nous ne recommandons pas cette mission spécifique. C'est dommage, surtout dans la période. Merci de vos réponses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faudra aussi produire du logement. C'est aussi par là que cela passe pour aider les Parisiennes et Parisiens à se loger.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la nécessité d'établir une fiscalité équitable pour un plan de relance efficace.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à présent à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Qui va payer la dette de la Covid ? Voilà plusieurs titres de la presse ces dernières semaines, mais nous avons aussi dans la presse un très bon rapport d'Oxfam.

Les 10 personnes les plus riches du monde ont vu leur fortune augmenter de 444 milliards d'euros depuis le début de la pandémie. En France, 175 milliards d'euros supplémentaires ont gonflé le patrimoine des milliardaires depuis mars dernier. À elle seule, la fortune de Bernard ARNAULT a augmenté de 44 milliards d'euros, soit un bond de 41 %.

Dans le même temps, le nombre de Français sous le seuil de pauvreté explose, et est en train de dépasser les 10 millions de personnes, touchant en particulier les femmes et les jeunes, qui payent le lourd tribut de cette pandémie.

Ce sont les conclusions du rapport sur les inégalités mondiales de l'O.N.G. Oxfam. Il y a urgence. Une urgence sociale, mais aussi une urgence fiscale à agir. Il ne s'agit plus de quémander de l'argent aux plus riches, mais de créer les outils fiscaux pour prendre l'argent là où il est, et assurer le rôle décisif de l'État, des collectivités et de leurs services publics.

Le plan de relance national qui nous a été présenté à grands coups de communication n'a aucun sens, sans que les règles fiscales et financières ne soient remises à plat. La dette se creuse actuellement, ne sert qu'aux intérêts privés et à la rentabilité du capital.

Cette crise sans précédent devrait pourtant être l'occasion de changer de paradigme, afin de financer les besoins sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux.

Comment peut-on sérieusement envisager de venir en appui aux secteurs vitaux de notre démocratie, qui recouvrent aussi bien le monde de la culture et du sport, que des solidarités, de la santé, qui sont aujourd'hui complètement sinistrés, sans créer de nouvelles ressources fiscales ?

Il est urgent de rétablir un véritable impôt sur la fortune, ainsi que la progressivité de l'imposition sur le capital et sur le revenu, de créer une taxe exceptionnelle Covid sur le profit des multinationales. Sans oublier les niches fiscales, qui sont aussi inutiles financièrement qu'inefficaces socialement.

Il est tout aussi nécessaire de lutter efficacement contre l'évasion fiscale et de taxer les transactions financières.

Madame la Maire, localement, vous allez prochainement annoncer un plan de relance. Nous devons nous réinterroger, nous l'avons fait à l'occasion de notre budget et du vote du budget 2021, sur les différentes ressources. Je pense notamment à la taxe d'habitation qui doit disparaître, la D.M.T.O. qui est très fluctuante, et toutes les autres possibilités. J'entends ici et là de nouvelles taxes qui sont dans l'air du temps. L'association "Amorce" a évoqué la hausse des taxes relatives aux déchets. Et puis, dans votre Exécutif, on se questionne notamment sur le stationnement et la pollution des deux-roues.

Je voudrais, Madame la Maire, vous saisir, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, ne serait-il pas utile, à l'aune de ce lancement d'un plan de relance que vous voulez engager, d'accompagner cela d'assises locales de la fiscalité, et d'ailleurs je me félicite d'avoir entendu dans la presse Audrey PULVAR reprendre cette proposition à l'échelle régionale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Paul SIMONDON pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Chers collègues, Monsieur le Président, merci pour cette question, permettez-moi d'élargir aussi le sujet de l'avenir des finances locales, parce que c'est bien sûr indissociable. Depuis plusieurs années, le modèle des finances locales établi dans les années 1980 subit de nombreux bouleversements : réforme de la taxe professionnelle, suppression de la taxe d'habitation, d'une partie des impôts de production, réaffectation des ressources fiscales entre collectivités, transfert de TVA, essor de l'intercommunalité, baisse des dotations de l'État structurelles, et hausse des dépenses sociales et de santé.

Nous constatons, avec l'ensemble des collectivités, une disparition progressive de l'autonomie financière des collectivités par la suppression des impôts directs locaux, remplacés le plus souvent par des dotations figées, au mieux d'ailleurs, à la main de l'État.

A cette évolution structurelle, s'ajoutent des bouleversements conjoncturels liés à la crise du Covid, mais qui mettent en lumière à quel point le modèle est sans doute à bout de souffle de ce point de vue. Vous le savez, la crise a conduit à accélérer considérablement les contraintes qui pèsent sur les budgets des collectivités, dont celui de la Ville de Paris, avec à la fois l'augmentation massive des dépenses, on a pu en parler déjà au moment du budget bien sûr, et une contraction importante de nos recettes.

C'est dans ce contexte, devant l'engagement très fort des collectivités pendant la crise, qui ont été appelées en urgence à suppléer un État parfois absent ou défaillant dans certaines mises en place des missions d'urgence, qu'il est saisissant de constater la faiblesse du soutien accordé aux collectivités par les mesures gouvernementales. Ce constat est partagé par tous les départements, les métropoles, les grandes villes, tous bords politiques confondus.

Les structures intercommunales ou de partage de compétences sont également touchées, on a vu avec IDF Mobilités ce qui a pu se faire et la difficulté d'obtenir un soutien à la hauteur des difficultés. Vous avez parlé de l'alerte

de l'association "Amorce", nous voyons avec Colombe BROSSEL régulièrement les impacts sur le secteur du traitement des déchets à travers le SYCTOM, et c'est pour répondre à ces constats qu'il me semble nécessaire d'envisager la question sous l'angle global de l'avenir des finances locales.

Il faut poser la question de la cohérence, de la pérennité de l'architecture de la fiscalité, vous avez beaucoup parlé de fiscalité nationale mais aussi locale, pour en rétablir l'équilibre et la justice, mais il est indispensable d'avoir, dans cette question, une manière plus globale de l'aborder, avec notamment la mobilisation du plan de relance en soutien à l'investissement local, l'accès aux crédits européens, plus largement les conditions d'un rétablissement de la confiance entre les territoires et l'État.

La question de la dette Covid est posée à tous les niveaux, au niveau européen, au niveau national, elle est aussi posée au niveau des collectivités, elle devra faire l'objet d'une réflexion collective sur les scénarios de son traitement et l'on sait que les indicateurs habituels sur le sujet sont caducs. C'est en ce sens que nous travaillons avec les associations d'élus au sujet de l'avenir des finances locales, pour que ce soit porté collectivement auprès du Gouvernement. Paris est force de proposition dans ce cadre et s'engage à poursuivre les réflexions. La semaine prochaine, dans le cadre de la conférence pour la relance de l'économie parisienne d'ailleurs, ce sujet sera abordé avec aussi les représentants par exemple de France urbaine et nous continuerons, et les assises sont un moyen de le faire, à aller vers des réflexions mais aussi des propositions, car il y a urgence de proposer un modèle alternatif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Paul SIMONDON, pour cette réponse.

Monsieur le Président, Nicolas BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'ai entendu, mais je n'ai pas compris la réponse à ma question. Est-ce que la Ville de Paris envisage d'organiser des Assises des finances publiques locales ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est la dernière phrase que l'on a un peu coupée, absolument, oui. D'ailleurs, comme information aussi sur la réunion que nous aurons lundi prochain sur le Plan de relance territorial, avec d'ailleurs les acteurs économiques, les syndicats, des entreprises parisiennes également, c'est une discussion qui va nous permettre peut-être aussi de porter positivement l'idée que le plan de relance qui a été dessiné à l'échelle européenne et dont chaque pays européen doit à présent se saisir, est un plan de relance qui doit se mettre en œuvre rapidement pour qu'il y ait évidemment une capacité de sortie de la crise rapide. Ce, avec un volet très fort qui est le "green deal", c'est-à-dire une partie des investissements qui doivent être des investissements sur la transition écologique, 37 % des investissements européens, et donc, dans chaque État, doivent concerner des investissements écologiques.

Mais surtout, je pense que nous avons la capacité, avec l'ensemble des collectivités, en faisant du cofinancement si l'État l'accepte, pour l'instant, il le refuse, d'aller très vite sur beaucoup, beaucoup de sujets. Je pense notamment à la question de la rénovation thermique des bâtiments, je pense à la pérennisation de nos coronapistes, je pense à beaucoup de sujets très, très concrets sur lesquels, au lieu de passer par des appels à projets, ce qui est pour l'instant la méthode choisie par le Gouvernement, il pourrait y avoir directement fléchés, en partenariat évidemment avec chacune des collectivités, des abondements ou des co-investissements avec l'État qui nous permettraient d'aller beaucoup plus vite que ce qui se fait aujourd'hui. Ce sera l'objet sans doute d'une de nos conclusions avec les acteurs économiques qui soutiennent notre vision des choses, que nous pourrons faire lundi prochain.

Je voulais vous remercier.

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative aux mobilités à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante : Mme Hanna SEBBAH pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avant tout, au nom de mon groupe, je souhaiterais apporter tout notre soutien à notre collègue Geneviève GARRIGOS dont les propos nous ont beaucoup touchés, et la lutte contre les violences faites aux enfants doit recevoir de notre part un soutien unanime.

Pour revenir sur les questions d'actualité, j'aimerais parler des mobilités.

Madame la Maire, en 2017 vous avez fait le choix de Smoovengo pour exploiter le service Vélip'. Ce choix avait été justifié en partie par le prix du marché, la Ville avait jugé cette offre plus intéressante économiquement que celle du candidat sortant, JCDecaux.

Vous promettiez alors une transition rapide et efficace entre les deux délégataires, et c'est le contraire qui s'est malheureusement produit. Plus d'un an après, la qualité de service attendue légitimement par les usagers n'était pas au rendez-vous, elle ne l'est toujours pas. Les dysfonctionnements se sont multipliés, à la hauteur de la colère des Parisiens qui, pourtant, étaient nombreux à apprécier ce service.

La transition s'est faite dans la douleur et la nature ayant horreur du vide, de nouveaux usages ont émergé.

Au même moment vous mettiez fin, avec la méthode qui vous caractérise, au marché Autolib' après les révélations par la presse du gouffre financier dans lequel la Ville de Paris s'était plongée.

Rappelons que la rupture prématurée de ce marché vous a entraînés dans une spirale judiciaire qui a coûté très cher aux Parisiens.

Le plus étonnant, c'est que quelques mois avant, vous déclariez dans la presse, je vous cite : "c'est un service qui marche et qui est financé". Comprenez qui pourra.

Au creux de la vague, alors que vous pensiez déjà à votre réélection, vous sortiez du chapeau la proposition de la gratuité des transports publics, peut-être une stratégie de détournement de l'attention. Quoi qu'il en soit, cette proposition était enterrée quelques mois plus tard, la raison que vous évoquiez était, je cite : "la gratuité ne peut pas être à elle seule l'alpha et l'oméga d'une politique de transport ou de mobilité". Là encore, comprenez qui pourra.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, nous apprenons il y a quelques jours dans la presse que Smoovengo réclamerait une rallonge de 240 millions d'euros, alors comptez-vous verser cette somme au risque de rendre caduc le contrat ? Les Parisiens et les Parisiennes veulent savoir. Pourrez-vous assurer la pérennité de ce marché sur les 12 prochaines années sans ajout d'argent public et sans remettre en cause les bases juridiques de ce contrat ?

Trop d'épisodes ont mis en lumière les fragilités juridiques qui lient la Ville de Paris à ses délégataires. Croyez-vous toujours au modèle Vélib' ou allez-vous vous inspirer des dispositifs mis en place par d'autres collectivités, je pense notamment au service Véligo ?

Bref, Madame la Maire, après le fiasco Vélib' 2018, allons-nous vers un fiasco Vélib' 2021 ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour cette question qui me permet de revenir sur les informations pas toujours d'ailleurs exactes qui sont apparues dans le débat public ces derniers jours et ces dernières semaines, dont vous vous faites d'ailleurs l'écho dans votre question d'actualité.

D'abord, en effet, des discussions sont en cours avec Smoovengo sur l'avenir du Vélib' et en préambule de toute chose, je vous rappelle d'ailleurs que Vélib' est devenu un service métropolitain, ces discussions ont donc lieu entre le S.A.V.M. et Smoovengo avec l'appui de la Ville de Paris.

J'en profite d'ailleurs pour remercier l'ensemble des équipes qui sont impliquées dans ces discussions, le cabinet de Mme la Maire, du premier adjoint, du S.A.V.M., et en particulier de Sylvain RAIFAUD, le président du syndicat, pour tout le travail qu'il mène depuis le début.

Je vais commencer ici par réaffirmer et vous apporter une première réponse : oui, nous avons une ferme intention de voir Vélib' perdurer et se développer dans les prochaines années. C'est une offre de mobilité active, une offre de mobilité propre très bien identifiée, et je dirais même qui fait partie de l'identité parisienne du quotidien, et c'est un service public important pour le développement du vélo dans notre métropole.

Après un changement d'opérateur qui a effectivement été extrêmement difficile, Vélib'2 a réussi à trouver son public.

Le nombre de courses par jour et d'abonnés au service n'a jamais été aussi élevé. La grève des transports, la crise sanitaire ont également généré une utilisation très importante du service, alors que beaucoup prédisaient la fin du Vélib', notamment face à l'arrivée du "free floating". Ce sont finalement les vélos en "free floating" qui ont quasiment disparu aujourd'hui alors que Vélib' affiche un peu moins de 400.000 abonnés et fait en moyenne 100.000 courses par jour.

Malgré ces bonnes nouvelles, ou plutôt à cause d'elles, parce que c'est toute l'ironie d'ailleurs de la situation, nous sommes face à un paradoxe. Alors que le marché prévoyait par exemple 30 % d'utilisation de vélos électriques, ils représentent aujourd'hui 50 % des courses et le prix fixé pour une course à vélo électrique est finalement très en deçà de ce qui avait été imaginé au moment de l'appel d'offres, où l'on avait des difficultés à faire des projections en termes d'usage du vélo, personne n'aurait imaginé l'explosion du vélo ces dernières années.

Résultat : chaque trajet effectué à Vélib' électrique coûte de l'argent à Smoovengo au lieu de lui en rapporter. Nous sommes d'une certaine manière "victimes", les victimes presque heureuses du succès de Vélib'.

C'est ce paradoxe qu'il nous faut aujourd'hui résoudre pour que Smoovengo puisse trouver un modèle économique viable pour permettre à ce contrat de perdurer pour les 12 années qu'il lui reste encore et évidemment aux usagers de continuer à utiliser le service.

Nos discussions en cours portent donc à la fois sur l'avenir du service et le problème de la surutilisation du V.A.E. par rapport à ce qui avait été prévu, mais aussi sur le développement métropolitain de Vélib' et sur l'amélioration nécessaire de la qualité de service et d'usage.

Sur ce dernier point, des efforts ont été faits, mais force est de constater qu'il nous reste une marge de progression à franchir. Et je tiens à rassurer d'ailleurs tout le monde : il n'y aura pas d'accord avec Smoovengo s'il n'y a pas d'engagement ferme sur une amélioration importante de la qualité de service.

Le développement métropolitain est en bonne voie, je sais que les équipes du S.A.V.M. travaillent en étroite collaboration avec la Métropole du Grand-Paris et que de nombreuses communes ont d'ailleurs hâte de voir des stations Vélib' arriver jusqu'à chez elles. 100 stations supplémentaires viennent d'ailleurs d'être commandées par le S.A.V.M. pour étendre en métropole le service Vélib', preuve donc qu'il y a une appétence et une attente très forte en termes de développement de ce service.

Enfin, l'aspect financier, comme vous, j'ai lu que le montant tournerait autour d'une somme stratosphérique de 240 millions d'euros. On est bien loin de la réalité. D'abord, parce que le S.A.V.M., comme la Ville de Paris, tient ces discussions dans le cadre réglementaire prévu par l'appel d'offres, bien entendu, et ensuite parce que vous savez toute l'attention particulière d'Anne HIDALGO et de notre majorité municipale à une gestion serrée des deniers publics, et je peux vous assurer que si avenant au contrat il y a, alors l'impact financier pour les communes composant le S.A.V.M. sera étudié de très près et d'ailleurs validé par l'ensemble des communes concernées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD, pour cette excellence réponse. Un peu de courtoisie quand même, si l'on pouvait écouter les questions et les réponses...

On a eu une expérience avec plusieurs élus d'une réunion vendredi dernier au sujet de l'Académie du Climat, avec beaucoup d'associations de jeunes qui ont mis en place des "process" absolument impressionnants dans lesquels finalement ce n'est pas celui qui parle le plus fort qui garde le micro, mais avec des règles du jeu extrêmement fluides de répartition de la parole et surtout d'écoute.

Je vous assure qu'il y a beaucoup de choses à apprendre des jeunes dans ce qu'ils ont appris des débats publics et de comment faire en sorte que non, ce ne soit ni par des interruptions ni par des vociférations que l'on fait valoir pas forcément son point de vue mais un rapport de force, mais par des choses qui relèvent de l'écoute et du débat démocratique tout à fait légitime, acceptable, appréciable et même enthousiasmant. On a choisi de faire de la politique parce qu'on aime le débat.

Madame SEBBAH, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Hanna SEBBAH. - Vous parlez d'écoute et de débat démocratique, j'aurais apprécié vous écouter sur ce sujet et ne pas laisser la parole à M. BELLIARD, même si sa réponse a été satisfaisante. Mme la Maire répond quand cela l'arrange.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je fais confiance à mes adjoints.

Mme Hanna SEBBAH. - Cela dépend des sujets, à croire que la question des mobilités ne vous intéresse pas tant que cela.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A vous d'imaginer les choses différemment, c'est ma pratique démocratique, je fais confiance aux adjoints.

Mme Hanna SEBBAH. - Monsieur BELLIARD, merci pour vos réponses, comme vous je partage votre attachement au service Vélib'. Nous sommes, je crois, sur la même ligne, puisqu'en décembre 2019 vous disiez que le service Vélib' par Smoovengo était désastreux, nous partageons ce point aussi. Vous avez répondu sur certains points.

En revanche, je n'ai pas une réponse précise sur : est-ce que Vélib' va survivre ou non et si oui, comment et à quel prix, parce que c'était la question que je posais. A quel prix ? On n'aura pas la réponse aujourd'hui, c'est regrettable, peut-être que l'on apprendra tout cela dans la presse ou alors à l'occasion d'un débat démocratique prochainement.

Je vous remercie.

VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à la dernière oratrice, Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bonjour mes chers collègues, Madame la Maire, ma question d'actualité porte sur le sujet ô combien important qui va être finalement la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique au niveau de la Ville de Paris.

Comme vous le savez toutes et tous, mes chers collègues, la question de la réduction du temps de travail a de tout temps été constamment au cœur du combat du mouvement ouvrier. Si l'on reprenait des dates importantes, la révolution de 1848 a permis l'instauration de la journée de travail limitée à 12 heures, et c'est à la suite de toutes les grèves dans les mines, notamment dans les industries du textile, qu'en 1906 les droits des salariés ont permis l'accès à un jour de repos hebdomadaire. En 1919, la journée est passée à 8 heures. En 1936, sous le Front populaire,

c'était la semaine de 40 heures maximum. En 1982, les ordonnances sous François Mitterrand ont permis la semaine de 39 heures. Je pense également à la semaine de 35 heures mise en place par les lois de 1992 et 1993.

Depuis, on assiste plutôt à un mouvement contre-révolutionnaire, néolibéral qui vise au contraire à l'annualisation du temps de travail avec les discours de Nicolas SARKOZY "travailler plus pour gagner plus", puis par la suite les lois EL KHOMRI et les ordonnances MACRON, ou la volonté de casser et déréguler le temps de travail.

Or, cette question de la réduction du temps de travail est essentielle à la fois en termes de progrès social pour émanciper la femme et l'homme du temps contraint au travail et gagner le temps libéré, le droit à la paresse, pour reprendre cette fameuse phrase, et cette émancipation du temps de travail par la réduction du temps de travail, c'est un projet de société, selon moi, émancipateur d'un point de vue aussi social et écologique.

La question qui est posée à la Ville est : que va-t-elle décider ? On a ce cadre de loi, mais on n'est pas obligé de l'appliquer jusqu'au bout. On est tout à fait en capacité de faire en sorte, même quand une régression très forte est mise en place par le Gouvernement MACRON, de garder une protection de l'ensemble des salariés. Il faut savoir qu'à la Ville de Paris, les acquis du statut des fonctionnaires ne sont pas tombés du ciel, c'est parce qu'eux-mêmes ont lutté. Et donc, ils résultent de leur mobilisation.

On sait que les fonctionnaires de la Ville de Paris paient le gel du point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires, cela veut dire que leurs revenus n'ont pas augmenté de plus de 1,2 % en 10 ans. Par ailleurs, beaucoup de fonctionnaires de la Ville de Paris n'ont pas un logement à Paris et ont des temps de transport contraints extrêmement forts, d'où la nécessité, sauf que votre directeur des Ressources humaines, M. Antoine GUILLOU, a eu cette déclaration indiquant que hors sujétion, le temps de travail ne pourra plus être inférieur à 1.607 heures annuelles, ce qui signifie qu'ils pourraient perdre 8 jours de congé.

Voilà pourquoi ils seront en grève ce jeudi à l'appel de la quasi-totalité des organisations syndicales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Antoine GUILLOU qui vient d'être promu, en tous les cas nommé DRH, qui est élu comme vous d'ailleurs, et qui en plus est vraiment un excellent connaisseur des questions humaines et des questions de travail, va vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Je m'en voudrais de remplacer la DRH de la Ville, qui fait un excellent travail et que je remercie au passage.

Ce n'est pas grave, Madame SIMONNET, tout le monde peut faire des erreurs.

La loi de transformation de la Fonction publique sur laquelle vous m'interpellez n'est pas à l'initiative de la Ville de Paris. Il est vrai qu'elle affecte significativement le cadre d'action de près de 5,5 millions d'agents publics qui font chaque jour vivre le service public.

De très nombreux articles de cette loi concernent les employeurs territoriaux et à ce titre la Ville de Paris. Vous avez évoqué le fait que certains sont de mise en œuvre facultative et d'autres sont obligatoires : à ce titre, je dois souligner que les dispositions relatives au temps de travail dans cette loi, sur lesquelles vous m'interpellez plus spécifiquement, sont d'application obligatoire.

La loi prévoit donc que le temps de travail hors sujétions particulières, qui peuvent être liées à des conditions telles que le travail de nuit ou le week-end, ne pourra plus être inférieur à 1.607 heures annuelles. L'ensemble des collectivités locales doit être en conformité avec la loi, si besoin en définissant de nouvelles règles d'aménagement du temps de travail un an après le renouvellement de leurs assemblées délibérantes, soit d'ici juin 2021 pour le bloc communal, qui nous concerne, et 2022 pour les départements et régions.

Si nous n'avons pas le choix de mettre en œuvre la loi, nous avons en revanche la possibilité d'en définir certaines des modalités d'application et c'est à ce titre évidemment que le dialogue social est crucial et que je souhaite, sous l'égide de la Maire de Paris, qu'il soit le plus ouvert, le plus fructueux possible, même si je dois aussi souligner que la crise sanitaire rend les choses très difficiles de ce point de vue.

La mobilisation des agents de la Ville dans ce contexte sanitaire que nous connaissons a été remarquable, exemplaire, à la hauteur de ce que l'on peut attendre du service public. Je crois même qu'elle a pu nous rendre fiers du service public. Evidemment, la crise sanitaire conjuguée à la date limite d'application que j'ai rappelée, fixée par la loi, ne nous laisse que peu de répit pour organiser un dialogue social qui soit riche, serein et constructif.

Six organisations syndicales ont déposé un préavis de grève pour la journée de demain dans le cadre d'un mouvement de mobilisation nationale s'opposant à la mise en œuvre de cette loi et à l'augmentation du temps de travail.

Cependant, je dois rappeler qu'au niveau de la Ville, en l'absence de nouveaux projets de délibération de notre collectivité, la durée réglementaire du travail sera applicable de plein droit dès le 1er janvier 2022.

Pour que nous puissions trouver des modalités de mise en œuvre qui préservent les conditions de travail des agents et garantissent la qualité du service public qui est rendu aux Parisiennes et aux Parisiens, nous avons besoin de travailler avec les organisations syndicales et nous avons besoin en retour d'organisations syndicales qui viennent échanger, travailler avec nous pour que nous puissions définir ces modalités de mise en œuvre.

Pour conclure, Madame SIMONNET, vous évoquiez le mouvement ouvrier et le mouvement social. L'histoire du progrès, notamment des progrès sociaux, c'est aussi une histoire de compromis y compris dans des circonstances contraintes, et c'est pleinement dans cet esprit que je me situe et que j'espère pouvoir échanger avec les organisations syndicales. Jaurès le disait fort bien, "le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour cette belle citation, cher Antoine.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - C'est beau de citer Jaurès, je vous propose qu'on fasse mieux que de le citer et qu'on l'applique, donc que l'on se donne les moyens de ne pas appliquer cette grande régression qu'impose le Gouvernement MACRON.

Déjà, dans la loi, vous n'êtes pas obligés de recourir aux contractuels. Il faut au contraire que vous teniez les engagements d'une Ville qui veut aller jusqu'au bout de la déprécarisation et je vous assure qu'il y a hélas énormément de marges de progression afin de déprécariser.

Ensuite, il faut assumer de désobéir, de mettre en place le rapport de force. L'histoire du mouvement ouvrier est d'abord et avant tout une histoire de la lutte des classes et du soutien politique, à vous de choisir votre camp. La Ville se doit et s'honorerait de mobiliser l'ensemble des collectivités pour refuser cette régression que va provoquer cette loi de transformation de la Fonction publique et vous avez les moyens, y compris dans le cadre légal, de faire en sorte qu'il n'y ait pas, pour reprendre le slogan d'ailleurs de l'ensemble des organisations syndicales, "temps de travail : pas une minute de plus de travail imposé aux fonctionnaires de la Ville de Paris".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, je crois aux vertus et à la force du dialogue social. C'est dans ce cadre-là, de dialogue social avec les organisations syndicales, que nous définirons un cadre qui néanmoins doit être un cadre conforme aux lois républicaines. Si une majorité ne vous plaît pas, vous pouvez la changer, mais c'est au moment des élections et c'est aussi simple que cela la démocratie. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle permet de vivre relativement pacifiquement. En tous les cas, c'est ma conception.

Dialogue social, c'est ce que nous ferons.

Merci beaucoup, nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

Débat organisé sur la gare du Nord.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, d'abord, merci, Monsieur le Préfet, à bientôt. Nous allons à présent passer au débat organisé sur la gare du Nord. D'ailleurs, c'est un débat organisé suite à un vœu du groupe Ecologiste de Paris, qui a souhaité que notre Assemblée puisse revenir sur ce sujet.

Donc, nous honorons évidemment le vote que nous avons fait en Conseil de Paris, je crois, il y a deux mois, en décembre, et nous voilà sur ce sujet.

Peut-être un mot d'introduction avant de donner la parole à chacune et chacun des membres qui se sont inscrits dans ce débat organisé, je veux remercier et saluer le travail fait par Alexandra CORDEBARD, qui porte et a représenté avec beaucoup de force et de détermination les aspirations des habitants du 10e arrondissement, qui ne voulaient pas que le projet de gare, qu'il faut rénover, se transforme en immense centre commercial, ce qui n'est pas du tout la vocation et la volonté que nous avons.

Et donc, Alexandra CORDEBARD a porté les aspirations des habitants du 10e, d'ailleurs lesquels ont exprimé leur confiance au mois de mars et de juin derniers d'une façon tout à fait nette. Je voudrais aussi remercier bien sûr pour tout le travail qui avait été fait par Jean-Louis MISSIKA et repris par Emmanuel GRÉGOIRE sur la discussion, sur l'aménagement de cette gare qui est indispensable. Indispensable évidemment à Paris parce que c'est une des plus grandes gares d'Europe, c'est un des plus grands pôles de mobilité européens et c'est pour nous l'ouverture sur tout le Nord de l'Europe, qui est une ouverture extrêmement importante du point de vue des échanges qui existent entre Paris, la France et les pays du Nord de l'Europe.

Je remercie aussi celles et ceux qui, dans ce projet de gare du Nord, ont aussi porté les aspirations des usagers de la gare du Nord dont beaucoup d'entre eux sont des habitants du Nord de la France et qui ont pu aussi faire valoir leur point de vue.

Et donc, forts de cet ensemble, c'est-à-dire à la fois la nécessité de moderniser une gare essentielle pour nous, la nécessité d'améliorer le service aux usagers de cette gare et à tous ceux qui empruntent à la fois les grandes lignes et évidemment le réseau francilien et le réseau parisien, et tenant compte aussi de ce qu'est le 10e

arrondissement et de l'implantation de cette gare dans un tissu urbain extrêmement dense, avec des demandes très particulières, nous nous sommes opposés au premier projet.

Ce premier projet, qui ne correspondait absolument pas en termes architecturaux, en termes urbains et en termes de motivation du projet à nos propres aspirations et aux compromis qu'il faut trouver entre ces différents usages ou ces différents vécus de la gare du Nord dans le 10^e arrondissement de Paris.

Nous avons pu trouver, notamment auprès du nouveau président de la S.N.C.F. et de son équipe, une capacité d'écoute qui nous a permis de travailler sur un projet que j'ai estimé tout à fait acceptable, intéressant, intelligent dans son insertion urbaine et dans la prise en compte des positions, des avis et des inquiétudes des habitants du quartier de la gare du Nord, mais aussi un projet tout à fait intéressant prenant en compte des demandes anciennes que nous avons formulées auprès de la S.N.C.F., à savoir l'ouverture vers le Nord de la gare du Nord, avec cette fameuse passerelle permettant ce meilleur accès et cette ouverture.

Nous avons aussi pu trouver un compromis suffisamment sérieux et intéressant pour les usagers qui ne sont pas des Parisiens, qui viennent du Nord. J'ai eu l'occasion de m'entretenir à ce sujet avec Xavier BERTRAND, le président de la Région des Hauts-de-France, pour évoquer aussi cette problématique que nous ne pouvons pas ne pas prendre en charge, nous les élus parisiens qui nous préoccupons de cette gare essentielle.

C'est forts de tout ce travail, et appuyés par une nouvelle équipe à la S.N.C.F., qui a souhaité nous accompagner et tenir compte des préoccupations légitimes de la Ville et aussi du calendrier, parce qu'on ne pouvait pas être dans un calendrier qui renvoie à après 2024 ou 2025 les travaux et la rénovation de cette gare, que j'ai souhaité que nous puissions signer avec la S.N.C.F. et avancer dans ce projet, qui est un projet parfaitement intéressant et intelligent.

Je crois que personne ici ne considère qu'une gare comme la gare du Nord n'est pas en soi utile, et qu'elle ne devait pas être rénovée. Je crois que nous sommes tous assez d'accord sur cette idée.

Je crois aussi qu'il y a dans les rangs de cette Assemblée, beaucoup d'élus, j'en fais partie, qui soutiennent le développement du ferroviaire, qui pensent que le train, c'est mieux que la voiture individuelle et que forcément, il vaut mieux donner des possibilités à la gare du Nord de fonctionner, de mieux accueillir les voyageurs qui viennent en train, que de mettre des centaines de milliers ou de millions d'euros dans un réseau routier. Parce que l'avenir, c'est plutôt le train, c'est comme cela que je le vois, y compris pour Paris dans notre relation avec les autres villes, y compris dans les développements à venir d'un tourisme que nous souhaitons respectueux de l'environnement.

Paris a une place centrale, notamment dans ce tourisme européen, à partir des villes européennes connectées par le réseau ferroviaire. Nous avons construit cette opportunité d'un projet qui peut nous rassembler.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je souhaite, avec Emmanuel GRÉGOIRE que je remercie vraiment à nouveau, et Alexandra CORDEBARD, porter ce projet dans les mois et années qui viennent, au service des Parisiens, au service du ferroviaire, et au service des usagers parisiens ou non parisiens, habitants des Hauts-de-France ou d'ailleurs, qui emprunteront, je l'espère, avec plaisir, les couloirs et les galeries de cette belle gare du Nord.

Je vous remercie.

Je vais à présent donner la parole à la première oratrice, Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire. Pourquoi ce débat ? Vous venez d'essayer de l'expliquer, mais je vous ai connue plus convaincante.

Soyons clairs, l'avenir de la gare du Nord est pour nous un enjeu majeur, à la fois pour la ville, pour le quartier, pour tous les voyageurs, les Parisiens, les Franciliens et les visiteurs. Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de le dire par le passé.

La Ville a un rôle réel auprès des autres acteurs que sont "Gares & Connexions", l'État, et Ile-de-France Mobilités. Il est indispensable que les citoyens et leurs représentants soient informés, que les conditions de la concertation soient réunies.

Pour ce débat aujourd'hui, alors qu'après les revirements, les postures probablement liées à la campagne municipale, un protocole a été signé il y a plus de trois mois, des sujets demeurent, mais nous laissent un peu de temps, notamment jusqu'à l'été.

Pourquoi ce débat aujourd'hui ? N'y avait-il pas de sujets plus urgents ? Je ne veux pas croire que ce soit un artifice pour essayer de masquer votre volteface sur ce dossier et pour maintenir les apparences de la majorité. Ce ne serait respectueux ni des Parisiens ni de cette Assemblée.

Rappelons-nous, dans la foulée de la candidature aux J.O., vous n'aviez pas de mots suffisamment enthousiastes pour saluer le projet de rénovation de la gare du Nord. Nous partageons l'intérêt pour ce projet. D'abord, parce que les gares parisiennes sont des lieux essentiels, tant pour les Parisiens que les Franciliens, mais également des leviers d'attractivité pour la ville. De plus, il est nécessaire d'adapter la gare la plus fréquentée

d'Europe à l'augmentation des flux. Enfin, dans la perspective des J.O., il était important de mettre l'accent sur les liaisons des sites olympiques.

Ce projet, qui est à l'image des rénovations passées ou en cours de la gare Saint-Lazare, la gare d'Austerlitz et la gare Montparnasse, reposait dès le départ sur des règles et des prérogatives précises : un agrandissement supporté par "Gares & Connexions" accolée à un opérateur, et donc réalisé grâce à la valorisation des espaces commerciaux. Un projet qui portait en lui la nécessité de concertation avec les différentes parties prenantes, et la nécessité pour la Ville d'aménager les abords de la gare.

N'en déplaise à certains dans vos rangs, les transports ferroviaires ne sont pas gratuits. Pire, ils ont un coût. Et nous faisons même partie de ceux qui considèrent que le budget alloué doit continuer à augmenter pour proposer des transports publics plus confortables, plus sûrs, plus accessibles, pour développer la part des déplacements en transport en commun, notamment en région Ile-de-France.

Pour éviter que le coût de rénovation ne soit imputé aux contribuables via la S.N.C.F., ou aux voyageurs via le coût des billets, le modèle économique de la rénovation de la gare et son agrandissement reposent sur la mise à disposition d'espaces commerciaux. C'est le choix fait dès le départ. Ce modèle économique a un intérêt pour le quartier, comme le démontrent les effets positifs de la rénovation de la gare Saint-Lazare.

Si nous sommes favorables à la rénovation et l'agrandissement de la gare, nous n'en nions pas les difficultés. C'est d'abord le délicat sujet de l'insertion dans le quartier, tant sur les aspects commerciaux que les flux en raison du faible espace public autour de la gare. C'est aussi la prise en compte de la spécificité de cette gare la plus fréquentée d'Europe avec des attentes et contraintes des voyageurs très diverses, selon qu'il s'agisse de voyageurs quotidiens ou internationaux.

C'est la raison pour laquelle, lors des précédents débats, nous avons porté la nécessité que ces travaux bénéficient au quartier, tant côté 10e arrondissement que côté 18e. Le besoin de répondre aux services au profit du quartier, la nécessité de penser les usages aussi en matière de sécurité pour les voyageurs et pour le quartier, la nécessité d'accentuer... Je veux bien que vous arrêtiez le compteur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est le vent du Nord.

Mme Maud GATEL. - La nécessité d'accentuer la vocation paysagère de l'ensemble compte tenu du fait que le projet s'inscrit dans un arrondissement parmi les moins végétalisés de la Capitale.

Enfin, besoin de penser les flux de déplacements à l'échelle du quartier et pas simplement de la gare.

Sur tous les sujets relevant du consortium, les choses ont évolué comme c'est le cas pour tous les projets de ce type dans le cadre des concertations avec les collectivités, et tant mieux. Certaines interrogations demeurent néanmoins et relèvent souvent de votre champ de compétences. C'est ce à quoi doit répondre ce débat.

Trois sujets sur lesquels nous attendons des propositions.

Le premier, le schéma des déplacements, non pas seulement de la gare, mais du quartier, compte tenu de la place majeure que la gare occupe dans un quartier très enclavé.

Le deuxième, l'enjeu de la transition écologique et climatique qui doit faire l'objet d'un accord d'ici l'été, c'est un sujet majeur pour nous. Nous voulons insister sur les questions de propreté et de tri dans l'espace public.

Troisième et dernier sujet, la question de la passerelle, sujet propre aux gares parisiennes qui sont des gares terminus, d'où le risque que cette gare tourne le dos au 18e arrondissement. L'ajout d'une passerelle pour relier le quartier côté 18e est une excellente chose, mais ne suffira pas, cela doit être accompagné de mesures qui relèvent de votre action.

Au-delà de l'exercice de justification, essayons de nous projeter, que propose la Ville ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je rappelle, comme indiqué dans mon propos introductif, nous débattons parce que le Conseil de Paris en a décidé ainsi. Je respecte les décisions du Conseil de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire, pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire, pour vos mots d'introduction. Merci pour la force que vous nous avez permis d'avoir, à Jean-Louis MISSIKA, Emmanuel GRÉGOIRE et moi-même, dans les discussions. Et même par moments, dans le rapport de force que nous avons installé avec "Ceetrus" et la S.N.C.F. pour faire évoluer ce premier projet, qui à l'évidence ne correspondait pas aux besoins du quartier, avait sans doute une dimension un peu gigantesque, et en tout cas, sur le plan urbain, ne s'intégrait pas.

Le peu de soins d'ailleurs qui avait été pris à prendre en compte les besoins du quartier se voyait beaucoup. Nous avons pu faire évoluer ce projet dans le bon sens.

Je crois d'ailleurs que la nouvelle équipe dirigeante de la S.N.C.F. y est pour quelque chose. Sont arrivées des personnes qui ont décidé de nous écouter, d'écouter les élus, mais bien plus les habitants aussi dans leurs interrogations. Évidemment, cela a changé beaucoup de choses.

Il n'en reste pas moins, et je crois que l'on partage cela avec beaucoup de groupes de la majorité, que le modèle économique qui consiste à construire des commerces par-dessus la gare du Nord pour financer d'autres gares, ce n'était pas notre modèle idéal.

Mais certainement que ce compromis, j'en dirai deux mots dans quelques instants, est beaucoup mieux qu'un statu quo qui ne nous aurait pas permis de voir évoluer à la fois la gare du Nord et donc l'accueil des voyageurs, et les conditions de transport.

Vous avez dit l'importance du ferroviaire, mais qui ne nous aurait pas non plus permis de faire évoluer le quartier, qui en a besoin puisqu'il est aujourd'hui envahi par les externalités négatives de la gare, notamment par un encombrement énorme tout alentour.

Nous avons donc obtenu par ce rapport de force, et cette discussion qui s'est un peu apaisée, et c'est heureux, ces derniers temps, l'ouverture de la gare du Nord demandée par les habitants et les élus locaux, vers le Nord. Donc, cette fameuse passerelle dont aujourd'hui sont étudiés précisément l'implantation et le parcours.

La création d'une dépose taxis et VTC dans les sous-sols de la gare. C'est absolument prépondérant pour le 10e, cela change tout en capacité d'aménagement du quartier.

Je pense aussi à l'abandon, nous avons été nombreux à le demander, du système aéroportuaire de séparation des flux, qui prévoyait d'imposer aux voyageurs du quotidien le passage obligatoire par le centre commercial pour accéder à leur train. Je pense aux accès directs de la gare souterraine créés pour les mêmes voyageurs du quotidien, qui représentent bien plus de 70 % des voyageurs de la gare.

Je pense à la diminution en volume, qui a une grosse importance pour les gens qui habitent rue du Faubourg-Saint-Denis et une grosse importance pour l'esthétique du projet.

Je pense aussi, bien sûr, que ce protocole n'est pas un blanc-seing donné ni à la S.N.C.F. ni à "Ceetrus". C'est une base qu'il leur faudra respecter. Ils savent qu'ils ont avec eux et aussi en face d'eux, des élus du 10e, des élus parisiens déterminés à faire respecter ce protocole et faire en sorte que les Parisiens et Parisiennes du 10e et du 18e soient respectés.

Pour ma part, je serai intransigente sur la tenue du chantier, sur les mesures de protection de l'environnement antibruit, les nuisances, les interventions de nuit, sur la communication en direction des habitants, qui verront leur quotidien, je le sais, bouleversé pour les cinq années à venir.

Je continuerai, avec vous, à demander à la S.N.C.F. et à "Ceetrus" de respecter leurs engagements pour préserver l'équilibre commercial existant dans l'arrondissement, pour que le chantier soit approvisionné par le rail plutôt que par camion ; à proposer une offre commerciale respectueuse de l'environnement et accessible aux acteurs locaux de l'économie sociale, du réemploi.

Je serai très attentive à ce que le projet de réaménagement des abords de la gare du Nord, celui que l'on appelle le PUP, permette de diminuer encore davantage la place de la voiture dans le quartier, faire de la place aux piétons, aux vélos, aux circulations douces, permette de proposer des aménagements cyclables plus confortables dans ce quartier où le végétal manque et doit trouver sa place.

Vous l'aurez compris, ce protocole, même s'il était nécessaire, n'est qu'une étape dans le projet de rénovation de la gare du Nord et dans nos relations avec ces partenaires très importants. Les habitants de l'arrondissement pourront compter sur moi et sur l'ensemble de mon équipe pour défendre, avec ardeur, leurs intérêts.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, chère Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire.

Je donne la parole à Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le premier adjoint. Mes chers collègues, il était juste que nous ayons ce débat sur la transformation de la gare du Nord, non seulement parce qu'il s'agit d'une des gares les plus importantes de la Capitale, mais aussi parce que depuis 18 mois, vos changements de pied sur ce dossier ont été nombreux.

Certes, l'opération est complexe et le calendrier contraint. Conduite par la S.N.C.F. qui en assure le financement, la rénovation de la gare du Nord doit être réalisée tout en continuant à assurer sa fonction première pour les usagers, pour tous les usagers des grandes lignes, de la banlieue, plutôt des communes du Nord de la Capitale, et de l'Eurostar.

Fidèle à sa politique de rénovation, la S.N.C.F. et sa filiale dédiée "Gares & Connexions" financent les travaux en aliénant une partie des surfaces au privé, qui construira des bureaux et des surfaces commerciales. C'est ce qui a été réalisé à Saint-Lazare, est en cours d'achèvement à Montparnasse, et sera mis en œuvre à Austerlitz.

Qu'on l'approuve ou pas, il est clair que la S.N.C.F. n'a pas financièrement d'autres solutions, sauf à imaginer une intervention de la commune sur laquelle la gare est implantée.

Il n'empêche que les conséquences sur les quartiers environnants, notamment le 10e, seront importantes en raison du grand nombre des emprises des voies ferrées, et à terme du volume des commerces créés et des flux de clientèle qui leur seront associés.

Mes chers collègues, peut-on continuer à laisser "Gares & Connexions" créer des centres commerciaux dans les gares parisiennes, sans réelle étude d'impact sur l'activité commerciale environnante, que l'influence soit directe dans un rayon de quelques centaines de mètres ou plus lointaine, en pesant sur l'appareil commercial des arrondissements voisins, en l'occurrence des 9e, 18e, ou 19e arrondissements ?

Dans un pays, la France, où le pouvoir d'achat stagne, ou croît faiblement pour la majorité de la population, où le taux de croissance ne dépasse pas 1,5 % quand nous aurons fini avec le Covid-19, peut-on créer ou laisser créer des milliers de mètres carrés de commerces supplémentaires ?

Conçu par le groupe familial Auchan, ce centre commercial attirera non seulement les usagers de la gare, 900.000 par jour à échéance 2030, mais également les Parisiennes et Parisiens des quartiers environnants, voire de plus loin, car par la ligne 4, la gare du Nord est reliée non seulement à la gare de l'Est, mais également à la gare Montparnasse et à la rive gauche.

Mes chers collègues, la séquence que nous avons vécue depuis juillet 2019 restera comme l'exemple de ce que nous ne voulons pas revoir. Elle illustre également les faiblesses et les dérives de la méthode MISSIKA : consultations à la va-vite, approximation des études, verbatims évolutifs selon les interlocuteurs. Notre ancien collègue, par ailleurs très sympathique, ressemblait quelquefois davantage à un bonimenteur de foires qu'à un adjoint. Mais, il est vrai qu'il n'est pas le seul aujourd'hui.

Intervenant un an avant les élections municipales, ce dossier constituait un véritable défi pour l'Exécutif. Il est surtout l'exemple de ce que nous ne voulons pas voir reproduit sur Montparnasse, ou sur Charenton Bercy, alors que nous allons travailler pendant trois ans à la définition d'un nouveau P.L.U.

Ce qu'il s'est passé représente un exemple de concertations bâclées et de revirements, pour aboutir à un projet dont nous souhaitons que les dernières évolutions ne compromettent pas la faisabilité, et ne transforment pas cette gare majeure, cela a été dit par les orateurs précédents, ce sera rappelé par Rudolph GRANIER et Geoffroy BOULARD, en chantier insupportable pour les riverains et les millions de passagers qui vont y transiter.

Rappelons que la première épure du projet soutenu par Jean-Louis MISSIKA avait prévu un gonflement maximal des surfaces commerciales. C'est ce projet qui a suscité l'ire des riverains, puis celle de la mairie du 10e et d'une partie de la majorité sortante. Il a fallu rétro-pédaler fortement sur un projet lancé officiellement en 2015, approuvé béatement pendant quatre ans.

Les négociations menées à marche forcée pendant plus de six mois ont finalement permis à l'Etat de délivrer cet été un nouveau permis de construire validant le dégonflement du volume du centre commercial, et ouvrant la voie à un démarrage effectif des travaux.

Nous sommes au début d'une nouvelle mandature qui verra se développer des projets importants. J'en ai déjà parlé, notamment Bercy Charenton et Montparnasse, et puis d'autres, qui ont été d'ailleurs, pour ces deux derniers, largement définis à marche forcée, avant les élections municipales. Nous souhaitons vivement que leur accompagnement territorial et médiatique soit l'opposé de l'opération gare du Nord.

Enfin, nous vous demandons de suivre avec beaucoup d'attention les aspects environnementaux de ce vaste chantier. La santé environnementale des Parisiens et des riverains immédiats, comme de ceux résidant dans un périmètre plus large, car les poussières volent parfois sur plusieurs kilomètres, c'est notre priorité, je pense, sur tous les bancs de cette Assemblée.

Il faut donc que ce chantier soit mené de façon exemplaire, dans l'intérêt des Franciliens, des usagers de la gare et de tous les Parisiens.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Sylvain RAIFAUD. Le groupe GEP dispose de 10 minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme le rappelait la Maire de Paris, le débat que nous avons aujourd'hui est issu d'un vœu que nous avons porté avec les élus du groupe "Génération.s" au Conseil de Paris du 17 décembre. Nous avons souhaité que ce débat, en plus des travaux de la 5e Commission, puisse donner lieu à un exercice de transparence sur le protocole, mais au-delà, à une discussion sur ce que devrait être ce projet de rénovation de la gare du Nord.

En effet, comme nous l'avons indiqué constamment depuis l'annonce du projet, nous considérons que loin de répondre aux grands enjeux urbains et de transport autour de la gare du Nord, le projet élaboré entre S.N.C.F.,

"Gares & Connexions", et "Ceetrus", filiale du groupe Auchan, accentue au contraire les difficultés auxquelles sont confrontés ces usagers et les habitants des quartiers alentour.

Il s'agit d'un montage de projet basé sur le financement par le privé, ce qui implique un total désengagement de la S.N.C.F., mais aussi de l'Etat et de la Région, pourtant responsables de l'amélioration des transports du quotidien.

Ce projet se traduit par une concession de 46 ans, presque un demi-siècle, à une filiale du groupe Auchan, qui a organisé les espaces en fonction de la rentabilité attendue et maximale de ses investissements.

Le renforcement de la fonction commerciale de la gare est basé sur une idéologie consumériste datée, là où les attentes portent sur sa fonction en termes de transport et de logistique urbaine. Comme dans un aéroport, les voyageurs seront conduits à se déplacer entre les commerces avant de rejoindre leur train.

Le risque de concurrence des commerces déjà installés est très important, c'est ce que n'ont pas manqué de relever les membres de la Commission départementale d'aménagement commercial de Paris, qui avaient rendu un avis négatif.

Cerise sur le gâteau, l'acheminement des marchandises dans ces nouveaux commerces va générer le passage d'une noria de camions supplémentaires, l'usage des rails n'ayant pas été envisagé.

De plus, le projet de centre commercial accentue la densification des flux qu'il était censé résoudre, c'est ce qu'ont démontré les études commandées par la Ville de Paris en 2019. Le projet, élaboré avant la crise sanitaire, anticipait 200.000 voyageurs en plus, essentiellement en raison de la fréquentation du centre commercial. Cette densification apporterait inmanquablement une saturation plus importante des espaces publics du quartier.

Surtout, le projet prévoit de densifier encore l'un des espaces urbains les plus denses au monde, et prévoit même la destruction de la Halle Duthilleul, inaugurée il y a moins de 20 ans, occasionnant des nuisances et une pollution inutiles.

La connexion avec le quartier est très insuffisante, le nouveau projet de passerelle étant destiné à faciliter la desserte du centre commercial, et non à faciliter les flux en direction du Nord de la gare. Une gare annexe, comme il en existe une à Montparnasse, aurait pu être étudiée le long du pont Saint-Ange pour réduire les temps de parcours depuis les quais jusqu'au métro, aux quartiers des 18^e et 19^e arrondissements et à la très grande station de vélo qu'il faudrait installer sous le métro aérien.

Surtout, cette passerelle fantôme n'est absolument pas financée, au-delà des études.

Les grands oubliés de ce projet restent les voyageuses et voyageurs du quotidien, ceux des grandes lignes du Nord de la France, des TER, Transilien, et RER. Enfin, peu d'attention a été portée aux populations fragiles fréquentant la gare et le quartier.

Les quelques améliorations obtenues par la Ville dans le cadre du protocole avec la S.N.C.F. et "Ceetrus" sont loin de répondre aux besoins.

L'écologie ne consiste pas seulement à ajouter des éléments de végétalisation, utiliser des matériaux biosourcés ou améliorer le stationnement vélo. Elle a pour objectif de réfléchir en profondeur au renouvellement nécessaire de la ville et aux modalités que cela implique.

Comme nous l'avons vu, le projet de "Ceetrus", dans ses fondamentaux, ne répond pas aux besoins. Le contexte de crise sanitaire et les changements profonds des habitudes de déplacement qu'il induit remettent en question les prévisions de trafic anticipées par les opérateurs.

Le protocole comprend quelques avancées. Nous regrettons toutefois qu'il ait été négocié sans véritable transparence ni association des élus, en catimini, mais ce protocole permet d'obtenir quelques améliorations, vraiment à la marge : la réduction de 7.500 mètres carrés des surfaces de plancher, qui restent toujours considérables. Un sacrifice de l'espace dédié au spectacle vivant et non au commerce. On voit les priorités de "Ceetrus". L'augmentation du parc de stationnement de vélos, on passe de 2.000 à 6.000, alors qu'il faudrait être à 15.000 si l'on voulait être au niveau des besoins, compte tenu de l'ambition de la Ville pour le développement de l'usage du vélo.

Le réaménagement du parking souterrain et la dépose-taxi libèrent un peu le parvis, c'est une petite amélioration, là où il aurait fallu chercher à réduire les flux de transport vers cet espace en ouvrant véritablement la gare, et non le centre commercial vers le Nord, et en réfléchissant avec la Région et la S.N.C.F. à la façon de désaturer le trafic de la gare en évitant de reporter toutes les correspondances à gare du Nord.

Ce protocole ne règle pas les problèmes les plus essentiels mentionnés par les associations de riverains et d'usagers des transports en ce qui concerne notamment la très forte densité de circulation autour du parvis de la gare. L'ensemble des voyageurs des grandes lignes et lignes internationales devant toujours transiter par les espaces les plus au Sud de la gare et les plus encombrés.

La question de la gestion des chantiers est très loin d'être résolue, puisque là aussi, le recours au fret ferroviaire a été écarté pour l'acheminement des matériaux.

J'en viens à nos propositions. Il est nécessaire, tout d'abord, de réduire la fonction commerciale du projet. Une gare doit avant tout être un lieu pour prendre un train, où l'on peut aussi trouver des services publics essentiels comme une Poste, mais c'est un lieu qui doit être dédié au transport.

Ensuite, cette rénovation devrait remettre les usagers et les besoins de transport au centre du projet, au vu de la situation actuelle, incluant les paramètres nouveaux générés par la crise sanitaire et ses conséquences. Cela nécessiterait de reprendre un contrôle public sur le financement de la rénovation. L'Etat et surtout la Région sont juridiquement et institutionnellement responsables des domaines du dérèglement climatique et de celui des transports. Dans cette perspective, il est impensable de laisser à un groupe commercial le monopole de la décision concernant ce grand équipement, en faveur de critères qui ne sont autres que ceux de la rentabilité économique à court terme.

Il est indispensable d'engager une vraie culture de transparence auprès des habitants et autres élus, en les associant à la mise à plat de tous les projets et de toutes les étapes de modification. Nous continuerons de soutenir la proposition de conférence de consensus formulée par l'association "Retrouvons le Nord de la gare du Nord".

Il est indispensable de replacer la gare au cœur du quartier en facilitant les circulations sur le parvis, la desserte des différents modes de transport, et l'insertion au cœur des rues adjacentes.

Il est indispensable, enfin, de mener une vraie politique en faveur de l'écologie et de la solidarité : augmentation du nombre de stationnements vélos, installation de panneaux solaires, présence d'acteurs de l'économie sociale et solidaire dans les espaces de la gare, meilleure prise en charge, au sein de la gare, des publics les plus fragiles.

Dans cette perspective, la cinquième commission de notre Conseil pourrait mener à bien cette remise à plat, en invitant l'ensemble des acteurs concernés, "Ceetrus", S.N.C.F., la Région, mais aussi les associations mobilisées et les associations de commerçants.

Afin d'éviter que la gare du Nord ne s'inscrive au premier rang des grands projets inutiles et imposés en Europe, il est indispensable de remettre les besoins profonds des habitants et des habitantes, des citoyens et des citoyennes du quartier, de la ville, au cœur de la rénovation de la gare.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Chers collègues, les communistes l'ont exprimé à de nombreuses reprises dans cet hémicycle, mais aussi dans de nombreuses réunions de concertation à l'occasion de rassemblements, et encore ce midi auprès des manifestants présents devant l'Hôtel de Ville, et nous l'exprimons de la façon la plus simple : nous sommes en désaccord avec le projet gare du Nord 2024, en désaccord avec sa finalité profonde.

La gare du Nord est un monument emblématique des années Haussmann, datant de 1846, chef-d'œuvre de l'architecte Jacques Ignace Hittorff. C'est une porte d'entrée directe depuis et vers quatre pays, et un monde en soi avec la présence de plus de 100 commerces, 3.000 salariés et agents de la S.N.C.F., 220 millions de voyageurs par an, et plus de 2.000 trains par jour.

Cette gare mythique est l'objet d'un projet de restructuration pharaonique concocté dans une totale opacité dès 2018 sous l'impulsion de Guillaume PEPY, fossoyeur revendiqué du service public, qui a permis par une convention signée pour 46 ans, à une filiale d'Auchan, "Ceetrus", de devenir le gestionnaire de la gare, d'engager ainsi la privatisation rampante des espaces ferroviaires, en mettant la main sur l'outil stratégique que constitue la gare du Nord, plus grande gare d'Europe.

Si comme le sous-entend la convention de concession, les locaux de la S.N.C.F. ne sont pas distincts par leur nature et destination, rien n'empêchera "Ceetrus" de vouloir récupérer de nouvelles surfaces, a fortiori si le nombre de visiteurs-consommateurs augmente.

Notre boussole étant résolument tournée vers le développement du service public avec comme seul objectif la défense de l'intérêt général, les communistes ne peuvent se satisfaire d'un projet financé majoritairement par le privé, essentiellement tourné vers le commerce et induisant une privatisation des espaces publics. Et pourtant, en 2018, dans le cadre de la réforme de la S.N.C.F., Mme Elisabeth BORNE, alors Ministre des Transports, avait déclaré la main sur le cœur que les gares étaient "inaccessibles et inaliénables".

L'annonce ce lundi du choix du groupe Bouygues pour réaliser une part importante de ce chantier de rénovation, 600 millions d'euros sur un total de 900 millions, n'est évidemment pas pour nous rassurer. C'est pourquoi, dès l'annonce de ce projet, les élus, militants et militantes communistes s'y sont opposés et ont développé nombre de propositions concernant les conditions d'accueil, le confort des usagers du rail, et la qualité de vie des riverains.

Les communistes ont dénoncé le protocole conclu le 23 novembre 2020 avec le président de la S.N.C.F. Les communistes ont, en cohérence, dénoncé le protocole d'accord conclu le 23 novembre entre la Ville de Paris et la

S.N.C.F., car les avancées actées ne modifient en rien l'orientation et la philosophie fondamentales du projet initial qui avaient suscité de vives critiques des usagers et des riverains, mais aussi de nombreux architectes et urbanistes.

Nous regrettons tout particulièrement que la Ville se prive d'ores et déjà de marges de manœuvre en renonçant de façon irrévocable à tout recours pendant la durée de la concession. Nous ne doutons pas que le préfet de la Région Ile-de-France délivrera le permis de construire modificatif déposé le 4 janvier par StatioNord.

Cependant, tout n'est pas réglé, plusieurs recours ont été lancés par des associations contre le permis de construire et contre la déclaration de projet. Une action judiciaire a été également initiée par l'architecte Jean-Marie DUTHILLEUL qui s'oppose à la démolition de la halle transilienne construite en 2000.

En lien avec les habitants et leurs associations, les communistes ont porté la proposition d'intégrer le Nord de la gare dans le périmètre du projet de transformation. C'est pourquoi nous avons acté positivement le projet d'une passerelle qui relierait le boulevard de la Chapelle à la gare du Nord. Je souhaite insister sur ce point : dans ce quartier dense où les trottoirs et les voies d'accès sont déjà saturés, l'ouverture au Nord de la gare est une demande forte des habitants. Le protocole prévoit un engagement financier de la S.N.C.F. pour 20 millions d'euros, mais il y a fort à parier que cette passerelle, positionnée dans un environnement complexe entre deux voies ferrées, coûtera plus cher, peut-être même beaucoup plus cher.

Par conséquent, la S.N.C.F. doit engager au plus vite des discussions avec l'Etat et la Région en associant la Ville pour assurer le financement et la concrétisation de cet engagement.

L'engagement pris par la S.N.C.F. ne concerne à ce stade que les études, nous serons très vigilants à ce que ces moyens, point fort du protocole signé, ne restent pas lettre morte et que le montant de 20 millions d'euros que la S.N.C.F. a prévu d'engager sur cette passerelle soit bien mis au service d'une amélioration de la liaison entre la gare et le Nord du 10^e arrondissement.

Je souhaite également dire un mot sur l'impact des travaux, notamment des nuisances occasionnées aux riverains et aux usagers, car les travaux de la gare du Nord vont se dérouler de façon concomitante avec ceux du nouvel hôpital Lariboisière. De nombreux poids lourds devront accéder au quartier pour alimenter ces chantiers, ce qui va compliquer une circulation déjà dense, d'autres orateurs l'ont souligné, et accentuer les pollutions sonores et atmosphériques.

Il est important de préciser rapidement les prévisions de trafic de poids lourds occasionné par tous les chantiers du secteur en cherchant à éviter la saturation complète du quartier. Le bon sens voudrait que la S.N.C.F. privilégie les voies ferrées pour alimenter son chantier, mais nous en doutons fort vu l'acharnement dont fait preuve la S.N.C.F. depuis des années pour démanteler le fret ferroviaire. Notre proposition au projet reste fondamentale, les communistes souhaitent améliorer l'accueil et les déplacements des usagers, mais aussi l'offre de services publics avec notamment la réouverture d'un bureau de Poste de plein exercice.

Les investisseurs privés ne se préoccupent nullement de la qualité d'offre de transport et cherchent uniquement, beaucoup l'ont dit, à capter une nouvelle clientèle. Or, en ne révisant pas le mode de financement du projet pour le faire reposer sur l'investissement public, le protocole ne remet pas en cause le cœur, à savoir la création d'un énorme centre commercial au seul profit d'Auchan. "Ceetrus" entend consacrer à cet objectif des milliers de mètres carrés supplémentaires.

Pour que la rénovation de la plus grande gare d'Europe soit guidée par la réponse aux nouveaux besoins des usagers des transports, il est urgent de changer le système même de financement. Le réaménagement d'une gare de transport public doit être financé, pour nous les communistes, par le public, en aucun cas par le privé.

Les gares sont des lieux de passages, de rencontres, qui doivent permettre la circulation, favoriser la mobilité sans que voyageurs et voyageuses ne soient sollicités pour consommer toujours davantage.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Delphine BÜRKLI, pour 5 minutes maximum.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord vous faire part de mes réserves sur l'opportunité de tenir un tel débat aujourd'hui, nous sommes en pleine crise sanitaire et demandons aux Français des efforts considérables, or nous assistons depuis hier matin à un Conseil de Paris finalement ordinaire, de trois jours, dans lequel nous insérons un débat sur la gare du Nord qui n'a aucune portée juridique et alors que ce sujet a été abordé maintes et maintes fois dans cet hémicycle.

La moindre des choses dans le contexte que nous connaissons eut été de montrer l'exemple à nos concitoyens en respectant d'abord l'horaire du couvre-feu et en allégeant drastiquement l'ordre du jour comme cela fut le cas au mois de mai en privilégiant les projets de délibération les plus urgents. Ce n'est malheureusement par l'option qui a été choisie et je le regrette.

Ce projet de la gare du Nord est en effet sur la table depuis plusieurs années, 2015, je crois. En 2018, la Maire de Paris déclarait : "ce réaménagement ambitieux de la gare du Nord va permettre de relever un double défi". Elle promettait alors que la plus grande gare d'Europe allait devenir la plus belle et améliorerait le cadre de vie des Parisiens. Ses représentants ne s'étaient d'ailleurs pas opposés à l'opération lors de son examen par la CDAC en juin 2019. Un mois plus tard, en juillet 2019, l'étude d'impact du maître d'ouvrage était soumise à nos suffrages et je cite l'exposé des motifs : "au regard de l'ambition de réaliser l'extension et la modernisation de la gare du Nord, première gare européenne, je vous propose de donner un avis favorable à l'étude d'impact environnemental de ce projet de construction".

Nous avons alors émis quelques réserves, fait également des propositions, mais finalement nous avons accompagné cette démarche, parce que c'était dans l'intérêt général et qu'il fallait avancer sur ce dossier. Quelques jours plus tard seulement Jean-Louis MISSIKA, alors adjoint en charge de l'urbanisme, s'était finalement dit opposé au projet en l'état et s'en est suivi un véritable bras de fer de plusieurs mois avec la S.N.C.F., accompagné de tribunes et de prises de position toutes très médiatisées.

Tout le monde ici avait bien compris que les intérêts électoralistes avaient pris le dessus. Depuis, le projet a évolué, un projet moins dense, plus de place accordée à la végétalisation, une réduction de la surface commerciale, un agrandissement du parking à vélo, un compromis finalement, mais des avancées saluables et d'intérêt général. Cependant, l'ouverture sur le 18e, telle qu'elle avait été formulée par mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, reste toutefois insuffisante avec la construction de la passerelle rejoignant le boulevard de la Chapelle, c'est une occasion manquée et nous le regrettons.

Le calendrier aujourd'hui envisagé prévoit une première livraison pour les espaces dédiés aux voyageurs avant le début des J.O. de 2024, après avoir perdu beaucoup de temps dans les tergiversations, puisque nous l'aurons tous compris, cette question est devenue un sujet de négociation entre la Maire de Paris et ses alliés à l'approche des municipales, nous assistons à un retard de plus d'un an. Tâchons aujourd'hui d'avancer dans l'intérêt général avec vigilance sur le respect des engagements et sur les conséquences pour l'environnement immédiat, et en premier lieu pour la qualité de vie des riverains, qui devront endurer des travaux extrêmement lourds comme le précisait la maire du 10e il y a quelques instants, et bien sûr ensuite lorsque ce projet sera installé dans ce quartier. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Nathalie MAQUOI pour cinq minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Enfin, dans cet hémicycle, nous pouvons débattre du protocole d'un projet qui a perdu toute boussole et je voudrais juste vous dire, Madame BÜRKLI, je faisais partie des présidents de groupe qui avaient proposé que le Conseil se tienne en dématérialisé, voire qu'il respecte le couvre-feu, cela n'a pas été accepté, mais par contre, il y a quelque chose auquel je tiens, je pense que l'on demande des efforts à tous nos concitoyens, mais tous essaient de trouver d'autres solutions pour continuer à avancer et j'ai encore l'espoir dans ces lieux où parfois oui, on n'est pas d'accord, mais qui sont aussi des lieux de débat dans lequel on peut avancer.

Ce n'est pas parce que juridiquement cela ne va pas peser que l'on ne peut pas avancer sur des choses et on ne se parle pas qu'à nous, on parle aussi à l'extérieur et il y a besoin d'avoir des voix sur ce projet qui va profondément transformer cette ville, qui en dit long et donc, j'en viens au cœur de mon propos.

Personne ne nie la nécessité de repenser cette gare, qui est traversée quotidiennement par des millions de passagers, et d'ailleurs avec des déplacements qui sont parfois chaotiques répartis entre différents niveaux.

Mais, si cette gare doit être repensée, c'est au service des usagers dans le sens du service public et cela, c'est notre boussole.

D'abord, sur la méthode, je le redis, on regrette ici que le débat n'ait pu avoir lieu de manière un peu plus large en amont de la signature de ce protocole d'accord.

Nous estimons que c'est aussi à minima à l'échelle métropolitaine que le débat aurait dû avoir lieu, voire même peut-être à l'échelle régionale vu le nombre de Franciliens qui empruntent cette gare. Et on s'est toujours dit, comment peut-on, sans associer les usagers du RER B, du RER D de tous les Transiliens qui transitent, prendre ces décisions ?

Sur le fond, bien sûr, des améliorations ont été obtenues, mais pour nous, ce projet est un cas d'école des grands projets inutiles et anachroniques. C'est un cas d'école des projets pharaoniques qui sont confiés aux mains d'une entreprise privée, "Ceetrus", filiale d'Auchan, qui laisse la part belle à la privatisation de l'espace, qui promeut un modèle de consommation par ces espaces commerciaux qui sont très, très loin de la sobriété, de la ville écologique à laquelle nous aspirons.

Et donc, la vocation d'un service public, et d'autres l'ont dit avant moi, c'est le service rendu aux usagers et ici par la nature même de la concession, c'est une recherche de profits qui prime et on a du mal à voir quel est l'intérêt général et l'intérêt notamment des usagers qui passent quotidiennement par cette gare.

Au-delà de son impact, ce projet, sur nous, là aujourd'hui, nous engage et nous contraint puisqu'on signe une concession de 50 ans. 50 années où l'objectif du porteur du projet sera de la rentabilité, de la performance économique, et seulement après, encore s'il est posé, l'efficacité d'un service public rendu par une gare. 50 ans où l'on ne pourra pas envisager d'autres usages qui contraindraient des intérêts de "Ceetrus", signataire de ce contrat avec la S.N.C.F. et "Gares & Connexions". Cela engage d'autres générations quand même !

Et donc, cela aurait pu être l'occasion de repenser des mobilités au sein de cette gare. 52 % des usagers de cette gare, au milieu des millions de voyageurs qui transitent, c'est pour des trajets domicile-travail, et David BELLARD mène cette réflexion sur de nouvelles formes de mobilité où l'on sent bien que les enjeux sont maintenant pour que l'on réussisse dans 5 ou 10 ans. Ces usagers du quotidien sont, surtout dans les étages souterrains de la gare des RER B et D, dans des conditions dégradées de situation de la gare dues à sa saturation. Cette saturation ne s'améliorera pas, on n'a peu d'éléments techniques à ce jour pour montrer si les nouvelles liaisons promises dans le protocole d'accord vont absorber les projections qui prévoient 30 % d'augmentation du trafic. Et par contre, il y a de l'espace pour un immense centre commercial.

Au-delà des compromis trouvés sur le projet par la Ville de Paris, on a l'étude d'une nouvelle passerelle, on verra si elle se fera et à quel prix.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame MAQUOI, je vous invite à aller vers votre conclusion.

Mme Nathalie MAQUOI. - Au-delà des compromis trouvés par la Ville de Paris, la nouvelle passerelle, l'octroi de surfaces à des missions nécessaires au fonctionnement de la gare, l'augmentation des places de stationnement de vélo, j'ai envie de dire heureusement, tout le monde voit les mutations qui se passent aujourd'hui dans la ville, la philosophie globale du projet reste inchangée et c'est pour cela que nous nous positionnons contre celle-ci.

A l'heure où l'on est dans une urgence écologique où nos politiques publiques, où la convention pour le Climat a rendu des conclusions qui confirment les alertes des scientifiques, il est primordial que nous continuions à investir, à développer les transports publics et ne pas forcément nous reposer sur la bonne volonté des acteurs privés.

Aujourd'hui, interpellons l'Etat, la Région qui est particulièrement absente notamment sur les souterrains, pour que nous puissions remettre sur la table un projet qui remette du sens et de l'intérêt général.

Donc, ne nous laissons pas gagner par la facilité, même si les intérêts privés tendent à vouloir nous prendre de vitesse, continuons à avoir une position ferme sur l'avenir de cette gare.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Mme SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Franchement, quel déni démocratique que le débat que nous avons là maintenant, puisque de toute façon, on débat alors que la Maire a déjà signé le protocole d'accord. On n'est même plus une assemblée délibérante, mais une chambre d'enregistrement où le pouvoir est réduit à commenter ce que la Maire a déjà tranché, signé, acté, il y a trois mois. C'est quand même un scandale.

Évidemment, que dire du déni de la démocratie participative, parce que vous avez le collectif, "Retrouvons le Nord de la gare du Nord", et beaucoup d'autres associations, les usagers, les salariés de la gare du Nord qui étaient opposés au projet, est-ce qu'on les a écoutés ? Non plus.

Madame la Maire, qui n'est même plus là dans ce débat, a mérité le label de "Macron compatibilité", le brevet d'accompagnement du système, d'accompagnement néolibéral, parce que ce projet gare du Nord, de quoi est-il la marque ? Il est la marque du modèle économique du partenariat public/privé. D'ailleurs, M. Emmanuel GRÉGOIRE l'avait bien dit lors d'un précédent Conseil de Paris, il disait même, "si on mène la bataille et qu'on la gagne on perdra, parce que si on mène la bataille et que l'on va en procédure juridique contre la privatisation de la gare du Nord et que l'on gagne, alors il n'y aura plus l'argent du privé, alors on ne pourra plus réaménager la gare du Nord".

Mais c'est précisément parce que c'est un modèle économique appuyé sur la privatisation de la gare du Nord pour le groupe "Ceetrus", la filiale d'Auchan, pour 46 ans, que le contenu même du projet est de transformer la gare en centre commercial, et l'objectif, de gérer les flux de voyageurs vers les commerces et non l'amélioration des usages de la gare pour le quotidien des voyageurs en intermodalité.

Le problème, c'est que là c'est la gare du Nord, demain ce sera la gare d'Austerlitz, la gare Montparnasse, c'est déjà bien engagé, et quid d'ailleurs de l'engagement de la Ville de Paris contre la question d'Europacity qui redevient posée, puisque sur les terres de Gonesse, une nouvelle gare est prévue et que l'on sait pertinemment les conséquences qu'il y aura derrière ?

Alors non, vous avez trahi les engagements que vous aviez signés dans le pacte de transition. Vous aviez signé que vous étiez contre ce projet gare du Nord, contre ces nouveaux centres commerciaux, vous vous êtes fait élire sur cette ligne, alors que vous la trahissez quelques mois après.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais essayer de remettre dans ce débat peut-être pas un peu de réalité, mais en tout cas un peu de cadre et je vais surtout éviter de faire ce que vous avez fait, c'est-à-dire mettre dans la bouche d'autres des mots qu'ils n'ont pas prononcés.

Je ne sais pas si ce débat est illégitime ou pas, utile ou pas, je sais en tout cas que les modes de débat comptent aussi, et les excès que l'on entend depuis plusieurs jours dans ce Conseil de Paris deviennent problématiques pour le déroulement tranquille de nos séances, donc je crois qu'il faut aussi que nous ayons chacun, c'est de notre responsabilité d'élus, le souci du cadre dans lequel on est et le souci aussi de la vérité. Finalement, c'est souvent ce souci de la vérité qui manque le plus.

Ce débat, nous l'avons parce que le Conseil de Paris a souhaité que nous l'ayons et l'on peut peut-être a minima reconnaître à l'exécutif parisien le fait de mettre en œuvre les décisions qu'il prend.

C'est d'ailleurs, et je rejoins les propos d'Alexandra CORDEBARD, le sens du protocole qui a été signé et sur lequel nous débattons aujourd'hui, et je veux saluer la ténacité de la Maire de Paris, de Jean-Louis MISSIKA, d'Emmanuel GRÉGOIRE et Alexandra CORDEBARD pour avoir défendu, dans un cadre contraint et les contraintes c'est la réalité dans laquelle nous exerçons les compétences confiées par les habitants, l'importance des points de compromis sur lesquels nous avons abouti et rappeler le fait que si ces points de compromis n'avaient pas été trouvés, le projet auquel nous aurions été soumis était évidemment bien pire.

Et c'est parce que la Ville a mené ce rapport de force que nous avons obtenu des évolutions qui ne sont pas, et je le dis en tant que maire du 18e confronté, comme l'est Alexandra CORDEBARD, à la question des externalités de cette gare, si ces points de compromis n'avaient pas été aboutis nous serions en difficulté.

Parce que sans ces négociations, pas de réduction de 15 % des surfaces et de services, pas d'abaissement de la façade du bâtiment côté rue du Faubourg-Saint-Denis. Sans ces négociations, pas de réduction des surfaces de bureaux dans l'immeuble de la rue de Maubeuge. Sans ces négociations, pas d'augmentation de la surface du toit-jardin ou d'implantation d'activités d'agriculture urbaine. Sans ces négociations, pas d'évolution quant au phasage des travaux, pas de révision des circulations notamment verticales, pas de facilitation des flux, et pas d'engagement sur le fait de ne pas augmenter les temps de parcours pour les usagers du quotidien et c'est peut-être ce qui nous importe le plus, et en tout cas ce qui m'importe le plus en tant que maire du 18e.

Bien sûr, ce projet dépasse les 10e et 18e arrondissements de Paris en raison de la nature même de la gare du Nord et chacun l'a évoqué. Mais je veux parler de ses incidences locales pour les usagers du quotidien comme pour les riverains et me féliciter que ce protocole prévoie l'ouverture de la gare vers le Nord, c'était un souhait porté par les élus du 18e et du 10e. C'était un souhait porté par beaucoup de riverains et beaucoup d'associations. C'est une amélioration indispensable pour les habitants du 18e. Penser l'ouverture et l'intégration de la gare dans son quartier, c'était une priorité et nous avons avancé.

Comme d'ailleurs pour ce qui est de l'hôpital Lariboisière qui prévoit lui aussi dans son projet de s'ouvrir au boulevard de la Chapelle, et donc de mieux relier les 10e et 18e arrondissements.

Alors, il y a ce projet de passerelle à l'étude, qui sera examiné dans les mois qui viennent, c'est un début d'avancée et vous pouvez bien sûr compter sur moi et sur l'ensemble de mon équipe pour y être très attentif, qui permettra de compléter l'aménagement du boulevard de la Chapelle que nous avons engagé dans le cadre de la promenade urbaine.

Cette passerelle devra être suffisamment large pour accueillir un espace pour les piétons mais aussi une piste pour les vélos. Elle devra permettre de créer cette gare accessible de part et d'autre, qui ne soit plus un obstacle aux traversées entre le Nord et le Sud, mais un atout et cela répondra aux besoins des usagers du quotidien notamment en simplifiant leurs déplacements. Pour les habitants du 18e, entrer dans la gare du Nord par le Nord, sans avoir à contourner la gare ou emprunter le tunnel entre le métro de la Chapelle et la gare qui est déjà très saturé sera bien sûr extrêmement important.

Et donc, nous devons y être, les uns et les autres, particulièrement vigilants. D'ailleurs, c'est un projet qui n'est pas complètement nouveau puisqu'il semble que dès les années 1980-90 la S.N.C.F. avait commencé à travailler à cette hypothèse. Il est temps donc, et je souhaite que nous puissions arriver à la réaliser.

Je salue donc le travail de négociations réalisé par la Ville, sans naïveté bien sûr, parce que c'est une base de discussion qui doit entraîner notre vigilance et que nous continuions à être exigeants parce que des points restent, Alexandra CORDEBARD notamment l'a dit, encore à travailler sur la place du vélo et des garages à vélo, mais aussi et peut-être fondamentalement sur les externalités négatives du chantier pour le 18e arrondissement du fait de la gestion de cette période de travaux.

A ce stade, l'utilisation du rail pour faire transiter les matériaux n'est pas prévue, ce qui entraînera une utilisation de très nombreux camions qui traverseront le 18e, alors que de grands chantiers sont d'ores et déjà en

place. On parlait de celui de Lariboisière, je rappelle que la porte de la Chapelle va connaître aussi une mutation profonde, donc le sujet de la circulation des camions reliant la gare du Nord sera absolument central.

Ce projet pourrait être l'occasion de repenser aussi la physionomie des réseaux ferrés avec la création de trames vertes, la topographie est complexe, mais repenser ces trames vertes ou encore la gestion du fret ferroviaire au service de la logistique urbaine.

Voilà pourquoi je serai aux côtés de la Maire de Paris, d'Emmanuel GRÉGOIRE et d'Alexandra CORDEBARD avec toute mon équipe pour rester extrêmement exigeant sur ce projet. C'est un compromis qui a été atteint, je crois que c'est un bon compromis, et comme dans tout compromis, il faut rester vigilant sur la suite, vous pouvez compter sur moi pour l'être.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole sera aux deux derniers intervenants : Geoffroy BOULARD et Rudolph GRANIER. Il vous reste 14 minutes pour le groupe.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la nouvelle version du projet, qui nous a été présentée en novembre dernier, n'est pas si éloignée de la précédente et c'est une bonne nouvelle dont nous devons nous réjouir, car cette transformation de la gare du Nord bénéficiera aux voyageurs qui y transitent mais également aux riverains du 10e arrondissement.

Je salue d'ailleurs l'engagement quotidien de Bertil FORT, conseiller du 10e arrondissement, que je sais pleinement mobilisé pour défendre le cadre de vie des habitants du 10e.

Madame la Maire, notre position avec les élus du groupe Changer Paris risque de vous étonner, voire de vous déstabiliser, car elle n'a pas changé comme l'a rappelé Jean-Pierre LECOQ, mon collègue. Nous faisons le choix de la cohérence, car ce projet répond à plusieurs enjeux majeurs pour Paris, pour l'attractivité de Paris, le quotidien des Parisiens et les riverains de la gare du Nord.

Ce n'est un mystère pour personne, la gare du Nord est actuellement en surcapacité. Elle accueille en effet 700.000 usagers par jour, alors qu'elle a été construite pour en accueillir jusqu'à 500.000. Si l'on ne veut pas que la gare du Nord et que son quartier soient totalement saturés, il faut faire quelque chose.

Avec ce projet, ce sont de nouvelles surfaces qui vont permettre de faire notamment face à l'augmentation du nombre d'usagers, qui devraient atteindre les 900.000 par jour, et qui apporteront des services supplémentaires attendus par les voyageurs.

Ensuite, parce que le projet prévoit également le financement d'aménagements importants autour de la gare au travers notamment d'un projet urbain partenarial qui a été détaillé précédemment.

Enfin, parce que le modèle de financement permettra de rénover la plus grande gare d'Europe, sans que les Parisiens n'aient à dépenser un seul centime. C'est capital surtout quand on connaît l'état des finances de la Ville de Paris.

Cependant, nous regrettons que les discussions, il faut le rappeler, entre la S.N.C.F. et la Mairie de Paris n'aient pas eu lieu un an plus tôt, puisque cela aurait permis notamment de terminer le projet d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Quand on voit le résultat des négociations et la proximité avec le projet initial, on comprend qu'il y avait pour la Mairie de Paris un enjeu politique avant les élections municipales, afin de ménager ses futurs ex-alliés écologistes.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a été affirmé par la Mairie de Paris, ce projet avait bien été co-construit avec la S.N.C.F., "Ceetrus", et les habitants depuis 2015. En témoignent les nombreuses réunions publiques organisées à cet effet, les votes au Conseil de Paris, ou encore l'enquête publique ayant abouti au premier projet, notamment avec la préfecture de Région.

Finalement, le projet est bien en route, c'est une bonne nouvelle pour Paris, pour les Parisiens, pour les habitants du quartier. Nous veillerons très attentivement à ce que chacun respecte ses engagements, la Mairie de Paris, la S.N.C.F. et "Ceetrus". Nous serons particulièrement vigilants à ce que le protocole d'accord signé entre les parties soit partagé avec les élus. C'est un point fondamental afin de connaître quelles sont les retombées pour le quartier.

Par ailleurs, le projet de passerelle vers le 18e arrondissement, que défend mon collègue Rudolph GRANIER ainsi que les associations de riverains, doit être appuyé par la Mairie de Paris afin qu'il ne soit pas abandonné en cours de route.

J'insiste également sur l'impérieuse nécessité de fournir une information claire et transparente à tous les riverains pendant la durée des travaux. Des réunions publiques doivent absolument avoir lieu et être régulièrement organisées.

Enfin, les riverains de la gare du Nord doivent être les principaux bénéficiaires de cette opération, dont il faut profiter pour prévenir et lutter contre la toxicomanie qui mine certaines rues et dont les commerces doivent être

absolument diversifiés. Voici une proposition que nous faisons, que la SEMAEST, sous l'égide de "Ceetrus", puisse mettre à profit tout son savoir-faire en matière de lutte contre la monoactivité afin de dynamiser l'offre commerciale du quartier dans sa globalité, ce qui aura pour effet de réduire le nombre de locaux vacants, pas uniquement en se contentant de l'animation commerciale du quartier. La Ville de Paris, à travers la SEMAEST, a un outil pour aller bien plus loin autour de la gare.

Mes chers collègues, la gare du Nord est une vitrine pour le 10e, mais pour Paris et au-delà pour ses voyageurs qui y passent chaque jour. Personne ne peut aujourd'hui se satisfaire de l'état de cette vitrine. Nous ne sommes plus qu'à trois ans des Jeux olympiques, il est temps que la Ville joue pleinement son rôle dans la transformation de ce quartier. Soyons ambitieux pour le Nord-est de la Capitale.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est au dernier intervenant, Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Dans ses propos introductifs, Mme HIDALGO nous parlait d'ouverture vers le Nord de l'Europe. Déjà, l'ouvrir sur le Nord de Paris serait en réalité pas mal, mais les ambitions de Mme la Maire, on le sait, étant bien au-delà de Paris, nous apprenons aujourd'hui, à travers ses propos, que c'est l'Europe qui est visée.

Un point d'attention particulier en tant qu'élus du 18e sur ce projet doit tous nous interpeller. Il s'agit de la passerelle qu'évoquait Eric LEJOINDRE tout à l'heure. Totalement absent des débats, des négociations, tant pour le 18e que pour la mairie centrale, j'en tiens une preuve très simple, c'est qu'une vague négociation, qui n'en est pas une en réalité, vous le considérez comme acquis. Vous l'annoncez, mais relisez les documents qui ont été signés, c'est un projet d'étude dont le financement n'est pas assuré. C'est un coût de 60 à 80 millions d'euros en réalité, et "Gares & Connexions" pourrait très bien le prendre en charge, mais cela arrive très tardivement dans l'élaboration du projet comme une dernière négociation et une dernière négociation que nous ne devons pas à la Mairie de Paris ni à la mairie du 18e, mon collègue Jean-Pierre LECOQ l'évoquait tout à l'heure, il s'agissait de l'implication des associations de riverains.

Quel constat ? La participation citoyenne, démocratique, inclusive, etc., que sais-je, les mots que vous utilisez à longueur de journée, c'est quand cela vous arrange. Les associations noyautées par les riverains, nous les connaissons. Mon collègue Bertil FORT en a été le témoin, son implication forte et durant la campagne et au sein du Conseil du 10e arrondissement le prouve.

Monsieur LEJOINDRE, je suis navré de vous dire que vous avez été lamentablement absent. Ce sont donc ces associations de riverains qui ont obtenu cette passerelle qui n'est toujours pas quelque chose d'assuré aujourd'hui.

Vous essayez bon an, mal an, surtout mal, d'en faire la récupération du bénéfice politique, mais personne n'est dupe en la matière.

J'entends ici et là chez Mme MAQUOI, chez Mme SIMONNET, que l'objet d'une gare, ce n'est pas un centre commercial. Dont acte. Une gare, ce n'est pas non plus un centre social. Autour de la gare du Nord, vous avez sciemment créé le chaos pour les riverains et vous proposez de continuer. Le point de fixation de "deals", de misère et d'insécurité que vous avez créé est toujours une honte et c'est à proximité de la gare du Nord. Vous proposez de mettre un centre social au sein de cette gare du Nord, ce n'est pas l'objet, au même titre que les commerces, nous pouvons en convenir si vous le souhaitez.

Tant que je vous parle des abords de la gare du Nord, les 2.000 places de vélo qui ont été proposées autour, sur les 4.000, en réalité ne risquent jamais d'être réalisées. Soit elles le seront, mais seront inopérantes parce que trop loin, soit parce qu'elles seront mal conçues et non sécurisées.

Nous resterons vigilants et compterons toujours sur les vraies associations de riverains qui se sont engagées et ont obtenu en lieu et place de la mairie du 18e et de la Mairie de Paris, de vraies avancées sur ce projet.

Faites-nous confiance au titre des habitants... Pas ceux du Nord de l'Europe. Nous, nous défendrons les intérêts des habitants de Paris dans ce projet.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour 10 minutes maximum.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Merci beaucoup pour toutes ces interventions qui nous permettent de revenir sur un sujet que j'imagine chacun a en mémoire, que ce soit au cours de cette mandature ou de la précédente, dont nous avons souvent et abondamment parlé.

Première observation, cela a été dit, pourquoi nous organisons ce débat aujourd'hui ?

Parce que nous en avons décidé. Un vœu a été voté. Je rappelle que je n'avais pas émis un avis favorable sur ce vœu. Je m'y plie humblement et respectueusement. Vous avez demandé à pouvoir organiser un débat et qu'accessoirement il puisse y avoir en cinquième commission une présentation du projet gare du Nord modifié, afin de prendre le temps de le découvrir en détail.

Deuxième observation que j'entends, le regret que vous avez été nombreux à exprimer, que notre Assemblée, d'une certaine manière, n'ait pas été plus associée, en tout cas ne soit pas souveraine en la matière.

Comprenez que nous le regrettons aussi. C'est quelque chose que nous avons dénoncé depuis de nombreux mois. Notre Assemblée n'est pas compétente pour émettre un avis juridique sur le sujet. Un avis politique, oui, bien sûr, nous avons voté à peu près 2.503 vœux sur la gare du Nord. Nous en avons débattu pendant des heures et des heures, mais force est de constater, et nous le regrettons, que nous ne sommes pas compétents pour deux raisons. D'abord, parce qu'il s'agit d'un permis délivré par l'Etat, et donc le Préfet de région, et non par la Ville dans les termes du plan local d'urbanisme.

Et deuxièmement, parce que le protocole d'accord n'est pas de la compétence de notre Assemblée, mais de la compétence de la Maire de Paris. Tout cela par ailleurs, je l'ai déjà dit, je le redis, dans un calendrier extrêmement exigeant, qui a nécessité une action rapide. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir plusieurs fois avec les présidents de groupe.

Je reviens sur le fond.

Notre action, nos débats ont-ils été inutiles ? Non. Ils ont même été tout à fait utiles, fondamentaux dans le rapport de force que nous avons mené avec la S.N.C.F. Que ce soit celui de l'ensemble des groupes, que ce soit celui des riverains, des associations notamment qui sont particulièrement mobilisées sur le sujet, mais également et je tiens à le souligner, de l'action des deux maires d'arrondissement, au premier chef Alexandra CORDEBARD maire du 10e, et Éric LEJOINDRE maire du 18e.

Monsieur GRANIER, la plupart des gens qui n'ont pas grand-chose à dire mettent beaucoup d'adverbes dans leurs interventions. Vous avez dit "lamentablement", "incroyablement", etc. Un peu d'humilité. Vous êtes élu depuis six mois. Vous vous replongerez dans nos échanges, cela vous invitera à un tout petit peu de respect, y compris à l'endroit du suffrage universel, et pas seulement du maire du 18e arrondissement.

Je reviens sur le fond du sujet. Le fond du sujet, c'est que le projet qui avait été présenté initialement ne convenait pas à la Ville. Peut-être aurions-nous dû, à l'époque, renverser la table. Peut-être aurions-nous dû, à l'époque, hurler à la mort. Ce n'est pas le choix qui avait été fait.

Nous avons fait le choix, Jean-Louis MISSIKA avait été le premier à le porter, d'engager un dialogue avec la S.N.C.F. en posant les points de divergence que nous avions avec le projet tel qu'il était présenté.

Quelques points de divergence majeurs : mauvaise insertion urbaine, trop grande densité, mauvaise accessibilité, mauvaise prise en compte des flux de voyageurs du quotidien, notamment en imposant au trajet des voyageurs, des Transiliens et du RER D de passer par le centre commercial, ce qui faisait perdre du temps. Et puis, transformer chaque usager du service public ferroviaire en client potentiel, ce qui du point de vue, y compris philosophique, nous posait un problème fondamental.

Enfin, tout cela dans un quartier dont la densité est extrêmement forte, avec des craintes de notre part, je le redis, en particulier d'Alexandra CORDEBARD, sur le caractère extrêmement pénible à la fois du chantier, ensuite des flux voyageurs, sur les riverains.

La S.N.C.F. n'a pas entendu nos observations. Pourquoi ? Pour deux raisons que je livre ici de façon très transparente, avec même un petit sourire. Ils ont cru que nous ne gagnerions pas les élections en mars 2020. Ils se sont dit que ce n'était pas tellement la peine de discuter avec nous, puisque nous n'étions pas promis à un avenir électoral aussi fort. La cellule de renseignements de la S.N.C.F. n'est plus aussi performante.

À tel point, et je vous en livre l'anecdote, qu'un Ministre du Gouvernement, je tairai son nom pour ne pas être désagréable, avait dit à Jean-Louis MISSIKA : "pourquoi vous vous préoccupez de ce sujet, puisque de toute façon nous allons vous battre et vous ne serez plus en responsabilité ?".

Outre susciter de la part de Jean-Louis une forme d'agacement, puisque vous connaissez son caractère, il va beaucoup nous manquer, je sais que M. LECOQ a eu des mots durs, mais qui ne traduisent pas sa pensée profonde sur Jean-Louis MISSIKA, des joueurs de bonneteau qui auront été aussi utiles à Paris, il n'y en aura pas eu beaucoup dans l'histoire. Qu'il me soit permis de lui passer un amical salut.

Il a beaucoup travaillé. Quand la S.N.C.F. a compris que peut-être nous pourrions avoir à jouer encore un rôle pour Paris, ils sont venus nous voir en nous disant une chose de bon sens. Je dois dire, le président FARANDOU, de la S.N.C.F., a joué en la matière un rôle essentiel, fondamental, et extrêmement constructif. Il a dit à la Maire, en plus libéré du poids d'assumer l'histoire, puisqu'il était nouvellement nommé dans ses fonctions : "Madame la Maire, je ne souhaite pas engager un projet qui s'oppose frontalement à la Ville, parce que c'est un projet complexe, il va falloir

organiser un chantier complexe, donc j'ai besoin de trouver un chemin qui me permette d'obtenir votre bienveillance et votre enthousiasme - peut-être pas, puisque nous étions très loin du but - mais en tout cas, une neutralité exigeante dans la mise en œuvre du projet".

Il nous a demandé, et la Maire nous l'a demandé, à moi, à Alexandra, à beaucoup d'autres adjoints mobilisés sur ce sujet, de façon très rapide, de trouver un chemin pour améliorer ce projet.

Non, il ne pouvait pas renoncer au modèle fondamental que je conteste, je rejoins tout à fait les observations du groupe Communiste et Citoyen. Nous contestons fondamentalement le modèle de financement, parce qu'il consiste à déléguer au privé un argent public qui normalement doit financer les infrastructures de transport que l'Etat, qui est l'actionnaire, ne veut pas donner à la S.N.C.F., donc la S.N.C.F. doit se débrouiller pour trouver l'argent autrement.

Mais ils ont signé le contrat avec "Ceetrus". Ils ont signé le contrat de toute façon. Donc, nous avons dû construire un modèle d'optimisation, d'amélioration du projet, dans une contrainte très forte, qui était un contrat de concession signé entre "Gares & Connexions" et "Ceetrus", et l'améliorer.

Oui, je l'ai entendu quand même sur les bancs, c'est une bonne chose, ce projet est beaucoup amélioré. Il est amélioré sur tous les plans évoqués. Il est dédensifié, il y a moins d'espaces commerciaux, les accès de gare se feront principalement en sous-sol, il y a la passerelle de liaison Nord, et des engagements sur les suivis de chantiers et l'évacuation des gravats.

Nous l'avons fait de façon totalement transparente. Ce document a été préalablement présenté. Ce document a été signé par la Maire, parce que c'est son pouvoir et son devoir de le signer quand elle l'a décidé. Nous avons eu l'occasion d'en rediscuter.

Je veux finir mon intervention en revenant sur ce que vous avez dit, Danielle SIMONNET. Le drame des populistes, c'est toujours leur relation très élastique à la vérité. Leur défaut, c'est qu'ils finissent par croire à leurs propres mensonges. Ce que vous dites est un mensonge. L'avantage, c'est que nos comptes rendus étant écrits, vous pourrez revenir sur ce que j'ai dit la dernière fois. Je n'ai jamais dit qu'engager la bataille politique, c'était perdre, parce qu'à la fin on perdrait quand même, etc.

Je soulignais simplement un point et je le redis ici : si nous avons engagé une bataille contentieuse sur le contrat avec "Ceetrus", l'aboutissement c'était aussi quelque chose qu'aucun d'entre nous ne veut, c'était de "planter" le projet de rénovation de la gare du Nord, pour probablement au moins 10 ans.

Madame SIMONNET, la différence entre le populisme et la gouvernance, c'est que nous, nous assumons que l'on vit dans un univers qui n'est pas un univers fantasmé. C'est un univers de contraintes, de réalités. C'est ce qui fait, pardonnez-moi de revenir à cela, que Jaurès est probablement plus proche de nous qu'il ne le sera jamais de vous.

Nous allons suivre... Madame SIMONNET, nous avons dit nous sommes contre ! Comment voulez-vous que je le dise de façon plus claire ? Nous sommes contre, ils ne nous ont pas demandé notre avis. Cela ne relève pas de nous. On pourra engager des combats communs pour le modifier au plan national, mais c'est une autre affaire, on en reparlera.

En tout cas, nous allons suivre ces engagements, leur réalisation, y compris la matérialisation de la passerelle Nord. Jacques BAUDRIER a déjà fait une visite sur le terrain avec les services techniques de la S.N.C.F., comptez sur moi, les deux maires d'arrondissement, pour faire en sorte que ce projet et les engagements qui y sont rattachés soient respectés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2021 DAE 43 - Dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons poursuivre, après ce débat, l'examen des projets de délibération, et examiner le projet DAE 43, dispositifs "Paris Commerces", compte rendu annuel d'activité.

Je vais donner successivement la parole à M. BALADI, M. BOULARD, M. DAVIAUD, Mme de COMPREIGNAC, M. BADINA-SERPETTE, Mme SIMONNET, M. MAQUOI, Mme PETIT pour cinq minutes chacun. La parole est à Vincent BALADI, mais je ne le vois pas... Vous vous êtes désinscrit.

Jean-Philippe DAVIAUD ?

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération qui présente le rapport annuel d'activité des dispositifs "Paris Commerces" nous donne l'occasion de rappeler l'action de la Ville de Paris en faveur du commerce et de l'artisanat. Avec la création de la SEMAEST et des projets Vital'Quartier 1, puis Vital'Quartier 2, puis du dispositif "Crack", la Ville de Paris s'est dotée d'outils permettant d'agir sur les locaux commerciaux avec pour objectif de maintenir le commerce de proximité, de soutenir les commerces culturels comme dans le Quartier Latin par exemple, ou encore d'assurer la diversité commerciale.

Ces enjeux sont majeurs dans une ville comme Paris, alors que l'on assiste à une mutation profonde du commerce depuis une trentaine d'années, rendant indispensable une action de soutien et de régulation du commerce de la part de la Ville.

Au chapitre des locaux, je vais évoquer la création en 2017 du G.I.E. "Paris Commerces", dont le rapport d'activité figure également dans ce projet de délibération. G.I.E., qui constitue une porte d'entrée unique et simplifiée en centralisant l'offre des locaux commerciaux des bailleurs sociaux de la Ville, Paris Habitat, R.I.V.P. et Élogie-Siemp.

Nombre d'associations parisiennes bénéficient également de ces locaux, et nous veillons toujours à trouver un bon équilibre dans les attributions entre commerces et associations, selon les besoins dans les quartiers.

Je rappelle d'ailleurs que le parc de ces pieds d'immeuble représente environ 7.000 locaux sur Paris, soit 10 % de l'ensemble des locaux commerciaux.

Grâce à la création du G.I.E., c'est non seulement plus de simplicité pour les candidats, mais également une vacance qui tend à diminuer avec un objectif de commercialisation de 250 à 300 locaux par an.

Dans un arrondissement comme le 18e, les actions de la SEMAEST et du G.I.E. "Paris Commerces" ont été essentielles, car elles ont permis plus de diversification commerciale et davantage de soutien à des commerces de qualité. Ce sont des instruments indispensables pour agir sur les commerces, en particulier là où la diversité commerciale est un vrai enjeu.

J'ai un petit souvenir qui s'appelle la loi SRU. Dans la loi SRU, au moment de son vote, lors du quinquennat de Lionel JOSPIN, un certain nombre de députés parisiens avaient fait adopter un amendement qui permettait aux maires de donner leur avis sur l'installation des commerces. L'opposition de l'époque, toujours à la pointe du progrès, s'était évidemment empressée de déférer ce texte devant le Conseil constitutionnel, motivée sans doute par les obligations en matière de logement social et cette disposition a été censurée. On peut donc remercier cette action brillante.

Je cite ce fait, parce qu'il a donc fallu que les collectivités, les communes en particulier, se dotent d'autres types d'instruments pour pouvoir agir et réguler l'installation des commerces.

Et puis, toujours au chapitre de l'action de la Ville pour les commerces et l'artisanat, dans cette période d'épidémie, comment ne pas évoquer l'effort financier sans précédent de la Ville afin de soutenir les commerçants. Je rappelle la mise en place des terrasses éphémères au prix, c'est important, de procédures administratives ultra simplifiées dès le lendemain du premier déconfinement et jusqu'au 30 juin prochain.

En fin d'année 2020, il a été proposé aux commerces de déployer les terrasses de Noël, afin de se rendre plus attractifs et plus sûrs en exerçant pour partie en extérieur. Je rappelle également les mois de dispense de redevance pour les commerçants des marchés, les terrasses de café et restaurant et tous ceux qui exercent leur activité commerciale sur l'espace public.

Je rappelle aussi les remises de loyer de la part des bailleurs de la Ville, qui ont permis à de très nombreux commerces de tenir alors même qu'ils ne pouvaient fonctionner ou que très partiellement.

Et puis, nous l'avons voté récemment, une enveloppe supplémentaire de 200.000 euros pour aider les associations de commerçants à financer les illuminations de Noël, j'en parlais ce matin.

Enfin, c'est encore l'appel à projets "relancer mon entreprise autrement", avec 2,5 millions d'euros de subvention dont 117 commerces et entreprises vont bénéficier.

Ainsi, je crois qu'à l'occasion de ce projet de délibération, il était utile de rappeler l'action de fond de la Ville en faveur du commerce et de l'artisanat, que ce soit par le travail fait par la SEMAEST et le G.I.E. sur les locaux, ou l'action extrêmement réactive et massive qui s'est déployée depuis le début de la pandémie.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAVIAUD.

La parole est à Mme de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Vous nous présentez aujourd'hui, comme chaque année, le rapport de "Paris Commerces", dispositif créé il y a 6 ans, qui a toute sa place dans la volonté de la Ville d'assurer le dynamisme de son tissu commercial et économique.

L'objectif est louable, il s'agit de vitaliser l'implantation de commerces et d'artisanats variés nécessaires à la qualité de vie des Parisiens, notamment dans les quartiers qui en ont le plus besoin. C'est une action qui mérite une véritable politique publique. Nous sommes tout à fait prêts à vous soutenir en ce sens.

Cet objectif, fixé en 2004, est plus que jamais d'actualité, surtout au vu du contexte de fragilité économique et d'incertitude profonde dans lequel nos commerçants et artisans évoluent depuis maintenant un an.

Or, il apparaît à la lecture du rapport que les résultats ne sont pas à la hauteur ni des attentes ni des enjeux. On y apprend que fin 2019, seuls 80 locaux commerciaux étaient en gestion à la SEMAEST. 80 sur 62.000 commerces que compte la Capitale, presque 0,1 %, une goutte d'eau.

Nous savons tous qu'une vague de faillites est attendue pour 2021. D'aucuns avancent le chiffre de plus 32 % par rapport à 2020, et ce malgré les nombreux dispositifs d'aide mis en place par le Gouvernement et les collectivités locales.

Ne serait-il pas opportun, à l'aune de ce chiffre inquiétant, de donner toute leur chance aux commerces et artisans parisiens de survivre à cette épreuve, et pour cela de faire du dispositif "Paris Commerces" un véritable levier en faveur des commerçants et artisans ?

Madame la Maire, ne laissons pas ce rapport lettre morte. La SEMAEST pourrait être un outil majeur. Ne la laissons pas vivoter alors que nos administrés pâtissent plus que jamais de difficultés qui semblent parfois sans solution. Ne laissons pas nos entrepreneurs, notamment ceux qui font le tissu social, économique et commerçant de notre ville, dépérir.

Paris compte près de 28 commerces pour 1.000 habitants, c'est deux fois plus qu'à Lyon ou Marseille. Cette richesse du tissu commercial, richesse que vous reconnaissez vous-mêmes dans le projet de "ville du quart d'heure", rendons-la vivante.

Ainsi pour nous, deux pistes seraient à développer. En premier lieu, augmenter le nombre de locaux en gestion par la SEMAEST, et en deuxième lieu, ne pas cantonner le dispositif "Paris Commerces" uniquement à certains quartiers, certaines artères ou certaines rues. Voyez plus grand que les 12 secteurs actuellement concernés. Je suis sûre que les arrondissements seraient heureux de vous proposer un certain nombre de rues qui pourraient bénéficier du soutien de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, que j'imagine être en Salle des fêtes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Au nom du groupe Ecologiste de Paris et en ma qualité de vice-président de la SEMAEST, je veux profiter de ce vote sur le bilan de notre dispositif "Paris Commerces" pour saluer la ténacité des équipes de la SEMAEST et du G.I.E. "Paris Commerces".

Cet engagement et cette ténacité que je souhaite souligner nous permettent aujourd'hui de reprendre la main sur nos pieds d'immeuble, notamment dans les quartiers populaires, de lutter contre toutes les formes de monoactivité, mais aussi de réinstaller du commerce de proximité et nos artisans là où ils avaient disparu.

Une ténacité à l'image de notre ambition municipale en faveur de la maîtrise et de la régulation de la vitalité commerciale dans nos quartiers. Comme mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD en charge du commerce dont je suis aussi l'élu, je constate avec beaucoup de satisfaction l'utilité des outils de maîtrise du foncier, tout particulièrement la préemption dans le diffus, réalisée par la Semaest.

Sans ces outils, nous n'aurions pas pu initier par exemple une récente démarche de préemption sur le secteur Poulet-Dejean, emprise aux commerces alimentaires de gros, où les habitants exigent de nous une action ferme et engagée.

Je conclurai en vous disant que ces dispositifs, nous en avons plus que jamais besoin en cette période de crise. Cette ambition que nous portons est d'autant plus centrale qu'en cette situation de pandémie, il est essentiel de soutenir les commerces, durement touchés par la baisse d'activité liée aux fermetures administratives successives et par la concurrence disproportionnée des géants internationaux de la vente en ligne.

Réinstaller du dynamisme commercial à proximité des Parisiennes et des Parisiens constitue une priorité pour la vitalité de nos quartiers, leur revitalisation.

Le budget voté le mois dernier leur consacre une part essentielle et importante de financement, notamment sur la préemption, ne lâchons rien, accélérons, préemptons, accompagnons la prise à bail pour redonner à notre ville de la proximité dans notre dynamique commerciale.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Je vous propose de donner la parole à M. BALADI, que nous avons retrouvé, si vous me permettez l'expression, qui est en salle des fêtes.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, au groupe Changer Paris, nous soutenons dans leur ensemble les dispositifs "Paris Commerces". Ce dispositif "Paris Commerces" appelé à se développer, notamment pour préserver la vitalité des quartiers en redynamisant, comme il a été dit par mes collègues, les commerces en pied d'immeuble des bailleurs sociaux.

Cela représente quand même 20 % des commerces de Paris. Cette coordination via le dispositif du G.I.E. "Paris Commerces", créé en 2017, notamment lors de l'attribution de locaux vides, est une bonne chose. Cela a été une réelle avancée de la précédente mandature. Cela a déjà simplifié des procédures et le nombre d'acteurs de ces attributions de locaux commerciaux publics.

À ce titre, je profite aussi de cette tribune pour remercier les collaborateurs de la DAE et du G.I.E. "Paris Commerces" pour leur implication.

Les mairies d'arrondissement sont régulièrement consultées par le G.I.E. en lien avec les bailleurs ou les organismes de revitalisation commerciale, comme la SEMAEST.

À cet égard, en ce qui concerne les locaux appartenant à la Ville via les S.E.M. ou ses bailleurs sociaux, nous souhaiterions encore optimiser les procédures d'attribution qui peuvent, pour certains, rester vacants trop longtemps, privant un quartier de vitalité commerciale et la Ville, de recettes.

En effet, même si une fois de plus, nous avons noté des optimisations, nous notons des lenteurs dans certaines procédures d'attribution, et des locaux toujours vides alors que des candidatures ont été déposées. D'autant plus en cette période de crise sanitaire et économique, cela pourrait menacer la solidité financière des autres acteurs économiques, qui auront besoin tôt ou tard d'aide et donc de financement de la Ville.

Le rôle du maire d'arrondissement et des adjoints au commerce, comme dans le 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE et ma collègue Virginie KRIKORIAN, est important pour orienter le choix des projets d'un commun accord avec le bailleur et la Ville de Paris.

Par ailleurs, même si la viabilité économique du dossier doit rester la règle, il faut savoir ajuster le curseur en sortant d'une certaine zone de confort, afin de faire vivre la diversité commerciale.

Je pense par exemple à une sandwicherie franchisée à forte rentabilité dans nos quartiers de bureaux, qui se retrouve parfois choisie à la place d'un artisan commerçant comme un fleuriste, alors qu'elle pourrait trouver un local dans le privé. C'est au plus près des préoccupations et de la connaissance des quartiers que nous pouvons décider quels sont nos commerces de rez-de-chaussée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET. Finalement non. Je crois que Mme MAQUOI s'est désinscrite. Carine PETIT sera notre dernière intervenante.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - J'adore cette...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je propose, chère Carine, de donner la parole à Danielle SIMONNET. Vous conclurez nos débats. On est sur le projet de délibération DAE 43.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, je me trompais de projet de délibération. On est sur le dispositif "Paris Commerces". Exactement. Bravo ! Cela commence à être difficile.

Vous m'aviez dit, lorsqu'on a fait le changement du règlement intérieur du Conseil de Paris, que je n'avais pas à m'inquiéter, parce qu'en limitant à un vœu non rattaché, il y avait beaucoup d'autres groupes qui étaient en capacité de relayer les luttes sociales. Et donc, les luttes sociales seraient relayées, même si j'étais limitée à un vœu.

Hélas, il y a un vœu qui n'a pas été défendu par d'autres groupes, qui se raccroche au commerce. Je l'ai donc raccroché à ce projet de délibération.

Il s'agit de la mobilisation des salariés des magasins "Les Nouveaux Robinson". C'est important de se préoccuper dans cette période de crise, de sauver les petits commerces. C'est même essentiel, mais il est important également de penser à ce que vivent aussi les salariés du commerce. La situation des salariés du commerce, croyez-moi, est extrêmement compliquée.

D'abord, évidemment, il y a eu toutes les mobilisations dans la grande distribution, avec les promesses de prime qui n'ont pas été tenues. Et puis, il y a aussi des magasins qui prétendent être alternatifs à la grande distribution. C'était le cas de "Biocoop", souvenez-vous, dans de précédents conseils de Paris, nous avons pu voter des vœux de soutien aux salariés du groupe "Biocoop". C'est le cas aussi des "Nouveaux Robinson".

"Les Nouveaux Robinson" prétendent être un modèle alternatif à la grande distribution, protéger à la fois les producteurs, pour un commerce équitable, bio, en circuit court, et prétendent également être une coopérative, alors que les salariés ne sont aucunement associés à l'ensemble des délibérations.

Sachez que les salariés des magasins "Les Nouveaux Robinson", qui sont plusieurs sur Paris, sont en grève, parce qu'ils exigent que l'on arrête de baisser leurs effectifs, ils exigent que l'on arrête de geler leurs salaires. La question de la rémunération des salariés des commerces est une question essentielle.

Il est dommage, notre Assemblée ne pourra pas se prononcer sur ce sujet. Il serait bien que dans la réflexion que l'on a sur le commerce, on n'ait pas simplement la réflexion essentielle du soutien aux petits commerces, mais

aussi la réflexion sur le soutien aux salariés des commerces confondus, que ce soient des petits commerces ou de grands magasins. Et que l'on ait aussi la réflexion sur les modèles coopératifs, alternatifs à cette logique de grande distribution ou à ces magasins qui prétendent être l'alternative sans en être.

Je sais que c'est une réflexion qui vous importe, que notamment vous cherchez à développer notamment des boutiques coopératives différentes. Ce modèle, il va falloir absolument le soutenir et le développer, et démasquer ceux qui prétendent en être alors qu'ils n'en sont pas.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est donc à Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, et chers collègues. Je crois Olivia, qu'il ne serait pas mal de faire un petit cours d'éducation populaire en direction des Parisiennes et Parisiens, pour leur montrer et leur démontrer les compétences d'une collectivité, des autres collectivités de manière générale, de l'Etat, le rôle du législateur et la liberté du commerce qu'il y a en France.

Et puis, également, les masses des locaux commerciaux, et de la réalité aussi du coût du foncier à Paris, du coût du foncier commercial, et du loyer. Cela nous éviterait d'entendre des choses très caricaturales et assez fausses.

Je pense d'ailleurs que c'est un débat qui pourrait largement intéresser les habitants de Paris. Je pense d'ailleurs qu'ils s'y intéresseront et participeront dans le cadre, par exemple, des grands débats publics à venir, tels que le plan local d'urbanisme, ou encore sur d'autres grands documents stratégiques sur lesquels notre Assemblée va devoir se poser.

Je voulais juste rappeler, à travers mon intervention et celle de mon groupe, que justement, ce projet de délibération met en lumière, met en valeur, dresse un bilan de ce qui est fait, de ce qui est coordonné, de ce qui est impulsé dans le cadre de l'opération Vital'Quartier, qui va connaître, en 2021, sa dernière année pleine et entière, avant un renouvellement prévu pour 2022, si je comprends bien.

Je voulais d'ailleurs, au début de mon intervention, souligner les réels progrès que nous avons faits ces six dernières années en termes de construction, en termes de solidité, de montée en puissance de nos outils publics municipaux pour agir, cela a été rappelé par un certain nombre de mes collègues, sur les enjeux qui se posaient déjà il y a six ans, c'est-à-dire la maîtrise du foncier et la lutte contre la vacance des locaux, mais également la monoactivité dans certains quartiers. Par exemple, le 14^e arrondissement, dont je suis maire, n'est pas frappé par cela.

Par contre, d'autres quartiers sont plus ou moins touchés par un certain désert commercial, aux alentours par exemple du parc Montsouris, on doit faire un certain nombre de mètres à pied pour trouver une diversité de commerces de proximité.

En six ans, nous avons réussi à préempter deux locaux, puisqu'à travers les plans Vital'Quartier, les outils G.I.E. "Paris Commerces", et avec l'aide de la SEMAEST, nous avons très bien identifié justement, les endroits où il faudrait agir tout de suite et en priorité.

Nous n'avions pas ce souci. Par contre, nous avons un réel aller-retour entre ces opérateurs du commerce public municipaux et là où il fallait être attentif aux préemptions.

Merci et bravo pour le travail. Notons qu'en six ans, ce que nous avons construit et voté ici, en termes d'outils, a marché et s'est amélioré.

Nous pourrions faire mieux pour les prochaines années. C'est l'objet d'un bilan dressé chaque année, dont nous débattons au Conseil de Paris. Nous devons faire mieux par rapport aux crises qui ont frappé, la crise bien évidemment de cette année, mais aussi, on l'a rappelé, celles des Gilets Jaunes qui nous ont aussi beaucoup marqués dans l'ensemble de nos arrondissements.

Je voulais dire bravo et merci aux équipes, saluer les progrès, et donner quelques pistes. Peut-être que nous devrions travailler sur la progressivité des loyers, regarder si nous pouvons faire en sorte que cette question soit systématiquement posée, étudiée, et qu'une réponse sur-mesure, haute couture, puisse être apportée, si je puis m'exprimer ainsi, aux déposateurs de projets commerciaux.

Je voudrais que l'on regarde la péréquation entre commerces. Vous avez des commerces qui veulent s'implanter dans des quartiers, dans des quartiers avec une maîtrise publique, que ce soit sur les fonds de commerce ou la propriété du foncier, mais ont les moyens de payer des loyers peut-être plus importants, qui sont des adresses permettant de servir de destination pour d'autres commerçants qui démarrent.

D'ailleurs, de ce point de vue, les testeurs développés par la SEMAEST sont assez intéressants comme modèles et on doit les développer.

Je tiens aussi à rappeler en 12 secondes et demie, regardons par exemple ce que nous avons aussi construit sur Saint-Vincent de Paul à l'échelle d'un quartier, la maîtrise publique de l'ensemble des commerces, en termes de socles actifs, qui permettent justement cette maîtrise publique et d'y associer.

Voilà, les enjeux sont à venir. En tout cas, je voudrais à nouveau saluer les équipes qui travaillent à la réalisation de cette action publique et politique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PETIT.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, Mme POLSKI, pour 5 minutes maximum.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, effectivement, je vais rappeler rapidement, notamment pour Mme de COMPREIGNAC, ce qu'est l'action Vital'Quartier.

En 2004, la Ville de Paris, dans un souci dans deux principaux quartiers, le 11e et le centre de Paris, a mené une action extrêmement innovante, qui s'est appelée Vital'Quartier 1, et qui consistait dans un périmètre déterminé, à déléguer son droit de préemption urbain et un budget pour une durée limitée, c'est-à-dire un contrat de 12 ans, à un opérateur, la Semaest.

La SEMAEST, pour le compte de la Ville de Paris, fait des préemptions, et l'on s'est rendu compte que quand on arrivait à changer 5 % du linéaire d'une rue, on arrivait à réenclencher une dynamique commerciale positive. Ce contrat a couru jusqu'en 2017.

Nous avons en 2008, c'était Lyne COHEN-SOLAL à l'époque, créé un nouveau contrat Vital'Quartier 2, plus axé sur la préservation des commerces culturels, le 5e, le 6e, et d'autres arrondissements, et qui devait courir jusqu'en 2021, mais nous avons voté il y a quelques mois sa prolongation jusqu'en 2022, notamment à cause de la crise que nous connaissons, pour pouvoir mieux stabiliser les choses.

Nous avons aussi voté, dans le cadre de ce contrat Vital'Quartier 2, le fait que la Ville de Paris, ou la foncière "Paris Commerces" récupérerait les librairies dans ce cadre.

En 2017, nous avons créé un autre contrat, toujours localisé, puisque pour des raisons légales, nous sommes obligés de déterminer des périmètres. Nous l'avons voté à l'initiative de la Maire de Paris, plutôt dans les quartiers populaires, l'idée étant que cela recouvre l'Arc de l'innovation. Cette initiative du contrat de revitalisation artisanale est une sorte de Vital'Quartier 3, sauf qu'il a été appelé différemment. Celui-ci court jusqu'en 2029.

Vous avez dans ce projet de délibération la présentation du résultat de Vital'Quartier 2 et la présentation du contrat de revitalisation artisanale et commerciale, tous les deux portés par la SEMAEST.

Effectivement, nous sommes en fin de Vital'Quartier 2, et donc la SEMAEST a 112 locaux, mais c'est quasiment la fin. Elle en a notamment vendu un certain nombre. La Ville en récupérera d'autres, notamment les librairies.

Le nouveau contrat de revitalisation artisanale et commerciale, pourquoi y a-t-il 89 locaux concernés ? C'est parce que nous en sommes encore au tout début de ce contrat.

Et puis, ce qui a été aussi décidé en 2017 à la demande de la Maire de Paris, c'est la mise en place du G.I.E. "Paris Commerces", c'est-à-dire la gestion des locaux commerciaux en pied d'immeuble de nos bailleurs sociaux. Nos bailleurs sociaux ont l'équivalent de 7.200 locaux en gestion, ce qui fait à peu près 10 % du parc de commerces de Paris. C'est beaucoup, c'est un vrai levier.

Évidemment, il y a aussi une concentration de ces locaux particulièrement dans la ceinture dite des HBM. L'objectif en 2017 était à la fois d'avoir avec le contrat de revitalisation artisanale et commerciale dans nos quartiers populaires, une action forte sur de la préemption dans le privé, et une action aussi bien meilleure et bien plus forte chez nos bailleurs sociaux avec nos locaux commerciaux.

Le G.I.E. est monté en puissance progressivement. Maintenant, il a trois ans d'existence. Je pense qu'il commence à remplir son office, puisqu'il en est maintenant à 516 commerces installés. La vacance se réduit de plus en plus dans ces quartiers. Nous pouvons en être effectivement assez contents, puisque c'est cette action conjuguée dans le public et le privé qui nous permet aujourd'hui d'avoir un levier fort dans ces lieux.

Bien évidemment, notre objectif était de passer une marche sous le précédent mandat. La Maire de Paris, dans son programme, a prévu que nous repassions une marche, que nous allions encore plus loin, encore plus fort. Elle avait annoncé la mise en place d'une grande foncière, d'une grande agence, qui soit un opérateur unique. C'est l'étape prochaine que nous souhaitons pouvoir mettre en place, qu'elle a d'ores et déjà annoncée elle-même.

Nous sommes en train de travailler, c'est un sujet complexe, mais l'objectif de cette future agence est de pouvoir intervenir sur la totalité du territoire de Paris, et particulièrement dans une période de crise que vous avez tous évoquée, et de grandes difficultés pour le commerce. Nous aurons besoin de pouvoir intervenir plus et de venir en aide à notre tissu et à nos commerçants.

Je veux, moi aussi, remercier tous ceux qui travaillent sur ces sujets, pour le compte de la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 43). Merci.

2021 DAE 71 - Partenariat avec la banque des territoires.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 71 relatif au partenariat avec la banque des territoires.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour 5 minutes. C'est Olivia POLSKI qui lui répondra.

Je crois que Jérôme souhaitait intervenir. Je le vois qui se dirige vers le pupitre, en tout cas.

M. Jérôme GLEIZES. - J'ai déjà abordé cette question ce matin, donc je pensais avoir une réponse ce matin. Je vais peut-être repréciser mes questions.

J'ai eu une très bonne réponse de la part de M. HOCQUARD, qui s'est renseigné auprès de la BPI sur le suivi des 4 millions d'argent que l'on a donnés à la BPI ce matin. Je voudrais donc savoir quels seront les suivis avec la banque des territoires, sur notre engagement, cette convention que nous avons signée. J'attends de la part de Mme POLSKI des réponses aux questions que j'ai posées ce matin sur le suivi de ce projet de délibération.

Je suis très court, 30 secondes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Il s'agit d'une convention que nous allons voter avec la banque des territoires pour une étude à faire sur la question à la fois des commerces dans Paris, sur ce que nous pouvons faire pour aller plus loin et essayer d'être innovants dans certains dispositifs et d'essayer d'inventer d'autres choses, et aussi sur la question plus spécifique des hôtels, puisque c'était votre préoccupation.

Il s'agit du rendu d'une étude commune. L'étude sera rendue publique, et j'imagine que nous aurons des échanges à ce sujet en Conseil de Paris.

Ce sera public, comme la banque de données commerce de l'APUR, d'ailleurs, qui est en "open data", et qui va courant mars avril, rendre ses éléments, et qui seront aussi disponibles pour tout le monde.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 71).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'attribution des locaux d'activité des bailleurs sociaux.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 71 et 71 bis sont relatifs à l'attribution des locaux d'activité des bailleurs sociaux.

La parole est à Léa VASA pour deux minutes. Mme POLSKI lui répondra.

Mme Léa VASA. - Nous partageons tous ici un attachement à la vie commerciale et associative dynamique dans tous nos quartiers. On sait que pour cela on peut compter sur le G.I.E. "Paris Commerces" et la SEMAEST, et bientôt sur la Foncière Paris Commerces et Proximité.

Dans quelques arrondissements, les habitants se joignent à ces discussions et soulèvent particulièrement un enjeu, celui que les activités contribuent véritablement aux politiques et aux orientations prises par la Ville de Paris particulièrement en matière de transition écologique.

Nous avons proposé un vœu pour permettre de formaliser ces discussions avec les habitants au niveau des conseils d'arrondissement, et ce vœu a été modifié, je remercie Olivia POLSKI d'avoir travaillé avec nous sur ce sujet. Nous le retirerons et nous vous présenterons le vœu bis de l'Exécutif.

Il s'agit de créer ou de relancer, parce qu'il y a des arrondissements dans lesquels cela existe, des commissions qui associent les habitants, pour définir des besoins prioritaires et anticiper les disponibilités sur leur quartier, pour aussi cibler des porteurs de projet qui seraient ensuite adaptés.

Et puis, la deuxième proposition du vœu consiste à réunir de nouveau le comité de pilotage "Paris Commerces", au niveau central, en particulier pour que les élus puissent étudier les opportunités dans le cadre de la relance économique, et les opportunités foncières des prochains mois et prochaines années pour anticiper la sortie de crise.

Nous comptons tout simplement sur les maires d'arrondissement pour initier ces réunions de cadrage. Vous pourrez compter sur les élus écologistes en arrondissement pour vous appuyer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je remercie effectivement Léa VASA pour ce travail sur le vœu bis, le vœu de l'Exécutif, suite au vœu déposé, pour pouvoir mettre en lumière l'action que l'on mène, que l'on a déjà évoquée tout à l'heure.

Dire, car je l'ai évoqué rapidement juste avant, que sur un travail sur la question des pieds d'immeuble, il va y avoir l'APUR avec la banque de données Commerces, puisqu'elle fait ce travail tous les trois ans, on aura des éléments assez rapidement, même si bien évidemment, ils ne pourront pas prendre en compte la totalité de la réalité des mois qui viennent, puisque le recensement a été fait en octobre novembre. Ce travail sera partagé.

Et puis, l'idée, c'est non pas de faire des précommissions d'attribution parce que nous tenons, et c'est l'une des façons pour nous de pouvoir résoudre le problème de la vacance, à garder un dispositif assez souple et rapide. Par contre, en amont, sur la question du partage des objectifs communs, effectivement dans le cadre de commissions, hors attribution, mais dans le cadre de fixation d'objectifs par arrondissement, je pense que le G.I.E. est tout à fait disponible pour les maires d'arrondissement, pour organiser cela, avec les élus concernés, et pourquoi pas, on l'a évoqué ensemble, des représentants des conseils de quartier.

En tout cas, le G.I.E. se tient à la disposition encore une fois des maires d'arrondissement, pour pouvoir mener ce travail sans aucun problème.

Je m'engage aussi à relancer le comité parisien de pilotage du G.I.E. "Paris Commerces", puisqu'il n'a pas été encore réuni depuis l'élection, mais nous allons le faire.

Et donc, je vous invite aussi à voter le vœu de l'Exécutif ainsi retravaillé.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 71 est-il retiré, Madame VASA ? Oui. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 71 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, merci. (2021, V. 30).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au prolongement des exonérations jusqu'en juin 2021.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 72 relatif au prolongement des exonérations jusqu'en juin 2021.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce vœu fait suite à des appels à l'aide de commerçants en très grande difficulté financière, ainsi que de restaurateurs qui sont fermés administrativement comme vous le savez depuis très longtemps et qui sont locataires de bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Il apparaît qu'il y a eu des exonérations de loyer, mais de façon très, très provisoire.

C'est vrai que quand on entend le discours de l'Exécutif, quand on lit les journaux, on a l'impression que vraiment, la Ville de Paris se démène pour essayer d'exonérer de loyer les commerçants et restaurateurs. En fait, malheureusement, depuis l'automne il n'en est rien. Madame POLSKI, je tiens à votre disposition la liste de commerçants et restaurateurs qui ont, certes, été exonérés en novembre par exemple, mais qui à partir de

décembre, et on est début février, n'ont eu que des reports, des délais de paiement, mais en aucun cas une exonération de loyer.

On a bien le projet de délibération DFA 39 qui exonère les locataires directs de la Ville de Paris, mais il n'y a rien sur les bailleurs. Y compris, il devrait y avoir un examen au cas par cas. Ce vœu a pour but d'attirer votre attention sur la nécessité de prendre des mesures urgentes pour des commerces et restaurateurs qui vont vraiment perdre pied, et ce n'est pas possible que les bailleurs sociaux leur donnent en quelque sorte le coup de grâce en n'examinant pas leur situation et en ne les exonérant pas pour les mois où ils sont fermés ou bien où ils connaissent de grosses difficultés financières.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, bien évidemment, nous partageons la situation préoccupante de nos commerces, donc je veux rappeler, nous avons commencé par faire jusqu'à six mois d'exonération en 2020 pour nos commerçants qui ont dû soit fermer quand c'était le premier confinement, soit ont vu même des baisses de leur chiffre d'affaires de plus de 50 %. Quand ils ont eu une baisse de chiffre d'affaires de plus de 30 %, ils ont même été exonérés de trois mois.

En ce qui concerne le deuxième confinement, vous avez vu le DLH 39, mais comme nous avons donné une avance très importante aux bailleurs, puisque nous avons subventionné les bailleurs lors du premier confinement pour qu'ils puissent faire ces exonérations, la Ville avait versé beaucoup plus que nécessaire. En fait, il faut que cela passe devant leurs conseils d'administration, c'est le seul problème, pour faire ces exonérations, ils doivent les voter.

Aujourd'hui, Paris Habitat a pu les voter en décembre, donc ils ont fait des exonérations totales pour le mois de novembre pour ceux qui avaient fermé, et ont exonéré décembre aussi. Pour la suite, la R.I.V.P. doit délibérer, Elogie-Siemp aussi, il est prévu qu'ils délibèrent, mais nous n'avons pas besoin d'une délibération financière pour cela. Cela a déjà été fait par exemple par Paris Habitat. Et là, cela dépend du rythme des conseils d'administration, donc en attendant, les loyers sont gelés.

Pour la suite, pour 2021, effectivement on ne peut pas aujourd'hui savoir exactement combien de temps cela va durer, donc il est prévu un gel pour les restaurateurs. Pour ceux qui peuvent continuer à ouvrir, il n'est pas prévu d'exonération, puisque bien évidemment ils peuvent fonctionner.

Je voudrais juste me permettre, j'en profite, puisque vous parlez de communication, pour évoquer avec vous les questions de la communication de la Région Ile-de-France sur la question des aides aux loyers. J'ai été très surprise de voir que cette fameuse plateforme d'aide aux loyers de Valérie PÉCRESSE, qu'elle avait annoncée à grand fracas, concerne uniquement le mois de novembre, 1.000 euros pour juste le mois de novembre, cela ne va pas au-delà.

Je pense donc que ce serait bien que vous puissiez aussi porter auprès de la Région, qui a cette compétence d'aide économique, qui plus est cette aide exclut les commerçants qui sont chez les bailleurs publics et les bailleurs sociaux. Je ne suis pas sûre que ce soit légal de faire une discrimination pareille et je vous incite, toutes et tous sur cette partie de l'hémicycle, à pouvoir demander à Valérie PÉCRESSE des éclaircissements en la matière.

Merci.

Nous le ferons de notre côté.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 72 est rejeté.

2021 DAJ 1 - Approbation du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et du règlement intérieur de la Commission prévue à l'article L. 1411-5 du CGCT.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 1. C'est l'approbation du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et du règlement intérieur de la Commission.

La parole sera à Mme Alice TIMSIT, puis à M. Franck MARGAIN.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le projet de délibération qui est porté à la connaissance de notre Assemblée a pour objet l'adoption du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres de la Ville et de la commission ex-Sapin. Ce sont deux commissions qui connaissent respectivement des marchés publics et des délégations de services publics.

Ce projet de délibération ne soulève guère à nos yeux de difficulté. Non, mon intervention portera ici en réalité plutôt sur une autre commission, je vais tenter de souligner l'intérêt, l'utilité de la réactivation d'une tout autre commission, une commission que nous jugeons nécessaire, une commission que nous jugeons complémentaire des travaux de la Commission d'appel d'offres. Une commission dont l'existence n'est pas rendue obligatoire par les textes, j'ai nommé la commission d'anticipation des achats de la Ville.

Cette commission a été instituée sous la précédente mandature, et d'ailleurs je tiens à remercier tout particulièrement Aurélie SOLANS sur ce point, puisqu'elle a beaucoup œuvré à la création de cette commission. Cette commission a pour objet, en réalité, d'instaurer un dialogue entre les élus et les services en amont de la rédaction des appels d'offres. Cette commission a un véritable intérêt pratique, puisqu'elle permet d'associer les élus à la définition des besoins de la Ville en matière de commande publique pour veiller notamment à la satisfaction de nos exigences environnementales, de nos exigences sociales, de l'ensemble des exigences que nous poursuivons ici.

Là où la Commission d'appel d'offres, dont le règlement intérieur est soumis à notre approbation, a pour objet de soumettre à l'approbation ou au rejet des élus l'attributaire d'un marché ou le délégataire d'une convention de service public, la Commission d'anticipation des achats a véritablement pour objectif d'intervenir en amont et d'affiner, de peaufiner l'appel d'offres, les besoins de la Ville.

Cette Commission d'anticipation des achats aujourd'hui n'est pas réactivée, et nous souhaiterions que ce soit le cas, puisqu'elle avait été instituée notamment en contrepartie d'une délégation de pouvoir qui avait été attribuée à la maire et permettait de ne pas présenter à l'examen du Conseil de Paris de nombreux marchés publics, et la contrepartie était d'octroyer cette délégation de pouvoir.

Nous souhaiterions qu'elle soit réinstituée, parce qu'elle présente une véritable utilité pour les Parisiennes et les Parisiens.

Que l'on se rassure, il ne s'agit nullement pour les élus de se substituer aux services de la Ville, il ne s'agit pas de les mobiliser inutilement, de prendre de leur temps puisqu'ils font un travail formidable sur ces questions. Il s'agirait plutôt que les élus puissent concourir à la définition des besoins. D'ailleurs, je vais citer un exemple qui, je pense, parlera à toutes et tous, c'est le lait "bio" infantile. C'est grâce à cette Commission d'anticipation des achats que la Ville a pu doter toutes les crèches parisiennes de lait "bio" pour les enfants.

Je vais m'arrêter là sur ce point, puisque ce n'est pas tout à fait l'objet du projet de délibération, mais je sais que Paul SIMONDON est très soucieux des enjeux que soulève la commande publique responsable et j'espère que nous pourrions travailler très, très prochainement à la réactivation de cette commission, et que nous la doterons très prochainement d'un règlement intérieur dans l'intérêt de toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur MARGAIN pour 5 minutes, je pense également en salle des fêtes...

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Présidente de séance, la salle des fêtes est l'endroit où l'on cause.

En introduction, je voudrais dire à Mme POLSKI que je trouve un manque de fair-play d'attaquer toujours Mme PÉCRESSÉ quand on ne peut pas répondre. C'est un peu dommage. Du coup, je vais quand même lui répondre. On l'a fait pour le mois de novembre, je rappelle que c'était le mois du confinement, un peu normal que l'on essaie d'aider les commerçants en période de confinement.

La deuxième attaque de Mme POLSKI est de dire que l'on ne le fait pas pour les bailleurs publics. Elle l'a dit dans son développement, que les bailleurs publics avaient proposé des déductions, et donc, on n'allait pas ajouter des aides à des déductions.

La troisième chose que je dirai, c'est le plébiscite de cette mesure, puisqu'à ce jour nous avons plusieurs dizaines de milliers de demandes alors que le processus a été ouvert il y a une semaine. J'aimerais donc que Mme POLSKI, quand elle veut attaquer la Région, puisse le faire quand nous avons un temps de parole. Mais la politique bien évidemment est toujours compliquée, je vous remercie.

Concernant la Commission d'appel d'offres, j'y siége et nous avons constaté à la Commission d'appel d'offres une nécessaire évolution, un besoin de fluidité, j'allais dire une nouvelle manière de la gérer, et M. Paul SIMONDON s'est engagé la dernière fois à organiser avec les groupes politiques un débat pour améliorer le fonctionnement de la Commission d'appel d'offres. Je voulais rappeler à cette tribune, dans le cadre de ce projet de délibération, que nous sommes dans l'attente d'une date bien sûr de réunion des groupes politiques pour que l'on puisse tous contribuer, dans l'intérêt des Parisiens bien sûr, à l'amélioration du fonctionnement de l'appel d'offres.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Chers collègues, ce projet de délibération fixe donc les règles d'organisation à la fois de la Commission d'appel d'offres et de la Commission dite concession, ou ex-Sapin parfois, je ne reviens pas du tout sur l'ensemble des articles, mais bien sûr c'est important, dans un esprit de transparence, que nous puissions les fixer ensemble de manière précise.

Le fonctionnement de ces deux commissions entre bien sûr dans un cadre juridique extrêmement strict, le respect du Code de la commande publique, du Code général des collectivités territoriales et c'est le secrétariat général de la Commission d'appel d'offres, que je remercie ici pour son travail qui, avec les différentes directions de la Ville, joue le rôle d'analyse des dossiers qui sont présentés et répond en séance d'ailleurs aux uns et aux autres, aux questions et aux demandes de précision.

Il y a dans les éléments que vous avez cités, Monsieur MARGAIN, on a déjà eu l'occasion d'en parler plusieurs fois, des besoins de précision manifestement, c'est pourquoi je vous confirme qu'en complément de la formation qui a été proposée aux élus qui font partie de la C.A.O., en début de mandature, nous allons faire un temps de travail avec les services juridiques de la Ville autour de ce règlement que nous allons, je le souhaite, adopter, pour bien voir dans quelle mesure ce règlement fixe des règles et protège y compris les élus face à des enjeux qui sont majeurs.

Mais l'enjeu est sans doute surtout, non pas celui du fonctionnement de la C.A.O., il faut que ce soit juridiquement irréprochable, c'est là ma seule motivation sur la C.A.O., mais l'enjeu est bien celui qu'a soulevé Alice TIMSIT, c'est-à-dire le levier immense qu'est celui de la commande publique et d'avoir une commande publique responsable. La commande publique à la fois par les marchés et par les concessions, c'est près de 1,5 milliard d'euros par an à la Ville de Paris.

Donc, bien sûr l'enjeu est d'assurer par cette commande les besoins que nous avons pour pouvoir rendre le service public attendu, mais c'est aussi tous les leviers en termes d'emploi, d'aide aux entreprises parisiennes, d'aide au secteur de l'économie sociale et solidaire, d'insertion et sur les effets de transition écologique qui peuvent être liés à cette commande.

C'est donc vers un nouveau schéma de la commande publique responsable que nous allons, nous y travaillons avec Florentin LETISSIER, les groupes politiques vont y être associés, et je pense que c'est dans ce cadre-là que nous devons réfléchir à la mise en place de la Commission d'anticipation des achats dont le rôle doit être juridiquement très clair pour ne pas se mélanger avec la C.A.O. bien sûr, mais qui peut permettre effectivement, aux élus, d'avoir une meilleure vue sur la stratégie d'achat et de commande publique de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAJ 1).

2021 DFA 3 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 3 relatif aux mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel.

La parole est à M. MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Présidente de séance.

Je voulais intervenir sur ce projet de délibération, car lorsque l'on regarde un certain nombre de détails d'aides aux commerçants, vous avez notamment l'aide au restaurant "Le Dauphin Bleu", qui se trouve sur le Port de l'Arsenal, "Le Dauphin Bleu" ou "Le Lagon Bleu", je ne sais plus exactement le nom. Je voulais intervenir parce qu'en fait, depuis l'ouverture de ce magnifique escalier qui se trouve place de la Bastille et qui donne maintenant accès directement aux jardins du Port de l'Arsenal, donc au Port de l'Arsenal, la Mairie de Paris a décidé d'ouvrir ces jardins, et donc l'accès au Port de l'Arsenal 24 heures sur 24.

Or, pour m'y être déjà rendu plusieurs fois à 20 heures avant le dernier couvre-feu, nous avons constaté une très forte détérioration de la vie du port et du jardin, notamment j'ai pu constater de mes propres yeux l'arrivée de trafics de drogue et j'ai pu discuter avec les propriétaires de navires qui sont amarrés au port sur des dégradations substantielles de bateaux, qui se trouvent être bien sûr sans protection puisqu'en hiver, la plupart de ces bateaux ne sont pas occupés le soir.

Alors, j'avais envie et surtout le mandat d'un certain nombre d'associations de riverains qui se sont réunies pour vous alerter et vous demander la nécessité d'étudier une fermeture du port et des jardins du Port de l'Arsenal le soir à 20 heures, ce qui s'explique d'autant plus difficilement que vous avez maintenu la fermeture de la coulée verte le soir, la fermeture du jardin des plantes le soir, et la fermeture du jardin de Bercy le soir et que pour je ne sais quelle raison vous avez, sans concertation bien sûr, puisque là il n'y a eu aucune concertation, décidé d'ouvrir les jardins de l'Arsenal et le Port de l'Arsenal 24 heures sur 24.

Je veux aussi, en tant que représentant de l'attractivité de la Région Ile-de-France, vous alerter sur le fait que ce port est un peu unique, c'est très rare dans une très grande ville internationale d'avoir un port en centre-ville, il est tout de suite derrière Notre-Dame, il a donc une particularité vraiment très intéressante, et aujourd'hui des actions sont commises de dégradation et je crains qu'avec l'arrivée des soirées plus longues, les dégradations soient encore plus nombreuses.

Je vous interpelle donc pour étudier une possibilité de fermeture de ces jardins, et donc de l'accès du port tel que cela l'était auparavant, et jusqu'à maintenant nous n'avions eu aucune plainte particulière et aucun désagrément particulier.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Monsieur MARGAIN, vous me permettrez de parler un peu du projet de délibération, puisque la question n'a quand même pas grand-chose à voir.

Le projet de délibération finalise le plan de soutien aux concessionnaires, qui a été voté dans les différents Conseils de Paris de fin d'année, en particulier celui de décembre. C'était un travail important pour analyser la situation de chacun de nos concessionnaires et il se trouve que les quatre dossiers qui sont dans ce projet de délibération n'avaient pas pu être instruits à temps, parce qu'il n'y avait pas assez d'éléments sur la situation. Il s'agit donc, dans les mêmes conditions qu'en décembre, d'aider en l'occurrence quatre structures de la restauration et de l'événementiel dont celle dont vous parlez, qui s'appelle "Le Grand Bleu" et qui est située sur le Port de l'Arsenal.

Je ne pense pas qu'actuellement, les difficultés du "Grand Bleu" soient liées à ce qui se passe ni à 18 heures ni à 20 heures dans les jardins, puisque bien sûr il est fermé comme tous les restaurants.

Ensuite, vous avez envie d'en profiter pour parler globalement de l'esprit du réaménagement de la place de la Bastille et de la plus grande ouverture pour faire justement découvrir le Port de l'Arsenal et le rendre plus accessible depuis la place, n'hésitez pas à en parler aussi avec Emmanuel GRÉGOIRE pour avoir une vue peut-être urbaine un peu plus large, mais les alertes que vous donnez sur des problèmes d'insécurité sur le lieu seront transmises bien sûr à mes collègues.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix le projet DFA 3...

Pardon, il y avait une demande d'intervention de la maire du 12e arrondissement, je ne vous avais pas vue, Madame la Maire, je vous prie de m'excuser.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup pour ce passage de micro et pour venir au secours de mon ami Paul.

Monsieur MARGAIN, vous êtes déjà intervenu sur ce sujet, on vous a déjà répondu au Conseil d'arrondissement du 12e.

Effectivement, nous avons une place de la Bastille que nous avons effectivement constatée avec les trois maires présents, mes amis Ariel WEIL et François VAUGLIN de Paris Centre et du 11e arrondissement et nous sommes très fiers de ce nouvel ouvrage, de cet escalier monumental qui nous permet d'avoir de nouveau un rapport avec le Port de l'Arsenal.

Vos craintes, Monsieur MARGAIN, je les connais et elles peuvent être plus ou moins justifiées. En revanche, effectivement, l'ouverture est une volonté d'avoir une politique d'accessibilité à toutes et à tous, c'est en tout cas l'envie que nous partageons dans cette équipe municipale autant que dans le 12e arrondissement et là sur un lieu qui est concomitant avec plusieurs arrondissements et sur l'ensemble de Paris, pour permettre qu'il y ait ces

éléments de respiration et surtout justement ne pas avoir ces coupures urbaines, parce que je ne suis pas sûre que les mésusages dont vous parlez auraient lieu si nous fermions ou pas de toute façon ce lieu qui reste, je l'espère, un lieu qui invite au voyage.

Moi qui ai vécu au Havre, c'est vrai que c'est l'autre bout de la Seine, et j'adore ce port et savoir qu'une partie de ce port appartient à Paris mais aussi un petit bout au 12e et la volonté d'ouvrir les espaces publics en général et les espaces de verdure en particulier, notamment en précaution des futures canicules, est plutôt quelque chose dont on doit se réjouir. Merci beaucoup, Monsieur MARGAIN.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, merci. (2021, DFA 3).

Voeu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à une étude d'impact environnemental sur les conséquences de la 5G.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 73 et 73 bis sont relatifs à une étude d'impact environnemental sur les conséquences de la 5G.

La parole est à Emile MEUNIER pour deux minutes.

Cher Emile, c'est à vous.

M. Emile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, beaucoup a été dit sur la 5G, mais pourtant, un nouvel épisode va relancer le débat, le Haut Conseil pour le Climat a calculé, c'est très important, qu'il y aurait un surplus d'émissions carbone de 6,7 millions de tonnes dans l'atmosphère d'ici 2030. C'est immense. Pour vous le représenter, j'ai fait un petit calcul, c'est comme si l'on brûlait 7 bois de Boulogne tous les ans, jusqu'en 2030. Partis en fumée.

Or je vous rappelle quand même que nous avons des engagements qui sont de diminuer massivement les émissions de gaz à effet de serre durant la même période. Comment fait-on pour respecter d'un côté les engagements climatiques, et de l'autre la 5G ?

Il existe une solution, c'est la compensation carbone. C'est-à-dire que les millions de tonnes mobilisées à cause de la 5G, nous allons devoir les économiser d'un autre côté, mais pour cela, nous avons besoin de calculer la quantité. Et c'est exactement ce que nous demandons avec ce vœu, c'est-à-dire une étude d'impact environnemental préalable, et d'ailleurs ce n'est pas moi qui le demande c'est la convention citoyenne que l'on a réunie ici et à laquelle on a juré que l'on appliquerait toutes les mesures qu'elle allait proposer. Cela tombe bien, c'est une des mesures qu'elle a proposées.

Ensuite, avec cette quantification, on pourra aller négocier auprès des opérateurs téléphoniques et leur demander des mesures précises de compensation carbone chiffrée, calculée, par exemple des antennes sur les toits que l'on mutualise à plusieurs opérateurs.

Et bien sûr, pour pouvoir peser dans la négociation, il faut suspendre le déploiement de la 5G, parce que si vous ne le faites pas, vous perdez votre seul outil de négociation avec les opérateurs.

Mes chers collègues, nous avons le temps de bien faire les choses, nous ne sommes pas à quelques mois près sur la 5G, s'il vous plaît, votez ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Chers collègues, ce matin, Eric PIOLLE sur France Inter : "La 5G, on n'a pas le choix, cela démarre sans nous". Il l'a dit de manière assez dépitée. D'ailleurs, on le voit en termes de rapport de force, de capacité de s'organiser sur le sujet, les collectivités n'ont pas toutes choisi la même stratégie, mais à la fin le cadre choisi par le Gouvernement, on le sait, donne assez peu de possibilités pour empêcher ou pour imposer une étude d'impact dont vous avez parlé.

Nous l'avons ensemble portée auprès des opérateurs, nous continuerons à le faire, mais vous le savez, la Ville n'a ni les moyens ni la compétence pour la mener elle-même comme aucun autre territoire ne le fait. Par contre, nous

mettrons à disposition des Parisiens les études au fur et à mesure de leur publication dont celle du Haut Conseil pour le Climat dont vous avez parlé, bien sûr.

En tout cas, c'est bien pour cette raison que nous souhaitons rester dans le cadre de la charte parisienne de la téléphonie mobile, qui existe depuis 2003, et négocier avec les opérateurs sur la base du mandat que nous ont donné les participants à la conférence citoyenne, obtenir plus de transparence, plus d'attention à la protection des données, soutien aux filières de réemploi et de recyclage des téléphones, et aussi la compatibilité avec les objectifs de transition écologique et donc, oui, la trajectoire de zéro carbone qui est indispensable, et avoir des opérateurs des engagements en la matière, tout en maintenant ce qui a motivé l'origine de cette charte, à savoir limiter les expositions aux ondes.

Nous avons commencé le travail à cette mise à jour sur un plan technique avec les opérateurs et la Fédération française des télécoms et aussi en associant les groupes du Conseil de Paris par des auditions dont une doit encore se tenir cette semaine avec des associations de consommateurs et d'usagers, et la semaine prochaine avec des agences dont l'Anses. Je vous propose en réponse un vœu qui reprend cette démarche et ces objectifs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré, Monsieur MEUNIER ? Non, il est maintenu.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. ALPHAND sur le vœu n° 73.

M. David ALPHAND. - Évidemment, le mois dernier, on avait eu la consultation citoyenne de Mme HIDALGO. Ce mois-ci, on a la demande d'étude d'impact. Au train où vont les choses, la semaine prochaine on aura la demande d'étude d'impact sur l'impact, et dans deux mois, l'impact sur l'impact de l'impact. On n'est pas près d'avoir la 5G à Paris, on sera déjà passé à la 10G partout ailleurs en France que les Parisiens n'auront toujours pas la 5G.

Qu'est-il en train de se passer ? Il faut bien comprendre les choses. Un petit jeu d'acteurs assez pervers s'est mis en place entre Mme HIDALGO et les "écologues". D'une part, vous avez Mme HIDALGO qui essaie de faire avaler la pilule à ses alliés Verts. Comme la pilule est un peu grosse, c'est la méthode comme avec les enfants, il faut d'abord concasser la pilule, cela fait des petits bouts plus faciles à avaler. On fait passer les petits bouts de pilule petit à petit aux "écologues", c'est pour cela qu'on organise une réunion, vous en avez parlé, Monsieur SIMONDON, il y a 15 jours avec les opérateurs, cette semaine avec les usagers, et petit à petit, et nos amis du groupe Ecologiste de Paris l'ont compris, ils vont avaler la totalité de la pastille.

Côté "écologues", on n'en veut pas de cette pastille, donc on essaie de la recracher le plus possible, parce qu'on perd son fonds de commerce sinon, on perd un argument face à la Maire de Paris. Parce que moi, quand j'entends M. MEUNIER intervenir dans d'autres cénacles sur la 5G, je le trouve plutôt modéré dans ses prises de position, mais quand il rentre dans l'hémicycle du Conseil de Paris, j'ai l'impression qu'il a bu du jus d'orange et tout d'un coup il veut dynamiter le débat. C'est cela la réalité, c'est un petit jeu très pervers et les perdants, ce sont les Parisiens.

Je vous rappelle que notre groupe Changer Paris a proposé un pacte numérique, un pacte positif pour les Parisiens. On se demande encore combien de temps vous mettrez à l'appliquer.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND, pour cette explication de vote du groupe Changer Paris.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - J'ai une explication de vote du groupe Paris en commun.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si c'est sur le vœu n° 73, on m'avait indiqué n° 73 bis, c'est pourquoi je ne vous ai pas donné la parole, vous avez la parole, cher Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - C'était plutôt sur le n° 73 bis, mais je vais m'exprimer...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - A ce moment-là, Emile MEUNIER, c'était sur le n° 73 bis aussi. Donc, David ALPHAND, c'était n° 73 et n° 73 bis, ou vous voulez réintervenir... Les deux, c'est fait ?

C'est plus clair, je suis désolé.

Du coup, je vous propose de demander d'abord au groupe Ecologiste et au groupe "Génération.s" s'ils retirent leur vœu n° 73. Non.

On avance, puisqu'on n'a plus qu'un vœu.

Quand il n'y a plus qu'un vœu au lieu de deux, c'est que l'on avance.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 73 est rejeté.

De ce fait, nous en arrivons au vœu n° 73 bis de l'Exécutif.

Et donc, trois demandes d'explication de vote. La première est celle de Boris JAMET-FOURNIER, qui j'espère est toujours devant son pupitre en salle des fêtes.

Cher Boris, c'est à toi.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - J'ai entendu mon collègue David ALPHAND parler de jeu d'acteurs pervers, c'est sûr qu'avec ses interventions, on est toujours au théâtre, même si les salles sont toujours désespérément closes.

Après ce trait d'humour, je me permets de dire que nous avons beaucoup parlé de 5G déjà, et c'est vrai que notre groupe Paris en commun souhaite conserver une position modérée sur le sujet de la 5G. Parfois, le sujet fait l'objet de certains excès. Pour les uns, nous sommes en retard, il aurait presque fallu déployer la 5G il y a des années. Pour les autres, il faut des années d'étude pour pouvoir la déployer et donc, attendre ce délai.

Pour le groupe Paris en commun, nous souhaitons insister, comme l'a fait Paul SIMONDON bien évidemment, sur la transparence et l'information des parties prenantes qui nous semblent clef, et c'est d'ailleurs de fait ce qu'a démontré la conférence citoyenne sur la question, c'est le besoin d'information. C'est évidemment vers cela qu'il faut aller, par exemple en demandant aux opérateurs de présenter publiquement en quoi leur stratégie est compatible avec les objectifs du Plan Climat de Paris ou également en exigeant que les opérateurs de téléphonie mobile et les agences nationales compétentes communiquent ensemble des informations disponibles relatives à la 5G.

On attend notamment beaucoup de l'ADEME et de son étude sur le sujet.

C'est exactement ce que propose Paul SIMONDON avec son vœu et c'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu proposé par l'Exécutif.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

David ALPHAND, je vous redonne la parole, puis ce sera Émile MEUNIER.

M. David ALPHAND. - Je parlais tout à l'heure des petits fragments de pastille, ça y est, c'est le suivant que nous propose par son vœu n° 73 bis, l'Exécutif.

Ce qu'il y a dans ce vœu n° 73 bis, globalement, c'est la déclinaison d'ailleurs du pacte numérique que nous avons proposé. C'est un peu de l'occupation de terrain que vous faites cet après-midi au sein de notre Conseil, parce que beaucoup de choses qui sont mentionnées dans ce vœu en réalité relèveraient davantage de directives données à l'administration que vraiment de prises de décision qui relèvent de notre Conseil de Paris.

Il faut quand même le reconnaître, Monsieur SIMONDON.

Par contre, une chose essentielle manque, c'est le calendrier. La question que je vous pose, et en principe on aurait dû le retrouver si vous aviez vraiment voulu donner de la substance, du corps à votre initiative cet après-midi, c'est à quand la 5G à Paris, quelle date ? Les opérateurs l'attendent, les Parisiens aussi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

Je donne la parole au Président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons le vœu parce que, évidemment, il va dans le bon sens même s'il ne reprend pas la mesure essentielle à nos yeux qui est quand même celle demandée par la convention citoyenne, mais visiblement on ne va pas faire droit à leur demande, dont acte, qui est d'avoir une étude d'impact environnemental.

J'aimerais quand même insister sur deux points qui m'étonnent un peu. Vous avez un Haut Conseil pour le Climat qui dit, il y a un vrai problème environnemental. Le Haut Conseil pour le Climat, ce sont des experts indépendants, il n'y a pas de souci. C'est eux qui ont dit que l'État ne respectait pas la trajectoire carbone dans le procès pour inaction climatique. Le Conseil d'Etat leur fait confiance.

Il y a un problème d'émissions carbone avec la 5G. Vous avez cette information et vous faites le choix, pardon de le dire, de ne pas en tenir compte, puisque vous ne la vérifiez pas pour Paris alors que vous avez les moyens de le faire, parce qu'en réalité, une étude d'impact environnemental, ce ne sont pas des millions d'euros. On paye des cabinets de conseil pour tout et n'importe où, pas seulement à la Ville de Paris, en règle générale dans les collectivités, parfois des cabinets de conseil font des prestations pour un certain prix, là on en a une qui est vraiment utile, mais vous ne voulez pas la faire, dont acte. Le débat n'ira pas plus loin, ce sera aux Parisiennes et aux Parisiens de juger.

Par contre, j'aimerais dans le temps qui me reste, vous signaler que la concertation qui a duré deux jours et demi, pour nous ce n'est pas un modèle de concertation. Je vais vous donner un exemple d'une ville d'avenir : Nantes, avec sa maire qui est formidable, qui anime aussi une majorité socialiste-écologiste, trois mois la concertation, elle a commencé il y a un mois. Ça, j'appelle cela une concertation.

Et enfin, j'en terminerai par là, Monsieur l'adjoint, pourriez-vous vous engager dans le cadre des auditions, c'est très important, pour changer la charte, que l'on puisse interroger aussi des experts environnementaux, parce qu'on interroge les associations, l'Anses, mais on n'interroge pas l'ADEME, le Haut Conseil pour le Climat, et une société indépendante type Carbone 4, qui a fait des études carbone sur ce thème.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président MEUNIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 bis de l'Exécutif avec un avis bien évidemment favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 31).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien des cimetières parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 74 relatif à l'entretien des cimetières parisiens.

La parole est à Vincent BALADI pour le présenter.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu relatif à l'entretien des cimetières parisiens.

Considérant l'article L. 2223-1 du Code général des collectivités locales, qui stipule que la gestion des cimetières incombe à chaque commune ;

Considérant les dispositions du même Code général des collectivités locales qui donnent compétence au maire pour assurer la police des cimetières, c'est-à-dire d'assurer l'hygiène, la salubrité et la tranquillité publique, le bon ordre et la décence dans le cimetière ainsi que de garantir la neutralité des lieux, mais aussi la constatation de l'état d'abandon d'une concession ;

Considérant que parmi les mesures que le maire peut être appelé à prendre figurent celles qui garantissent ou rétablissent le bon état des tombes et la décence de leurs inscriptions ;

Considérant la période actuelle et l'augmentation importante du nombre de défunts et de familles touchées directement ou indirectement par la pandémie de Covid-19 ;

Considérant que la Ville est gestionnaire de 20 cimetières dont 6 extra-muros, qui comptent plus de 630.000 concessions et 7 millions de défunts ;

Considérant que parmi ces cimetières, le cimetière de Pantin est le plus grand de France ;

Considérant que ce même cimetière accueille une division de pleine terre où des personnes décédées sont enterrées directement le cercueil à même la terre et non pas à l'intérieur d'un caveau ;

Considérant que les faits rapportés par des administrés directement auprès de nous élus parisiens au cours de ces derniers mois, qui indiquaient juste après la Toussaint et jour des défunts que l'on pouvait voir dans les allées du cimetière un morceau de crâne, des tibias, une côte, une mâchoire, quelques dents, une vertèbre et même un costume de défunt ;

Considérant les faits rapportés sur un manque d'entretien qui n'est pas fréquent dans tous les cimetières de France ;

Considérant le respect dû aux Parisiens décédés, à leur mémoire, ainsi qu'à leurs proches venus se recueillir sur la tombe,

Nous demandons à la Maire de Paris de s'engager pour garantir l'entretien des 20 cimetières parisiens, d'identifier les dysfonctionnements et de s'assurer que les divisions en pleine terre des cimetières parisiens fassent l'objet d'une attention et d'une communication particulières.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Considérant que vous avez présenté le vœu n° 74, je donne la parole à Paul SIMONDON pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur BALADI, chers collègues.

Par ce vœu, vous attirez notre attention sur l'entretien des cimetières parisiens et tout particulièrement sur celui de Pantin. Je voudrais donc apporter des explications sur un sujet qui, chacun le comprendra, doit être envisagé avec toute la sensibilité que recouvrent les affaires funéraires.

Parmi les types de concessions proposées aux familles dans les cimetières parisiens figurent les concessions de pleine terre. Ce sont des sépultures où les cercueils sont directement placés dans la terre, ce qui implique des particularités qui peuvent surprendre les familles qui n'en auraient pas été informées par leur entreprise de pompes funèbres. Dans une division de pleine terre, tant que des enterrements ont lieu dans une allée, les déplacements de terre donnent un aspect inachevé, il faut du temps pour que le sol se stabilise. Il faut donc plusieurs mois pour que les agents des cimetières puissent aménager, créer de véritables chemins stables, planter des arbustes et des pelouses et ainsi former un paysage funéraire apaisant et conforme au choix des familles avec ce type de concession.

J'ai constaté comme vous, suite à plusieurs alertes, que des familles ne comprennent pas toujours cet aspect transitoire. J'ai donc demandé en fin d'année dernière aux services des cimetières d'améliorer l'information, en particulier au moment de l'achat de la concession.

On ne peut pas juste compter sur les entreprises de pompes funèbres pour le faire.

Pour continuer sur l'aspect sans doute le plus difficile que vous relevez dans tous les cimetières, les opérations d'inhumation et d'exhumation font apparaître régulièrement de petits ossements. La déontologie funéraire impose à chaque opérateur de pompes funèbres de les rechercher, de les collecter pour un dépôt en ossuaire ou une incinération. Dans les divisions de pleine terre, il est plus fréquent que des ossements apparaissent en surface, c'est pourquoi les fossoyeurs municipaux ont renforcé leur surveillance pour les repérer, les collecter et éviter ainsi aux familles de les découvrir, mais aussi pour nous permettre d'interpeller les entreprises funéraires qui ne respecteraient pas leurs obligations.

Je sais que nous touchons là un sujet sensible, les agents des cimetières parisiens font preuve d'un grand sens du service public. Ils ont montré depuis un an leur implication pour accompagner les familles malgré l'augmentation de la mortalité et les conditions difficiles liées aux contraintes sanitaires.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que nous puissions à l'occasion nous rendre sur place afin d'avoir un temps d'échange avec les agents. Au regard de ces éléments, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu. Je m'engage à rester à votre disposition pour poursuivre sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Compte tenu de la réponse particulièrement ouverte de Paul SIMONDON, acceptez-vous de retirer votre vœu, Vincent BALADI ?

M. Vincent BALADI. - J'accepte cette main tendue et je retire mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 74 est donc retiré.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à la 2e Commission, nous en avons fini avec la 1ère Commission, je sais qu'il m'a été demandé que la 2e Commission puisse passer avant la levée de séance dans une heure trente. Tout dépend de vous, chers collègues, comme d'habitude, sachant que je respecterai comme hier soir strictement la levée de séance à 20 heures.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris; je donne la parole à la présidente de la 2e Commission, Raphaëlle PRIMET, qui doit être en salle Webex comme hier.

Présidente, c'est à vous.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, bien que nous avons 28 projets de délibération à l'ordre du jour, notre 2e Commission a été très riche. Deux projets de délibération, le DAC 366 et le DAC 490 nous donneront l'occasion de mettre en valeur les différentes initiatives culturelles et festives, et il y en a beaucoup, pour la commémoration du 150e anniversaire de la Commune, et je remercie Laurence PATRICE pour cette programmation alléchante.

Elles auront lieu dès le 18 mars et dureront jusqu'à la fin du mois de mai. L'occasion de vérifier la modernité des valeurs portées par les Communards : démocratie, places de la femme, des immigrés.

M. MARTIAL, le conseiller délégué en charge de l'outre-mer, a par ailleurs attiré notre attention sur un autre anniversaire, celui des 20 ans de la loi Taubira sur la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité et pour laquelle des initiatives seront prises.

19 vœux ont été déposés, dont 2 rattachés et 2 amendements. Sans vous les énoncer tous, relevons celui sur la panthéonisation de Molière, 2 concernant les édifices culturels et à nouveau 2 vœux concernant la sauvegarde du cinéma "La Clef".

Nous avons terminé cette commission avec une enthousiasmante présentation du parcours de la Révolution française par Marie AYNIE, historienne et membre du Comité scientifique qui a participé à la concrétisation de ce projet.

Ce projet, porté en 2016 par M. Eric AZIÈRE alors président du groupe UDI-MoDem, est mis en place par Catherine VIEU-CHARIER alors adjointe à la mémoire et que je salue ici. Ce projet voit donc enfin le jour.

Il s'agit de retrouver le Paris de la Révolution à travers les traces laissées dans la ville. 16 quartiers et 120 points d'intérêt sont concernés. Regroupés par thématiques, ils permettront d'enrichir nos connaissances sur la période. Devant chaque lieu, une présentation, et grâce à l'application et au site Internet, un accès à des explications supplémentaires. Celles-ci sont conçues pour satisfaire tous les publics, les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi les scolaires et les touristes et elles s'enrichiront et évolueront dans le temps. Elles seront sur différents supports, textes, sons, images et vidéos.

Le lancement devait avoir lieu bientôt, mais compte tenu de la situation sanitaire, il est reporté, et lorsque cette application sera lancée une exposition viendra l'appuyer.

Pour finir, je voudrais apporter tout mon soutien aux musées parisiens, petits et grands, qui ont lancé plusieurs pétitions cette semaine pour demander la réouverture de leurs espaces. Alors que les magasins non essentiels sont toujours ouverts et que les musées se sont engagés à faire scrupuleusement respecter les gestes barrières ainsi que les jauges acceptables, il n'est pas entendable qu'ils ne rouvrent pas à minima pour les publics scolaires privés de sorties artistiques et culturelles depuis trop longtemps.

Le musée du Prado est rouvert depuis le premier confinement. Le musée du Vatican a rouvert ses portes hier, je crois. Les galeries d'art n'ont jamais fermé, qu'attendons-nous pour en faire de même et envoyer un geste fort à la fois au monde de la culture et à nos concitoyens qui ont besoin de se ressourcer et de changer d'air.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2021 DAC 347 - Attribution de la dénomination Virginia Woolf à la bibliothèque située dans la Z.A.C. "Paul Bourget-Gerda Taro" (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 347 : attribution de la dénomination Virginia Woolf à la bibliothèque située dans la Z.A.C. "Paul Bourget-Gerda Taro" dans le 13e.

La parole est au maire du 13e arrondissement, M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'espère que ce projet de délibération fera l'unanimité. Il s'agit, comme vous venez de l'indiquer, d'attribuer le nom de la grande écrivaine anglaise Virginia Woolf, à la nouvelle bibliothèque de la Z.A.C. "Paul Bourget-Gerda Taro" dans le 13e arrondissement, qui sera elle-même inaugurée en 2024.

Ce projet est déjà très avancé puisque le concours d'architecture a déterminé la physionomie de l'immeuble et la DAC a déjà dessiné les espaces intérieurs de cette bibliothèque-médiathèque.

Revenons à Virginia Woolf, son œuvre importante a contribué à renouveler l'art du roman moderne au XXe siècle et sa créativité influence aujourd'hui encore de nombreuses écrivaines, écrivains et artistes. Son influence sur le mouvement féministe est évidente et ses écrits témoignent de la vie culturelle et sociale de l'Angleterre post-victorienne.

Il est donc proposé de donner son nom à la future bibliothèque du 13e arrondissement et je vais en profiter pour présenter ce nouvel équipement culturel, ce n'est pas tous les jours. Cette bibliothèque aura une superficie de 1.000 mètres carrés, s'inscrit dans le cadre de la démarche "Paris Ville inclusive", c'est-à-dire que les espaces de la bibliothèque pourront être partagés pour accueillir des activités culturelles et citoyennes des associations locales.

Il est prévu dans le programme un espace de "coworking" lié à une résidence étudiante, et une salle d'animation polyvalente d'une centaine de mètres carrés. La bibliothèque sera généraliste et proposera en sus des espaces mutualisables, une section jeunesse, une section adulte, un espace d'actualité et un espace multimédia. Une salle d'animation polyvalente ouverte directement sur l'extérieur permettra aussi d'accueillir des activités en petits groupes : écoute, pratique musicale, visionnage de films, lecture à voix haute, on y est presque, des expositions, des conférences et des présentations de petites formes artistiques.

Cet établissement sera situé à la porte d'Italie, dans le quartier Paul Bourget, quartier qui connaît actuellement une importante réhabilitation, plus exactement une renaissance, et portera un enjeu fort de mixité des publics, de développement de liens entre les classes d'âge et de cohésion sociale.

Je suis donc évidemment extrêmement satisfait que la Commission de dénomination parisienne ait accepté de rendre hommage à Virginia Woolf, écrivaine majeure du XXe siècle, moderniste et féministe, dont l'œuvre reste déterminante et que l'on ait choisi d'attribuer son nom à ce nouvel équipement culturel du 13e arrondissement.

Je vous appelle, mes chers collègues, évidemment à adopter, j'espère à l'unanimité, ce projet de délibération.
Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 13^e arrondissement.

Je donne maintenant la parole à Alice COFFIN, qui doit être en salle des fêtes, j'imagine.

Mme Alice COFFIN. - Virginia Woolf et le Conseil de Paris, Virginia Woolf et Paris, c'est particulièrement émouvant, je suis très joyeuse évidemment que ce choix ait été fait, surtout que je suis nouvelle en politique, mais ces derniers mois on montrait que ce qu'il se passe ici, dans des instances politiques, n'est pas toujours "Woolf compatible" pour le dire ainsi. Pourquoi ?

D'abord, parce qu'il faut savoir qu'il y a un siècle maintenant exactement, le 18 avril 1921, Virginia Woolf a écrit dans son journal que la vie politique lui semble terriblement ennuyeuse, que l'on y gaspille son temps, que l'on y perd son temps dans des discours qui n'en finissent pas.

Par ailleurs, pour comprendre aussi pourquoi il pourrait y avoir une certaine incompatibilité, elle a des discours qui dénoncent fortement la nullité, je cite, "du système patriarcal", et l'atrophie dans laquelle nous mène ce qu'elle nomme la procession d'hommes cultivés, d'hommes instruits et de leurs fils qui passent leur temps à se réunir entre eux au cours de cérémonies, donc autant d'indices qui montrent que cela peut un peu coïncider.

Donc, pourquoi fait-on cela, sauf si, et je ne sais pas si le maire du 13^e pourra le dire, cette bibliothèque a décidé de l'honorer jusqu'au bout, en suivant ses préceptes. Elle déconseillait par exemple aux femmes de lire des livres d'hommes. Je ne sais pas jusqu'où ira cette bibliothèque du 13^e.

Plus sérieusement, peut-on réfléchir à ce qu'est une politique d'hommage et j'apprécie particulièrement la façon dont notamment Laurence PATRICE mène cette politique de dénomination, la façon dont cela se passe au sein de la deuxième Commission, on fait des choses assez passionnantes sur ce sujet, et les choix sont vraiment importants, mais qu'est-ce que cela nous dit et en quoi cela nous oblige finalement de nommer une bibliothèque Virginia Woolf ?

En quoi cela doit-il aussi inspirer nos politiques culturelles, nos politiques féministes dans ce Conseil de Paris, et je crois que l'on essaie justement de le faire.

Il y a deux ouvrages auxquels je vous invite à vous référer, si cela peut nous inspirer, évidemment "Une chambre à soi", qui est un de ses ouvrages les plus connus. Je vous invite aussi à lire "Trois guinées", qui est un magistral discours de politique féministe dans lequel elle répète trois mots sans arrêt, "Think, we must", "penser, nous devons", penser, penser, penser, et justement pour affronter, on est à la fin des années 1930, elle pressent la guerre qui arrive, elle-même n'a pu rester encore parmi ceux qui étaient sur terre à ce moment-là très longtemps. Elle nous indique une direction que je pense on serait incité à suivre.

Cette direction, on en a quelques idées, un texte est paru hier dans "The Guardian", signé par Alison Bechdel, une autrice lesbienne de romans graphiques, qui a écrit un texte sur Virginia Woolf et un de ses amours Vita Sackville-West, en disant précisément à quel point il y avait cette inspiration en matière de politique culturelle. C'est intéressant que ce soit Bechdel qui le fasse, parce que vous la connaissez peut-être pour son fameux test qui vise à évaluer les œuvres culturelles, notamment les films pour savoir si dans un film on a ou pas deux personnages féminins qui sont identifiés par leur nom, si ces deux personnages se parlent et s'ils parlent d'autres choses que d'un personnage masculin.

Récemment, on me faisait remarquer que la série "Lupin", qui par ailleurs célèbre Paris, ne passe pas le test de Bechdel.

Je dis cela parce que cela nous indique aussi une certaine direction que l'on peut vouloir prendre, et je crois que l'on essaie de prendre dans les politiques culturelles de la Ville de Paris pour inciter au contraire des œuvres culturelles qui aient une autre présentation du monde, écrites, mises en scène par d'autres que ceux par qui elles ont été mises en scène depuis des siècles et des siècles. C'est intéressant et je suis particulièrement sensible que l'on se réfère à Virginia Woolf.

Pour finir, parce que cela nous concerne et c'est d'actualité, je cite un article de "Télérama" de mars 2020, il y avait une grande manifestation qui brandissait des panneaux de Virginia Woolf et disait que justement, Virginie Woolf était aussi aux côtés des grévistes de l'Ibis Batignolles, des migrants, des sans-papiers comme des victimes de violences sexuelles, car "Une chambre à soi" est un refuge prévu pour protéger les inconnus, les sans voix et les invisibles et comme disait Woolf, "toutes ces vies infiniment obscures, il reste à les enregistrer", et c'est ce que fait aussi la politique de mémoire de la Ville de Paris. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN, merci de nous faire partager votre culture féministe que nous ne découvrons pas.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Alice COFFIN pour son intervention qui définit effectivement toute la dimension et l'apport inspirant de Virginia Woolf.

Je voulais aussi remercier M. le Maire du 13^e arrondissement, Jérôme COUMET, pour sa prise de parole et aussi bien sûr pour avoir permis d'offrir à Virginia Woolf un hommage de Paris à sa mesure, enfin, et cela dans le cadre de cette belle cohérence de sens qui caractérise les hommages et dénominations de votre arrondissement, cher Jérôme.

En effet, il y a des années que le principe d'un hommage à "Mrs Woolf" avait été voté sans pouvoir aboutir, c'est fait désormais et nous nous en réjouissons. J'associe à cela Carine ROLLAND, ma collègue en charge de la culture qui co-porte ce projet de délibération.

Ce sera donc cette bibliothèque, qui prendra place dans un quartier transformé accueillant nombre de nouveaux habitants installés dans des constructions de logements sociaux de haute qualité.

Il me plaît à penser que c'est aussi un beau symbole que le nom de Virginia Woolf rayonne au cœur de ce cheminement de nouvelles rues et près d'un nouveau jardin aussi qui rendent hommage à des femmes qui ont dû beaucoup lutter pour affirmer leur liberté de création et qui furent fortement engagées dans l'histoire du XX^e siècle.

Ainsi trouve-t-on la rue Gerda-Taro, du nom de cette Z.A.C., une des premières femmes reporters de guerre, morte tuée pendant la guerre d'Espagne et dont encore aujourd'hui on attribue certains de ses clichés à son compagnon Robert Capa. Encore aussi la rue Germaine-Krull, photographe allemande et résistante, ou encore le jardin Laure-Albin-Guillot dans cette nouvelle configuration, qui dû, photographe, réinventer son propre art après le décès de son mari qu'elle assistait.

De plus, cette bibliothèque mettra à disposition des habitantes et des habitants des espaces dédiés à la vie associative et culturelle locale.

Je fais donc le vœu qu'elle offre des espaces permettant tout particulièrement aux femmes de ce quartier de s'y retrouver, de se retrouver dans un "lieu à elles", des espaces pour échanger, créer et s'exprimer au milieu des livres, "la sève vivante des esprits immortels" comme disait Virginia Woolf.

Je vous remercie de voter, j'espère à l'unanimité, ce bel hommage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 347.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité pour Virginia Woolf. (2021, DAC 347).

2021 DAC 366 - Subventions (263.900 euros) à vingt-sept associations oeuvrant dans le domaine de la mémoire et signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 366 : subventions à 27 associations œuvrant dans le domaine de la mémoire et signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite intervenir sur ce projet de délibération DAC 366 et le flot d'associations qu'il nous est proposé de subventionner, mais plus particulièrement une, l'association "Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871" pour un montant de 12.000 euros.

Sur le site Internet de cette association figure une analyse très contestable de l'édification du Sacré-Cœur. Je passe, mais je vais quand même vous le dire, sur la coprésidence de cette association, notamment par d'anciens membres de la direction du Parti Communiste Français, et non seulement cette association glorifie les événements les plus violents de la commune, mais elle se livre également à une guerre ouverte des mémoires. Je pense en particulier à sa pétition en ligne contre l'inscription, dossier déjà ancien mais nous y reviendrons, aux monuments historiques de la Basilique du Sacré-Cœur.

Sur la base d'arguments lacunaires et contestables, "Les Amies et Amis de la Commune 1871" ont appelé à refuser cette mesure de protection pourtant essentielle. En réalité, l'histoire voudrait plutôt que l'on s'étonne d'un classement aussi tardif.

Certes, cet acharnement contre un édifice ne devrait pas nous surprendre, la Commune n'a pas été l'amie des monuments à Paris, à commencer par l'Hôtel de Ville dont l'incendie a ravagé toutes les archives. Je citerai également le palais des Tuileries ou le Conseil d'État, en passant par le palais de la Légion d'honneur pour ne citer que quelques-uns. Les incendies de la Commune ont détruit des pans entiers de la Capitale.

Mais il ne s'agit là que d'une zone d'ombre de la Commune, et en voici d'autres rapportées par la plume d'Emile Zola dans son roman "La débâcle" et j'ose espérer que vous m'accorderez qu'Emile Zola ne fut pas exactement

l'homme de l'arrière-garde et des combats réactionnaires. Je le cite : "son grand mal - en parlant de la Commune - surtout venait des rivalités qui la déchiraient, du soupçon rongeur dans lequel vivait chacun de ses membres. Beaucoup déjà, les modérés, les inquiets n'assistaient plus aux séances. Les autres agissaient sous le poids des événements, tremblaient devant une dictature possible, en étaient à l'heure où les groupes des assemblées révolutionnaires s'exterminaient entre eux".

Pour remettre un peu l'église au milieu du village, je me permets de vous proposer quelques rappels historiques. Le projet d'édifier le Sacré-Cœur date d'avant la Commune, en janvier 1871, alors que la Commune ne commence qu'au mois de mars et les historiens s'accordent sur le fait que le vœu national à l'initiative du chantier visait à expier la défaite de Sedan et la confiscation des Etats pontificaux. Il appartient à cette majorité aujourd'hui de cesser d'alimenter une polémique inutile, un conflit de mémoire déphasé avec la réalité.

La réalité, je vous la rappelle également, le Sacré-Cœur est devenu depuis un monument emblématique du paysage parisien, un atout patrimonial essentiel pour les Français comme pour les étrangers, pour le monde entier.

Il est le deuxième lieu le plus visité de la Capitale après la cathédrale Notre-Dame, et donc le plus visité depuis le dramatique incendie que nous avons connu, c'était plus de 11 millions de personnes en 2019, et ce classement très tardif comme je vous l'expliquais déjà, alors qu'il s'agit d'une mesure essentielle pour s'assurer d'une meilleure protection du monument dans son ensemble.

Enfin, il s'agit d'une reconnaissance sur le plan architectural et patrimonial et d'un intérêt public du point de vue de l'histoire et de l'art.

Mais en 2020, mes chers collègues, personne ne vous a entendu contester l'inscription de cet édifice au titre des Monuments historiques.

Aujourd'hui, vous vous saisissez de manière opportuniste du classement de cet édifice majeur aux yeux du monde et de Paris. Les contributions financières offertes comme la protection patrimoniale sont au cœur du sujet et non le dévoiement de la lecture historique que vous proposez. Considérant les finances de la Ville de Paris, vous seriez bien en mal de leçon pour ne pas laisser un tel monument en péril.

Et j'en tiens pour preuve le vœu des écologistes présenté en Conseil d'arrondissement le 20 janvier dernier et depuis lors retiré. Alors que vous souhaitiez privilégier la concorde, vous n'ameniez qu'une suite de contrevérités historiques visant à traduire une unité de façade en 2021. Unité bien en peine depuis le début de cette mandature, car il existe un biais. Il en existe même plusieurs, autant que les différents combats menés par les Communards de Paris.

A titre d'illustration et pour bien marquer vos perpétuels désaccords, je me dois de rappeler que la Ville de Paris a émis un avis favorable à travers Karen TAÏEB, adjointe, pour l'inscription de l'édifice au titre des monuments historiques. Alors, quels sont vos objectifs sourds ? Comment ne pas y voir une manière de souder l'Exécutif et cette majorité de la Ville autour d'Anne HIDALGO et de son projet présidentiel par un parti-pris mémorial ?

Mais nous ne sommes pas dupes et nous savons déjà que ce projet présidentiel, dont on ne connaît rien, à part le délaissement du fauteuil de maire, rassemblera certainement moins de personnes que le nombre de Français, 10 millions, qui ont participé à la souscription nationale pour l'édification de la Basilique du Sacré-Cœur.

Nous ne sommes pas dupes non plus à constater que votre majorité est bien moins solide que la pierre du Château-Landon dont est fait le Sacré-Cœur. Et pire encore, vos règlements de comptes à travers les réseaux sociaux, la presse, vos débats ici, ne laveront pas cette majorité comme la pierre des carrières de Souppes-sur-Loing se régénère, pierre avec laquelle est bâti le Sacré-Cœur.

Au jour le jour ici maintenant, nous assistons comme tous les Parisiens à la lâcheté de la minorité au sein du bloc tel que décrit par Félix Pyat. La soupe politique finalement est bien meilleure que ses propres convictions.

Vous vous posiez en héritier d'un certain féminisme, il n'en est rien - Je vais être obligé de faire plus court - mais en parlant de vous, Monsieur BLOCHE, en votre temps de parlementaire, vous utilisiez le même subterfuge sous une majorité de gauche essoufflée et en perte de vitesse et la bataille de reconnaissance des Communards était votre fait. Même bataille pour laquelle l'association que vous proposez de subventionner rapporte seulement les discours de personnes de gauche lors des débats parlementaires de 2016, mais quelle concorde, quel sens du contradictoire vous nous offrez. Vos envies de dictature plus que de concorde sont autant de souvenirs qui ne masqueront pas les faux-semblants d'un discours unitaire hier comme aujourd'hui.

Votre histoire, mes chers collègues, est trop sanguinaire, trop sanglante, trop autoritaire pour que vous puissiez... J'évoque ici les bourreaux de certains, les goulags, les 100 millions de morts dont la dictature communiste a accouché et il est aisé de faire des sauts dans l'histoire et de se présenter en 2021 avec autant d'amnésie volontaire ou de discours révisionnistes.

Monsieur le Maire, je conclus très brièvement. Tout est bon et vous faites feu de tout bois, même avec l'histoire. Nous sommes favorables à la commémoration, non à la célébration et encore moins au révisionnisme. Mais je reprends à mon compte finalement le terme de concorde d'un collègue Ministre du 18e, nous ne voulons pas opposer l'histoire, et faisons nôtre...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La conclusion, c'est une phrase.

M. Rudolph GRANIER. - Je vous demande donc, Monsieur le Maire, un vote dissocié sur l'article 19 de ce projet de délibération, contre lequel nous voterons et nous voterons l'ensemble des autres articles de ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER. Vous avez vu que je vous ai laissé du temps, plus de 6 minutes. Vous avez également vu que malgré vos propos, la partie gauche de l'hémicycle est restée silencieuse, et merci d'avoir rappelé qu'en tant que député j'ai fait voter en novembre 2016, par l'Assemblée nationale, la réhabilitation des victimes de la répression de la Commune de Paris.

Mais je vous ai écouté et vous donnez un point de vue qui évidemment n'est pas le mien, surtout que je suis adhérent depuis longtemps de l'association des Amies et Amis de la Commune de Paris, comme j'imagine d'autres élus ici présents, donc je suis en désaccord avec vous.

La seule chose qui me rassure, c'est que je crois au clivage entre la gauche et la droite et donc, vous l'avez illustré parfaitement 150 ans après la Commune.

Je donne maintenant la parole à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération DAC 366 a pour objet de soutenir un grand nombre d'associations œuvrant dans le champ de la mémoire combattante. C'est une belle initiative qu'il convient de saluer. Pourtant, malgré la grande diversité des projets soutenus, 27, aucun projet, aucune association sélectionnée ne rend spécifiquement hommage aux anciens combattants des outre-mer. Alors même que le souci d'une représentation et d'une visibilité équitables dans la mémoire est plus que jamais d'actualité, les soldats ultramarins sont aujourd'hui nos frères d'armes oubliés.

Comment expliquer cette absence alors que de la Martinique à La Réunion, en passant par la Guadeloupe, la Polynésie française ou encore la Nouvelle-Calédonie, plusieurs milliers d'hommes se sont engagés et ont donné leur vie lors de la guerre de 1914-1918. Ce sont 1.000 Guadeloupéens, 1.800 Martiniquais, 750 Réunionnais, 300 Guyanais, 300 Calédoniens et Polynésiens et au moins 64 Saint-Pierrais et Miquelonnais, ces derniers d'ailleurs enterrés dans l'Hexagone, qui sont morts pour la France au cours de la Grande Guerre.

De nouveau, entre 1939 et 1945 nombreux sont les combattants d'outre-mer qui ont fait le choix de se sacrifier pour la France et si l'engagement des Antillais entrés en dissidence pendant la Seconde Guerre mondiale reste peu connu, il n'en est pas moins réel.

Ces résistants des outre-mer fuyant leur terre natale pour rallier les alliés ont été oubliés pendant des décennies. Ils étaient au moins 2.500 Antillais, autant de Martiniquais que de Guadeloupéens, sans oublier les Guyanais. Ils ont combattu sans relâche pendant 350 jours. Ces héros des outre-mer ont été ignorés pendant des années et voilà que vous les oubliez encore aujourd'hui.

De ces conflits majeurs, seules quelques grandes figures imprègnent toujours notre mémoire collective, tel le Réunionnais Roland Garros, aviateur virtuose, premier homme à avoir réussi la première traversée aérienne de la Méditerranée, héros mort au combat en 1918 à seulement 29 ans.

Je pense aussi au Guyanais Félix Eboué, premier gouverneur à rallier de Gaulle en 1940 et au célèbre bataillon du pacifique appartenant à la première division française libre qui s'illustra en Afrique du Nord, en Italie et en France.

Hormis ces quelques noms, la mémoire des soldats ultramarins engagés dans la Grande Guerre demeure encore trop méconnue. Pourtant, des initiatives récentes ont cherché à mettre en avant leur contribution essentielle à la France combattante et leur place légitime dans notre histoire commune. En 2011 par exemple, le Ministère des Armées rendait ainsi hommage aux combattants des outre-mer par une exposition dans la cour d'honneur des invalides.

En 2016, était ainsi inauguré, à l'initiative de la présidente honoraire de l'Académie des sciences d'outre-mer, un chemin de mémoire à Verdun en hommage aux troupes d'outre-mer engagées sur les champs de bataille.

Enfin, en 2020, le décès de Louis Kasni Warti, dernier survivant calédonien du bataillon d'infanterie de marine du pacifique a rappelé la fragilité de cette mémoire, dès lors que ses acteurs et témoins directs s'éteignent.

Monsieur le Maire, notre groupe Changer Paris déplore l'oubli manifeste des combattants d'outre-mer dans cette série de subventions accordées aux associations œuvrant sur les questions mémorielles, et j'espère que vous aurez désormais à cœur de vous rattraper.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour répondre à l'intervenante et à l'intervenant.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - D'abord, je voulais dire que je suis absolument stupéfaite par votre capacité à faire le coucou dans un projet de délibération, cher collègue, en abordant tant de sujets. Mais c'est votre droit d'utiliser ainsi votre droit de parole de la sorte.

Je voulais revenir à l'ensemble du projet de délibération, néanmoins je répondrai sur la question "des Amis de la Commune", qui est l'une des plus vieilles associations de France, je le rappelle, et donc, il s'agit là d'une subvention récurrente. Il eut été d'ailleurs un peu délicat de ne pas leur donner cette subvention en cette année particulière au cœur de leur objet mémoriel où nous commémorons justement les 150 ans de la Commune de Paris.

D'autre part, pour revenir au Sacré-Cœur dont vous parlez, effectivement le processus est enclenché pour un classement au patrimoine, mais ma collègue Karen TAÏEB est plus au fait de cette question que moi, et nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet en 2022 quand nous aborderons dans cette Assemblée la question du classement du Sacré-Cœur.

Je permettrais de rappeler que ce projet de délibération ne représente qu'une partie des associations mémorielles que ma délégation soutient, puisque vous en verrez d'autres notamment au mois de mars. Je veux remercier d'ailleurs à cette occasion la DAC et Irène BASILIS pour le travail qui a été fait, puisque nous avons souhaité effectivement que dès ce mois de février, un certain nombre d'associations de mémoire qui souffrent particulièrement de la situation sanitaire, puissent bénéficier de ces aides et subventions de la Ville.

Et donc, évidemment, dans la très grande majorité, ces subventions sont récurrentes, certaines de ces associations, comme il a été dit, ont signé une convention avec la Ville. Deux conventions sont des renouvellements proposés, une convention de trois ans avec le Comité parisien de la Libération, une autre avec l'Association nationale des familles des fusillés et massacrés de la Résistance, en cette année où nous allons commémorer le 80e anniversaire des fusillades de Châteaubriant.

Parmi les grandes institutions, vous aurez relevé que la Ville de Paris aide chaque année : le "Mémorial de la Shoah", qui va percevoir le complément de l'acompte voté en décembre ; "la Fondation de la Résistance", les "Oubliés de la mémoire", la "2e DB", qui pourra ainsi préparer le 70e anniversaire de la Libération ; et le "Comité de la flamme", j'étais d'ailleurs avec la maire du 8e la semaine dernière à un ravivage de flamme exceptionnelle à l'occasion du 100e anniversaire de l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

Je crois que c'est un travail de mémoire essentiel qui couvre des champs variés.

Je voudrais signaler aussi à ma collègue qui intervenait sur les outre-mer, que nous travaillons beaucoup justement à cette mémoire de l'outre-mer avec mon collègue Jacques MARTIAL. Nous allons organiser un certain nombre d'événements dans ce sens. Je pense que nous ne manquerons pas de vous en tenir informés pour que vous participiez à ces commémorations et à ces hommages.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE.

Il a été demandé un vote dissocié sur l'article 19 qui concerne la subvention à l'association "Les Amies et Amis de la Commune de Paris de 1871", il est de droit.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 19 du projet de délibération DAC 366.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 19 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 366 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 366).

2021 DAC 490 - Approbation du principe de rendre hommage aux élus de la Commune de Paris dans les mairies d'arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 490 et les amendements n^{os} 75, 76 et 138. Il s'agit de l'approbation du principe de rendre hommage aux élus de la Commune de Paris dans les mairies d'arrondissement.

La parole est à la Présidente de la 2e Commission, Mme Raphaëlle PRIMET, toujours en Webex.

Mme Raphaëlle PRIMET. - "Les Amis de la Commune" seront contents de savoir qu'ils ne sont qu'une antenne de notre Parti Communiste, peut-être même notre bras armé.

Monsieur GRANIER, vous avez fait de la provocation, comme l'annonce de l'inscription en cet anniversaire du Sacré-Cœur aux monuments historiques. Elle a été mal perçue parce qu'annoncée justement pour cet anniversaire. Permettez-moi, Monsieur GRANIER, je préfère parler du fond. C'est cela qu'en fait vous ne supportez pas.

En janvier 1871, les murs de Paris se remplissaient d'affiches rouges brandissant "place au peuple, place à la Commune". Les Parisiens et les Parisiennes se soulevaient en mettant en place une forme inédite de gouvernement démocratique. La Commune de Paris naissait et allait durer 72 jours.

72 jours pendant lesquels s'instaurait la révolution la plus moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire, pour reprendre les termes de Communards.

72 jours pendant lesquels les femmes sont devenues des héroïnes dont l'héritage actuel est encore fort, pour lesquelles l'héritage actuel est encore fort. Madeleine Pelletier, Blanche Lefebvre, et l'éternelle Louise Michel, autant de noms qui résonnent encore aujourd'hui.

72 jours qui ont permis l'émergence d'une république sociale ou pêle-mêle sont proposés la reconnaissance de la citoyenneté pour les étrangers, l'égalité du salaire entre les femmes et les hommes, la réquisition des logements vacants pour les sans domicile, la réquisition des entreprises abandonnées et la création de coopératives ouvrières, l'école, la justice gratuite, et pour la première fois, la reconnaissance de l'union libre et les enfants nés de couples dits illégitimes, la séparation de l'Eglise et de l'État.

72 jours d'avancées sociales réprimées de manière sanglante et sanguinaire par le Gouvernement pour servir les intérêts capitalistes de grands industriels.

150 ans plus tard, ces avancées sont encore autant de graines que les descendants politiques dont nous sommes continuent de faire pousser. Ce travail collectif, cette expérience d'autogestion par et pour le peuple, cet esprit vivace, nous devons continuer de nous en inspirer et de les faire vivre comme a su le faire la seconde république espagnole qui fête les 90 ans de son instauration cette année.

Si la Commune de Paris a su émerger dans un contexte extraordinaire en pleine guerre franco-allemande et dans une ère industrielle portée par des logiques capitalistes créant des fractures sociales béantes, le contexte actuel l'est tout autant, extraordinaire.

La crise du Covid que nous subissons depuis près d'un an avec son lot de conséquences économiques et sociales majeures, l'inexorable lutte contre un virus qui conditionne nos existences et nous épuise autant individuellement que collectivement, autant physiquement que moralement, se combinent à une longue crise démocratique.

La République moribonde dans laquelle nous évoluons et qui répond à un état d'exception banalisé au nom de la lutte cumulée contre la pandémie et contre le terrorisme, propose toutes les caractéristiques d'un soulèvement populaire.

Ces besoins de liberté dont se font l'écho les mobilisations contre la sécurité globale doit nous interpellier. Ces libertés et ces avancées initiées par la Commune, nous devons les chérir, les brandir et les défendre aujourd'hui encore plus.

Bon nombre des rêves du peuple de Paris de 1871 se sont réalisés depuis 150 ans, mais il reste encore des Bastille à prendre. Notre groupe continue de les porter au sein de cet hémicycle comme dans la rue, avec différents acteurs et actrices associatifs, syndicaux, et l'ensemble des Parisiennes et Parisiens mobilisés.

Les propositions fortes qu'apportait et concrétisait le peuple de Paris pendant ces 72 jours ne sont pas éloignées de celles que notre groupe porte au sein de notre hémicycle. Pour notre part, nous sommes fiers de prolonger leur lutte, de les donner à voir et à connaître, de nous en inspirer.

Mais laissons la parole à Jean-Baptiste Clément, auteur du "Temps des cerises". Deux mois avant la semaine sanglante, il écrivait dans "le Cri du peuple" du 24 avril 1871 : "Supposons que le peuple soit vaincu. Supposons que les bonapartistes ou les royalistes entrent dans Paris en barbotant dans des mares de sang et en piétinant sur des cadavres. Que restera-t-il de la Commune ? Des décrets sur les murs, des affiches qu'on déchirera, répondent ceux qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez.

Ah ! Vous vous trompez. Quand bien même ces décrets n'auraient pas reçu leur pleine exécution, quand bien même vous déchiriez toutes les affiches, quand bien même vous passeriez tous les murs à la chaux, vous ne parviendriez pas à enlever de nos esprits les principes qu'ils ont affirmés. Vous n'empêcheriez pas que le peuple ait senti la différence qu'il y a entre les gouvernements de Versailles et les membres de la Commune. Vous n'empêcheriez pas que le peuple ait vu là le salut des travailleurs et l'avenir du monde."

Aujourd'hui, ce projet de délibération, en proposant qu'une plaque commémorative aux élus de la Commune soit apposée dans chaque arrondissement à l'occasion de ce 150e anniversaire, nous permet, à travers leurs noms, de contribuer à la mémoire vivante de la Commune, comme l'incroyable et riche programme des nombreux événements culturels et festifs qui vont jalonner ces plus de deux mois d'anniversaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Antoine BEAUQUIER qui va en profiter pour présenter l'amendement n° 76.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Il nous est proposé d'honorer la mémoire des fédérés de la Commune en faisant apposer dans les mairies d'arrondissement une plaque en souvenir de ceux qui ont pris, quelques semaines, le pouvoir dans la ville en ce terrible printemps 1871.

Je suggère que vous renonciez à ce projet.

Non que je veuille caricaturer votre position, il y a eu au cours de ces mois de mars à mai 1871 des hommes et des femmes qui se sont élevés contre l'injustice sociale, et qui ont défendu de nobles idéaux. Il reste que la Commune fut une période sanglante, une période violente, où de nombreux innocents de part et d'autre ont été exécutés sans procès. Pour cela, il n'y a pas aujourd'hui de raisons d'honorer ce triste moment de guerre civile.

Les Parisiens ne nous ont pas élus pour nous confier le soin de réviser l'histoire. Que cherchez-vous à faire ? À faire des héros de ceux qui prirent en otage et assassinèrent les dominicains d'Arcueil venus ramasser les blessés sous l'emblème de la Croix-Rouge ? Quel était le crime des pères Captier et Cotrault pour être abattus par vos héros à bout portant ? Ils croyaient, certes, en Dieu, était-ce suffisant ?

Si parmi vous certains, j'ai du mal à le croire, estiment que l'assassinat des prêtres importe peu, pourquoi tuer aussi les commis, les surveillants, les infirmiers, les domestiques du couvent d'Arcueil ?

Le 26 mai encore, au 85, rue Haxo, 52 personnes sont exécutées par les fédérés, sans jugement. Parmi eux, 10 prêtres bien sûr, mais aussi 39 gendarmes, 1 tailleur de pierre et 2 ébénistes. La décision de fusillade fut prise par délibération dans la maison siège du deuxième secteur de la Commune. Varlin essaya sans résultat de s'opposer à cette exécution.

Je ne cherche ni à vous caricaturer ni à vous provoquer. Je ne vous invite pas à honorer la mémoire de Thiers, qui fut impitoyable lui aussi. Je ne cherche pas à contester que parmi les hommes et les femmes de la Commune, il y a eu des héros. Paris honore déjà Louise Michel, Édouard Vaillant et bien d'autres.

Je cherche seulement à vous dire qu'il est artificiel et dangereux pour la cohésion des Parisiens de réécrire l'histoire à des fins politiques.

Pourrez-vous encore, Mesdames et Messieurs de l'Exécutif, dénoncer les casseurs après avoir honoré en grande pompe et à coups de plaques commémoratives ceux qui ont choisi de brûler les Tuileries, le Palais Royal, le palais d'Orsay, les synagogues de Paris et notre Hôtel de Ville.

Alors oui, renoncez et attentez-vous en cette période de crise sanitaire à défendre l'unité des Parisiens, à stimuler leur générosité, plutôt qu'à instrumentaliser l'histoire. Nous avons mieux à faire que de jouer aux fédérés et aux Versaillais. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. C'est parfois une épreuve de présider la séance.

La parole est à Danielle SIMONNET pour présenter l'amendement n° 138.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur Antoine BEAUQUIER, vous ne voulez pas jouer aux fédérés et aux Versaillais. Ce que je peux retenir de votre intervention, c'est que vous seriez bien incapable de jouer l'insurgé. Mais dans le rôle du Versaillais, vous venez de nous démontrer par votre intervention à quel point vous en êtes un héritier. Vos propos m'ont totalement scandalisée.

En même temps, on voit dans votre façon de faire, de parler des casseurs, quelque part tout le mépris du peuple que vous pouvez avoir.

Je peux me souvenir également, lorsque nous avons ici eu des débats sur le mouvement des Gilets Jaunes, quelle même frousse pouvait vous habiter à ce moment, et quelle même morgue et quel mépris du peuple vous pouviez avoir.

Oui, c'est une très bonne chose que ce projet de délibération. C'est une fierté de pouvoir honorer les héros et j'aimerais ajouter, les héroïnes de la Commune de Paris.

C'est quoi la Commune de Paris ? 72 jours, et bien plus que cela. Après la défaite de Sedan de 1870, on a un processus révolutionnaire, la Commune naît de la réaction contre cette défaite. Le 18 mars 1871, un bataillon de femmes prend d'assaut la butte de Montmartre pour empêcher les soldats de s'emparer des canons et résister au siège parisien. Oui, ce sont les femmes qui ont déclenché la Commune de Paris. Le premier point de départ est également un point de départ de défense de la patrie républicaine contre ceux qui ont capitulé, contre l'empire qui dans son optique guerrière l'avait abandonné.

Evidemment, c'est la question sociale. À ce moment le peuple doit s'organiser.

Dès lors, l'Assemblée nationale est en majorité monarchiste, les insurgés, c'est la force de la Commune et son caractère populaire, les ouvriers, les boutiquiers, les artisans, les chômeurs décident de voir comment on organise les choses immédiates et urgentes. Par exemple, la première décision d'exonérer de 9 mois de loyer, parce qu'ils

estiment que les Parisiens ont payé très cher, justement, le coût de la guerre de 1870. C'est la réquisition des logements vides.

Ce mouvement, où la place des femmes est déterminante, va développer des programmes d'égalité sociale très importants. L'égalité salariale femmes/hommes, dans le peu de jours, elle n'est instaurée que pour les instituteurs et institutrices.

C'est également une bataille démocratique où les élus vont être considérés comme révocables, et où l'aspiration démocratique était extrêmement forte. C'était le pouvoir du peuple par le peuple, pour le peuple. D'ailleurs, ils décident qu'il n'y a pas de maire. Ils sont ensemble, en collectivité, c'est le communalisme qui se met en place. C'est d'ailleurs l'instauration du titre de citoyen aux étrangers, parce que les étrangers servent la République universelle et c'est cela qui fonde l'unité du peuple.

C'est la réquisition des ateliers, qui sont remis à des coopératives ouvrières. C'est l'instauration de la journée de travail de 10 heures, le salaire minimum, la reconnaissance de l'union libre. C'est également la rupture avec le concordat de 1801. La Commune décrète la séparation de l'Eglise et de l'État.

Alors oui, il y a toujours une magnifique actualité de ce programme, et je me retrouve tout à fait dans l'intervention de Raphaëlle PRIMET. L'inspiration laïque de la Commune de Paris était en totale opposition avec comment en ce moment le Gouvernement, à travers la loi séparatisme, est en train de restaurer le concordat.

L'idéal social, et les mesures extrêmement fortes de République sociale sont à l'opposé de toute la régression sociale qui est en train de nous être imposée. Surtout comme cela a été dit, l'idéal est l'aspiration à la liberté, la liberté du peuple, totalement en opposition avec la loi sécurité globale qu'on nous impose et le contexte de restriction des libertés qui semble sans limite dans la dérive autoritaire du Gouvernement, je dirais quasi monarchique d'Emmanuel MACRON.

C'est pourquoi il est important de savoir d'où nous venons, de connaître les périodes de l'histoire, parce que notre République est issue de ces révolutions, de la révolution de 1789, de la commune insurrectionnelle de 93, de la révolution de 48, et aussi de la Commune de Paris.

À travers un amendement, je souhaiterais qu'en plus d'honorer les héros de la Commune, on puisse aussi apposer une plaque pour se souvenir des mesures et du programme, parce que c'est ce contenu qui est important.

Je sais, après avoir échangé avec Nathalie MAQUOI, qu'il serait important, elle va le proposer et j'annonce tout de suite que j'y suis tout à fait favorable, un amendement à mon amendement. C'est cela qui est bien particulier : la place des femmes a été déterminante. Il faut aussi honorer les femmes de la Commune de Paris.

À travers cet amendement, mes chers collègues, je propose qu'à la fois soient honorés les élus de la Commune de Paris dans les arrondissements, mais aussi les femmes qui ont joué un rôle important dans la Commune de Paris, et également des plaques qui puissent être proposées, co-écrites avec les associations de défense de la mémoire de la Commune de Paris, les historiens et historiennes, pour faire connaître les mesures politiques emblématiques ou bien faire connaître la déclaration au peuple français du 19 avril.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette année, Paris commémore la commune, il y a 150 ans, vous l'avez tous rappelé, que vous y soyez héritiers ou se sentant héritiers ou moins héritiers, un mouvement insurrectionnel et populaire naissait, en opposition à une Assemblée nationale monarchiste, et avait la volonté d'expérimenter de la démocratie directe.

Quand j'enseigne aujourd'hui, parce que j'enseigne l'histoire géographie en lycée professionnel, et aussi quand je faisais des études d'histoire, on m'a toujours dit qu'il y avait des mémoires qui étaient difficiles, qui ne passaient pas, et que le chemin était compliqué aussi pour trouver des choses partagées. Visiblement, la Commune en est l'une d'elles.

Je pense que pourtant, elle s'inscrit dans une mémoire d'histoire sociale, Patrick BOUCHERON en parle souvent. L'histoire des invisibles, Arlette FARGE aussi en parle souvent, de celles et ceux que l'on met peu en lumière. Cela va être l'objectif de mon intervention.

Effectivement, nous souhaitons que l'hommage aux élus de la Commune soit le plus large possible et j'aimerais arriver à vous convaincre que toutes les mairies d'arrondissement s'en saisissent, et que comme nous partageons un certain nombre de commémorations, nous partageons celle-ci aussi.

J'aimerais aussi profiter de cette intervention pour rappeler que les élus que nous allons commémorer étaient des hommes, parce que les femmes n'étaient pas éligibles à l'Assemblée. Ces 72 jours pourtant d'expérience de démocratie directe ont été trop courts pour instaurer le droit de vote des femmes, même si la Commune de Paris est un espace...

Vous savez, Monsieur GRANIER, quand vous parlez, j'essaye de ne pas vous couper, et je vous écoute, parce que je me dis toujours que l'on a quelque chose à apprendre. Si je pouvais finir, ce serait "super".

Dans ces 72 jours de démocratie directe, il n'y a pas eu le temps d'instaurer le droit de vote des femmes. Pourtant, la Commune de Paris a été un espace qui a tendu vers l'émancipation sociale des femmes.

Trop souvent, cette mobilisation des femmes dans les mouvements sociaux est invisible. J'aimerais qu'elles retrouvent une place essentielle, la place qu'elles ont prise dans cet événement.

Pendant la Commune, un des premiers mouvements féministes de masse a été créé, l'Union des femmes pour la défense de Paris, et pour le soin des blessés. C'était aussi un mouvement qui réclamait le droit au travail, l'égalité salariale. Elles articulaient déjà le genre et la classe.

Malgré les réticences masculines, elles ont montré leur capacité à s'auto-organiser et à arracher une forme de reconnaissance de cette auto-organisation. L'enseignement pour les filles était un des points clés de leur combat féministe, et elles ont obtenu d'ailleurs pendant ces 72 jours l'égalité salariale entre les instituteurs et les institutrices et enfin, des inspectrices ont été nommées.

Parce que je suis héritière de cette histoire sociale là, je voudrais vous parler de quelques femmes, c'est important aussi de parler d'elles, je pense à Nathalie Le Mel, qui était une relieuse, qui a permis l'organisation du travail des femmes en créant des restaurants coopératifs pour nourrir les ouvriers. Louise Michel en parle, parce qu'elle a été envoyée au bagne avec Louise Michel, et elle souligne son intelligence politique inégalée.

Je voudrais vous parler aussi d'Elisabeth Dmitrieff. C'était l'émissaire de Karl Marx pour l'Internationale. Elle n'a pas 30 ans. Elle organise le militantisme des femmes. Elle les rassemble et crée un véritable organe de formation.

Je voudrais vous parler d'André Léo, une intellectuelle féministe. Elle dirige les journaux de la Commune. Elle sillonne la province, parce qu'elle a un objectif : sortir Paris de son isolement pour mobiliser dans les campagnes en pensant que cette révolution sociale, si elle n'a pas l'appui de la province, ne fonctionnera pas.

Je pense à Sophie Poirier, qui tenait un atelier coopératif de fabrique des uniformes, où elle permettait à des femmes d'accéder à un salaire.

Enfin, je pense à Lodoïska Kaweska, qui préside des séances dans des clubs, qui correspondent finalement à des assemblées citoyennes sans vote, et donc qui participe à démocratiser le débat public.

Il y en aurait bien d'autres, cet hommage n'est pas exhaustif. Je voudrais simplement vous rappeler qu'il y a eu un engagement très fort des femmes dans ce mouvement social comme dans chaque mouvement social. Pourtant, elles sont un peu plus invisibles parce qu'elles ont été, nous avons été exclues de toute dimension liée à la citoyenneté politique pendant un moment.

Voilà pourquoi je vous propose, et je remercie Danielle SIMONNET d'accepter, que dans cette plaque qui pourrait être apposée à côté, soit aussi mentionnée la mémoire de ces femmes engagées dans la Commune, dans son déclenchement, et qu'elles ne soient pas invisibles, et que la reconnaissance ne soit pas qu'à ceux qui pouvaient avoir le droit de cette fonction, mais rappeler tous ceux et celles qui s'étaient engagés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI, merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à David ALPHAND, qui en profitera pour présenter l'amendement n° 75.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Celui qui a probablement le mieux cerné, avec le plus de justesse, les paradoxes et toute la complexité de la Commune, c'est probablement François Furet, qui écrivait : "aucun événement de notre histoire moderne, et peut-être de notre histoire tout court, n'a été l'objet d'un pareil surinvestissement d'intérêt, par rapport à sa brièveté. Il dure quelques mois, de mars à mai 1871, et ne pèse pas lourd sur les événements qui vont suivre, puisqu'il se solde par la défaite et la répression".

Alors mes chers collègues, pourquoi autant de vigueur et autant de polémique autour de la Commune de Paris ?

Peut-être parce que, c'est peut-être là où vous manquez votre cible, Madame SIMONNET, c'est peut-être là où vous manquez votre cible, Madame MAQUOI, et c'est peut-être là aussi où, Monsieur BLOCHE, vous manquez un peu de discernement, et pour autant vous ne nous habituez pas à ce fait-là d'habitude, mais je veux y voir un surinvestissement affectif à l'égard des Communards, parce qu'il n'y a pas une commune, il y a en réalité plusieurs communes. Cet événement a plusieurs visages, et au moins deux.

Le premier, c'est son versant généreux, j'allais presque dire inspirant, avec cet élan patriotique, car les Versaillais, les Communards, nul n'était moins patriote les uns que les autres. Ils l'étaient tous, mais de manière différente.

Et puis, il y a également cette aspiration à des avancées démocratiques qui ont été rappelées. Il y a cette volonté d'apporter des réponses à ce qui survient en cette fin de XIXe siècle et que l'on va bientôt appeler la question sociale. Il a été fait référence au loyer, au moratoire, et comment aider les ouvriers à mieux vivre à Paris. Il ne faut pas minimiser ces avancées.

D'ailleurs, je veux rappeler le Général de Gaulle, qui dans le fil de l'épée évoque dans une très belle page ce capitaine, Louis Rossel, et le Général de Gaulle en fait un modèle inspirant de résistance.

Vous voyez, la commune peut se partager aussi, que l'on soit de droite ou de gauche.

Mais il y a aussi un autre visage de la commune, sa part plus sombre, sa part d'ombre, de crimes et de violences. Il faut le rappeler car étrangement, dans l'exposé des motifs du projet de délibération, Mme HIDALGO l'a occulté, l'a passé sous silence.

Il faut donc rappeler ce soir également, car nous sommes des élus responsables devant les Parisiens. Il faut donc rappeler cette part d'ombre. Il faut rappeler l'exécution des généraux Lecomte et Thomas, exécution sommaire. Il faut rappeler l'exécution de l'archevêque de Paris, Monseigneur Darboy, ainsi que celle du procureur général de la Cour d'appel. Il faut rappeler la politique de prises d'otages, la destruction des monuments publics, et quel paradoxe, quelle ironie que dans cet exposé des motifs de Mme HIDALGO, il ne soit pas même rappelé que l'Hôtel de Ville a brûlé sous la Commune. Mon collègue Rudolph GRANIER, lui, l'a rappelé.

Il faut aussi rappeler que les belles idées qui étaient portées par la Commune, n'étaient pas même unanimement reconnues au sein des Communards. Vous avez parlé du droit des femmes. Oui, en effet, mais ce droit n'était pas reconnu par tous les Communards. Entre les républicains modérés, les blanquistes et les proudhoniens, les proudhoniens n'en voulaient pas, ils ne voulaient pas en entendre parler de ce droit.

Et puis, il y a ces idées contraires à la conception que nous avons aujourd'hui de notre démocratie, qui sont par exemple la confiscation des moyens de production.

Alors, nous devons en conscience, procéder à un devoir d'inventaire. C'est ce devoir d'inventaire qu'il vous manque.

En conclusion, je voudrais évoquer ce jeune maire du 18e arrondissement. Il est fervent partisan de la laïcité. Il est patriote. Il est médecin. On dirait de lui aujourd'hui que c'est un intellectuel de gauche. C'est un ami de Louise Michel, et il refuse de participer pourtant à la Commune. Il prend très rapidement le recul à l'égard de ces événements, et va même plaider pour les généraux emprisonnés. Ce jeune maire du 18e arrondissement s'appelle Georges Clemenceau.

Alors oui, en conclusion, ce soir, nous devons le dire. La violence politique ne construit pas un avenir, pas plus que la vaine réécriture de l'histoire ne grandit les élus qui s'y adonnent.

Vous comprendrez que notre groupe peut considérer la commémoration de la Commune, mais certainement pas la célébration telle que vous vouliez l'imposer aux Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Qu'il n'y ait pas de méprise, David ALPHAND, quand je dis qu'il est parfois éprouvant de présider la séance, c'est seulement parce que je ne peux pas répondre, et j'aurais tant de choses à dire.

M. David ALPHAND. - C'est notre lot de tous les jours.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour ceux qui président, effectivement.

Je donne la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE, la dernière intervenante avant la réponse de Laurence PATRICE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Je tenais à porter la voix des écologistes du 12e arrondissement et la voix des écologistes pour réaffirmer l'importance de l'hommage que nous avons choisi de rendre aux élus de la Commune dans les mairies d'arrondissement.

En janvier 2015, avec l'aide et le soutien des Amis de la Commune de Paris, la mairie du 12e arrondissement a accueilli l'une des dernières plaques apposées en mémoire des élus de la Commune dans les arrondissements, et nous les honorerons cette année encore, lors d'une cérémonie en hommage à Jean-Baptiste Hubert, ouvrier condamné aux travaux forcés à perpétuité, mort à Paris en 1890. Julien Fruneau, dit Dupetit, charpentier condamné par contumace à la déportation. Alphonse Lonclas, sculpteur de bois, condamné par contumace à la peine de mort. Jean-Philippe Fenouillas, commerçant fusillé le 22 janvier 1873 en criant : "vive la République sociale, vive la Commune".

Ce cri, ce combat pour la liberté et la défense de la République, ont mené beaucoup de Communards et de Communardes jusqu'à la mort. Nous leur devons un hommage en ce 150e anniversaire, car la gauche que nous sommes et les valeurs que nous portons sont héritage de cette première révolution ouvrière mondiale.

La Commune est la naissance d'une page sanglante mais féconde de l'histoire du peuple parisien et de notre nation telle que nous la connaissons aujourd'hui. L'irruption du haut prolétariat sur la scène politique française est toujours un sujet d'une grande actualité.

Dans la vie politique parisienne et nationale, la représentation de cette catégorie de la population reste au cœur des enjeux que nous devons porter à gauche et au-delà.

La Commune, c'est également de grandes batailles menées par des hommes et des femmes de courage. La République, l'égalité, la laïcité, la meilleure répartition des richesses, le droit du travail. La Commune a préfiguré les combats d'hier et les défis de demain. L'Union des femmes et les mesures prises par la Commune pour l'égalité incarnent sa modernité. Le rôle des femmes dans la démocratie représentative et le monde du travail a été au cœur de cette révolution.

Le 12e a récemment rendu hommage à Marie Rogissart, femme communarde, libre et courageuse, vice-présidente du club de l'église Saint-Eloi et membre du bataillon des femmes de l'arrondissement dont elle fut le porte-drapeau.

La réhabilitation des victimes et la répression de la Commune de Paris passent également par l'inscription et la perpétuation de la mémoire de leur combat dans des lieux qui les ont habitées.

Nous continuerons à inscrire cette mémoire dans notre arrondissement. Je suis heureuse de vous annoncer qu'à cette occasion, nous porterons avec Laurence PATRICE deux nouvelles dénominations pour le 12e, pour honorer la mémoire d'André Leo et d'Anna Jaclard, deux militantes féministes membres de la Commune et de l'Union des femmes pour la défense de Paris, et fondatrices du journal "La Sociale". J'en suis particulièrement fière, j'espère que vous l'êtes toutes et tous autant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Je n'ai plus d'inscrits. Je donne donc la parole à Laurence PATRICE pour répondre aux intervenants au nom de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à tant d'interventions enflammées. Je vais quand même profiter de ma prise de parole pour vous parler de ce programme du 150e anniversaire de la Commune. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais juste dans l'esprit dans lequel il a été travaillé.

C'est une programmation qui vise à inviter les Parisiennes et Parisiens, particulièrement les plus jeunes, à justement mieux connaître et découvrir cette séquence, partie prenante de l'histoire de Paris, et on l'a entendu, dans toutes les interventions de mes collègues, cela reste quelque chose qui enflamme toujours le cœur de certains Parisiens, mais aussi que d'autres connaissent peu.

C'est une expérience unique dans la mémoire de notre ville, cela a été rappelé, je ne vais pas revenir dessus. Evidemment avec des épisodes extrêmement douloureux, évidemment avec des affrontements sanglants, et au final quand même, le massacre des Communards.

Elle n'en est pas moins l'exemple d'un espoir extraordinaire qui rassembla le peuple de Paris et expérimenta ainsi un projet politique ambitieux, je ne vais pas rappeler les détails, celui en tout cas d'une expérimentation d'une république démocratique et sociale.

Cette programmation, justement, qui est impulsée, est faite d'initiatives directes de ma délégation, mais surtout de propositions qui viennent de beaucoup d'arrondissements. J'en profite ici pour remercier d'ailleurs les maires d'arrondissement et tout particulièrement les adjoints en charge de la mémoire, ceux en charge de la culture, et aussi quelques-uns en charge du tourisme, qui ont beaucoup travaillé sur une programmation totalement innovante, avec des choses immersives, participatives, et en lien avec le tissu associatif et culturel local. Nous y avons travaillé ensemble depuis l'automne.

Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris aussi a investi totalement cette programmation et va proposer beaucoup de choses. La bibliothèque de la Sorbonne proposera également une des expositions qui est l'exposition du Comité d'histoire de la Ville de Paris avec un partenariat tout spécifique mené avec les élèves de l'école Estienne.

A la mi-mars, il y aura toute une communication pour faire connaître toutes nos propositions culturelles, ludiques, des temps que l'on peut aussi qualifier d'éducation populaire, de grandes expositions artistiques et historiques qui se passeront un peu partout dans Paris. Vraiment des moments festifs, mais aussi des moments plus scientifiques. Le Comité d'histoire de la Ville de Paris va organiser une grande journée de conférences, et d'autres partout dans les arrondissements, qui permettront d'approfondir tous les aspects de la Commune justement avec toute la rigueur scientifique voulue.

Je pense que ce sera un moment fort où les Parisiens seront invités à réfléchir et aussi à investir cette période de l'histoire de notre ville.

Après, pour répondre plus directement concernant les amendements, je voulais dire à nos collègues de Changer Paris que je n'ai jamais imposé à personne des projets d'hommage, ce projet de délibération n'impose à

aucune mairie d'arrondissement, de mettre une plaque en mémoire des élus de la Commune. C'est une proposition. En général, et beaucoup d'entre vous que j'ai déjà rencontrés le savent, j'entends veiller à une mémoire apaisée. Et donc, les maires d'arrondissement qui souhaitent mettre en place cette plaque en l'honneur des élus de la Commune peuvent le faire. Ils seront soutenus par ma délégation financièrement pour mener à bien cette présentation de plaque.

Après, ceux qui ne veulent pas, ne le font pas. C'est tout. Beaucoup d'arrondissements l'ont fait. D'autres vont le faire.

Je ne comprends pas du tout cette crispation soudaine. Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer vos amendements concernant cela.

Pour répondre aux amendements plus spécifiquement de ma collègue Danielle SIMONNET et relayés aussi par la présidente du groupe "Génération.s", Nathalie MAQUOI, il me semble que nous rendons quand même beaucoup d'hommages à la Commune de Paris et aux Communards dans notre espace public. Il y a déjà 13 plaques dédiées aux élus de la Commune. Il y a dans la mairie du 10^e arrondissement une plaque en hommage à l'Union des femmes. Je ne vais pas tout vous citer, vraiment beaucoup d'hommages ont été rendus.

Et justement, d'autres vont venir justement en plus de ce qui est déjà établi pour rendre visible le nom des femmes qui ont participé à la Commune de Paris. Ainsi, il y a Louise Michel, Louise Talbot, Nathalie Le Mel dans le 3^e, que vous avez citée, André Léo dans le 12^e, Anna Jaclard, une dizaine de femmes sont honorées ou vont l'être.

Je pense que ce travail de rappel par les plaques, c'est très important.

Mais pour répondre plus directement à Danielle SIMONNET, toute la programmation des 150 ans, notamment beaucoup de jeunes compagnies qui s'y sont investies, va montrer la Commune, ses valeurs, son ambition, de façon vivante, immersive. C'est aussi une façon d'honorer toutes ces femmes et tous ces hommes, et l'esprit de la Commune, avec des activités culturelles autant qu'historiques. Cela va au-delà de la simple commémoration.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre amendement, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

D'ailleurs, pour la mémoire de notre Assemblée, je rappelle accessoirement, là où je suis, qu'il y a une place de la Commune de Paris dans le 13^e arrondissement. Les élus du 13^e peuvent le confirmer. Elle a été dénommée par arrêté municipal après un vote de cette Assemblée en octobre 1999. À l'époque, le Maire de Paris s'appelait Jean TIBERI.

De ce fait, j'ai noté qu'il y avait des explications de vote du groupe MDE, et ce sera Pierre CASANOVA qui interviendra.

Je vais demander au groupe Changer Paris s'il retire son amendement n° 75.

M. David ALPHAND. - Sur nos deux amendements, qui avaient d'ailleurs été inspirés, je dois en faire mention ce soir, notamment par notre collègue Jean-Pierre LECOQ, qui ne peut pas être parmi nous, ces deux amendements qui étaient avant tout des amendements d'appel, qui ont permis de clarifier la position de l'Exécutif, nous allons les retirer. Néanmoins, je vous donne également le sens de notre vote qui sera naturellement, vous l'avez compris, un vote d'abstention sur le projet de délibération proposé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

Les amendements n^{os} 75 et 76 sont retirés.

Danielle SIMONNET retire-t-elle son amendement n° 138 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je salue tout le travail de la Ville de Paris en termes d'initiatives dans le cadre de la commémoration. Là, il s'agit de plaques qui restent et simplement de suggérer aux arrondissements de s'en inspirer. Il est maintenu avec cet ajout : "une autre plaque pourra être proposée, co-écrite avec les associations de défense de la mémoire de la Commune de Paris et des historiens, faisant connaître les femmes engagées de la Commune de Paris, sachant que le rôle des femmes fut déterminant dès son déclenchement".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On l'a compris. Vous maintenez votre amendement.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 138 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 138 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 490.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2021, DAC 490).

2021 DAC 492 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler, au 22, rue Marcadet (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 492 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler au 22, rue Marcadet, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Mes chers collègues, je pense que ce sera le dernier projet de délibération que nous allons examiner ce soir. Je suis particulièrement ravie de le présenter. J'appelle tous mes collègues à voter unanimement pour la reconnaissance et pour l'apposition d'une plaque qui concerne deux femmes, Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler.

Je voudrais commencer par souligner que ce n'est pas pour la gloire ou le souvenir qu'ont œuvré celles et ceux qui ont résisté à l'occupation nazie. Au contraire, comme le dit la complainte du partisan, "personne ne m'a demandé d'où je viens et où je vais, vous qui le savez, effacez mon passage".

L'anonymat, le fait de pouvoir disparaître dans la nuit sont à la fois une méthode d'action et un objectif pour la résistance. Lorsque la liberté reviendra, on nous oubliera, nous rentrerons dans l'ombre, comme le dit toujours ce chant.

Une société démocratique paisible n'a pas besoin de héros. Ce souhait correspond entièrement à l'engagement et à la vie de Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler, mais nous ne pouvons accéder à cet oubli. Le devoir de commémoration et de mémoire est inséparable de la dette immense que nous avons envers elles, envers celles et ceux qui ont fait prévaloir les droits fondamentaux et l'humanité dans les heures les plus sombres.

Avant l'occupation, Suzanne Leclézio et sa compagne Yvonne Ziegler ont été des femmes créatives et altruistes, ouvertement lesbiennes à une époque où cela ne se faisait pas, et cela alors même que Paris était une femme selon l'expression d'Andrea WEISS, dans ces années où les lesbiennes, du monocle au salon littéraire, faisaient battre le cœur de notre Capitale.

À partir de 1935, Suzanne et Yvonne travaillent au centre d'hygiène social, dispensaire de la Compagnie du chemin de fer du Nord au 22, rue Marcadet dans le 18e, à l'endroit où doit être apposée la plaque.

Puis, pendant l'occupation elles vont exprimer leur solidarité envers les familles juives lors des grandes rafles, notamment des Scharapan. Elles ne se contentent pas de soigner et de venir en aide, Suzanne Leclézio dite Georgette, et Yvonne Ziegler dite Véronique, toutes deux sous-lieutenants rejoignent le réseau de résistance Cohors-Asturies. Elles hébergent chez elles des résistants recherchés par la Gestapo. Arrêtées, elles sont brutalement torturées mais ni l'une ni l'autre ne parle.

Puis, c'est Ravensbrück. Malgré l'adversité, elles conservent tendresse et amour l'une envers l'autre. Elles font un contraste amusant, l'une longue et mince, l'autre massive de proportion, ces deux inséparables qui depuis de longues années ont noué leur vie de dévouement, la brave puce, Suzanne, toujours de bonne humeur et doucement bienveillante, tel que le relate Yvonne Pagniez dans "Scènes de la vie du bain" en 1947.

C'est ensemble qu'elles reviennent de ce bain. C'est ensemble qu'elles reçoivent la croix de guerre 1939-1945. Puis, Suzanne recevra la Légion d'honneur en 1965. Elles parlent peu de la guerre, mais rient et reçoivent beaucoup dans leur maison du Calvados. C'est ensemble qu'elles partent en maison de retraite. C'est à sept mois d'écart qu'elles meurent. C'est grâce au travail de l'historien Laurent THEVENET que leur histoire nous est connue et mise en lumière dans l'interface "Constellations brisées" par Queer Code avec le soutien des lesbiennes d'Intérêt Général.

Si elles n'avaient jamais cherché la gloire, Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler ont plus que mérité notre hommage. Ce n'est pas pour elles, mais pour nos générations et celles à venir que nous devons rappeler leurs actions et leur vie unique. Nous qui savons leur histoire comme le disait la complainte des partisans, nous n'effaçons pas leur passage, nous l'honorons dans les lieux même où elles se sont illustrées, car elles sont des exemples pour toutes et tous. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à la présidente Raphaëlle PRIMET, qui doit toujours être en salle Webex. Nous vous écoutons, Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je veux saluer ici le travail de recherche historique de Laurent THEVENET, et le remercier d'avoir attiré l'attention sur le parcours de Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler.

Au début des années 30, Suzanne Leclézio, infirmière faisant fonction d'assistante sociale au centre social de la S.N.C.F. invite Yvonne Ziegler, artiste-peintre reconnue, comme assistante sociale bénévole. De cette rencontre naîtra une longue vie commune et partagée. Ensemble, en 1940, elles assurent les soins pour les réfugiés lors de l'exode, notamment en procurant du lait aux familles et aux enfants, ce qui leur vaudra d'être citées à l'Ordre de la S.N.C.F.

En 42, elles aident une famille juive du quartier de Marcadet à échapper à la déportation.

En 43, elles intègrent le réseau de résistance Cohors-Asturies. Elles hébergent régulièrement chez elles des résistants recherchés par la Gestapo, dont Gabrielle Vienne, une grande résistante.

En 44, elles soignent les blessés des bombardements des installations ferroviaires de la Chapelle qui firent plus de 500 morts. Toujours ensemble, en juillet 1944, elles sont arrêtées et torturées par la Gestapo, et ensuite déportées au camp de Ravensbrück en Allemagne.

En 45, devant l'avancée de l'armée rouge, les SS évacuent le camp dans une marche à pied forcée, appelée marche de la mort. Suzanne et Yvonne s'évadent et sont délivrées par l'armée soviétique qui les remet à la Croix-Rouge internationale.

Elles sont rapatriées en France en 45. Suzanne retravaille au dispensaire dont elle devient directrice, et au centre qui est toujours en fonction au 22, rue Marcadet où sera apposée la plaque.

Nouvelle bataille de Suzanne pour que les assistantes sociales de la S.N.C.F obtiennent le statut de cheminot à part entière, ce qui sera reconnu par un protocole d'accord en 49.

Leur vie et leur engagement, leur lumière, ce qui est resté longtemps dans l'ombre : le rôle des femmes dans la résistance et la déportation. Réunies par le combat commun pour la liberté et l'aide aux plus démunis, elles ont été des femmes libres assumant leurs choix.

Cette plaque et cet hommage veulent mettre en lumière leur vie et leur engagement, et donc le rôle des femmes dans la résistance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Dernière intervenante inscrite, Alice COFFIN, toujours en salle des fêtes.

Mme Alice COFFIN. - Je suis là. Vous me voyez ? Merci.

Je ne vais pas reprendre ce qu'ont déjà très bien dit Geneviève GARRIGOS, que je salue ici, dont je salue aussi l'intervention particulièrement forte de cet après-midi, et Raphaëlle PRIMET. Je vais raccourcir ce que j'avais prévu, pour mentionner des choses qui sont importantes à redire, dans un contexte présent.

Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler, si l'on doit la mémoire de leur souvenir, cela a été dit je vais refaire une boucle sur, on la doit à un ensemble d'actrices, d'acteurs, qui permettent que l'on s'en souvienne aujourd'hui. Cela nous fait réfléchir sur, que fait-on dans cette commission culture ?

Cette intervention, nous aurions dû la faire au précédent Conseil. Nous étions pressés, les conditions sont particulières. La 2e Commission a été particulièrement aidante dans ce cas, parce qu'on pourrait se dire, culture, mémoire, ce ne sont pas des choses prioritaires, ce qui serait une grave erreur, donc je suis contente que l'on y revienne.

C'est un travail collectif. Le nom du chercheur Laurent THEVENET a été cité. Il faut remercier à nouveau Laurence PATRICE de mettre inlassablement en valeur, justement pour rappeler les objectifs d'une autre DAC, la DAC 436, des sources historiques méconnues.

Il faut citer le groupe "Queer Code" et son exposition numérique "Constellations brisées", que je vous invite vraiment à consulter, qui retrace le parcours des femmes qui aimaient les femmes durant la Seconde Guerre mondiale, leur résistance, leur émancipation, leurs amours, leurs plaisirs... "Fais un effort pour te souvenir ou à défaut, invente".

Merci aux lesbiennes d'Intérêt Général qui ont permis de financer ces projets.

Deux points.

Ce projet, si la Ville de Paris lui rend hommage, c'est via ce projet "Queer Code", participatif, européen, numérique et féministe. Je trouve cela intéressant qu'il y ait cette alliance entre la mémoire et des technologies modernes. La semaine passée, c'était la journée internationale de mémoire de l'Holocauste. Il y a eu un événement particulier autour de cette thématique de mettre en valeur les femmes, les lesbiennes de la résistance, qui s'appelaient un Wikithon, mené par "Queer code" et ELC. C'est important de voir ces alliances.

Dernier point sur lequel je voudrais insister, on réfléchit beaucoup au Conseil de Paris en ce moment autour des notions de république. Une mission a été confiée sur la promesse républicaine, qui va certainement rendre des

travaux assez passionnants. Je trouve que l'on a un magnifique exemple avec cette mémoire, de comment on arrive à la mémoire de Suzanne Luclézio et d'Yvonne Ziegler.

En fait, on a eu l'alliance de ressources communautaires, c'est pour cela qu'il était important de les citer, avec un projet de mémoire républicaine. Au-delà des enjeux assez absurdes d'une opposition entre république, universalisme d'un côté, et communauté, identité de l'autre, on voit bien que la vie exceptionnelle de Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler et la façon dont on peut désormais s'en souvenir, c'est le résultat d'un travail commun d'instances communautaires, lesbiennes en l'occurrence, mais cela pourrait être d'autres, et républicaines.

Ce souvenir nous sert aussi de lumière, puisqu'on parle de résistance, de flamme. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour répondre aux intervenantes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vais simplement remercier ces trois intervenantes, qui ont vraiment bien présenté les deux femmes que nous honorons.

Je veux juste ajouter que l'on espère pouvoir inaugurer cette plaque en leur honneur, lors de la journée nationale de la déportation, fin avril, si la situation sanitaire le permet.

Je ne peux que vous inviter, toutes et tous, à voter largement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 492.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 492).

2021 DEVE 4 - Dénomination "jardin des Arts - Albert Schweitzer" attribuée à l'espace vert situé 18, rue de l'Hôtel de Ville (Paris Centre). Abrogation de l'arrêté du 5 juin 1972.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 4 : dénomination "jardin Louise Weber dite La Goulue"... Je pense qu'il y a une erreur d'intitulé. Visiblement, ce serait plutôt la dénomination "jardin des Arts - Albert Schweitzer" attribuée à l'espace vert situé 18, rue de l'Hôtel de Ville Paris Centre. - Abrogation de l'arrêté du 5 juin 1972.

Vous confirmez, Madame la Maire ?

Au revoir la Goulue, bonjour Albert Schweitzer, et Boris JAMET-FOURNIER est déjà en place. À vous, cher collègue.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chère Laurence PATRICE, un mot rapide pour évoquer le jardin des Arts Albert Schweitzer, jardin sous son nom, tel qu'il est connu de toutes et tous dans le 4e arrondissement. Il n'est que justice qu'il se pare aujourd'hui officiellement de ce nom, grâce à ce projet de délibération DEVE 4.

Je ne peux pas évoquer celles et ceux qui se sont battus pour ce jardin, cet espace de verdure, de nature et de biodiversité à quelques mètres de la Seine, sans parler d'Ariel WEIL. Ce jardin est le fruit des combats d'Ariel WEIL, qui a littéralement fait tomber les grilles du Tribunal administratif de Paris pour ce jardin, avec des combats techniques, juridiques, qui ont permis de créer, au cœur de Paris Centre, l'un des plus grands jardins proposés aux Parisiennes et Parisiens depuis des décennies.

Ce jardin, c'est un véritable cadeau qui est offert aux habitants et aux habitants, aux touristes qui reviendront un jour proche, nous l'espérons, et aussi aux personnes malheureusement fort nombreuses qui dorment à quelques mètres de là, devant la Cité Internationale des Arts, comme nous avons pu le constater lors des nuits de la solidarité.

C'est d'ailleurs le soin apporté aux plus démunis qui a valu à Albert Schweitzer de recevoir le prix Nobel de la paix en 1952. Albert Schweitzer, un médecin, un philosophe, un musicien, un musicologue, grand spécialiste de Jean-Sébastien Bach. Vous voyez que cet homme avait tout pour plaire.

En tant qu'adjoint au maire du 4e arrondissement qu'Ariel WEIL était alors, je l'ai beaucoup entendu parler de ce jardin, de ces espaces qu'il allait permettre de réunir, un peu à l'image de la réunification de nos quatre arrondissements de Paris Centre. Cette création permet d'offrir aux Parisiennes et Parisiens 5.000 mètres carrés d'un jardin très riche, puisqu'il propose des allées très dessinées dans sa partie haute, un jardin potager à la française, un coin de nature un peu folle dont on imaginerait sortir un fauve ou un renard, on est en pleine nature en plein milieu de Paris Centre, des coins d'herbe, des escaliers de pierre où l'on peut s'arrêter pour siroter un petit lait

de noix de coco et tomber amoureux de l'hôtel d'Aumont qui fait face, des jeux, et même un théâtre de plein-air, pour les enfants, qui est en train d'être aménagé dans le cadre du budget participatif.

Vous l'avez compris, c'est un espace merveilleux et ce lieu est d'autant plus remarquable que dès son ouverture, le jardin des Arts était plutôt un jardin désert, puisqu'ouvert le 14 mars, il a dû fermer le 17 mars 2020 pour cause de confinement. Mais aujourd'hui, le jardin des Arts est bien ouvert, plus que jamais ouvert. D'ailleurs, il ne demande qu'à s'ouvrir davantage, puisqu'il figure sur la promenade végétalisée que nous souhaitons créer à Paris Centre, qui le traverserait d'Ouest en Est, mais cela sera l'objet de futurs projets de délibération.

En attendant, chers collègues, je vous invite à bien vouloir voter le projet de délibération DEVE 4. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

La parole est à Laurence PATRICE pour la réponse.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Après une telle présentation je ne peux, moi aussi, que vous inviter à voter ce projet de délibération, et inviter aussi les Parisiens à redécouvrir ce bel espace, poumon vert dans le quartier historique très dense de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait, merci, Laurence PATRICE. J'y suis personnellement sensible.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 4).

2021 DEVE 5 - Dénomination "jardin Louise Talbot et Augustin Avrial" attribuée à l'espace vert situé 31, rue Bréguet (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de terminer la séance avec le projet de délibération DEVE 5, parce que cela a un petit rapport avec la Commune. Cela donnera une cohérence avec notre échange précédent.

Il s'agit de la dénomination "jardin Louise Talbot et Augustin Avrial", attribuée à l'espace vert situé 31, rue Bréguet dans le 11e arrondissement.

Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Nous avons beaucoup parlé de la Commune et de la Commune de Paris dans le 11e que nous connaissons bien. Je suis très heureuse de présenter ce projet de délibération, qui rend hommage à un couple militant, Louise Talbot et Augustin Avrial. L'idée de ce projet de délibération étant d'attribuer leur nom à un espace vert situé rue Bréguet, à proximité des endroits où ils ont vécu.

Augustin Avrial est né en Haute-Garonne, en novembre 1840. Il vient à Paris à 17 ans pour y exercer la profession de mécanicien. Puis, il s'engage dans l'armée en 1859. Il quitte son régiment en 1865 et est de retour à Paris où il travaille à l'usine d'Etienne Lenoir rue de la Roquette.

Il rencontre Louise Talbot, lingère née en 1840. Ils se marient en mai 1866. Ils formeront ensemble un couple militant et habiteront successivement rue du Chemin Vert, rue de la Roquette, rue Bréguet, rue Sedaine, toujours dans le 11e arrondissement.

Augustin Avrial est l'un des fondateurs en 1868 de la chambre syndicale des ouvriers mécaniciens, à l'époque l'un des syndicats les plus importants. Il adhère l'année suivante à l'Association internationale des travailleurs.

Louise Talbot et Augustin Avrial figurent parmi les premiers signataires en avril 1870 du manifeste contre la guerre, adressé aux travailleurs de tous les pays du monde.

Après la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, Augustin est élu commandant du 66e bataillon de la garde nationale dans le 11e arrondissement. Il participe activement avec Louise Talbot à la Commune de Paris.

Augustin Avrial est élu le 26 mars 1871 au Conseil de la Commune, par le 11e arrondissement. Il est désigné le 29 mars à la Commission du travail et de l'échange. À ce titre, il est à l'initiative de la réquisition des entreprises abandonnées et de leur transformation en sociétés coopératives ouvrières.

Durant la semaine sanglante, en mai 1871, il est sur les barricades et organise la défense du quartier Château d'Eau aux côtés notamment de Charles Delescluze.

Leur participation à la Commune de Paris contraint Louise Talbot et Augustin Avrial à l'exil. Louise Talbot est arrêtée le 13 juin 1871, alors qu'elle tentait de rejoindre la Belgique. Elle est incarcérée à la prison de Laon, puis transférée à Versailles.

Augustin Avrial, réfugié à Londres, est condamné à la peine de mort par contumace en février 1873. Il vivra ensuite quelques années en Alsace, alors territoire allemand, puis en Suisse.

En juillet 1880, Augustin Avrial est enfin amnistié. Il rejoint sa famille à Paris. Famille qui s'y est installée depuis 1878. Il continue de militer notamment au parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Jean Allemane tout en entamant une carrière d'inventeur et de chef d'entreprise. Il meurt à Fécamp en 1904, alors que Louise décéda en 1923. Ils sont tous les deux enterrés au cimetière du Père-Lachaise.

La Ville de Paris souhaite faire mémoire de ce couple de militants engagés dans la lutte politique et syndicale, qui voulaient faire partager leur logique démocratique, républicaine, et leurs valeurs humanistes. Nous donnerons le nom de ce couple militant au jardin Bréguet, situé à proximité des lieux où il a vécu, à l'occasion des 150 ans de la Commune. C'est ainsi que l'on peut rendre vie et chair à des militants qui furent nos précurseurs.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup Dominique KIELEMOËS.

Est-ce que Chloé SAGASPE est également en Salle des fêtes ?

Mme Chloé SAGASPE. - Quelques mots pour signifier l'importance que revêt pour nous, élus écologistes, la dénomination de ce jardin en "jardin Louise Talbot et Augustin Avrial", et revenir sur un sujet que nous venons juste d'aborder avant, qui a malheureusement fait l'objet de caricatures qui n'honorent pas notre Assemblée.

Cette nouvelle dénomination à un espace vert du 11e arrondissement, c'est l'occasion d'honorer et de faire vivre la mémoire de ce couple militant, communard, artisan de l'histoire de France mais aussi du 11e arrondissement, qui fut de tout temps au cœur du Paris révolutionnaire.

Contraints tous deux à l'exil pour avoir participé activement à la Commune de Paris, Louise Talbot finira emprisonnée pour son engagement et Augustin Avrial, qui fut à l'initiative de la réquisition des entreprises abandonnées, organisa le coup de force contre Adolphe Thiers, contre l'enlèvement des canons de Montmartre.

Ils font partie tous les deux, justement, de ces Communards oubliés. Aujourd'hui, aucune rue ne porte leur nom. Ce geste mémoriel dans notre arrondissement, le 11e, vise donc à leur rendre justice, mais ce, sur un même pied d'égalité, puisque nous n'honorons pas ici seulement la mémoire d'un homme, mais aussi celle d'une femme. C'est ici pour moi l'occasion de rappeler, à l'instar de la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, l'implication et le rôle actif et fondamental des femmes durant la Commune de Paris. Rendons hommage à toutes ces femmes combattantes, ces femmes invisibles, ces héroïnes, qui ont pris les armes pour faire valoir leurs droits. Nous n'oublions pas leur combat féministe pour l'union libre, pour l'égalité salariale ou l'accès à l'éducation.

À l'approche de la commémoration des 150 ans de la Commune, notre Assemblée envoie donc un symbole fort qui participe au nécessaire devoir de mémoire de cette période ô combien oubliée mais majeure de notre histoire, qui mériterait d'être mieux enseignée, malheureusement méconnue par bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens, alors que son héritage demeure vivace.

La Commune, en effet, cette grande oubliée de l'histoire comme on dit, appartient à notre patrimoine militant. 72 jours d'insurrection populaire dans notre Capitale. 72 jours seulement, mais pourtant un incroyable laboratoire social et démocratique inachevé. Un printemps pas comme les autres, un récit empreint de modernité, où l'on proclame que la liberté de conscience est la première des libertés, et où les femmes combattent pour l'émancipation et l'égalité.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat, réquisition des logements vacants, moratoire sur les loyers, démocratie directe, et même possible révocation des élus, école laïque obligatoire, gratuite pour tous et toutes, un projet politique d'avant-garde profondément égalitaire et démocratique, dont les aspirations sociales demeurent encore et toujours criantes d'actualité. Comme l'a dit ma collègue Danielle SIMONNET, c'est une magnifique actualité à ce programme.

De 1871 à aujourd'hui, que reste-t-il de l'esprit de la Commune ?

Près d'un siècle et demi plus tard, certaines aspirations tardent toujours à se concrétiser. Pour ne citer qu'un exemple dont nous ferions bien de nous inspirer, et n'en déplaise à certaines et certains dans cet hémicycle : la citoyenneté et le droit de vote des étrangers.

À l'occasion de son 150e anniversaire, je vous invite tous à continuer de faire vivre l'esprit de la Commune, cet esprit de liberté, de résistance et d'innovation, mais surtout les valeurs républicaines et humanistes portées par les Communards, les Communards dont nous avons aujourd'hui tant besoin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

Laurence PATRICE, que vous reste-t-il à dire ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Rien, sinon que je félicite tout particulièrement le 11^e arrondissement pour son investissement, justement, dans la belle programmation qui est à venir de la Commune de Paris. Cet hommage en fera partie. Je vous invite donc à voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE.

Vous nous invitez à voter ce projet de délibération DEVE 5. Cela tombe très bien, je le mets aux voix, à main levée, du Conseil.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 5).

Nous avons débordé de cinq minutes, j'en suis sincèrement désolé. Mais comme l'engagement en avait été pris, je lève la séance.

Nous reprendrons demain, à 9 heures, avec le vœu non rattaché n° 77, relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Christophe. Vous pouvez donc vous passer une "playlist" de Christophe ce soir, si vous souhaitez vous mettre dans l'ambiance.

Je vous souhaite, chers collègues, une très bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 3 février 2021 à vingt heures cinq minutes, est reprise le jeudi 4 février 2021 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions la séance.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Christophe.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 77 est relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Christophe.

Pour présenter ce vœu, la parole est normalement au Président Nicolas BONNET-OULALDJ. Est-ce que quelqu'un du groupe Communiste doit présenter le vœu à sa place ? On me dit que c'est Raphaëlle PRIMET qui est en direct de Webex.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Bonjour à tous.

Mes chers collègues, un grand musicien nous a quittés ce 16 avril 2020 à l'âge de 74 ans. Christophe, non de scène de Daniel Bevilacqua, fut l'un des chanteurs, auteurs et compositeurs les plus marquants de ces cinquante dernières années.

Christophe est un enfant de l'après-guerre. Il naît un 13 octobre 1945 à Juvisy-sur-Orge d'une mère couturière et d'un père chauffagiste. Jeune, il écoute Bécaud, Piaf, Brassens, puis découvre le cinéma américain, le "Delta blues" de Robert Johnson, le rock. Il travaille la guitare, l'harmonica et, au retour de l'armée, se lance avec "Reviens Sophie" qui fut un échec.

C'est deux ans plus tard, en 1965, avec "Aline", qu'il rencontre le succès avec plus d'un million de disques vendus. C'est le début d'une carrière atypique et passionnante, de chanteur de variétés mais d'une variété exigeante. Il devient inclassable, à rebours de toutes les modes.

En 1973, "Les paradis perdus" marquent un premier tournant vers un rock sophistiqué. Ce disque sublime est d'ailleurs classé 31^e meilleur album de rock français par le magazine "The Rolling Stones".

Oiseau de nuit, Christophe les passe à chercher des sons, à explorer. L'électronique lui ouvre des possibilités infinies, il se décrit lui-même comme un peintre de sons. Il collabore avec de nombreux artistes, Jean-Michel JARRE, Alan Vega, Alain Bashung, et tant d'autres que l'on peut retrouver dans de nombreux duos. Les albums qui suivent sont autant de perles rares. Je veux citer : "Le beau bizarre", "Bevilacqua", "Comm'si la terre penchait", "Les vestiges du chaos". Il laisse une œuvre majeure, une voix incomparable et le regret des albums qu'il n'aura pas pu écrire.

Le groupe Communiste vous propose qu'une plaque soit apposée au 146, boulevard du Montparnasse, sa dernière demeure.

Et s'il me reste quelques secondes, je vous invite à regarder "Laboratoire Bevilacqua", qui est disponible sur Arte jusqu'à la fin juillet : c'est un concert donné en son hommage avec de nombreux artistes qui reprennent ses chansons.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Raphaëlle PRIMET, pour ce vœu. Vous pouvez l'applaudir, pour ceux qui veulent.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Présidente.

Chère collègue, je vous remercie pour ce vœu. Effectivement, nous connaissons l'attachement de Christophe à son quartier, à Paris dans le 14^e arrondissement, et je pense que la maire du 14^e, semble-t-il, est tout à fait favorable aussi à cette plaque en hommage.

Christophe a réussi à être tout à la fois un artiste et un chanteur très populaire sur toute la durée de sa carrière, tout en étant un musicien exceptionnel qui est devenu une référence absolue pour de nombreux artistes d'aujourd'hui.

Ce sera donc un avis favorable pour une étude par la Commission des dénominations et des hommages publics.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77 déposé par le groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 32).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la demande de panthéonisation de Molière.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 78 relatif à la demande de panthéonisation de Molière.

Pour présenter ce vœu, je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER qui est sur Webex également.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

En effet, en janvier 2022, nous célébrerons les 400 ans de la naissance de Jean-Baptiste Poquelin, la naissance d'un comédien et d'un dramaturge emblématique, dont l'œuvre irrigue toujours à plusieurs siècles de distance la culture et l'esprit français.

En janvier 2022, nous célébrerons les 400 ans de la naissance d'un artiste exceptionnel, mais par-delà nous rendrons hommage à un héritage fondamental, à ce qu'il convient d'appeler la légende Molière. Pour marquer cet anniversaire d'une mesure forte et symbolique, Francis HUSTER, sociétaire de la Comédie-Française, a demandé sa panthéonisation au Président de la République. Depuis bientôt deux ans, son appel reste sans réponse.

Paris, capitale culturelle et capitale du théâtre, Paris d'où rayonne depuis plusieurs siècles la Maison de Molière, Paris se doit d'appuyer cet appel.

Cette demande, c'est d'abord celle d'une reconnaissance symbolique, une reconnaissance à sa juste valeur du caractère intemporel des pièces de Molière et de la place centrale de son œuvre parmi celle des grands hommes des humanités françaises : Emile Zola, Victor Hugo ou encore Alexandre Dumas. C'est aussi un symbole pour tous ceux qui aiment la langue de Molière pour sa richesse et son expressivité.

Cette première entrée au Panthéon d'un comédien serait enfin un signal puissant adressé au monde du spectacle vivant et de la culture qui paye un si lourd tribut en cette période de crise.

Homme de théâtre jusqu'à son dernier souffle, Molière a payé sa fidélité à un art rejeté par l'Eglise à l'époque, par la difficulté aussi, vous le savez, d'accéder à une sépulture digne. En rejoignant les grands hommes, il témoignerait ainsi du rôle essentiel de son art dans la vie artistique et intellectuelle française.

C'est pourquoi, Madame la Maire, le groupe Changer Paris demande que le Conseil de Paris s'engage aujourd'hui à soutenir, avec toute sa force, la demande de panthéonisation de Molière initiée par Francis HUSTER auprès du Président de la République.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame KUSTER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Chers collègues, je vous remercie pour cette démarche et pour ce vœu. Nous y accordons évidemment tout l'intérêt qu'il se doit. Je pense que la Comédie-Française va d'ailleurs faire beaucoup de choses en cette année qui vient pour rendre hommage à Molière, à son patron, on peut dire.

Effectivement, c'est une compétence de l'Etat, mais nous vous proposons, avec ma collègue Carine ROLLAND, de cosigner un courrier à l'attention du Président de la République, que nous enverrons également à la Ministre de la Culture, Mme BACHELOT, pour appuyer cette demande. Ce serait en effet une très belle chose de rendre hommage à cet homme qui a vraiment marqué la culture française et dont le rayonnement va bien au-delà de nos frontières.

Donc ce sera un avis favorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 33).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mémoire de Jean Cardot.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 79 relatif à la mémoire de Jean Cardot.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le vœu que je vous présente a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 14^e arrondissement.

Le grand sculpteur Jean Cardot est né à Saint-Etienne en 1930 et décédé le 12 octobre dernier dans le 14^e arrondissement, où il a résidé de 1949 jusqu'à sa mort, rue Ledion puis Villa Mallebay.

Primé de nombreuses fois au cours de sa carrière, il a été Grand prix de Rome et Prix Antoine-Bourdelle. Il a réalisé régulièrement, dans le cadre de commandes publiques, des sculptures que l'on peut qualifier de monumentales et qui constituent aujourd'hui une magnifique empreinte dans l'espace public parisien. Vous connaissez tous ses œuvres qui ornent les plus hauts lieux de Paris : Pierre de Coubertin devant le siège du C.N.O., Sir Winston Churchill devant le Petit Palais, le Général de Gaulle devant le Grand Palais, Thomas Jefferson devant la passerelle Leopold Sédar-Senghor, ainsi que la Flamme de la liberté dans les jardins de l'ambassade des Etats-Unis.

Afin de faire honneur à l'ensemble de son œuvre, à la présence qu'elle a à Paris, mais aussi au rôle éminent joué par Jean Cardot dans la transmission du savoir à l'école des Beaux-Arts de Paris et dans son soutien constant aux femmes artistes, sur proposition du conseil du 14^e arrondissement, nous formons le vœu qu'une rue de notre arrondissement porte le nom de Jean Cardot, et que la Mairie de Paris s'engage pour contribuer à concrétiser le projet d'espace culturel Jean-Cardot, qui devait présenter, outre les commandes publiques, son abondante œuvre personnelle encore méconnue du grand public. C'est un espace qui était tout prêt à ouvrir mais qui n'avait malheureusement pas pu l'être au public à la date de son décès. L'enjeu est de présenter non seulement des œuvres de Jean Cardot mais aussi celles de sculpteurs parisiens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Chère collègue, c'est effectivement un artiste bien connu qui a un certain nombre d'œuvres dans Paris. Vous les avez citées et je pense qu'il pourrait être d'ailleurs intéressant qu'un parcours de ses différentes œuvres soit mis en valeur sur Paris.fr ; c'est à mettre à l'étude.

Pour ce qui est de la dénomination, c'est donc un avis évidemment favorable pour étude par la Commission des dénominations et des hommages publics.

Concernant le deuxième alinéa de votre vœu, qui propose cet espace culturel, c'est un avis favorable, sous réserve d'une expertise de faisabilité par la Direction des Affaires culturelles.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 34).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un hommage au poète parisien Charles Baudelaire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 80 relatif à un hommage au poète parisien Charles Baudelaire.

Je donne la parole à Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec ce vœu, je vous propose de sortir un peu de nos dossiers habituels et de faire apparaître, sur le visage des Parisiens, un sourire. Paris est riche de son histoire, nous le savons tous, et nous avons la chance d'avoir dans cette histoire un Parisien illustre qui a aimé Paris profondément : Charles Baudelaire.

Peu d'artistes ont vécu Paris comme lui, peu lui ont rendu un hommage à travers leur œuvre. Charles Baudelaire fait partie de ceux-là. Il fait aussi partie de ceux, rares, qui ont évoqué tous les sujets, y compris les plus difficiles, les plus sombres : l'exil, la vieillesse, l'isolement, etc. Mais il les a transformés en or. Encore aujourd'hui, il inspire les arts et les âmes.

Il se trouve que cette année 2021 signe le bicentenaire de sa naissance. N'est-ce pas l'occasion de le célébrer, de le faire découvrir aussi aux jeunes générations en dehors de leurs cahiers d'écoliers ? C'est pour cela que je souhaite vous proposer d'aller de l'avant avec ce vœu, simplement avec le souhait, dans cette période si difficile pour beaucoup de Parisiens, de leur faire retrouver le sourire l'espace d'un instant, le temps d'une petite exposition au détour d'un train ou le temps de la déclamation de quelques vers.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, chère collègue.

C'est une année extrêmement chargée que cette année, puisque ce sera le bicentenaire de la naissance de Charles Baudelaire. C'est aussi celle de Flaubert, c'est également le 150^e anniversaire de la naissance de Proust et d'autres. Il est clair qu'il n'y a pas beaucoup de femmes qui sont mises à l'honneur cette année, néanmoins il y aura le bicentenaire de Pauline Viardot, je crois.

Mon avis sera favorable pour étudier la mobilisation de nos services. Pour ma part, j'avais bien noté cela. Charles Baudelaire est honoré dans le 12^e par une rue. Il y a aussi son cénotaphe et sa tombe évidemment au cimetière du Montparnasse qui attirent beaucoup d'admirateurs du monde entier. Nous pouvons étudier effectivement de voir des fleurissements et des hommages sur ces lieux.

Je suis sûre que les bibliothèques de la Ville de Paris seront intéressées pour mettre l'œuvre de Baudelaire plus particulièrement en avant et la Maison de la Poésie certainement. Pour ce qui est de votre demande concernant les trains, c'est plutôt une compétence d'Ile-de-France Mobilités qu'il faudra étudier pour voir ce qu'il est possible de faire.

C'est donc un avis favorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 35).

2021 DAC 4 - Avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2e, 5e, 10e, 19e, 20e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux projets de délibération portés par Carine ROLLAND.

Nous commençons par le DAC 4 : avenants à conventions d'équipement avec cinq structures de spectacle vivant.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Bonjour à toutes et tous. Merci, Madame la Maire.

Bravo et merci à toutes celles et ceux qui continuent à faire vivre la culture, et la mobilisation de ce projet de délibération, que je vous invite à voter évidemment, est aussi la preuve du travail qui est mené depuis l'examen de cette Commission, ici par Carine ROLLAND et par sa présidente, Raphaëlle PRIMET.

Je ne pense pas seulement aux artistes mais à toutes celles et ceux qui continuent à faire vivre la culture en ce moment, ce qui veut dire aussi entretenir et nettoyer les bibliothèques de la Ville de Paris par exemple, et les médiateurs et médiatrices culturelles. C'est dans un contexte où le Gouvernement ne facilite pas les choses, par son degré d'imprécision sur le calendrier, la stratégie, la cohérence et la proportion des mesures à mettre en place, ce qui fait que cela ajoute encore à l'incertitude dans laquelle est plongé le monde de la culture.

On est bien d'accord que c'est mondial. Il y avait encore en une, ce qui est assez rare, dans le "Süddeutsche Zeitung" qui est un des plus gros journaux allemands, un article sur Franziska HAUSER qui mettait en lumière un des dysfonctionnements en Allemagne du système d'aide aux artistes : elle avait été obligée, par exemple, pour compenser ses pertes de revenus en tant qu'artiste, de donner des cours, de passer à l'enseignement, ce qui lui avait retiré les allocations auxquelles elle avait droit en tant qu'artiste.

Je dis cela parce qu'il est intéressant que ce soit dans ce contexte, dans un des plus gros journaux allemands, et parce que paradoxalement on n'a jamais autant parlé de culture dans les médias. C'est ma formation, mon activité d'être journaliste des médias et je vois qu'il y a davantage, même si on n'a pas encore les chiffres, de reportages, d'articles, de "unes" de journaux sur la culture en tant que telle et pas sur les promotions d'artistes ou de films, puisqu'il n'en sort pas. En fait, la plus récente étude date de 2018 où on avait constaté une baisse de 30 % de la culture dans les journaux télévisés. Les chiffres ne sont pas encore là mais je pense que cela a plutôt remonté paradoxalement.

Je dis cela pour pointer une chose, sur laquelle on doit aussi réfléchir au Conseil de Paris, parce qu'il y a justement toute une réflexion engendrée dans cette période où cela pose des difficultés tout à fait particulières sur ce que sont finalement les difficultés plus structurelles, qui ne datent pas du Covid et qu'il s'agit évidemment de ne pas oublier. Je prends un exemple : il y avait des articles récents, ces quinze derniers jours, parce qu'il y a eu une étude sur les galeries d'art avec des situations paradoxales. En effet, les galeries ont eu plus de fréquentation, puisque de fait elles restaient ouvertes contrairement aux musées, mais c'était dans le même temps des fermetures, et l'étude notait que ces fermetures ne datent pas de difficultés liées au Covid mais sont bien antérieures.

Idem, toujours à la une de journaux, "Le Parisien" a consacré de nombreuses "unes" à la culture au sens large, et l'une de janvier montrait qu'il y avait un record de présence des Français devant la télévision en 2020 avec quatre heures de présence dont bénéficiaient notamment les plateformes de streaming. C'est sur ce sujet que je voudrais donner quelques exemples sur les difficultés qu'il ne faudra pas oublier et qui peuvent voir le jour.

Avec les salles de cinéma qui ont fermé une bonne partie de l'année 2020 et qui le sont encore, un bon nombre de spectateurs et spectatrices se sont tournés vers ces plateformes de vidéo à la demande ; elles étaient déjà en plein boom avant l'arrivée du virus, elles s'accaparaient un certain nombre de films et avec cette crise du Covid et la fermeture des salles de cinéma, les majors américaines ont revu la stratégie de diffusion de leurs films et ont décidé pour la première fois de sortir leurs plus grosses productions sur leurs propres plateformes plutôt qu'en salle à une date ultérieure. On peut citer l'exemple de Disney qui a annulé la sortie en salle de sa réadaptation de "Mulan" pour promouvoir et diffuser le film sur la plateforme Disney+.

C'est la même chose dans le domaine musical. On sait que depuis un certain nombre d'années, en France et en Europe, les multinationales de l'entertainment rachètent ou implantent de nouveaux festivals. On a en tête l'exemple de "Rock en Seine". On peut citer aussi l'arrivée du "Download Festival", mais ce sont aussi des salles de spectacle avec des capitaux assez colossaux et dans une stratégie de concentration verticale financière.

Il y a évidemment tous ces nouveaux acteurs du monde de la culture, qui sont des monstres économiques et qui participent à la surenchère, à l'explosion des coûts et des cachets artistiques, à l'uniformisation de la programmation, avec des moyens de com' absolument sans pareil. Tout cela est au détriment des festivals, des salles indépendantes qui, elles, proposent une programmation et des événements plus singuliers et, pour parler aussi de culture d'un point de vue local, bien plus moteur souvent de ce point de vue.

C'est là-dessus que...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Que vous concluez.

Mme Alice COFFIN. - Je vois que mon temps est écoulé.

Que l'on continue à faire, et le GEP y sera particulièrement attentif ainsi que la Commission Culture.

Merci et désolée pour les quelques secondes de dépassement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bonjour, chers collègues.

Ce projet de délibération nous donne l'occasion de réexprimer notre soutien à la culture en cette période si difficile. Il faut le dire et le redire, il y a plus de risques de propager le virus en prenant les transports en commun tous bondés qu'en allant dans des salles de théâtre avec des protocoles extrêmement respectueux.

C'est une catastrophe que les théâtres ne rouvrent pas. C'est non seulement une catastrophe économique pour l'ensemble de ces établissements, une souffrance terrible pour les artistes, mais aussi un gâchis terrible et, pire, une inquiétude par rapport au modèle civilisationnel : cela signifie en cette période de confinement que la restriction de nos libertés va jusqu'à une volonté de la part du Gouvernement de normalisation de nos vies sociales en nous limitant à être des citoyens producteurs et consommateurs, c'est-à-dire métro, boulot, dodo, et surtout ne pense pas, ne t'émeus pas ! Or, aller dans une salle de théâtre, voir un spectacle, aller à un concert, c'est un moment où on s'autorise à s'émouvoir, on sort de soi par l'altérité ; c'est un moment où se rendent possibles nos émancipations. Voilà pourquoi c'est essentiel.

Ce projet de délibération, dans ce contexte de crise sanitaire et de fermeture des lieux de spectacle, permet de soutenir le spectacle vivant, notamment, que différents lieux de spectacles puissent poursuivre leurs projets de travaux ou d'aménagements nécessaires à l'exploitation de leurs équipements et puissent envisager une reprise d'activité plus sereine et dans de meilleures conditions techniques, quand à la fois les conditions sanitaires le permettraient, mais surtout quand la décision du politique, du Gouvernement le permettra.

En plus des théâtres qui sont cités dans le projet de délibération, je voudrais vous parler aussi de la situation d'un autre théâtre qui n'est pas compris dans le projet de délibération : il s'agit de la Comédie italienne. C'est le seul théâtre dédié à la commedia dell'arte sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la traditionnelle, de la fantastique, de l'opéra-bouffe. C'est aussi un lieu de formation pour les jeunes comédiens qui apprennent les techniques du jeu masqué à l'italienne.

La Commedia dell'Arte a été fondée en 1974 par Attilio MAGGIULLI et ce théâtre connaît de si graves difficultés financières qu'il pourrait bien être racheté.

Ce théâtre, comme tant d'autres, a été contraint d'annuler les représentations de son dernier spectacle à cause de la crise sanitaire et il est poussé par les banques à se séparer de ce lieu du fait d'un endettement de près de 40.000 euros. Il faut savoir que ce petit théâtre a une salle de 100 places, qui lui appartient, mais le local attenant qui tient lieu de hall d'accueil est loué autour de 7.000 euros par trimestre à une société immobilière, ce qui fait que l'établissement n'arrive pas à tenir les contraintes de charges fixes trop importantes.

Par ailleurs, ce théâtre a subi des baisses et des suppressions successives des subventions du Ministère de la Culture, de la Région Ile-de-France, mais aussi de la Ville de Paris. Sous l'ancienne mandature, les relations ont été, paraît-il, très mauvaises avec un ancien adjoint à la Culture, au point que son activité a été méprisée, tout le travail artistique a été dénigré, comme si c'était totalement archaïque et dépassé, comme si on n'avait plus besoin à Paris de la Commedia dell'Arte.

Mon vœu, qui n'est pas à l'ordre du jour et qui a été retiré par le Cabinet de la Maire, est en plus particulier parce qu'il n'est pas sûr, tellement ce mépris par la Ville de Paris a été violent pour Attilio MAGGIULLI, que l'équipe de la Commedia dell'Arte finalement ne préfère pas s'auto-organiser pour essayer de survivre, notamment par les dons. J'espère qu'au moins cette intervention permettra d'aider à contribuer à l'appel aux dons qu'ils font.

Mais ce qui m'inquiète énormément, c'est qu'un acheteur en ce moment se positionne. Cet acheteur n'est pas n'importe qui : c'est l'antisémite, le négationniste Dieudonné. Imaginez le symbole si, dans cette crise sanitaire, on se retrouve avec un théâtre qui ferme au profit de cet antisémite négationniste plusieurs fois condamné !

Alors j'espère que celui qui a été condamné à de multiples reprises pour ses propos antisémites et négationnistes, qui a été expulsé du théâtre de la Main d'Or, ne pourra jamais mettre la main sur ce théâtre et que les Parisiennes et les Parisiens, et tous les amoureux de la culture et de l'émancipation, tous les militants antiracistes et qui luttent contre l'antisémitisme, viendront en soutien de la Commedia dell'Arte par un soutien financier. Même si personnellement j'aurais souhaité que le théâtre et la Ville acceptent de passer outre le passé, qu'ils montrent qu'il y a une nouvelle équipe et de nouveaux élus à la culture, et qu'une solution à travers un soutien financier, un soutien aux travaux, permette de sauver ce théâtre.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues.

Madame COFFIN, nous aurons l'occasion de revenir sur vos propos. Je vous rejoins en bien des points sur la nécessité de maintenir une culture diverse, loin des risques de massification que nous connaissions avant la crise et qu'elle ne fait qu'exacerber. Je rebondirai néanmoins sur vos propos, sur ceux de Mme SIMONNET et sur ceux de Raphaëlle PRIMET.

Hier, Madame la Présidente de la 2e Commission, vous évoquiez la situation actuelle du monde culturel en nous interpellant d'une question : qu'attendons-nous concernant la réouverture des musées ?

Vous le savez, depuis le week-end dernier, plusieurs textes circulent demandant la réouverture des musées, des lieux d'exposition et des lieux de culture. Je le dis ici très clairement, sous réserve d'un retour à un confinement, sous réserve d'une dégradation forte de la situation sanitaire, nous y sommes favorables, tant les lieux d'exposition, les musées permettent, on le sait, des conditions sanitaires sécurisées, pour les visiteurs comme pour ceux qui y travaillent, tant les pays voisins ne s'y sont pas trompés - nous avons vu l'Italie rouvrir les portes des Offices à Florence et du musée du Vatican cette semaine - et surtout tant les établissements de Paris Musées, ceux qui sont dans le giron municipal, travaillent actuellement avec l'A.P.-H.P. à un protocole sanitaire renforcé.

Les musées seraient alors les initiateurs, les étendards d'un mouvement plus vaste. Les salles de concert, les festivals sous l'impulsion du "Prodiss", dont je salue l'initiative, mettent en place, avec l'A.P.-H.P. à nouveau et avec l'accompagnement de la Ville, un protocole très complet d'expérimentations de concerts tests. Nous l'accompagnons, nous continuerons. Alors à la question que vous posiez, Madame PRIMET hier, qu'attendons-nous ? Eh bien, nous attendons l'autorisation de tester, d'expérimenter, pour que la vie sociale rime de nouveau avec culture.

C'est extrêmement important, vous en avez mentionné tous les aspects, Madame SIMONNET, et je vous rejoins absolument sur ce point. Au-delà de l'émotion, nous ne redirons jamais assez que la culture, c'est du lien social, c'est de la découverte, c'est parfois de la confrontation, c'est toujours de la rencontre.

Concernant justement la Comédie italienne, qui s'applique à faire vivre cette rencontre à travers la commedia dell'arte, oui, il y a une inquiétude. Mais je ne peux pas aller dans le sens de vos propos concernant mon prédécesseur, Christophe GIRARD, tant les liens...

D'accord, pardon.

En tout cas, pour ce qui est d'une période plus récente, Christophe GIRARD et son équipe ont rencontré régulièrement la Comédie italienne. C'était en 2019 et il avait même été question à l'époque que le théâtre soit cédé à la Ville, ce que le propriétaire accepta dans un premier temps pour ensuite se rétracter.

Ensuite est arrivée l'alerte que vous mentionnez et nous sommes bien d'accord sur le fait que la possible acquisition par Dieudonné serait un camouflet absolument insupportable, à tous points de vue, artistiquement et républicainement. Or, conscients de cette alerte, nous avons pris contact avec le propriétaire, qui devait rencontrer Carine PETIT demain. Puis il était prévu un rendez-vous avec moi-même dans les jours prochains, mais le rendez-vous a été annulé.

Donc je voudrais vous dire que nous sommes extrêmement attentifs à la situation de la Comédie italienne, de manière générale parce qu'ils défendent cette belle discipline artistique qu'est la commedia dell'arte, mais nous ne pouvons faire le bien des gens contre leur gré et si le propriétaire souhaite nous rencontrer, nous sommes à son écoute.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 4).

2021 DAC 346 - Attribution de la dénomination James Baldwin à la médiathèque de la rue Jean-Quarré (19e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 346 : attribution de la dénomination James Baldwin à la médiathèque de la rue Jean-Quarré dans le 19e arrondissement.

Il y a plusieurs inscrits sur ce projet de délibération.

Je donne tout d'abord la parole à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame le Maire.

C'est un très beau projet de délibération qui nous est soumis ce matin.

James Baldwin était petit. Il n'était pas très beau, certains disaient même qu'il était laid. Il était noir, né dans un quartier particulièrement défavorisé à New York, Harlem, et il était homosexuel. Pour autant, aucune de ces caractéristiques ne justifierait à elle seule que la Ville de Paris l'honore ce matin. Car en réalité, James Baldwin, c'était un talent littéraire, une personnalité forte et courageuse. Et ce talent a eu la chance de rencontrer le génie, le génie français de l'universalisme.

Je voudrais citer Pascal BRUCKNER. Il relatait son échange avec James Baldwin voilà quelques années : "J'ai eu la chance de le rencontrer à Paris en 1984. Je me suis longuement entretenu avec lui pendant toute une après-midi. Il fait partie de ces Américains, de ces Afro-Américains qui sont venus se réfugier en France, aux côtés de nombreux jazzmen comme Richard White et d'autres. Tout au long de la discussion, il m'a dit que deux choses l'avaient sauvé en France : d'abord le désintérêt des Français à son égard, ensuite leur désintérêt à l'égard de son orientation sexuelle. Et il a eu cette phrase qu'il a d'ailleurs écrite ensuite dans un essai : 'Les Français m'ont débarrassé des béquilles de la race.' Or, quand on est aux Etats-Unis, ces béquilles vous suivent comme une malédiction de la naissance à la mort."

Oui, James Baldwin avait vraiment rencontré à Paris, puis à Saint-Paul-de-Vence, le génie de l'universalisme à la française. Et c'est important de le rappeler ce matin, où nous traversons une époque où parfois le modèle anglo-saxon peut inspirer certains commentateurs. Mais rappelons-nous ce qui fait la force de notre République, James Baldwin avait toujours refusé d'être assigné à résidence, d'être enfermé dans une case. Et c'est bien en France qu'il avait réussi à s'épanouir et à trouver cet espace de liberté.

Car c'était un courageux, James Baldwin, et il s'est battu pour les droits civiques. Et comment, en parlant de lui, ne pas penser à Alain MABANCKOU, prix Renaudot, aujourd'hui titulaire d'une chaire à UCLA, d'origine congolaise et écrivain de langue française ? Alain MABANCKOU, dans "Lettre à Jimmy", s'adresse à celui qu'il considère comme son frère aîné : James Baldwin, surnommé Jimmy. Et voilà ce qu'Alain MABANCKOU écrit, et je vous le livre parce qu'il peut aussi inspirer notre réflexion ce matin : "Pour Baldwin, la littérature noire ne saurait se réduire à faire un inventaire des mots nègres de l'oppression raciale. A ses yeux, l'écrivain, quel qu'il soit, ne doit pas jouer le rôle de pompier de service, et je pense comme lui qu'il faut distinguer l'œuvre du militantisme, l'art de l'action. Lui-même a construit une œuvre qui dépassait les clivages raciaux tout en restant impliqué." Un peu plus loin, Alain MABANCKOU ajoute, et je conclurai sur ces mots car je ne saurais mieux dire : "James Baldwin avait saisi que gommer les individus, imposer une morale, c'est une façon de voir le monde qui épouse la pensée unique."

Alors oui, ce matin, nous honorons James Baldwin, mais quelque part je crois aussi que c'est James Baldwin qui honore notre Capitale et la République.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite saluer ce projet de médiathèque, attendu depuis de nombreuses années et qui devrait être inaugurée en 2023. Cette ouverture viendra combler un manque en offrant enfin la première médiathèque de l'arrondissement, dont l'offre en bibliothèques reste jusqu'ici très morcelée.

Ouvrir un lieu dédié à la lecture publique et au livre, c'est toujours faire le choix de promouvoir l'accès au savoir pour tous, qui est aussi une exigence de qualité à la portée de tous.

Au sein d'un quartier en but aux difficultés sociales et éducatives, la médiathèque est un service public de première nécessité. La médiathèque James Baldwin se devra de remplir un rôle essentiel en matière d'inclusion par le biais de la culture et ce, à plusieurs titres. Tout d'abord, bien sûr, en tant que porte d'entrée dans l'univers de la lecture et du livre, la crise actuelle nous a permis de mesurer une nouvelle fois combien le livre demeure un lien privilégié avec la culture dans son ensemble. Mais aussi comme un lieu de découverte et d'ouverture à de nombreuses pratiques culturelles, ainsi qu'à une grande variété de supports et médias, comme un lieu de socialisation et de mixité sociale comme intergénérationnelle. Enfin, en tant qu'espace d'études, de formation, de documentation et d'apprentissage du numérique.

Grâce au contrat territoire lecture et aux partenariats associatifs et institutionnels de proximité, il y a tout lieu d'espérer que ce nouvel équipement saura répondre aux besoins de ce quartier populaire. Je pense bien sûr aux besoins en médiation renforcée des jeunes en difficulté, et plus généralement aux publics éloignés de la culture. Je pense aussi aux besoins en attractivité du quartier et de ses écoles.

Cette médiathèque se démarque aussi par sa démarche de réhabilitation du bâti préexistant, et au-delà par l'espoir qu'il suscite d'un nouveau souffle pour le quartier de la place des Fêtes. Nous suivrons donc avec attention la réalisation de cette médiathèque, ainsi que l'évolution du projet global du site Jean Quarré.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, donner un nom à un établissement public en devenir, c'est rendre hommage à une figure marquante de notre imaginaire commun, c'est inscrire cet héritage de valeurs dans un territoire et c'est esquisser l'ambition du lieu.

En attribuant le nom de James Baldwin à la première médiathèque du 19^e arrondissement, nous rendons hommage à cette figure incontournable de l'émancipation universelle et de l'égalité des droits.

Je veux saluer la proposition initiale du groupe Communiste de donner le nom de James Baldwin à un site parisien, votée en juin 2019, reprise au bond par Christophe GIRARD qui a très vite pensé avec mon accord à cette médiathèque, puis concrétisée aujourd'hui avec Carine ROLLAND que je remercie.

James Baldwin est d'abord une grande figure de la littérature contemporaine, mais c'est également un héros de la lutte pour les droits civiques des Noirs américains et c'est un emblème de la dignité LGBT. Ses écrits et ses engagements font écho aux combats d'aujourd'hui contre le racisme, l'homophobie, les violences policières et pour l'égalité des droits. Donner le nom de James Baldwin à cet équipement, qui ouvrira ses portes en 2023, est un choix audacieux à l'image de ce projet.

La création de la première médiathèque du 19^e arrondissement, dernier des grands arrondissements à ne pas bénéficier d'une médiathèque, offrira 2.500 mètres carrés de culture au cœur de 5.000 mètres carrés d'espaces verts. Il se prolongera d'une Maison des Réfugiés. Ces deux lieux intégrés dialogueront grâce à un bâtiment lien abritant une salle polyvalente, un café, un espace de coworking et une agriculture urbaine.

Ce projet s'affirme déjà comme une référence de l'architecture écologique et sobre : qualité architecturale et paysagère, sobriété énergétique, ambition culturelle se concilient de façon inédite dans ce projet de reconversion et transformation sans ajout de béton d'un ancien lycée hôtelier. C'est donc un manifeste de la ville résiliente qui apprend à se renouveler sur elle-même, sans qu'il soit besoin de tout démolir pour tout reconstruire.

Ce projet de médiathèque, nous avons souhaité, avec mes adjoints Halima JEMNI et Éric THEBAULT, l'élaborer dans une démarche participative qui doit aussi trouver sa place pour concevoir des équipements publics. Il a ainsi fait l'objet, avant même le lancement des concours d'architectes, d'une concertation inédite de plusieurs mois, avec des tables rondes associant des usagers de nos bibliothèques et des professionnels de la culture autour de leur vision de ce que doit être une médiathèque du XXI^e siècle, avec la diffusion de plus de 2.700 questionnaires auprès notamment des écoliers et des collégiens.

Cette matière permet aujourd'hui de nourrir toutes les étapes de la future médiathèque. Si les opérations de désamiantage et les curetages ont déjà été réalisés, la deuxième étape des travaux doit commencer en septembre. Nous serons vigilants quant au respect du calendrier de ces travaux et nous serons attentifs à ce que rien ne vienne à nouveau décaler la mise en fonctionnement de la médiathèque.

La préfiguration, le recrutement des équipes de bibliothécaires et de médiateurs socioculturels devront aussi se faire au rythme voulu et nous y veillerons. À l'ouverture de l'établissement en 2023, elle sera constituée de 40 agents comprenant bibliothécaires, régisseurs et médiateurs socioculturels pour faire vivre un équipement ouvert six jours sur sept, dont le dimanche, et qui accueillera le "pôle sourd" de l'Est parisien.

La médiathèque James Baldwin porte dorénavant un nom à la hauteur de son ambition et constituera le plus grand équipement de lecture public ouvert dans la mandature. Elle incarne tous les enjeux d'un service public culturel en quartier prioritaire.

Nous partageons la conviction que la culture favorise l'émancipation individuelle, le lien social et la réduction des inégalités sociales et territoriales. C'est l'enjeu majeur que la Maire de Paris a souligné dans sa lettre de mission à Anne-Claire BOUX et à Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Oui, la culture dans les quartiers populaires est une condition de la promesse républicaine.

Puisque le 19^e arrondissement devra attendre 2023 pour voir s'ouvrir sa première médiathèque, n'attendons pas pour travailler à la mise à niveau du service public de la culture dans le Nord de l'arrondissement le plus populaire. C'est ce qui doit nous faire partager l'ambition d'un projet culturel d'envergure dans le futur écoquartier de la porte de la Villette.

Un dernier mot pour revenir à James Baldwin. Son nom d'homme viendra s'ajouter à ceux de Claude Lévi-Strauss, Hergé ou Benjamin Rabier. Notre réseau de bibliothèques et médiathèques illustre ainsi l'éventail très large de la masculinité dans toute sa diversité et dans toutes ses subtilités. Mais je tiens à ce que la diversité et la subtilité de la féminité soient tout autant mises à l'honneur. Je renouvelle donc mon souhait que la bibliothèque Crimée, rue Petit, puisse prochainement porter le nom d'une femme.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, qui est normalement toujours en direct de Webex.

Si vous pouviez nous informer en amont des changements d'intervenants, cela faciliterait car j'ai Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, permettez-moi de vous faire part de mon enthousiasme à l'idée de voter ce projet de délibération, je suis même doublement enthousiasmée.

D'abord parce que ce projet de délibération nous permet de franchir un nouveau pas en direction de la création de la première médiathèque du 19e arrondissement. Cet équipement culturel tant attendu par nos concitoyennes et nos concitoyens verra le jour en 2023 sur le site de l'ancien lycée Jean Quarré dans le quartier de la place des Fêtes.

Je rappelle que cette médiathèque est le fruit d'un long combat de tout un quartier, de ses associations, de ses élus qui ont milité pour l'égalité entre les Parisiennes et les Parisiens et l'accès à la culture de tous les habitants du Nord-Est parisien. Cette médiathèque est le symbole du rattrapage d'une injustice qui voyait le 19e arrondissement comme le seul de cette envergure qui n'en possédait aucune.

Le 19e arrondissement est le plus jeune et le plus populaire de Paris. Evidemment, en tant qu'élue de cet arrondissement, mon souhait et mon rôle sont de faire en sorte que notre jeunesse ait accès aux mêmes outils de réussite que ceux mis à disposition de tous les autres jeunes Parisiens et Parisiennes. Car la lutte contre l'échec scolaire, pour l'accès à l'éducation et à la culture doit pouvoir s'appuyer sur des équipements de qualité.

Il me semble opportun de rappeler également que les usages de ce nouvel équipement ont été pensés avec les habitants, dans une démarche participative inédite, engagée par la mairie du 19e et qui a été appréciée par tous les participants. Les associations de quartier ont aussi été pleinement associées à la définition du projet architectural et urbain, une infrastructure de haute qualité, culturelle et écologique.

J'estime que le 19e arrondissement, qui compte près de 190.000 habitants, mérite un projet culturel d'excellence. En effet, tout pour le moment est réuni sur le papier pour atteindre cet objectif. Mes chers collègues, soyons désormais attentifs ensemble afin que ce projet, qui verra le jour dans deux ans, soit jusqu'à sa réalisation à la hauteur de toutes les attentes des habitants de l'arrondissement et de Paris.

Maintenant, j'en arrive à la question qui est l'objet principal du projet de délibération, à savoir le nom de cette future médiathèque et qui est à l'origine de mon autre enthousiasme.

Le choix s'est porté sur James Baldwin. Mon groupe approuve pleinement cette proposition. Ecrivain américain engagé, noir et homosexuel, James Baldwin est un symbole de lutte contre le racisme. Compagnon de lutte de Martin Luther King, figure du mouvement pour les droits civiques aux Etats-Unis, il s'est battu toute sa vie pour les droits des communautés noires et homosexuelles, pour les droits de toutes les minorités.

Un combat qui reste plus que jamais d'actualité. La colère et le combat de James Baldwin pour les droits civiques apparaissent clairement d'actualité à l'heure du mouvement "Black Lives Matter", des démonstrations de force de suprémacistes blancs, et son symbole a d'ailleurs resurgi en mai dernier à la mort de George Floyd, tué par un policier blanc à Minneapolis, qui a ému le monde entier. Cet événement a remis en lumière les injustices subies encore aujourd'hui par la communauté noire.

A travers ses écrits, il fut d'une certaine manière le porte-parole d'un mouvement qui tentait d'interpeller le monde sur le traitement des minorités, l'égalité entre les êtres humains et les valeurs que nous défendons pleinement toutes et tous. C'est donc un très beau message humaniste que porte le 19e en attribuant le nom de James Baldwin à sa future médiathèque.

Alors, parce qu'il s'agit ici d'une question de dénomination, il me semble toutefois nécessaire de rappeler à notre Assemblée qu'à Paris seulement 12 % des rues ou équipements publics portent le nom d'une femme. Ce chiffre a été doublé en vingt ans mais on peut constater qu'il reste encore beaucoup à faire.

Les noms de rues et des équipements sont visibles dans l'espace public. Il s'agit de celles et ceux que nous décidons de mettre en valeur au quotidien. Ainsi, la visibilité des femmes passe aussi par là. C'est pourquoi je nous invite toutes et tous à rester sensibles à ce sujet et à être volontaires en participer ensemble à ce rattrapage. Les élus écologistes y seront donc attentifs à l'occasion de prochaines dénominations.

Mes chers collègues, permettez-moi maintenant de terminer mon intervention par une citation hommage à James Baldwin. Il s'agit d'un extrait de son livre "Meurtre à Atlanta", très représentatif du message porté par l'écrivain : "De l'absence d'éthique naît le chaos social. Du décalage entre le discours et la pratique, entre le verbe et l'action, naît la confusion. Chacun cache désespérément quelque chose aux autres, chacun est désespérément l'ennemi de son frère. Et nous n'avons pas le courage de reconnaître que notre droit naturel est de nous aimer les uns les autres."

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Camille NAGET, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est pour moi aussi un plaisir non dissimulé que nous votions aujourd'hui pour la dénomination de la future médiathèque place des Fêtes, cette médiathèque tant attendue.

En juin 2019, le groupe Communiste avait porté un vœu visant à donner le nom de James Baldwin à un lieu parisien et nous nous réjouissons que ce soit cette médiathèque qui ait été choisie. C'est un symbole fort pour notre ville et pour le 19e arrondissement.

James Baldwin, homme de lettres afro-américain a marqué de son empreinte la littérature contemporaine. Il nous laisse une œuvre plus que jamais d'actualité à la lumière du mouvement "Black Lives Matter". Ses écrits, alliant puissance narrative et analyse sans concession, explorent et dénoncent l'oppression systémique des Noirs aux Etats-Unis. Aux côtés de Martin Luther King, Malcolm X, Medgar Evers, il devint une des figures de la lutte pour les droits civiques.

James Baldwin, c'est aussi une histoire forte avec notre ville où il trouve refuge à 24 ans seulement, après avoir quitté les Etats-Unis pour échapper aux discriminations liées à sa couleur de peau et à son orientation sexuelle. Quelques années plus tard, il dira : "Lorsque j'ai quitté ce pays en 1948, c'était pour une seule raison. J'aurais pu aussi bien aller à Hong Kong ou Tombouctou, j'ai fini dans les rues de Paris avec 40 dollars en poche et la théorie que cela ne pourrait pas être pire que ce que j'avais vécu ici. Il est difficile de se concentrer quand on a peur du monde qui nous entoure. Mes années à Paris m'ont servi à une chose, à me libérer de cette terreur, qui n'est pas le fruit de mon imagination mais un vrai danger inscrit sur le visage de chaque policier, de chaque patron, de tout le monde." Des mots qui résonnent très fortement dans notre actualité.

Car si James Baldwin refusait de se faire enfermer, il pointait bien le fait qu'en tant qu'homme noir, homosexuel, il était enfermé par d'autres dans ces cases. Et quel symbole de donner le nom de celui pour qui Paris fut un refuge, une terre d'accueil pour fuir l'oppression des Noirs aux Etats-Unis, pour fuir la terreur, à ce lieu qui après avoir été un lycée fut un lieu d'accueil pour des réfugiés.

Car nous nous souvenons en 2015, au mois d'août, au plus fort de la crise de l'accueil, des centaines de personnes ont occupé le lycée Jean Quarré désaffecté. Presque soixante-dix ans après James Baldwin, Paris fit honneur à sa tradition d'accueil et je salue à nouveau le bel élan de solidarité des habitantes et des habitants de la place des Fêtes à l'égard de celles et ceux qui fuyaient l'oppression, eux qui attendaient depuis si longtemps et qui attendent leur médiathèque. La Ville de Paris a réussi à concilier cet engagement et l'attente de longue date d'une médiathèque dans ce quartier populaire, en y implantant aussi une Maison des Réfugiés.

James Baldwin était et est un symbole de la lutte pour les droits fondamentaux contre le racisme, contre la discrimination. Sa vie et son œuvre nous exhortent à nous défier des rôles assignés et grâce à cette dénomination, ses idées continueront d'infuser dans notre société.

Nous attendons maintenant avec impatience l'ouverture de la médiathèque James Baldwin.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Et pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, chers collègues, merci à toutes et tous de vos hommages chaleureux à cette dénomination. Vos interventions, auxquelles je ne saurais ajouter quoi que ce soit concernant James Baldwin que vous n'ayez déjà dit, me donnent cependant l'occasion de rappeler avec fierté quelle est notre politique conjointe avec Laurence PATRICE en matière de nomination de lieux culturels. En l'occurrence, je rends, moi aussi, hommage à l'action de Catherine VIEU-CHARIER et Raphaëlle PRIMET qui, vous l'avez dit Madame NAGET, avaient proposé ce nom en 2019, je crois.

De manière plus générale, nous pensons et défendons qu'il ne faut pas nommer à outrance, sinon les dénominations perdent de leur justesse et de leur substance. Il faut, une fois qu'une dénomination est décidée, être précis, engagé, ce qui n'est pas toujours chose facile et cela nous oblige.

Cela a été dit hier par Mme COFFIN, rappelé tout à l'heure notamment par François DAGNAUD, et je m'y associe totalement. La dénomination d'un lieu culturel, ce n'est pas anodin. C'est à la fois un hommage à la personne qui donne son nom, c'est aussi bien plus que cela et cela nous oblige au respect de certaines valeurs, au respect de nos engagements.

Aussi, cher François DAGNAUD, m'associé-je à votre souhait de voir la bibliothèque Crimée porter à l'avenir le nom d'une femme. Nous nous y emploierons avec Laurence PATRICE.

J'ajoute en la matière, je rappelle que la Maire de Paris a rendu aux Parisiennes célèbres qui avaient donné leur nom à des boulevards, à des rues, leur prénom parce que bien souvent l'absence de prénom ne permettait pas de savoir qu'il s'agissait de femmes. Mais je vous rejoins pour ce qui a été dit, notamment par Mme KONÉ, il reste bien du chemin à faire en la matière.

Juste un mot sur cette médiathèque qui sera, et vous l'avez excellemment dit François DAGNAUD, un établissement exemplaire, d'abord parce qu'il a fait l'objet d'un processus citoyen dans sa conception, ensuite parce qu'il s'inscrit intégralement dans le respect des obligations du Plan Climat et qu'il va aussi avec la Maison des Réfugiés. Tout cela a été rappelé.

Pour ce qui est du calendrier, sachez que l'équipe de préfiguration de la médiathèque Jean Quarré travaillera dès cette année. C'est un engagement que nous avons obtenu de concert avec mon collègue Antoine GUILLOU, tant vous savez que les bibliothèques et médiathèques ne sont rien sans les agents qui les font vivre.

De tout cela, je vous remercie à nouveau et je me réjouis vraiment du nom qui sera porté par ce bel établissement. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 346.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 346).

2021 DICOM 3 - Partenariat pour le démontage de l'exposition "Le rire de Cabu".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 3 : partenariat pour le démontage de l'exposition "Le rire de Cabu".

Je donne la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, juste un mot personnel sur l'exposition "Le rire de Cabu", cet éternel jeune homme écolo-pacifiste qui m'a accompagné une grande partie de ma vie et que j'ai aimé retrouver ici.

Je profite de cette occasion pour remercier les services de la Ville pour l'organisation de cet événement, malgré les conditions du protocole et dans le respect des mesures sanitaires.

Je souhaitais également saluer l'initiative qui fait l'objet de ce projet de délibération qui conjugue culture et réemploi avec la réinstallation d'une partie des éléments de l'exposition pour la Duduothèque de Châlons-en-Champagne qui rend hommage aux dessins de jeunesse de Cabu.

En effet, la culture a aussi un rôle à jouer dans la transition écologique, pas seulement dans sa contribution aux débats de société par ses propositions artistiques et intellectuelles, mais aussi dans ses pratiques. Elle le joue déjà à bien des égards. Je pourrai citer à cet effet la Réserve des arts, qui a déjà ouvert plusieurs boutiques dans Paris et plus récemment un entrepôt à Pantin. Proposant un service de ressourcerie à destination des artistes et des acteurs de la culture, cette initiative de la Ville est donc à soutenir, à renouveler et même à développer en prenant en compte l'écoconception des expositions.

Nous aurons l'occasion d'y travailler au cours de cette mandature et vous pouvez compter sur moi et sur le groupe GEP.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, pour vos mots concernant Cabu, j'y reviendrai dans un instant, et l'aspect écoresponsable du démontage de cette exposition, dont certains panneaux se retrouveront effectivement à la Duduothèque.

C'est tout à fait en ligne avec ce que nous pratiquons depuis maintenant plusieurs mois à la Direction des affaires culturelles, puisque cette direction que je salue véritablement ici a initié un énorme chantier, un énorme travail sur tout ce qui est réemploi, économie circulaire, économie solidaire, en y associant des acteurs volontaires, en en invitant d'autres, en ouvrant aussi à des acteurs culturels qui ne seraient pas strictement municipaux. Vraiment, je tiens à féliciter la DAC pour cette initiative, dont elle s'est emparée, qui fera florès et qui bien sûr est en ligne avec l'ensemble de nos engagements et des politiques que nous portons avec la Maire de Paris.

Un mot tout de même sur l'exposition Cabu. Cabu était ce grand et éternel jeune homme, qui nous a fait rire pour certains de notre génération lorsque nous étions enfants, qui nous a fait parfois grincer des dents, mais toujours avec une profonde gentillesse et toujours empreint d'humanité.

Je voudrais dire combien cette exposition a été possible grâce à Véronique CABU, la compagne de toujours de Jean Cabu, et à Jean-François PITET aussi, expert de son œuvre. Vous pouvez d'ailleurs les retrouver en ligne puisque l'exposition n'est pas visible in situ mais tout à fait visible en numérique.

Et je voudrais saluer l'engagement de la Maire de Paris. Véronique CABU est venue la voir au lendemain de l'assassinat de Cabu et de ses confrères à "Charlie Hebdo". Anne HIDALGO a immédiatement accepté le principe de cette exposition. Elles ont tenu bon, contre vents et marées. Ce n'était pas chose facile, car vous avez évoqué le protocole sanitaire mais il était aussi indispensable de mettre en place un protocole de sécurité autour de cette exposition. Mais elles ont fait en sorte que la liberté d'expression prévale et qu'elles en soient ici saluées et remerciées.

Nous irons donc tous à Châlons-en-Champagne voir ce que devient l'exposition Cabu après l'Hôtel de Ville de Paris. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DICOM 3).

Voeu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création d'un festival culturel inter-établissements pour jeunes des 17e et 18e.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 81 relatif à la création d'un festival culturel inter-établissements pour jeunes des 17e et 18e arrondissements.

Je donne la parole à Maya AKKARI qui est en salle des fêtes.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, chers collègues, les 17e et 18e arrondissements de Paris ont vécu, il y a quelques semaines, des phénomènes de rixes entre jeunes adultes qui ont malheureusement coûté la vie à un jeune homme de 18 ans. Plus récemment, un adolescent du 15e arrondissement a été victime du même phénomène, suite à des règlements de compte entre collégiens du 15e et de Vanves.

Certes, ce phénomène n'est pas nouveau et les anciens habitants des portes de Paris nous content encore leurs aventures de jeunesse et les bagarres entre quartiers qu'ils ont eux-mêmes vécues il y a presque un siècle. Néanmoins, le fatalisme en la matière ne doit pas être de mise et l'expérience récente nous a montré que le volontarisme et le travail partenarial portent leurs fruits et permettent d'endiguer le phénomène.

Je pense là tout particulièrement au travail qui a été fait avec les associations, la Préfecture et le Parquet, par Éric LEJOINDRE et François DAGNAUD, respectivement maires des 18e et 19e arrondissements, et Colombe BROSSEL alors adjointe à la Maire de Paris à la sécurité et à la "politique de la ville" au moment des rixes entre les deux arrondissements, il y a six ans. Travail qui a abouti à une sortie de crise et à la réduction de ce phénomène. La situation reste bien sûr fragile et nécessite que nous ne baissions pas la garde.

Forts de cette expérience et en parallèle du nécessaire travail avec le Parquet, la Préfecture et les clubs de prévention - je le disais tout à l'heure - dont relève en premier le phénomène des rixes, et que font les maires Geoffroy BOULARD et Éric LEJOINDRE avec l'adjoint à la Maire à la sécurité et à la prévention Nicolas NORDMAN, il nous semble important que soient mis en place, en plus de tout cela, des projets visant à rapprocher et créer des liens entre les jeunes et les adolescents des 17e et 18e dans un cadre apaisé, tant les frontières physiques sont parfois aussi des frontières humaines dans notre belle ville.

Et que mieux que la culture pour tisser ce lien ? Ainsi, et à l'initiative de ma collègue Karen TAÏEB que je salue ici, qui a présenté un vœu allant en ce sens au dernier Conseil du 17e arrondissement...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Maya AKKARI. - Suivis par Éric LEJOINDRE dans le 18e et les élus de Paris en commun, nous vous invitons à voter ce vœu qui propose d'étudier la création d'un festival culturel inter-établissements scolaires destiné aux collégiens et aux lycéens des 17e et 18e arrondissements de Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Maya AKKARI et chère Karen TAÏEB, que j'associe bien sûr à ma réponse à ce vœu, ce vœu me permet de rappeler l'importance que nous accordons au quotidien au pouvoir de l'art et des pratiques culturelles, en tant qu'outils de dialogue, de cohésion sociale et d'émancipation. Nous l'avons évoqué tout à l'heure.

Vous l'avez dit, Madame Maya AKKARI, la vertu de ce type de processus et de procédé a été avéré lors du projet de street art "Passerelle", mis en place par GFR lors des rixes que nous avons déjà eu à subir entre les 18e et 19e arrondissements, il y a quelques années. C'est ce que ce vœu propose de réitérer, cette fois entre les 17e et 18e arrondissements.

C'est pour moi l'occasion de redire que, dans cette mandature, la culture se construira bien sûr à l'échelle parisienne, métropolitaine, mais elle se fera aussi à l'échelle des territoires. Comme vous l'avez dit, chère Maya, notre mission est bien d'accompagner cette déconcentration, mais aussi d'impulser des actions en fonction des objectifs globaux du territoire, dont la prévention des rixes est une priorité absolue.

Alors, soyons clairs sur le sujet. Si la culture ne peut pas remédier seule à ce type de difficulté - nous en sommes bien conscients -, nous tenons aussi à rappeler combien elle peut contribuer à les résoudre. C'est tout le sens de ce vœu. Je me réjouis donc de cette initiative et j'émetts un avis favorable à ce que votre proposition de festival soit étudiée.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de la part d'Alix BOUGERET, pour le groupe Changer Paris, qui est en salle des fêtes, je crois.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Mon groupe votera évidemment ce vœu, comme l'a d'ailleurs fait la majorité du 17e arrondissement en conseil d'arrondissement, puisque nous soutenons bien sûr activement toutes les actions qui favorisent l'égalité des chances par l'éducation et l'accès à la culture pour tous.

Ce vœu fait suite à un récent drame - cela a été rappelé - qui a profondément marqué le 17e arrondissement, plus particulièrement le quartier de la porte de Saint-Ouen et au-delà le 18e arrondissement. Un jeune homme est mort et il est de notre devoir d'encourager toutes les initiatives qui permettront d'apaiser les relations entre les jeunes du 17e arrondissement et ceux du 18e arrondissement, au-delà de la réponse plus sécuritaire qui est néanmoins évidemment nécessaire.

C'est dans ce sens d'ailleurs que Geoffroy BOULARD a réuni les associations locales aussitôt, les familles, tous ceux qui participent de près ou de loin à la vie du quartier et qui souhaitent évidemment que les choses s'apaisent, en lien avec Éric LEJOINDRE, le maire du 18e arrondissement.

Il conviendra de s'assurer que ce festival culturel inter-établissements s'adresse bien évidemment aux collégiens et lycéens ciblés. Ces jeunes et ce quartier méritent toute notre attention et vous pouvez compter sur la mairie du 17e arrondissement en ce sens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 déposé par le groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 36).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif au cinéma "La Clef".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préemption du cinéma "La Clef".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n° 82 et n° 83 relatifs au cinéma "La Clef".

Je donne tout d'abord la parole à Mme Fatoumata KONÉ du groupe Ecologiste de Paris pour présenter le vœu n° 82.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cela fait des années que l'avenir du cinéma "La Clef" est en suspens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Excusez-moi, est-ce que vous pourriez baisser les conversations qui viennent un peu parasiter l'intervention ?

Je vous en prie.

Mme Fatoumata KONÉ. - Une promesse de vente au groupe "SOS" a été signée le 30 novembre 2020. Le groupe "SOS" est un acteur de l'E.S.S. Celui-ci s'est engagé à poursuivre une activité d'exploitation cinématographique art et essai dans les locaux. Néanmoins, aucun engagement n'a été pris sur le maintien de cette activité d'exploitation cinématographique sur le long terme. Rien ne peut réellement nous assurer qu'il ne s'agit pas là d'une opération foncière.

Si le 5e arrondissement a la plus forte densité de cinémas au monde, ce qui fait la singularité de ce cinéma "La Clef" et ce pour quoi nous nous battons si particulièrement pour sa sauvegarde, au-delà de sa forme associative, c'est son modèle de gouvernance qui associe professionnels et étudiants du cinéma, usagers ainsi que riverains.

Alors, certes, des discussions ont eu lieu entre le groupe "SOS" et le collectif "Home Cinéma" qui gère le cinéma, mais celle-ci débute tout juste et au vu des divergences de vision, on peut douter qu'un accord soit trouvé d'ici la fin du délai pour que la Ville fasse valoir son droit à la préemption, voire qu'un accord soit trouvé tout court.

Une préemption serait juridiquement risquée, certes, sans pour autant être impossible. Preuve en est : une déclaration d'intention d'aliéner aurait été lancée par la Ville à la SEMAEST pour étudier à nouveau une possible préemption, ce qui repousse le délai de préemption du 7 février au 19 février prochain.

Il s'agit donc d'un choix politique et nous vous demandons, Madame ROLLAND, de clarifier la position de l'Exécutif sur ce sujet. Nous défendons, pour notre part avec les groupes Communiste et "Génération.s", le maintien d'un cinéma art et essai de quartier abordable et qui associe les citoyens à la gouvernance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je conclus : il est urgent d'agir car le 19 février, il sera trop tard pour défendre ce cinéma au projet singulier et innovant.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Danielle SIMONNET pour présenter le vœu n° 83.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, l'année dernière, que ce soit en séance, que ce soit sur le terrain, que ce soit au cinéma "La Clef", on a pu constater que finalement toutes les composantes politiques se retrouvaient autour de la nécessité de défendre et de préserver ce cinéma "La Clef", le seul cinéma associatif art et essai dans Paris. Il ne fait pas simplement une programmation mais aussi des ateliers de réalisation, un lieu ressources extrêmement important pour notre Capitale, important pour la culture. Il faut à tout prix le préserver.

Puisque tout le monde était d'accord hier, puisqu'il y avait des engagements de Paris en commun candidat aux municipales pour préempter le cinéma "La Clef", alors il faut appliquer ces engagements et ces promesses de campagne.

Je le rappelle, la maire du 5e, Mme BERTHOUT, a également à nouveau fait voter un vœu dans son conseil d'arrondissement en faveur de la sauvegarde de ce cinéma "La Clef".

Je pense que maintenant il faut bien prendre conscience que la situation avec le groupe "SOS" n'est absolument pas une situation de sauvegarde du lieu. Quel est le contenu de l'accord et quels sont les risques de l'accord ? D'abord le groupe "SOS" est vraiment le gros pot de fer avec le cinéma "La Clef" qui est le petit pot de terre. Vous savez pertinemment que la culture du groupe "SOS" fait qu'ils n'ont pas développé tout un programme culturel, et de fait ils auront plus une démarche qui fait que toute l'identité de l'association de cinéma sera "écrabouillée" et ne pourra pas se développer en ce lieu si c'est le groupe "SOS" qui reprend.

Mais il est aussi à craindre finalement que l'objectif du groupe "SOS" soit de faire une opération de spéculation immobilière car qu'est-ce que qui se passe dans le compromis de vente ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je conclus.

Il y a une clause de partage : 50/50 sur cinq ans maximum. Cela veut dire qu'il y a un risque de spéculation et on sait que le groupe "SOS" par le passé a déjà racheté du foncier pour le revendre et dégager un bénéfice.

Donc il faut et je souhaite à travers ce vœu que la Ville de Paris, parce qu'il y a un intérêt général et que c'est juridiquement possible, engage la préemption du cinéma "La Clef" pour sauver l'association "Home Cinéma" et ses actualités.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans notre Assemblée, il y a les vœux, et concernant "La Clef" ils sont légion depuis déjà plusieurs mois. Puis il y a le travail au quotidien, un peu en dehors de l'Assemblée. Ce travail, c'est l'accompagnement, l'expertise, la médiation déployée sous l'impulsion d'abord de mon prédécesseur, puis avec mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY, Florentin LETISSIER, Ian BROSSAT, Paul SIMONDON, Emmanuel GRÉGOIRE, et leurs cabinets que je remercie, et les nombreuses directions de la Ville qui travaillent sur ce dossier depuis 2018.

Tout en œuvrant ainsi au quotidien, nous avons toujours dit aussi, dans cet hémicycle et au-delà, combien nous considérons l'activité de "La Clef" associative art et essai comme importante. Mais pas n'importe comment car en l'état, et vous le savez, votre vœu n'est pas applicable. Il n'est tout simplement pas applicable et je vais vous résumer ici pour la énième fois les points qui m'empêcheront de lui donner une suite favorable. Pourquoi ? C'est tout simplement parce qu'il est de notre responsabilité politique, je crois, de ne pas voter des démarches inapplicables. Nous ne ferions alors que tromper les Parisiennes et les Parisiens. Je m'y refuse absolument.

Tout d'abord juridiquement, la préemption, je l'ai déjà dit, n'est pas un acte anodin : c'est une exception au droit commun. A ce titre, elle est encadrée, elle doit être parfaitement justifiée, elle doit répondre à une politique publique définie au préalable par la collectivité. Ce qui est le cas pour la politique de logement social, menée ardemment par la Ville de Paris, mais ce qui n'est pas le cas ici. Nous ne pourrions pas créer de logements dans ce bâtiment et je suis catégorique sur ce point, car la Ville intégrerait une copropriété en y étant largement minoritaire. Il s'agit là d'un obstacle infranchissable, à la fois pour surélever et qui plus est dans le but de construire des logements sociaux. Donc se risquer à une fessée judiciaire pour quelque chose dont nous savons qu'il peut exister autrement, ce n'est évidemment pas notre option.

Par ailleurs, permettez-moi de prendre en compte l'aspect financier. Vous appelez de vos vœux l'achat à plus de 4 millions d'euros d'un bien privé qu'un propriétaire privé s'apprête à acquérir pour y réaliser précisément l'activité que nous appelons de nos vœux, à savoir du cinéma art et essai. J'en appelle à la raison : nous nous devons aujourd'hui de préserver nos efforts, nos moyens, dont vous savez qu'ils sont très contraints, pour les biens réellement en péril et les cas ne manquent pas au quotidien, je vous assure, notamment depuis la crise sanitaire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Enfin et pour terminer - il y avait deux vœux alors je prends un peu plus de temps - parlons un peu culture car c'est bien l'objet de ces discussions.

Nous avons obtenu, lors de la réunion du 13 janvier dernier, que les deux parties en présence dialoguent, ce qui n'était pas le cas aux précédentes. Du côté de l'acheteur, l'engagement est clair : il maintiendra l'activité cinématographique du lieu et est parfaitement disposé à préserver l'activité du collectif "Home Cinéma" ; il l'a d'ailleurs redit hier dans la presse. Si tel est le cas à l'avenir, nous ne pourrions que nous réjouir.

Et en tout dernier point, c'est bien "Home Cinéma" que nous souhaitons soutenir. Or, si nous avions pu préempter, nous aurions été amenés à mettre en concurrence, alors qu'avec la solution offerte aujourd'hui par le groupe "SOS", "Home Cinéma" a la possibilité de poursuivre son activité.

Pour l'ensemble de ces raisons, et je le regrette, je ne peux que vous enjoindre à retirer votre vœu qui ne correspond pas à des dispositions applicables en l'état, faute de quoi je me verrai dans l'obligation d'y émettre un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 des groupes Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 7 dans l'hémicycle.

En salle des fêtes, combien de votes pour ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - 10 pour.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Qui est contre ?

19 dans l'hémicycle.

Salle des fêtes ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - 17 contre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Ce qui fait 35 contre.

Qui s'abstient ? 12 dans l'hémicycle.

Salle des fêtes ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - 11 abstentions.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Soit 25 abstentions.

Alors nous avons 17 pour, 35 contre et 13 abstentions.

Le vœu n° 82 est rejeté.

Madame SIMONNET, vous me confirmez que le vœu n° 83 est maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je demande que l'étude de la Direction des Affaires juridiques - DAJ - sur la préemption soit transmise à l'ensemble des Conseillers et des Conseillères de Paris, comme c'est de droit, et je maintiens mon vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - D'accord, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Est-ce le même vote ?

Pour la salle des fêtes, c'est pareil, vous me confirmez le même vote ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - A priori oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Qui est contre ? Même vote également ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Abstentions également ?

Donc le vœu n° 83 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fermeture à 18 heures des conservatoires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 84 relatif à la fermeture à 18 heures des conservatoires.

Je donne la parole à M. Jean LAUSSUCQ pour le groupe Changer Paris, qui est en Salle des fêtes.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Madame la Maire.

Par ce vœu, le groupe Changer Paris souhaite attirer l'attention du Conseil de Paris sur la situation difficile que vivent les conservatoires dans nos arrondissements. Nous avons évoqué la situation difficile de la culture du fait des décisions qui relèvent de l'Etat et qui nous sont imposées à la Ville de Paris et à toutes les collectivités territoriales.

Mais dans les circonstances sanitaires difficiles, il existe aussi des initiatives qui sont laissées aux exécutifs locaux, et donc à l'Exécutif parisien, pour organiser en temps de crise la continuité des enseignements, une continuité pédagogique qui doit également valoir au sein des conservatoires.

A cet égard, l'organisation des conservatoires soulève chez nous plusieurs interrogations. La première interrogation, qui a été heureusement résolue hier par une fermeture à 20 heures, était une décision de fermeture à 18 heures des conservatoires, mais cette décision de fermer à 20 heures nous interroge malgré tout.

Comme vous le savez, les horaires d'enseignement des conservatoires sont calqués sur les horaires d'enseignement scolaire. Ils ne peuvent donc se dérouler qu'après les enseignements scolaires. En fermant à 20 heures, malheureusement dans le 7^e arrondissement nous mettons en danger l'enseignement de près de 200 élèves sur 1.200. Pourquoi ne pouvait-on pas envisager une fermeture à 21 heures ? Le rallongement du temps de trajet qui nous a été objecté pouvait être dépassé si on avait envisagé tout simplement un roulement des agents qui leur aurait permis de rejoindre leur domicile sans être pénalisés.

En réalité, nous avons pénalisé les élèves et leurs parents. Nous avons pénalisé leur apprentissage, qui est déjà malmené depuis près d'un an et demi du fait de la situation que nous vivons. Nous avons pénalisé l'idée même que les conservatoires sont des lieux d'enseignement et pas simplement de pratiques extrascolaires.

Ce sont des lieux d'enseignement culturel, d'enseignement artistique qui sont essentiels, on l'a rappelé, au développement complet des individus et des enfants. Ce sont des lieux qui doivent être préservés. Ce sont des lieux où la continuité pédagogique est essentielle. Elle doit être organisée, et malheureusement nous n'avons pas à ce jour de plan réel d'organisation de l'enseignement des conservatoires.

Nous avons mis quinze jours à réagir. Que se passera-t-il en cas de nouveaux confinements ? Que se passera-t-il pour les conservatoires parisiens ?

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur LAUSSUCQ, pour cette intervention qui témoigne de votre intérêt et de votre implication pour les pratiques artistiques amateurs dans les lieux de proximité et d'enseignement de très grande qualité que sont les conservatoires.

J'en profite ici pour saluer l'implication aussi des professeurs qui, depuis bientôt un an, se sont mobilisés pour maintenir le lien avec les élèves, leurs familles et pallier ainsi l'absence de certains cours physiques de manière temporaire du fait de la crise sanitaire.

En ce qui concerne l'adaptation des cours et du fonctionnement pendant ladite période, je vous rassure et je vous contredis, Monsieur LAUSSUCQ : il y a un plan. La Direction des Affaires culturelles a mis en place un plan de reprise d'activité des conservatoires municipaux et du conservatoire à rayonnement régional. C'est le cadre global et c'est dans ce cadre que nous sommes en mesure d'autoriser la reprise de la plupart des activités d'enseignement artistique, et que nous avons pu réagir à chaque fois dans de très courts délais aux récurrentes modifications des consignes gouvernementales, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit dans votre vœu.

Oui, nous avons mis en place différents scénarios, toujours sous l'égide du C.H.S.C.T. Je salue ici ma collègue Karen TAÏEB qui le préside. S'il est essentiel de poursuivre l'activité d'enseignement, cela ne peut se faire aux dépens des enseignants et des personnels qui travaillent dans les conservatoires. C'est ce à quoi les très récurrentes réunions des C.H.S.C.T. au gré des modifications de décrets servent.

Si nous avons bien conscience de notre rôle vis-à-vis de la population, et c'est pour cela que la Ville de Paris fait tout le nécessaire pour garantir la continuité des cours, nous sommes aussi conscients que ces cours n'existeraient pas sans les meilleures conditions de travail possible.

Ainsi, s'agissant des horaires d'ouverture, le C.H.S.C.T. de vendredi a donné lieu à un dialogue soutenu et a abouti à élargir les horaires au-delà de 18 heures, puisque depuis hier c'est jusqu'à 20 heures que les conservatoires sont ouverts, ce qui nous permet d'assurer en présentiel 90 % des enseignements.

Compte tenu de cette nouvelle organisation, je considère votre vœu comme exaucé et je vous invite à le retirer.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 84 est-il maintenu, Monsieur LAUSSUCQ, pour Changer Paris ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 84 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au nettoyage des tags sauvages et graffitis.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 85 relatif au nettoyage des tags sauvages et des graffitis.

La parole est à M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, les murs de Paris subissent depuis quelques années une invasion de street art de qualité variable et de graffitis. Les œuvres intéressantes sont, hélas, le plus souvent noyées sous les tags, les autocollants, les affiches sauvages et les œuvres franchement sans grand intérêt. Les services de la Ville dépendants de Colombe BROSSEL semblent déboussolés devant ces œuvres murales. S'agit-il d'œuvres à conserver, voire à restaurer ou de simples dégradations à nettoyer ?

Cette prolifération anarchique nécessite une stratégie à l'échelle de la Capitale. D'abord ma suggestion est que la Mairie établisse une méthode d'identification des œuvres qu'elle souhaite préserver, en accord avec les propriétaires des bâtisses concernées évidemment, et peut-être en s'appuyant sur une gouvernance décentralisée rassemblant au niveau des mairies des experts du sujet, des amateurs de street art, des associations de défense du patrimoine et de riverains.

A partir de là, nous serions capables de dresser un inventaire par œuvre et par rue exploitable par les services de la propreté. Une fois les règles établies, l'entretien et la répression pourraient être mis en œuvre avec une constance et une fermeté que les Parisiens appellent. Je vois dans le 18e une association de riverains qui se substitue à la mairie pour effacer les tags, sachant qu'un mur propre reste propre et un mur tagué évidemment se dégrade très vite.

Le nettoyage régulier des murs fait partie de l'art de rue, par nature éphémère, et sa disparition est par conséquent inhérente à sa démarche. Puis tout le monde n'est pas Jérôme MESNAGER, tout le monde n'est pas Christian GUÉMY qui signe C215, ou BANKSY.

Quant aux graffitis, ils sont souvent signés par quelqu'un qui en assume la paternité. Je sais que la Mairie de Paris a déjà poursuivi ceux qui assument leur dégradation : DUSTER, KEBLA et d'autres. La justice ne vous a pas toujours suivis, mais je vous encourage à exiger une politique pénale plus répressive à l'égard de leurs auteurs. Cela a marché, vous avez eu une première victoire, je crois, contre un vandale graffeur reconnu. Continuez.

Comme cela, cet inventaire permettra de systématiser la préservation des œuvres auxquelles les Parisiens sont attachés et ce street art de grande qualité que l'on veut garder. En revanche, toutes les œuvres de street art médiocres doivent être effacées et vous pourrez mener une action efficace et pérenne.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur VÉRON.

Je vois que vous vous érigez en juge de la qualité du street art et je vous félicite, j'en serai bien incapable. Néanmoins, je salue l'intérêt que vous portez à cette discipline artistique qui suscite l'attention et l'intérêt de nombre de Parisiennes et de Parisiens depuis longtemps.

Pour ce qui est de réaliser un inventaire, la principale objection que nous y porterions est exactement ce que vous avez dit : le street art ne supporterait pas de patrimonialisation. Il y a des murs d'expression libre...

S'il vous plaît ? Merci.

Les murs d'expression existent, ils sont respectés et utilisés en tant que tels, et la Direction de la propreté les connaît bien et en préserve les œuvres.

Pour ce qui est des dégradations que vous évoquez - je joins à ma réponse ma collègue Colombe BROSSEL que je remercie de m'avoir fourni les chiffres que je vais énumérer -, pas moins de 1.200 signalements sont recensés chaque semaine sur l'application DansMaRue - vous ferez le calcul, c'est près de 200 au quotidien - et près de 350.000 mètres carrés de tags et graffitis sont effacés chaque année.

J'ai fait vérifier ces chiffres tant ils me paraissaient énormes. Ils le sont effectivement et ils attestent bien de l'attention que la Ville porte au nettoyage de ce qui n'a pas de caractère artistique, de ce qui ne fait pas non plus, et c'est autre chose, l'objet de conventions avec la Ville dans le cadre de commandes publiques.

Donc l'inventaire des œuvres protégées existe déjà et nous n'irons pas plus loin en la matière pour éviter la patrimonialisation, comme je le disais, et chaque nettoyage fait l'objet d'une discussion systématique entre la Ville et les mairies d'arrondissement.

Pour toutes ces raisons, face au travail qui est déjà engagé et au doublement des montants à venir à la Direction de la Propreté pour remplir ces missions, je vous propose de retirer ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de la part d'Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Ce n'est pas une explication de vote mais un commentaire du vœu. Puisqu'il évoque Paris Centre, je vais répondre en tant que maire de Paris Centre.

D'abord, je voudrais remercier évidemment Carine ROLLAND pour sa réponse.

Et cher Aurélien VÉRON, je voudrais revenir sur deux points : d'une part la réponse municipale et la mobilisation des services face aux tags et graffitis, et d'autre part ce sujet du street art que vous évoquez de la ligne de crête entre expression artistique libre et les dégradations dans l'espace public.

Sur le premier point, je ne peux que reconnaître que nous avons fait face à des difficultés concernant le nettoyage des tags et des dégradations, et particulièrement au Centre de Paris. Pour illustrer simplement d'un nombre l'ampleur de la tâche, qui s'impose au Centre en particulier, un seul nombre : 99 % des signalements reçus par la division locale de la propreté sur l'application DansMaRue concernent les tags sauvages. 99 % !

Evidemment, j'en conviens, les délais de traitement sont bien souvent trop longs, la réactivité des prestataires, puisque nous utilisons des prestataires, ne donne pas toujours entière satisfaction. Mais force est de constater que la situation évolue, sous l'impulsion de Colombe BROSSEL, que Carine ROLLAND a très bien citée et qui est adjointe à la propreté de la Mairie de Paris. Colombe BROSSEL qui d'abord met tout en œuvre pour augmenter le budget alloué au marché de dégraffage et qui a impulsé l'idée qu'il convient de prendre en compte les signalements non plus au cas par cas mais à l'échelle de tout un quartier. Et Colombe BROSSEL qui a engagé la révision nécessaire des obligations contractuelles de nos prestataires. D'ailleurs, Aurélien VÉRON, vous le savez très bien puisque vous

aviez, il y a quelques jours, une réunion avec Colombe BROSSEL qui vous l'a expliqué, je crois, pour votre satisfaction.

Vous avez cité l'exemple du passage Basfour, qui est un cas spécifique dans lequel je ne peux que saluer la réactivité de toute la chaîne d'intervention de nos services. C'est un cas très intéressant puisque étaient présents effectivement des graffitis mais aussi une œuvre d'art de l'Américain Eddie COLLA - qu'à titre personnel j'apprécie beaucoup - qui est surtout reconnu pour ses œuvres dans le monde entier, de Hong Kong à Los Angeles.

Evidemment la Ville ne va pas demander la permission à tous les auteurs de graffitis avant d'effacer leurs inscriptions, mais quand il s'agit d'une œuvre d'art reconnue et identifiée, qui participe à faire vivre cet art urbain, voire notre patrimoine, il semble normal de se poser la question. C'est ainsi que nous avons travaillé avec les équipes de la division locale de la propreté en discutant de la pertinence et du périmètre de l'intervention. Cela a justifié quelques jours d'attente, avec une première intervention vendredi matin dernier, pour nettoyer les graffitis autour de l'œuvre, et une seconde l'après-midi après un échange avec l'artiste lui-même pour remettre le mur entièrement en l'état.

Il s'agit pour moi d'une qualité de service exemplaire, dans la finesse de l'intervention, dans la compréhension de sa délicatesse. Dans quelles villes du monde les équipes de propreté se posent ces questions de l'art de rue ? C'est extraordinaire. Pour ces cas particuliers, la discussion avec l'artiste est précieuse car il peut alors proposer lui-même des modes de conservation et d'entretien de l'œuvre, comme l'a fait Christian GUÉMY que vous avez cité tout à l'heure, ou encore simplement proposer qu'elle soit effacée. Car comme vous l'avez rappelé, le propre du street art est d'être éphémère.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Cela fait partie du jeu et je ne vais pas rappeler toutes les œuvres merveilleuses dans le Centre de Paris...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Non, parce que vous avez atteint la fin de votre temps de parole.

Ce n'est pas la peine de taper, on est dans l'hémicycle, Madame !

Allez-y, Ariel WEIL, finissez.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je remarque simplement qu'au Conseil de Paris, comme au passage Basfour, l'art joue pleinement son rôle : nous questionner sur ses limites, sa nature et son accès.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous mettons donc aux voix le vœu qui est maintenu, Monsieur VÉRON ou pas ?

M. Aurélien VÉRON. - Je constate une ambiguïté entre l'aspect patrimonial et l'aspect non patrimonial. Les œuvres de BANKSY ont été volées et la Mairie de Paris s'est portée partie civile visiblement. Il y a quand même la volonté de défendre des œuvres ce qui est tout à fait louable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il est maintenu ou pas votre vœu ?

M. Aurélien VÉRON. - Donc, il est maintenu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 85 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous abordons maintenant le vœu n° 86 relatif à l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Aujourd'hui, à Paris, sur les 73 bibliothèques municipales, seules 9 sont ouvertes le dimanche. Vous le savez, l'ouverture des bibliothèques le dimanche est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur et que nous défendons avec régularité et ténacité dans cette enceinte, notamment par la voix de Béatrice LECOUTURIER.

Dès lors, nous regrettons que ce sujet n'avance qu'à dose homéopathique. Au rythme d'ouverture de deux bibliothèques le dimanche, il faudrait trente ans à la Ville de Paris pour voir la totalité de ses bibliothèques ouvertes le dimanche.

Or, aujourd'hui il y a véritablement urgence. Nous avons constaté, lors des deux premiers confinements, combien la culture et les livres en particulier ont manqué aux Français. Aujourd'hui, à Paris, les bibliothèques sont parmi les derniers lieux accessibles à la culture et les lecteurs sont au rendez-vous quand on voit l'augmentation significative du nombre d'abonnements aux bibliothèques parisiennes.

Alors que l'étirement dans le temps de la crise fait éclater une fragilité psychologique chez beaucoup de Parisiens, je pense notamment aux plus jeunes, les bibliothèques apparaissent comme des havres de paix et des lieux de prévention accessibles à tous contre la souffrance mentale. Selon une étude publiée par l'université britannique du Sussex, au bout de six minutes de lecture, le corps et l'esprit se trouvent dans un état d'apaisement. Les bibliothèques sont donc de véritables antidotes à la morosité ambiante.

Encore faudrait-il que les horaires et les jours d'ouverture s'adaptent aux nouvelles conditions que nous impose la crise sanitaire. Nous regrettons que les horaires d'ouverture des bibliothèques n'aient pas été étendus, notamment au moment de la pause méridienne.

Aujourd'hui, il y a urgence à agir. Notre groupe propose donc par ce vœu d'accélérer le mouvement d'ouverture dominicale, afin que toutes les bibliothèques ouvrent le dimanche pour offrir à chaque Parisien la possibilité de conserver ce lien indéfectible à la culture et de lecture auquel ils sont attachés plus que jamais.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame GATEL, merci aussi à Béatrice LECOUTURIER avec laquelle nous avons des discussions nourries sur le sujet.

Je ne peux que vous rejoindre sur les effets extrêmement positifs de la culture dans cette période si particulière, sur le rôle indispensable que jouent les bibliothèques, confier la discussion que nous avons eue tout à l'heure sur la future médiathèque James Baldwin. Je n'y reviens pas.

Effectivement, aujourd'hui quelques bibliothèques sont ouvertes le dimanche, les plus grandes parce que ce sont celles aussi dont nous savons qu'elles feront l'objet d'affluence ce jour si particulier, et notre objectif est de poursuivre cette démarche.

Notre engagement est indéfectible en la matière. Nous ouvrirons davantage les bibliothèques. Il y en aura probablement deux cette année ouvertes le dimanche en plus des sept existantes. En ce sens, je ne peux que saluer et remercier votre expression et votre impulsion.

Cependant, soyons aussi réalistes. Je le disais tout à l'heure, les bibliothèques n'existent pas sans les agents qui y travaillent et il nous est strictement impossible, sur une simple expression de volonté, sur une simple décision, d'ouvrir les bibliothèques le dimanche d'un coup d'un seul, je dirais. Paris compte 68 bibliothèques de prêt, sans compter les bibliothèques patrimoniales. C'est un travail long qui implique de respecter les instances de dialogue social - je salue à nouveau Karen TAÏEB qui préside le C.H.S.C.T. - et de mettre en place des moyens supplémentaires.

En l'occurrence, si ce ne sont pas les idées qui nous opposent, chère Maud GATEL, je n'ai malheureusement pas d'autre choix que de vous demander de retirer votre vœu, ce serait mentir à nouveau ici que de dire aux Parisiens et aux Parisiennes que nous pourrions l'exaucer dès demain.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Est-ce que le vœu est maintenu ?

Il est maintenu. Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 86 est rejeté.

2021 DAC 368 - Subvention (25.000 euros) à la Fondation "Le Musée Clemenceau" (16e) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 368 : subventions de 25.000 euros à la Fondation "Le Musée Clemenceau" dans le 16e arrondissement dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019.

Je donne la parole à Francis SZPNER.

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - Madame le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, Clemenceau est une grande figure de l'histoire de la Ville de Paris. Il a été maire du 18e arrondissement et président du Conseil municipal. Il a incarné la victoire et est une grande figure de la République.

La situation de la Fondation est aujourd'hui difficile. Cette subvention, qui est bienvenue, est tout de même insuffisante au regard de la baisse catastrophique des fréquentations, puisque nous sommes passés d'une moyenne de 6.000 visiteurs par an ces dernières années à 1.925 visiteurs en 2020. Nous ne pouvons pas faire de projections sur l'année 2021, mais compte tenu de la crise sanitaire, il y a là évidemment un manque à gagner.

Le musée a fait l'objet de nombreuses rénovations. Elles ne sont pas toutes achevées et il y a besoin effectivement que cette Fondation soit aidée, d'autant que cette année, dans le cadre du 100e anniversaire de l'arrivée du Soldat inconnu à l'Arc de Triomphe, la mémoire du "Tigre" et la volonté de dynamiser son image, qui demeure un exemple utile par les temps qui courent, nous apparaissent plus que nécessaires.

La mairie du 16e a décidé d'ailleurs de poser les bases d'un partenariat resserré avec la Fondation Clemenceau pour que nous puissions faire des expositions hors les murs, des conférences à la mairie avec le jeune public et faire connaître cette grande figure de la République.

Voilà pourquoi cette subvention nous apparaît bienvenue, même si nous estimons qu'elle aurait pu être plus généreuse compte tenu de la situation.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Monsieur le Maire, cher Francis SZPNER, cher collègue, je vous remercie pour cette intervention qui nous permet de parler d'un musée assez particulier, "le Musée Clemenceau", un établissement qui est soutenu de longue date par la Ville de Paris, notamment dans une période si cruelle pour nos musées qui sont, comme chacun le sait, interdits de visites en raison des risques de contamination au Covid-19.

Le Musée Clemenceau est une véritable machine à remonter le temps. Installé dans un immeuble du 16e arrondissement, là où il a vécu, là où il est mort le 24 novembre 1929, il nous offre une plongée dans l'appartement et le jardin privé du "Tigre".

Je me suis rendue au musée le 27 janvier dernier pour échanger avec Jacqueline SANSON, la secrétaire générale du musée, et Lise LENTIGNAC, l'administratrice. Lors de cet échange, j'ai pu constater que loin de se laisser abattre, l'équipe était tout au contraire mobilisée sur les prochaines expositions, soucieuse de continuer à ouvrir le musée sur l'extérieur en nouant des partenariats avec des institutions prestigieuses.

C'est encore confidentiel mais je peux vous dire, chers collègues, que le musée offrira une carte blanche à une artiste de street art invitée à revisiter "Les Nymphéas" de Monet, grand ami de Clemenceau.

Le musée travaille aussi à l'élaboration de plusieurs partenariats, notamment avec le C.N.C. et l'Education nationale. Lors de ma visite, j'ai eu le privilège de voir la très belle exposition intitulée "Clemenceau accueille Victor Hugo", réalisée avec le partenariat de la BNF et de Paris Musées. Cette exposition était prévue jusqu'en octobre 2020, elle est prolongée jusqu'au 27 février, mais je crains malheureusement que les musées n'aient pas rouvert d'ici là, à moins que l'on s'inspire de nos voisins italiens qui devaient rouvrir leurs musées, à l'instar de La Chapelle Sixtine ouverte depuis le 1er février. C'est un vœu aussi que nous faisons.

Contraint de ne pouvoir recevoir du public, je tiens aussi à souligner, cher Francis SZPNER, le dynamisme du musée sur Internet. Leur site Web s'est enrichi d'une nouvelle page intitulée "Comprendre Clemenceau". Plus original également, depuis le 22 septembre, les internautes peuvent suivre sur Twitter, Instagram et Facebook le périple de Clemenceau en Asie du Sud-Est, il y a cent ans, à travers le carnet de voyage de son ami et compagnon de route Nicolas Pietri.

Pour l'ensemble de ces raisons, je suis en effet très fière que la Ville de Paris accompagne et soutienne cet établissement par le biais, vous l'avez rappelé, d'une subvention importante : 25.000 euros versés à la Fondation du Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 368.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 368).

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'acte de rachat de l'hôtel Scipion (5e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 87 relatif à l'acte de rachat de l'hôtel Scipion dans le 5e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les Parisiens sont attachés à leur patrimoine. Parmi ces monuments témoins de l'histoire de la ville, l'hôtel Scipion occupe une place unique datant de l'époque de Charles IX. C'est un joyau architectural bâti en 1565 et un exemple rare de la première Renaissance.

Pourtant antérieur de quarante ans, le style de l'hôtel Scipion offre quelques similitudes avec les bâtiments de la place des Vosges. Cet hôtel s'organise autour d'une cour pavée, il illustre l'esprit d'ouverture qui règne à l'époque, favorisant de nouvelles formes architecturales en milieu urbain. Les murs s'ouvrent, laissant place à une galerie de brique et de pierre classée au titre des Monuments historiques depuis novembre 1899. D'autres parties de l'édifice sont inscrites aux Monuments historiques, comme la façade sur la rue Scipion et la toiture. Au-delà de son architecture et de ses ornements, il est témoin des changements de la société du XVIe siècle et du désir de nouveaux cadres de vie.

Cet héritage, nous nous devons de le préserver. Depuis plusieurs siècles, il est lié aux hôpitaux de Paris et encore dénommé Ancienne boulangerie des hôpitaux de Paris. Depuis plusieurs années, l'Assistance publique-hôpitaux de Paris cède des biens prestigieux. Celui-ci fait l'objet d'un rachat imminent, alors même que le projet de son devenir ferait encore l'objet de discussions. Les dernières nouvelles ne font pas état d'une certitude quant à la restauration exemplaire du bâtiment et la préservation entière de l'ensemble de ses parties classées et inscrites. Nous savons seulement que : "L'entente sur la préservation du patrimoine historique semble conclue".

Notre époque est plus que toute autre sensible à la protection du patrimoine bâti et à ces témoins de pierre qui nous rappellent que notre ville a un passé et qu'elle s'est construite petit à petit au fil des siècles et au fil des modes. Le projet immobilier à venir se doit de respecter l'esprit et la beauté des lieux. Désormais, nous devons prendre des garanties.

Ces garanties, Madame la Maire, nous savons que ce n'est pas vous qui êtes directement en mesure de nous les fournir. En revanche, la Mairie de Paris est clairement fondée à se prononcer sur la stratégie de l'A.P.-H.P., ainsi qu'à se soucier du devenir de ce patrimoine.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Anne BIRABEN, merci pour votre vœu qui nous permet d'attirer notre attention sur un hôtel particulier qui date du XVIe siècle, de style Renaissance, première bâtisse construite en brique et pierre de Paris, avec des arcades à l'italienne et une cour pavée, comme vous l'avez dit. Ce lieu comporte une dimension patrimoniale indéniable et ses protections au titre des Monuments historiques l'attestent, s'il le fallait.

La Ville de Paris sera évidemment très attentive au respect de ce patrimoine, de ce monument exceptionnel, même si je dois redire ici - ce que vous avez bien compris d'ailleurs - que cet acte de vente concerne l'A.P.-H.P. et le groupe privé GDG Investissements. La Ville ne peut s'interposer à ce stade du point de vue juridique. Néanmoins, je suis certaine que la Commission du Vieux Paris saura s'en saisir en temps voulu, si un permis de construire ou de démolir venait à être déposé.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'émets un avis défavorable. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que votre vœu est maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 87 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la statue en hommage au général Dumas.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 88 relatif à la statue en hommage au général Dumas.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit d'un vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 17e arrondissement.

Au regard de la destinée unique de Thomas Alexandre Dumas, né en 1762 à Saint-Domingue, premier général de division d'origine antillaise, il fut l'un des héros de la Révolution française, puis des batailles d'Egypte sous Napoléon, avant d'être capturé par les armées transalpines à Tarente en 1799.

En 1912, une statue en pied à la mémoire du général Dumas avait été érigée place Malesherbes, aujourd'hui place du Général-Catroux dans le 17e, formant un ensemble cohérent avec celles déjà élevées en l'honneur de son fils et de son petit-fils, avant d'être retirée et fondue par les nazis lors de l'Occupation.

Sa vie fut emblématique. Il représente un symbole d'un idéal républicain, on peut dire même rassembleur. En juin dernier, le Premier Ministre s'était même dit profondément déçu que la République, la Ve et bien entendu la IVe avant, ne reconstruisent pas la statue du général Dumas qui a été fondue par les nazis en 1940.

C'est pourquoi nous, élus du groupe Changer Paris mais également les élus du 17e arrondissement, émettons le vœu qu'une statue rendant hommage au général Dumas reprenne le modèle originel de 1912 et que celle-ci soit de nouveau érigée place du Général-Catroux, afin de rendre hommage à ce grand général qui peut rassembler bien entendu l'Assemblée ici présente.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Carline LUBIN-NOËL, chers collègues du 17e arrondissement, c'est un vœu que vous avez présenté en Conseil du 17e arrondissement et nous l'avons effectivement voté à l'unanimité. Il nous permet d'évoquer, en ce 4 février, anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1794, la mémoire du général Thomas Alexandre Dumas, né esclave, premier général d'origine antillaise, héros de la Révolution française, qui a inspiré à son fils, Alexandre Dumas, le célèbre roman "Les trois mousquetaires" ayant d'ailleurs lui-même sur cette même place du Général-Catroux sa très belle statue, œuvre de Gustave Doré.

La sienne, comme vous l'avez dit, fut installée en 1912, ex-place Malesherbes, mais détruite et fondue par les nazis en 1942. Il a fallu attendre juin 2002, sous le mandat de Bertrand DELANOË, pour que soit votée, déjà de manière unanime au Conseil de Paris, la réalisation d'un monument en mémoire du général Dumas dans ce jardin, à qui la Maire de Paris a donné en septembre dernier le nom de Solitude, une autre combattante de la liberté née en Guadeloupe, elle aussi en esclavage. Œuvre du plasticien Driss SANS-ARCIDET, ce monument inauguré le 4 avril 2009, symbolise de manière très forte la fin de l'esclavage par des chaînes et des fers d'esclaves brisés : une œuvre qui a permis de réparer l'histoire.

C'est d'ailleurs le sens de ce vœu, auquel je donnerai évidemment un avis favorable. Il s'agit ici de reconstruire à l'identique la statue du général Dumas. Cette demande récurrente, je l'ai entendue à chaque commémoration du 10 mai, Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition.

En décembre 2020, j'ai reçu Claude RIBBE, écrivain et philosophe, qui lui aussi fait partie des ardents défenseurs de la réhabilitation de la statue. Actuellement conseiller du Ministre des Outre-mer, il souhaitait me faire part d'une bonne nouvelle, à savoir que l'Etat était d'accord pour reconstruire cette statue d'après les photos d'époque et à l'aide d'une technologie 3D.

Pour l'ensemble de ces raisons, et permettez-moi d'associer à ce vœu mes collègues Jacques MARTIAL et Laurence PATRICE, j'émettrai un avis favorable, sous réserve que l'Etat s'engage à financer intégralement la reconstruction de la statue du général Dumas, la Ville de Paris s'engageant évidemment pour sa part à prendre à sa charge l'entretien de la statue au titre du patrimoine pour les générations futures.

Il faudra enfin porter une attention particulière à l'aménagement de la place du Général-Catroux et du jardin Solitude, évidemment en lien avec le maire du 17e arrondissement...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - ... car le jardin Solitude, qui accueille aujourd'hui l'œuvre de Driss SANS-ARCIDET, je le rappelle, accueillera bientôt la sculpture en hommage à Solitude, ainsi que l'a annoncé la Maire de Paris, faisant de cette place et de ce jardin un lieu parisien puissant, où les principes ainsi que les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qu'ont défendus et qu'incarnent ces deux héros, que sont Alexandre Dumas et Solitude, se rappellent à nous et aux générations à venir.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 88 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 37).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accessibilité des édifices religieux construits avant 1905.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 89 relatif à l'accessibilité des édifices religieux construits avant 1905.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris est propriétaire de 96 édifices culturels et, conformément à la loi du 11 février 2005, elle doit veiller à la mise en accessibilité de ces établissements recevant du public.

Les lieux de culte sont aussi fréquentés par un nombre important de Parisiens en difficulté de se mouvoir sans assistance et par des personnes à mobilité réduite. Nombre d'entre eux se voient dans l'incapacité d'y accéder à cause des marches devant l'entrée. Pour ces Parisiens, c'est une liberté fondamentale particulière qui leur est refusée, car la liberté de pratiquer le culte touche à leur intimité la plus profonde et à leurs convictions les plus ancrées.

L'accessibilité concerne autant les personnes âgées que les usagers en fauteuil roulant, les déficients visuels, les familles avec des poussettes. Dans une ville qui se veut inclusive, c'est notre objectif commun. Cette dimension ne doit pas être oubliée. J'ajoute que dans une ville touristique comme la nôtre, l'accessibilité permet à tous de découvrir ces richesses d'architecture. Je sais que l'adjoint à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, Jacques GALVANI, est attentif à cette question.

Dans le cadre du Plan Eglises conduit depuis 2015, la Ville de Paris procède à la rénovation attendue de ces bâtiments, ce qui offre l'opportunité de travailler la question de l'accessibilité. Force est de constater que trop peu d'édifices sont aujourd'hui accessibles. Je sais que ce sont des opérations parfois coûteuses et complexes sur des bâtiments classés. Une solution a pu être trouvée pour l'église de la Madeleine, afin qu'un ascenseur permette à toute personne à mobilité réduite d'y accéder. Bien souvent, une simple rampe d'accès suffirait à augmenter significativement l'accessibilité du site pour un coût maîtrisé.

Si cela ne peut financièrement pas être fait partout, nous demandons que la Mairie identifie les sites sur lesquels ce besoin se fait le plus urgent et considère les demandes déjà déposées par les gestionnaires de ces lieux de culte. Dans le 8e arrondissement, c'est notamment le cas de l'église Saint-Augustin.

Madame TAÏEB, pour en avoir discuté avec vous, je sais que vous serez attentive à trouver une solution, mais je vous reprécise que ce vœu n'a pas vocation à vous engager à court terme à rénover l'ensemble des édifices concernés, mais bien à prouver votre engagement pour les situations les plus critiques.

Nul doute que vous vous montrerez sensible à ce vœu indispensable pour le bien des Parisiens les plus fragiles. Je vous en remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Karen TAÏEB pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, chère collègue. Je vous remercie pour ce vœu qui me permet de m'exprimer sur un sujet qui, comme vous, me tient particulièrement à cœur. Si j'ai pu par ma modeste contribution alerter, faire bouger les lignes pour faire rimer accessibilité et patrimoine, nous devons tous nous mobiliser dans le sens d'une plus grande accessibilité et je sais pouvoir compter sur mon collègue Jacques GALVANI.

La loi de février 2005 est une très belle loi, qui a tardé à se concrétiser, et aujourd'hui de plus en plus d'établissements se mettent heureusement en conformité.

Concernant nos édifices culturels qui sont propriété de la Ville, dès ma prise de fonction comme adjointe en charge du patrimoine dans la précédente mandature, j'ai organisé un colloque avec mon collègue Nicolas NORDMAN qui était alors adjoint pour ces questions d'accessibilité. Je souhaiterais en faire de même avec Jacques GALVANI. Nous avons réuni les A.B.F., les Monuments historiques, évidemment nos experts du SDPH, et autant

vous dire que la question n'est pas simple car, outre les questions de financement, il y a les contraintes d'ordre patrimonial. Ces contraintes doivent, à mon sens, pouvoir trouver une solution pragmatique, pour reprendre un terme qu'employait souvent Bernard JOMIER alors qu'il était adjoint à la santé et au handicap.

A ce jour, sur les 96 édifices culturels de la Ville, 39 sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite et 4 édifices le seront prochainement : Saint-Joseph-des-Nations dans le 11e, Saint-Elisabeth-de-Hongrie dans le 3e, Saint-Lambert dans le 15e et Saint-Michel-des-Batignolles dans le 17e. Nous avons également un certain nombre d'édifices, dont nous étudions l'accessibilité pour cette mandature et ce, notamment en lien avec les affectataires qui nous font remonter les difficultés pour les personnes à mobilité réduite.

J'ai également demandé - c'est une première - à la Direction des Affaires culturelles qu'une ligne soit dédiée spécifiquement à l'accessibilité des édifices et puisse figurer au prochain P.I.M. actuellement en construction.

La volonté est là, les actes concrets aussi, mais votre vœu, qui demande que tous les édifices dans cette mandature soient rendus accessibles, relève de l'impossibilité, même si j'ai entendu que vous amendiez quelque peu votre vœu dans votre intervention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - En effet, il faudrait plusieurs dizaines de millions d'euros pour rendre accessibles les 57 édifices restants. Comme vous, j'attache une grande importance à travailler en étroite collaboration avec les affectataires qui connaissent bien leurs fidèles.

A la lumière de tous ces éléments, je vous demanderai de retirer votre vœu. Bien sûr, je tiens compte tout à fait de votre intervention qui a bien compris que l'on ne pouvait pas tout faire dans une mandature, mais que nous sommes évidemment très attentifs à cette question.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que le vœu est maintenu ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Je le retire, mais il ne s'agissait pas de tous les édifices culturels.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 89 est donc retiré.

Merci à vous.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan du plan 2015-2020 pour les édifices culturels.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la reconduction du plan pour les édifices culturels pour la période 2021-2026.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux n° 90 et n° 91 relatifs à un bilan du plan 2015-2020 pour les édifices culturels.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en avril 2015, un plan de 80 millions d'euros pour la rénovation des édifices culturels a été voté, complété par une dotation de 41,65 millions d'euros dans le cadre du budget supplémentaire voté en juillet 2019. Or, ce patrimoine culturel, qui est aussi un patrimoine culturel, reste dans un état très préoccupant d'après un communiqué de l'Observatoire du patrimoine religieux - association non confessionnelle - daté de février 2020.

Le patrimoine religieux est l'un des plus beaux atouts de notre Capitale. Chaque édifice est un écrin pour des milliers d'œuvres d'art : vitraux, sculptures, peintures, fresques, tableaux, statues, etc. C'est La Trinité, qui a un besoin urgent de 26 millions d'euros, mais aussi Saint-Merri dans le 4e, Saint-Gervais dans le 1er, Saint-Louis-en-l'Île dans le 4e, Saint-Séverin dans le 5e, Saint-Vincent-de-Paul dans le 10e, etc. Certains édifices présentent des désordres d'ordre structurel, d'autres des problèmes d'étanchéité ou des œuvres d'art altérées en grand danger de conservation. Que dire de l'église de la Madeleine et son unique colonne ravalée et dont la restauration est interminable.

Or, le budget alloué à la rénovation du patrimoine culturel lors de la dernière mandature n'est pas réellement connu et reste flou. C'est ce flou qui pose question. Connaissions-nous l'évolution au cours du mandat précédent de l'état des 85 églises, 9 temples et 2 synagogues à la charge de la Ville de Paris ? Non. Disposons-nous de l'état des lieux indispensable à l'évaluation des prochains chantiers prioritaires ? Non.

Nous avons besoin de clarté dans ce dossier. Nous demandons à la Mairie de Paris de faire preuve de transparence concernant l'état des lieux des travaux réalisés, et qu'elle présente un bilan écrit de l'exécution budgétaire du plan 2015-2020 pour les édifices culturels, tel qu'amendé lors du Conseil de juillet 2019, détaillant d'une part les opérations de rénovation liées à la mise en œuvre du plan, et d'autre part les dotations par église.

En un mot, ce bilan que vous demande le groupe Changer Paris est un outil indispensable. Lui seul permettra de rétablir la confiance et de partir sur des bases fiables pour le nouveau mandat en cours.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Nous avons un petit souci d'impression de l'ordre des intervenants, mais d'après ce que je comprends, c'est Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE qui prend la parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Dans le budget primitif 2021, 21 millions d'euros ont été votés pour la restauration des édifices culturels parisiens. Cependant, le flou demeure concernant l'affectation exacte de l'ensemble de ces crédits et nous ne disposons d'aucune projection courant sur l'ensemble de la mandature.

Lorsque nous vous avons interrogée sur l'imprécision récurrente des sommes dédiées au Plan Eglises dans chaque budget primitif, vous nous aviez répondu, Madame Karen TAÏEB, que la restauration du patrimoine est un travail sur le temps long. Si ce temps long ne saurait être une excuse ni à l'absence de production d'un bilan, comme l'a souligné ma collègue Anne BIRABEN, ni pour des affectations approximatives pour les crédits annuels, nous sommes bien d'accord sur une chose : la sauvegarde du patrimoine est un engagement qui se fait dans la durée.

C'est bien pourquoi seul un plan d'ensemble pluriannuel permettrait de s'adapter à la longueur du processus de restauration des édifices, avec bien souvent plusieurs années séparant la première étude préparatoire de la dernière pierre restaurée. Seul un tel plan d'ensemble permettrait d'éviter l'écueil du saupoudrage et d'une politique de restauration dans l'urgence qui ne fait que poser des rustines et au final coûte plus cher.

En mars 2020, dans le cadre de son audition par la Fondation Avenir du patrimoine à Paris, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, annonçait une enveloppe globale de 150 millions d'euros dédiée au patrimoine au cours de la mandature. Ce plan doit être mis en place au plus vite.

Aux côtés de mon collègue Franck MARGAIN également très sensible à cette question, aux côtés de tous les élus du groupe Changer Paris, je vous demande donc de proposer dès le prochain Conseil de Paris un plan d'ensemble pour les édifices culturels conforme à l'engagement de campagne de la Maire de Paris, courant sur l'ensemble de la mandature et comprenant un rappel de l'état des lieux précis, des montants prévisionnels et naturellement un échéancier prévisionnel lui aussi pour les travaux.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Karen TAÏEB pour répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci et je répondrai donc aux deux vœux, en prenant cinq minutes puisque je réponds aux deux vœux simultanément.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - C'est quatre, en fait.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Chère Anne BIRABEN et chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, je réponds à ces deux vœux dans la même intervention car le bilan 2015-2020 et le futur P.I.M. 2021-2026 en cours d'élaboration sont forcément liés.

Je veux avant tout rassurer Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et Franck MARGAIN. Qui imaginerait que nous pourrions travailler sans plan détaillé, si je traduis un peu, au fil de l'eau ou au doigt mouillé ? Non. C'est méconnaître l'exigence des métiers du patrimoine et je veux vraiment remercier les équipes de la DAC, du SDPH, du DECH, de la COARC, du DHAAP pour leur travail, leur professionnalisme et leur exigence au service du patrimoine de Paris.

Contrairement à ce que vous dites ou pensez, notre futur plan - ni le précédent d'ailleurs - ne risque pas d'être, je vous cite : "qu'une succession d'interventions d'urgence". Il s'agit bien d'un travail planifié, mesuré, précisé, budgété.

Cela n'empêche pas évidemment les mauvaises surprises que peuvent réserver les structures qui ont subi des siècles d'usure et parfois les désagréments d'une ancienne restauration qui aurait entraîné des pathologies structurelles. Je pense au plancher du temple des Billettes qui s'est effondré en 2019. Un imprévu qui coûtera 2 millions d'euros, quatre à cinq ans de travaux et des équipes mobilisées depuis l'archéologie jusqu'à la reconstitution d'un nouveau plancher.

Je veux aussi rappeler le cas de La Trinité, où des travaux effectifs viennent de commencer après de longs mois d'études, pierre par pierre, et je mesure mes mots. Les pathologies de la pierre, conséquence des traumatismes qui sont liés aux précédentes restaurations découvertes au cours de ces longs mois d'études, font que la restauration passera de 13 à 26 millions d'euros.

C'est donc un budget doublé par rapport aux premières estimations, mais seules les études via l'échafaudage qui grimpe jusqu'à 60 mètres pouvaient permettre une telle découverte. Les travaux de la façade de La Trinité sont à ce titre une véritable encyclopédie de ce que peut nous réserver la restauration d'un édifice du XIXe siècle. J'ai d'ailleurs souhaité que l'on puisse réunir toutes les informations scientifiques liées à cette restauration.

Il y a donc les opérations prévues au moment de la construction du P.I.M., en fonction de nombreux critères bien sûr, mais aussi les opérations urgentes qui nécessitent une intervention imprévue.

Mmes BIRABEN et CARRÈRE-GÉE, vous souhaitez à travers votre vœu que nous présentions un bilan écrit de l'exécution budgétaire du Plan 2015-2020. Même si j'écris régulièrement aux maires d'arrondissement en leur indiquant précisément les travaux en cours ou à venir, je vous propose en tout cas que cela soit fait lors de la prochaine 2e Commission, avec l'accord de sa présidente Raphaëlle PRIMET. Ce sera donc un avis favorable pour le vœu n° 90.

Concernant le vœu de Mme CARRÈRE-GÉE et de Franck MARGAIN demandant que la Mairie de Paris propose dès le prochain Conseil de Paris un plan de mandature pour les édifices cultuels, alors même que je n'ai pas encore rencontré tous les maires d'arrondissement et que ce nouveau plan pour les édifices cultuels n'est pas indissociable du P.I.M. général, ce sera, vous l'aurez compris, un avis défavorable pour le vœu n° 91.

Le P.I.M. pour les édifices cultuels est en construction. Si cela peut vous rassurer, 176 millions d'euros ont été engagés dès la précédente mandature, dont 76,6 millions d'euros ont été décaissés, soit une somme très proche des 80 millions d'euros voulus par la Maire de Paris en 2015 et c'était une première. Il reste donc près de 100 millions d'euros à accomplir dans les prochaines années, selon un plan de charge déjà établi à la SDPH, sans parler de nouveaux projets qui constitueront le P.I.M. 2021-2026.

Par ailleurs, il n'a échappé à personne que nous traversons une crise sanitaire et économique inédite. Malgré cela, je veux remercier nos équipes mais aussi les entreprises qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour respecter les agendas et par conséquent les budgets. Ce sont effectivement chaque année plusieurs chantiers en cours que je visite régulièrement.

Et depuis la précédente mandature, avec la DAC, nous avons identifié les édifices qui seraient plus ou moins prioritaires pour ce nouveau plan, les premiers critères étant édictés par notre mission principale qui est l'entretien du clos et du couvert, la mise en sécurité des lieux et des personnes qui les fréquentent, et la préservation des œuvres, peintures, décors et orgues. Ce travail évidemment se fait avec les maires d'arrondissement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Juste une phrase.

Comme le précédent, ce plan sera composé d'un nombre très précis de restaurations et cela représentera nécessairement plusieurs millions d'euros.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V 38).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 91 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Honnêtement, je pense qu'un petit décompte ne serait pas de trop. On peut demander ce qu'il se passe en salle des fêtes. Voulez-vous qu'on compte ? Très bien.

Pour le vœu n° 91 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif, qui est pour ?

18 en salle du Conseil.

Et en salle des fêtes ?

M. Pierre RABADAN, adjoint. - 7 pour en Salle des fêtes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Qui est contre ?

16 en salle du Conseil.

Qui est contre en Salle des fêtes ?

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Au moins 24 !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Avez-vous compté ou pas ? Pierre, n'oubliez pas de vous compter !

M. Pierre RABADAN, adjoint. - 26 voix contre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Abstentions ?

Il n'y en a pas en salle du Conseil.

Abstention en Salle des fêtes ?

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Pas d'abstention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Avec 25 voix pour contre 42 voix contre, le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel dans le 5e arrondissement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 92 relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel dans le 5e arrondissement.

La parole est à la maire du 5e, Mme Florence BERTHOUT. C'est à vous.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Madame l'adjointe, chère Karen TAÏEB, cela a été rappelé à juste titre par plusieurs de mes collègues, la loi de 1905 fait obligation à la Ville d'entretenir 96 édifices. J'y rajouterai les 130 orgues et les plus de 40.000 œuvres d'art inventoriées qui sont également propriété municipale.

Ce patrimoine dans le 5e arrondissement est précieux, comme partout à Paris. Il est très ancien puisque des datations peuvent remonter jusqu'au XIIe siècle. C'est dire combien cette obligation n'est pas que légale, elle a un caractère presque moral. En tout cas, elle revêt des enjeux économiques, historiques, patrimoniaux et urbanistiques.

Vous le savez, Madame Karen TAÏEB, puisque vous venez régulièrement - et je vous en remercie - visiter ce patrimoine, dont les enjeux sont considérables. Mon vœu, qui est cosigné par les membres de mon groupe et par Pierre CASANOVA, a pour objet de se mettre un peu d'accord sur les grandes priorités sur lesquelles il y a déjà eu beaucoup d'échanges.

Je souhaiterais que vous puissiez vous engager à étudier un calendrier en vue de programmer les chantiers nécessaires à cet entretien. Il y a d'abord et surtout, ce qui n'est pas exclusif, l'église Saint-Séverin qui est un véritable joyau architectural du gothique flamboyant. Elle fait partie des églises les plus anciennes de Paris et a été construite d'ailleurs sur l'emplacement d'un ancien sanctuaire mérovingien daté du VIe siècle. Elle est très fragilisée, notamment à cause de la dégradation avancée de ses décors, des infiltrations qui ont abîmé les peintures murales et il y a besoin de beaucoup de restaurations : chevets, tympans, arcs-boutants et chapelles.

Vous avez évoqué tout à l'heure, Madame l'adjointe, les questions de couvert et c'est très prégnant à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, au point que les chéneaux et les gouttières, pour ne citer qu'un exemple sur les chapelles Saint-Antoine et Saint-Magloire, nécessitent quand même des interventions en urgence de même que les portes intérieures.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - C'est deux minutes, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - A Saint-Étienne-du-Mont, c'est la sécurisation de l'accès du clocher. A Saint-Médard, il s'agit de mettre en accessibilité le transept sud. A Saint-Julien-le-Pauvre, ce sont en particulier ses vitraux et enfin Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame BERTHOUT, du groupe "Indépendants et Progressistes".

Chère Karen, c'est à vous.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Florence BERTHOUT, Madame la maire du 5e arrondissement, cher Pierre CASANOVA, je vous remercie pour ce vœu.

Vous le savez et nous avons échangé longuement le 22 janvier dernier, je partage pleinement votre volonté de préservation des édifices culturels du 5e arrondissement, qui sont autant de bijoux de notre patrimoine. Nous aurons l'occasion de nous rendre ensemble à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Saint-Étienne-du-Mont, à Saint-Julien-le-Pauvre, trois édifices qui nous permettent de traverser les siècles, du XIIe au XVIe, du style gothique de transition au gothique flamboyant et Renaissance.

Avec les équipes de la SDPH, nous pourrions voir ainsi sur site les différentes problématiques de ces édifices que vous citez dans votre vœu.

Enfin, chère Florence BERTHOUT, vous mettez en exergue et aussi dans votre vœu l'église Saint-Séverin comme nécessitant prioritairement l'intervention de nos équipes. C'est un site que j'ai effectivement identifié comme prioritaire dès la précédente mandature. Vous pouvez compter sur mon engagement pour notre patrimoine pour lequel, vous le savez, j'ai une très grande attention.

C'est pourquoi je propose juste d'amender l'attendu relatif à Saint-Séverin en retirant la mention P.I.M. 2021-2026, mais en rappelant que cet édifice fera évidemment l'objet d'un traitement prioritaire.

A la lumière de l'ensemble de ces informations, j'émettrai un avis favorable à votre vœu ainsi amendé.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce vœu n° 92 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes".

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour que la forme soit respectée, je suis d'accord avec cet amendement puisque j'en suis l'auteur.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je pensais vous le demander juste après, c'était prévu dans la suite de ma phrase.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, merci. (2021, V. 39).

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 3e Commission et je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Intervenante. - Madame la Maire, s'il vous plaît, j'avais une explication de vote sur le vœu que l'on vient d'étudier.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Sur le vœu précédent ? Je ne suis pas sûre que ce soit possible, il est voté. A notre connaissance, vous n'étiez pas inscrite et le vœu est voté. Donc je pense que nous allons avancer, avec votre permission.

Je propose que l'on continue sur l'examen des projets de délibération et des vœux de la 3e Commission et nous entendons Mme Lamia EL AARAJE, présidente de la 3e Commission.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, notre 3e Commission s'est réunie le 25 janvier dernier sous un format dématérialisé à nouveau. J'en profite pour rappeler que le périmètre de notre Commission a évolué puisque nous avons perdu, si je puis dire, des pans importants de cette 3e Commission telle qu'elle était dans la mouture qui précédait la révision de notre Règlement intérieur. Elle compte désormais les sujets espace publics, transports et sécurité. J'en profite pour dire que je regrette, à titre personnel, d'avoir perdu la partie "politique de la ville" qui était extrêmement intéressante à travailler.

Dans un premier temps, nous avons commencé par la réélection du bureau suite à cette évolution de périmètre. Ainsi nous restons, Nicolas JEANNETÉ, Hanna SEBBAH et moi-même respectivement vice-présidents et présidente de cette 3e Commission.

Nous avons commencé nos travaux par l'examen de divers projets de délibération portant sur des accords avec des sociétés privées dans le cadre de parcs de stationnement en sous-sol.

Nous avons poursuivi nos travaux par l'examen de projets de délibération sur la consultation de la ligne 3 du métro pour permettre le prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine.

Nous avons ensuite examiné les projets de délibération relatifs aux travaux du métro de la Chapelle et le prolongement du RER E vers l'Ouest de Paris.

Enfin, un dernier projet de délibération concernait le relogement du commissariat central du 8e arrondissement et de la compagnie des gardes de l'Élysée.

Il n'y a pas eu de questions à David BELLIARD qui a présenté ses projets de délibération.

Nicolas NORDMAN, pour sa part, n'avait pas de projet de délibération qui concernait la DPSP.

En revanche, nous avons eu 8 projets de délibération de la PP qui n'appelaient pas de commentaires particuliers, sauf celui sur des marchés passés à la PP.

Nous avons par la suite eu deux discussions intéressantes sur les vœux.

La première était suite à une demande de Marie TOUBIANA sur la gratuité de stationnement sur les heures de couvre-feu, particulièrement entre 18 heures et 20 heures. A ce titre, David BELLIARD a précisé qu'il n'y avait pas de stationnement gratuit prévu. En revanche, en fonction des annonces du Gouvernement, potentiellement, il pouvait être envisagé d'en rediscuter dans le cadre de notre Conseil.

Nous avons ensuite évoqué le vœu relatif aux rixes, notamment après à ce qui s'est passé dans le 15e arrondissement. J'en profite pour souligner qu'aucun élu du 15e à l'origine de ce vœu n'a souhaité s'exprimer dans le cadre de la 3e Commission. Nicolas NORDMAN en a profité pour dire un mot sur l'agression de Yuriy en exprimant une pensée particulière pour ce jeune, en précisant par ailleurs que la Maire a eu l'occasion de s'entretenir avec la maman du jeune Yuriy. Nicolas NORDMAN a exprimé une pensée particulière pour les élus du 15e.

J'en profite pour le rappeler, la Ville a été mobilisée dès la survenue de cet événement. Les médiateurs de la DPSP, que je salue pour leur travail au quotidien dans un certain nombre de quartiers auprès des jeunes et de la population, ont été extrêmement présents, notamment en vue d'éviter, comme on le voit malheureusement un peu trop souvent, ce qu'on appelle un "match retour". Une enquête est en cours sur les faits. Il y aura sur les rixes un vœu de l'Exécutif sur le bilan de la stratégie parisienne de prévention des rixes.

Florian SITBON, qui est également élu du 15e arrondissement, a appelé à éviter toute instrumentalisation politique sur ces sujets et je ne peux que le rejoindre. Dans l'est de Paris, nous avons malheureusement et trop fréquemment à notre goût l'occasion de déplorer ces rixes qui voient s'affronter des bandes rivales, avec des jeunes de plus en plus précoces, si je puis dire. Cela nous interpelle et ce, en dépit de la mobilisation de tous les acteurs du territoire, que ce soient les clubs de prévention que je salue, les médiateurs que j'ai déjà évoqués, la DPSP et évidemment les forces de l'ordre avec qui nous travaillons, de façon étroite et en bonne intelligence sur un certain nombre d'arrondissements.

La situation sanitaire actuelle doit aussi appeler à une plus grande vigilance de notre part sur cette question des rixes, puisque nous sommes aussi confrontés - nous l'avons évoqué hier - à une jeunesse qui malheureusement aujourd'hui subit de plein fouet cette crise, cet enfermement, ce confinement qui devient de plus en plus difficile pour un certain nombre de personnes, notamment pour les plus jeunes. Je pense que nous devons être extrêmement attentifs tous ensemble à ne pas voir ce genre de tragique événement se reproduire.

Je vous remercie, chers collègues.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Lamia EL AARAJE.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au nettoyage des marquages au sol laissés par les concessionnaires de travaux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 93 relatif au nettoyage des marquages au sol laissés par les concessionnaires de travaux.

La parole est à M. René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris. C'est à vous pour deux minutes.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, nous avons quitté la 3e Commission le cœur léger pour être sûrs de retrouver dans un dialogue plus direct nos adjoints préférés, Colombe, Christophe, Dan, Florentin, dans cette nouvelle 8e Commission installée avec bonheur, cher Alexis, la semaine dernière. Eh bien ! Pour notre vœu, ce sera, comme nous a prévenu en 8e Commission Colombe, avec un bel esprit d'abnégation, Jacques BAUDRIER qui nous répondra, mais ce sera avec un grand plaisir, bien sûr, que nous entendrons sa réponse.

C'est ce que l'on appelle l'effet boomerang. Ce n'est pas le seul vœu d'ailleurs qui repart vers la 3e Commission, Madame la Présidente, comme la balle du jokari que nous jouions dans nos rues. C'est d'ailleurs de jeux de rue de nos concessionnaires dont je vais parler. Nous aurions préféré, comme Toysfab, y voir des marelles dont le photographe Gérald Bloncourt a dressé un florilège.

Ce vœu remonte donc d'une pratique de nos divisions DPE et DVD et il alimente les nombreux signalements et rendez-vous avec les riverains en mairies d'arrondissement. La prolifération des marquages sur les trottoirs participe en effet à la malpropreté de l'espace public. Malgré leur travail et leurs efforts, les éboueurs de la DPE n'ont pas actuellement les moyens techniques et humains de remédier à cette prolifération.

D'une part, l'article R. 554-27 du Code de l'environnement indique que le marquage et le piquetage des réseaux sont une obligation du responsable maître d'ouvrage du projet. Ceci s'impose tant à la DVD qu'aux concessionnaires de la Ville. D'autre part, je vais maintenant me référer à l'opération "Reset - 24 heures de propreté" lancée par Colombe BROSSEL sur l'espace public pour enlever les graffitis, arracher les affiches, rétablir enfin l'esthétique urbaine.

Aussi, nous proposons ce vœu pour faciliter le travail de nos agents, pour qu'à l'heure de la géolocalisation précise, l'identification des réseaux dans l'espace public soit digitalisée avec le recours à la cartographie, que ceci soit inscrit dans le cahier des charges des intervenants sur la voirie publique, que si pour certains chantiers il est nécessaire néanmoins de procéder à un marquage au sol, les intervenants qui ont à leur charge la remise en l'état de l'espace public intègrent l'effacement de toute marque et que les services de la voirie en contrôlent bien l'exécution, que pour restaurer l'esthétique du paysage urbain, l'opération "Reset" inscrive ces nettoyages des marques actuelles visibles de réseau et de chantiers dans ses priorités.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

Cher Jacques, c'est à vous pour deux minutes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur René-François BERNARD, pour ce vœu et cette intervention judicieuse sur un vrai sujet.

Comme vous le soulignez, le repérage sur site des réseaux par le marquage au sol est une obligation à l'occasion de travaux, afin d'assurer la sécurité des ouvriers mais également pour éviter l'endommagement des ouvrages enterrés.

Le règlement de voirie de Paris prévoit que : "Les marquages et piquetages ne doivent pas rester en place plus d'un mois après l'arrêt provisoire ou définitif de l'intervention. Ces obligations doivent être ainsi honorées par les intervenants."

Nous avons engagé la réécriture du protocole de bonne tenue des chantiers à un niveau technique. A ce stade, il y a des échanges importants entre la DVD et les concessionnaires qui réalisent ces marquages. Il y aura une évolution de ce protocole et donc des engagements à prendre par les concessionnaires en lien avec votre interpellation.

Une phase de concertation avec les mairies d'arrondissement, une fois que ce travail technique assez long sera terminé - c'est au premier trimestre - sera proposée ce printemps et bien sûr associera les élus, y compris de la mairie du 7e. Je pense que vous pourrez jouer personnellement un rôle tout à fait intéressant lors de ces prochaines réunions en présence des concessionnaires et de la DVD.

Le point que vous avez soulevé a déjà été identifié comme devant être souligné dans le nouveau protocole et de nouvelles obligations seront spécifiées pour les opérateurs. Nous aurons donc l'occasion d'échanger sur ce sujet.

S'agissant de l'opération "Reset", les marquages font partie des éléments nettoyés, bien entendu. Je vous précise tout de même que les marquages ne restent jamais plus de quelques semaines car ils s'effacent avec la pluie.

Au regard de cette concertation qui doit venir et qui englobera ce sujet qui est tout à fait réel et sur lequel les services travaillent, je vous propose de retirer votre vœu au profit de cette concertation.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu par le groupe Changer Paris ?

M. René-François BERNARD. - Ce vœu n'avait comme objectif que de favoriser une réponse de l'Exécutif, qui est apportée, et j'aurais préféré aussi avoir sur l'opération "Reset" comme un engagement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Est-il maintenu ou pas ?

Le vœu est donc retiré.

J'ai peu l'habitude de cette situation d'un vœu retiré par le groupe Changer Paris, donc je le souligne. Je constate que cela arrive, comme cela arrive que nous votions des vœux de Changer Paris. Vous voyez que l'on arrive à faire des choses ensemble et je n'ai aucun doute à ce sujet.

2021 DVD 5 - Approbation du principe de D.S.P. des parcs de stationnement Ecole de Médecine et André Honnorat.

2021 DVD 7 - Approbation du principe de D.S.P. du parc de stationnement Gros Boulainvilliers et de la convention constitutive du groupement avec Paris Habitat.

2021 DVD 10 - Approbation du principe D.S.P. des parcs de stationnement Cardinet (17e), Anvers et Meyerbeer (9e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons poursuivre, dans cet esprit de concorde et très constructif, avec les projets de délibération DVD 5, DVD 7 et DVD 10.

Projets de délibération qui portent sur l'approbation du principe de délégation du service public des parcs de stationnement Ecole de Médecine et André Honnorat, l'approbation du principe de D.S.P. du parc de stationnement Gros Boulaivilliers et de la convention constitutive du groupement avec Paris Habitat, et l'approbation du principe de D.S.P. sur les parcs de stationnement Cardinet dans le 17e arrondissement, Anvers et Meyerbeer dans le 9e arrondissement.

La parole est à Mme Barbara GOMES pour le groupe Communiste et Citoyen pour cinq minutes.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, mes chers collègues, avant toute chose et en cohérence avec le regroupement des projets de délibération qui a été opéré, je voudrais indiquer que mon propos vaut pour les trois projets de délibération DVD 5, 7 et 10 qui nous sont soumis aujourd'hui et qui portent sur l'approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de plusieurs parcs de stationnement parisiens.

Ces parcs de stationnement sont actuellement gérés en délégation de service public par la Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement de la Ville de Paris, plus connue par son sigle SAEMES. Il s'agit donc de renouveler ces D.S.P.

Or, nous avons plusieurs réserves sur le choix de recourir à ce dispositif. Pourquoi ? Eh bien parce que nous savons, toutes et tous ici au cours de ce mandat, que la place de la voiture dans la ville va être réduite de manière significative, notamment dans le centre de la Ville de Paris. Et nous nous en réjouissons, ce n'est pas du tout la question ici.

Le secteur du stationnement est déjà très concurrentiel et a donc vocation à l'être davantage. Le choix de la D.S.P. implique alors un risque accru de voir la SAEMES perdre la consultation au profit d'opérateurs totalement privés attirés par ce marché très juteux et alors même que ces parcs de stationnement représentent une manne financière non négligeable pour la Ville de Paris. Qui se priverait de cette source de revenus dans un contexte budgétaire tel que celui que nous connaissons ?

Nous estimons, par ailleurs, que la gestion de la mobilité sur l'espace public et par extension du stationnement est un service public que nous devons rendre à celles et ceux qui se déplacent dans notre ville. Ne reproduisons pas l'erreur commise avec le crématorium du Père-Lachaise où la S.E.M. de la Ville a perdu le marché, en dépit de son expérience et de la qualité de ses agentes et de ses agents.

Alors, pour éviter cela, il existe une solution : celle du choix d'une société publique locale plutôt qu'une délégation de service public. Elle pourrait très bien être gérée par la Ville et d'autres collectivités géographiquement proches.

Dans le passé, nous avons pris des décisions ambitieuses pour renforcer la maîtrise publique et nous nous en sommes félicités. Cela a été le cas pour la tour Eiffel, aujourd'hui gérée par une S.P.L., ou encore celui de la régie de la gestion de l'eau. Alors, continuons en ce sens, celui de l'intérêt général qui prime sur les intérêts privés au détriment des usagers, et initions pour ce faire une réelle réflexion pour que la Ville conserve et gère ses atouts.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons donc sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup et merci pour la brièveté votre propos.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Je partage totalement les arguments développés par Barbara GOMES.

A travers ces délégations de service public, quels risques prenons-nous si nous relançons le marché d'appel d'offres ? Nous prenons le risque que la SAEMES - la société d'économie mixte dans laquelle la Ville est majoritaire et qui gère jusqu'à présent les parkings publics concernés par le projet de délibération sur lequel je suis inscrite - ne soit pas retenue dans la mise en concurrence.

On va me dire ce qu'on me dit dans les couloirs et qu'on va dire ici publiquement : "Mais non, ne t'inquiète pas, Danielle, on fera en sorte que la SAEMES puisse remporter le marché de l'appel d'offres." Sauf que, vous le savez, à partir du moment où c'est un marché d'appel d'offres, dans une mise en concurrence il n'y a aucune garantie.

Puis c'est surtout le discours que l'on me tenait sur le crématorium du Père-Lachaise, où il y a d'abord eu un premier vote sur le mode de gestion, c'est-à-dire un vote pour la reconduction d'une démarche de délégation de service public à la fin du contrat de D.S.P. et, à l'époque, j'avais voté contre ce recours à une mise en concurrence - j'avais d'ailleurs été la seule à voter contre. J'avais dit : attention, vous prenez le risque que la société d'économie

mixte de la Ville de Paris ne le remporte pas et que le crématorium et le nouveau crématorium à construire à Pantin soient exploités par une entreprise privée.

Eh bien, mal m'en a pris parce qu'à l'issue de la procédure, sachant de la Ville avait choisi une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui par ailleurs affichait sur son site que son principal donneur d'ordre était l'entreprise S.C.F. "Funecap", comme par hasard c'est évidemment "Funecap" qui a remporté le marché ! D'ailleurs, j'assume d'avoir fait un recours au tribunal administratif pour tenter d'annuler cette privatisation du crématorium du Père-Lachaise, parce que je trouve catastrophique et déplorable que ce bien commun symbolique, aussi symbolique que soit un crématorium, puisse revenir dans les mains d'une entreprise lucrative privée.

Evidemment, la charge symbolique n'est pas la même pour nos parkings municipaux. Pour autant, nos parkings municipaux sont un levier dans notre politique de lutte contre la pollution et on doit les garder justement sous la responsabilité du public, parce que notre objectif n'est pas simplement d'en faire une source de recettes. Ma foi, si cela fait des recettes, très bien, mais c'est quand même d'en faire un outil dans la politique menée pour réduire l'invasion de la voiture, pour encourager au moins le recours à l'électricité. D'ailleurs, je vois bien dans le projet de délibération qu'il y a un recours exigé au contrat à énergie verte, mais cela ne suffit pas. Il faut que nos parkings municipaux, soit relèvent d'une S.P.L., soit relèvent d'une régie directe, et ce recours au privé doit cesser.

Voilà pourquoi je voterai contre ces projets de délibération.

Je voterai contre ces projets de délibération et j'attire votre attention : si la délégation de service public est reprise par le privé, ce sera qui ? Encore "Indigo" ? Encore cette ex-filiale de "Vinci Park" ? A un moment, j'étais venue en bibliothèque du Conseil municipal pour récupérer et analyser les bilans d'exploitation et sous l'ancienne mandature, c'était 40 millions d'euros de bénéfice par an. Donc 40 millions d'euros que la Ville pourrait se mettre dans la poche !

Parce que sachez que lorsqu'on recourt à un privé, le privé cherche à faire des bénéfices et c'est donc autant d'argent que le privé se prend finalement sur le dos de l'ensemble des contribuables de Paris. Si la Ville de Paris gère un service public, cela lui coûte forcément moins cher puisque la Ville de Paris n'a pas à rétribuer des actionnaires.

Par ailleurs, j'entends souvent les discours libéraux - car il y a quand même une certaine normalisation libérale dans les rangs de ce Conseil de Paris - qui sont de dire que finalement la concurrence, c'est bien. C'est sain, la concurrence ! Ecoutez, la concurrence à Paris, je trouve qu'elle montre quand même toute la logique capitaliste de la concentration : les parkings municipaux sont de plus en plus pris par "Indigo", qui est une filiale de ex-"Vinci Park", "Smoovengo" est aussi une filiale qui a été rattachée à un moment à "Indigo" et "Streeteo" pour le contrôle de la verbalisation du stationnement est aussi une filiale d'Indigo. A un moment donné, cela commence à faire beaucoup.

Pour ma part, je voterai contre ces projets de délibération et j'invite les Conseillers de Paris à voter contre ces projets de délibération. Je pense qu'il faut absolument que la Ville reprenne la maîtrise, préserve les salariés de la SAEMES, parce que ce sont eux qui perdront leur emploi si le marché est donné à ex-"Vinci Park", "Indigo" ou à une autre entreprise privée. Il faut absolument les protéger en créant cette S.P.L. ou cette régie directe.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLARD, pour cinq minutes.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chères collègues, de vous être exprimées sur ces trois projets de délibération qui, je le dis pour l'ensemble de notre Conseil, portent sur l'approbation en effet du principe de délégation de service public pour un certain nombre de parcs de stationnements, dont les délégations actuelles arrivent en effet à leur terme en 2022.

Ce sont les parcs de stationnement Ecole de Médecine et André Honnorat pour le DVD 5, le parking Gros Boulainvilliers et l'approbation d'une convention Paris Habitat pour le DVD 7, enfin les parkings Cardinet, Anvers et Meyerbeer pour le DVD 10. Je vais surtout revenir sur votre propos qui concerne l'avenir de la SAEMES et plus globalement d'ailleurs notre gestion des sous-sols parisiens et des parkings.

C'est un avenir pour cette S.E.M. d'autant plus crucial que - vous le savez et vous l'avez d'ailleurs rappelé - nous avons engagé et nous sommes dans un travail d'importance sur la reconfiguration de l'espace public. La reconquête de l'espace public, via la transformation des places de stationnement pour les redonner notamment aux modes de transports doux et actifs et aux projets de végétalisation de la ville, font des sous-sols parisiens et de leur usage des éléments stratégiques.

Ces parkings en sous-sol constituent en effet des actifs majeurs pour Paris et plus globalement d'ailleurs pour la Métropole. C'est assurer d'abord de manière plus systématique une large partie du stationnement, en particulier résidentiel qui est aujourd'hui opéré en surface, et s'adapter ensuite aux nouveaux enjeux : stationnement de vélos, stationnement de deux-roues motorisés ou encore électrification des parcs de stationnement. Enfin, les sous-sols

sont aussi des superficies disponibles pour repérer de nouvelles activités stratégiques - je pense notamment aux activités de logistique ou encore d'agriculture urbaine.

C'est la raison pour laquelle nous accordons, comme vous, une attention toute particulière à l'avenir de la SAEMES. En tant qu'acteur de gestion de parkings, je vais vous le dire ici très calmement : nous souhaitons la renforcer, lui permettre de continuer son activité et l'inscrire comme un acteur majeur de la politique de la Ville en la matière. Et mieux, nous souhaitons qu'elle puisse se développer.

Non, je ne vais pas vous dire, chère Danielle, que tout va bien se passer. Nous le savons, nous sommes en zone de risque avec le renouvellement de ces appels d'offres. Oui, il y a un risque que la SAEMES perde ses contrats, mais notre travail à nous est qu'elle les gagne et qu'elle continue son activité, voire qu'elle la développe. C'est d'ailleurs dans cette perspective, parce que nous considérons que c'est un actif stratégique, avec sa présidente Antoinette GUHL qui travaille avec toute l'équipe de la SAEMES à son développement.

Nous partageons et nous avons bien en tête les enjeux et les prochaines étapes. Nous souhaitons renforcer la structure pour être en capacité de formuler les meilleures propositions aux D.S.P. proposées par la Ville. Sa capacité d'ailleurs à réussir ces prochaines étapes est importante pour le devenir de la société et pour la réussite de la politique que nous menons en matière de transformation de l'espace public.

Quant à votre proposition de création de S.P.L., chère Barbara GOMES, elle pose un certain nombre de difficultés car la SAEMES opère en dehors du territoire parisien. Elle a déjà été étudiée par les services de la Ville, il y a quelques années. Mais je vous propose avec Antoinette GUHL d'avoir un échange avec vous sur tous ces sujets dans les prochaines semaines, notamment dans le cadre de la restitution des Etats généraux du stationnement.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher David.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 10).

2021 DVD 9 - Résiliation parc de stationnement D.S.P. Notre Dame (4e) et Cardinet (17e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous revenons en arrière puisque nous étions sur le projet de délibération DVD 10 et nous revenons au projet de délibération DVD 9 qui porte sur la résiliation du parc de stationnement en délégation de service public Notre-Dame dans le 4e arrondissement et Cardinet dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER pour le groupe Changer Paris pour cinq minutes

Mme KUSTER est apparemment en Salle des fêtes.

Mme Brigitte KUSTER. - Non, en visio.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - En visio. Au temps pour moi !

Mme Brigitte KUSTER. - Bonjour, Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération vise à résilier la concession du parc de stationnement du parvis de Notre-Dame, afin de permettre la réalisation des projets de réaménagement des abords de la cathédrale. Ainsi, la préparation du réaménagement avance mais les Parisiens restent, eux, toujours dans l'expectative concernant les projets de la Mairie de Paris pour l'aménagement de ce parvis.

Je rappelle qu'en septembre dernier, le premier adjoint avait annoncé que l'appel d'offres pour le réaménagement du parvis et des abords de Notre-Dame devait être lancé avant la fin de l'automne et qu'un jury devait être réuni au début de l'année 2021, afin de sélectionner les quatre candidats qui participeraient aux deux tours de dialogue. Nous sommes maintenant en février 2021 et nous n'avons toujours aucune information sur le contenu du cahier des charges, ni sur la composition du jury ni bien sûr sur l'organisation des deux tours de dialogue et sur la consultation citoyenne qui était censée l'accompagner.

Je rappelle qu'en avril 2019, la Maire de Paris avait annoncé un don de 50 millions d'euros pour la restauration de Notre-Dame, mais quelle ne fut pas notre surprise en voyant qu'elle est revenue sur cette décision et cette promesse, en réaffectant ces sommes aux travaux de réaménagement des abords de la cathédrale.

C'est là un vrai problème car cette somme était prévue, vous le savez, initialement pour la restauration et non pour le financement, puisqu'il y avait une obligation pour la Ville de Paris, en tant que propriétaire de l'espace public, de le faire. Cette réaffectation surprenante oblige la Mairie de Paris moralement vis-à-vis de l'Etat qui est propriétaire de la cathédrale, du diocèse affectataire, de tous les donateurs et bien sûr des contribuables parisiens.

Il serait, en effet, inacceptable que cette somme promise initialement pour la restauration de Notre-Dame finance un programme qui dénaturerait l'environnement immédiat de la cathédrale. A cet égard, les projets, qui envisageaient l'île de la Cité à travers un prisme de valorisation économique plus respectueux du patrimoine et de l'environnement, doivent nous inciter à la prudence et obliger la Ville de Paris à de grands efforts de transparence.

En tant que présidente de la Mission d'information parlementaire pour le suivi de la restauration de Notre-Dame, je suis particulièrement sensible au projet de réaménagement des abords de cette cathédrale meurtrie. Je crois bien sûr que c'est le cas de tous les Parisiens et de tous les Français.

Lors du dernier Conseil de Paris, j'avais justement déposé un vœu avec des propositions très claires et précises pour garantir une meilleure transparence de ce processus de réaménagement. Malheureusement, vous avez rejeté notre vœu et balayé d'un revers de la main toutes nos propositions, au prétexte que le coronavirus avait retardé ce projet.

Alors nous pouvons comprendre que le lancement de l'appel d'offres ou de la constitution du jury ait pu être retardé. Mais cela fait longtemps maintenant que les choses auraient pu être reprises en main, et cela ne vous empêche en rien de répondre favorablement à nos demandes qui portent essentiellement sur l'association de l'ensemble des groupes politiques, et plus généralement de toutes les parties prenantes au processus de décision de ce projet si sensible.

Aussi nous réitérons les propositions que nous avons formulées dans notre vœu, afin que la Mairie de Paris s'engage à associer l'ensemble des groupes politiques en fonction de leur représentativité à l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres, à intégrer dans le jury les groupes politiques proportionnellement à leur poids électoral, à annoncer à l'avance et en toute transparence l'organisation et la proposition des deux tours de dialogue, enfin à associer à la consultation citoyenne les riverains, les A.B.F. et les associations de protection du patrimoine, ainsi que le diocèse.

A défaut de réponse satisfaisante aujourd'hui à nouveau à ces demandes, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Brigitte KUSTER.

David BELLARD vous répond pour cinq minutes.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame KUSTER, pour cette intervention qui lie deux sujets qui sont en effet connexes mais pas complètement imbriqués.

D'abord ce projet de délibération concerne la réalisation du parc de stationnement de Notre-Dame et il est lié à l'incendie dramatique de Notre-Dame qui nous a conduits à fermer en avril 2019 cet ouvrage qu'est le parking situé sous le parvis.

Dans le cadre de la restauration de la cathédrale, un travail est en cours pour repenser et améliorer l'accueil des 14 millions de visiteurs annuels de la cathédrale, comme vous l'avez évoqué. C'est pour nous l'occasion d'étudier la possibilité de créer un site d'accueil sous le parvis. C'est l'objet du projet de délibération et que propose ce projet de délibération ? Il propose la résiliation de la délégation de service public en cours pour permettre d'aller justement vers un projet différent.

Les aménagements des espaces extérieurs font l'objet, vous l'avez rappelé, d'un concours international en complément des travaux réalisés par l'Etat. D'ailleurs, sur l'ensemble des points que vous évoquez, je vous propose de vous tourner vers le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE, afin qu'il vous apporte un certain nombre de réponses, notamment sur le déroulé et le planning de réalisation de ce projet.

Simplement, pour vous donner quelques éléments et j'en terminerai par-là, la fréquentation du parking Notre-Dame avait fortement diminué ces dernières années, ce qui rend encore plus efficiente et pertinente ce projet de délibération : moins 35 % entre 2015 et 2018, avant même la fermeture du Tribunal, et sans compter 2019 où il a dû être fermé le 19 avril. Les parkings Lutèce et Harlay Pont Neuf, qui sont les autres parkings souterrains publics de l'île de la Cité, sont dans la même situation. Pour lutter contre la vacance dans le parking Harlay Pont Neuf, une centaine de places ont été transformées en cyclo-logistique. C'est un partenariat efficace qui permet de conserver une activité, une rentabilité économique à l'ouvrage et qui a permis, soit dit au passage, la création d'une trentaine de nouveaux emplois.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher David.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 9).

2021 DVD 21 - Avenue de Selves (8e). Convention d'occupation du domaine public avec la Préfecture de police pour le relogement du Commissariat.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec le projet de délibération DVD 21 qui concerne l'avenue de Selves dans le 8e arrondissement et une convention d'occupation du domaine public avec la Préfecture de police pour le relogement du Commissariat.

Je vois que Jeanne d'HAUTESERRE est revenue. Madame la maire, c'est à vous pour le groupe Changer Paris pour cinq minutes.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, en 2016, lors de la réflexion préparatoire à la rénovation du Grand Paris, inédite dans son ampleur car c'est la première fois que ce bâtiment iconique de Paris est réhabilité dans son ensemble, je me souviens que le maintien du Commissariat central du 8e arrondissement dans ses locaux n'allait pas de soi.

En effet, le Ministère de la Culture qui porte ce projet souhaitait optimiser les surfaces disponibles en faveur de nouvelles activités. Il était question de déménager le Commissariat central, mais aucune proposition ne convenait aux attentes légitimes des fonctionnaires qui souhaitent travailler dans des locaux à la hauteur des exigences d'un service public moderne.

Comme vous le savez, les policiers chargés de la protection de nos concitoyens travaillent au quotidien avec courage et un sens élevé de l'intérêt général, dans un contexte de plus en plus difficile et violent pour faire respecter les lois de la République. C'est grâce à l'écoute du Préfet de police d'alors, M. Michel CADOT, que nous avons pu obtenir le maintien du Commissariat à cet emplacement stratégique.

Il est en effet situé à proximité immédiate de l'avenue des Champs-Élysées, l'artère la plus fréquentée de l'arrondissement avec plus de 300.000 personnes par jour et qui malheureusement connaît des phénomènes de délinquance bien spécifique, comme les vols à l'arraché souvent avec violence. La présence de bâtiments nationaux extrêmement sensibles, qu'il s'agisse du Palais de l'Élysée, de la place Beauvau ou encore des nombreuses représentations diplomatiques, justifie également ce positionnement du Commissariat central. Désormais, les choses sont entérinées, il restera bien dans le Grand Palais.

Ainsi, durant la phase de rénovation du Grand Palais, le Commissariat a besoin d'être relogé dans des locaux temporaires. Un permis de construire précaire a été instruit et délivré. Des structures modulaires vont être installées avenue de Selves, le temps des travaux, c'est-à-dire à partir du printemps prochain jusqu'au printemps 2024, car le Grand Palais est sélectionné pour accueillir des épreuves sportives des J.O. 2024.

Le bâtiment provisoire est en cours d'installation et sera achevé dans les prochaines semaines. Je remercie l'ensemble des partenaires qui ont fait un effort pour intégrer au mieux ces préfabriqués dans cet espace arboré qu'est le jardin des Champs-Élysées. La hauteur limitée de la structure ainsi que les couleurs de l'habillage permettront de ne pas dénaturer le site.

Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser la signature avec la Préfecture de police d'une convention d'occupation du domaine public pour une emprise sur l'avenue de Selves et le relogement provisoire en structure modulaire du Commissariat central du 8e et de la Compagnie des gardes de l'Élysée, ainsi que la voie de desserte provisoire pour l'accès logistique au théâtre du Rond-Point.

Cette convention d'occupation du domaine public ne pourra être prolongée au-delà du 30 mars 2025, afin de ne pas retarder la rénovation de la partie basse des Champs-Élysées. A l'heure où le projet de rénovation du Grand

Palais est en cours de révision, cette clause est très importante. Je serai donc particulièrement vigilante à ce que cette structure provisoire ne s'installe pas dans la durée.

Mes chers collègues, je vous appelle donc à voter pour ce projet de délibération et vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour répondre, la parole est de nouveau à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Par ce projet de délibération, nous permettons le relogement temporaire effectivement du Commissariat central du 8e arrondissement et de la Compagnie des gardes de l'Elysée. En effet, le Grand Palais qui les hébergeait jusqu'à présent va connaître de lourds travaux de rénovation et d'aménagement jusqu'en avril 2025. Cette rénovation permettra en particulier au Grand Palais d'accueillir un certain nombre de disciplines dans le cadre des Jeux Olympiques et paralympique de 2024. Des locaux temporaires trouveront place aux abords du Grand Palais, avenue de Selves, sur une emprise jusqu'alors affectée comme parking public et ce, jusqu'au 30 mars 2025.

Par ailleurs, comme vous, avec mon collègue Nicolas NORDMAN, nous nous félicitons de l'aboutissement des discussions entre les Musées nationaux et le Ministère de l'Intérieur qui aboutissent aujourd'hui au maintien et à l'extension du Commissariat au Grand Palais après les travaux. C'est une bonne nouvelle pour un commissariat qui est l'un des plus vétustes de Paris et pour continuer à assurer en proximité les missions de sécurité publique dans un environnement qui, vous l'avez rappelé, est une zone de grande sensibilité à plusieurs titres.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher David.

Voilà un projet de délibération qui devrait être adopté assez facilement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 21).

2021 DVD 25 - Insertion urbaine de la station de métro "La Chapelle". Convention de financement avec I.D.F. Mobilités et la R.A.T.P. concernant le scénario retenu suite aux études de faisabilité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 25 qui concerne l'insertion urbaine de la station du métro La Chapelle et une convention de financement entre I.D.F. Mobilités et la R.A.T.P. qui concerne le scénario retenu après des études de faisabilité.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

J'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération afin d'attirer l'attention de notre Assemblée sur l'utilité de l'urbanisme en général et en particulier pour l'aménagement de la station La Chapelle.

La consolidation du scénario préférentiel, qui nous a été communiqué à travers la note méthodologique, indique que les clients de la station ressentent une situation d'inconfort et d'insécurité intimement liée au contexte urbain très dense. Je souhaiterais qu'il y ait un peu moins de pudeur à appeler un chat, un chat, et dire explicitement que l'urbanisme ne règle pas totalement l'insécurité aux abords de la station La Chapelle, ni à l'intérieur, que ce soit pour les déplacements ou pour les rencontres plutôt inopportunes qui se déroulent autour de cette station. Nous ne souhaiterions pas en réalité que ce réaménagement soit fait, comme c'est le cas à Barbès, et nous souhaiterions que tout le monde soit sensible à ces éléments.

Un deuxième point est une question assez simple : combien de temps vous a-t-il fallu pour comprendre que la dégradation de la situation, qui empire et qui pourrit la vie des passagers comme des riverains à La Chapelle, n'est pas tolérable ? En réalité, il vous a fallu quasiment quatre ans, ce qui est quand même relativement long et tous les riverains, qu'ils soient du 18e ou du 10e arrondissement, le savent très bien. En réalité, ce que vous proposez également est de ne pas changer ce qui occupe la rue mais de changer la rue, et c'est cette approche de l'urbanisme que je souhaiterais mettre en avant avec vous.

Comme le projet était avancé déjà sous la précédente mandature, on peut faire le pari d'une amélioration potentielle de l'aménagement qui pourrait avoir un impact encore une fois à l'intérieur évidemment et sur les abords de la station La Chapelle.

Nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je dois préciser, car je n'ai pas été assez précise tout à l'heure, c'est bien une convention de financement entre la Ville, Ile-de-France Mobilités et la R.A.T.P. sur laquelle nous nous prononçons.

Mme Maya AKKARI, qui est dans la salle des fêtes, pour le groupe Paris en commun pour cinq minutes.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, chers collègues, la station de métro La Chapelle, qui dessert les 10e et 18e arrondissements, draine plus de 6 millions d'usagers par an dans des conditions, reconnaissons-le, qui ne sont pas aisées, c'est le moins que l'on puisse dire. Ces millions d'usagers sont malheureusement condamnés depuis plusieurs années, qu'ils viennent du Sud ou du Nord, de l'Est ou de l'Ouest, à entrer par le Nord uniquement et à sortir par le sud uniquement, les obligeant à des détours au milieu d'une foule dense pour rejoindre leurs quartiers respectifs. Dans les deux cas, les voyageurs sont entassés, serrés et les conditions de circulation sont réellement anxiogènes.

Par ailleurs, cette station est au cœur du périmètre de Paris Nord 2024, qui voit notamment la gare du Nord s'ouvrir au Nord sur le 18e arrondissement - on l'a dit hier dans cette Assemblée -, ce qui va avoir bien sûr un impact sur le flux de voyageurs.

Du côté de la Ville et de ses compétences, nous avons mené une requalification urbaine d'envergure sur le quartier. Nous avons réalisé une promenade urbaine entre les stations Stalingrad et Barbès qui passe par la station La Chapelle. Nous avons réaménagé le carrefour sur lequel donne la station, ce qui a permis de réduire son caractère routier. Nous avons également élargi les trottoirs qui étaient très étroits.

Les maires des 18e et 10e, Éric LEJOINDRE et Alexandra CORDEBARD, continuent de leur côté, cher Monsieur GRANIER, à interpeller très régulièrement le Préfet sur les sujets relatifs à la sécurité, et plus particulièrement sur le sujet de la vente à la sauvette assez importante autour de la station.

Et nous nous réjouissons de voir qu'enfin la R.A.T.P. et Ile-de-France Mobilités avancent concrètement sur le projet de la rénovation de cette station qui en a grandement besoin.

Nous comptons pouvoir aboutir, notamment par la création d'une ouverture sur le côté est, en plus du côté ouest, pour que la desserte des quartiers Chapelle sud à l'Est, Goutte-d'Or à l'Ouest et le 10e au Sud se fasse aisément et dignement pour les habitantes et les habitants.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen, dans la Salle des fêtes apparemment. C'est à vous.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que les élus communistes voteront ce projet de délibération concernant le réaménagement de la station de métro La Chapelle.

Soixante mille usagers par jour ouvrable traversant cette station, il est indispensable de faciliter les flux de circulation en supprimant les goulets d'étranglement, sources de bousculades potentiellement dangereuses.

Depuis plusieurs années, les élus et militants communistes, notamment du 10e arrondissement, se sont engagés avec d'autres pour que cette station de métro très fréquentée puisse bénéficier de travaux d'ampleur. Depuis 2018, plusieurs courriers ont été envoyés à la présidente d'Ile-de-France Mobilités et de nombreux usagers ont été rencontrés entraînant la signature de différentes pétitions.

Suite à ce travail, trois scénarios de réaménagement ont été présentés aux habitants des 10e et 18e arrondissements, le 15 octobre 2019. Les participants se sont massivement prononcés en faveur du scénario n° 2 qui prévoit une ouverture centrale de la station à l'ouest, ce qui suppose le déplacement du local de vente de billets, et une autre à l'est.

Je tiens à insister ici sur la question de l'accessibilité. La réalisation d'ascenseurs sur l'ensemble de la station est indispensable, compte tenu de la configuration de cette station qui est aérienne et de plus qui comporte un passage souterrain reliant directement trois lignes de RER et la gare du Nord. Les cheminements se faisant sur trois niveaux, cette station est inutilisable pour les personnes en fauteuil et difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite.

A ce sujet, le contenu de la note annexée à ce projet de délibération ne nous rassure pas forcément. Il y est indiqué : "La mise en accessibilité complète de la station de la ville jusqu'aux quais n'est pas étudiée ici." Nous comprenons que la mise en accessibilité globale de la ligne 2 est à terme envisagée par Ile-de-France Mobilités et que les études d'accessibilité globale de la station pourraient éventuellement être réalisées dans ce cadre.

Néanmoins, la priorité d'Ile-de-France Mobilités semble se porter sur l'accessibilité de la ligne 6. Nous manquons à ce jour de visibilité, tant sur le calendrier que sur les financements, et également sur la réalisation d'études d'Ile-de-France Mobilités concernant la ligne 2. Nous souhaitons donc, comme l'ont fait savoir à plusieurs reprises les élus communistes, que les études puissent être engagées au plus vite pour la mise en accessibilité de l'ensemble de la station La Chapelle et ce, sans attendre l'hypothétique mise en accessibilité de la ligne 2.

Ne pas inclure cette dimension, dès la réalisation de cette étude, serait à notre avis une occasion manquée et un retard supplémentaire dans un projet qui mérite, au contraire, d'être accéléré. L'attente des habitants et des usagers est grande, et surtout elle est légitime. Alors que Paris engage des grands projets de réaménagement autour de la tour Eiffel, de la place de l'Hôtel de Ville, des Champs-Élysées ou de ses portes, nous ne devons pas négliger des projets comme celui-ci. Le territoire embrassé est certes plus modeste mais il fait partie du quotidien de nombre de Parisiennes et de Parisiens qui le fréquentent.

Les investissements de cette mandature ne doivent pas oublier nos quartiers populaires dont le cadre de vie est le plus dégradé et nécessite d'être amélioré en priorité. C'est pourquoi le financement de ces travaux doit être sécurisé au plus vite et pour ce faire, la Ville de Paris doit rapidement prendre attache avec la Région pour faire inscrire le financement de cette rénovation de la station La Chapelle dans le plan d'investissement du contrat Ile-de-France Mobilités - R.A.T.P.

Le projet de délibération qui nous est soumis est une étape supplémentaire dans le cadre d'un chemin engagé de longue date et que nous entendons poursuivre.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce réaménagement de la station La Chapelle est attendu par de très nombreux habitants du 18e et du 10e arrondissement. Je prends fréquemment cette station pour aller dans les locaux du Parti de gauche, et donc je témoigne de cette aberration de devoir entrer par la partie Nord, sortir par la partie sud, avec tout le flot de présences humaines, ce qui est particulièrement inquiétant en cette période de Covid-19. C'est donc très important.

Je ne comprends pas que la question de la mise en accessibilité soit à nouveau reportée, parce que cela aurait dû être l'occasion de mettre les moyens. C'est vraiment inquiétant cette question de l'accessibilité universelle qui est sans cesse repoussée. Nos politiques publiques continuent à être discriminantes à ce niveau, malgré les promesses d'une loi qui date de 2005. C'est vraiment une honte !

Je voudrais aussi vous parler d'un autre sujet, qui est lié au métro aérien mais qui, hélas, a été retiré de l'ordre du jour car mon vœu rattaché n'a pas été gardé.

On a un autre problème dans ces stations de métro aériennes, c'est que la R.A.T.P. a placé des filets, des grillages qui étaient destinés à empêcher l'installation des pigeons sous les plafonds des stations de métro aérien. Mais dans les faits, les pigeons s'y engouffrent, y restent prisonniers et meurent d'épuisement. On ne peut pas ne pas se préoccuper aussi de cela.

On est censé être une municipalité préoccupée par la condition animale et la lutte contre la souffrance animale. Nous avons là un projet de délibération qui parle des métros aériens. On sait qu'on a un problème dans la façon dont la R.A.T.P. gère les pigeons dans les métros aériens. Honnêtement, mon vœu rattaché était légitime et je regrette vraiment que vous l'ayez retiré, une fois de plus de manière arbitraire.

Je continuerai néanmoins à en exposer les raisons et peut-être que l'Exécutif pourra poursuivre ce sujet dans ses interpellations de la R.A.T.P., indépendamment d'un vœu voté ou non voté. De toute façon, ayant l'habitude que mes vœux fassent une voix, la mienne, l'essentiel est qu'au moins le sujet vous nourrisse. Parce que je sais que souvent beaucoup de mes vœux bien que rejetés sont appliqués une ou deux années plus tard. Il faut juste savoir être patient avec vous !

Je pense que cette question est importante. Il y a cette station de La Chapelle concernée, mais ce sont aussi les stations Barbès, Stalingrad, Balard, etc. Il faut avoir un autre rapport aux animaux liminaires. Finalement, ce n'est pas aux animaux liminaires de s'adapter à notre espace urbain, mais à nous de repenser l'espace urbain pour que la coexistence soit possible.

A travers le vœu que j'avais proposé, l'idée était que la Mairie de Paris demande à la R.A.T.P. et à Ile-de-France Mobilités d'insérer systématiquement une clause sur toutes les conventions avec les prestataires sur la condition animale, pour que les animaux cessent d'être emprisonnés, blessés ou tués lors des opérations ou des suites des opérations, et que la Mairie de Paris demande à la R.A.T.P. et Ile-de-France Mobilités de retirer les filets et les grilles qui blessent et tuent ces oiseaux.

Il faut que la Ville prenne à bras-le-corps la problématique des pigeons. Il est nécessaire de développer bien plus de pigeonniers qui permettent de stériliser par la nourriture apportée, de faire en sorte que les pigeons ne se

reproduisent pas. C'est possible de limiter la population des pigeons et donc des nuisances, sans provoquer la torture animale, telle que cela a lieu en ce moment au métro La Chapelle.

J'ai terminé mon propos. Je l'ai développé en presque cinq minutes alors que si on m'avait laissé déposer un vœu, je me serais limitée à deux.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Mais c'était un plaisir de vous entendre, chère Danielle, sur ce sujet. Il arrive que vous ayez raison avant les autres et il faut continuer, quand on est sûr de son bon droit et de ses convictions.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris. C'est à vous, pour 5 minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Le temps des études est rarement celui du politique, mais ne boudons pas notre plaisir avec ce projet de délibération. Nous lançons enfin l'étude d'opportunité pour l'amélioration des accès de la station de métro La Chapelle sur la ligne 2. Et ce n'est pas faute d'avoir pressuré R.A.T.P. et Ile-de-France Mobilités pour avancer sur ce dossier depuis maintenant plusieurs années, ma collègue Maya AKKARI l'a rappelé, et nous savons la mobilisation des élus du 18e comme du 10e depuis plusieurs mandatures sur cette question. Donc nous sortons enfin de cette situation de blocage.

Cette étude, les habitantes et les habitants du quartier, les usagères et les usagers l'attendaient, tout comme bien sûr les élus des 10e et 18e arrondissements. Elle va nous permettre d'avancer sur un scénario préférentiel que nous avons validé, il y a déjà bien trop longtemps, avec l'ensemble des parties prenantes ; cela date d'octobre 2019. Nous avons besoin, au plus vite, de rétablir un fonctionnement normal, apaisé et fluide des accès à la station La Chapelle. Son fonctionnement pénalise depuis trop longtemps les usagères et les usagers dans leur accès au métro, et de manière plus générale à la mobilité.

Ce projet global de reconquête de l'espace public est essentiel car il permettra à chacune et chacun de retrouver sa place. Il permettra de lutter plus efficacement contre toutes les formes de trafic et d'encombrement de l'espace public, mais aussi de rassurer notamment les usagères et les riveraines face au constat largement partagé d'une suroccupation masculine des trottoirs à la sortie de la station.

Ce projet est également essentiel pour la promenade urbaine dans sa portion vers Stalingrad, car l'ouverture envisagée à l'est de la station nous permettra de valoriser notre action en faveur des expérimentations que nous menons actuellement, comme les nouveaux usages et les nouveaux services que nous voulons y voir s'implanter plus tard.

C'est une nouvelle vitalité et un entretien bien plus efficace. Les élus chargés de la propreté et de l'entretien de l'espace public, que sont Léa VASA et moi-même dans le 10e et le 18e, ne pourront bien entendu pas vous dire l'inverse.

Je conclurai en vous disant que l'on s'associe aux remarques formulées par nos collègues communistes et par Danielle SIMONNET sur la nécessaire mise en accessibilité de la station. Nous ne pouvons plus attendre. C'est un sujet récurrent sur les stations de métro à Paris, et notamment les stations du métro aérien. Si nous pouvons comprendre les difficultés techniques et le coût que cela représente, on voit combien coûte un plan de mise en accessibilité de l'ensemble des gares et des stations en Ile-de-France, il faut quand même que l'on se pose les bonnes questions et que l'on fasse en sorte de pouvoir rendre accessible, à toutes et tous, les stations du métro dans la mesure du possible.

Vous l'avez compris, le groupe Ecologiste soutiendra bien entendu ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme la maire du 10e, Alexandra CORDEBARD, pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Je ne vais pas répéter ce que tout le monde a dit parce qu'en réalité je suis d'accord avec l'ensemble de ce qui a été dit.

Je vais peut-être juste redire, pour le 10e arrondissement, l'importance de cette réalisation. En effet, mes chers collègues, les élus du 10e, mais surtout les habitants du 10e, de ce côté de la station, sont demandeurs depuis longtemps. Cela doit simplifier leur quotidien, faire en sorte qu'un certain nombre d'entre eux ne soient pas obligés d'aller à une autre station de métro pour pouvoir rentrer ou sortir de la station. C'est donc redonner en fait à cette station le fonctionnement normal d'origine. C'est vraiment revenir sur la séparation des entrées et des sorties des voyageurs, une drôle d'idée qu'a eue la R.A.T.P. - je me réjouis que l'on soit enfin entendu - et limiter l'effet cul-de-sac dans la salle des billets. Quand on connaît cette station, on sait à quel point elle génère aussi des risques, des incivilités, voire parfois de la violence compte tenu du contexte.

Je partage absolument ce qui a été dit par mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE pour conclure sur l'accessibilité. Nous avons là une opportunité et il faut que nous cherchions et que nous poussions à avoir, chaque fois que nous avons une opportunité, une mise en accessibilité de nos stations. On voit à quel point c'est un enjeu pour Paris.

J'en profite pour rappeler - même si cela n'entre pas tout à fait dans le périmètre du projet de délibération - notre souhait, très lié au projet gare du Nord 2024, de voir évoluer dans cette station le tunnel qui relie la ligne 2 au reste du réseau de transport. Les usagers le trouvent trop étroit et souhaitent la disparition des multiples lignes de contrôle des billets qui compliquent les allées et venues. Il faut que l'on réaménage cet espace et il faut que ces passagers du quotidien soient mieux traités.

Je rappelle également notre projet de transformation urbaine du quartier Louis Blanc en zone apaisée et tout cela va ensemble dans un projet urbain ambitieux. Nos efforts avec Éric LEJOINDRE - Maya AKKARI l'a rappelé - pour obtenir de la Préfecture de police des moyens suffisants à cet apaisement et, à ce titre, je rappelle à l'ensemble de mes collègues que les habitants du quartier Louis Blanc notamment et de La Chapelle en particulier attendent avec une grande impatience la création de la brigade DPSP du 10^e arrondissement, dont nous avons évidemment éminemment besoin.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération. J'espère pouvoir donner rendez-vous prochainement aux habitants de ce quartier pour dessiner plus précisément le devenir de cette station avec mon collègue Éric LEJOINDRE et les habitants du 18^e arrondissement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Alexandra CORDEBARD.

David BELLARD, c'est à vous pour cinq minutes.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les orateurs et oratrices d'être intervenus sur ce projet de délibération. Comme vous, je me réjouis que nous puissions commencer véritablement les études sur ce projet qui s'inscrit dans un travail plus large de requalification du quartier.

Notre objectif est de mieux insérer la station de métro La Chapelle dans son environnement, en assurant une meilleure fluidité des flux de voyageurs, une plus grande accessibilité. C'est aussi d'intégrer une réflexion plus large sur sa connexion avec la gare du Nord afin d'en faire un hub métro et train.

Enfin, et nous n'avons aucune pudeur à le dire et à le redire, Monsieur GRANIER, ce projet vise en effet à lutter et à améliorer l'environnement, qui est aujourd'hui anxiogène, de l'ensemble du quartier. Ce travail s'inscrit, comme vous l'avez quasiment toutes et tous rappelé dans vos interventions, dans une série de travaux et de projets : Louis Blanc, une requalification de l'ensemble Barbès Stalingrad portés depuis des années et des années par les équipes municipales du 10^e arrondissement et du 18^e arrondissement et qui visent à réaménager et requalifier l'ensemble. C'est dans cet esprit que nous vous proposons ce projet de délibération qui porte sur un projet de grande ampleur, à la fois sur le plan des mobilités, de leurs connexions et de requalifications.

En 2019, la R.A.T.P. a réalisé une étude d'opportunité et de faisabilité. La concertation des partenaires Ile-de-France Mobilités, Ville de Paris, ainsi que les associations de quartier a fait émerger le scénario de recomposition de l'accès historique à l'ouest et de l'ouverture de la station à l'est sur ce quartier. Une réunion publique à ce sujet a d'ailleurs permis une concertation avec les riverains le 15 octobre 2019. L'étude, qui vous est proposée ici, vise à s'assurer de la compatibilité du scénario retenu avec une future mise en accessibilité de la ligne 2, ainsi que de remédier aux dysfonctionnements soulevés.

La mise en accessibilité complète de la station, c'est-à-dire de la ville jusqu'aux quais, n'intègre pas en effet le champ de l'enquête parce qu'elle fait l'objet d'une procédure spécifique reliée à la stratégie concertée avec la R.A.T.P. pour l'ensemble de la ligne 2. Comme vous, nous mettons ce sujet comme prioritaire et nous travaillons à ce que ces études soient réalisées le plus rapidement possible.

Par ailleurs, je le souligne ici, l'accessibilité de la station fait actuellement l'objet, en lien avec la mairie du 10^e arrondissement, d'une étude particulière sur la création d'une passerelle reliant la gare du Nord et le boulevard de La Chapelle.

Enfin, concernant votre remarque, chère Danielle SIMONNET, sur les grillages de sécurité qui tuent les pigeons, j'ai déjà interpellé la R.A.T.P. qui m'a indiqué travailler sur des alternatives avec trois axes : d'abord une intervention dans la journée pour libérer les animaux piégés, ensuite un travail sur un certain nombre d'alternatives dans une réunion qui doit se tenir entre la DEVE et les équipes de la R.A.T.P. et qui inclura, c'est le troisième axe, le suivi d'un certain nombre d'expérimentations en cours.

Je profite donc de ce moment pour vous répondre au vœu que vous n'avez pas pu déposer et donc à la réponse que je n'aurais pas pu vous donner.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Vous voyez, tout s'arrange. Merci beaucoup.

Un léger rappel, Monsieur Emile MEUNIER, le masque se porte sur le nez et sur la bouche, c'est plus efficace que sous la barbe. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 25).

2021 DVD 28 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (215.798,24 euros).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 28 qui porte sur l'indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris pour un montant de 215.798,24 euros très précisément.

La parole est à Marie TOUBIANA pour le groupe Changer Paris pour cinq minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération consiste à l'indemnisation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Je voudrais, à l'occasion de ce projet de délibération, souligner l'état déplorable de la voirie à Paris. Ces piétons ont été victimes d'accidents à cause du mauvais état de la voirie dans plusieurs arrondissements - 15e, 19e et 12e - : défauts sur la chaussée, défauts sur des passages piétons, défauts sur les trottoirs. Et pour un cycliste, c'est en raison d'une chute due à un défaut sur une piste cyclable.

Je voudrais insister sur le manque de moyens mis par la Ville pour l'entretien de la voirie et les délais de réfection trop longs, inadmissibles, qui mettent en danger les piétons. Les dépenses d'entretien et de travaux de la voirie, qui étaient déjà en baisse, chutent de plus de 14 % au budget 2021, soit 3,2 millions d'euros en moins par rapport à l'année dernière.

Le manque d'entretien de la voirie est criant. Tout le monde peut constater les nids-de-poule dangereux pour les deux-roues, les dalles descellées, le soulèvement de la chaussée par les racines de gros arbres, les grilles d'arbres à moitié enlevées, les potelets enlevés et non remplacés, la réfection des trottoirs ou de la chaussée qui n'intervient qu'après de longs mois suite à des travaux, si elle intervient un jour.

Notre groupe votera ce projet de délibération, mais je voulais souligner qu'au lieu de se lancer dans des chantiers très coûteux, la Ville de Paris devrait prioriser un budget important pour la voirie, afin d'éviter aux piétons tous ces accidents qui entraînent des préjudices importants, et entretenir plus régulièrement et beaucoup plus rapidement l'espace public.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Madame TOUBIANA, ce projet de délibération est un projet de délibération récurrent qui passe à chaque Conseil de Paris. Il fait suite à différents accidents survenus sur la voie publique et sur le domaine public fluvial, pour lesquels la responsabilité de la Ville est engagée. Dans ce cas, toutes les personnes blessées sont indemnisées par la Ville en réparation des dommages subis.

Je souligne d'ailleurs qu'il n'y a pas d'augmentation ces derniers mois et ces dernières années du nombre de préjudices indemnisés, même si nous nous retrouvons bien entendu sur le constat qu'ils sont toujours trop importants.

Nous partageons avec vous l'importance de l'entretien de notre patrimoine de voirie. D'ailleurs, je me félicite, et j'imagine que vous aussi, de la revoyure à la hausse en décembre dernier du budget d'entretien de la voirie parisienne, alors que nous sommes dans un cadre budgétaire difficile. Et je vous rappelle l'existence du Plan nid-de-poule, en cours depuis deux ans, à hauteur tout de même de 50 millions d'euros.

J'en profite pour féliciter et remercier l'ensemble des agents de la DVD qui, je le sais, font leur maximum afin d'entretenir nos routes et l'ensemble de nos trottoirs.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 28).

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élaboration d'un schéma de mobilité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 94 relatif à l'élaboration d'un schéma de mobilités.

La parole est à M. Franck LEFEVRE, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Franck LEFEVRE. - Madame la Maire, chers collègues, depuis plusieurs années, la politique des déplacements mise en œuvre à Paris est segmentée par usagers, en opposant parfois les modes de déplacement entre eux, alors même qu'un Parisien peut être successivement piéton, usager des transports collectifs, cycliste, automobiliste, motard.

Nous constatons que le développement du télétravail n'a pas produit les effets que l'on aurait pu imaginer en matière de diminution des embouteillages parisiens. Malheureusement Paris demeure la ville de France affichant le plus de bouchons. Et pour cause, la politique des déplacements demeure toujours un véritable patchwork.

J'en veux pour preuve la pérennisation des coronapistes jonchées de plots, de blocs de béton qui fleurissent partout et tronçonnent les itinéraires. Même les bus sont entravés dans leur fonctionnement, comme le montre la baisse de leur vitesse d'exploitation. Et que dire de l'esthétisme et de l'encombrement de la voirie, alors même que la règle de désencombrement de l'espace public servait, il y a seulement quelques mois, à justifier le refus de certains aménagements.

Dans ce patchwork, on retrouve par exemple la fermeture de la rue de Rivoli à la circulation des particuliers, les grands projets de réaménagement autour de la place de la Concorde, la réduction à deux fois deux voies des Champs-Élysées et la piétonisation totale de l'avenue Winston Churchill. Je pourrai continuer à énumérer des projets qui impacteront fortement les déplacements des Parisiens.

Ces grands projets de réaménagement ne s'inscrivent toujours pas dans un plan global de circulation, qui pourtant procurerait une vision d'ensemble et éviterait de faire, défaire, refaire, tronçon par tronçon, sans d'ailleurs prendre en compte les reports de circulation dans les quartiers adjacents.

Paris ne peut pas être une ville où il est impossible de circuler, une ville cloisonnée quartier par quartier, une ville où les habitants seraient coincés à un quart d'heure de chez eux. Il faut remettre de l'ordre et de l'harmonie dans la circulation parisienne, prendre en considération tous les types de mobilité de façon équilibrée et non idéologique, tenir compte des liens de Paris avec la banlieue.

Par conséquent, à travers ce vœu, nous demandons à la Maire de Paris l'élaboration, en concertation avec les maires d'arrondissement, d'un schéma de mobilité globale pensé à l'échelle de Paris...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. Franck LEFEVRE. - Prenant en compte tous les modes de déplacement, intégrant les enjeux métropolitains et doté d'un programme budgétaire pluriannuel à la hauteur de ces enjeux.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à David BELLIARD, pour deux minutes.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur LEFEVRE, pour votre intervention et pour le vœu.

Vous m'excuserez cette expression cavalière, mais je pense que la formulation que vous utilisez dans votre texte est assez "confusante". Vous mélangez en effet deux concepts qui sont bien distincts : le plan de circulation de Paris, qui organise l'ensemble des sens de circulation dans Paris, et le plan local de mobilité de notre ville qui est un concept introduit par la loi d'orientation sur les mobilités.

Pour ce qui est du plan de circulation, vous savez qu'il est régulièrement adapté et modifié pour gérer les reports, par exemple en cas de piétonisation, de réduction de voie de circulation, pour intégrer la demande de nos concitoyennes et concitoyens de réduire les flux automobiles et notamment les flux transverses.

Nous assurons donc une révision constante pour l'adapter à l'ensemble des projets que nous menons : nouvelle piste cyclable, nouvelle voie de bus ou encore réaménagement des places. Il intègre la circulation automobile, les vélos, les bus et il doit également s'adapter localement aux flux de piétons. Il est réalisé à l'échelle de Paris mais il intègre naturellement les liaisons avec les communes limitrophes pour faciliter les échanges entre villes voisines. Il est donc en cours de redéfinition au fur et à mesure de l'avancement de nos projets, en intégrant les demandes et les remarques des équipes en arrondissements.

Pour ce qui est du plan local de mobilité de Paris, il permet de rassembler l'ensemble des stratégies sectorielles de la Ville en lien avec la mobilité et l'espace public : marche, développement du vélo, politique d'autopartage, réseau de bornes électriques, accessibilité des transports, circulation automobile, espaces logistiques urbains pour présenter une vision globale de la mobilité parisienne. C'est la déclinaison parisienne locale du plan de déplacement urbain d'Ile-de-France et ce plan local de mobilité sera bien élaboré en prenant en compte tous les modes de déplacement et les enjeux métropolitains.

Le plan de circulation sera donc intégré dans le plan local de mobilité, dont l'objet est bien plus vaste que la circulation automobile. Les études seront lancées cette année.

L'année 2022 permettra la rédaction du plan et de sa concertation, associant naturellement les maires d'arrondissement, les collectivités métropolitaines et les partenaires institutionnels pour une adoption par le Conseil de Paris début 2023.

Enfin, les études de la Préfecture de police elles-mêmes montrent que les coronapistes n'ont pas accentué la congestion de notre ville....

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. David BELLIARD, adjoint. - Puisqu'entre 2019 et 2020, la circulation automobile a diminué de 1,5 %, tandis que les congestions ont diminué de 4 %. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Préfecture de police, donc un organisme parfaitement indépendant.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 94 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

M. Franck LEFEVRE. - Oui, il est maintenu, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce n'est pas très clair. On me dit qu'il est rejeté mais en Salle des fêtes, avez-vous un vote contre important ?

M. Pierre RABADAN, adjoint. - On a un vote contre beaucoup plus important. Est-ce que vous souhaitez un comptage ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous sommes déjà très en retard, mais nous pouvons compter, si vous voulez.

Qui est pour ?

19 voix pour.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - 5 voix pour en Salle des fêtes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Soit 24 pour.

Qui est contre ?

18 voix contre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - 21 voix contre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je pense raisonnablement que ce vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au stationnement lors des périodes de couvre-feu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 95 relatif au stationnement lors des périodes de couvre-feu.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis décembre dernier, les Parisiens sont astreints à un couvre-feu, et depuis plus de quinze jours l'horaire de ce couvre-feu a été avancé à 18 heures. Cette période s'arrêtera peut-être dans quelques jours ou quelques semaines mais, hélas, pourrait à nouveau se reproduire.

Les Parisiens sont donc obligés, en raison du couvre-feu, de rentrer à leur domicile avant 18 heures et donc de stationner leur voiture avant cette heure, ce qui n'est pas le cas en temps normal. Sans carte de résident, cela consiste à un surcoût non négligeable de 124 à 200 euros par mois selon les arrondissements.

Monsieur BELLARD, nous avons échangé très rapidement à ce sujet en 3e Commission. Je précise que mon vœu ne remet absolument pas en question le stationnement payant, mais demande seulement que la Ville de Paris adapte les horaires de paiement des parcmètres avec cette circonstance exceptionnelle.

Par ailleurs, en temps normal, les automobilistes peuvent stationner sur les aires de livraison partagées reconnaissables aux traits jaunes pointillés à partir de 20 heures. Il serait logique en période de couvre-feu qu'ils puissent stationner sur ces aires de livraison à partir de 18 heures.

Aussi ce vœu a pour objet de demander la gratuité des parcmètres à l'heure du couvre-feu - il se trouve qu'en ce moment, il est à 18 heures mais bien évidemment s'il était à 19 heures, ce serait à partir de 19 heures - et la possibilité de stationner sur les aires de livraison autorisées aux horaires de couvre-feu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

David BELLARD pour la réponse.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame TOUBIANA, pour ce vœu sur lequel, je ne vais pas vous le cacher, nous avons un désaccord ou plutôt plusieurs désaccords.

D'abord sur la situation en elle-même de couvre-feu qui ne prévoit pas d'interdiction de circuler entre 6 heures et 18 heures et qui n'appelle donc pas, de notre point de vue, de mesures dérogatoires particulières par rapport à ce que nous avons déjà mis en place.

Le stationnement payant de surface constitue un moyen de régulation des déplacements, destiné notamment à limiter les déplacements pendulaires de type domicile travail effectués en véhicule particulier.

Aujourd'hui, les résidents et les professionnels sédentaires paient leur stationnement à la semaine ou à la journée au tarif très modique, vous en conviendrez, de 1,50 euro par jour et ils sont peu pénalisés à ce titre par le paiement du stationnement entre 18 et 20 heures. Les véhicules basse émission et ceux des professionnels de soins à domicile bénéficient de la gratuité totale du stationnement, y compris entre 18 heures et 20 heures.

Donc, oui, nous faisons des choix. Vous savez tout comme moi les contraintes budgétaires qui pèsent aujourd'hui sur notre collectivité, comme d'ailleurs sur l'ensemble des collectivités françaises du fait de la crise sanitaire. Permettez-moi donc de partager avec mes collègues les choix, qui sont faits par notre majorité, de consacrer nos ressources d'abord à l'accompagnement et au soutien des plus vulnérables, des étudiants ou encore pour nos commerçants qui sont restés fermés depuis des mois, qui pâtissent de la situation terrible sur le plan économique, plutôt qu'à des mesures d'exonération du stationnement.

Je donne donc un avis défavorable à votre vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Si vous ne voulez pas que nous ayons à recompter, merci de vous mobiliser pour ce vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 95 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux travaux du tram T3 et à la fermeture à la circulation porte de Champerret.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 96 relatif aux travaux de la ligne T3 du tram et à la fermeture à la circulation porte de Champerret.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT pour le groupe Changer Paris pour deux minutes. Il est en Webex, me dit-on. Etes-vous en ligne, Monsieur BERTHAULT ?

Dans la salle. - Il n'est pas connecté.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Il sera suppléé. Je vous en prie, Monsieur le Maire, allez-y.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu concerne effectivement les travaux de prolongement du T3 ouest entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine. Le calendrier conduit à la fermeture à la circulation de la porte de Champerret en mai 2021 pour vingt mois, ce qui est très important, pour cause de comblement d'un ouvrage d'art.

Nous demandons par ce vœu, avec Jean-Didier BERTHAULT, Conseiller de Paris en charge du quartier Champerret-Berthier, et Brigitte KUSTER, députée, que la Maire de Paris apporte une réponse opérationnelle urgente à la fermeture de cette porte - en lien avec les villes de Neuilly-sur-Seine et de Levallois-Perret, les services

de la Ville de Paris et de la R.A.T.P. - en termes d'études de flux, de plan de circulation et de communication riverains et usagers, l'information préalable à la fermeture étant essentielle pour les riverains. On parle évidemment de gare routière, d'un nœud d'interconnexions très important et un plan de circulation alternative doit être absolument présenté dans les plus brefs délais aux habitants, aux élus et aux usagers des transports en commun.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, d'avoir pris la balle au bond.

La réponse est à M. BELLIARD, pour deux minutes.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le maire d'attirer notre attention sur le cas particulier effectivement de la porte de Champerret et des conséquences sur le quartier des travaux du prolongement du tramway T3 à l'Ouest.

Le franchissement des galeries de la ligne 3 constitue un défi technique majeur : il s'agira d'assembler à ciel ouvert des poutres de 60 mètres de long et de 3,10 mètres de haut pour les seules opérations de pontage, tout en préservant au mieux la fluidité de la ligne 3 qui passe juste en dessous.

Préserver la qualité de vie des riverains et la circulation de surface constitue bien entendu une priorité, tout en réalisant le plus efficacement possible des travaux de comblement du tunnel Champerret et du pontage de la ligne 3 du métro.

Dans ce sens, à la suite de la réunion du 4 décembre 2020 organisée par votre mairie, une mission de comptage des flux des voiries parisiennes avoisinant la gare routière a été préparée par la DVD et réalisée du 5 au 19 janvier 2021. Ces données, qui sont en cours d'analyse, serviront également de base à une étude de simulation de trafic qui englobera les voies mentionnées de Levallois-Perret et de Neuilly-sur-Seine, selon la disponibilité des données complémentaires pour ces voies.

Le délai de production de ce type d'étude et de simulation était généralement de l'ordre de huit semaines. A l'issue de cette étude, des scénarios de plan de circulation pourront être proposés et faire l'objet d'une concertation en lien avec vous et votre équipe évidemment.

Il est à noter que les premiers rendus des études par l'entreprise "Bouygues", missionnée pour les travaux d'ouvrage d'art, impliqueraient une pose d'emprises à partir d'avril 2021, sans coupure de l'axe, avenue de Villiers et avenue de la porte de Champerret. Cette interruption interviendra au mieux à partir de fin 2021 jusqu'à fin 2022. Au cours du premier semestre 2023, les emprises seront progressivement libérées pour améliorer les flux sortants en direction de Levallois-Perret.

En parallèle et pour terminer, Ile-de-France Mobilités a mandaté la R.A.T.P. début janvier pour préparer le plan alternatif de circulation des lignes de bus concernées, faisant courir le délai de trois mois d'étude que vous évoquez. La communication est un enjeu majeur pour assurer la fluidité du trafic et l'acceptabilité du projet, et les exigences de la Ville en termes d'organisation des travaux permettent d'anticiper et de prévenir les riverains au moins quinze jours avant chaque perturbation liée à ces travaux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. David BELLIARD, adjoint. - J'en terminerai là, si vous me laissez juste conclure car le sujet est un peu complexe.

La mission tramway dotée d'une équipe spécifique assurera la coordination des travaux et de la communication en lien étroit avec la R.A.T.P., afin d'apporter le plus en amont possible de la mairie d'arrondissement, aux commerçants et aux riverains, l'ensemble des éléments permettant d'appréhender les conséquences réelles du chantier.

Au vu des éléments, dont je viens de vous faire part, je vous demande de retirer votre vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, David BELLIARD. C'est plus long de faire court et souvent plus difficile.

Est-ce que ce vœu n° 96 du groupe Changer Paris est maintenu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci à M. BELLIARD pour ses explications. Je vais retirer notre vœu, puisque les explications sont extrêmement précises et c'est quelque chose que nous suivons évidemment de près. Merci pour ces explications et le vœu est retiré.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au CDG Express.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu n° 97 relatif au Charles de Gaulle Express.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la justice administrative a établi le 9 novembre 2020 que l'infrastructure ferroviaire liée au Charles de Gaulle Express n'était pas indispensable et ne répondait pas à des raisons impératives d'intérêt public majeur. Cette décision, qui signifiait l'arrêt des travaux du Charles de Gaulle Express, n'a pas préoccupé plus que cela les porteurs de projets qui les ont au contraire relancés.

Nous tenons à apporter ici notre plein soutien à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, maire communiste de Mitry-Mory qui, dès la reprise des travaux, a porté la situation à l'attention de la justice. Vendredi dernier, le tribunal de Montreuil a une nouvelle fois donné raison à la première magistrate de la commune et a ordonné à nouveau l'arrêt du chantier.

Malgré cela, en ce début de semaine, les engins continuaient leur ballet incessant à Mitry-Mory, l'Etat préférant, semble-t-il, payer 1.000 euros d'astreinte par jour plutôt que de respecter cette décision de justice. Le Gouvernement piétine depuis le début toutes les recommandations, alertes, mises en garde, oppositions, et cela doit nous interpeller sur les véritables raisons de cet acharnement. Pourquoi tenter de faire passer en force un projet élitiste, dispendieux, ségrégatif, quoi qu'il en coûte pour les finances publiques et pour les conditions de transport des usagers du quotidien ?

Le Conseil du 18^e arrondissement a adopté le 20 janvier un vœu demandant que la Maire de Paris intervienne auprès de l'Etat et de la Région pour un abandon définitif du projet du Charles de Gaulle Express. Au regard de l'actualité sur ce dossier, il est crucial aujourd'hui d'exiger d'urgence l'abandon de ce projet et l'arrêt définitif des travaux. La situation est invivable pour les usagers du RER B qui subissent quotidiennement les nuisances liées à ce chantier. Il faut que cela cesse. Nous devons réorienter les crédits alloués à ce projet inutile pour les transports du quotidien.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La réponse est pour David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci.

Comme vous le savez, cher Jean-Philippe GILLET, et comme vous le rappelez dans votre vœu, la Ville a déjà émis un certain nombre de critiques sur le Charles de Gaulle Express, projet de création d'une nouvelle ligne à la destination unique des touristes internationaux.

Comme vous dans votre vœu, nous avons mis en exergue :

- la cherté de cette infrastructure et son caractère discriminatoire en proposant un trajet très onéreux à un type de clientèle spécifique ;

- l'interrogation quant à la pertinence de cet investissement alors que nous avons besoin, vous l'avez rappelé, d'orienter prioritairement les fonds vers les transports du quotidien et notamment le RER B. ;

- la pertinence enfin de ce choix au regard de la situation de crise sanitaire actuelle qui fait peser un doute sur les changements de comportement et de déplacement de nos concitoyennes et concitoyens dans les prochaines années.

Vous soulignez d'ailleurs, à juste titre, que plusieurs options alternatives peuvent être posées et permettraient de répondre aux grands enjeux qui sont les nôtres et ceux des liaisons avec la Seine-Saint-Denis et l'aéroport Charles de Gaulle.

En outre, un éventuel abandon de ce projet permettrait de libérer des espaces dont les affectations devraient en effet être rediscutées autour des priorités que nous partageons, sociales avec la création de logements sociaux, et environnementales avec la nécessité de créer des espaces verts de pleine terre.

Tous les recours en justice n'ayant pas abouti, il est encore un peu tôt pour s'y pencher. Si je partage l'ambition générale de votre vœu, je vous propose toutefois quelques amendements à la marge. Si vous les acceptez, c'est avec plaisir que j'émettrai un avis favorable à votre texte.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que l'amendement proposé par l'Exécutif est accepté par le groupe Communiste et Citoyen ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Madame la Maire, nous acceptons l'amendement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 ainsi amendé du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 40).

Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'expérimentation du stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques et électriques (9e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec le vœu n° 98 relatif à l'expérimentation du stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques et électriques.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", pour deux minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Ce sera moi.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Ce sera vous. Je vous en prie.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, 100.000 deux-roues motorisés empruntent chaque jour les rues de la Capitale, en partie pour répondre aux congestions fortes dont souffre Paris. Ce moyen de mobilité peut néanmoins être générateur de nuisances : des nuisances sonores et des stationnements sur les trottoirs qui entravent les déplacements des piétons, des personnes à mobilité réduite mais également des opérateurs de la Ville. Il nous faut prendre en compte des enjeux de pollution de l'air, auxquels les deux-roues motorisés participent aussi et qu'il convient de prévenir et de réguler.

Pour ces raisons, avec Delphine BÜRKLİ et Maud LELIÈVRE, nous émettons le vœu que soit lancée dans le 9e arrondissement une expérimentation consistant à rendre payant le stationnement des deux-roues motorisés et que cette expérimentation soit réalisée en concertation avec les principaux acteurs concernés : habitants, usagers et associations de motocyclistes.

Cette mesure, déjà prise dans les villes de Vincennes et de Charenton-le-Pont, a été couronnée de succès. Ces villes ont connu une libération des places de stationnement par la disparition des véhicules ventouses, mais également le dégagement des trottoirs. De tels résultats bénéficieraient largement aux Parisiens.

Notre collègue et député Pierre-Yves BOURNAZEL avait déjà déposé une proposition de délibération en ce sens l'année dernière, qui avait été refusée par l'Exécutif municipal au motif qu'aucune étude n'avait été menée sur le sujet. Le groupe Ecologiste avait d'ailleurs soutenu cette démarche et je les en remercie.

Depuis, la Ville a organisé des états généraux du stationnement qui se sont clos au mois de décembre dernier. Qu'attend donc encore la Ville pour mettre enfin en place ce système de stationnement payant pour les deux-roues motorisés par nature inique vis-à-vis des autres usagers ? Vous y viendrez, vous le savez, alors ne perdons plus de temps.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur Alexis GOVCIYAN.

David BELLİARD vous répond.

M. David BELLİARD, adjoint. - Merci, cher collègue, pour le dépôt de ce vœu.

Vous le savez, j'en partage une grande part, à la fois dans le constat et dans certaines des orientations que vous proposez. La gratuité du stationnement, dont bénéficient aujourd'hui les motos et les scooters, constitue un traitement que l'on peut qualifier de privilégié, qui n'est plus en adéquation avec la volonté de la Ville de sortir des véhicules thermiques et de lutter efficacement contre le bruit de la circulation.

La remise en cause de ce dispositif est l'un des points que nous avons abordés lors des états généraux du stationnement qui, vous le savez, autour d'une large consultation en ligne, d'ateliers spécifiques et d'une conférence citoyenne, est un dispositif complet de consultations que nous menons depuis octobre dernier et qui n'est pas encore complètement clos.

Nous travaillons aujourd'hui à la compilation et à la synthèse de milliers de contributions qui nous permettront de faire un certain nombre de propositions pour transformer nos façons d'utiliser l'espace public et d'appréhender de manière globale notre politique tarifaire du stationnement. Dans ce cadre, la question des deux-roues motorisés, et notamment leur modalité pour occuper la voie publique, fera partie de ces propositions que j'aurai plaisir d'ailleurs à vous présenter en Conseil de Paris avant l'été.

Mais il est pour le moment un peu tôt pour tirer toutes les conclusions de ces états généraux et, par respect pour le travail qui a été effectué, vous comprendrez aisément que nous ne souhaitons pas préempter les résultats de cette consultation.

En outre, l'expérimentation que vous proposez dans votre arrondissement constituerait une rupture d'égalité entre les usagers, ce que nous ne souhaitons pas. Nous aurons dans les prochaines semaines l'occasion de revenir sur ce sujet pour toute notre ville et je ne doute pas que nous pourrions à ce moment-là continuer les échanges qui sont les nôtres.

En attendant, je vous demanderai de retirer votre vœu dans l'attente des résultats des états généraux du stationnement. Dans le cas contraire, je serai dans le regret d'émettre un avis défavorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher David.

Est-ce que le vœu est retiré ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Non. Déjà l'année dernière, la réponse était la même parce qu'il n'y avait pas d'étude. Cette fois-ci, nous devons attendre des résultats. Donc pour toutes ces raisons, le vœu est maintenu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Il est donc maintenu. Merci beaucoup.

Avant de passer au vote, nous avons une explication de vote de Frédéric BADINA-SERPETTE pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Les deux-roues motorisés sont depuis longtemps un impensé de nos politiques de mobilité et d'apaisement de l'espace public à Paris, à tel point d'ailleurs que notre volonté affirmée de réduire la place dédiée à la voiture a paradoxalement favorisé l'usage de ces deux-roues, avec les conséquences que l'on sait sur l'espace public et la pollution.

La réalité s'impose à nous : nous devons rendre leur stationnement payant. C'est la position des élus écologistes depuis longtemps, elle n'a pas varié depuis plusieurs années. Je constate qu'il aura fallu du temps pour qu'un certain nombre d'entre nous sur ces bancs comprenne l'utile mobilisation de l'ensemble des associations qui nous poussent et nous accompagnent dans cette démarche. Je veux ici les remercier.

Nous devons en finir avec ce régime d'exception en matière de stationnement dont bénéficient les deux-roues motorisés, bien plus polluants qu'une voiture classique, contribuant à l'effet de serre et au dérèglement climatique.

Cher collègue, nous partageons les considérants posés par ce vœu. Ils témoignent de votre constance sur le dossier. Vous l'avez mentionné en ce qui nous concerne aussi, mais vous proposez une expérimentation. Or, ce que nous souhaitons chez les écologistes, c'est une mesure pérenne. Nous n'avons plus le temps d'expérimenter. La pollution tue et notre espace public doit être régulé et nos trottoirs libérés.

Allons au bout de la démarche et mettons en place cette nouvelle réglementation. C'est bien le sens du travail réalisé dans le cadre des états généraux du stationnement, David BELLIARD l'a rappelé. Les choses sont très claires sur les intentions de la majorité municipale sur ce sujet. Et si la très belle couverture presse de cette proposition peut laisser penser le contraire, vous pouvez compter sur les écologistes pour veiller non pas à l'expérimentation mais bien à la mise en œuvre de cette mesure attendue par beaucoup de Parisiennes et de Parisiens.

Nous voterons donc contre ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous comptons sur vous, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 98 est rejeté.

Rappel au Règlement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 99 relatif à la dissolution de Génération identitaire.

La parole...

M. David ALPHAND. - C'est un rappel au règlement au nom de notre groupe Changer Paris, s'il vous plaît.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Allez-y.

M. David ALPHAND. - Nous demandons sur ce vœu n° 99 l'application de ce que l'on pourra désormais appeler la jurisprudence Simonnet. Ce rappel au règlement intérieur s'appuie sur l'article 14 alinéa 3 : "Un vœu non rattaché concerne tout sujet d'intérêt local. Il doit nécessairement être en lien avec les compétences et les politiques publiques de la Ville de Paris." Ce vœu n° 99, sans entrer sur le fond, est manifestement irrecevable. Mme SIMONNET l'a rappelé, lors des jours précédents, elle a subi sept irrecevabilités.

Pardon, Madame PULVAR, si cela ne vous intéresse pas mais c'est une interpellation à la présidence de séance.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous nous intéressons absolument à ce que vous dites et justement je m'inquiétais de la réponse à vous faire pour qu'elle soit la plus équilibrée possible.

M. David ALPHAND. - Parfait.

Parce qu'il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures. Quand une non inscrite subit des irrecevabilités justifiées, ce vœu-là sème le trouble car il est cosigné par tous les groupes de la majorité municipale : "Génération.s", groupe Ecologiste, groupe Paris en commun, groupe Communiste et Citoyen. Est-ce qu'à Paris, selon que vous êtes riche et célèbre ou proche du pouvoir, vous pouvez avoir des vœux recevables, et lorsque vous en êtes éloigné, vos vœux deviennent plus aisément irrecevables ? Exercer et piloter cette Ville, c'est aussi savoir dire non et notamment quand on est à la présidence de séance.

J'ajoute par ailleurs qu'il y a probablement des améliorations à apporter suite à la réforme de notre règlement intérieur concernant le système de l'irrecevabilité. Car à Paris, il semble y avoir une sorte de bureau noir. Il ne peut pas y avoir la pythie qui rend ses oracles et que seuls certains pourraient consulter.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. David ALPHAND. - Nous demandons, Madame le Maire...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Madame la Maire, merci.

M. David ALPHAND. - Le retrait de l'ordre du jour de ce vœu. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas prendre part au vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - C'est bien entendu, cher Monsieur. Après récente vérification, je suis bien une femme, donc c'est Madame la Maire, merci.

L'administration évidemment prendra acte de cette demande. Le vœu est maintenu.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la dissolution de Génération identitaire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - La parole est donc à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s", pour deux minutes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

C'est "Génération.s", simplement pour nos collègues.

Madame la Maire, chers collègues, c'est intéressant l'explication que vient de donner notre collègue des rangs des Républicains. Je me demande si c'est parce que vous ne souhaitez pas vous prononcer sur le fond parce que juste pour rappel, Génération identitaire est intervenue à plusieurs reprises à Paris...

A Paris, sur le territoire parisien, et a concerné d'ailleurs - on a pu le constater - de nombreux élus là-dessus. Donc quand ils interviennent à Paris, cela ne nous concerne pas ? Cela m'étonnerait.

Donc le vœu que nous proposons, vous l'avez souligné, est effectivement signé par les quatre groupes de la majorité et je m'en réjouis puisque nous défendons tous quelque chose d'important ici : les principes de la République. Je dis bien les principes, c'est-à-dire ce sur quoi nous nous rassemblons le plus tous.

Donc Génération identitaire est un groupuscule identitaire raciste, qui assume son séparatisme, qui mène depuis plusieurs années des actions coup de poing contraires aux valeurs de notre République, aux principes de notre République. Effectivement, ils sont intervenus, il y a juste quelques semaines, pour une opération anti-migrants, une chasse à l'homme qui consiste à brutaliser à la frontière des personnes exilées, épuisées par des années de marche dans le froid, une opération justifiée et assumée par la porte-parole du groupuscule qui n'a pas hésité aussi à tenir des propos relevant du suprémacisme blanc lors d'une émission de grande écoute.

Vu l'urgence, la gravité des propos tenus, la violence de leurs actions qui outrepassent largement la question de la liberté d'expression, nous demandons la dissolution immédiate de ce groupuscule. Nous souhaitons effectivement que le Conseil de Paris se prononce...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Nathalie MAQUOI. - Et interpelle le Préfet qui brille par sa passivité, quand ils interviennent à Paris, et le Ministre de l'Intérieur. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nicolas NORDMAN va vous répondre, et peut-être ensuite M. le représentant du Préfet de police, mais Nicolas NORDMAN d'abord.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Sur le fond, je ne peux qu'appuyer la demande qui est portée par ce vœu, même si j'ai peut-être à redire sur certains considérants qui ont été exprimés.

Je souhaite, en effet, la dissolution de ce mouvement politique identitaire d'extrême droite, raciste et ultranationaliste, et que tous les moyens juridiques puissent être mobilisés pour faire respecter la loi et les valeurs qui nous unissent collectivement.

C'est un combat qui est porté d'ailleurs par de nombreux élus, comme les élus de la Région Occitanie, après une nouvelle opération anti-migrants menée le 19 janvier par ce groupuscule au col du Portillon en Haute-Garonne. Je ne listerai pas ici l'ensemble des opérations violentes, les actions d'intimidation et les provocations à la discrimination raciale ou religieuse qui ont été portées par ce groupuscule.

Le Ministre de l'Intérieur a annoncé le 26 janvier dernier avoir demandé à ses services de réunir les éléments permettant d'étudier une proposition de dissolution de ce groupuscule. Nous ne pouvons que nous en satisfaire et nous en féliciter. La haine et le rejet de l'autre ne peuvent avoir leur place dans notre République.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à voter ce vœu à l'attention du Ministre de l'Intérieur.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Puisque l'action du Préfet de police vient d'être citée à l'instant, je dois dire que le Préfet de police est évidemment attentif au respect de la loi et toutes les actions illégales menées par ce groupe sont combattues. Et c'est la volonté du Ministre de l'Intérieur de procéder à la dissolution de cette association. Donc je crois que l'action de l'Etat, qu'elle soit locale ou nationale, est irréprochable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Est-ce qu'il y a une demande d'explication de vote sur ce vœu ? Il y en a plusieurs.

Monsieur ALPHAND, vous réitérez ? Allez-y

M. David ALPHAND. - Que ce soit bien clair, et je souhaite dissiper toute ambiguïté parce que nous avons bien entendu, la question que j'ai soulevée ne porte pas sur le fond de ce vœu, elle porte sur une question de procédure. Pour le reste, Génération identitaire ne fait l'objet d'aucune bienveillance de notre part, que ce soit dit.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci pour cette clarification, je crois qu'elle était nécessaire.

Il y a également une demande d'explication de vote de Mme Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE. - Je m'associe bien entendu aux propos de ma collègue Nathalie MAQUOI et de Nicolas NORDMAN. Je m'étonne que le groupe Changer Paris soit beaucoup moins virulent lorsqu'il s'agit de discuter d'un sujet éminemment intéressant de la pêche au vif sur le territoire parisien...

Au moment où la crise sanitaire sociale...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Vous lui laissez juste terminer sa phrase et ce sera encore plus rapide, vous savez.

Dans la salle. - Non, Madame la Maire !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Le groupe Communiste et Citoyen a été présenté par "Génération.S" et le groupe Communiste et Citoyen peut avoir la parole.

Allez-y.

Dans la salle. - Non !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - C'est une pratique qui a cours dans notre Assemblée.

Allez-y, Madame PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - C'est une explication de vote.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Allez-y rapidement, s'il vous plaît.

Madame PATRIE ?

Mme Béatrice PATRIE. - Alors, vous avez raison sur l'explication de vote mais...

Dans la salle. - Nous demandons une suspension de séance de cinq minutes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Laissez, s'il vous plaît, Mme PATRIE s'exprimer au moins jusqu'au bout de sa phrase.

Mme Béatrice PATRIE. - Mais l'article 14 prévoit que lorsqu'un vœu est présenté par plusieurs groupes politiques, chacun des groupes politiques peut s'exprimer sur le vœu. Il se trouve que j'étais inscrite je ne sais pourquoi sur une explication de vote, mais l'article 14 autorise le groupe Communiste qui est cosignataire et coprésentateur du vœu à intervenir sur le vœu pour deux minutes : c'est l'article 14.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Madame PATRIE, s'il vous plaît, est-ce que vous avez terminé ou vous continuez de vous exprimer ? Vous avez terminé, très bien.

Nous allons donc pouvoir mettre au vote ce vœu, si vous le souhaitez le groupe Changer Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 des groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Paris en commun et Communiste et Citoyen avec évidemment un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

J'ai bien compris que le groupe Changer Paris ne prend pas part au vote, mais est pour la dissolution du groupe Génération identitaire. Voilà qui est clairement reformulé. Je pense que nous pouvons nous entendre sur ce sujet.

Le vœu est donc adopté. (2021, V. 41).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la vente à la sauvette dans le 17e.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 100 qui est relatif à la lutte contre la vente à la sauvette dans le 17e arrondissement.

La parole est au maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD, qui n'est pas là et qui sera remplacé. N'hésitez pas à nous signaler les remplacements.

Vous avez deux minutes.

M. Paul HATTE. - Merci beaucoup.

Ce vœu qui est assez simple concerne la vente à la sauvette.

Considérant la mobilisation constante du maire Geoffroy BOULARD et des élus de la majorité pour lutter et endiguer le phénomène des ventes à la sauvette, un phénomène qui s'étend ailleurs que dans le 17e arrondissement et notamment aux portes de Paris. Je voudrais associer mon collègue Rudolph GRANIER à ce sujet, et considérant aussi le fait que ce sujet a fait l'objet de questions écrites au Ministère de la Justice qui ont été déposées en janvier 2020 par Catherine DUMAS, sénatrice de Paris, et Brigitte KUSTER, députée de Paris, les élus du groupe Changer Paris émettent le vœu :

- que la Préfecture de police, en coordination avec la Ville de Paris, déploie un plan de lutte à court et moyen termes contre la vente à la sauvette dans le 17e arrondissement ;

- que dans le cadre de l'expérimentation nationale de mobilisation des agents municipaux contre la vente à la sauvette, les futurs policiers municipaux parisiens puissent bénéficier de cette compétence ;

- que la Préfecture de Police et la Ville de Paris engagent un dialogue avec la SEMMARIS pour renforcer la lutte contre la revente illicite de marchandises provenant du marché de Rungis.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La réponse est à M. Nicolas NORDMAN et il y a également une réponse prévue pour M. le Représentant du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, cher collègue, de cette question.

Les ventes à la sauvette restent en effet un phénomène dont nous n'ignorons en rien les nuisances importantes qu'elles occasionnent pour les riverains et les commerçants, en termes de salubrité publique et d'occupation abusive de l'espace public. Le 17e arrondissement n'y fait, hélas, pas exception.

Je voudrais dénoncer avec force les réseaux qui profitent de la misère économique pour faire prospérer ce commerce sans considération des normes sanitaires et sociales. Je le dis ouvertement, ce délit doit être poursuivi et condamné avec la plus grande fermeté par les services de police et de justice compétents pour saisir les marchandises et démanteler les circuits d'approvisionnement.

Nous n'arriverons pas à bout de ce phénomène sans allouer des moyens humains et techniques importants pour pouvoir y faire face. La Ville, en ce qui la concerne, apportera, comme elle le fait déjà, son concours à cette entreprise. La benne de la DPE, par exemple, est mise à disposition pour la destruction des produits saisis et nos agents DPSP agissent en articulation avec les effectifs de police sur le terrain.

Le bilan que je voulais souligner est : 1.700 procès-verbaux dressés par la DPSP dans le 17e arrondissement en 2020 au titre de dépôt sur la voie publique contre les ventes à la sauvette.

Avec ma collègue Olivia POLSKI, nous travaillons activement avec la SEMMARIS et les syndicats de vendeurs de fruits et légumes de Rungis pour lutter encore plus efficacement contre ce phénomène de vente à la sauvette. Nous avons très prochainement une réunion avec la SEMMARIS sur ce sujet.

Concernant la demande que vous formulez de participer à l'expérimentation qui est en discussion en ce moment au Parlement sur les compétences des polices municipales, je n'y suis pas défavorable. La loi, telle qu'elle est formulée actuellement, ne nous permet pas d'intégrer cette expérimentation. Peut-être que la loi sera amenée à évoluer au fur et à mesure des prochaines lectures au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Concernant votre vœu, s'agissant d'un vœu du 17e arrondissement et sans doute sans objet au regard des éléments de réponse que je vous ai apportés et du travail qui est en cours, je vous demanderai de bien vouloir le retirer, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Quelques mots pour M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Dans le prolongement de ce qui a été dit, dans le 17e arrondissement comme dans d'autres arrondissements, la vente à la sauvette est effectivement présente.

Elle prend principalement dans cet arrondissement la forme de vente de fruits et légumes à la sortie de certaines stations de métro. Elle doit être combattue avec la même force partout là où elle se trouve. C'est ce que font au quotidien les effectifs du commissariat du 17e arrondissement et ce, en très bonne intelligence avec la mairie d'arrondissement.

Les activités en 2020, qui était une année évidemment particulière, ont quand même mis en évidence 53 procédures simplifiées dans le 17e arrondissement avec saisie et destruction de la marchandise à l'encontre des vendeurs à la sauvette. Pour sept personnes, qui se livraient à cette activité, un examen de situation administrative a conduit à leur délivrer une obligation de quitter le territoire français.

Par ailleurs, chaque semaine, deux opérations de police sont spécifiquement dirigées pour lutter contre les ventes à la sauvette. Ces activités sont temporairement suspendues mais elles reprendront dès que possible, avec des consignes d'identifier notamment les quelques camionnettes qui peuvent circuler dans l'arrondissement pour approvisionner ces vendeurs à la sauvette.

L'action de la police est déterminée sur ce sujet. Je voulais le rappeler et dire que nous sommes à la disposition des maires d'arrondissements et très preneurs aussi du concours que peut apporter la DPSP sur ce sujet qui se passe très bien.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 100 est donc rejeté.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons marquer notre pause déjeuner maintenant. Je vous rappelle que nous avons beaucoup de retard, donc rendez-vous à 14 heures 30 pour des débats qui vont continuer probablement en début de soirée.

Bon appétit à toutes et à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez tous conscience que nous sommes à notre troisième journée de séance, qu'il est 14 heures 30 et que nous n'avons pas été au terme de l'ordre du jour de cette séance.

Donc, dans la plus grande et la plus libre expression de chacune et de chacun, je vous invite à contrôler votre temps de parole.

Rappel au Règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, je suis saisi d'une demande de rappel au règlement du Président FÉRAUD, auquel je donne, bien entendu, la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais faire un rappel au règlement suite au vote du vœu demandant la dissolution de "Génération identitaire". Parce qu'en reprenant l'article 14 de notre règlement intérieur - je ne parle pas d'une interprétation éloignée du texte, mais du texte lui-même - rien n'indique que les groupes ne puissent pas faire d'explication de vote de droit, y compris lorsqu'ils sont signataires du vœu présenté au vote. Je reprends l'article 14 - il est assez long - mais la phrase est claire : "A la demande d'un groupe, une explication de vote est accordée par le président de séance. Sa durée ne peut excéder deux minutes. Aucune considération ne vient limiter ce droit d'explication de vote". Et donc, je pense qu'il serait vraiment nécessaire que, lors d'autres vœux éventuellement cosignés par plusieurs groupes, cette règle soit strictement respectée et ne soit pas contestée, même pour créer un rideau de fumée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour ce rappel au règlement. Je ne peux que confirmer vos propos. Et même, d'ailleurs, nous avons modifié le règlement intérieur en ce sens. Je m'explique.

Dans le précédent règlement intérieur, donc datant de la précédente mandature, lorsque plusieurs groupes étaient amenés à être cosignataires du même vœu, chacun des groupes signataires pouvait présenter le vœu. Nous avons estimé qu'il était logique qu'il ne soit présenté que par une seule voix, c'est-à-dire, de ce fait, par une Conseillère ou un Conseiller de l'un des groupes signataires. Mais, par contre, évidemment, il s'agit d'ouvrir la possibilité aux autres groupes signataires, s'ils le souhaitent, de faire une explication de vote.

Si je résume ce que je viens de dire, lorsqu'un groupe est cosignataire d'un vœu et qu'il ne l'a pas lui-même présenté, laissant cette possibilité à un autre groupe cosignataire, il a parfaitement le droit de demander une explication de vote. Dont nous avons souhaité, d'ailleurs, comme pour toutes les explications de vote, qu'elle soit rallongée d'une à deux minutes pour aligner les explications de vote sur les vœux, sur la durée des explications de vote sur les amendements. Puisque j'ai trouvé illogique que l'on ait deux minutes pour donner une explication de vote sur un amendement, et seulement une minute - qui était souvent dépassée, d'ailleurs - pour donner une explication de vote sur un vœu.

Donc, votre rapport au règlement est parfaitement justifié puisqu'il s'agit de donner la bonne lecture du règlement intérieur du Conseil de Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation des rixes à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous en êtes d'accord, nous examinons désormais les vœux n^{os} 101 et 101 bis relatifs à l'augmentation des rixes à Paris.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ pour présenter le vœu n° 101 au nom et au titre du groupe auquel il appartient, le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet.

Avant toute chose, je voulais vous indiquer que les propositions que nous vous avons faites ont été déposées avant la médiatisation de l'agression du jeune Yuriy. Car, déjà, nous sentions, avec Philippe GOUJON, avec les acteurs de terrain, mais aussi avec de nombreux élus parisiens - car tous les arrondissements sont bien évidemment concernés - la nécessité de vous demander de passer de façon urgente à la vitesse supérieure, tant les rixes entre bandes, pas forcément plus nombreuses, devenaient en revanche plus imprévisibles et violentes. Permettez-moi d'insister sur trois points.

La prévention. Le 15^e arrondissement - pour parler encore de notre arrondissement : 240.000 habitants. L'équivalent de la ville de Bordeaux. Et pourtant : seulement 9 médiateurs de la DPSP et 16 éducateurs de rue. Je dirai même plus : 10. Car, vous le savez, les associations employant ces éducateurs font face à de nombreux arrêts maladie et des difficultés de recrutement, avec une profession qui ne fait pas rêver. Et pourtant, vous le savez, il faudrait doubler, voire tripler, leur nombre.

Cette prévention doit bien évidemment passer par le milieu scolaire, notamment le collège. Je ne comprends pas que ce volet, pourtant suggéré dans votre "Plan anti-rixes 2019", n'ait jamais été mis en application. Attention à ne pas oublier la prévention auprès des parents d'élèves.

Autre proposition, car déjà testée dans le 15e arrondissement et donnant des résultats : les "boot camps". Ces rencontres encadrées, éducatives, culturelles ou sportives, réunissant des jeunes de 10 à 15 ans, de quartiers différents, de quartiers déjà identifiés, de quartiers déjà en conflit.

Mon deuxième point porte sur l'un des maillons de la chaîne qui n'a pas fonctionné, en l'occurrence lors de l'agression du jeune Yuriy : c'est celui de l'alerte. L'alerte d'une rixe à venir, l'alerte à "H" moins 2 ou 3 heures. Pour cela, nous vous demandons de revoir le fonctionnement du système local d'alerte immédiate pour le rendre plus léger et réactif. Il faut doubler les effectifs sur le terrain via l'îlotage. Malheureusement, vous ne nous annoncez pas la hausse d'effectif du côté de la future police municipale. Enfin, il faut développer le maillage des caméras de vidéo-protection et les implanter systématiquement devant l'ensemble des collèges parisiens.

Enfin, pour terminer, troisième point : les sanctions. Sanction pénale immédiate dès le premier délit. Cela devrait aller de soi. Sinon, travaux d'intérêt général, mais vraiment effectués.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur...

M. Nicolas JEANNETÉ. - Autre proposition pour les sanctions moins graves, que nous avons testée : le rappel à l'ordre par un élu de la République.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je finis juste 30 secondes. C'est un sujet très important. Encore trois phrases.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 30 secondes. Une phrase.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Entre la convocation devant l'assistante sociale ou celle devant le commissaire de police, il faudrait développer la convocation du mineur et de sa famille dans le bureau du maire, sous les yeux de Marianne, dans la maison de la République.

Et de grâce, Monsieur le Préfet - Monsieur le Procureur, s'il m'entend - impliquez-nous, les élus d'arrondissement, car vous ne trouverez jamais mieux impliqués que nous sur le terrain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Mais, bon, vous avez fait trois minutes au lieu de deux. Donc, je vous invite...

Ce n'est pas un problème de gravité du sujet. Le règlement intérieur n'est pas adapté à la gravité des sujets. En l'occurrence, je vous invite, cher collègue, à être plus synthétique. On dit autant de choses en deux minutes qu'en trois. Pour avoir posé des questions au Gouvernement lorsque j'étais parlementaire - vous savez que c'est plus rigoureux qu'ici - le Président de l'Assemblée nationale coupe le micro au bout de deux minutes. Cela vaut aussi bien pour les députés que pour les ministres. Nous, ici, on ne coupe pas le micro. C'est la raison pour laquelle je vous invite à être synthétique. Je vous le dis vraiment avec conviction, et d'expérience : on dit autant de choses en deux minutes qu'en trois. Et d'ailleurs, on retient souvent plus de choses en deux minutes qu'en trois.

Non, je ne suis pas professeur. Je suis là pour présider la séance, vous faire part de l'expérience qui est la mienne. Je suis là très cordialement pour vous conseiller, mais si vous ne le souhaitez pas, c'est votre droit le plus strict.

Je donne la parole maintenant à M. Nicolas NORDMAN, dans un premier temps, puis j'imagine à M. le Représentant du Préfet de police pour répondre sur ce vœu n° 101, et très certainement présenter le vœu n° 101 bis de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voulais indiquer tout d'abord que je rejoins beaucoup des propositions qui ont été faites par nos collègues du 15e arrondissement. D'ailleurs, je souhaite en préambule dire que, dans les événements dramatiques qui se sont déroulés ces dernières semaines dans le 15e arrondissement, je voulais saluer l'esprit de responsabilité qui a été le vôtre. Je crois que, comme cela a été le cas dans d'autres circonstances et arrondissements, nous avons su, en l'occurrence, travailler ensemble pour essayer - et je sais que ce n'est pas simple - d'apaiser la situation telle qu'elle s'était déroulée dans le 15e arrondissement.

Alors, très rapidement. En effet, cette rixe, qui s'est déroulée avec le jeune Yuriy dans le 15e arrondissement, a mis en lumière un phénomène que nous connaissons, qui se déroule maintenant à Paris depuis quelques années, qui n'a pas augmenté en nombre mais certainement en intensité et peut-être même en violence, et il faut évidemment que, face à ce phénomène, nous agissions le plus collectivement possible. C'est la raison pour laquelle, en 2019, la Ville, à l'initiative de Colombe BROSSEL, avait mis en place une stratégie parisienne de prévention des rixes qui mobilise de nombreux partenaires : la Préfecture de police, le Parquet, la "Protection judiciaire de la jeunesse", le rectorat, les associations de prévention spécialisée, les familles, les collectifs d'habitants. Cette coordination a fait ses preuves puisque les dispositifs locaux d'alerte ont permis, en 2020, de prévenir 57 rixes. Je crois qu'il nous faut nous en féliciter, mais, bien évidemment, déplorer le fait que les rixes ne sont malheureusement pas toujours évitées.

La semaine dernière, à l'initiative de la Maire de Paris et du Préfet de police, nous avons réuni l'ensemble des partenaires car nous considérons qu'il faut aller aujourd'hui encore plus loin, et nous faisons une série de propositions. Concernant la Ville de Paris, nous allons mettre en œuvre un acte 2 de la stratégie parisienne de prévention des rixes. Pour cela, nous allons demander, en lien avec les maires d'arrondissement, de pouvoir travailler ensemble pour améliorer encore les choses.

D'ailleurs, un certain nombre des propositions que vous faites ici pourrait, à l'occasion de cet acte 2, être travaillées ensemble et mises en œuvre. Nous voulons étendre cette stratégie aux villes limitrophes parce que, bien évidemment, les jeunes se jouent des frontières administratives, et il faut qu'il y ait un travail réalisé avec les villes de la proche couronne parisienne. Nous souhaitons également renforcer les équipes de médiateurs. Vous l'avez sollicité.

Dans le cadre du déploiement de la future police municipale, nous allons notamment mettre l'accent sur la formation des policiers municipaux, pour pouvoir être présent et prévenir ces phénomènes de rixes. Enfin - vous l'avez également proposé - nous souhaitons qu'un travail spécifique se mette en place davantage dans les collèges, mais aussi dans les lycées, pour pouvoir sensibiliser les jeunes au risque des rixes, et donc, faire en sorte qu'elles puissent être prévenues le mieux possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, je rejoins ce qui vient d'être dit sur le caractère prioritaire de la lutte contre les rixes, qui est engagée à la Préfecture de police depuis une dizaine d'années à travers un plan et des effectifs dédiés qui se consacrent en permanence au suivi des phénomènes de rixe, à la montée en puissance des dispositifs de prévention des rixes qui associent la Mairie et l'Education nationale, et permettent de faire tout un travail d'identification des futures possibles rixes, sur des motifs de plus en plus futiles. Mais l'actualité nous a conduits à réinterroger ce dispositif et à prendre l'initiative d'une réunion - que M. NORDMAN vient de rappeler - qui s'est tenue vendredi dernier pour amplifier notre action.

Les rixes sont, certes, moins nombreuses, puisque nous sommes passés de 159 faits de rixes en 2016 à 83 en 2020, mais elles sont plus violentes et font intervenir des solidarités qui ne sont pas les mêmes qu'avant. Ce sont souvent des jeunes connus par les réseaux sociaux, plus souvent scolarisés qu'avant, mais qui habitent dans des quartiers souvent différents. Il faut donc adapter nos modes d'action pour encore mieux travailler en partenariat avec les établissements scolaires pour faire remonter les signaux, et continuer à faire le travail, un peu invisible mais qu'il faut tout de même souligner dans cette enceinte, qui permet de prévenir les rixes et de faire en sorte qu'elles n'aient jamais lieu.

Tout ce qui a été rappelé en termes d'amplification de l'action, la Préfecture de police y apportera toute sa contribution pour qu'il y ait encore moins de rixes. Il y a eu, bien sûr, l'affaire du jeune Yuriy. Depuis, il y a eu d'autres rixes dans le 12e arrondissement. En 2020, il y a eu 2 décès de jeunes dans des rixes. Ils étaient 4 il y a 2 ans, mais ce sont 2 de trop.

La mobilisation de tous est essentielle pour traiter ce phénomène de délinquance grave qui nous mobilise.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Pour la simplicité de nos échanges, ayant été saisi de 5 explications de vote, je vous propose que nous ayons des explications de vote sur les 2 vœux - cela simplifiera les choses - parce que j'avoue que, de là où je suis, j'ai du mal à savoir si c'est sur le n° 101 ou le n° 101 bis. Normalement, comme le groupe Changer Paris serait de fait le dernier à pouvoir s'expliquer sur le vœu n° 101 bis, je propose assez légitimement que le maire du 15e arrondissement, M. Philippe GOUJON, puisse donner une explication de vote pour son groupe sur le n° 101 bis.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet.

Comment en est-on arrivé là ? Le temps d'un déchaînement barbare, revanche de l'archaïsme sur la civilisation, où la part de la pulsion le dispute à la préméditation, l'effervescence des bandes d'adolescents à peine sortis de l'enfance s'est transposée dans le familial 15e arrondissement. On connaît le terreau des bourreaux déshumanisés : déliquescence de l'autorité, attachements rompus, misère sociale, pas toujours, désassimilation massive, effondrement de l'éducation, abandon au mirage numérique et aux facilités victimaires, faits déclencheurs souvent d'une banalité attristante. Et si le drame vécu par Yuriy, par la cruauté bestiale et la lâcheté hideuse de son agression, a sidéré l'opinion, le phénomène des bandes, dont les protagonistes sont de plus en plus jeunes et violents, a déjà causé de nombreuses victimes. Ce que nous demandent nos concitoyens terrorisés, ce sont des actes concrets et durables empêchant toute appropriation de l'espace public, souvent sur fond de trafics.

Alors, même si notre contrat local de sécurité nous a permis de mieux connaître les regroupements, d'assurer le suivi individualisé de leurs membres, d'anticiper voire de dissuader les affrontements grâce au GLDT bandes, à la CENOMED, qui suit une trentaine de mineurs, ou encore à la "Cellule de veille et de prévention", ces avancées doivent être consolidées, ainsi que l'engagement des bailleurs sociaux, l'accompagnement éducatif, la prévention

des interactions en milieu scolaire, la responsabilisation des parents, bien sûr, la surveillance des réseaux sociaux et l'ajustement de la réponse judiciaire. Mais il faut aller beaucoup plus loin que votre vœu, incomplet, et sur lequel nous nous abstiendrons donc.

Pour le secteur du front de Seine, en l'occurrence, il faut encore renforcer la présence policière sur les dalles, criminogènes par nature, en y associant la DPSP et la S.E.M. "PariSeine", avec le retour des patrouilles des maîtres-chiens, en lien avec les superviseurs des tours, en attendant la police municipale qui ne saurait être qu'armée. L'audit de sécurité permettra une meilleure prévention situationnelle et l'implantation de caméras supplémentaires, si utiles. Après l'intervention de la cellule psychologique de l'académie, l'action de responsabilisation par les pairs et des débats dans chaque classe du collège, la présence des éducateurs d'"ARC-EA" doit être développée sur les dalles - comme l'a rappelé mon excellent collègue, Nicolas JEANNETÉ - et la "politique de la ville" désormais étendue au 15e arrondissement.

Enfin, contre le sentiment d'impunité, le procureur a annoncé travailler une réponse plus ferme pour traiter ces phénomènes en amont. La sanction est, en effet, la première des préventions, et c'est pour n'avoir jamais été stoppés dans leur ascension dans la délinquance, que de jeunes mineurs deviennent des criminels. Or, même de simples interdictions de paraître sont rejetées par le juge des enfants. Que risquent les membres de ces bandes infernales ? Même ceux qui ont tenté de tuer un adolescent de 15 ans, s'ils ne sont pas condamnés sévèrement, les efforts de tous seront réduits à néant. Sans une prise de conscience collective forte et immédiate, mes chers collègues, la meute continuera de se déchaîner et nous, de compter et de pleurer les morts.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, cher Philippe.

Je donne la parole maintenant à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun. Il est en Salle des fêtes.

Allez-y, cher collègue.

On ne vous entend pas. Essayez de parler pour voir si l'on vous entend.

Visiblement, on n'a pas de son retour - peut-être qu'il n'y a pas de son aller, déjà - en salle des fêtes.

Si l'on n'arrive pas à résoudre le problème technique sur l'instant - on essaie, me dit-on - avec l'accord de Florian, qui ne m'en voudra pas, je vais donner... Si tu m'entends, Florian, reste où tu es. Avec ton accord, je vais donner la parole à Mme Béatrice PATRIE qui est dans l'hémicycle du Conseil de Paris. Elle va pouvoir donner l'explication de vote de son groupe.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux saluer en commençant, comme l'a fait Nicolas NORDMAN, l'esprit de modération et de responsabilité dont a fait preuve M. JEANNETÉ, qui ne partage pas l'opinion de ceux qui voudraient nous convaincre que les phénomènes récents de rixes expriment un ensauvagement de notre société, qui justifierait la bunkérisation de certains quartiers à coups de grillages, de caméras vidéos et de maîtres-chiens. En revanche, nous soutenons, nous communistes, l'approche développée par l'Exécutif dans son vœu qui reprend, à juste titre, les orientations de la stratégie parisienne de prévention des rixes mise en place au printemps 2019, tout en en préconisant le bilan.

En effet, les rixes constituent un phénomène complexe, croisant des questions individuelles, collectives et contextuelles, qui ne relèvent pas d'approches mono-disciplinaires ou mono-institutionnelles. A cet égard, je salue le travail de la DPSP, des médiateurs de la Ville et de la police nationale. Ces rixes révèlent, en réalité, les enjeux de l'époque, de la ville et des jeunes d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous soutenons également la réactualisation de la démarche et des méthodes. Pour aller vite, le terrain d'intervention des éducateurs de prévention, avec lesquels nous travaillons au soutien de la politique de la ville, est aujourd'hui tout autant les réseaux sociaux, que Youtube et la rue elle-même. Nous saluons donc le souci de formation de l'ensemble des acteurs de la prévention.

Mais si ce phénomène est spontanément associé à celui des rivalités traditionnelles entre bandes, les groupes sont désormais plus instables et l'appartenance territoriale revendiquée s'étend de plus en plus au-delà de la ceinture du périphérique. C'est pourquoi l'engagement dans cette stratégie des villes de la petite couronne qui le souhaitent, nous semble un élément essentiel de cette stratégie renouvelée. Anticiper en repérant notamment les signaux faibles, éviter les matchs retours, intervenir pour faire cesser les troubles à l'ordre public, accompagner les jeunes par un traitement éducatif judiciaire sans négliger la dimension psychologique voire psychiatrique, rassurer les riverains et les habitants légitimement inquiets et préoccupés, voilà les objectifs que nous poursuivons en votant ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

En votant ce vœu n° 101 bis, naturellement. Je me permets de le préciser.

De ce fait, M. Florian SITBON étant là, je vais lui donner la parole.

Je donnerai ensuite la parole à Mme Aminata NIAKATÉ - faudrait-il encore qu'elle nous rejoigne - puis, Mme Catherine IBLED, au besoin, aura une explication de vote plus tôt.

On va se débrouiller.

Monsieur Florian SITBON, c'est à vous.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, si familial soit-il, le 15e arrondissement n'échappe pas à la violence et aux difficultés de notre monde et votre étonnement m'étonne quelque peu.

D'abord, je voudrais évidemment avoir une pensée, au nom de notre groupe, pour le jeune Yuriy, qui a été très violemment - comme cela a été rappelé, comme on l'a vu sur ces images - agressé le 15 janvier dernier. Images dont on se demande, d'ailleurs, comment elles sont arrivées sur les réseaux sociaux. Les élus lui souhaitent un rétablissement complet et rapide.

Sur le vœu présenté par nos collègues du groupe Changer Paris, je voudrais dire que la Ville de Paris est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre les rixes et que, si le travail mené n'a pas encore permis d'éradiquer ce phénomène, qui - cela a été rappelé - devient de plus en plus violent, il a permis néanmoins la baisse du nombre de rixes entre 2019 et 2020, et la meilleure caractérisation de celles-ci. L'organisation, en 2018, des états généraux de la prévention des rixes par la Mairie avec l'ensemble des acteurs concernés, a permis un travail en profondeur, et plusieurs décisions ont été prises : le recrutement de médiateurs supplémentaires, mais également une veille spécifique sur les réseaux sociaux pour que soient détectés au plus vite les signes annonciateurs d'une rixe. Parce que l'on sait bien maintenant que la violence de rue s'exporte et trouve parfois sa naissance dans ce que l'on peut appeler "la rue numérique". Le nombre des signalements qui empêchent la tenue des rixes, a été démultiplié. Dans le 15e arrondissement, fort heureusement, si l'on n'a pas pu éviter le drame auquel on fait allusion, une rixe a été néanmoins évitée pendant les vacances de Noël.

Toutes les initiatives de type "boot camp" ou de festival culturel interétablissements, comme le demandait ce matin le vœu voté et présenté par Maya AKKARI pour les 17e et 18e arrondissements, sont à multiplier. Un membre de la police nationale me disait, il y a quelques jours, combien ce type d'action est complémentaire de la leur. Sur le terrain, seuls les échanges d'informations - cela a été dit - entre la police, la future police municipale, les clubs de prévention, les associations de quartier et l'Education nationale, permettent d'éviter que les affrontements prévus se tiennent, au maximum. Il faut poursuivre et consolider au sein des instances existantes ces 1.000 suivis du "Plan Bandes", le groupement local de traitement de la délinquance et, éventuellement, réitérer les états généraux si cela est nécessaire.

La lutte contre les rixes est une priorité pour la Maire et les élus de la majorité. C'est pourquoi, évidemment, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ, en la remerciant chaleureusement de nous avoir rejoints.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, mes chers collègues, nous avons tous été bouleversés et choqués par les images de l'agression brutale du jeune Yuriy dans le 15e arrondissement. Je souhaite profiter de cette tribune pour lui renouveler mes vœux de prompt rétablissement. J'espère que l'enquête en cours permettra de faire toute la lumière sur les circonstances de cette agression, et permettra à la justice de déterminer toutes les responsabilités et de prononcer les condamnations qui s'imposent.

Pour en revenir au vœu présenté par le groupe Changer Paris, si nous partageons les constats sur le cycle infernal des violences et la multiplication des rixes impliquant des mineurs, si nous vous rejoignons sur les attendus tendant à renforcer les moyens et les effectifs de la police nationale ou encore à multiplier la présence de médiateurs sociaux ou d'éducateurs spécialisés sur le terrain, un certain nombre de vos propositions ont malheureusement une vocation purement et simplement répressive et passent à côté de l'enjeu premier du débat que nous avons, qui est la prévention de ces rixes et violences.

Pour citer un exemple, la multiplication de la présence des caméras de vidéosurveillance que vous proposez d'accentuer, n'a pas pu épargner au jeune Yuriy l'assaut dont il a été victime. Elles ne dissuadent pas et font l'objet de stratégies de contournement. Nous ne nous retrouvons pas non plus dans votre conception répressive de la justice des mineurs ou dans votre proposition de développer les CENOMED, qui posent aux professionnels de la justice et aux travailleurs sociaux qui accompagnent ces jeunes, un sérieux problème déontologique en matière de secret professionnel. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le vœu du groupe Changer Paris.

Le vœu en réponse de l'Exécutif apporte, quant à lui, des réponses plus adaptées à la problématique légitime soulevée par le groupe Changer Paris, avec une approche plus axée sur la prévention de ces violences, tout en élargissant le cercle de réflexion aux mairies d'arrondissement et aux collectivités locales de la petite couronne, pour plus d'intelligence collective. Nous aurions pu le voter s'il n'avait pas fait allusion au rôle d'une éventuelle police municipale, à laquelle nous restons résolument opposés. Nous nous cantonnerons donc à une abstention sur le vœu de l'Exécutif, pour témoigner de notre soutien à l'approche préventive, à la sensibilisation des jeunes, à leur accompagnement, mais aussi pour dire une nouvelle fois que la police municipale n'est pas la solution. Ce qu'il faut,

c'est plus de moyens et d'effectif pour la police nationale, et plus de médiateurs, d'éducateurs et de présence humaine dans nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Dernière explication de vote, Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 15 janvier dernier, le jeune Yuriy, 15 ans, a été victime d'une agression d'une rare violence sur la dalle de Grenelle, dans le 15^e arrondissement. Nous avons tous été, il me semble, choqués par ce lynchage et par cet acte inqualifiable. Nous avons, ici, une pensée particulière pour l'ensemble des victimes de ces actes. La police a agi vite en interpellant déjà 10 jeunes, tous suspectés d'être impliqués dans cette agression. Ce phénomène de rixes en bandes de jeunes n'est malheureusement pas nouveau, mais ce qui m'interpelle, et doit tous nous interpeller, c'est la très grande, la trop grande jeunesse de ces agresseurs. Car nous parlons ici de jeunes de 15, 14, voire 13 ans.

Je sais tout le travail qui est fait par les différents clubs de prévention, mais, on le voit bien, ce n'est absolument pas suffisant pour écarter certains de nos jeunes des spirales infernales et négatives de la délinquance.

Mes chers collègues il faut absolument réévaluer les différents dispositifs qui ont normalement pour objectif d'accompagner nos jeunes ou encore de prévenir la délinquance juvénile. Je pense, par exemple, aux différents contrats locaux pour la jeunesse et précisément ceux du 15^e arrondissement. On ne pourra pas faire l'économie d'une évaluation précise de la "politique de la ville", dans les quartiers populaires mais pas que. Il est donc nécessaire que l'on se dise si, réellement, tous ces dispositifs ont vraiment rempli leurs objectifs.

L'entrée en vigueur prochaine du Code pénal des mineurs, en lieu et place de l'ordonnance de 1945, sera certainement une première réponse. Mais elle ne peut pas être la seule. Saisissons-nous donc également du Beauvau de la sécurité, à l'initiative de notre Ministre M. DARMANIN, pour réfléchir concrètement à ce problème qui se pose à nous afin de trouver les meilleures solutions.

Avec notre groupe, nous sommes soucieux de l'intérêt général. C'est pourquoi nous voterons les deux vœux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Nous sommes arrivés au terme des explications de vote.

Je pense que chacune et chacun des élus, au moins des groupes, ont pu s'exprimer. De ce fait, imaginant que le vœu n° 101 est maintenu, je le mets aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif, puisque l'Exécutif a lui-même déposé le vœu n° 101 bis.

Je vais d'abord faire un test technique.

Monsieur Florentin LETISSIER, qui présidait la séance en salle des fêtes, est-ce que...

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Vous m'entendez bien ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, parfait !

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Magnifique !

Apparemment, le son en salle des fêtes est rétabli, me dit-on.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On communique à nouveau, quel bonheur !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 101 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 42).

Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'insécurité aux abords de la bibliothèque de la Goutte-d'Or.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 102 relatif à l'insécurité aux abords de la bibliothèque de la Goutte-d'Or.

La parole est à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur deux points : la situation de la bibliothèque de la Goutte-d'Or, certes, mais les propos que vous venez de tenir.

Quand vous parlez de ne pas vouloir "bunkériser" ou "survidéosurveiller", protéger des quartiers, le résultat, si jamais cela vous chante, vous allez rue Fleury, rue de Chartres, rue de la Charbonnière, rue Boris-Vian. Et là, vous êtes à l'intersection, non pas d'un petit endroit sympathique à la Goutte-d'Or, mais à l'intersection d'un ghetto, d'un territoire oublié de la République. C'est à 400 mètres de chez-moi. Je descends à Barbès, je remonte le boulevard de la Chapelle, non sans mal déjà, et en arrivant là-bas, il a fallu que j'attende 5 longues minutes devant la porte blindée de l'accès du personnel à la bibliothèque avant de pouvoir rentrer, puisque la directrice est descendue du deuxième étage pour venir m'ouvrir. Je vous assure que, des situations un peu compliquées, j'en ai connu, mais ces 5 minutes-là ont sans doute été les plus longues de toute ma vie. Le spectacle, qui est la conséquence de votre politique...

Non, mais si, Madame, ne haussez pas les épaules et ne dites pas non : vous n'y avez jamais "foutu" les pieds, vous n'y avez jamais mis les pieds.

C'est un spectacle de désolation. C'est une quarantaine de personnes en permanence qui se livrent à un trafic d'antiépileptiques.

Comme le temps est déjà compté, je voulais au moins vous narrer cette expérience de vie qu'à mon avis, vous ne connaîtriez jamais. Même M. LEJOINDRE, encore une fois absent aujourd'hui, il a suffi qu'il descende de sa voiture pour rentrer dans la bibliothèque. Encore une fois, les vitres étaient cassées, etc.

Je tiens à saluer l'action de Mme la Commissaire divisionnaire, Emmanuelle OSTER, et de ses équipes, qui tentent, tant bien que mal, sans solution de la Mairie, de nous dire que, depuis 2018, il est demandé une caméra de vidéosurveillance là-bas et qu'elle arrivera peut-être en 2022, pour éviter que la majorité ici éclate avant les régionales.

Mais, en tout cas, vous n'y mettez jamais les pieds, mais je vous recommande quand même d'y aller.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous souhaiterions que soit précisément étudiée la mise en place d'actions de sensibilisation avec l'Agence régionale de Santé, l'Agence nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé, puisqu'il s'agit de trafic d'antiépileptiques. Ce n'est pas du cannabis, ni des cigarettes. Tout cela, c'est 100 mètres plus bas. Là, ce n'est pas le même endroit. Pour éviter que vous puissiez confondre si jamais vous cherchez l'un des trois produits.

Plus globalement, en termes de sécurité pour le 18e arrondissement, j'aimerais vous dire que nous sommes le 4 février 2021 et toujours dans l'attente du bilan du contrat de prévention de sécurité du 18e arrondissement qui s'est achevé en 2020. Aucune information en la matière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Je vous remercie pour le vote favorable que vous accorderez au vœu que je présente.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous en prie.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'explication qui a été faite diffère un tout petit peu du vœu tel qu'il a été présenté, je répondrai, moi, sur le sujet de la bibliothèque de la Goutte-d'Or, qui, évidemment, nous préoccupe, avec ma collègue Carine ROLLAND, le maire du 18e arrondissement, qui sont des élus de terrain particulièrement impliqués dans leur arrondissement, notamment à la Goutte-d'Or. Nous avons rencontré à plusieurs reprises les personnels de cette bibliothèque, avec un objectif que nous nous sommes fixé : sa réouverture. Parce que, bien évidemment, une bibliothèque qui ferme, notamment lorsqu'elle est perturbée pour des raisons de sécurité, c'est un symbole qui est atteint. Pour nous, cela n'est pas acceptable.

Pour ces raisons, nous avons déployé, depuis plusieurs semaines, en partenariat avec la Préfecture de police, un certain nombre de mesures qui ont permis la réouverture partielle de cette bibliothèque, avec des effectifs de la police nationale, des agents de la DPSP, mais aussi l'installation de mécanismes d'alerte reliés au C.V.O. qui permettent d'alerter en cas de difficulté ou de problème.

Mais, bien évidemment, nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation. Vous l'avez dit, bien entendu, il y a dans ce quartier des problèmes de sécurité qui méritent notre mobilisation la plus ferme possible, notamment en réponse à la problématique des mineurs majeurs qui sont dans l'espace public. Problématique qui appelle des réponses fortes pour pouvoir agir non seulement sur la question des trafics et des réseaux de stupéfiants, des trafics de médicaments également, mais aussi en coopération avec les pays d'origine, et bien sûr, la nécessité d'avoir des réponses pénales fortes pour résoudre ces problèmes de sécurité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez Nicolas NORDMAN conclure.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Evidemment, la mobilisation en cours devra être amplifiée. Nous souhaitons, dans le cadre de la convention de coordination que nous travaillons avec la Préfecture de police pour la mise en place de la future police municipale, faire de l'action dans ces quartiers une priorité. Car les habitants de ces quartiers, comme les autres d'ailleurs, ont un droit à la sécurité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce qui a été décrit depuis quelques semaines comme une dégradation du climat autour de la bibliothèque de la Goutte-d'Or, est lié au déplacement d'un certain nombre de mineurs qui occupent l'espace public et se livrent à des trafics, notamment de médicaments, qui se font désormais aux abords de la bibliothèque de la Goutte-d'Or. C'est un sujet qui nous a, évidemment, mobilisés pour que l'on mette en place un dispositif de présence visible des effectifs, à la fois ceux de la Ville et, en appui et en relais, ceux de la police nationale. C'est, d'ailleurs, un exemple de coordination de l'intervention des deux forces, qui est un bon présage pour la mise en place de la police municipale. Elle a permis la réouverture de la bibliothèque à des horaires qui sont, évidemment, largement insuffisants. Tout doit être fait pour que cette bibliothèque ait des horaires normaux.

Les forces de l'ordre, de leur côté, depuis quelques semaines, enquêtent sur le trafic principal qui est mené par ces jeunes faux mineurs, pour la plupart, à savoir le trafic de médicaments. Ce sont des choses qui aboutiront dans les prochaines semaines, puisque c'est une enquête compliquée qui est en train d'être menée. Elle permettra aussi que les personnes qui se livrent à ces trafics soient interpellées et d'avoir une réponse pénale qui mette en évidence le fait que la plupart de ces personnes sont majeures.

C'est à travers cette action que nous comptons résoudre ce problème de la bibliothèque de la Goutte-d'Or et du voisinage, qui pénalise énormément les habitants du 18^e arrondissement et mérite toute notre mobilisation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je suppose que le vœu n° 102 est maintenu par le groupe Changer Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 102 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation d'insécurité boulevard Barbès.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 103 relatif à la situation d'insécurité boulevard Barbès.

La parole est au Président Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été coconstruit avec des habitants du boulevard Barbès et des rues adjacentes. Ces habitants qui dénoncent avec courage des actes d'incivilité et de petite délinquance qui minent leur vie quotidienne ; qui dénoncent la présence de trafiquants de drogue devant les portes d'immeubles et qui s'introduisent dans les immeubles, notamment dans les caves ; qui dénoncent les trafics, notamment dus au proxénétisme ; qui dénoncent légitimement aussi les ventes illégales de cigarettes contrefaites, mais pas seulement. Ce travail collectif avec les habitants a amené un certain nombre de propositions.

Première proposition, l'action de la Préfecture de police. Double action : d'abord, de la présence sur le terrain afin de multiplier les rondes et de faire en sorte de gêner ces trafics et d'interpeller les individus qui s'adonnent, soit à des ventes illégales, soit à des trafics en tout genre.

Deuxième demande d'action pour la Préfecture de police : la remontée des filières et des réseaux, qui se font du fric sur l'exploitation d'un certain nombre de trafiquants de terrain.

Une demande à la Ville de Paris, notamment une présence accrue de la DPSP, de la future police municipale, à pied, à vélo, afin de faire le lien avec les habitants, avec les associations, avec les commerçants, pour que ce maillage puisse être un maillage utile de terrain, à la fois de prévention et de répression.

Et enfin, la création de la nouvelle police municipale que nous appelons de nos vœux. Nous souhaitons que la Ville de Paris puisse se saisir de l'opportunité que nous avons mise dans la loi, de l'expérimentation de nouvelles compétences pour ces polices municipales, notamment de permettre le constat par procès-verbal des ventes illégales, notamment des ventes à la sauvette, avec la capacité de saisie, afin de gêner très clairement le trafic de cigarettes contrefaites dans le quartier.

Enfin, je pense que nous avons besoin d'un travail en partenariat - Etat, Ville, habitants, associations - parce que c'est par ce travail collectif que nous pourrions améliorer la vie quotidienne des habitants. C'est, ainsi, faire œuvre d'intérêt général.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN pour s'exprimer sur votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOURNAZEL, je rejoins tout à fait un certain nombre des préconisations qui figurent dans votre vœu et notamment, vous l'avez compris, concernant la coopération entre la police nationale, la police municipale et la nécessité de renforcer les efforts dans ce quartier. D'ailleurs, ce vœu avait fait l'objet, je crois, d'une discussion au sein du conseil d'arrondissement du 18e, et un vœu assez similaire a été adopté par les élus du 18e arrondissement. Car, vous l'avez dit, la situation dans ce quartier mérite une mobilisation très large, très collective, avec, bien entendu, la Préfecture de police, nos agents de la DPSP, futurs agents de police municipale.

Je voudrais m'attarder quelques instants sur un point que j'ai déjà évoqué lors d'une précédente intervention. C'est la perspective d'entrée de la future police municipale dans l'expérimentation, qui permettrait notamment d'avoir une action en matière de lutte contre la vente à la sauvette. Sur le principe, je ne suis pas défavorable à ce que nos agents puissent participer à cette expérimentation. Elle n'est aujourd'hui pas possible en l'état de la loi telle qu'elle est en discussion à l'Assemblée nationale et au Sénat, mais les choses peuvent être amenées à évoluer. Peut-être, Monsieur le Député, pourrez-vous agir pour que cette loi nous permette à terme d'intégrer cette expérimentation.

J'émettrai un avis favorable à votre vœu, sous réserve que vous acceptiez un léger amendement technique, si je puis dire, qui serait, dans le dernier alinéa, de dire que nous pourrions intégrer cette expérimentation si la loi le permet, et en fonction aussi de la maturité de la police municipale parisienne, du degré de création de la police municipale parisienne, puisque, bien entendu, il faudra que nous puissions nous assurer du bon fonctionnement de notre police avant peut-être d'en étendre les compétences. Donc, sous réserve d'accord de votre part sur cet amendement, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Et Pierre-Yves BOURNAZEL s'exprimera.

Mais avant, je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police de Paris.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Député, juste pour vous apporter quelques éléments sur l'action de la police et le renfort qu'elle a connu pour traiter l'insécurité dans le quartier de reconquête républicaine 10-18, dont le boulevard Barbès en est le cœur. Ce quartier de reconquête républicaine a permis la création de 41 effectifs de police supplémentaires, qui se consacrent au quotidien à la lutte contre toutes les formes de délinquance, particulièrement sur le boulevard Barbès.

Je ne vais pas vous assommer de chiffres, mais pour vous montrer l'étendue de l'action de ces effectifs de police, ce qui a pu être fait dans le secteur de Barbès en 2020, c'est de saisir, parce qu'il y a de la vente à la sauvette et du trafic de stupéfiants principalement... Sur la vente à la sauvette, sur le secteur de Barbès, nous avons saisi 15,4 tonnes de marchandises, 6.500 paquets de cigarettes. Nous avons fait 4.789 amendes pour vente à la sauvette, démantelé des lieux de stockage. Sur le proxénétisme, 23 procédures mettant en cause 14 personnes. Procéder à une action d'interpellation, ce qui a permis de mettre en cause 318 personnes pour trafic de stupéfiants et 533 pour usage. Les chiffres de la délinquance ont baissé, comme partout à Paris, dans le contexte très spécifique de 2020. Mais, sur ce secteur, ils ont baissé de 30 %, un peu plus fort qu'ailleurs.

Pour illustrer l'action des forces de l'ordre en 2020, une affaire importante menée par les enquêteurs de la "Sous-direction de la lutte contre l'immigration irrégulière" et du GIR 92, a permis de démanteler un réseau de trafiquants de cigarettes de contrebande qui étaient vendues dans le secteur de Barbès, avec 13 interpellations, des cartouches de cigarettes saisies pour 2 millions d'euros, 200.000 euros de numéraire et 2 véhicules de luxe saisis. C'est l'action de la police en 2020, qui continuera en 2021, et a permis d'obtenir une diminution des faits constatés, dans l'optique que ce quartier retrouve une vie normale. C'est un travail de longue haleine, mais, en tout cas, les effectifs ont été créés - 41 effectifs supplémentaires - pour y contribuer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

D'un mot, Pierre-Yves BOURNAZEL, acceptez-vous l'amendement de l'Exécutif à votre vœu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, bien sûr, je l'accepte, parce que sur le fond, cela permet de faire avancer le sujet et c'est dans l'intérêt des habitants. Et ensuite, j'apprécie la qualité de la réponse et le caractère constructif.

J'avais maintenu mon vœu au conseil du 18^e arrondissement. Le maire en avait présenté un autre, que j'avais bien sûr voté. Je crois que l'on a besoin d'un travail collectif pour obtenir concrètement des résultats dans ce quartier. Les habitants le méritent. Etat, Ville, habitants eux-mêmes, veulent s'y associer, ainsi que les associations de quartier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Deux explications de vote.

Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Monsieur NORDMAN, je ne vous savais pas quasi professionnel de rugby, parce que vos techniques de désengagement sont assez bonnes, et je disais "quasi professionnel" parce que vos techniques d'engagement sont très mauvaises.

Malheureusement, nous nous abstiendrons sur ce vœu. D'une part, parce que nous mesurons un sens de la litote immodéré, entre des incivilités, de la petite délinquance, une augmentation sensible de la sécurité - qui, d'ailleurs, a baissé. Peu importe. Mais ce que je vois là, c'est que, sous couvert de pseudo-intérêt général, ou quoique ce soit, personne ne s'entend, personne n'assume, tout le monde dit que c'est de la faute de l'autre, et l'on essaie de faire quelque chose d'un petit peu vaseux. On appelle cela du "en même temps" depuis quelques années, pour votre indication. En réalité, tout ceci se fait sur le dos et au détriment des habitants du 18^e arrondissement.

Ce qui n'est pas prévu par la loi, apparemment, notre collègue BOURNAZEL va l'intégrer. Ce qui est prévu par la loi, apparemment, vous ne l'appliquez pas. Ce que je propose, c'est que vous vous mettiez d'accord et que vous pensiez un peu petit plus souvent, encore une fois, aux intérêts des habitants du 18^e arrondissement. Je vous rappelle que vous avez l'opportunité d'une police municipale armée et que vous n'en voulez toujours pas, que vous avez l'opportunité d'établir un dispositif de vidéoprotection et que vous n'en voulez toujours pas. Les habitants du 18^e arrondissement s'en souviendront, nous le rappelleront, et vous ne faillirez pas devant votre responsabilité.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour vous dire que nous nous abstiendrons sur le vœu, tant de Pierre-Yves BOURNAZEL que de l'Exécutif, pas tant parce qu'évidemment nous partageons le constat, l'ampleur de la tâche et aussi l'objectif qui est de mettre l'Etat face à ses responsabilités. C'est une évidence.

Je suis nouvellement élu. Je dois vous dire que cela fait 10 ans que j'entends le même discours de la part de l'Etat, qui dit : "Oui, mais on va se mobiliser", ou : "On va mobiliser plus de policiers, plus de moyens". Force est de constater, pour y habiter, qu'il n'y a pas de différence. Alors, très naïvement, je pose la question : qu'est-ce qui fait que vous n'y arrivez pas ?

D'ailleurs, Pierre-Yves BOURNAZEL, c'est quand même la majorité présidentielle. C'est votre majorité. Si vous avez le numéro de M. DARMANIN, je le veux bien : pour le harceler, pas pour lui offrir un verre, pour qu'il ait des résultats et débloque des choses.

Quant à la responsabilité de la Mairie, je vais vous dire et je tiens à remercier le maire, Éric LEJOINDRE, et tous les services de la mairie qui font un travail formidable d'animation du réseau associatif, des équipes de démocratie locale, des subventions du sport, de la culture dans ces quartiers, notamment avec Carine ROLLAND, la "politique de la ville", avec Maya AKKARI et Anne-Claire BOUX. Tout est fait sur l'aspect social. C'est l'aspect sécuritaire qui cloche. Et cela, ce n'est pas nous, mais vous, Monsieur le Préfet, Monsieur le Représentant du Préfet.

Et pourquoi s'abstient-on ? Parce que vous mentionnez, une fois de plus, la police municipale. Je ne reviendrai pas sur tous les arguments, mais, encore une fois, nous pensons que ce n'est pas parce que l'on marche avec une police municipale que les choses vont changer, mais parce que l'on restructure les choses. On vous accompagnera dans la restructuration, l'augmentation des effectifs, mais on ne veut pas cautionner la police municipale en laissant penser que cela va régler tous les problèmes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Demande de parole, très légitime, du maire du 18^e arrondissement, Éric LEJOINDRE. Qui peut aller jusqu'à 3 minutes en fonction du règlement.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je dois vous avouer que je n'avais pas prévu de prendre la parole à ce moment du débat. D'une part, parce que je savais, pour en avoir discuté, ce que Nicolas NORDMAN avait l'intention de répondre. Ensuite, parce que je sais que la qualité du partenariat que nous nouons avec la Préfecture de police, avec ses hauts et ses bas, parfois avec ses difficultés, et souvent avec des exigences importantes portées par la mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris, m'apparaissait être une réponse. Et donc, je veux saluer l'état d'esprit positif qui a été celui de Pierre-Yves BOURNAZEL. On avait eu l'occasion, ces dernières années, de travailler ensemble sur ces sujets.

Parce que, sur cette question, on peut être à la hauteur des enjeux, ou pas. Moi, j'ai fait le choix, il y a de nombreuses années maintenant, de l'être. Il me semble que les habitants du 18e arrondissement, et singulièrement les habitants de ces quartiers du 18e arrondissement, l'ont reconnu il y a encore quelques semaines ou quelques mois. Et donc, je nous suggère collectivement - j'ai eu l'occasion de le dire hier sur un autre débat - d'essayer de se hisser un tout petit peu à la hauteur des enjeux. Je vous promets, Monsieur GRANIER, que vous y réussirez mieux comme cela.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 103 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Il n'y a pas de vœu n° 103 bis, Monsieur GRANIER. Il y a un vœu n° 103 puisque Nicolas NORDMAN a donné un avis favorable au vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL. Je sais, cela perturbe, mais c'est ainsi.

Je termine le vote.

Pour : c'est noté.

Contre : je ne vois pas de mains se lever.

Abstention : on l'avait bien compris, à travers votre intervention, Monsieur GRANIER.

Le vœu amendé est donc adopté. (2021, V. 43).

A partir du moment où il n'y a pas de contre, effectivement, je pense qu'une comptabilité est inutile.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'aborder enfin les travaux de la 4e Commission, dernière commission puisque nous avons commencé par la 5e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Monsieur le Président, c'est à vous.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme toutes les commissions, la 4e Commission s'est tenue en visioconférence pour cause de confinement. Dans les premiers moments de la campagne de vaccination, le sujet de travail de notre commission était donc tout trouvé. Ont pu être auditionnés Anne SOUYRIS, Véronique LEVIEUX et Jacques GALVANI, sur la politique de vaccination menée par la Ville, notamment à l'égard des âgés et des personnes en situation de handicap.

D'ailleurs, je tiens à les remercier pour la qualité et la transparence des informations présentées. Des informations peu rassurantes, cependant. Un taux d'incidence de 206 sur 100.000 en Ile-de-France et de 210 sur 100.000 à Paris - il était de 193 la semaine passée - et près de 5.000 hospitalisations en Ile-de-France, dont 700 à Paris. Quelques "clusters" légèrement en hausse, dont les établissements scolaires et de petite enfance. Stable dans les établissements sanitaires et médico-sociaux. Cela motive, d'ailleurs, notre demande de voir un traitement particulier pour les résidences autonomie et les résidents des foyers de personnes en situation de handicap. Question encore en suspens côté A.R.S.

Comme partout en France, la campagne de vaccination cible les âgés, les fragiles et les personnels médicaux. Cela se traduit à Paris, d'une part, par 19 centres sociaux gérés pour tiers pour la Ville, des partenaires ou en équipements de santé, avec un objectif de 25.000 par semaine ; et d'autre part, par la mobilisation de la plateforme "Doctolib" et du "39 75" pour la prise de rendez-vous.

Une campagne qui se fait en lien avec l'A.P.-H.P., un partenaire efficace, notamment pour permettre le succès de la campagne dans les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., avec, en un seul week-end, 130 consentements recueillis. Les conditions d'un branchement à leur pharmacie centrale ont pu être rapidement trouvées pour répondre aux demandes qui n'arrêtent pas d'augmenter.

Les échanges que nous avons pu avoir, ont permis néanmoins de mettre en avant le manque d'anticipation de l'Etat. Dès novembre dernier, Paris faisait ses propositions de vaccinothèques et de petits centres de proximité, respectant le cahier de charge de l'Etat. Pas de réponse avant le mois de janvier, et ce, sans compter le nombre de doses mises à disposition - 10.000 - bien loin de la capacité des centres de vaccination autorisés. Cela entraîne, vous vous en doutez, une distorsion sociale entre ceux qui peuvent prendre rendez-vous par Internet et les autres.

Ces auditions ont tout de même laissé la place à la présentation d'une dizaine de projets de délibération et d'une quinzaine de vœux, dont l'un ne manquera pas de faire parler notre Assemblée - j'en suis sûr - sur les archives LGBT.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président de la 4e Commission.

2021 DASES 5 - Participation (680.000 euros) et convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de commencer par l'examen du projet de délibération DASES 5 : participation et convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens.

La parole est à nouveau à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - "Bis repetita", Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, près de 80 % des jeunes âgés de 15 à 30 ans disent avoir subi des préjudices importants du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19, que ce soit sur le plan de leurs études, de leur emploi ou de leur vie affective, selon un sondage publié mardi 19 janvier. Parmi les jeunes Français ayant rencontré au moins une difficulté, un jeune sur deux a vu son pouvoir d'achat baisser en raison de cette crise sanitaire, et plus du tiers des jeunes actifs a perdu son emploi ou a eu de grandes difficultés à l'exercer. Une situation qui a, bien sûr, des conséquences directes sur le logement. Un jeune sur cinq dit l'avoir perdu ou a connu de grandes difficultés pour le payer. Mais aussi des conséquences directes sur leur santé mentale, dû à l'isolement, aux difficultés financières et relationnelles. Plus du tiers des moins de 30 ans a consulté pour des raisons psychologiques depuis le début de la crise sanitaire.

Face à cela, Paris s'est mobilisé : soutien aux réseaux associatifs qui permettent les distributions alimentaires, développement des lignes téléphoniques d'écoute, mobilisation de l'aide financière exceptionnelle de la Ville de Paris. Je souhaite, en prenant la parole sur ce projet de délibération, mettre en avant l'action de la "Mission Locale de Paris", qui accompagne habituellement les jeunes de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emploi, mais aussi dans leur autonomie. Comme vous le savez, la "Mission Locale de Paris" accompagne un public jeune, souvent non diplômé, en grande partie issu des quartiers prioritaires "politique de la ville", généralement de 16 à 21 ans, un tiers étant en hébergement précaire, en structure sociale ou en hébergement d'urgence. Avec ces 8 sites, elle est le partenaire indispensable des services sociaux parisiens, mais aussi de tous les acteurs associatifs qui accompagnent cette frange de la jeunesse qui a besoin de plus de temps, de plus d'attention, de plus de solidarité pour accéder à son autonomie, alors même qu'elle est exclue du R.S.A. Ces jeunes ne sont qu'éligibles au "fonds d'aide aux jeunes Parisiens", qui vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Dispositif légal de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, sa gestion peut être déléguée à un organisme tiers. C'est le choix que Paris a fait, en la confiant à la "Mission Locale de Paris", l'actrice la plus à même de mener cette mission. Inscrite dans le "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion", cette aide est très modulable et permet de prendre en charge des frais de subsistance, aussi bien que des dépenses de formation ou un permis de conduire, par exemple.

Avec le confinement, les situations de précarité des jeunes ont explosé à Paris, comme partout en France, et encore plus celles de ces jeunes aux parcours d'insertion socioprofessionnelle plus complexes. Leurs besoins, et pour certains d'entre eux le désespoir, ont été confrontés à un fonctionnement ordinaire du "fonds d'aide aux jeunes Parisiens" bouleversé. Mais, comme pour beaucoup de dispositifs, l'agilité des acteurs de terrain, dont la "Mission Locale de Paris" en lien avec la DASES, a permis au "fonds d'aide aux jeunes Parisiens" de faire preuve de réactivité, en simplifiant son formulaire, en limitant les justificatifs et en dématérialisant autant que possible la procédure. En particulier, les procédures d'urgence du fonds ont été généralisées. Cela a permis la mise en paiement par la "Mission Locale de Paris" des accords d'aides données dans les 24 heures. 600 aides ont ainsi pu être accordées à de jeunes Parisiennes et Parisiens par cette procédure. L'année passée, et en particulier durant le confinement, plus de 900 jeunes se sont adressés au fonds par l'intermédiaire des professionnels qui les accompagnent dans leur insertion professionnelle.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons que souligner positivement cette réponse sociale qui s'est rapidement adaptée à la situation complexe qui impacte particulièrement les jeunes. Mais devons-nous nous en

satisfaire ? "Garantie jeunes", "Repas à 1 euro", ce fonds spécifique, combien de rustines allons-nous devoir imaginer ou améliorer, notamment pour gérer les conséquences de la Covid-19 sur les jeunes et pour éviter une entrée dans l'autonomie marquée par l'exclusion ?

La crise économique de la Covid-19 met aujourd'hui la lumière sur la fragilité et la précarité de nos jeunes, oubliés de notre système de protection sociale. Si nous avons su apporter des réponses conjoncturelles pour éviter la casse, il nous faudra sans nul doute, à l'avenir, poser la question de l'ouverture du R.S.A. à notre jeunesse. Les collectivités locales peuvent continuer à jouer à plein, si les moyens leur sont correctement donnés, le rôle de bouclier social. Mais il est temps que l'Etat écrive une nouvelle page du contrat social en étendant sa protection aux jeunes de manière durable et structurelle, car on voit bien que mettre notre jeunesse au défi de s'émanciper sans assurer la protection des plus fragiles d'entre eux, c'est fragiliser notre avenir collectif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président CARON-THIBAUT.

La parole est à Mme Barbara GOMES.

Elle doit être en Salle des fêtes.

Mme Barbara GOMES. - Exactement.

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est terrible, mais la situation est désormais si connue, que j'ai l'impression qu'en vous disant que les jeunes sont en souffrance, je vous énonce une platitude. Population déjà trop précaire, la crise sanitaire a encore tout aggravé : précarité réglementaire, impayés de loyers, mal-logement. Comme ma collègue Camille NAGET l'a rappelé, nous avons, toutes et tous, vu les images de cette jeunesse qui fait la queue sur les trottoirs devant les centres de distribution alimentaire. Comment est-il possible qu'une telle chose se produise en France ? Tout cela est, en outre, évidemment, un facteur de détresse psychologique important. Isolement, dépression, et même tentative de suicide, la jeunesse de notre pays vit actuellement un enfer.

Il est plus qu'urgent de soutenir la jeunesse parisienne et de se mobiliser pour mettre notre Gouvernement devant ses contradictions. L'Etat doit prendre sa part de responsabilité et agir. Les effets d'annonce ne peuvent suffire. Non, offrir des repas à 1 euro à des jeunes dans les CROUS, si tant est que l'on arrive au bout des files d'attente, dans la mesure où le CROUS de Paris est fermé le soir, ce n'est pas cohérent. Ce n'est pas cohérent quand on leur demande, dans le même temps, de s'isoler depuis septembre 2020.

Non, le plan "Un jeune, une solution" et les services civiques ne sont pas du tout une réponse convenable face au chômage des jeunes. Je sais, je radote, mais je crois aux vertus pédagogiques de la répétition. Un service civique ne peut et ne doit se substituer à un emploi. Donc, je ne vois pas, sauf à ne pas respecter la loi, en quoi ce dispositif est une solution au chômage.

Notre groupe vous a alertés et a alerté la Ville à ce sujet lors de la séance consacrée au budget : les missions locales parisiennes sont surmenées. Elles ne sont pas en mesure de répondre à toutes les demandes des jeunes, d'assurer tous les accompagnements individuels, largement perturbées par ailleurs par les contraintes sanitaires.

Nous pensons que la nette augmentation des demandes d'aide sociale doit s'accompagner des moyens financiers et humains à la hauteur de la situation sans précédent que nous traversons, dans le but d'accompagner au mieux les jeunes vers l'autonomie et dans la dignité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la situation est catastrophique. Comme le disait si bien Barbara GOMES, on a beau le dire et le redire, on a l'impression maintenant de dire des platitudes tellement tout le monde le sait, et pourtant ce Gouvernement ne bouge toujours pas.

Revenons néanmoins sur ce projet de délibération. Ce projet de délibération qui accorde 680.000 euros et une convention avec l'association "Mission Locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens permet en fait une aide ponctuelle. Une aide ponctuelle, comme les aides d'urgence du C.A.S.-V.P., pour les jeunes qui rencontrent des difficultés. De fait, si cette petite bouffée d'oxygène ponctuelle est extrêmement importante pour les jeunes - et cela a été dit par mes collègues précédemment - pendant les 2 mois du premier confinement, 600 aides ont pu être accordées. Néanmoins, on sait que cela ne peut suffire.

Rappelons d'abord que ce dispositif est complémentaire des autres dispositifs existants. Par exemple, si, ponctuellement, on a son permis de conduire à financer, si l'on vit une grosse situation de difficulté, cette aide vient nous sortir du fond de l'eau à un moment donné. Mais elle ne permet pas aux jeunes de garantir leur autonomie. D'ailleurs, le dispositif n'en a pas la prétention. Néanmoins, je salue toute la simplification des démarches qui ont permis d'être beaucoup plus réactif pour accompagner les jeunes qui la demandent.

Sachez que les demandes sont examinées par la DASES pour les jeunes qui sont domiciliés, par la permanence sociale d'accueil de la Ville de Paris pour les jeunes sans domicile fixe, par le comité mensuel du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens piloté par la DASES. Derrière, il y a donc des travailleurs sociaux qui sont dans une situation de surmenage, tout comme le surmenage des missions locales. Il faut savoir que la situation de nos assistantes sociales est catastrophique, parce qu'elles se retrouvent avec non seulement une demande sociale de plus en plus importante, mais aussi avec la matérialisation de toute une série de démarches dans beaucoup d'autres services, qui se reportent ensuite sur les assistantes sociales pour effectuer les écoutes. Elles n'en peuvent plus et elles craquent. Vous avez des problèmes de sous-effectif, des démissions, des postes non remplacés, vacants. J'espère que l'on pourra aborder cette question - qui n'est pas nouvelle - de la souffrance, y compris du sens du travail social aujourd'hui, avec la grande difficulté de l'explosion de la demande dans le même temps.

Pour revenir au sujet de cette aide aux jeunes Parisiens, je souhaite en profiter pour parler d'un autre sujet connexe qui est la "Garantie jeunes", un autre dispositif. La "Garantie jeunes", je voudrais en parler parce que le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministre Adrien TAQUET, nous a proféré un sacré énorme mensonge ces derniers temps. Il a prétendu, tout d'un coup, faire un effet d'annonce d'une nouvelle mesure, notamment pour les enfants placés à l'aide sociale à l'enfance, en promettant l'accès à la "Garantie jeunes" à 500 euros par mois pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance. Quel grand pipeau et mensonge scandaleux quand on sait qu'en fait, cette proposition existe déjà. Les missions locales aussi permettent d'accorder la "Garantie jeunes" à tous les jeunes, y compris les jeunes de l'aide sociale à l'enfance. En aucun cas, il ne s'agissait d'une nouvelle mesure. Je trouve cela d'un cynisme absolu de faire passer pour un cadeau une mesure de droit commun qui existe déjà.

Par ailleurs, il faut rappeler que la "Garantie jeunes" est limitée à 12 mois, qu'elle ne débouche sur une activité rémunérée que dans 50 % à 60 % des cas, que l'accès au dispositif est restrictif puisqu'il n'y a que 100.000 bénéficiaires, et non pas 200.000 comme le prétendent d'autres membres du Gouvernement, alors que l'on a bien plus de 1,5 million de jeunes en grande difficulté sociale. Alors, oui, maintenant, l'urgence, c'est d'étendre l'accès au R.S.A. à tous les jeunes de 18 à 25 ans. C'est urgent et une nécessité absolue. Oui, depuis déjà des années... Je me souviens que mon premier engagement, en tant que jeune, dans le cadre du syndicalisme étudiant, c'était pour l'allocation d'autonomie, pour faire en sorte que tous les jeunes en formation puissent avoir une allocation d'autonomie, ou un présalaire, selon le terme que les uns et les autres préfèrent employer. Il faut absolument tendre vers une allocation d'autonomie pour tous les jeunes en formation, parce que, comme cela a été dit précédemment : "les rustines, ça suffit".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Nous avons, grâce à votre intervention, découvert que vous aviez été investie dans le syndicalisme étudiant. C'était un clin d'œil.

Mme Danielle SIMONNET. - La seule.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La seule ici, naturellement.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, puisque vous êtes la seule, je vais donner la parole à Mme Léa FILOCHE pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Il est des parcours qui feront que nous aurons toujours probablement quelques revendications communes, et notamment celle de la question de l'accès à l'autonomie de la jeunesse dans son ensemble et des étudiants en particulier.

Au-delà de ces références historiques, chère Danielle, chers collègues, merci beaucoup pour vos interventions qui nous permettent de parler à nouveau des jeunes et de leur situation sociale dramatique. On a déjà eu l'occasion de l'aborder, ne serait-ce qu'hier, dans cet hémicycle, puisque avec ma collègue Hélène BIDARD, nous avons commencé à aborder la question de cette crise sociale, qui est brutale pour toute la jeunesse, alors qu'en général, en temps de crise, la jeunesse est plutôt porteuse de potentiels, d'espoir, en tout cas, nous permet de nous dire que la génération suivante pourra porter ce que nous n'avons pas réussi à faire. Tout laisse entendre aujourd'hui que les conséquences de la crise que nous connaissons en ce moment, seront lourdes et durables pour toute la jeunesse.

Je partage donc avec vous cette grande inquiétude concernant les jeunes Parisiennes et Parisiens. Je ne reviens pas sur les chiffres que vous avez donnés, qui, malheureusement, parlent d'eux-mêmes. Comme vous, j'ai été frappée par les images de ces étudiantes et étudiants qui faisaient la queue pour recevoir un colis alimentaire ou un plat pour le dîner. Je paraphraserai notre collègue Stéphane TROUSSEL, qui disait : "La place des étudiants n'est pas aux Restos du Cœur, mais au Resto U". Je m'y retrouve tout à fait. J'invite le Gouvernement à entendre à nouveau que ces propos ne sont pas que des propos. C'est aussi une réalité quotidienne.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, tous les voyants sont au rouge pour toutes les catégories d'âges, toutes les catégories sociales. J'y reviendrai dans d'autres projets de délibération. C'est vrai que les jeunes sont mal. Ils souffrent, sont mal logés, n'arrivent pas à trouver de boulot ni à s'insérer durablement dans l'emploi, et ils ont faim. La paupérisation des jeunes a déjà fait l'objet, à juste titre, de nombreuses alertes, que ce soit par les associations

de lutte contre la pauvreté, par les organisations de jeunesse elles-mêmes. C'est au cœur des débats de notre propre Conseil.

Vous le savez et comme nous avons déjà pu le dire, la Ville essaye de mettre en œuvre tout ce qui est possible, en fonction de ses compétences, de ses moyens et des partenaires, pour venir en aide aux jeunes. Marie-Christine LEMARDELEY et Hélène BIDARD sont très mobilisées sur la question. La crise sanitaire que nous traversons depuis bientôt un an, a mis en exergue et a renforcé la précarité de certains jeunes, déjà présente avant. Mais elle a également mis en difficulté certains jeunes inconnus de nos services sociaux. L'arrivée de ces nouveaux publics et l'ampleur de la crise ont obligé nos partenaires et nos travailleurs sociaux à revoir leurs pratiques et leurs dispositifs pour s'adapter à une situation inédite.

Dans ce cadre - c'est l'objet de ce projet de délibération - il a été possible de simplifier et d'accélérer la procédure pour percevoir une aide ponctuelle, qui s'appelle "Fonds d'aide aux jeunes Parisiens". Encore un nom un peu "techno", mais en fait, qui est très concret pour celles et ceux qui en bénéficient, puisque effectivement cela peut à la fois aider à payer une facture électricité, une facture Internet ou de téléphone. Cela peut également accompagner dans le cadre d'une insertion, dans une formation. Ces demandes sont élaborées avec les jeunes, accompagnés par la "Mission Locale de Paris" dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Ce fonds vient effectivement compléter des dispositifs déjà existants, avec un souhait d'avoir un accompagnement social qui ne soit pas seulement quantitatif, mais aussi très qualitatif.

Au cours de l'année passée, ce sont donc 900 nouveaux jeunes Parisiens et Parisiennes qui ont pu en bénéficier pour répondre à une situation d'urgence liée à la crise sanitaire, et dès le 17 mars dernier. D'ailleurs, il est important de souligner la réactivité de nos services publics pour que cette procédure puisse être allégée et accélérée. Un formulaire adapté a été créé. Le nombre de justificatifs demandés a été réduit. La procédure a été dématérialisée. Ce n'est pas contradictoire avec le fait d'être reçu par un travailleur social. La dématérialisation vient bien compléter l'accompagnement physique. L'aide pour la demandeuse ou le demandeur a été versée par la "Mission Locale de Paris" 24 heures après l'accord des services. Pour nous, du point de vue de la procédure dématérialisée, c'est une performance. Durant les deux premiers mois de confinement, cette procédure simplifiée a permis de venir en aide à plus de 600 jeunes. Cela a été dit, je n'y reviens pas.

Je voudrais juste conclure. Alors que l'Etat refuse de prendre la mesure de l'ampleur de la précarisation des jeunes, qu'il leur refuse l'accès au droit commun, notamment celui du R.S.A., qu'il ne prend aucune mesure spécifique pour eux, il me semble fondamental de soutenir et de pérenniser une telle procédure qui permet de répondre le plus rapidement possible aux besoins urgents de ces jeunes particulièrement en difficulté. A défaut - vous l'avez très bien dit, cher Gauthier - d'un contrat social digne que l'Etat devrait construire avec cette jeunesse, nous continuerons non seulement de tirer la sonnette d'alarme, mais aussi de construire des dispositifs à la hauteur de nos moyens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 5 minutes pile.

Merci, Madame la Maire, chère Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 5).

2021 DASES 11 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP - Subventions (6.345.419 euros) et conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 11, qui propose un certain nombre de subventions et de conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens.

La parole est d'abord au maire du 15e arrondissement, M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, il s'agit de subventions qui permettent aux centres sociaux de fonctionner. J'interviendrai plus particulièrement sur le 15e arrondissement, qui est l'un des arrondissements sans doute le moins bien doté ou presque, puisque nous sommes passés de deux à un seul centre social, le foyer de Grenelle. Si la subvention au foyer de Grenelle montre une augmentation certaine, elle reste insuffisante puisque le budget peine à être bouclé, le soutien financier de la mission évangélique se faisant de plus en plus restreint. D'ailleurs, cela a entraîné la suppression d'un demi-poste pour le secteur famille et d'un demi-poste pour le soutien à l'emploi. Il est vrai qu'en

cette période, il est regrettable d'être obligé de diminuer l'accompagnement des familles ou l'accompagnement vers l'emploi. Et pourtant, le travail de ce centre social du foyer de Grenelle est tout à fait pertinent et performant.

Je souhaiterais aussi que le financement du dispositif annuel "Ville-Vie-Vacances", où ce foyer propose 4 projets par an, soit financé au même niveau que ceux des autres centres sociaux de Paris. Ce n'est pas le cas. Le financement est vraiment insuffisant pour un arrondissement de 240.000 habitants, avec près de 20 % de logements S.R.U., et surtout - parce que, vous le savez - comme je le disais au début de mon propos - c'est le seul centre social du 15e arrondissement depuis la malheureuse disparition de l'"OCM CEASIL", rue Vigée-Lebrun, dans un arrondissement immense qui accueille aussi près de 2.000 places d'hébergement en C.H.U. Il est urgent, et nous traitons cela depuis de longs mois, de reconstituer d'une façon ou d'une autre l'"OCM CEASIL", avec sa crèche et sa P.M.I.

Il y a un engagement de la Maire de Paris, de moi-même, le maire du 15e arrondissement. Nous avons commencé à travailler très utilement sur ce dossier. Pour ma part, je suis assez satisfait des discussions engagées avec vous pour aboutir à une solution nouvelle pour le quartier - ce quartier en grande difficulté - et une solution consensuelle. Nous avançons pas à pas dans un secteur de grande rénovation urbaine - enfin, d'ailleurs - où devrait s'appliquer, et j'en profite également pour pousser cet avantage, la "politique de la ville". Cela nous permettrait d'améliorer la situation des habitants. Je sais bien que cela relève aussi d'une décision de l'Etat, bien sûr.

Mon intervention avait pour objet, non seulement de permettre au foyer de Grenelle d'être mieux traité budgétairement, mais aussi que l'on puisse aboutir le plus rapidement possible parce que c'est un réel besoin dans le quartier. Je me réjouis des discussions que nous avons engagées pour reconstituer un centre social dans ce quartier très prochainement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

Je donne maintenant la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en ces temps de restriction qui s'éternisent, le lien social apparaît plus que jamais essentiel, surtout dans une ville comme la nôtre, où, malgré la densité, l'isolement est très présent. Les centres sociaux et équipements de proximité sont des relais indispensables dans les quartiers. De par la richesse de leurs missions et leurs activités, ils ont vocation à s'adresser à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Dans un Paris qui se veut "du quart d'heure", nous avons toujours plus besoin de ces espaces de culture, de loisir, d'éducation populaire, de solidarité, qui encouragent mixité sociale et mixité entre les générations.

Malgré une année 2020 difficile, la mobilisation n'a pas faibli. Ce projet de délibération nous donne l'occasion de saluer l'engagement des près de 3.500 bénévoles qui œuvrent dans la trentaine de centres sociaux parisiens. Les équipes ont multiplié leur investissement en faisant preuve d'inventivité, d'écoute, de présence auprès des habitants, notamment en matière d'accompagnement à la scolarité, de soutien dans les démarches d'accès aux droits, ou encore d'apprentissage du français.

Dans un contexte où la France est appelée à franchir le seuil des 10 millions de pauvres, alors que les restrictions de liberté renforcent l'isolement des plus vulnérables, le tissu social et associatif continue de montrer sa force face à un Gouvernement déterminé à mener la barque libérale. Pourtant, les acteurs et les actrices de la solidarité n'échappent pas aux politiques antisociales. Depuis la suppression de l'I.S.F. en 2018, les associations doivent aussi composer avec des baisses structurelles de donations. Depuis la crise sanitaire, c'est la double peine. Les associations font face à une augmentation importante du nombre de bénéficiaires dans un contexte de diminution de leurs recettes.

Nous saluons aussi, avec le présent projet de délibération, tout le travail d'inclusion numérique qui va être mené par ces associations. Elles sont déterminées à pallier les carences de l'Etat, prenant acte de l'accroissement des inégalités que génère la dématérialisation. L'objectif de développer l'effort d'inclusion numérique est on ne peut plus de circonstance.

Nous regrettons le désengagement des politiques nationales à cet égard, mais ne pouvons que féliciter l'implication de notre Ville et des centres sociaux dans cet effort. Salariés, bénévoles, elles et ils portent des valeurs que nous sommes fiers de partager. Quand d'autres n'ont d'attention que pour les enjeux sécuritaires et placent la division au cœur des dispositifs de sortie de crise, nous souhaitons mettre en avant la richesse de la dynamique inclusive proposée par les centres sociaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Prochain intervenant, M. Florian SITBON.

Il doit être reparti en Salle des fêtes. Il est là et, cette fois-ci, on a le son.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la nouvelle convention et l'augmentation des subventions de la Ville de Paris proposées dans ce projet de délibération, sont des avancées permettant de soutenir financièrement les centres sociaux parisiens. Les subventions globales de fonctionnement, au titre de l'année 2021, représentent une augmentation de plus 100.000 euros. Nous ne pouvons que nous en féliciter compte tenu de leur rôle de proximité, si essentiel à l'heure où la situation sanitaire laisse tant de personnes en grande précarité sociale.

Ce projet de délibération est l'occasion de saluer et de remercier le travail remarquable des salariés et des bénévoles des centres sociaux, parce qu'un centre social fonctionne avec les bénévoles, et que sans les bénévoles, les centres sociaux ne fonctionneraient pas.

Le projet dont il est question vise à renouveler notre convention avec les centres sociaux. Cette convention pluriannuelle d'objectifs inter-directions est la marque de notre collaboration étroite entre les centres sociaux et la Ville de Paris. Les centres sociaux sont des équipements de quartier à vocation sociale globale, ouverts à l'ensemble de la population : enfants, adolescents, parents, mais aussi adultes isolés et personnes âgées. La place des centres sociaux dans l'environnement est reconnue par tous, car non seulement ils apportent des réponses aux attentes des habitants, mais ils contribuent à développer le lien social. Espaces d'échanges et de rencontres entre générations, et de promotion sociale, ils sont de fait des lieux privilégiés et de fraternité pour agir en direction des familles et des jeunes notamment. Ils sont des lieux de vie ouverts. L'insertion professionnelle fait également partie de leurs orientations. Ils se proposent d'amortir davantage les difficultés vécues par les habitants. En 2020, ils se sont fortement mobilisés pendant toute la période de crise liée à la Covid-19 et le seront tout autant pour cet hiver, en particulier pour assurer une continuité d'intervention, maintenir le lien et des activités prioritaires : accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité, accès aux droits, apprentissage du français en faveur des habitants des quartiers isolés ou précarisés.

Depuis 2014, la Ville de Paris a fait le choix de renforcer son soutien aux centres sociaux. La "Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris" regroupe 29 centres associatifs et une association de quartier. Parmi les 30 centres sociaux, l'un est donc situé - vous le disiez, Monsieur le Maire du 15^e arrondissement - dans le 15^e arrondissement. Un seul, désormais : le foyer de Grenelle, dont je veux remercier grandement l'action. Il démultiplie tout ce qu'il peut, mais effectivement, il est seul après la disparition du centre social nommé "OCM CEASIL", qui était situé rue Vigée-Lebrun et a disparu il y a 3 ans. Disparu suite à une véritable mainmise inamicale du "groupe SOS" sur son bâtiment. Cela nous a mis extrêmement en colère, la Maire de Paris - vous-même, Monsieur le Maire du 15^e arrondissement - et tous les élus attachés au centre social et au 15^e arrondissement, dans ce quartier Bague-Falguière auquel ce centre social manque cruellement.

La Ville de Paris n'est pas restée inactive. Elle a favorisé la création d'un espace de vie sociale. Nous travaillons désormais à la recréation d'un second centre social dans le 15^e arrondissement, dans ce quartier Bague-Falguière. Effectivement, les dialogues avec Léa FILOCHE avancent. Je l'en remercie. Il doit voir le jour dans cette mandature. C'est indispensable.

Avec la réhabilitation de tout le quartier Falguière, qui va passer d'un urbanisme sur dalle à un urbanisme plus cohérent avec le monde d'aujourd'hui, le centre social accompagnera la renaissance de ce quartier. Tout ceci pourra, en y réfléchissant avec les différents services et les différents adjoints, s'inscrire dans une réhabilitation cohérente et être vraiment un modèle de ville du quart d'heure. Prenons le temps de construire cela tous ensemble parce que ce quartier Bague-Falguière le mérite réellement, ainsi que ses habitantes et ses habitants. Je voulais insister sur ce point et le souligner. Ils en ont besoin. Nous sommes en train de le faire. Cela prend un peu de temps, mais maintenant, cela va arriver, je crois, et je m'en réjouis. C'est très important.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SITBON.

Je donne maintenant la parole à Mme Aminata NIAKATÉ, du groupe Ecologiste de Paris.

Elle est dans la salle des fêtes, je crois.

C'est à vous.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris votera bien évidemment ces subventions et conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens qui jouent un rôle fondamental à Paris. Rôle rendu d'autant plus nécessaire que les inégalités ont été exacerbées par la crise sanitaire et que ces acteurs ont été très fortement sollicités.

A l'instar de certains des orateurs précédents, je voudrais à mon tour attirer l'attention sur la situation du 15^e arrondissement. Vous le savez, il s'agit de l'arrondissement le plus peuplé de Paris, mais ce territoire de 240.000 habitants ne compte malheureusement qu'un seul et unique centre social. Vous comprendrez aisément que je me joigne à la demande de mes collègues ayant exprimé, quelques instants auparavant, le souhait de voir mis en place un nouveau centre social dans le 15^e arrondissement.

Ce projet de délibération est également l'occasion pour moi de saluer l'action du foyer de Grenelle, qui existe depuis plus de 130 ans. Son histoire débute au lendemain de la "Commune de Paris", dont nous avons beaucoup parlé hier, avec la création du mouvement de la "Mission populaire", qui fut à l'époque...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pouvez-vous parler un petit plus fort, s'il vous plaît ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous disais que je me joignais à la demande de mes collègues ayant exprimé, quelques instants auparavant, le souhait de voir mis en place un autre centre social dans le 15e arrondissement et que ce projet de délibération était l'occasion pour moi de saluer l'action du foyer de Grenelle, centre social qui existe depuis plus de 130 ans et a été mis en place au lendemain de la "Commune de Paris".

Aujourd'hui, le foyer fonctionne avec 11 salariés et 300 bénévoles, et génère environ 1.000 passages par semaine. Il accomplit un travail colossal en soutien des plus précaires et est un lieu privilégié de réduction des inégalités sociales, mais également un lieu d'accès aux droits, un lieu qui permet à des centaines de personnes sans-abri de prendre au moins un café ou un repas par jour, ou de bénéficier d'une adresse postale, indispensable pour toute démarche administrative. Ce foyer leur apporte aussi quotidiennement des outils d'autonomie et d'insertion, et partant, leur restaure dignité et humanité. Il est donc indispensable de soutenir financièrement les actions de ce centre et de veiller à la pérennité de cette indispensable structure.

Je voudrais terminer mon propos en invitant l'Exécutif, lors des prochaines campagnes, à reconsidérer à la hausse le niveau de la subvention accordée au foyer de Grenelle, qui est assez faiblement doté : 200.000 euros environ sur près de 6,50 millions euros de subventions distribuées. C'est bien trop peu au regard de l'ampleur de ses actions et de la démographie du 15e arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole maintenant à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération porte sur le renouvellement des conventions avec nos centres sociaux. C'est l'occasion pour nous de saluer leurs actions précieuses au service des Parisiennes et des Parisiens, et en particulier dans les quartiers populaires. D'autres l'ont dit avant moi : le contexte inédit de cette année, tout ce que l'on a traversé et que l'on traverse encore, montre à quel point ces acteurs sont précieux dans le maintien du lien social dans notre quartier, pour l'accompagnement et le suivi des familles, pour la continuité pédagogique et la lutte contre le décrochage scolaire.

Nous avons pu le constater. Je suis élue d'un arrondissement qui en a un certain nombre. Je pense au centre social "Les Rigoles", qui a énormément travaillé à chercher d'autres locaux pour accompagner les familles sur les outils en ligne, parce que ce n'était pas évident pendant le confinement. Par exemple, créer des partenariats avec des associations qui faisaient de la reconfiguration d'ordinateurs pour pouvoir, non seulement équiper les familles, mais surtout apprendre à s'en servir, qui pouvaient imprimer les cours pendant le premier confinement ou au moment où certains enfants devaient s'isoler. Bref, ils ont été essentiels. Je n'aime pas le terme de "fracture numérique", mais pour réduire les inégalités d'accès au numérique. Ils ont été essentiels pour accompagner des familles dans un moment pas facile, qui pouvait provoquer du décrochage scolaire.

Ils ont été également et sont des acteurs de la solidarité de premier plan. Ils peuvent, par exemple, déceler des situations de précarité. Là aussi, je pense au centre social "Archipélia", dans le 20e arrondissement, où par les permanences... J'ai pu constater que des personnes poussaient la porte parce qu'elles ne savaient pas à quel service social s'adresser à la Ville. Le centre social joue un rôle d'aiguilleur, d'accompagnement, extrêmement fin.

Ils ont permis également d'avoir des actions de solidarité assez fortes. Je pense à la dimension de l'alimentation. Certains, comme "La 20e Chaise" ou "Soleil Blaise", ont pu mettre en place des distributions de paniers alimentaires ou l'accès à de l'alimentation de qualité. C'est pour moi aujourd'hui l'une des principales inégalités, et l'on sait à quel point le fait d'avoir une mauvaise alimentation ou d'avoir accès à des mauvais produits pèse sur la santé. Tout cela pour une histoire de coût. Il y a eu un certain nombre de partenariats avec des producteurs pour arriver, à moindre coût, à avoir en circuit court des produits de qualité. Ils ont été essentiels dans le relais de cette offre, et aussi dans les paniers que la Ville a mis en place et n'aurait jamais pu distribuer sans ce réseau de centres sociaux.

Je voudrais finir en disant qu'ils ont su se réinventer dans l'animation des quartiers et dans la vie sociale, même s'ils ont été ébranlés dans la crise sanitaire. Dans cette crise, c'est le besoin de lien, le plus mis à mal, qui se fait le plus sentir. Du coup, ils ont su trouver, malgré la distance, parce qu'ils ont une très fine connaissance du public et sont au cœur des quartiers, une façon de réinventer ce lien.

Le renouvellement des conventions est donc une bonne nouvelle. Cela montre la coopération assez étroite entre la Ville et ses structures, la manière dont on partage et la manière avec laquelle ils viennent alimenter et construire notre politique sociale. Parce que ce n'est pas une simple commande de la part de la Ville. C'est un vrai

travail de coproduction et d'analyse. On vient soutenir un projet, avant tout une démarche démocratique, un projet construit par les familles qui fréquentent les centres sociaux.

On peut simplement leur dire aujourd'hui qu'ils peuvent continuer à compter sur nous, que ce soient les équipes, les bénévoles engagés ou les familles qui les fréquentent.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

Je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Je crois qu'elle est dans la Salle des fêtes.

Mme Lamia EL AARAJE. - Tout à fait. Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues, je profite à mon tour de ce projet de délibération pour saluer l'action de celles et ceux qui, au quotidien, créent un lien étroit dans nos quartiers entre les habitantes et les habitants, entre les résidents de notre arrondissement - je parle en particulier du 20e arrondissement où je suis élue - et le droit commun, si je puis dire.

Dans notre territoire de l'Est parisien, les centres sociaux sont le liant de nos quartiers. Dans nos quartiers populaires, les centres sociaux sont les garants des tentatives d'instauration de l'égalité réelle, que nous appelons de nos vœux. Dans notre arrondissement populaire de l'Est parisien, les centres sociaux permettent d'accompagner tout un chacun dans son parcours de vie et, bien évidemment, dans les difficultés qu'il peut rencontrer dans son parcours de vie.

Pour ma part - cela a été évoqué précédemment - je suis fière que la Ville de Paris fasse le choix de soutenir davantage les centres sociaux. En cette période, ma crainte - et j'ai cru comprendre dans les interventions précédentes qu'elle pouvait être partagée par un certain nombre d'entre nous - c'est que, durement éprouvés par la politique de droite menée par le Gouvernement actuel, nos centres sociaux ne puissent plus accompagner correctement les publics, malheureusement de plus en plus nombreux du fait de la crise sanitaire, économique et sociale que nous sommes en train de traverser, alors même que de plus en plus d'habitantes et d'habitants ont besoin d'être accompagnés dans cette période, ô combien difficile, que nous traversons.

Je pense qu'il est important que nous puissions maintenir un haut niveau d'accompagnement de ces centres sociaux, pour leur permettre de continuer d'exercer sereinement leur accompagnement et leur action au quotidien au plus près de nos quartiers. Aide aux devoirs, cours de langue, soutien à la parentalité, accompagnement et accès aux droits, sont autant de chantiers où salariés et bénévoles s'investissent au quotidien, tout en garantissant dans un cadre républicain et respectueux de tous, contrairement - et je pense que c'est important de revenir sur ce point dans notre hémicycle - à ce qui a pu être dit par l'ancienne maire "macroniste" du 20e arrondissement, en permettant dans un cadre républicain une aide et un accompagnement à tous ceux qui en ont besoin.

"Archipélia", "Relais Ménilmontant", "Dumas Réunion", "Soleil Blaise" ou "La 20e Chaise", sont aujourd'hui concernés par le renouvellement de la convention. Je tiens, bien évidemment, à les saluer, à les remercier pour leur engagement, pour le rayon de soleil qu'ils projettent régulièrement sur le 20e arrondissement et sur tous ceux qui en ont besoin.

En espérant avoir l'occasion, lors d'un prochain Conseil, de pouvoir voter une subvention pour un futur nouveau centre social dans le 20e arrondissement, qui devrait - on l'espère très fortement, nous, élus du 20e arrondissement - voir le jour dans le futur quartier rénové de Python-Duvernois.

Je vous remercie, chers collègues.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Lamia.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci à toutes et à tous pour vos interventions, qui démontrent qu'au-delà des clivages et des désaccords politiques que l'on peut avoir parfois autour de ces bancs, ce qui fait la force d'une collectivité publique, c'est d'être capable de faire émerger et de nourrir des structures associatives inscrites dans leur quartier, représentatives des publics qu'elles sont amenées à encadrer, à entourer. C'est plutôt positif. La période nous fait dire - et c'est très partagé, je crois, aujourd'hui - que ce sont des outils très précieux à la cohésion sociale, à la capacité d'inventer, de créer, d'être utile, de pouvoir faire du lien. Ce n'est pas facile dans la période.

Ce projet de délibération nous permet de renouveler et même d'accroître notre soutien à 30 centres sociaux et socioculturels associatifs, avec une subvention globale qui s'élève à 6,30 millions d'euros. Les centres sociaux sont des équipements polyvalents de quartier qui ont un rôle primordial pour soutenir le lien social et la solidarité de proximité. Ce sont des outils d'éducation populaire qui permettent aux familles, aux jeunes et aux moins jeunes, à celles et ceux qui souhaitent trouver des cadres de rencontre, d'échange et d'activité, de pouvoir le faire dans un cadre portant des valeurs, des projets, et, encore une fois, très implantés dans un quartier.

Dans le cadre de la conduite de leurs projets associatifs, et forts de cette vocation à soutenir les initiatives collectives et individuelles des habitants, ils concourent aux objectifs que nous poursuivons en termes de prévention et de réduction des exclusions. Ancrés dans les arrondissements, ils sont, pour de nombreuses familles, des lieux ressources. Leur action est complémentaire de celle de nos services sociaux, dans la mesure où ils accueillent, accompagnent, mais aussi participent à réorienter des personnes qui n'iraient pas instinctivement vers des travailleurs sociaux. Cela fait partie des têtes de réseaux qui permettent aussi de convaincre certaines familles pouvant trouver parfois, dans l'accompagnement social traditionnel, quelques inquiétudes. C'est une porte d'entrée vers l'accompagnement social, avec une autre vision. Ce rôle est particulièrement précieux, dans une période où de nombreuses familles sont fragilisées par la crise économique et sociale.

Je tiens à souligner tout particulièrement leur mobilisation. Cela a été dit à plusieurs reprises depuis le début de la crise sanitaire. Nombreux sont les centres sociaux qui ont confectionné et distribué des colis, ou encore œuvré à la continuité pédagogique, que ce soit les équipes salariées ou les bénévoles. Depuis 2014, la Ville de Paris a fait le choix d'accroître son soutien aux centres sociaux, tout en travaillant à une clarification et surtout à une sécurisation de leur financement. Parce qu'effectivement - cela a été dit aussi - depuis plusieurs années, les associations en général et les centres sociaux en particulier ont une crainte, devenue réalité d'année en année, de baisse de financement de la part de l'Etat. "A contrario", nous avons choisi que le financement passe par une convention pluriannuelle d'objectifs inter-directions. D'ailleurs, je remercie l'ensemble des adjoints qui participent, dans chacune de leur délégation, à soutenir les centres sociaux sur des projets spécifiques.

C'est cette convention pluriannuelle que nous renouvelons aujourd'hui. Cette convention est en cohérence avec le schéma directeur et d'animation de la vie sociale, que nous sommes en train de retravailler avec la C.A.F. et qui vous sera présenté au prochain Conseil de Paris. Plusieurs chantiers seront ainsi approfondis par les centres sociaux, comme l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

Concernant le 15e arrondissement, mes chers collègues, les équipes de la Ville travaillent effectivement à un projet qui nous permettrait d'aboutir rapidement - nous le souhaitons tous, je crois - à un besoin du territoire, qui est d'avoir un deuxième centre social. Pour ce qui concerne le centre social du 15e arrondissement, le foyer de Grenelle, les subventions n'ont fait qu'augmenter depuis 2019. Je peux tout de même le rappeler. Aujourd'hui, dans cette convention, ce sont plus de 20.000 euros d'augmentation que nous votons pour ce centre social. C'est plutôt le signe d'un renforcement de notre soutien. Par ailleurs, je rappelle, chers collègues, que la subvention au foyer de Grenelle est supérieure au reste de la moyenne des centres sociaux parisiens, parce que nous sommes bien conscients de la situation un peu tendue dans le 15e arrondissement. Nous sommes donc en train de travailler activement à l'ouverture d'un deuxième centre social dans le 15e arrondissement.

C'est pourquoi je vous invite, chacune et chacun, chers collègues, à voter ce projet de délibération en soutien aux équipes des centres sociaux.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 11).

2021 DASES 15 - Subventions (100.000 euros), convention et avenant avec deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DASES 15 : subventions, pour 100.000 euros, convention et avenant aux deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture.

La parole est, dans la salle des fêtes, à M. Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

Allez-y, cher Florian.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à deux associations : le mouvement "ATD Quart Monde" et "Cultures du Cœur Paris" pour leur action de prévention et d'accès à la culture des jeunes Parisiens, de leur famille et des personnes en situation de précarité.

Les deux associations concernées portent des projets différents, mais complémentaires. Le mouvement "ATD Quart Monde" développe, dans le cadre de ce projet de délibération, plusieurs actions. "Les savoirs dans la rue" prennent la forme de bibliothèques de rue durant l'année scolaire, avec pour objectif de familiariser en priorité les enfants confrontés à l'échec scolaire ou en situation d'exclusion, avec le livre et l'écrit. Pour cela, elles créent des

moments d'écoute et d'échange entre les enfants, leur famille et les animateurs, dans l'espace public, au cœur des quartiers populaires. Des animations ludiques et créatives sont également organisées...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Florian, il faudrait essayer de parler plus fort parce que l'on entend très mal dans la salle.

M. Florian SITBON. - Nous, on entend très bien ici, mais je peux... Je ne vais pas hurler. Vous ne pouvez pas augmenter les micros ? Normalement, je sais parler dans un micro.

Vous vous étiez arrêté où, chère Laurence PATRICE ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je ne sais pas.

M. Florian SITBON. - Bon, je poursuis. Cela a été enregistré, de toute façon.

Je disais : des animations ludiques et créatives sont également organisées chaque semaine dans le square Marcel-Sembaat, dans le 18^e arrondissement.

Dans le prolongement de ces animations, le "Festival des Savoirs et des Arts" est organisé chaque été en direction des enfants et des familles qui ne partent pas en vacances. Des ateliers artistiques et culturels, ateliers de peinture et de lecture pour les adultes, se déroulent à la "Maison ATD Quart Monde Ile-de-France". Des visites dans des musées, notamment en partenariat avec le musée du Louvre, et des vacances thématiques sont également organisées. En 2019, les bibliothèques de rue ont accueilli près d'une centaine d'enfants par semaine, tandis que les ateliers artistiques et culturels ont compté une trentaine de participants.

Pour sa part, l'association "Cultures du Cœur Paris" agit en fonction de l'insertion sociale des personnes les plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, au sport et aux loisirs. Pour cela, l'association contracte des partenariats avec les opérateurs culturels et sportifs pour permettre au public exclu de la culture d'accéder aux spectacles et manifestations qu'ils organisent, par l'offre de places. Des places gratuites de spectacles et d'événements sportifs sont mises à disposition via une plateforme numérique. En 2019, ce sont près de 70.000 invitations qui ont été mises à disposition par l'association. C'est souvent un dispositif vertueux, puisque ces invitations sont en général mises à disposition par les structures culturelles, souvent pour les premières représentations de certains spectacles. Cela permet ainsi à des spectacles de se roder et d'avoir des retours du public plus rapidement.

Durant l'année 2020, les actions menées par ces deux associations ont été perturbées en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, notamment pour "Culture du Cœur Paris" par la fermeture des équipements culturels. Les associations se sont néanmoins mobilisées pour maintenir un minimum de lien avec leur public et les structures partenaires.

Dans notre période de crise culturelle profonde en lien avec les fermetures imposées par la crise sanitaire, il est particulièrement important de favoriser l'accès à la culture par cette action qui me tient particulièrement à cœur. Je veux saluer ici l'engagement et le travail de ces deux associations, de leurs bénévoles et des travailleurs sociaux qui font vivre ces solidarités. On en a tant besoin en ces temps de crise. Je répète que la culture est l'un des outils indispensables à l'émancipation sociale.

Interrogé par les professionnels de la culture, le Conseil d'Etat n'a pas ordonné la réouverture des lieux, mais, en creux, son ordonnance a affirmé que la culture était, au même titre que d'autres, une liberté fondamentale. Par le travail de ce type d'association, cette liberté est renforcée.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SITBON.

Pour vous répondre, Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur SITBON.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue parce que beaucoup de choses ont été dites.

Je suis ravie que cette intervention permette de mettre en lumière le précieux travail de l'association "Cultures du Cœur Paris". En effet, la culture est un objet social. Face à l'exclusion, à l'isolement social, l'art et la culture rassemblent, réunissent et impactent l'imaginaire et l'évasion. L'éducation culturelle est aussi un puissant levier pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales, que la crise a encore plus accentuées.

A Paris, de nombreuses associations sont aux avant-postes pour offrir aux personnes les plus fragiles, les plus exclues, les plus éloignées, un accès effectif, non seulement à la création, mais aussi à l'éducation et à la pratique artistique et culturelle. La Ville de Paris soutient, accompagne et finance les structures qui, tout au long du confinement, face à une situation sociale alarmante, ont fait évoluer leurs pratiques et sont allées vers les plus fragiles, ont participé à offrir continuellement des temps de sensibilisation, d'éducation aux pratiques culturelles et artistiques, malgré les contraintes sanitaires imposées. Ces structures constituent des portes d'entrée vers la culture, là où on ne l'attend pas.

Le mouvement "ATD Quart Monde", qui s'adresse principalement aux jeunes Parisiennes et Parisiens et à leurs familles, et l'association "Cultures du Cœur Paris", qui s'adresse à un public large de personnes en situation de

précarité, en font partie. Ces associations mettent en place des bibliothèques de rue, des animations ludiques et créatives, des ateliers artistiques et culturels. Elles mettent à disposition des places gratuites de spectacles et des événements à destination des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, de nos espaces parisiens d'insertion qui accueillent les bénéficiaires du R.S.A., de la "Mission Locale de Paris" qui accueille les jeunes Parisiennes et Parisiens, des foyers de jeunes travailleurs, ou encore d'autres structures qui relèvent même de la santé. Leurs actions favorisent l'inclusion sociale dans tous les aspects de la vie et de la cité.

Nous apporterons, lors de la rédaction de l'acte 2 du "Pacte de lutte contre la grande exclusion", une attention particulière sur la question culturelle. La culture est un levier essentiel d'inclusion, d'engagement dans la citoyenneté et de lien social, que la crise ne peut rompre plus longtemps, et un levier d'insertion dans la vie et dans la ville.

Nous nous inscrivons, avec ces deux associations, dans le travail à moyen terme avec des conventions et des subventions pluriannuelles. Ce soutien pluriannuel permet une sécurisation et une stabilité financière essentielles des projets des acteurs culturels, gravement atteints par la crise, afin qu'ils puissent continuer leurs actions au plus près des Parisiennes et des Parisiens en grande précarité.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 15).

2021 DASES 22 - Subventions (210.500 euros) au Centre d'action sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34.560 euros) pour des actions d'aide alimentaire à Paris. Conventions.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 22 et l'amendement technique n° 131 : subvention au Centre d'action sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement pour des actions d'aide alimentaire à Paris. - Conventions.

La parole est à Mme Anessa LAHOUASSA, pour Changer Paris. Dans la salle.

Mme Anessa LAHOUASSA. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ces dernières années, nombreuses ont été les occasions de remarquer combien les Français ont exprimé leur détresse. La classe moyenne, à laquelle on ne donne quasiment rien mais à laquelle on demande tant, a fait entendre sa voix lors de nombreux mouvements pour revendiquer le droit de vivre du fruit de son travail. Alors que s'installe aujourd'hui une crise sociale de grande ampleur à la suite de la crise sanitaire, on ne peut malheureusement que constater le basculement d'une partie de cette classe moyenne dans une situation de précarité particulièrement inquiétante. Partout, les retours de terrain nous disent l'évolution récente de la sociologie des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Signe fort de ce basculement, nous y retrouvons désormais des travailleurs, des couples avec ou sans enfant, des retraités, et surtout - et cela doit nous alerter - beaucoup d'étudiants.

A la précarité économique, s'ajoutent les fragilités induites par le manque de sociabilité, l'isolement et parfois la pression psychologique. Le cumul de ces difficultés aggrave toujours plus la situation de nos jeunes. 46 % des jeunes ayant des problèmes matériels ont aussi présenté les signes d'une détresse psychologique, contre 24 % sans souci financier. Face à cette situation dramatique, notre groupe s'est mobilisé et a demandé, notamment par la voix de notre présidente Rachida DATI, que le Gouvernement prenne la mesure de la situation et instaure d'urgence un revenu de crise pour les étudiants. Ce revenu semble indispensable si l'on ne veut pas sacrifier une génération. Dans le 15e arrondissement, nous sommes forts d'une grande population étudiante. Avec 32.000 étudiants, nous sommes le deuxième arrondissement de Paris. Ce chiffre devrait passer à 40.000 dans le courant de cette mandature.

Mais aujourd'hui, c'est de notre inquiétude dont je veux vous faire part. Notre inquiétude pour ces jeunes qui, avant même de rentrer sur le marché du travail, se voient plongés dans une situation de précarité et de dépendance qui les prive des plus belles années de leur vie. Dans le 15e arrondissement, nous n'avions, bien sûr, pas attendu la crise actuelle pour nous soucier du devenir de ces jeunes. Face à ce drame social, la mairie du 15e arrondissement renforce les initiatives de soutien aux acteurs associatifs dans notre arrondissement, que je veux ici remercier. Malgré tous les efforts conjoints, il reste encore bien du travail pour ces nouveaux publics précaires. Nous attendons de la Mairie de Paris qu'elle intensifie ses efforts. Nous soutiendrons toute initiative qui ira vers plus d'aide pour les étudiants et les jeunes fragilisés. Par ailleurs, nous regrettons qu'aucun des nouveaux projets d'aide alimentaire portés par la Mairie, n'ait été fait dans notre arrondissement. Je parle, par exemple, de "Linkee".

Nous voterons bien évidemment pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole, pour le groupe Communiste et Citoyen, à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes appelés à voter sur ce projet de délibération en faveur de l'alimentation pour les plus précaires. Malheureusement, ce n'est ni la première, ni la dernière fois que nous aborderons ce sujet dans cet hémicycle. Dans une situation déjà difficile, nous avons basculé dans l'urgence depuis le début de cette crise. Nous en avons parlé pour les jeunes - Barbara GOMES, Danielle SIMONNET et Léa FILOCHE en ont reparlé tout à l'heure - mais ils ne sont pas les seuls à souffrir de cette crise, pour qui les files d'attente s'allongent. Nous l'avions déjà rappelé, mais il y a des chiffres qu'il n'est pas inutile de marteler. Le nombre de bénéficiaires des aides alimentaires a doublé entre janvier 2020 et décembre 2020. Nous le redoutons du point de vue de la crise sociale : le pire est devant nous.

Dans un pays de bas salaires, la pauvreté guette beaucoup trop de nos concitoyens. Le "Collectif des associations unies" a lancé un appel en 2020 : "Ne passons pas d'une crise sociale à une crise humanitaire". Car si l'engagement des collectivités est fort, ils sont toujours en entente, nationalement, de mesures structurelles pour répondre durablement aux urgences sociales et endiguer la vague de pauvreté. Aux côtés de la Ville de Paris, les associations et les bénévoles sont en première ligne depuis le mois de mars dernier. Confinement, post-confinement ou confinement hybride, elles et ils sont là, et nous saluons à nouveau leur engagement. Une solidarité sans faille qui résiste à toutes les épreuves. Bravo et merci.

La lutte contre la précarité alimentaire est d'autant plus efficace que les types de réponses sont multiples : paniers repas, colis alimentaires, paniers de fruits et légumes, etc. Car chaque public, chaque famille a des besoins différents. Les épiceries sociales et solidaires s'inscrivent pleinement et sont complémentaires avec d'autres dispositifs, comme les "Paniers solidaires", expérimentés sous le précédent mandat et qui mériteraient de revenir. A ce propos, je salue l'ouverture, par le "Secours populaire français", d'un nouveau libre-service solidaire dans le 13^e arrondissement, sur le modèle de celui dans le 18^e arrondissement.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour avoir un mot en direction des personnels des C.A.S.-V.P. Une partie d'entre eux, et surtout d'entre elles, étaient présents tout à l'heure devant l'Hôtel de ville contre la loi de transformation de la Fonction publique, et pour dire aussi leurs inquiétudes et leur fatigue. Les conditions sont difficiles pour tout le monde, et peut-être encore plus pour les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales qui sont en première ligne depuis le début. Ils ont besoin qu'on les soutienne, que l'on soit à leur écoute. Je voulais me faire la voix de ce message dans l'hémicycle.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Camille NAGET.

Je donne la parole maintenant à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, du groupe Ecologiste de Paris. Elle est dans la salle des fêtes, je pense.

C'est à vous.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, affronter l'urgence sanitaire, la difficulté d'organiser la solidarité et le besoin d'aides supplémentaires aux plus vulnérables, voici le défi immense auquel s'est attelée la Ville depuis un an, en s'appuyant sur le réseau constitué des C.A.S.-V.P. et des associations.

En cette journée de mobilisation étudiante autour d'un cri d'alerte - les étudiants et les étudiantes meurent de faim et d'angoisse - les écologistes tenaient à revenir sur les actions organisées à destination de cette population étudiante. Nous avons, toutes et tous, été choqués par les files d'attente devant la "Maison des initiatives étudiantes", devant les épiceries solidaires, devant les CROUS. Pourtant, ces files d'attente sont la preuve que les dispositifs qui y sont installés sont aujourd'hui utiles. Ce sont, à vrai dire, des dispositifs exemplaires, alliant le dynamisme de la vie associative et syndicale, et le soutien des infrastructures municipales. Des dispositifs exemplaires, mais guère suffisants. La pauvreté étudiante nous a sautés aux yeux. La pauvreté, et non plus seulement la précarité. Les grandes associations de soutien et de distribution alimentaire ont d'ailleurs alerté depuis plusieurs mois. Qu'il s'agisse des "Restos du cœur", du "Secours populaire français", toutes ont dit l'arrivée massive des étudiantes, des étudiants et des jeunes dans les distributions.

La Ville de Paris fait des efforts considérables pour prévenir ces situations, mais l'autonomie de la jeunesse ne peut pas dépendre uniquement d'elle. Je tenais ainsi à vous dire que je reste abasourdie que, dans notre Conseil, certains et certaines osent encore défendre le "Plan 1 jeune, 1 solution" et critiquer l'action municipale, au prétexte qu'elle serait d'abord réservée aux étudiants boursiers et boursières. 35 % des étudiants et des étudiantes bénéficient de bourses sur critères sociaux. Seuls 45.000 perçoivent l'échelon maximal, qui s'élève à un peu moins

de 600 euros par mois sur 10 mois. 10 mois, car, c'est bien connu, l'été, les étudiants et les étudiantes vivent d'amour et d'eau fraîche. 555 euros, alors que le seuil de pauvreté est à 1.015 euros. L'inaction gouvernementale vis-à-vis des étudiants et des étudiantes les enferme dans la pauvreté. L'allocation d'autonomie est une revendication d'autant plus urgente, la crise nous l'a rappelé.

Merci encore, donc, à celles - je pense ici à Marie-Christine LEMARDELEY et à Léa FILOCHE - qui agissent pour que la vie étudiante ne soit pas enfermée dans la simple perspective de lutter contre l'anxiété et la faim.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Je donne maintenant la parole à Mme Carine PETIT, pour le groupe "Génération.s".

Madame la Maire...

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Chers collègues, quelques mots aussi sur ce projet de délibération et son objet, sur des subventions à des associations qui organisent l'aide alimentaire et particulièrement les épiceries sociales et solidaires.

Je voulais le dire, parce qu'à Paris, pour y avoir participé il y a quelques années, monter un projet d'épicerie sociale et solidaire, c'est plus compliqué qu'ailleurs. Parce que le problème, ce sont les locaux et le budget, qui imputent de manière très importante l'équilibre très fragile d'une épicerie sociale et solidaire. Sur ce type de projet, la Ville n'a jamais failli. En tout cas, depuis 2001, elle a toujours cherché à les développer. Celles qu'elle a mises en place avec l'aide des associations, elle a maintenu et pérennisé ses aides. Ce n'est parfois pas le cas d'autres partenaires publics et financiers.

Je voulais, comme mes collègues, dire vraiment et appuyer les remerciements à tous ces bénévoles qui sont engagés depuis de nombreuses années, mais qui, depuis le premier confinement dur de mars dernier, ont maintenu contre vents et marées, malgré les difficultés d'organisation, le dispositif des épiceries sociales et solidaires, de l'aide alimentaire et des collectes, pour pouvoir récupérer des denrées et les redistribuer.

Je le dis parce que, souvent, ce sont des Parisiennes et des Parisiens qui sont à la limite de l'âge où il faudrait plutôt rester à son domicile que d'aller à la rencontre de celles et ceux qui sont le plus en difficulté, et qui, comme l'ont rappelé mes collègues avant moi, passent beaucoup de temps dans les files pour pouvoir récupérer de l'aide d'urgence, de l'aide alimentaire.

Je voulais dire que les efforts de la Ville de Paris sont toujours intensifiés, renouvelés et croissants face à l'augmentation du besoin et de la demande. La Ville est également présente pour répondre aux nombreux porteurs de projets qui font preuve, là aussi, d'une grande agilité pour s'adapter au mieux aux difficultés d'un arrondissement, d'un quartier ou d'un public, que ce soit le public spécifique des étudiants ou des familles.

Bravo, en effet, à l'équipe de Léa FILOCHE et à celle de Marie-Christine LEMARDELEY, qui répondent toujours aux sollicitations souvent trop nombreuses et, malheureusement, du jour au lendemain. Parce que lorsque l'on a une association qui porte un projet, on y répond le plus rapidement possible pour montrer que l'on n'attend pas 35 validations pour mettre en place cette distribution alimentaire d'urgence. C'est loin d'être le cas, puisque le "stop-and-go", en termes de soutien, est vraiment de la part de l'Etat. On a suivi au début de cette crise sanitaire que, là aussi, il n'y avait pas de ligne directrice claire, ni de soutien, ni de perspective de soutien financier pérenne pour l'aide alimentaire au niveau européen, et que, parfois, le Gouvernement avait tendance à reporter cette non-décision de l'Europe sur les associations qui font et organisent tous les jours - matin, midi et soir, avec ou sans confinement, semi-confinement, ou, comme l'a rappelé ma collègue, dans tous les cas de figure - cette aide alimentaire.

Les épiceries sociales et solidaires également, je le dis : il y a un travail de grande qualité dans l'accompagnement social, dans l'accompagnement de la démarche globale de réinsertion des familles parfois. Je pense qu'il faut le souligner.

Bravo et merci à toutes et à tous. En effet, un très grand coup de chapeau aux agents du C.A.S.-V.P. qui, en central comme dans les arrondissements, permettent une coordination et d'échanger ici ou là entre les publics, entre les sollicitations, les apports et les dons qui peuvent exister. C'est vraiment très précieux et très important.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, merci à chacune de vos interventions, puisqu'elles sont à la fois représentatives de ce qu'il se passe à Paris, représentatives des besoins, des attentes, mais aussi de ce que nous sommes capables de coproduire avec des bénévoles, des bonnes volontés qui ont envie d'installer dans leur quartier une épicerie sociale.

Je ne reviens pas sur la situation que vous avez toutes décrite de manière très claire et très forte. Nous allons bientôt fêter le premier anniversaire du début du confinement. Un an après, la question de l'alimentation à Paris est toujours très préoccupante.

Ce projet de délibération nous permet de financer une partie des types de dispositifs d'aides alimentaires. Que ce soit la distribution de colis, la distribution de plats, nous en avons déjà beaucoup parlé lors des précédentes séances de notre Conseil. Là, nous parlons de participer financièrement au fonctionnement des épiceries sociales. Que ce soit celles qui sont créées et gérées par des structures dont ce n'est pas le cœur d'activité, comme le "Centre d'action sociale de la Ville de Paris" qui a ouvert une épicerie sociale dans le 19e arrondissement, l'"Association générale des étudiants de Paris" qui est à l'œuvre sur des questions d'épicerie sociale dans deux endroits dans Paris, ou le "Secours populaire français - Fédération de Paris" qui a beaucoup d'autres missions dans ses objectifs, ces structures ne sont pas dédiées à l'origine aux questions alimentaires, mais se sont impliquées sur ces questions, et je les en remercie. Ou que ce soit des associations dont c'est la vocation première. Dans le projet de délibération, vous avez la liste de toutes les associations qui seront financées dans le cadre de ce projet.

Les épiceries sociales sont présentes dans presque tous les arrondissements. Effectivement, le 15e arrondissement pourrait tout à fait en avoir une. Ce n'est pas du tout un sujet. Il faut juste qu'il y ait une association qui se structure et organise une base, sur laquelle on pourrait voir dans quelle mesure il est possible de participer au financement.

Toutes ces associations ont joué un rôle déterminant l'année dernière et continuent d'accompagner les étudiantes et les étudiants, les familles, les personnes isolées, qu'elles soient dans un logement ou hébergées. Les épiceries sociales sont également des lieux d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, précieuses dans ce contexte. Ces structures permettent à des publics fragiles un retour progressif vers l'autonomie, de pouvoir se rendre dans un magasin, de choisir ses produits, de passer à la caisse. Pour beaucoup de personnes, c'est un pas important et symbolique à franchir, mais aussi un lien avec une vie qui ne se veut pas à la marge.

Nous renouvelons le soutien de la Ville de Paris, pour un total de 210.500 euros en fonctionnement et de 34.560 euros en investissement. Ces subventions sont en reconduction par rapport à l'année dernière, ou même en augmentation pour certaines d'entre elles. Ce montant comprend également une subvention pour le "Comité local d'animation sociale et de solidarité", qui a une activité de distribution alimentaire inconditionnelle dans la mairie du 17e arrondissement. Cette structure s'inscrit dans le "Pacte de lutte contre la grande exclusion", sur lequel je reviendrai auprès de vous dans les mois à venir puisque nous allons le renouveler cette année.

Je vous invite donc, chacune et chacun, à voter ce projet de délibération, et je vous remercie pour votre soutien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Léa.

Il y a l'amendement technique n° 131.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme IBLED, du groupe "Indépendants et Progressistes". Deux minutes.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Madame RÉMY-LELEU, je ne peux pas vous laisser dire cela. Je suis personnellement extrêmement touchée et impliquée par la situation des étudiants. J'ai moi-même participé aux distributions alimentaires proposées par la mairie du 15e arrondissement. Je connais bien également la "Croix-Rouge", qui donne un soutien alimentaire aux étudiants. Je trouve que vos propos accusateurs ne sont pas dignes de vous. Vous ne devriez pas dire cela. Le Gouvernement a mis en place un certain nombre de choses en faveur des étudiants, notamment le "chèque santé" pour le bien des étudiants, les "repas à 1 euro" midi et soir, qui rencontrent un grand succès.

Je voulais juste vous rappeler ceci.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Oui, ce n'était pas vraiment une explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 131.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 31 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 22 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASES 22).

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement de crèches intergénérationnelles au sein des E.H.P.A.D. parisiens.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 104 relatif au développement de crèches intergénérationnelles au sein des E.H.P.A.D. parisiens.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, si le développement des liens intergénérationnels fait consensus, d'une part, auprès des populations concernées, d'autre part, auprès des élus de cette Assemblée, il convient d'aller beaucoup plus loin, au-delà des mots et des souhaits, au-delà d'un simple partage d'activités croisées, qui est déjà en place dans nombre d'établissements, pour nous inspirer des bonnes pratiques qui se font jour, y compris hors de Paris. Plusieurs établissements d'accueil de la petite enfance ont été implantés au sein d'E.H.P.A.D. en France ces dernières années, notamment à Rennes au sein de l'E.H.P.A.D. "Les Roseraies", avec la crèche "Tom et Josette", en octobre 2020, à Montussan, au sein d'une résidence pour seniors, en novembre 2019, ou à Toulouse, où a été inaugurée "La ronde des âges" en 2019.

Compte tenu du succès de ces premiers projets, qui ont d'ailleurs obtenu de nombreux prix au titre de l'innovation sociale, compte tenu de la nécessité de retisser le lien social dans notre ville et d'encourager l'attractivité de Paris pour les familles comme pour nos aînés, compte tenu du fait que ces crèches accueillies au sein d'E.H.P.A.D. gardent autonomie et sécurité - en général, avec une entrée indépendante -, de l'opportunité d'optimiser certains moyens dans une logique gagnant-gagnant - par exemple, la cuisine, l'intervention d'animateurs extérieurs -, nous demandons à la Maire de Paris de s'engager pour que tout projet de rénovation et de construction d'E.H.P.A.D., voire de résidence autonomie à Paris, fasse l'objet d'une étude quant à l'opportunité d'accueillir une crèche intergénérationnelle.

A la Mairie de Paris de sonder l'ensemble des E.H.P.A.D. et résidences autonomie du C.A.S.-V.P. afin de déterminer ceux qui seraient en mesure d'accueillir une crèche en leur sein.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Véronique LEVIEUX va vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, chère Hélène JACQUEMONT, merci pour ce vœu qui porte sur le souhait de voir développer des projets de crèche intergénérationnelle en lien avec les E.H.P.A.D. parisiens, et notamment ceux du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. C'est évidemment un objectif que nous avons en commun et, comme je vous l'ai dit en 4e Commission, que nous partageons également avec Céline HERVIEU, qui a la charge de la Délégation de la petite enfance et avec laquelle nous avons déjà travaillé dans cette perspective.

Néanmoins, le vœu que vous nous présentez, en ce qui me concerne, a des points sur lesquels je ne me retrouve pas, dans la mesure où il a une vision un peu étroite de la problématique des projets intergénérationnels notamment en lien avec les E.H.P.A.D., puisqu'il ne se concentre que sur les crèches. Or, les projets intergénérationnels peuvent aller au-delà des relations portées entre un E.H.P.A.D. et des crèches. Ils doivent s'asseoir sur les territoires et sur l'ensemble des possibilités offertes par les acteurs présents dans les arrondissements et les quartiers où se trouvent ces E.H.P.A.D. D'ailleurs, il y a des cas où des projets sont en cours, notamment auprès d'établissements du C.A.S.-V.P. Votre vœu s'appuie sur des expériences à Toulouse ou à Rennes. Il est dommage qu'en tant que membre du conseil d'administration du C.A.S.-V.P., vous n'ayez pas pu valoriser des projets qui existent déjà au sein du C.A.S.-V.P. ou alors des projets de crèches qui existent déjà dans des établissements, comme à "Annie-Girardot" dans le 13e arrondissement, pour n'en citer qu'un. Et d'autres vont venir.

Si nous partageons l'objectif, nous portons une ambition plus large. Qui plus est, les projets intergénérationnels ne concernent pas que les crèches, mais peuvent aussi s'appuyer sur des partenariats avec différents types d'écoles et ne sont pas liés à la présence d'une structure petite enfance dans un E.H.P.A.D. Considérant ces aspects qui nous paraissent un peu étroits, j'émetts en avis défavorable, même si je pense que nous partageons l'objectif global.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est donc une demande de retrait.

Est-ce que le groupe Changer Paris retire son vœu ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Madame LEVIEUX, vous faites une pirouette. Il faut commencer par le commencement. Ne pas voter un vœu parce que l'ambition n'est pas suffisamment large alors qu'elle est déjà

extrêmement importante, je trouve cela absolument désolant. Donc, bien sûr, nous maintenons ce vœu. Je regrette tout à fait cette réponse que vous avez faite, qui n'en est pas une.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 104 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avancement de la vaccination dans les établissements du C.A.S.-V.P.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons ensuite au vœu n° 105 relatif à l'avancement de la vaccination dans les établissements du C.A.S.-V.P.

La parole est à nouveau à Mme Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Chers collègues, à travers ce vœu, je voudrais vous parler d'un sujet extrêmement sensible pour les seniors parisiens, à savoir la campagne de vaccination anti-Covid dans les établissements du C.A.S.-V.P., E.H.P.A.D. et résidences autonomie.

Comme l'Exécutif parisien l'a dit très bien lui-même en réunion de crise en décembre dernier, je vais le citer : "La transparence de l'information est essentielle et constitue un axe majeur dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne. Celle-ci doit être effectuée au fur et à mesure et de manière forte auprès du secteur médical et du secteur médico-social".

Si nous savons que l'Etat a dû revisiter la cible vaccinale de la phase 1, en excluant les résidences autonomie en raison de la pénurie de vaccins - là n'est pas mon propos - la communication du C.A.S.-V.P. n'a été ni réactive, ni transparente, tant auprès des résidents que des élus de proximité que nous sommes, ou même des administrateurs, dont vous avez rappelé que je fais partie. En effet, les résidents ont été invités, par un courrier très tardif distribué vers le 15 janvier - c'est votre chef de cabinet qui me l'a écrit - à manifester leur consentement pour le vaccin, alors que l'A.R.S. officialisait deux jours plus tard l'incapacité à alimenter les résidences autonomie. Ces injonctions contradictoires ont suscité un immense stress, voire le désespoir des résidents qui nous écrivent, et le découragement des professionnels du C.A.S.-V.P. qui les accompagnent avec tant de dévouement et que je tiens à saluer ici.

Nous demandons une totale transparence sur les éléments de communication qui ont été adressés aux bénéficiaires, d'une part, et sur l'optimisation de la distribution des doses surnuméraires, d'autre part, dont on espère qu'elles n'ont pas été jetées, comme cela a été le cas dans un centre de vaccination parisien, d'après les informations relayées par la presse, alors que tant de seniors en ont aujourd'hui besoin.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, Madame JACQUEMONT, vous me sollicitez par l'intermédiaire de ce vœu sur les modalités de communication en matière de vaccination, notamment dans les différents établissements gérés par le C.A.S.-V.P., qu'il s'agisse des E.H.P.A.D. ou des résidences autonomie.

Je me permettrai déjà de rappeler le cadre hebdomadaire qu'a mis en place la Maire de Paris, en lien avec tous les maires d'arrondissement, pour faire le point sur l'ensemble des sujets concernant la vaccination. Réunion à laquelle je participe à chaque fois. J'ai toujours, dans ce cadre, donné les informations sur l'état d'avancement de la campagne de vaccination, qui a commencé dans les E.H.P.A.D. et plutôt dans les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., grâce à la mobilisation de la Ville de Paris, de la Maire et des services, pour obtenir des modalités d'approvisionnement du vaccin Pfizer BioNTech un peu plus tôt, pour se saisir très vite de ces modalités de vaccination. C'est la raison pour laquelle nous pouvons saluer le fait que nous sommes désormais à la fin de la deuxième injection pour l'ensemble des résidents des établissements du C.A.S.-V.P. qui sont sur le territoire parisien ou à l'extérieur.

Pour les autres, la campagne ayant commencé au niveau national le 18 janvier, j'ai fait une réunion avec l'ensemble des adjoints en charge de la Délégation des seniors. Sur votre suggestion, que j'ai saluée, j'ai envoyé un mail au sein du C.A.S.-V.P. pour faire le point sur cette campagne de vaccination. Je salue également l'initiative du Président de la 4e Commission, Gauthier CARON-THIBAUT, qui nous a permis, avec Anne SOUYRIS et Jacques

GALVANI, de faire un point global sur l'ensemble de la campagne de vaccination, pas plus tard que la semaine dernière.

Vous le voyez, en termes de transparence, les éléments sont là. Le Secrétariat général nous envoie un certain nombre de tableaux à destination des maires d'arrondissement pour faire le suivi de la vaccination dans les centres de vaccination. Nous sommes donc vraiment à votre disposition.

Un petit point sur les résidences autonomie. Oui, nous nous sommes préparés par anticipation, en cohérence et coordonnés par l'A.R.S. pour mettre en œuvre un dispositif de vaccination dans nos résidences. Malheureusement, faute de doses disponibles, nous n'avons pas pu mettre en œuvre ce dispositif préparé par nos équipes et nous sommes dans l'attente de consignes nationales, qui tardent à venir.

Je ne serai pas plus longue - il y a bien d'autres choses à dire - mais, encore une fois, les éléments vous sont donnés et nous restons à votre disposition. Sur ces éléments, je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame JACQUEMONT, retirez-vous le vœu du groupe Changer Paris ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Non, je maintiens le vœu, parce qu'il y avait un point très important qui concernait les...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous répondez juste à la question.

Donc vous le retirez ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Je maintiens le vœu et j'en donne la raison.

Il n'y a jamais eu de réponse, ni à l'écrit, ni à l'oral, dans aucune explication.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 105 est rejeté.

2021 DASES 1 - Subventions (215.000 euros), conventions et avenants aux conventions avec 18 associations pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 1 : subventions, pour 215.000 euros, conventions et avenants aux conventions avec 18 associations pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Pour commencer, la parole est au groupe Paris en commun.

Monsieur Hamidou SAMAKÉ, qui est dans la salle des fêtes.

Vous pouvez prendre la parole.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération DASES 1 s'inscrit pleinement dans la stratégie handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021, par laquelle la collectivité parisienne encourage des initiatives associatives favorisant le soutien, l'implication et la participation à la vie de la cité des personnes en situation de handicap. Il illustre bien, en effet, la grande diversité d'actions engagées et le handicap différent qu'il s'agit d'accompagner pour permettre aux personnes concernées d'accéder à leurs droits et aux espaces des participations collectives.

Pas moins de 18 associations, portant des projets très différents, sont concernées par ces subventions, pour une enveloppe totale de 215.000 euros. Sans vous proposer une liste exhaustive de ces projets, que je vous invite à découvrir, je voudrais tout de même en souligner quelques-uns qui me semblent particulièrement bien illustrer cette démarche intégrée et transversale.

L'association "Advocacy Paris Ile-de-France" vise à appuyer la parole des usagères et usagers en santé mentale, parole souvent incomprise ou disqualifiée, essentielle à prendre en compte dans le cadre des accompagnements proposés et au-delà, dans notre société. L'action est triple. Un premier aspect est celui de la montée en compétences et de l'"empowerment" des personnes elles-mêmes par le biais de l'écoute et du conseil mutuel. C'est le rôle du groupe d'entraide organisé par l'association. L'association aide également les usagers à aller vers l'extérieur par le biais des ateliers du "RISC", qui veut dire : "Ressources en Inventions Sociales et Citoyennes". Lieu projet ouvert au public, menant des activités diverses autour de la culture, de l'expression citoyenne, des droits

des femmes, du bien-être. Enfin, l'association accompagne individuellement 120 personnes en difficulté psychosociale dans l'accès à leurs droits.

Autour du handicap psychique, on peut également noter l'action de l'"Association de Gestion des Appartements Temporaires", "AGATE", qui, comme son nom l'indique, se focalise sur l'hébergement. Le fait de disposer d'un chez-soi est effectivement primordial, mais complexe pour les personnes en difficulté psychosociale, et améliore grandement l'adhésion aux soins ainsi que leur résultat. L'association accueille 84 locataires dans 48 appartements de transition loués à des bailleurs sociaux institutionnels ou privés, dont 49 usagers des pôles psychiatrie de Paris. Elle devrait prochainement ouvrir 4 places supplémentaires dans le 12^e arrondissement de Paris.

L'association "Tous Pour l'Inclusion", "TouPI", propose, quant à elle, un accompagnement conjoint des personnes en situation de handicap cognitif ou mental et de leur famille, par le biais de groupes de parole dédiés aux frères et sœurs d'enfants avec handicap mental, ainsi que par diverses actions d'accès aux droits, notamment concernant les dossiers administratifs, et des actions plus générales pour rompre l'isolement, donner un espace de parole et de soutien, et des astuces d'entraide au quotidien.

Les handicaps sensoriels ne sont pas en reste. Pour les personnes sourdes, "La Parole aux Sourds" offre ainsi des cours de français en "e-learning", promeut la production de contenu en langue des signes, des animations et contes en direction des enfants. Elle aide, au total, quelque 500 bénéficiaires.

L'"Association Régionale pour l'Intégration des Sourds", "ARIS", propose, entre autres, la seule auto-école associative spécialisée pour les personnes sourdes et malentendantes.

S'agissant du handicap visuel, on peut citer l'association "Les auxiliaires des aveugles" qui met en relation 925 personnes aveugles ou malvoyantes franciliennes, dont 670 Parisiens, avec 561 bénévoles disponibles et aptes à les aider dans l'exécution de tâches qu'elles ne pourraient effectuer seules.

On peut citer également l'association "Un Regard pour toi", qui aide les personnes non voyantes à valoriser leur image personnelle et professionnelle.

La question de l'accessibilité, notamment aux personnes à mobilité réduite, et du design universel, est, comme toujours, cruciale et fait l'objet du soutien à plusieurs associations, parmi lesquelles la plateforme "Jaccede.com", qui a 23.343 usagers, ou l'association "Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous", "PACT", qui rassemble les professionnels, les usagers, les spécialistes et les collectivités, pour donner une application concrète au principe d'accessibilité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, cher collègue.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Pour conclure, je voudrais dire que ces associations, dans la période d'isolement forcé que nous vivons, expriment une solidarité vibrante, essentielle, une adaptation toujours plus diversifiée et multidimensionnelle aux réalités complexes vécues par les personnes en situation de handicap. Leur action permet...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Je vous encourage donc, très fortement, à soutenir leur action.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, je donne la parole à Mme Geneviève LARDY WORINGER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Si l'on pouvait respecter le temps de parole, ce serait bien.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Je vais essayer. Merci.

Madame la Maire, chers collègues, pour saluer ce que vient de dire mon collègue Hamidou SAMAKÉ, et au nom des écologistes de Paris, je souhaite saluer l'ensemble de ces projets de délibération et ce qu'ils impliquent pour la défense des droits des personnes en situation de handicap.

En tant qu'élue également du 14^e arrondissement, je voudrais particulièrement évoquer le projet de délibération concernant l'association "Femmes pour le dire, femmes pour agir", "FDFA", avec laquelle nous sommes en lien et qui est bien connue de la Ville de Paris. Fondée en 2003 par Maudy PIOT, psychanalyste aveugle, cette association agit dans le but de promouvoir la place des femmes en situation de handicap dans notre société et en particulier la défense de leur citoyenneté. Cette association lutte contre toutes les formes de discrimination et en particulier contre la double discrimination que vivent les femmes en situation de handicap : celle du genre et celle du handicap. Ses actions visent à développer leur autonomie, notamment par l'accès à l'emploi et par la lutte contre toutes les formes de violences à tout âge, dont on peut évaluer que 80 % en sont victimes. Ce chiffre est énorme.

En juillet 2020, le Défenseur des droits a alerté du retard significatif de la France en ce qui concerne les discriminations intersectionnelles de genre, notamment pour les personnes handicapées. Les femmes en situation de handicap sont encore aujourd'hui trop peu présentes dans les études, les politiques publiques et les plans en faveur de l'égalité femmes-hommes, et sont invisibles dans de nombreuses sphères de la société. L'Etat reconnaît en partie cette carence, puisqu'il regrette de ne pas disposer de données statistiques spécifiques sur leur situation et souhaite adapter les dispositifs existants à leurs besoins. Pour autant, nous déplorons le fait que ces données ne soient

toujours pas disponibles. Ces discriminations à l'égard des femmes en situation de handicap sont particulièrement visibles dans le domaine de l'emploi, comme je le disais tout à l'heure suite à ce qu'a déclaré le Défenseur des droits, à savoir le domaine de l'emploi, où elles sont confrontées à une double exclusion - handicap et genre - qui limite leur choix d'orientation professionnelle et leur possibilité d'accès ou de retour à l'emploi.

Par ailleurs, les femmes en situation de handicap sont, en raison de leur plus grande vulnérabilité et dépendance, davantage exposées aux violences conjugales et/ou sexuelles que les autres femmes. Elles ont été pendant très longtemps les plus grandes oubliées des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes. La prise en compte de leur spécificité dans plusieurs dispositifs récents constitue une véritable avancée qui mérite d'être saluée, même si, dans le même temps, les constats sur les violences faites aux femmes handicapées restent alarmants. Il faut déplorer le manque de connaissances et de données statistiques en la matière, comme je le précisais tout à l'heure.

Au regard de ce constat, nous ne pouvons que saluer le travail et l'action de cette association "Femmes pour le dire, femmes pour agir". Depuis 2015, l'association a créé et anime la seule plateforme d'écoute et d'orientation en France pour les femmes handicapées victimes de violences et de maltraitance. Ce sont des permanences téléphoniques menées par des bénévoles formées, qui ont pour objectif d'accompagner les personnes qui appellent vers une prise de conscience de leur réalité. Elles les aident à sortir de l'emprise dont elles sont victimes, avec la possibilité d'être orientées vers les permanences juridiques, sociales et psychologiques gratuites de l'association.

Depuis la crise du Covid-19, les appels sur cette plateforme se sont multipliés. Cette crise a permis de mettre en lumière la précarité des femmes en situation de handicap. Une crise qui a renforcé leur isolement et leurs difficultés d'accès aux soins et services, a marqué d'autant plus leur dépendance aux revenus du conjoint, et une forte augmentation des violences intrafamiliales. Le 25 novembre dernier, l'association a lancé un site dédié aux femmes handicapées victimes de violences. Site qui apporte un lieu supplémentaire de présence et de contact, et accompagne et oriente vers la plateforme d'écoute. Site accessible pour tous les types de handicap. C'est aussi un centre de ressources qui propose des publications, des témoignages et des analyses pour toute information et communication en direction des professionnels, en lien avec les femmes victimes de violences. Comment les accompagner et les soutenir, particulièrement en cette période sanitaire difficile ?

L'association pense lancer également un hashtag "MeTooIncesteHandicap".

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecologiste de Paris est et sera auprès de cette association pour la soutenir dans ses actions, et votera bien sûr pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Madame la Maire, cher Hamidou SAMAKÉ, chère Geneviève LARDY WORINGER, je vous remercie pour vos interventions qui mettent en lumière les associations financées par la Ville, qui œuvrent en faveur d'une société plus inclusive et accessible.

Le handicap n'est pas un sujet marginal, puisqu'il touche une personne sur six, et, bien sûr, les proches, les familles de ceux-ci et celles-ci. A Paris, comme ailleurs, le tissu associatif a un rôle fondamental pour assister ces personnes, encore plus pendant cette période de crise sanitaire. Vous avez insisté sur les associations qui œuvrent pour lutter à la fois contre les discriminations liées au handicap et au genre.

Je voulais en profiter pour mettre en lumière l'action de l'une des associations que nous subventionnons, l'association "CRESCENDO", dont j'ai pu visiter une crèche dans le 13e arrondissement, il y a 15 jours, en compagnie de ma collègue Céline HERVIEU et de Johanne KOUASSI, conseillère déléguée à la petite enfance dans le 13e arrondissement. Cette crèche accueille un tiers d'enfants en situation de handicap, et donc, deux tiers d'enfants qui ne sont pas en situation de handicap. C'est un projet très intéressant, car il permet, dès le plus jeune âge, une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap, mais aussi d'habituer les enfants n'étant pas en situation de handicap à celui-ci, et donc, de favoriser dès le début la prise de conscience, la banalisation du handicap dans l'esprit et dans les habitudes de ces enfants. C'est une façon de contribuer, dès le départ, à une société plus inclusive, à faciliter l'acceptation, et donc, à réduire les inégalités des discriminations dans le long terme.

Merci encore pour vos interventions. Nous continuerons les acceptations en faveur des associations qui œuvrent dans tous les champs de la protection et de l'aide aux personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher Jacques.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 1).

2021 DASES 2 - Subventions (180.500 euros) à 8 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise en place d'une expérimentation d'une "heure calme".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 2 et le vœu n° 106.

DASES 2 : subventions à 8 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs, avec 4 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

La parole est d'abord à M. Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Maire...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, à Paris Centre, on se réjouit tout particulièrement de l'adoption de ce projet de délibération, puisqu'il vient renforcer l'action d'associations qui œuvrent au cœur de notre territoire à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Soutenir "Autisme en Ile-de-France", c'est soutenir aussi l'"Institut médico-éducatif Cour de Venise", dont je voudrais adresser à la directrice, en profitant de cette tribune, Laurence MELLOUL-PIOU, une pensée très chaleureuse. Son engagement permet la mise en œuvre d'activités qui offrent aux enfants accueillis une prise en charge adaptée et un apprentissage qui favorise l'inclusion dans la cité. Le centre a continué ses activités pendant toute cette période très difficile. Difficile pour les encadrants, mais encore plus pour les accueillis, notamment pendant le confinement. D'ailleurs, nous nous y sommes rendus récemment, avec Jacques GALVANI, pour soutenir cette structure vraiment admirable. Dans quelques semaines, cet institut ouvrira un café solidaire dans la caserne des minimes, qui sera animé par les jeunes de l'institut. J'espère que nous serons nombreux à aller leur rendre visite.

Paris Centre a été très tôt - j'en profite pour faire un petit peu d'autopromotion - à l'avant-garde de la prise en compte du handicap dans l'élaboration des politiques publiques. Je retiens notamment l'instauration du tout premier conseil local du handicap, dans le 3e arrondissement, qui, après, s'est étendu au 4e arrondissement. Cette instance, qui avait notamment acté la mise en œuvre d'une permanence d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap - je regarde Gauthier CARON-THIBAUT qui n'y est pas pour rien -, va bientôt concerner l'ensemble de Paris Centre.

Je termine en profitant de cette intervention pour saluer également les dispositifs émergents, comme celui du restaurant "Le Reflet", qui emploie des jeunes atteints de trisomie - les deux tiers de l'équipe - et opère désormais deux fois par semaine des distributions alimentaires à destination des étudiants. Dont nous savons la précarisation croissante. Que ce dispositif nouveau puisse leur apporter un peu de réconfort. Lorsque les mondes se décroissent et s'entraident, c'est la véritable définition de la solidarité.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne maintenant la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Elle n'est pas là.

Madame Maud GATEL, allez-y.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

L'inclusion des personnes porteuses de handicap constitue un enjeu fondamental pour nos sociétés et il reste encore beaucoup à faire en matière d'accessibilité dans notre ville. Les troubles autistiques sont peu visibles, mais isolent immensément ceux qui en souffrent. Faire ses courses ou effectuer une démarche administrative peut devenir une épreuve pour les autistes qui présentent une hypersensibilité à la lumière ou aux environnements trop bruyants. Ce sont autant d'agressions qui deviennent des obstacles à sortir de chez eux et renforcent, de fait, un isolement déjà extrêmement prégnant.

Un certain nombre d'initiatives, en France et à l'étranger, ont cours depuis quelques années pour permettre justement une meilleure accessibilité, notamment aux commerces pour les personnes souffrant de troubles autistiques. Fort de ces constats et fidèles à notre position de toujours pour l'inclusion des personnes porteuses de handicap, dans la continuité des travaux de notre collègue Nadia ESSAYAN, nous proposons ce vœu visant à mettre

en œuvre une expérimentation très simple concernant les différentes typologies de service public de la Ville - M.D.P.H., C.A.S.-V.P., C.C.A.S., mairies d'arrondissement - visant à expérimenter des heures calmes au courant de chaque semaine. Si ces expérimentations fonctionnaient, de les élargir et d'en informer au maximum les associations concernées.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Un mot très rapide par rapport à ce qu'a dit Ariel WEIL, que je remercie de mettre en lumière l'"Institut médico-éducatif Cour de Venise". C'est un exemple très positif de structure, d'I.M.E., qui, en plus, crée des structures associatives de services qui sont intégrées dans la vie du quartier. C'est tout à fait remarquable. Donc, merci, en tout cas, d'avoir soutenu cette initiative, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne le vœu du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, sur l'expérimentation "heures calmes", nous le considérons comme positif. C'est une expérimentation qui peut concerner certains établissements, des équipements municipaux et des commerces au long terme. L'idée est de réduire, dans ces établissements recevant du public, durant des plages horaires déterminées, la production de bruit, en arrêtant la musique ou les annonces radio, et de baisser l'intensité de la lumière. On considère que c'est une piste intéressante pour faciliter l'accès des personnes autistes, souvent particulièrement sensibles au bruit et à la luminosité, à des services publics comme privés.

Mes collègues Carine ROLLAND et Olivia POLSKI m'ont indiqué qu'il est tout à fait possible de travailler à l'identification de certains lieux où cette expérimentation pourrait être menée.

Pour ce qui concerne les commerces, sans doute est-il préférable d'attendre que le contexte sanitaire s'apaise et que les commerçants aient plus de visibilité sur leur niveau d'activité. On sait que certains commerces, comme les magasins du groupe "Système U", ont mené en 2019 une expérimentation dans le Cher, l'Oise et l'Ariège, qui a été ensuite généralisée à tous les magasins du groupe, pour une heure hebdomadaire. Cette expérimentation visait plutôt les personnes autistes, mais elle a aussi bénéficié à d'autres publics, handicapés ou pas.

C'est pour cette raison que je vous propose un vœu amendé, qui ne retire rien au vœu initial, et ne réserve pas des plages de temps calme expérimenté aux personnes autistes mais à plus de personnes, et en assure aussi la publicité.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame GATEL ?

Mme Maud GATEL. - Le vœu amendé. Pas le vœu bis. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 106 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 44).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 2).

2021 DASES 4 - Subvention (36.000 euros) et avenant n° 3 à la convention avec l'association "Bête à Bon Dieu Production" pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 4 : subvention, pour 36.000 euros, et avenant n° 3 à la convention avec l'association "Bête à Bon Dieu Production", pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

Je donne la parole à Mme Geneviève LARDY WORINGER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Merci, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Toujours pour 5 minutes, que vous respectez très bien.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Merci bien.

Paris est une ville riche de par sa diversité sociale, culturelle, qui attire des personnes d'origine et d'horizon divers, dotées de multiples talents, sensibilités et savoirs. Pour que cette richesse s'exprime dans toute sa diversité et que chacune et chacun trouve sa place au sein de notre ville, il importe de conduire des actions inclusives en direction de tous les publics et de valoriser tous les modes d'expression. C'est dans ce sens qu'agit l'association "Bête à Bon Dieu Production", fondée en 2004 et implantée dans le 14e arrondissement.

Cette association défend et promeut l'inclusion et l'égalité des chances pour toutes et tous, à travers des actions culturelles, philosophiques, citoyennes et artistiques entre les personnes sourdes, malentendantes et entendant, en langue des signes et en langue française. Par des ateliers d'expression philosophiques, des débats citoyens, des interventions dans les écoles, dans les centres sociaux intergénérationnels et dans les espaces de culture, l'association démontre ce qui nous paraît fondamental : que l'apprentissage à la réflexion philosophique, à la création artistique appartient à toutes et tous. Il revient à notre société de permettre à chacune et à chacun de se les approprier sans exclusion.

L'association permet ainsi la rencontre entre tous les publics, avec des philosophes, des artistes, des créatrices et des créateurs du 14e arrondissement, que les personnes soient malentendantes, sourdes ou entendant. Cette valorisation de toute forme d'expression et le croisement de regards diversifiés, auxquels l'association donne lieu, invite à s'interroger sur l'identité, la différence, la normalité, et participe à l'évolution d'une vision sociale de notre société et du handicap encore trop cloisonné.

Je tenais également à saluer le projet d'organiser des rencontres et des ateliers dans les quartiers "politique de la ville", afin de promouvoir, là aussi, une mixité systématique des publics et lutter contre les inégalités excluantes et stigmatisantes. Cela devrait permettre de valoriser l'expression d'une multiplicité de langages, langue des signes, expression corporelle et théâtrale, langue orale, langue créative commune.

L'association a aussi créé une compagnie de théâtre professionnel bilingue, la compagnie "Clameur Public", qui présente des spectacles d'expression visuelle et corporelle, en lien avec d'autres compagnies théâtrales. Les comédiennes et les comédiens sourds, malentendants et entendants, se mélangent. Notons aussi combien l'association a su s'adapter et se réinventer dans ce contexte sanitaire si difficile. Une grande partie des actions a pu être maintenue, en groupe plus restreint, en présentiel, quand d'autres ont pu se redéployer par l'intermédiaire d'Internet, des réseaux sociaux, avec un taux de fréquentation du site Internet en hausse de 84 %.

Nous espérons vraiment que l'association pourra, cette année encore, organiser son festival qui réunit, dans le 14e arrondissement, tous les participants des ateliers et rencontres qui ont eu lieu au cours de l'année. De par l'envergure et la portée de son action, sur laquelle je viens de revenir, l'association "Bête à Bon Dieu Production" est aujourd'hui reconnue comme référence et lieu de ressource en matière de citoyenneté, de relations intercommunautaires entre personnes sourdes, malentendantes et entendant, de transmission de la connaissance en français et en langue des signes.

Pour toutes ces raisons, nous voterons bien sûr pour l'accord de cette subvention de fonctionnement d'un montant de 36.000 euros, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Madame la Maire, merci.

Chère Geneviève LARDY WORINGER, je vous remercie pour votre intervention sur ce projet de délibération qui a pour objet une subvention à l'association "Bête à Bon Dieu Production". Une association bien identifiée dans le 14e arrondissement qui vous est chère, ainsi qu'à la maire, Carine PETIT. Cette association propose des actions culturelles aux personnes en situation de handicap, notamment aux personnes sourdes et malentendantes. Elle participe aussi à la diffusion et à la défense de la langue des signes française.

C'est l'occasion pour moi de souligner que le secteur culturel, de façon générale et depuis longtemps, est l'un des fers de lance en matière d'inclusion des personnes handicapées et d'accessibilité pour la Ville. Dans les musées, dans les expositions accessibles, dans les pièces de théâtre interprétées en langue des signes française, pour les visites adaptées, toutes ces démarches témoignent d'un militantisme développé dans le secteur culturel. Nous souhaitons que cela se poursuive.

Ma collègue Carine ROLLAND, que je salue, est, je le sais, très attentive à cette question. L'accès à la culture tient une place essentielle dans nos vies et cela vaut pour tout le monde, que nous soyons en situation de handicap ou pas.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 4).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Commission communale d'accessibilité et des Conseils locaux du handicap.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 107 est relatif à la Commission communale d'accessibilité et aux Conseils locaux du handicap.

La parole est à nouveau à Mme Geneviève LARDY WORINGER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Deux minutes, cette fois.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, depuis 2014, la Ville de Paris a impulsé et soutenu la création de conseils locaux du handicap, dits "C.L.H.", dont vous parliez tout à l'heure, instances consultatives composées d'associations, d'actrices et d'acteurs institutionnels, et de citoyennes et de citoyens concernés par le handicap.

Ces lieux de concertation et de force de proposition avaient pour objectif de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en direction des personnes en situation de handicap dans chaque arrondissement, et d'identifier les besoins et les solutions en matière d'inclusion et d'accessibilité. Or, ce réseau au plus près des habitants a du mal à fonctionner. Certains conseils locaux de handicap ne sont même plus identifiables, et nous sommes interpellés en tant qu'élus par les associations au regard de l'enjeu majeur de leur identité et de leur avenir.

De même, au niveau central, la Commission communale d'accessibilité, la C.C.A. - instance imposée par la loi pour toute commune de plus de 5.000 habitants, avec pour compétences de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports - ne paraît pas exercer de façon efficiente son rôle à Paris. La Commission communale d'accessibilité, comme prévu initialement au regard de ses objectifs, devait également soutenir dans ses prérogatives l'action et le fonctionnement des conseils locaux de handicap. Or, jusqu'à présent, elle n'a pas été en mesure d'y répondre.

Fort de ce constat et au regard des demandes remontées des arrondissements, il apparaît essentiel que la Ville de Paris, qui s'est engagée dans une politique inclusive à garantir aux personnes en situation de handicap les conditions de l'exercice plein et entier de leur citoyenneté, relance le fonctionnement de la Commission communale d'accessibilité, soutienne selon ses objectifs initiaux le fonctionnement des conseils locaux de handicap dans chaque arrondissement, et contribue à ce que des moyens humains et budgétaires leur soient alloués en ce sens.

Enfin, que des représentantes et représentants des conseils locaux du handicap puissent siéger à la Commission communale d'accessibilité et y apporter leurs diagnostics et remontées d'informations, pour répondre à l'obligation légale d'une accessibilité inconditionnelle du territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour la réponse, Monsieur GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Madame la Maire, chère collègue, chère Madame LARDY WORINGER, merci pour votre vœu qui s'intéresse aux instances de démocratie participative et représentative des personnes en situation de handicap. Ces instances sont des lieux de concertation essentiels puisqu'elles participent au projet inclusif que nous avons pour la Ville. Elles constituent une réponse aux aspirations légitimes des personnes handicapées à être consultées sur les dispositifs qui les concernent, à travers les associations qui les représentent, lorsqu'il s'agit de questions qui font leur quotidien.

Ce principe de recours à la consultation et à la concertation fait vivre le principe de conception universelle, qui est au cœur de notre action. Je pense que le soutien accru qui pourrait être apporté aux conseils locaux - aux C.L.H. du handicap - s'inscrit dans notre démarche de territorialisation que nous mettons en œuvre au niveau de la mandature. Cela permettra de renforcer la proximité des politiques d'accessibilité universelle.

Je suis tout à fait favorable à ce qu'il y ait ce soutien aux C.L.H. et que les représentants des C.L.H. aient la possibilité de siéger à la C.C.A.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 45).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'A.A.H.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 108 relatif à la désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'A.A.H.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, du groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, 1.634 euros, c'est le seuil au-delà duquel il n'est plus permis à une personne porteuse de handicap de concilier vie conjugale et autonomie. C'est l'injustice par laquelle il faut choisir entre conserver l'allocation pour les adultes handicapés ou se marier avec quelqu'un qui gagne plus que cette somme. Pour des millions de Françaises et de Français porteurs de handicap, cette réalité correspond à une situation de dépendance. Ignoré des Gouvernements successifs, cet enjeu social est même cyniquement le lieu d'économies comptables. Encore en 2019, le plafond de ressources pour un allocataire en couple était réduit, avec pour conséquence l'exclusion de davantage de bénéficiaires.

Nous ne partageons pas la vision de ceux qui estiment que créer les conditions de l'autonomie, revient à générer une dépense publique. Seule la solidarité nationale peut garantir des droits individuels et inconditionnels à toutes et à tous. Maintenir les personnes porteuses de handicap dans la dépendance envers leur partenaire, c'est leur dénier le droit d'exister par elles-mêmes. C'est introduire une domination et une dépendance à l'intérieur du foyer, à l'heure où nous avons encore tant à faire à l'extérieur en termes d'accessibilité. Cet objectif doit avoir une résonance particulière dans cet hémicycle. Il y a un mois encore, nous évoquions la révision du P.L.U., avec l'horizon de promouvoir l'accueil de toutes et tous, sans distinction de genre, d'origine, de revenu ou de handicap.

Dans trois ans, Paris accueillera les Jeux Paralympiques, avec la volonté de mobiliser ses forces en faveur d'une société inclusive et accessible. S'engager vers ce cap, c'est mener en profondeur la réflexion sur les droits des personnes porteuses de handicap. C'est porter leur parole dans les institutions pour appeler à un revenu indépendant de celui du conjoint et de la conjointe.

Tel est le sens du vœu que je vous présente.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Monsieur Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, votre vœu porte sur la révision du mode de calcul de l'allocation pour adulte handicapé, l'A.A.H. C'est un sujet auquel je suis particulièrement sensible. L'A.A.H. est d'ailleurs accordée par la M.D.P.H. de Paris, que je préside. Je vous remercie de me donner l'occasion de l'évoquer à mon tour dans cet hémicycle.

La crise sanitaire que nous traversons a et aura des effets déléatoires, particulièrement pour les personnes avec des faibles revenus, parmi lesquelles on compte des allocataires de l'A.A.H. Il me semble opportun que les parlementaires puissent, dans ce nouveau contexte économique et social, interroger le principe de la prise en compte des revenus du conjoint dans la base de calcul de cette allocation. En effet, plus que jamais, la question de l'indépendance économique et de l'autonomie des bénéficiaires de l'A.A.H. est posée.

Bien sûr, le Conseil de Paris n'a pas de marge de manœuvre s'agissant de la fixation de l'ordre du jour des assemblées parlementaires. Si certains de nos collègues sont par ailleurs parlementaires, ils le savent bien. C'est la raison pour laquelle je propose un léger amendement à votre vœu. Ce que je comprends par ailleurs, c'est qu'un rapporteur a été désigné récemment par la commission des affaires sociales du Sénat et que l'affaire est en bonne voie.

Si ce vœu légèrement amendé est voté, je porterai cette question à la connaissance de Mme Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, afin de lui signaler tout l'intérêt du Conseil de Paris à voir la question du calcul de l'A.A.H. réinterrogée devant la représentation nationale. Je crois que c'est votre objectif et nous pourrions l'atteindre ainsi.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur le Président, vous acceptez l'amendement ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix le vœu n° 108 du groupe Communiste et Citoyen.

Pardon. Allez-y.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, mes chers collègues, les Républicains ont soutenu à l'Assemblée nationale la proposition de loi demandant la séparation des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation adulte handicapé. Proposition de loi d'ailleurs cosignée par ma collègue, Josiane CORNELOUP. Plus de 205.000 couples sont concernés par cette mesure. Cette évolution aurait du sens et nous nous réjouissons qu'elle soit bientôt débattue au Sénat. Nous serons toujours aux côtés des personnes handicapées. Nous comptons bien porter leurs voix sur l'ensemble des problématiques auxquelles elles sont toujours confrontées à Paris : pour trouver un logement adapté, des écoles accessibles, pour se déplacer, travailler ou effectuer une formation qualifiante.

L'individualisation de l'allocation aux adultes handicapés mobilise les acteurs associatifs depuis de nombreuses années. C'est une question cruciale, car son montant varie actuellement en fonction des autres ressources et des revenus du conjoint du bénéficiaire. Le versement de l'A.A.H. devient dégressif à partir de 1.126 euros de revenu pour le conjoint du bénéficiaire et est entièrement supprimé si ses revenus sont supérieurs à 2.169 euros par mois. Alors que le principe de cette allocation est de garantir l'autonomie des adultes en situation de handicap, cette règle du versement dégressif crée, de fait, une dépendance financière entre les conjoints.

Parce qu'il est capital que les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé soient le plus autonome possible et qu'ils ne dépendent pas des revenus de leur conjoint, nous ne nous opposons pas à l'idée de ce vœu. Cependant, nous ne sommes pas ici au Parlement. Le Sénat devrait se prononcer dans les prochains mois sur cette question. Ce n'est pas le rôle du Conseil de Paris, aussi fondé soit l'esprit du vœu de le faire. C'est, par contre, à notre Assemblée d'agir pour faire de Paris une ville réellement inclusive pour les personnes handicapées, et le chemin est encore long.

Pour cette raison, nous nous abstenons sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108, avec le léger amendement et un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 46).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture du centre d'archives LGBT.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un espace dédié au collectif Archives LGBTQI.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux n^{os} 109, 110 et 110 bis relatifs à l'ouverture du centre d'archives LGBT.

La parole est à Mme Alice COFFIN, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme COFFIN est dans la salle des fêtes.

Mme Alice COFFIN. - Avant de déclencher le compteur, vous me faites intervenir sur quoi ?

Parce que le groupe Ecologiste de Paris retire son vœu. C'est la première chose.

Vous m'entendez ?

Il y a le changement.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, Madame COFFIN. On vous entend.

Mme Alice COFFIN. - Bonjour, Madame la Maire.

J'avais une question.

On retire notre vœu, pour le groupe Ecologiste de Paris. Il y a donc un retrait du vœu.

Je voudrais intervenir sur le vœu déposé par Changer Paris et celui de l'Exécutif. Je vais faire deux interventions.

Je ne sais pas si c'est clair.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On fait peut-être après ? C'est cela ?

Mme Alice COFFIN. - C'est cela que je veux dire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord. Très bien.

Mme Alice COFFIN. - Oui. Là, je voulais juste signaler que l'on retirait notre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, le collectif "Archives LGBTQI+" a réalisé un travail considérable ces 20 dernières années, rassemblant objets, archives écrites, sonores, audiovisuelles, emblématiques de l'histoire de la communauté LGBT dans sa diversité. Son ambition n'est pas seulement de conserver ces pièces, mais aussi d'en récolter de nouvelles, de les exposer, de les faire vivre, pour mettre le tout à disposition non seulement des chercheurs, mais aussi des curieux que l'histoire intéresse, de tous les Parisiens et des Français.

Le collectif "Archives LGBTQI+" a besoin d'un espace digne et fonctionnel, qu'il gérera et animera de manière autonome. J'ajoute, à ce stade, que Paris Centre a une histoire singulière, une place dans l'histoire LGBT. De la rue Sainte-Anne au Marais, notre quartier incarne la liberté d'être soi-même. Ce quartier a aidé la communauté à gagner en visibilité, à se structurer, et à se battre pour l'égalité en dignité et en droits. Aujourd'hui, cet enracinement identitaire se trouve fragilisé par un départ de commerces emblématiques, qui a commencé avec "Les Mots à la bouche", continue avec la fermeture de "Legay choc", une boulangerie et d'autres encore. Je sais que "Le Tango" sera peut-être sauvé par la Mairie de Paris. L'installation d'un centre d'archives à Paris Centre - suggestion - marquerait un coup d'arrêt à cette érosion communautaire.

Ce vœu d'un espace géré par le collectif "Archives LGBTQI+" a été voté par le conseil d'arrondissement à Paris Centre. Il arrive devant vous, fort de cette légitimité. Je me suis aussi assuré que la Région Ile-de-France cofinancerait les frais d'investissement et d'entretien de ces archives. Élisabeth MORENO et Roselyne BACHELOT, deux ministres, rencontreront - a déjà rencontré, pour Roselyne BACHELOT - le collectif "Archives LGBTQI+" pour apporter leur contribution. Il ne tient qu'à vous aujourd'hui de donner vie à ce noble projet. Ce futur centre d'archives racontera la ville refuge qu'a été et que doit rester Paris pour les LGBT. Il conservera la mémoire tragique de larmes et de sang des années Sida. Il retracera les luttes pour la reconnaissance des droits des LGBT.

J'ai été surpris, le 25 janvier, en présentant ce vœu au conseil de Paris Centre, de voir l'abstention de la majorité. Je tiens à saluer ici le travail de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, qui a convaincu l'Exécutif de changer d'avis et de soutenir ce projet. J'en profite ici pour rappeler l'Exécutif à s'associer à ce vœu et à le signer ensemble pour faire enfin naître ce projet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur VÉRON.

Je donne la parole à mon adjoint, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci au groupe Changer Paris - à vous, Aurélien - et au groupe Ecologiste de Paris - bien sûr, à toi, Alice, qui es dans la salle des fêtes - de mettre en lumière cet enjeu important, je dirai même essentiel, pour les personnes LGBTQI+ de la Capitale, et bien sûr, au-delà.

Comme vous le savez, la création de ce centre d'archives est l'une des priorités de cette mandature pour la Maire de Paris, Anne HIDALGO. L'histoire du mouvement LGBTQI+ et celle de la lutte contre le Sida n'ont toujours pas leur place, à la hauteur de ce qu'elles méritent dans notre histoire collective et dans nos recherches. L'engagement pour ce centre apparaît clairement dans la feuille de route que m'a confiée la Maire. Je m'emploie chaque jour à porter fermement ce projet afin qu'il se concrétise rapidement. Cet objectif est une preuve supplémentaire de notre volonté de faire de Paris la capitale des fiertés LGBTQI+, et surtout, globalement de l'inclusion. Elle s'est déjà traduite de manière concrète par le doublement des subventions aux associations depuis le début de cette mandature, ce qui est un symbole fort voulu par la Maire en cette période pourtant particulièrement difficile.

Je veux saluer le travail important de mes collègues Emmanuel GRÉGOIRE et Hélène BIDARD lors de la précédente mandature, et bien sûr, celui du collectif "Archives LGBTQI+", de rassemblement de documents emblématiques de l'histoire et de la culture LGBTQI+, dont la nature et l'origine peuvent dépasser le cadre strict des documents accueillis par les archives publiques. Sans oublier le travail réalisé par les "Archives, Recherches et Cultures Lesbien" et l'"Académie gay et lesbienne".

Mes chers collègues, ce n'est pas sans émotion que je me réjouis de constater que l'objectif de réaliser le plus rapidement possible ce projet de centres d'archives, soit partagé unanimement ici. C'est pourquoi j'invite mes collègues à retirer leur vœu au profit de celui de l'Exécutif, qui nous mettra, je pense, toutes et tous d'accord sur 3 points, et 3 points essentiels. Tout d'abord, la Ville doit identifier un lieu adapté pour ce centre, en lien avec le collectif "Archives LGBTQI+", avant la fin de l'année 2021. On se donne un objectif clair. Ensuite, nous déterminerons par une convention les modalités de mise à disposition de ce local, afin que le centre d'archives puisse voir le jour rapidement sous gestion autonome. Enfin, avec mes collègues Laurence PATRICE et Carine ROLLAND, nous mobilisons, comme vous le faites, Aurélien, la Région Ile-de-France et l'Etat - qui n'a toujours pas donné sa réponse ; je précise que les rendez-vous avec Roselyne BACHELOT n'ont toujours pas eu lieu - pour que ce projet puisse être valorisé à la hauteur de l'intérêt général qu'il représente aujourd'hui.

"On ne meurt que si l'on nous oublie", affirmait Jeanne Moreau. Grâce à un centre d'archives à Paris, la mémoire de ces luttes et de tant de combattantes et de combattants sera plus que jamais vivante.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Merci, d'ailleurs, pour ce travail au long cours, avant même d'être adjoint à mes côtés, que vous avez accompli, entrepris, et tout ce travail pour cette mémoire vivante que nous devons porter, parce que notre ville, d'abord, est une ville refuge, une ville ouverte, une ville de liberté. Cela a été aussi une ville très largement touchée par l'épidémie de Sida, où beaucoup des "leaders" de ce mouvement LGBT ont été atteints et nous ont quittés. C'est donc un devoir, une responsabilité et un élément d'identité de notre ville que nous portons ensemble. Je veux vraiment vous remercier pour cette stratégie dans laquelle, dès la mandature précédente, vous nous aviez permis de nous engager.

Je vais maintenant procéder au vote.

En réponse aux vœux n^{os} 109 et 110, l'Exécutif a déposé un vœu n° 110 bis.

Je crois que cela a été dit tout à l'heure par Alice COFFIN : le vœu n° 109 déposé par le groupe Ecologiste de Paris a été retiré.

Il est retiré. C'est ce qu'a dit Mme COFFIN tout à l'heure.

Le vœu n° 110 déposé par le groupe Changer Paris n'étant pas retiré, il va être mis aux voix.

Mais j'ai une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, qui est portée par Alice COFFIN. C'est cela ?

Mme Alice COFFIN. - Oui. Merci. C'est exactement cela.

Je voudrais répondre en deux points.

Je vais dire d'abord ce qui ne va pas, et ce pourquoi c'était bien que Changer Paris dépose ce vœu aussi. Juste deux points de petites nuances.

Pour vous dire d'abord que, vraiment, je préfère cette semaine la droite rive droite à la droite rive gauche, parce qu'il faut une certaine cohérence. C'est "super" de porter les projets d'archives LGBT, mais dans les archives, il y a une vie aussi. Ce qui s'est passé au Sénat au sujet de la P.M.A. qui a été portée par les sénateurs de droite, est un pur scandale, une honte. Pour faire passer les messages, une certaine cohérence politique, ce serait bien. Mais, bravo, en tout cas, à la droite de ce Conseil de Paris.

Deuxième petite nuance. Monsieur Aurélien VÉRON, merci d'avoir déposé ce vœu. Mais, et c'est ce que nous apprendrons si ce centre "Archives LGBTQI+" voit enfin le jour, il y a une généalogie entre féminisme et lutte LGBT. Notamment, les luttes LGBT que conserveront ces archives doivent tellement aux luttes féministes, et du coup, à lutter contre le sexisme et la misogynie, dont je regrette que vous fassiez un brin de manifestation, notamment sur les réseaux sociaux. Donc, si l'on peut harmoniser et faire une cohérence dans toutes ces prises de position, ce serait "super".

Mais, vraiment, merci d'avoir déposé ce vœu. Dans beaucoup de pays d'Europe, d'ailleurs, c'est aussi parfois la droite qui a mené à des projets sur ces questions. Donc, c'est aussi intéressant.

Nous, on va s'abstenir sur ce vœu. Trois points. Parce que l'usufruit est compliqué juridiquement. Parce qu'il n'y a pas de date et c'est important. C'était très important ce que Jean-Luc ROMERO-MICHEL rappelait : il nous faut une date. Donc, fin 2021, cela aurait été mieux. Et puis, si possible au centre, au contraire, c'est bien d'élargir et de voir un peu au-delà du Marais, dans Paris. De rencontrer, par exemple, un peu plus dans le Nord-est, les frontières du "Gouinistan" ou d'autres territoires parisiens où sont aussi portées la mémoire et l'histoire LGBT.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame COFFIN.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 110 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Vous le maintenez, donc je le mets aux voix.

Mais non, puisque c'est fait avant. A ce stade, il n'y a que des explications de vote. Donc vous n'allez pas expliquer votre vote sur le vœu que vous avez vous-même déposé. Très bien.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 110 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110 bis de l'Exécutif.

Là, j'ai plusieurs explications de vote.

Tout d'abord, Mme COFFIN. Puis M. CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun. Mme GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. Et M. Aurélien VÉRON.

Madame COFFIN...

Mme Alice COFFIN. - C'est vraiment une grosse joie que ce vœu soit déposé. Il faut remercier aussi celles et ceux qui luttent depuis des années. C'est une longue histoire. Ce n'est pas simple d'expliquer cela parce que, pour certains et certaines, c'est une évidence ce qui est en train de se passer là, en ce moment, sur ce vœu pour un centre d'archives LGBT. Pour d'autres, je comprends que ce ne soit pas du tout un sujet. En fait, il faut bien comprendre que cela fait des années que ce sujet est en discussion entre les militants, les militantes et la Mairie de Paris. C'est bien que l'on arrive à un point, en sachant que beaucoup d'autres villes dans le monde ont ce centre d'archives. C'est d'autant plus dommage que Paris ne l'ait pas, parce que Paris est une ville d'activisme, de mémoire de luttes, notamment LGBT. Quand j'étais déjà pour la P.M.A., il y a 7 ou 8 ans, on a dû faire partir des tee-shirts de collectifs et autres à des archives de Los Angeles, et ne pas pouvoir les maintenir ici. C'est vraiment dommage.

Je suis vraiment joyeuse aussi sur un point. C'est qu'au-delà de cette question, j'ai l'impression que l'on est en train de réussir à faire quelque chose dans ce Conseil de Paris, qui est de dépasser les débats absolument absurdes et vraiment assez médiocres qu'il y a dans ce pays sur les confrontations entre ce qui serait communautaire, entre les accusations de communautarisme - de séparatisme maintenant - et ce qui serait républicain, universel. Je l'ai dit hier sur un autre sujet, mais j'ai l'impression qu'on le fait concrètement au Conseil de Paris. Oui, c'est important d'avoir une situation communautaire telle qu'elle est souhaitée par le collectif "Archives LGBTQI+". Oui, ce n'est pas incompatible avec le fait que ce soit soutenu par des institutions du pouvoir public et des institutions républicaines. Je trouve bien que Paris, que ce Conseil montre que c'est possible, contrairement à d'autres instances de la politique.

J'espère que ce vœu sera voté à l'unanimité. Il y en a besoin parce que ce centre a besoin que la Mairie de Paris se porte comme... ce n'est pas une question, il y a cet espace, bien sûr... mais d'imposer le soutien de la Mairie de Paris aidera à faire bouger l'Etat, le Ministère de la Culture, des financeurs privés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame COFFIN.

Je rappelle que l'on a deux minutes pour les explications de vote.

Monsieur CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Jean-Luc, la nécessité que puisse se créer un centre pour recueillir et mettre en valeur les archives de l'histoire du mouvement LGBTQI+ est un constat fait depuis une vingtaine d'années par un nombre grandissant - et il faut le souligner - de groupes politiques. Pendant ce temps, un mouvement entièrement issu du monde associatif a su se créer sur la base de ce constat, rassemblant l'ensemble des principales associations, et se propose de gérer avec ses propres forces et règles un fond d'archives qui inclue des traces historiques de multiples sortes.

Comme il s'agit d'un projet indépendant et autoporté, il est essentiel de garantir un partenariat transparent et pérenne par le biais d'un conventionnement avec l'association. L'importance de ce projet pour notre mémoire collective est d'intérêt général. Ce n'est pas à la Ville de Paris seule qu'il revient de le soutenir. Nous prenons l'unanimité, qui semble enfin se dessiner autour de ce projet, comme une incitation très forte faite à la Région et à l'Etat pour y contribuer.

Nous nous réjouissons que la Ville de Paris maintienne son souhait d'accompagner ce projet porté et affiné par le collectif "Archives LGBTQI+". Nous souscrivons à l'objectif que soit trouvé d'ici fin 2021, en lien avec l'association, un lieu pour l'accueillir convenablement - et comme l'a rappelé Alice COFFIN - à Paris Centre ou ailleurs à Paris.

En l'occurrence, mon groupe votera le vœu de l'Exécutif avec fierté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Gauthier.

Madame GATEL, Madame la Présidente...

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Comme cela a été rappelé, le collectif "Archives LGBTQI+" a beaucoup travaillé, et ce sujet n'a que malheureusement trop duré et n'avance plus depuis quelques années. Cela va avancer grâce aux vœux qui ont été déposés. Je voudrais remercier les porteurs respectifs des vœux, qui permettent effectivement de remettre ce sujet sur la table et de faire en sorte que les choses avancent.

Veillons à ce que la Ville ne se défausse pas avec cette troisième demande dans ce vœu bis. Arrêtons de perdre du temps. Avançons tous ensemble, tous ceux qui le souhaitent, les associations, la Ville, le Gouvernement, les acteurs privés, les autres acteurs publics. Il faut que, d'ici à la fin de cette année, on puisse enfin avoir trouvé un lieu et faire en sorte que ce projet, nécessaire et essentiel pour notre ville, avance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Monsieur Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Je suis heureux que l'un des deux vœux, ou des trois, aboutisse, mais je vous avoue mon interrogation. J'ai de l'admiration pour le travail de Jean-Luc ROMERO-MICHEL. En revanche, pour le groupe de gauche, vous n'avez honte de rien. Pendant des années, vous avez bloqué ce projet. Pendant des années, vous avez tout fait pour l'empêcher d'avancer. Parce que, les héros, ce n'est pas nous dans l'hémicycle, mais ce collectif "Archives LGBTQI+" qui a fait ce travail pendant des années et que vous avez empêché de faire évoluer.

Aujourd'hui, cela se débloque et j'en suis heureux. Nous voterons ce vœu parce qu'il est important. Mais, franchement, ce vœu EELV a été retiré non pas parce qu'il y avait le vœu de l'Exécutif, mais parce qu'il était mal rédigé, qu'il ne citait pas le collectif "Archives LGBTQI+", pas le travail du collectif "Archives", mais citait un simple travail d'archives, alors que c'est bien plus que cela qui est en jeu. La vision d'Alice COFFIN n'est pas une vision communautaire, mais communautariste. Ce n'est pas du tout le travail de ces archivistes et de ceux qui veulent faire vivre ces archives. Aujourd'hui, franchement, vous devez vous regarder dans la glace douloureusement en votant contre mon vœu, mais je serai heureux de voter le vôtre et que ce projet, enfin, prenne naissance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Allez.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 110 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 47).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 111 relatif à la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

La parole est à M. SZPNER, pour le groupe Changer Paris.

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - Je vous remercie, Madame le Maire, et vous remercie de votre présence.

Accentué par la crise économique et sociale, notre pays connaît, ainsi que notre ville, un regain des actes antisémites. C'est pourquoi, à la mairie du 16e arrondissement, nous avons adopté en conseil d'arrondissement le vœu qui vous est soumis aujourd'hui, et que j'ai tenu à ce qu'un conseiller soit spécifiquement en charge d'une délégation de lutte contre l'antisémitisme, le racisme et les discriminations.

Ces passages à l'acte sont favorisés par la diffusion d'une parole haineuse, accentuée par les réseaux sociaux, sur la base de préjugés qui construisent cette haine. Je rappelle qu'Ilan Halimi est mort victime du plus vieux préjugé

antisémite : les juifs, c'est l'argent. Je rappelle qu'il y a quelques semaines, une jeune femme, lors d'un concours de miss, ayant déclaré que son père était Israélien, a été victime d'un flot d'insultes et de menaces. Il faut donc dénoncer ces préjugés et ces manipulations pour mieux combattre ce fléau.

L'"Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste" a établi, avec l'aide de chercheurs, une liste de ces préjugés et de ces amalgames pour illustrer cette définition. Cela a été adopté par les 31 pays membres de l'alliance. Elle permet, par des définitions opérationnelles, de dénoncer les visages multiples de l'antisémitisme et elle est un outil utile pour la ville, ses agents et pour les Parisiens, pour mettre en pratique ce combat. Aucune de ces définitions ne porte atteinte à la liberté de critique au débat démocratique sur tous les sujets, y compris celui du Proche-Orient, mais elle permet de dénoncer les amalgames qui entretiennent la haine.

Voilà pourquoi je demande que la Mairie de Paris approuve la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'"Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste" en tant qu'instrument d'orientation, et qui est utile en matière de lutte contre l'antisémitisme pour sa prévention, ainsi que pour l'éducation et la formation du public et des agents de la Ville de Paris. L'Assemblée nationale avait adopté cela et je serais fier que la Ville de Paris soit la première ville en France à ouvrir le chemin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur SZPINER.

La parole, pour vous répondre, est à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, mes chers collègues, je constate une fois de plus, et cela nous honore, que l'intérêt de notre Assemblée pour les affaires du monde est évidemment toujours intact. Comme vous le savez, nous avons tous ici beaucoup d'engagements, notamment sur la question des droits humains qui sont l'essence même de notre travail.

Quelques éléments de contextes, tout d'abord, mes chers collègues. Ce que nous observons actuellement dans notre ville - vous l'avez dit, Monsieur le Maire - comme partout ailleurs, malheureusement, sur le continent européen, c'est une augmentation drastique des actes antisémites sous toutes leurs formes et notamment les plus abjectes. Nous assistons aussi à une grande confusion dans les esprits. Cela permet aux ennemis de nos valeurs humanistes, républicaines et universelles, de donner un nouveau souffle à des idées que nous souhaitons enterrer au XX^e siècle et qui consiste à faire de nos concitoyens juifs les parfaits boucs émissaires.

Dans ce contexte, vous savez que l'action de la Maire de Paris Anne HIDALGO et de tout l'Exécutif municipal est résolue - et ce n'est pas d'aujourd'hui - à combattre sans relâche toute forme d'antisémitisme. Avec l'ensemble de mes collègues, nous sommes mobilisés pour mener ce combat contre la haine, pour éduquer contre les préjugés, pour protéger les Parisiennes et les Parisiens, et, bien sûr, pour accompagner les victimes de ces actes odieux.

La question, aujourd'hui, n'est pas de se prononcer sur le conflit israélo-palestinien. Bien sûr, il y a tant à dire sur la politique menée par Israël, et tant d'autres Etats, et je ne crois pas qu'une quelconque interdiction de s'exprimer en la matière soit heureusement à l'ordre du jour. En revanche, oui, il y a une forme de haine des juifs, qui se sert chez certains de la haine d'Israël comme bureau d'accueil de l'antisémitisme. La plupart des associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme font d'ailleurs le distinguo entre la critique possible, et je dirais légitime, de la gouvernance de l'Etat d'Israël et la haine des juifs.

Mes chers collègues, il nous est demandé, par ce vœu du groupe Changer Paris et du maire du 16^e arrondissement, de nous prononcer dans la lignée de la représentation nationale et du Parlement européen sur une définition de l'antisémitisme qui tient compte de ces réalités. C'est pourquoi, mes chers collègues, dans le respect des sensibilités de chacune et de chacun, nous sommes, avec la Maire de Paris, favorables à l'adoption de ce vœu, tout en laissant sur une question nationale la liberté de vote aux membres de cette Assemblée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

Monsieur Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, nous avons plusieurs fois, dans cette Assemblée, dit qu'il ne fallait pas importer des débats qui dépassent les compétences de notre collectivité territoriale, à savoir définir l'antisémitisme, même si nous avons conscience d'une recrudescence de l'antisémitisme, que nous condamnons et regrettons. Comme il n'est pas possible, en deux minutes, de répondre en détail sur les implications de ce vote, d'une bataille sémantique commencée au début des années 2000, je me contente de rappeler ce qu'en dit la C.N.C.D.H., la "Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme", et la L.D.H., la "Ligue des Droits de l'Homme", qui a été créée suite au procès du capitaine Dreyfus lorsque ce même débat s'est posé à l'Assemblée nationale. Ils étaient opposés à cette transposition en France et ils le sont toujours.

Une singularisation de l'antisémitisme vis-à-vis des autres formes de racisme pourrait remettre en cause le cadre républicain et encourager d'autres communautés victimes de racisme à revendiquer à leur tour pareille reconnaissance, et aurait l'effet inverse de fragiliser l'approche universelle et indivisible du combat antiraciste qui doit prévaloir, d'autant plus dans un contexte d'exagération des revendications identitaires.

Il y a un risque d'amalgame entre le racisme et la critique légitime d'un Etat et de sa politique, droit fondamental en démocratie. Je n'y reviendrai pas puisque M. ROMERO-MICHEL en a déjà parlé. Mais l'argument le plus important est l'expression utilisée dans la définition de l'IHRA: "une certaine perception des juifs". Celle-ci est trop floue et pourrait avoir un effet contre-productif en négligeant certaines formes d'antisémitisme, comme celui des juifs sionistes qui espèrent le retour du messie pour avoir ensuite la conversion au christianisme. Mais surtout, cette définition de l'antisémitisme ignore tout simplement que la démarche première de l'antisémitisme est de s'emparer de plusieurs stéréotypes pour dissocier les personnes juives du reste de l'humanité, allant jusqu'à justifier leur extermination.

Je ne reviens donc pas sur les écrits d'Hannah Arendt sur la banalité du mal et surtout la partie sur l'antisémitisme dans son livre "Les Origines du totalitarisme". Mais cette négation de leur humanité existe toujours. Nous en avons vu la résurgence lors de la manifestation des "pro-Trump" à l'investiture de Joe BIDEN, avec des tee-shirts relativisant les 6 millions de morts de la Shoah. D'ailleurs, la grande association juive américaine "J Street" demande à Joe BIDEN de ne pas adopter cette définition que nous voulons adopter ici.

Comme nous n'avons pas les conditions réunies pour avoir un débat équilibré, nous demandons de faire appel à la grande sagesse de cette Assemblée pour retirer ce vœu et que nous ayons ce débat dans de meilleures conditions.

Merci de votre intention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je pense que nous partageons tous le même constat du regain des actes antisémites sur notre territoire, à Paris, que nous devons combattre et mettre tous les moyens pour combattre. Cependant, le vœu que vous nous proposez est un débat qui n'est pas forcément à l'échelle de notre collectivité. Vous avez d'ailleurs rappelé, Monsieur SZPINER, que c'est un débat qui a été traité à l'Assemblée nationale. D'ailleurs, dans vos considérants, vous ne dites pas que la définition de l'"Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste" a été adoptée par une courte majorité, et qu'un appel de 127 intellectuels juifs aux députés français à ne pas soutenir cette résolution assimilant l'antisionisme à l'antisémitisme était sorti à l'époque et fait partie du débat.

Ce qui est reproché par ces intellectuels à cette définition, c'est d'associer antisémitisme et antisionisme. Antisémitisme, qui est une attitude de racisme et une attitude systématique hostile aux juifs. Antisionisme, qui est l'hostilité à l'existence ou à l'extension de l'Etat d'Israël. Et donc, par le biais de l'expression "institution communautaire", celle-ci pouvait se référer à l'Etat d'Israël. Cela pose deux problèmes. Un problème qu'a évoqué mon collègue Jérôme GLEIZES sur la définition d'une catégorie de racisme. Or, les lois françaises criminalisent toutes les formes de racisme. Cela pose une autre question : c'est la confusion, créée à dessein dans cette définition, entre un délit condamnable par la justice, qu'est l'antisémitisme, et une opinion politique, qu'est l'antisionisme. Comme cela a été très bien dit dans l'appel des 127 intellectuels, cette définition serait utilisée pour criminaliser et réduire au silence des critiques contre les politiques israéliennes.

Je suis personnellement, et au nom du groupe Communiste et Citoyen, pour que le droit international s'applique partout et toujours, mais je m'oppose systématiquement aux gouvernements d'extrême droite racistes et colonisateurs, quels qu'ils soient. Fidèles au principe d'amitié entre les peuples, ne confondons jamais les peuples avec des agissements de leurs gouvernements. C'est cela, être antiraciste, et c'est d'ailleurs ce qui distingue notre définition de la vôtre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots sur ce vœu bienvenu.

Je souhaite vraiment vous remercier et vous féliciter, cher collègue, d'avoir porté ce texte au sein de cette Assemblée, qui est légitime, parce qu'il s'agit d'une question de société. Cela concerne chacun et chacune d'entre nous. Je suis donc heureux de vous accompagner, et mon groupe "Indépendants et Progressistes" sera bien évidemment présent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon. C'est le groupe "Indépendants et Progressistes".

J'ai dit : "MoDem, Démocrates et Ecologistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Il fut un temps où l'antisémite se présentait comme anti-dreyfusard pour ne pas dire qu'il était antisémite. Nous observons depuis quelques années le même phénomène parce que, pour ne pas se dire "antisémite", l'antisémite se présente sous forme d'antisioniste à l'égard d'Israël. Les propos que nous avons entendus, même si je ne veux stigmatiser personne, laissent penser qu'il y a encore des mouvements profonds au sein de notre société. Ce n'est pas acceptable. Parce que le fait d'attaquer Israël, parce qu'Etat juif, est un acte antisémite. Le fait d'attaquer Israël sous forme de boycott d'Israël - je regrette que ce terme n'ait pas été mis dans votre vœu, cher collègue, mais je pense que c'était implicite, c'est un acte antisémite. Le fait de boycotter les produits israéliens parce qu'ils sont israéliens, c'est un acte antisémite. C'est de cela qu'il s'agit et c'est pourquoi cette définition de l'"Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste" est bienvenue. A l'Assemblée nationale, notre collègue Sylvain MAILLARD - député de Paris, président du groupe d'étude sur l'antisémitisme - et ses collègues avaient porté ce texte. Il avait été voté.

Courte majorité ou pas, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, l'important, c'est que la démocratie s'exprime et fonctionne. Aujourd'hui, j'espère qu'il en sera de même. En tout cas, j'ai compris que l'Exécutif municipal était sur la même ligne que ce vœu, et nous nous en félicitons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GOVCIYAN.

Monsieur Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Président.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu présenté par le groupe des Républicains et par le maire du 16^e arrondissement pourrait nous conduire à dire, comme nous l'avons entendu ce matin, que cela n'a rien à voir avec les compétences municipales, et donc, que nous n'allons pas participer au vote. Pourtant, nous allons faire tout autre chose, parce que ce vœu a à voir avec les valeurs essentielles, et donc, a à voir avec Paris et notre engagement politique.

Pour notre part, et pour ma part, j'entends ce vœu et cette définition de l'antisémitisme comme la possibilité de critiquer la politique menée par le Gouvernement israélien, et même de la critiquer vivement, mais jamais de critiquer l'existence même de l'Etat d'Israël, seul Etat dans le monde dont l'existence est parfois contestée. A ce titre, cette définition, qui associe une forme d'antisionisme à l'antisémitisme, nous paraît juste. Et donc, comme la plupart des membres du groupe Paris en commun, comme l'a exprimé Jean-Luc ROMERO-MICHEL au nom de la Maire de Paris, pour ma part et avec la plupart de mes collègues, je voterai donc favorablement ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voudrais vous remercier, d'abord, de la sérénité de ce débat et de l'écoute. Je pense que c'est important et cela honore notre Assemblée. Je veux dire, et sans prolonger les débats, que je partage totalement cette définition de l'"Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste", comme l'a très bien expliqué Rémi FÉRAUD. La possibilité de critiquer la politique d'Israël sur beaucoup de sujets est quelque chose qui relève justement de l'opinion politique et de l'exercice de l'opinion politique. La position qui consiste à critiquer Israël comme Etat dans son existence même, relève, pour le coup, d'une définition de l'antisémitisme. C'est une nouvelle forme d'antisémitisme, parce que l'Etat d'Israël a été créé aussi parce qu'il y a eu la Shoah.

Il faut que l'on soit très clair avec les mots, que nous puissions porter les valeurs de liberté. Cette définition adoptée par notre Assemblée nous permettra sans doute aussi de donner à chaque mot sa signification précise et d'être à la hauteur de l'histoire de notre ville qui nous oblige. Nous sommes la ville dans laquelle la "rafle du Vél'd'Hiv" a été opérée. Nous sommes une ville dans laquelle une communauté juive d'Europe centrale est venue, s'est installée, a fait de cette ville sa ville, a fait aussi de la République sa République. Je crois que cette histoire nous engage. Le vote que nous allons opérer à présent fait partie, je crois aussi, de cette fidélité à nos valeurs et à notre histoire, celle de la ville de Paris.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 du groupe Changer Paris, présenté par le maire du 16^e arrondissement, M. Francis SZPINER.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 48).

Je vous remercie.

Voeu déposé par l'Exécutif relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au vœu n° 112 du Conseil parisien de la Jeunesse, relayé par l'Exécutif, et relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans.

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Dans la salle des fêtes, Hélène.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse, comme vous le savez, le Conseil parisien de la Jeunesse est une instance d'expression et de concertation des jeunes de 15 à 30 ans, lycéens, étudiants, étudiantes, jeunes actifs, en service civique ou en recherche d'emploi. Cette diversité est, d'ailleurs, une force pour émettre des avis, des recommandations sur nos projets de politique publique, mais aussi pour participer concrètement à l'élaboration d'initiatives comme de campagnes de prévention. Il me semble nécessaire de souligner l'importance d'une telle instance d'expression des jeunes à Paris, à l'heure où la jeunesse a le sentiment légitime de ne pas être suffisamment concertée et entendue dans cette période de crise.

Conformément au règlement intérieur...

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, s'il vous plaît.

Hélène, je t'interromps deux minutes.

Je voudrais que chacun retrouve sa place et que l'on interrompe les discussions particulières. Coucou, là, à gauche de l'hémicycle ! Vous pouvez sortir pour discuter.

Il va y avoir la présentation du vœu du Conseil parisien de la Jeunesse. Je pense que l'on peut y accorder l'attention qu'il mérite.

Hélène, dans le silence retrouvé, je te redonne la parole.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, cher Patrick.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, le Conseil parisien de la Jeunesse a aussi la possibilité d'émettre un vœu une fois par an afin qu'il soit discuté dans la séance de notre Conseil. Ce vœu sur la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans prend donc la forme d'un vœu de l'Exécutif. Il a fait l'objet d'une présentation par les membres du Conseil parisien de la Jeunesse à l'ensemble des groupes du Conseil de Paris le 14 janvier dernier.

Un mot pour dire que le travail des jeunes du Conseil parisien de la Jeunesse sur ce sujet éminemment d'actualité a été particulièrement visionnaire puisqu'il a été initié fin 2019, avant que la crise n'interrompe les travaux des jeunes en 2020. On prend ainsi davantage la mesure de l'urgence actuelle lorsque l'on tient compte du fait que le problème existait déjà avant la crise, laquelle amplifie les effets délétères de manière exponentielle et inquiétante.

Le chef du service de psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence de Robert-Debré a ainsi récemment alerté les autorités sanitaires sur les chiffres des tentatives de suicide des adolescents de 11 à 15 ans, qui ont doublé entre octobre 2019 et octobre 2020. Chez les 18-24 ans, 29 % souffrent d'un état dépressif lié à une anxiété grandissante et au manque de lien de sociabilité. Malheureusement, la psychiatrie, très affaiblie dans notre système de santé, n'est pas en mesure aujourd'hui de répondre à l'afflux des jeunes en souffrance. D'après le rapport de la commission parlementaire de décembre 2020, on ne compte que 600 pédopsychiatres dans toute la France, un médecin scolaire pour 12.500 lycéens, l'équivalent d'un psychologue pour 30.000 étudiants. Ce ratio est 20 fois plus élevé que ce que préconisent les recommandations internationales.

Alors, merci aux jeunes du Conseil parisien de la Jeunesse d'avoir travaillé à ce vœu, qui nous permet d'aller plus loin à Paris, notamment dans l'accès aux soins psychologiques de tous les jeunes de 11 à 30 ans. Ce vœu propose, entre autres, de développer des permanences d'écoute psychologique, d'envisager un système de prise en charge des séances de consultation, de financer la création d'un centre de santé mentale, ou encore d'initier une réflexion sur la façon d'encourager les échanges et la sociabilité dans les lieux publics.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que nous avons d'ores et déjà initié, avec le Conseil parisien de la Jeunesse, une campagne de prévention sur le sujet. C'est un petit "flyer" que vous avez eu, Mesdames et Messieurs les élus, qui s'appelle : "Déconfinons la parole", et que vous retrouverez dans l'ensemble des équipements jeunesse de la Ville de Paris, les lieux fréquentés par les jeunes ainsi que les mairies d'arrondissement. Il propose des contacts utiles de soutien psychologique aux jeunes.

Chers collègues, la jeunesse est le printemps des lendemains. A travers ce vœu, aujourd'hui, elle nous sollicite pour aider à passer l'hiver. Tendons-lui la main.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je vais formellement, et toujours dans le plus grand silence, suspendre la séance durant le temps qu'il faudra.

A Caroline WILLEMETZ de nous présenter, au nom du Conseil parisien de la Jeunesse, le vœu n° 112.

Je suspends donc la séance formellement.

Suspension de la séance.

(La séance est suspendue à dix-huit heures quinze minutes).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous nous tournons vers Caroline WILLEMETZ, qui est en salle Webex.

Je lui donne, dès qu'elle apparaîtra à l'écran, la parole.

Mme Caroline WILLEMETZ. - Merci beaucoup.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, dès le mois de novembre 2019, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse se sont saisis de la thématique de la santé mentale des jeunes. C'est un sujet qui nous semblait déjà important en raison du retard des institutions françaises et du tabou évident qui entoure la santé mentale. Aujourd'hui, face à la crise de la Covid-19, ce sujet devient non seulement pertinent, mais également urgent. Isolement, décrochage scolaire, précarité, tous ces facteurs indiquent que les jeunes sont les plus touchés. Depuis plus d'un an, nous avons rencontré de nouveaux acteurs de la santé mentale qui nous ont permis de saisir les enjeux de la question. Notre travail s'est également fondé sur nos propres expériences et nos ressentis, ce qui est permis par la diversité du Conseil Parisien de la Jeunesse qui réunit lycéens, étudiants, jeunes actifs de tous horizons et de tous âges.

Le vœu que nous vous proposons d'émettre cible des jeunes, car c'est à ce moment de la vie que se déclenchent les premiers troubles de la santé mentale et c'est là que l'on peut agir efficacement. L'accès aux soins est compromis pour les jeunes. Il existe un tissu institutionnel et associatif, mais il est saturé et souffre d'un manque de moyens et de communication. Pour répondre à ces besoins, nous proposons deux grands axes d'amélioration indissociables.

Premièrement, déstigmatiser la santé malade. L'accès aux soins commence en brisant le tabou inhérent à la santé mentale. Une campagne de communication de la Ville de Paris peut mobiliser de nombreux services et acteurs. Faisons, par exemple, des "Semaines d'information sur la santé mentale" un événement de grande ampleur et efficace. Nous proposons également de stimuler le lien social par des actions plus pérennes imbriquées dans la ville. Une réflexion autour de l'urbanisme pourrait, par exemple, faire émerger un nouveau mobilier urbain inclusif dédié à l'écoute et à l'entraide.

Deuxième axe, favoriser l'accès aux soins. Le Conseil Parisien de la Jeunesse propose de développer des permanences d'écoute psychologique, de définir un programme de prévention et de proximité, d'inciter les jeunes à voir des professionnels et de créer un centre dédié à la santé mentale. Le Conseil Parisien de la Jeunesse rappelle la nécessité de soutenir financièrement tous les acteurs engagés et de former sur ce sujet les professionnels qui sont tous les jours en contact avec les publics jeunes. Ainsi, nous souhaitons qu'en portant ce sujet dans le débat public, la Ville de Paris - mais aussi la Région et l'Etat - prenne cette thématique à bras-le-corps et mette fin à l'omerta autour de la santé mentale en y consacrant les moyens nécessaires.

La Ville de Paris a l'occasion de devenir une ville pionnière en matière de politique publique en faveur de la santé mentale des jeunes. Faisons ensemble de la Ville de Paris une ville de bien-être pour toutes et tous, en commençant par les jeunes, qui sont, je vous le rappelle, notre futur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Caroline WILLEMETZ, pour la présentation de ce vœu.

Reprise de la séance.

(La séance est reprise à dix-huit heures dix-huit minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

Je donne la parole à deux adjointes à la Maire de Paris, Mme Anne SOUYRIS et Mme Marie-Christine LEMARDELEY, dans un temps maîtrisé. Je dis cela parce que vous êtes deux. Mais nulle contrainte de ma part. Un conseil, toujours.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Bien sûr, je vais tenter de dire les choses extrêmement rapidement.

D'abord, un grand merci pour ce travail très fourni et extrêmement nécessaire dans la situation que nous vivons. Nous avons également monté un comité consultatif pour suivre le Covid et faire des propositions. Au sein de

ce comité consultatif, nous avons décidé de travailler également sur la question de la santé mentale, en particulier celle des jeunes. Il se trouve qu'il y a une étude, qui s'appelle l'enquête "CoviPrev", qui est menée régulièrement auprès des Français par "Santé Publique France" depuis mars 2020. Elle montre effectivement qu'un certain nombre de populations sont particulièrement touchées par des problèmes psychologiques et une situation grave psychologique, voire psychiatrique. Ce sont les femmes, les personnes très précaires, notamment les chômeurs, et ce sont surtout les jeunes. Il est donc important que notre Conseil de Paris se penche sur cette question, que nous soyons à l'écoute. Plusieurs propositions, que j'ai entendues tout à l'heure et que j'avais également lues.

La question de la déstigmatisation. Je vous le dis : oui, je suis parfaitement d'accord pour saisir les "Semaines d'information sur la santé mentale" et pour m'appuyer sur la "Mission santé mentale" pour créer un événement autour de cette déstigmatisation de la santé mentale, en particulier celle des jeunes.

Et puis, vous avez beaucoup parlé de l'accès aux soins. Pour l'accès aux soins, la proposition que je souhaite vous faire, c'est de nous appuyer sur les centres de santé que nous avons à Paris - nous en avons plusieurs - et de réfléchir à émettre d'abord des consultations spécifiques pour les jeunes. Et puis, faire en sorte que chacun puisse bénéficier d'un bilan de la part des médecins qui sont dans ces centres de santé, pour pouvoir aller plus vite vers une orientation, un suivi et aussi un mieux-être. Parce que, parfois, les questions de santé mentale ne se règlent pas forcément avec un suivi psychologique, mais avec un meilleur sommeil, une meilleure nutrition, une meilleure qualité de vie, et aussi avec une aide sociale. Parce que, ce que l'on voit en ce moment avec le Covid, c'est la question des problématiques sociales que rencontrent nombre d'étudiants, et donc, la question de la solitude. Nous finançons un certain nombre d'associations et de prises en charge psychologique. Nous allons, bien entendu, continuer et voir si nous pouvons les renforcer.

Enfin, nous souhaitons continuer à développer non seulement des lignes et des sites spécifiques qui permettent de l'aide par les pairs, du soutien psycho-éducatif, mais également faire en sorte de pouvoir continuer avec nos centres et nos "Maisons des adolescents". Parce que vous savez que nous avons 3 "Maisons des adolescents" à Paris : une dans le 14^e arrondissement, une dans le 19^e arrondissement et, depuis cette année, dans le 18^e arrondissement. Je souhaite que nous puissions continuer à développer cet aspect.

Je vais m'arrêter, Monsieur le Maire.

Vous voyez que nous avons énormément de travail devant nous. Dans le futur contrat parisien de santé que nous allons revoir avec l'"Agence Régionale de Santé", je m'engage à revoir cette situation pour qu'il y ait des possibilités de prise en charge psychologique des étudiants beaucoup plus importantes et de l'innovation en la matière.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En complément de ce que vient de dire Anne SOUYRIS, j'aimerais dire que la lutte contre le mal-être psychologique des étudiants était déjà une priorité de ma délégation, mais elle l'est encore plus depuis le début de cette crise sanitaire. Plusieurs axes dans notre intérêt ou dans notre motivation et mobilisation.

La première idée, c'est qu'il faut que les étudiants trouvent facilement l'aide dont ils ont besoin. Pour cela, nous avons recensé l'ensemble des services à la disposition des étudiants, les avons diffusés aux universités et aux élus, mis en ligne sur le site de la "Maison des initiatives étudiantes".

Toutes et tous n'ont pas conscience d'aller mal. Pour cela, il est nécessaire d'aller vers les étudiants pour les sensibiliser et, en effet, rompre ce tabou. Nous travaillons avec la L.M.D.E. et "Nightline", qui forment des étudiants en service civique pour intervenir auprès d'autres étudiants dans les résidences universitaires, lors des distributions alimentaires et dans les opérations de dépistage du Covid à destination des étudiants. Nous allons renforcer ce travail pour aller vers les étudiants jusque sur les réseaux sociaux, grâce à une campagne de communication qui va débiter dans les prochains jours, pour que chaque étudiant soit bien convaincu qu'il n'y a aucune honte à consulter.

Enfin - le Conseil Parisien de la Jeunesse l'a demandé dans son vœu - depuis longtemps, la M.I.E. accueille des étudiants en consultation gratuite avec des psychologues, que nous déployons aussi dans les résidences universitaires du CROUS. Nous avons déjà augmenté le nombre de ces consultations psychologiques gratuites. Nous travaillons à présent à mettre en place des groupes de parole à la "Maison des initiatives étudiantes" et dans les centres "Paris Anim", avec l'aide de ma collègue Hélène BIDARD et de la "Ligue de l'enseignement". Nous renforçons notre soutien au travail formidable de l'association "Nightline", qui offre une écoute des étudiants en détresse par d'autres étudiants formés. Des actions seront prochainement proposées à la M.I.E., qui servira d'accueil et de formation pour la santé mentale avant qu'un lieu plus pérenne n'ouvre.

A mon tour, je voudrais remercier pour ce travail les jeunes du Conseil parisien de la Jeunesse. Cela doit nous servir de feuille de route pour les prochaines semaines, et vous pourrez compter sur moi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

Je suis saisi de plusieurs demandes d'explication de vote.

Je vais d'abord donner la parole à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Non ? C'est Camille NAGET ?

Je donne donc la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, représentants du Conseil parisien de la Jeunesse, vous vous faites le relais de la parole des jeunes. Nous vous remercions pour votre présence au sein de notre Assemblée et pour votre engagement au service des Parisiennes et des Parisiens.

Le travail initié par votre promotion, en novembre 2019, sur la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans, a été rattrapé par l'actualité. Isolement, décrochage scolaire, précarité de l'emploi, tant de facteurs qui attestent que les jeunes sont particulièrement touchés. Les séquelles causées par l'enchaînement des confinements et couvre-feu risquent d'être durables. Une récente enquête montre que les jeunes de 18 à 24 ans représentent la catégorie de la population qui cumule le plus fort taux de prévalence pour l'anxiété, la dépression et les troubles du sommeil. Face à ce constat, les politiques publiques et les mesures d'urgence mises en place par la Ville ne peuvent pallier le désengagement de l'Etat. Vous en faites état dans vos travaux : le Gouvernement doit prendre sa part de responsabilité et consacrer les besoins humains et financiers adaptés. Les "chèques psy" ne suffisent pas.

Notre groupe salue votre travail qui souligne l'importance - cela a été dit par mes collègues - de déstigmatiser la santé mentale et les tabous qui persistent. Le développement des permanences d'écoute psychologique au sein des équipements de jeunesse et de santé de la Ville, est une proposition que nous soutenons. Cela va également permettre aux jeunes de renouer du lien social. Nous suivrons avec un grand intérêt l'élaboration de la campagne de communication que vous souhaitez mener et de tous les projets sur lesquels vous avez travaillé.

Merci encore.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, et merci d'avoir respecté, ô combien, votre temps de parole. A cette heure-ci, c'est appréciable.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Elle doit être en salle des fêtes, normalement.

C'est à vous, chère collègue.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, permettez-moi de commencer par vous faire partager un peu de ma joie à vous dire ce soir que le groupe Ecologiste de Paris sera, bien entendu, heureux de voter pour le vœu proposé par le Conseil parisien de la Jeunesse. De la joie parce que ce n'est pas tout à fait anodin, pour l'élue que je suis, de pouvoir vous dire cela en 2020, après avoir moi-même participé aux travaux du Conseil parisien de la Jeunesse en 2014.

Un grand merci, donc, à toutes celles et tous ceux qui continuent leur investissement auprès du Conseil parisien de la Jeunesse. Je pense, bien entendu, à ses membres actuels, mais également aux élus, aux équipes de la Ville et à l'"Anacej", dont je sais qu'elle suit les travaux de notre instance jeune avec beaucoup d'attention.

Ce Conseil parisien de la Jeunesse est particulièrement important, parce qu'il permet de faire des jeunes Parisiens et des jeunes Parisiennes de véritables acteurs et actrices de notre vie publique, en reconnaissant leurs aspirations communes. Une reconnaissance également de leur exigence. L'exigence de pouvoir jouir de l'ensemble des droits civiques et sociaux à n'importe quel comment de la vie, dès lors qu'ils devraient leur être ouverts.

Le vœu du Conseil parisien de la Jeunesse fait la démonstration de la capacité des jeunes à identifier leurs besoins et à proposer des solutions concrètes, innovantes, ou inspirées de différents horizons. Cette démarche concernant la santé mentale, nous la rejoignons pleinement. D'ailleurs, ce sera l'objet d'un prochain vœu.

Le travail du Conseil parisien de la Jeunesse est à saluer. Il est d'autant plus admirable qu'il fait suite et a pris place au milieu d'une crise, durant laquelle la jeunesse a été souvent stigmatisée elle-même, montrée du doigt comme étant irresponsable, comme étant un vecteur de propagation du coronavirus.

Pour conclure, je ne pourrai que vous dire : place à la voix des jeunes. D'ailleurs, je remercie l'ensemble, ou presque, de nos collègues de droite qui leur ont fait beaucoup de place en salle des fêtes.

Je finirai en souhaitant un excellent mandat à l'ensemble des membres du Conseil parisien de la Jeunesse pour le mandat 2020-2022 qui s'ouvre devant elles et eux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je donne la parole maintenant à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Elle doit être en salle des fêtes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Absolument.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les représentants du Conseil parisien de la Jeunesse, j'ai été passionnée et très intéressée lorsque vous nous avez présenté vos travaux, il y a quelques jours, lors d'une réunion animée par Hélène BIDARD.

Ce vœu traduit le travail de fond que vous avez à réaliser depuis plus d'un an. Nous ne pouvons que souscrire au constat de ce rapport sur l'importance de la santé mentale, le besoin de lever les tabous qui l'entourent, de la rendre accessible à tous et toutes, particulièrement aux plus jeunes. Le décalage invraisemblable entre les besoins et l'offre existante est dénoncé par les jeunes eux-mêmes et par les défenseurs des enfants depuis au moins 2018, date de la déclaration d'ENOC, leur réseau européen. Nous voterons, bien évidemment, pour ce vœu et souhaitons que le Conseil parisien de la Jeunesse puisse continuer à nous éclairer sur ce sujet.

Mais, si nous reconnaissons pleinement l'importance des services de santé mentale, particulièrement au niveau de notre collectivité, je voudrais profiter de cette intervention pour rappeler le rôle central que doit jouer l'Etat stratège, et regretter son faible investissement pour renforcer les personnels et les structures. Je voudrais surtout rappeler que le mal-être que crient tant de jeunes n'est pas le pur produit d'une sensibilité contemporaine à la santé mentale ou d'une vulnérabilité particulière. La dépression, l'anxiété, les idées suicidaires que tant de jeunes vivent, sont aussi et principalement issues d'une situation sociale objectivement dramatique, que nous avons évoquée à plusieurs reprises lors de ces trois jours de Conseil, et à laquelle le Gouvernement n'a pas voulu apporter de réponse concrète.

Comme le constatent les études qui se succèdent sur l'adhésion aux soins, sur l'efficacité des interventions envers les personnes en situation d'extrême précarité sociale, nous ne pourrions pas durablement répondre aux enjeux de santé mentale tant que nous ne répondrons pas à l'urgence sociale. Or, le législateur refuse encore que notre solidarité nationale s'exprime pour les 18-25 ans, comme pour nos autres concitoyens et concitoyennes, au travers du R.S.A.

Oui, mille fois oui, pour améliorer la santé mentale des jeunes. Pour cela, nous voterons ce vœu. Mais nous en appelons aussi à l'Etat pour qu'il nous aide à répondre à la détresse sociale, qui sape les conditions mêmes de cette santé mentale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à M. Paul HATTE, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce n'est pas contre vous, mais je dois vous avouer que je suis assez déçu, surtout pour ce vœu, assez naïvement, que Mme la Maire Anne HIDALGO ne soit pas là. Comme elle n'est jamais là, je pense que ce n'est pas une surprise, mais c'est comme cela.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, c'est vraiment subtil...

M. Paul HATTE. - Je vous donne mon avis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - A cette heure-ci, au troisième jour de la séance. Sincèrement, à votre âge !

M. Paul HATTE. - Je vous donne mon âge. Mais j'ai le droit d'avoir un avis à cet âge.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On pourrait croire, quand on a un vœu sur le Conseil Parisien de la Jeunesse, donner une autre image de la politique. Surtout aux jeunes qui nous écoutent.

M. Paul HATTE. - Excusez-moi, Monsieur, mais moi, je ne vous attaque pas sur votre âge. C'est comme cela.

"C'est la fièvre de la jeunesse qui maintient le reste du monde à la température normale. Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents". Ces mots de Bernanos, les membres de Conseil parisien de la Jeunesse les ont faits leur. Ils ont proposé des mesures innovantes pour lutter contre les souffrances psychologiques des 11-30 ans. Ces propositions, nous les en remercions et nous les soutiendrons fermement en votant ce vœu.

Car, au groupe Changer Paris, nous entendons que les jeunes d'aujourd'hui ne peuvent que péniblement se nourrir, se loger sans revenu, avec souvent des parents au chômage partiel. Ils ne peuvent plus sortir, rencontrer, aimer, rire, rêver à des lendemains enchanteurs comme les générations qui les ont précédés. Il n'y a aucun caprice dans la parole de ces jeunes. Ceux qui le prétendent ont oublié ce qu'était leur vie à leur âge. La profonde détresse de ces jeunes se traduira peut-être, si l'on ne fait rien, par la mort volontaire de beaucoup d'entre eux. Il faut le dire et ne regardons pas ailleurs.

C'est dans ce sens que Rachida DATI a proposé la mise en place d'un revenu minimum d'urgence temporaire, ainsi que l'identification de locaux publics non utilisés pour la reprise immédiate des cours. C'est dans ce sens que

mes collègues Nicolas JEANNETÉ et Élisabeth STIBBE ont demandé une enquête immédiate sur les conséquences du confinement pour les jeunes Parisiens, notamment sur les élèves en situation de handicap, sans obtenir de réponse de votre majorité.

N'oublions donc jamais que, la jeunesse, "l'homme ne la possède qu'un temps, et le reste du temps la rappelle".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI.

Explication de vote pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci au Conseil parisien de la Jeunesse, dont les travaux ont débouché sur ce vœu qui nous est présenté et ne pouvait pas être plus en phase avec l'actualité.

Chaque année, j'ai personnellement plaisir à échanger avec vous et surtout, à suivre le fruit de vos travaux. C'est très peu de temps et pourtant, vous y avez passé de nombreuses heures. Il y a quelques semaines, l'échange a été riche avec vous. J'ai vu à quel point votre investissement et votre attente étaient forts pour que nous puissions répondre - nous, élus - et avoir une vraie politique publique en la matière.

Nous sommes d'accord avec vous sur le constat. La crise sanitaire a de graves conséquences sur la santé mentale des jeunes. Tous les intervenants avant moi l'ont dit. Elle impacte leur formation, leurs loisirs, leur insertion professionnelle, leur lien social, leur quotidien. Je ne reprendrai pas le chiffre précisant que 1 étudiant sur 10 a pensé au suicide en 2020.

Le choix du sujet de ce vœu était préalable à la crise et méritait déjà tout notre intérêt avant celle-ci. Elle intervient à un moment où nous ne pouvons plus ignorer l'urgence d'agir et de mobiliser les moyens pour accompagner psychologiquement les jeunes, et particulièrement les étudiants. On l'avait aussi souligné dans notre question d'actualité hier. Il est le corollaire indispensable à l'accompagnement social - Marie-Christine LEMARDELEY l'a rappelé - que nous proposons avec la "Maison des initiatives étudiantes" et plusieurs associations intervenant sur le territoire parisien.

L'un des aspects soulevés, qui est primordial et nous engage toutes et tous, c'est de lever le tabou sur la détresse psychologique que peuvent ressentir les jeunes, celui de déstigmatiser le mal-être et les angoisses, de faire de la psychologie une réponse évidente et abordable. La minimisation est dévastatrice et enferme les jeunes davantage dans des troubles psychologiques et dans l'isolement, jusqu'à engendrer les drames.

Comment tolérer aujourd'hui que des responsables politiques et des membres du Gouvernement nient les conséquences de ce mal-être chez les étudiants, préconise de fausses solutions en refusant de le traiter sérieusement ? On ne peut pas y arriver avec des numéros verts et des chèques santé.

Je voudrais revenir sur quelques points qui, pour nous, sont extrêmement pertinents. Le renforcement des permanences d'écoute...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très rapidement.

Mme Nathalie MAQUOI. - Le forfait de 12 séances, pour permettre un travail sur 3 mois, parce que c'est un temps essentiel pour passer une mauvaise passe ; l'amplification du soutien financier aux dispositifs associatif ; et un clin d'œil au "Réseau d'Acteurs Jeunesse" sur le territoire parisien.

Et surtout, bravo pour votre plan de communication sur la santé mentale. Il n'y a pas de honte à veiller à sa santé mentale. Elle va de pair avec la santé physique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

Nous en avons fini avec les explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 49).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et jeunes adolescents.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, il nous reste encore 9 vœux à examiner avant la fin de la séance, donc je lance un appel pour que, vraiment, vous respectiez vos temps de parole.

Nous examinons le vœu n° 113 relatif à l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et jeunes adolescents.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le présenter.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais essayer d'aller vite.

Ce vœu fait suite à un vœu qui a été déposé dans le 19e arrondissement, notamment grâce au travail de ma collègue Alice TIMSIT, pour lequel je suis contente de pouvoir vous dire qu'il avait été voté à l'unanimité. J'espère que ce sera la même chose ce soir.

Concernant la santé mentale infantile, stigmatisée et pendant longtemps considérée comme le parent pauvre de la santé, la santé mentale ne doit plus être l'angle mort des politiques sanitaires. Nous sommes dorénavant tous et toutes conscientes de l'impact délétère de cette crise sur la santé mentale des jeunes. Nous en discutons encore il y a quelques secondes.

Le premier confinement, avec la fermeture des écoles, a bouleversé grandement le mode de vie de nombreux enfants, adolescentes et adolescents. Etat dépressif, sentiment de solitude, peur de l'avenir, troubles du sommeil et de l'appétit, décrochage scolaire, nombreux sont les parents qui rapportent une dégradation importante de l'état psychologique de leurs enfants. Si la Ville de Paris a porté depuis plusieurs années de nombreux projets en lien avec cette problématique, les habitants et habitantes subissent aujourd'hui les sous-dotations chroniques des moyens alloués par l'Etat. Encore une fois.

Les centres médico-psychologiques du secteur infanto-juvénile sont débordés par les demandes. Certains centres connaissent des délais d'attente allant jusqu'à 6 mois. La Ville de Paris a, dès le début de la crise, développé des actions pour offrir des écoutes psychologiques, mais celles-ci ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins et ne touchent pas tous les publics. Il est donc urgent d'accroître l'offre d'accompagnement psychologique pour répondre spécifiquement aux nouvelles demandes générées par l'épidémie de Covid-19.

Pour ces diverses raisons, nous avons souhaité que le Conseil de Paris émette le vœu que l'ensemble des structures et dispositifs pouvant accueillir les enfants, adolescentes et adolescents souffrant de troubles de santé mentale, soient recensés. La Ville de Paris renforce l'offre de soins en santé mentale pour les enfants et adolescents, en interpellant l'A.R.S. et en développant dans les établissements scolaires, de l'école maternelle au lycée, des équipes mobiles qui pourront s'assurer des actions de formation et de prévention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu en deux minutes chrono. Deux minutes maxi pour la réponse.

Madame Anne SOUYRIS, c'est à vous.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Raphaëlle RÉMY-LELEU pour ce vœu qui complète bien celui du Conseil parisien de la Jeunesse, puisque les adolescents sont tout à fait concernés par cette crise. Et puis, c'est une crise assez structurelle puisqu'il y a un vrai manque, de longue date, de la question de la santé mentale et de la prise en charge, de la prise en compte de la santé mentale en France. En l'occurrence, des jeunes et des adolescents, qui voient une prise en charge très lente à se mettre en place, même quand ils ont des problèmes d'urgence à résoudre.

Je vais aller vite. Sur la question du recensement - que vous demandez - de l'ensemble des structures et dispositifs pouvant accueillir des jeunes, enfants et adolescents, souffrant de troubles de santé mentale, je suis évidemment d'accord. Nous allons mobiliser les services en ce sens pour que l'on puisse revenir vers vous et vous donner le résultat de ce recensement, qui est effectivement essentiel pour la deuxième partie de ce que vous demandez, c'est-à-dire l'offre de soins à renforcer.

L'offre de soins à renforcer, c'est celle de la santé scolaire. Vous savez que l'on a une santé scolaire hors pair. Je tiens à les remercier, une fois de plus, parce qu'ils ont été très présents sur la question du Covid, qu'ils ont été là, y compris pour aller auprès des gens les plus fragiles. Ils ont toujours été là aussi pour l'école et pour les enfants, en l'occurrence, à chaque fois que cela était possible. Néanmoins, oui, il y a une nécessité de renforcer, en particulier le côté prise en charge psychologique à l'école, et aussi particulièrement au collège et au lycée. Vous savez que nous nous occupons surtout de l'école primaire et qu'il y a vraiment tout un réseau et un système de prise en charge qui permet de prendre en charge la question.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Mais nous n'allons pas jusqu'au lycée pour cette question. Néanmoins, je vous propose de faire en sorte que, dans la révision que nous allons faire avec l'A.R.S. de notre contrat parisien de santé, nous allions dans le sens d'un renforcement de cet équipement de santé mentale pour les jeunes, et en particulier avec la création d'une équipe mobile, en tout cas de voir si c'est possible d'avoir un lien depuis la maternelle jusqu'au lycée, ce lien étant souvent ce qui manque le plus.

Je vous remercie.

Désolée d'avoir pris plus de temps.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 50).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de centres municipaux de santé.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n°s 114 et 114 bis relatifs à la création de centres municipaux de santé.

C'est vous qui le présentez, Président ?

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien avant la connaissance de la Covid dans notre pays, lors de notre accord de mandature entre le groupe Communiste et Citoyen et Paris en commun, nous nous sommes engagés collectivement à la réalisation d'un objectif : celui de la création de 7 centres de santé. Evidemment, depuis la pandémie, cet objectif est encore plus important.

Aujourd'hui, notre ville est structurée par une offre de soins inégale et insuffisante. Le nombre de médecins à Paris diminue. Plus d'un tiers de la population renonce à se soigner pour des raisons financières. Ces deux phénomènes contraignent les Parisiens à se reporter vers les hôpitaux, déjà saturés, exposés pour certains à une fermeture prochaine ou à des cessions immobilières au privé. Alors, quelles perspectives ? Payer 18 euros aux urgences parce que l'on avait besoin d'un parcours de soins complet, mais pas d'hospitalisation ? Attendre et mettre sa santé de côté au bon gré des rendez-vous disponibles ?

La Maire de Paris annonçait comme priorité la mise en place d'une politique de santé publique. La Ville de Paris doit acter cet objectif. Il faut donc planifier une politique de santé accessible à toutes et à tous, et cela passe, à notre avis, par la création de centres de santé sur l'ensemble de notre territoire. Ces centres sont la garantie d'une médecine de proximité et d'un parcours de soins complet et accessible. Ils répondent à la fois aux nécessités de prise en charge immédiate, mais également à la planification d'une politique de santé à long terme. Par leur structure et leur composition, ils sont en mesure de servir le déploiement de dispositifs planifiés, avec un écho particulier en cette période marquée par les enjeux non seulement des tests, mais aussi de la stratégie de vaccination.

Pour garantir un accès aux soins sur l'ensemble du territoire et désengorger les hôpitaux, donnons-nous les moyens. C'est le sens de ce vœu, qui propose la création de centres de santé à Paris d'ici la fin de la mandature.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre et présenter le vœu n° 114 bis.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Nicolas BONNET-OULALDJ, effectivement, les centres de santé sont un maillon essentiel de notre santé publique et environnementale à Paris. Cela a été le cas depuis 2014, puisque nous avons choisi de rénover ces centres et d'arrêter ce qui était en cours auparavant, de finalement les remettre dans le circuit privé. Cela a été absolument essentiel dans le maillage actuel pour lutter non seulement contre la désertification médicale, mais aussi le fait que tout le monde ne soit pas pris en charge et qu'il y ait un vrai problème de secteur 1 à Paris, puisque non seulement il n'y a pas assez de médecins, mais encore moins de secteur 1, donc sans dépassement d'honoraires, qui plus est, avec un tiers payant.

On a donc une situation pour laquelle nous avons renforcé nos centres depuis 2014. Je considère qu'il est absolument nécessaire - c'est effectivement dans notre contrat de mandature - de les renforcer, de faire en sorte

qu'ils soient ouverts 7 jours sur 7, qu'ils soient un complément à l'hôpital absolument nécessaire pour tout le monde et ouverts à tous. C'est ce qui s'est passé pour tout ce qui concernait les consultations Covid, qui ont été ouvertes à toutes et tous, même quand les gens n'étaient pas couverts socialement. Cela a été essentiel dans les mois qui ont été les nôtres.

Néanmoins, nous n'avons pas seulement ouvert des centres, mais aussi des maisons de santé, soutenu l'installation pluriprofessionnelle de médecins et de professionnels de santé, pour qu'il puisse y avoir un accès de secteur 1 partout dans Paris, particulièrement dans les endroits les plus précaires, et donc les quartiers "politique de la ville".

Je vous propose un vœu de l'Exécutif qui reprend votre vœu dans l'engagement d'aller vers la création et le soutien de centres, et d'identifier prioritairement...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Dans les quartiers populaires parisiens, plusieurs sites pour accueillir ces nouveaux centres de santé publique, avec un effort essentiel d'investissement pour pouvoir le faire, évidemment dans un cadre contraint. Mais j'espère que nous pourrons le soutenir ensemble.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je me tourne vers le groupe Communiste et Citoyen.

Retirez-vous votre vœu n° 114 ? Oui.

Le vœu n° 114 est donc retiré.

Je mets donc aux voix le vœu n° 114 bis de l'Exécutif...

Il fallait que votre groupe me l'indique.

Je vais vous donner la parole, bien sûr, mais votre groupe ne me l'a pas indiqué.

Je vous donne la parole, bien entendu.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans votre vœu, il y a beaucoup d'éléments et d'arguments que l'on ne peut - si l'on s'intéresse à l'offre de santé à Paris et à la manière dont les Parisiens sont soignés - que partager. Oui, nous sommes, en 2021, au fond d'un creux démographique médical qui touche toutes les spécialités médicales, médecins spécialistes et généralistes. Je dis : "nous sommes au fond", mais il n'est malheureusement pas encore tout à fait sûr que nous y soyons. Les projections de départ en retraite des praticiens installés à Paris montrent que ce processus pourrait davantage s'aggraver au cours des prochaines années. En tout cas, il faudra attendre des années avant que les facultés, libérées enfin du "numerus clausus", aient achevé la formation de suffisamment de nouveaux médecins pour combler notre manque actuel.

Cette situation n'est pas nouvelle, ni exclusivement parisienne, vous le notez. De nombreuses initiatives ont été prises dans les territoires à tous les échelons des collectivités pour rétablir une offre de soins pour tous. Aide à l'installation, défiscalisation temporaire, soutien administratif, mise à disposition d'un logement, toutes les idées sont bonnes à prendre et à étudier. Et tant mieux si Paris peut tirer bénéfice de l'Allier, de l'Orne ou de l'Aisne. Le débat dépasse largement les seuls centres de santé.

Pour être médecin parisien, il faut d'abord être Parisien, et donc, se loger avec sa famille, assumer les charges de son cabinet, pouvoir embaucher un assistant le cas échéant, se déplacer. Voilà quelques problématiques que nous pouvons tous partager, mes chers collègues, et qui font bien comprendre la complexité de l'équation que nous avons à résoudre.

Oui, il faut tout faire pour rétablir une offre de soins pour tous, partout, mais dans un modèle 2021. Aujourd'hui, l'offre de soins ne se conçoit qu'en réseaux, en filières de soins, en stratégie de territoire. Vous le disiez, soin doit forcément rimer avec prévention, avec éducation thérapeutique. C'est ce climat d'exercice, moderne, rassurant, construit sur le parcours de prise en charge des patients, qui favorisera l'installation des jeunes médecins.

Oui, l'implantation des centres de santé, s'ils s'inscrivent dans ce cahier des charges, doit assurément bénéficier de tout le soutien de la Ville, mais de manière concertée avec les élus d'arrondissement, qui - la lutte anti-Covid l'a encore démontré - sont un peu les experts de cette construction de l'offre de santé locale. La précarité sanitaire touche tous les arrondissements. La réponse ne peut être que municipale...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jérôme LORIAU. - Oui, Monsieur le Maire.

La réponse ne peut être que municipale par des centres municipaux. Est-ce le rôle de la Ville d'être opérateur de santé ? Est-ce là son meilleur savoir-faire ?

Il s'agit, bien sûr, à travers tout cela, de garantir une offre de soins de secteur 1 riche et pérenne pour tout Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous votez quoi ?

M. Jérôme LORIAU. - Oui, aux centres de santé implantés de manière réfléchie et concertée sur tout le territoire pour permettre l'accès aux soins pour tous.

En l'absence d'information sur les sites d'implantation et de concertation avec les mairies d'arrondissement, à ce stade, nous ne pourrions malheureusement que nous abstenir sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme LORIAU.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 114 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 51).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au Grand Hôpital Nord parisien et la fermeture programmée de l'hôpital Bichat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 115 et 115 bis relatifs au projet d'hôpital Grand Paris Nord et la fermeture programmée de l'hôpital Bichat.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le présenter.

Allez-y, chère collègue.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, s'il y a bien une chose que nous rappelle cette pandémie, c'est que nos établissements publics de santé sont parmi nos biens les plus précieux. Ils doivent faire l'objet de nos plus exigeantes attentions. Les logiques de gestion technocratique, déconnectées des besoins et du bien-être des usagers et des usagères, trouvent en cette période leur limite la plus absolue. Les superstructures ne peuvent plus trouver de justification rationnelle. Elles ne répondent pas à la réalité des besoins médicaux exprimés plus fortement que jamais par la population : celle d'avoir accès à des établissements de santé de proximité.

Je ne reviens pas sur la suppression de centaines de lits que le projet d'hôpital Grand Paris Nord va impliquer, à une période de tension très forte, alors justement que cette tension justifie des restrictions de plus en plus insupportables à nos libertés les plus fondamentales. Je ne reviens pas sur l'objectif de réduire de 30 % la durée moyenne d'hospitalisation, alors même que les études témoignent du fait que cela ne se justifie pas. Je ne reviens pas sur l'ambition d'un taux d'occupation des lits de 95 %, que vous me permettez de qualifier de "complètement à côté de la plaque", surtout quand on sait qu'il va encore réduire l'admission des patientes et des patients non programmés. Tout cela en période de pandémie. Bref, on marche sur la tête.

J'entends que le projet a été pensé et conçu à un autre temps, un temps où le risque de contamination aéroportée n'était pas inscrit dans nos logiciels. Entendez alors qu'en ces temps nouveaux, il y a des projets anciens qu'il faut revoir, retravailler avec exigence et humanité. C'est pourquoi nous voulons ce moratoire sur le projet d'hôpital Grand Paris Nord. C'est pourquoi nous souhaitons un projet alternatif qui prenne en compte les besoins de proximité, si importants pour le bien-être et la qualité des soins de la population. C'est pourquoi nous vous proposons ce vœu pour sauver l'hôpital Bichat, pour soutenir une politique de santé à la hauteur des enjeux de santé présents et à venir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour deux minutes.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, le projet d'hôpital Grand Paris Nord n'a pas été spécialement fait pour être une superstructure, mais surtout et avant tout pour pallier un déficit cruel, en particulier dans le 93 mais aussi dans l'espace de l'Ile-de-France qui n'est pas parisien, puisque presque tous les hôpitaux d'Ile-de-France sont à Paris. L'idée qui a prévalu à ce moment-là pour le projet d'hôpital Grand Paris Nord, c'était de faire quelque chose aussi à l'extérieur de Paris.

Cela ne veut pas dire enlever les hôpitaux. D'ailleurs, je pensais que tout le monde était favorable à cette idée. Je m'aperçois que non. Néanmoins, c'était une première idée.

La deuxième, c'était de maintenir évidemment les sites hospitaliers qui étaient là, en particulier celui de Claude-Bernard, qui, d'ailleurs, doit continuer d'être, et qui - nous le demandons, en tout cas - continue d'avoir des lits et d'être un lieu de recherche et d'enseignement.

Nonobstant cette question, la question de Bichat vient de la tour de Bichat, une tour pleine d'amiante. Je le signale tout de même. Non, nous n'y sommes pas spécialement favorables. Et donc, l'idée d'un moratoire sur cette question n'est pas la plus intéressante. Ce qui est le plus important - et c'est, à mon avis, ce qui est important dans votre vœu, que nous avons repris et que vous avez dit tout à l'heure - c'est le fait qu'il n'y ait pas de suppressions de lits. Ce que nous proposons, c'est de dire que nous serons vigilants au fait qu'il n'y ait pas de suppressions de lits et, au vu de la situation sanitaire, nous travaillons au fait de réfléchir à voir s'il y a besoin de plus de lits, et pas moins de lits.

Voilà notre engagement et ce sur quoi porte notre vœu de l'Exécutif, que je vous propose de voter tout en retirant le vôtre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je me tourne vers le groupe Communiste et Citoyen.

Maintient-il son vœu n° 115 ?

Mme Barbara GOMES. - Nous allons maintenir notre vœu, effectivement, et je vais vous expliquer pourquoi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, vous ne pouvez pas expliquer pourquoi.

Mme Barbara GOMES. - Nous ne voulons pas déshabiller Paul pour habiller Jacques. Nous n'allons pas laisser les Parisiennes et les Parisiens sans l'hôpital Bichat. Donc nous maintenons...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais vous donner la parole ultérieurement sur le vœu n° 115 bis de l'Exécutif, car vous ne pouvez pas faire un début d'explication de vote.

Donc vous maintenez le vœu. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je le mets donc aux voix et je vais vous redonner la parole après.

Rudolph GRANIER, c'est sur ce vœu du groupe Communiste et Citoyen ou sur celui de l'Exécutif que vous voulez intervenir ?

M. Rudolph GRANIER. - Ma bonne volonté m'invite à m'exprimer sur les deux, et en moins de quatre minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela n'existe pas, les 4 minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Si, si, parce que je peux m'exprimer sur le vœu n° 115 actuel et sur le vœu n° 115 bis ensuite. Je suis inscrit sur les deux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En tout cas, vous étiez inscrit sur le vœu n° 115. Je vous donne donc la parole sur le vœu n° 115.

M. Rudolph GRANIER. - Et sur le vœu n° 115 bis, Monsieur le Maire.

Je vous propose de raccourcir les interventions. Je vais faire moins de quatre minutes au lieu de deux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y.

M. Rudolph GRANIER. - Je voulais vous faire part de mon étonnement, de ma surprise, quand nous avons reçu l'ordre du jour du Conseil de Paris. Ma surprise est plus destinée à ma collègue Barbara GOMES et au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

Le 21 septembre 2020, mon collègue Benoît CUTURELLO, en conseil d'arrondissement, pose le même vœu, en tout point identique. Parce que nous aussi, nous nous préoccupons de l'offre de soins dans le 18^e arrondissement et à Paris, comme mon collègue Jérôme LORIAU vient de l'exprimer. Bien avant vous, cinq mois avant, nous avions des interrogations. Et qu'est-ce que vous faites en conseil d'arrondissement ? Evidemment, vous vous précipitez pour voter contre ce vœu et nous expliquer que nous n'avons rien compris, alors que le vœu que vous venez de poser est en tout point identique. On se dit : bon, OK, on est peut-être un petit peu stupide, on n'a pas compris. Ce que l'on peut faire, par contre, c'est échanger, voir comment on peut amender ensemble ce vœu, travailler ensemble dans l'intérêt des Parisiens. Et le 4 février, même vœu, au Conseil de Paris encore une fois.

Ecoutez, mes chers collègues, vous faites de la politique sur la suppression non pas de centaines, chère Barbara GOMES, mais sur 400 lits à Bichat, sur 600 E.T.P. sur les sites de Bichat et de Beaujon. Vous faites de la politique sur le démantèlement du service public hospitalier en période de crise. Quand j'entends tout à l'heure Éric LEJOINDRE - encore une fois absent - parler de cogestion, de co-construction, de prendre de la hauteur, en réalité, je ne sais pas si c'est du cynisme ou des paroles en l'air. Mais, remarquez, avec M. LEJOINDRE, on n'est jamais déçu, on a souvent les deux cas.

Ecoutez, vous faites partie de la majorité, vous en êtes fiers. Anne HIDALGO est la Maire de cette majorité. Elle est présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Venez me voir, je vais vous donner son portable, pour éviter au moins que vous puissiez vous donner en spectacle et vous ridiculiser en instrumentalisant la santé des Parisiens au Conseil de Paris.

Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons sur le vœu n° 115.

Et je reprendrai la parole sur le vœu n° 115 bis, si vous me le permettez.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est de droit.

Le vœu n° 115 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 115 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 115 est rejeté.

Nous en arrivons au vœu n° 115 bis de l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je serai rapide.

Dans le vœu de l'Exécutif, il est indiqué que : "L'adoption du projet définitif et son nombre de lits doit être suspendu à l'examen des projets alternatifs". Mais, en fait, il est clair que l'hôpital Bichat va être fermé, et cela, il va falloir l'assumer devant les Parisiennes et les Parisiens. Nous, le groupe Communiste et Citoyen, on ne le fera pas. On n'assumera pas cela. Il va donc falloir l'expliquer, en cette période de pandémie. Je ne reviendrai pas sur ce point.

J'aimerais aussi rappeler que nous avons voté à l'unanimité de ce Conseil, en mai 2020, un moratoire sur l'ensemble des restructurations hospitalières. Il aura suffi de quelques mois pour que l'on oublie cet engagement. Enfin, "on" : le groupe Communiste et Citoyen, non. Clairement pas.

Vous allez directement à l'encontre d'un vœu qui a été adopté dans le 18e arrondissement par votre majorité. Par ailleurs, nous n'avons pas participé à cette mascarade. Nous n'allons pas participer à cela. Nous aurions voulu que celles et ceux qui ont applaudi les soignantes et les soignants à 20 heures, votent aussi ce vœu communiste. C'est le seul vœu qui soutient clairement le maintien d'un hôpital de proximité, avec tous les services et tout le bien-être que cela comprend pour les usagers. Il faut peut-être penser au bien-être et à la qualité des soins avant tout, et pas demander aux Parisiennes et aux Parisiens de faire des périples pour pouvoir être soignés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Barbara GOMES.

Rudolph GRANIER, je vous donne la parole pour une explication de vote sur le vœu n° 115 bis.

M. Rudolph GRANIER. - Quand je vois que mon intervention d'il y a à peine deux minutes n'a pas beaucoup d'effet, effectivement, ma chère collègue Barbara GOMES, moi aussi, je m'interroge sur le caractère exécutoire et, pour le moins, un léger suivi des vœux qui sont votés dans les arrondissements et même dans cette enceinte. Je pense qu'il faudra quand même s'interroger un jour sur ce sujet.

Pour poursuivre mon intervention précédente, eu égard à l'état de l'hémicycle ce soir - je sais que c'est au bout de trois jours, qu'il est tard - vous mériteriez que l'on vote contre le vœu de l'Exécutif, et le vœu tomberait. Nous avons une responsabilité vis-à-vis...

Oui, tout à fait.

Nous avons une responsabilité vis-à-vis des Parisiens. On va vous laisser gérer vos problèmes majoritaires, qui, apparemment, sont suffisamment compliqués sans que l'on vienne y mettre notre nez. Ce en quoi nous nous abstiendrons également sur le vœu n° 115 bis.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 52).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation de l'hôpital Robert Debré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 116 relatif à la situation de l'hôpital Robert-Debré.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour deux minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, autre hôpital, autre arrondissement, mais mêmes problèmes. Des problèmes qui ne datent pas d'hier. Il y a un an, nous ne portions pas de masques, le Covid était un lointain virus qui n'était pas censé arriver en France, et déjà, les soignantes et les soignants dénonçaient de graves dysfonctionnements dans l'hôpital public.

Le 28 janvier 2020, 27 chefs de service de l'hôpital Robert-Debré ont donné leur démission pour tenter de faire entendre leurs revendications. Manque de lits, notamment en réanimation où, déjà, à cause de la saturation des services, les enfants étaient transférés dans d'autres départements, parfois à plus de 300 kilomètres de leurs parents. Salaire indigne des infirmières et des infirmiers ainsi que des personnels paramédicaux, gouvernance à l'A.P.-H.P. non satisfaisante. Cette décision, pour eux, était un drame.

Aujourd'hui, presque un an jour pour jour après qu'avec les habitantes et les habitants des 19e et 20e arrondissements, nous ayons entouré l'hôpital Robert-Debré d'une chaîne humaine, où en est-on ? La crise sanitaire n'a certainement pas allégé la pression qui pesait déjà très fortement sur les hôpitaux, mais les réponses tardent. Des lits et des moyens, voilà ce que réclament simplement les personnels de l'un des plus grands hôpitaux pédiatriques d'Europe. Et que répond l'A.P.-H.P. ? Privatisations, externalisations. Dans une période où les questions de santé sont au cœur de nos préoccupations, nous appelons de nos vœux à un renforcement de la démocratie sanitaire qui permette enfin d'associer les soignants, les personnels paramédicaux, les patients, les citoyens.

Chers collègues, en soutien à l'hôpital Robert-Debré, à toutes les soignantes, à tous les soignants, à tous les personnels, et comme l'a rappelé ma collègue Barbara GOMES tout à l'heure, à toutes celles et tous ceux qui ont applaudi aux fenêtres à 20 heures, je vous invite à voter pour ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Anne SOUYRIS, vous avez deux minutes maximum pour répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Concernant tout ce que vous demandez, c'est-à-dire des lits et des moyens, c'est ce que nous demandons, avec la Maire de Paris, en permanence concernant l'A.P.-H.P. et l'hôpital public. Soyez-en sûrs, que ce ne soit pas le choix du Gouvernement, c'est un autre sujet. Néanmoins, c'est ce que nous ne cessons de demander.

De la même manière, la démocratie sanitaire est un sujet sur lequel nous sommes très vigilantes et sur lequel nous travaillons et regardons, en particulier sur le bilan de la nouvelle A.P.-H.P. et ce qui va venir via un nouveau projet d'établissement, de quelle manière il y a des propositions de renforcement de la démocratie sanitaire. Sachez que c'est tout à fait entendu et que c'est un travail que nous avons commencé à mener et continuerons à mener.

En revanche, la question de la privatisation. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous sur le principe, sauf que, là, il se trouve qu'il n'y a pas de privatisation. C'est-à-dire l'externalisation...

Là, je vais juste aller au bout de ce que je vais vous dire, parce que si vous me prouvez qu'il y a une externalisation, on ira regarder de plus près. En revanche, les éléments que l'on m'a donnés ne sont pas ceux-là. Il n'y a pas d'externalisation de standard. C'est un groupement avec le standard de Saint-Louis, qui est tout à fait public. On peut regretter qu'il y ait un regroupement, mais ce n'est pas une externalisation. Il n'y a pas d'externalisation de l'informatique. Ce n'est ni prévu, ni en place. Il n'y a pas non plus de délocalisation de l'anatomopathologie. Après, il faudrait que je fasse toute une liste. Mais, en tout cas, sur toutes ces questions, nous avons vérifié : ce n'est pas le cas.

Après, on pourra discuter de ce qui peut être prévu dans l'avenir. Pour l'instant, au niveau où je suis, ce n'est pas le cas. La seule chose qui a eu lieu, c'est la fermeture de lits en endocrinologie. C'était à la demande du chef de

service, et pas à celle du directeur de l'A.P.-H.P., pour d'autres raisons. C'était plutôt pour répondre à des contraintes sanitaires Covid.

Je vous demande donc - pas parce que je ne suis pas d'accord sur les principes, parce que tous les principes que vous avez affirmés, nous sommes tout à fait d'accord avec vous ; en revanche, il se trouve que ce que vous dénoncez ici n'existe pas - de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Camille NAGET. - Non, bien sûr que non. Le vœu est maintenu. Nous n'avons pas les mêmes échos.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - "Bien sûr que non", cela me suffit.

Merci beaucoup.

Pas d'explication de vote ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 116 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la vaccination Covid.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 117 relatif à la vaccination Covid.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le présenter au nom de son groupe. Il a deux minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes dans un contexte de rareté des vaccins contre le Covid-19. Les doses manquent et les Françaises et les Français, comme vous et moi, attendent impatiemment la sortie de crise, qui est très légitime. Or, nous faisons face à une épidémie, une pandémie, un phénomène global. Tant qu'il existera des foyers locaux avec peu de personnes immunisées, la maladie continuera à se propager. Vous voyez évidemment où je veux en venir : notre devoir de fraternité et de sororité en tant qu'humain est de soutenir les plus fragiles d'entre nous, sans exception.

La pandémie actuelle éprouve durement nos sociétés et agit parfois comme un révélateur. Face à la pénurie, nous assistons à une course indécente entre pays riches pour vacciner plus vite, plus fort, laissant ainsi de côté la majorité de l'humanité, plus pauvre, pour qui la vaccination viendra plus tard. Trop tard. Je compte sur notre hémicycle pour être vigilant à ne délaisser personne. Nous devons veiller à l'égalité de l'accès aux soins. Nous savons que les populations aux conditions socio-économiques précaires, en particulier les personnes en hébergement collectif, sont plus exposées aux maladies infectieuses.

En juin 2020, selon une étude de "Médecins sans frontières", la proportion de personnes vivant dans des lieux où la promiscuité était très forte, a été infectée par le virus SARS-CoV-2, dans des proportions allant jusqu'à 94 % dans un foyer de travailleurs migrants. Ainsi, pour les personnes n'ayant pas de couverture médicale, nous demandons aux autorités sanitaires de veiller à ce que celles-ci aient accès au dépistage et à la vaccination. Les personnes ne parlant pas français ne peuvent prendre elles-mêmes des rendez-vous pour se faire vacciner. Nous devons donc leur permettre d'avoir accès à un ou à une interprète. Les professions considérées comme essentielles par la "Haute Autorité de santé", en particulier les acteurs du social et du médico-social au contact des populations à risque et âgés de plus de 50 ans, doivent être prioritaires dans l'accès au vaccin.

Enfin, je m'inquiète des aides conditionnées à la vaccination. Pourquoi être plus exigeant avec les plus fragiles d'entre nous ? Le droit doit être le même pour toutes et pour tous. Par exemple, conditionner l'accès à l'hébergement, sous cause de vaccination, est inacceptable. Je compte sur ce Conseil pour montrer son attention à la santé de toutes et de tous en adoptant ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Pour vous répondre, Madame Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, cher collègue, de cette interpellation et de ce vœu, parce que c'est très important - j'y mets vraiment un point d'honneur, mais c'est vraiment le moins que l'on puisse faire - que tout le monde soit concerné par la vaccination, et d'ailleurs, par tous les soins et toute la prévention qu'il y a à Paris.

En l'occurrence, concernant les centres de vaccination, il y a actuellement une prise en charge de tous. L'Assurance Maladie nous l'a confirmé, a confirmé son accord de prise en charge pour les non assurés sociaux. Il y a déjà eu quelques cas dans les centres.

Vous avez raison. Néanmoins, le système n'est pas fait pour les gens sans assurance sociale. C'est difficile de passer par toutes les étapes, "Doctolib", le fait d'appeler un numéro où l'on va vous répondre en français. Toute cette question est trop complexe et fait qu'il y a quelques cas, mais ce n'est pas la majorité. Cela pose la question suivante, qui est celle sur laquelle je travaille beaucoup actuellement, à savoir la question de l'"aller vers", de la phase qui va suivre et de faire en sorte que les plus fragiles, qu'ils soient vulnérables socialement ou médicalement, sanitaires parlant, soient pris en charge et que l'on puisse aller vers eux.

La question que vous posez, en outre, est l'objet d'un protocole que nous sommes en train de travailler avec l'A.R.S. C'est la première chose. La deuxième, c'est que, oui, je vais, comme vous me le demandez, m'adresser au Préfet pour qu'il n'y ait pas d'expulsion et d'O.Q.T.F., parce que ce n'est pas du tout envisageable. Je ne sais pas si cela a déjà eu lieu au moment où il y avait une prise en charge sanitaire. En tout cas, je vais poser la question pour que cela ne se passe pas, et interpellier l'Etat pour qu'une note d'instruction à l'attention des gestionnaires des centres d'hébergement soit diffusée, pour que les gens puissent conserver leur place et qu'il n'y ait pas de contrepartie au fait de se faire vacciner. C'est une évidence.

En tout cas, je suis favorable à votre vœu. Nous allons travailler dans ce sens pour que personne ne soit exclu des centres de vaccination, ni de la prise en charge pour le Covid.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 53).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la production et la diffusion des vaccins contre la Covid comme biens communs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 118 relatif à la production et à la diffusion des vaccins contre la Covid comme biens communs.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

Il est en salle des fêtes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre vœu porte sur la production des vaccins libérés des brevets. Il y a urgence. On l'a dit, la Covid tue massivement : plus de 2 millions de morts dans le monde, 76.000 en France. Dans certains pays, on meurt sans même pouvoir être hospitalisé. Il n'y a qu'une seule parade efficace, on le sait, c'est le vaccin. Et pour toute la population mondiale, d'ailleurs, pas que pour les pays les plus riches.

Nous ne pouvons pas tolérer la lenteur de la production actuelle des vaccins. C'est insupportable. Force est de constater que les entreprises comme BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Pfizer, sont incapables de produire suffisamment de vaccins pour tout le monde. Elles n'y arrivent pas pour les pays riches, encore moins pour le reste du monde. Visiblement, on pourrait résumer cela en disant que lorsqu'on laisse les vaccins au privé, on est privé de vaccins. Certains parlent de guerre qui justifie un état d'urgence sanitaire. Quand on est en guerre, on mobilise toutes les entreprises pour produire les armes nécessaires à la lutte. Il y a donc urgence : urgence à faire tomber les vaccins dans le domaine public - c'est l'objet de notre vœu -, urgence à les produire en masse par des entreprises réquisitionnées, et urgence à planifier leur production et leur distribution au niveau mondial. Plusieurs personnalités, comme Axel KAHN et Christophe PRUDHOMME, portent cette revendication.

Il est insupportable de voir que les logiques marchandes nous imposent aujourd'hui la pénurie, de voir que les profits des actionnaires, notamment ceux de Pfizer - 12 milliards d'euros l'année dernière - restent préservés, et de voir que c'est la puissance publique qui a financé massivement la recherche sur les vaccins. Il est piquant aussi de voir que les chercheurs qui ont découvert la séquence d'A.D.N. de la Covid ont voulu expressément ne pas la breveter, et qu'en conséquence, les brevets ne sont que très faibles et ne portent que sur du savoir-faire. La base juridique existe donc, avec les accords de l'O.M.C. et autres, pour que les nouveaux vaccins deviennent des génériques. Des génériques qui pourraient être produits par tous les fabricants capables de le faire.

L'urgence appelle des mesures exceptionnelles et la plus immédiate est de rendre les vaccins véritables biens communs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Mme Anne SOUYRIS, pour répondre à M. Jean-Noël AQUA.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Cher Jean-Noël AQUA, je vais vous le dire tout de suite : je réponds favorablement à votre vœu.

Oui, nous allons interpeller le Gouvernement. L'épidémie de Covid nous montre que les vaccins sont des biens stratégiques, qu'ils relèvent de santé publique mondiale, de stabilité et de souveraineté des nations. Dans ce contexte, la France et l'Europe doivent reprendre la main, s'affirmer face à des acteurs privés dont ils sont aujourd'hui trop dépendants. Nous ne pouvons que nous réjouir qu'Emmanuel MACRON nous ait annoncé qu'il s'intéressait à la politique industrielle du médicament, que le Gouvernement allait piloter avec les industriels la production d'une partie des vaccins sur le territoire national. C'est une bonne chose, mais cela arrive bien trop tard, car, rappelons-le, nous subissons les conséquences d'années de sous-investissement dans la recherche publique, les conséquences de la disparition de l'Etat dans la production pharmaceutique. Cela ne veut pas dire que les acteurs privés devraient être remplacés par un pôle public. Chacun ses forces, chacun son rôle. Mais un pôle public se justifie parce que les industriels négligent la recherche et la production de médicaments peu rentables, parce que les médicaments ou les matières premières sont fréquemment en rupture de stock. Emmanuel MACRON avait déclaré, en mai 2020, que les vaccins devraient être un bien public mondial. Pourtant, fin novembre, la France et l'Europe ont voté contre les pays du Sud qui demandaient une dérogation temporaire au droit de propriété intellectuelle pour les traitements anti-Covid.

Aujourd'hui, les industriels sont protégés par l'O.M.C. pendant 20 ans après le dépôt d'un brevet. Grâce à ce monopole, ils peuvent fixer des prix hauts et engranger un maximum de bénéfices. Mais il existe une règle de l'O.M.C. qui dit qu'en cas d'insuffisance de production ou urgence nationale, les brevets sur les médicaments peuvent être levés par une licence d'office. Avons-nous en France une insuffisance de production ? Oui. Y a-t-il une urgence nationale ? Oui. Pourrions-nous lever les brevets ? Nous pourrions lever les brevets. C'est un choix politique. Ainsi, je vous le dis, quelle terrible incohérence entre le discours et les actes. Est-ce que ce ne serait pas plutôt la défense des lobbys, quoi qu'il en coûte ?

Je vous remercie et je voterai votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 54).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la politique de vaccination parisienne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 119 relatif à la politique de vaccination parisienne.

La parole est à M. Jérôme LORIAU.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que des données scientifiques récentes nous ont incités à modifier le texte de notre vœu, et que, donc, le vœu que je présente, est sensiblement différent de celui qui avait été déposé.

J'entendais lundi soir, avec le plus grand intérêt, le Président de la République nous expliquer combien il était important, face à la pandémie Covid, d'avoir une stratégie de lutte coordonnée européenne et nous promettre que tous les Français qui le souhaitaient seraient vaccinés avant l'été. J'aurais tellement voulu y croire. Seulement, comme beaucoup sur les bancs de notre Assemblée, j'ai eu l'impression de ne pas vivre tout à fait dans le monde qu'il dépeint. Notre monde, notre quotidien, c'est celui des voisins européens qui ont pris une avance considérable sur la politique vaccinale. Au 30 janvier, 1,9 million d'Italiens, 2,32 millions d'Allemands, contre 1,53 million de Français. Enfin, si l'on parle vraiment des Français vaccinés, c'est-à-dire ceux qui ont reçu les 2 doses de vaccin, ils ne sont aujourd'hui qu'un tout petit peu plus de 100.000.

Notre monde est celui d'une mobilisation quotidienne, de tous ceux - services de la Ville, professionnels de santé, acteurs du domaine social - qui ont permis l'ouverture en presque 48 heures des centres de vaccination. Ce sont ceux qui vivent dans ces centres de vaccination au gré des contrordres et des ordres des A.R.S., des doses dispensées ou retirées. C'est celui de Parisiens de plus de 75 ans déboussolés de ne pas pouvoir prendre de

rendez-vous, de soignants de plus de 50 ans baladés d'hôpitaux de "L'Assistance publique" en hôpitaux, en raison de diffusions d'informations contradictoires.

Dans notre monde réel, Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre vœu a pour but que rien ne soit mis de côté, qu'aucune initiative ne soit perdue. Nous souhaitons donc, en premier lieu, que des garanties soient enfin obtenues par la Ville auprès de l'A.R.S. sur un calendrier de mise à disposition de doses, en incluant la mise à disposition du nouveau vaccin AstraZeneca pour les patients de moins de 65 ans. En deuxième lieu, que toutes les initiatives qui permettront de réduire l'exclusion vaccinale soient soutenues. Des initiatives sont en cours au sein des C.P.T.S. et je pense qu'elles doivent faire l'objet d'un soutien de la Ville. Enfin, il faut poursuivre les efforts déjà entrepris en faveur des E.H.P.A.D. et être vigilant pour qu'aucune personne en situation de handicap, vivant en institution ou non, ne soit laissée de côté. Je pense notamment aux populations porteuses d'une trisomie 21, qui, depuis le 18 janvier, peuvent faire l'objet d'une vaccination tout à fait prioritaire.

Enfin - vous le disiez, Madame la Maire - il faudra ensuite "aller vers". Là encore, il y a un vaste chantier dans lequel il faut s'engager dès maintenant.

Voilà les demandes consensuelles que nous vous proposons de partager.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est clair. Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS pour répondre à M. Jérôme LORIAU.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Là encore, Monsieur LORIAU, je vais tout de suite vous dire ce que j'en pense. Je suis favorable à votre vœu. Effectivement, quand vous l'aviez déposé, vous demandiez qu'AstraZeneca soit utilisé pour les personnes âgées, ce qui n'est pas conforme à la préconisation de la H.A.S. Mais vos nouvelles propositions vont dans le sens d'une nouvelle stratégie vaccinale, d'un nouveau chemin. Ce que nous appelons de nos vœux pour que les personnes les plus fragiles soient effectivement rapidement vaccinées et qu'il y ait plus de stratégie vaccinale auprès des personnes qui sont, pour l'instant, encore trop exclues, dans une rapidité qui n'est pas à l'ordre du jour malgré tout ce que nous dit notre Président.

Je vous remercie et vous propose de voter pour votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 119, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 55).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement des centres de vaccination parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 120 relatif au financement des centres de vaccination parisiens.

Sur ma feuille, il est indiqué que Mme Rachida DATI le présente, mais je ne la vois pas dans l'hémicycle.

C'est à vous.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma présentation sera brève. Il s'agit d'un vœu avec un objectif précis et limité.

Comme vous le savez, les arrondissements ont été en première ligne de l'ouverture des centres de vaccination parisiens. Les mairies d'arrondissement, dans l'urgence, ont engagé des dépenses importantes pour faire face à l'ouverture des centres de vaccination qui avaient des besoins précis. Ces dépenses ont permis l'ouverture en temps et en heure de la plupart des centres de vaccination dès le 18 janvier.

J'en profite également pour remercier les agents de la Ville de Paris, qui se sont mobilisés spontanément auprès des organisateurs des centres de vaccination pour se mettre à leur disposition et permettre l'ouverture des centres de vaccination dans les meilleures conditions possibles.

Les états spéciaux d'arrondissements ont été sollicités pour financer les dépenses engagées. Nous souhaitons que l'Exécutif parisien puisse nous garantir qu'effectivement les lignes budgétaires engagées sur les états spéciaux d'arrondissements soient bien prises en compte dans le budget supplémentaire et que les dépenses engagées par les mairies d'arrondissement soient remboursées dans le cadre du budget supplémentaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean LAUSSUCQ.

En plus, on vient de me dire que c'était votre anniversaire aujourd'hui. Donc je vous souhaite un très joyeux anniversaire.

Vu la couleur que vous prenez, je pense qu'il eût fallu que je me taise, mais je n'ai pu résister.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant votre vœu - et celui de Mme DATI, en l'occurrence - d'abord, première chose, c'est un plan de vaccination nationale dans le cadre d'une pandémie. Il serait donc normal que ce soit l'Etat qui en assume la charge en totalité. A ce stade, l'Etat n'assure que la fourniture, donc le financement des vaccins et les kits d'injection, mais absolument pas la logistique.

Il est inexact que la Ville ne prend pas en charge de dépenses au titre de la vaccination. Ainsi, sont à la charge - quand même, je vous le rappelle - du budget central de la DASES, la fourniture de matériels médicaux nécessaires au bon fonctionnement du centre, la collecte des déchets - qui est financée par le budget de la DASES -, le transport des doses de vaccins chaque semaine, les services supports - qui sont sollicités de manière plus ou moins importante par les mairies d'arrondissement pour l'installation de leur centre de vaccination, cloisons mobiles, ordinateurs dédiés, téléphones, etc. Enfin, la DRH mobilise des renforts humains pour faire fonctionner les centres de vaccination.

Vous voyez que nous faisons beaucoup pour ces centres de vaccination. A ce stade, il est demandé aux maires d'arrondissement de financer la prestation de nettoyage des centres et les éventuelles dépenses de sécurité spécifiques. Ce que nous vous disons et qui a été largement communiqué à tous les D.G.S. afin de flécher les dépenses strictement liées à la vaccination, nous souhaitons connaître le coût global de cette opération pour la Ville et permettre, pour les maires d'arrondissement, de justifier et de documenter d'éventuelles demandes au budget supplémentaire, de manière à être remboursés.

Tout est déjà possible. Il ne devrait pas y avoir ce type de vœu. Je vous demande donc de le retirer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean LAUSSUCQ. - Mon vœu est maintenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Donc avec un avis défavorable de l'Exécutif pour les raisons que vous a exposées Anne SOUYRIS, je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 120.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 120 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux locaux de l'ancienne clinique Tarnier 89, rue d'Assas (6e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 121 et 121 bis relatifs aux locaux de l'ancienne clinique Tarnier, 89, rue d'Assas, dans le 6e arrondissement.

David ALPHAND a la parole pour le présenter.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour ces deux derniers vœux, nous pourrions peut-être finir sur une belle note.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence !

M. David ALPHAND. - Je pourrais vous dire que le maire Jean-Pierre LECOQ est particulièrement préoccupé par l'état et le devenir de la clinique Tarnier. Raison pour laquelle il avait déposé ce vœu n° 121. Mme SOUYRIS m'a expliqué que ce vœu n° 121 pourrait utilement être retiré au profit d'un vœu n° 121 bis. Je pourrais en accepter l'augure et nous pourrions peut-être finir tous ensemble sur un beau vœu adopté à l'unanimité dans la joie et la bonne humeur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Cela ne va peut-être pas se passer tout à fait comme cela, mais au moins, sur le vœu n° 121 bis de l'Exécutif, nous pourrions voter à l'unanimité dans la joie et la bonne humeur. Tout dépend de vous.

La parole est d'abord à Mme Anne SOUYRIS, pour ne pas dévoiler plus de ce suspense insoutenable.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Merci pour cet enthousiasme de fin de Conseil. Effectivement, nous vous proposons un vœu de l'Exécutif parce que nous sommes d'accord avec le principe : il faut que ces bâtiments de l'ancienne clinique Tarnier soient de nouveau réutilisés rapidement. Il faut savoir que la clinique Tarnier appartient à la Ville de Paris. L'usage en était jusqu'à présent à l'A.P.-H.P. Depuis un certain temps, l'A.P.-H.P. ne s'en sert plus. L'idée de récupérer ces locaux, d'une part, pour un projet commun de soins d'enseignement et de recherche autour de la maïeutique de la gynécologie et de la santé des femmes, nous semble très bonne. Il faut maintenant en estimer le coût de la rénovation pour pouvoir le faire. Nous nous engageons au fait de produire un calendrier de libération des locaux avec l'A.P.-H.P. quand nous le saurons, évidemment, et sur ces fondements, de faire un projet que nous vous soumettrons quand les choses seront possibles avec l'A.P.-H.P. et que nous pourrions récupérer ces locaux.

Je vous remercie beaucoup de cette proposition de voter notre vœu bis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, c'est moi qui l'ai faite.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Ah, pardon.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je ne veux pas engager plus que cela le groupe Changer Paris.

Acceptez-vous de retirer votre vœu n° 121 pour que nous votions tous à l'unanimité dans la joie et la bonne humeur le vœu n° 121 bis ?

M. David ALPHAND. - Finalement, c'est comme si vous et moi, nous avions lu dans une boule de cristal, et cela se finit vraiment dans la joie et la bonne humeur.

Donc on le retire et on vote le vôtre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Merci beaucoup, David ALPHAND.

Le vœu n° 121 ayant été retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121 bis.

Je vous consulte, chers collègues.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Effectivement, le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 56).

2021 DGRI 7 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association "Centre des Cultures d'Afrique" relative à l'organisation du MOCA. - Forum des Cultures d'Afrique et des diasporas en France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que le projet de délibération DGRI 7 a été retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

CANOPE de Paris (anciennement conseil régional de documentation pédagogique de l'Académie de Paris) (R. 1) :

Suppléante :

- Maya AKKARI.

Etablissement public territorial de bassin "Seine Grands Lacs" (Conseil syndical) (R. 2) :

- M. Dan LERT,

- Mme Colombe BROSSEL, en remplacement de M. Christophe NAJDOVSKI, démissionnaire, désigné lors de la séance des 15, 16 et 17 décembre 2020.

Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM) (Comité syndical) (R. 3) :

Suppléante :

- Mme Fatoumata KONÉ.

Institut français (Conseil d'administration) (R. 4) :

- M. Arnaud NGATCHA.

Commission nationale pour l'UNESCO (CNFU) (Conseil d'administration) (R. 5) :

- M. Patrick BLOCHE.

Syndicat mixte des parcs du Tremblay et de Choisy Paris Val-de-Marne (Comité syndical) (R. 6) :

- M. Christophe NAJDOVSKI,

- M. Karim ZIADY,

- Mme Nathalie LAVILLE,

- Mme Delphine TERLIZZI,

- Mme Lamia EL AARAJE,

- M. Nicolas BONNET OULALDJ,

- Mme Elisabeth STIBBE.

Ile-de-France Mobilités (R. 7) :

- Mme Audrey PULVAR, en remplacement de M. Jean-François MARTINS, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée ci-après (R. 8) :

Collège Georges-Rouault 3, rue du Noyer-Durand (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Mme Fatoumata KONÉ,

- M. Nicolas NORDMAN.

Suppléants :

- M. Dan LERT,

- M. François DAGNAUD.

Commission permanente

- Mme Fatoumata KONÉ.

Collège Sonia Delaunay 14-16, rue Euryale Dehaynin (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Mme Alice TIMSIT,

- Mme Camille NAGET.

Suppléantes :

- Mme Léa FILOCHE,

- Mme Colombe BROSSEL.

Commission permanente

- Mme Alice TIMSIT.

Collège Henri Bergson 27, rue Edouard Pailleron (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- M. Roger MADEC,

- Mme Camille NAGET.

Suppléants :

- Mme Colombe BROSSEL,

- M. Jean-Philippe GILLET.

Commission permanente

- M. Roger MADEC.

Collège Edmond Michelet 70, rue de l'Ourcq (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- M. Mahor CHICHE,
- M. Jean-Philippe GILLET.

Suppléantes :

- Mme Colombe BROSSEL,
- Mme Camille NAGET.

Commission permanente

- M. Jean-Philippe GILLET.

Collège Edgar Varèse 16-18, rue Adolphe Mille (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- M. Jean-Philippe GILLET,
- Mme Colombe BROSSEL.

Suppléants :

- Mme Camille NAGET,
- M. Nicolas NORDMAN.

Commission permanente

- Mme Colombe BROSSEL.

Collège Guillaume-Budé 7-15, rue Jean-Quarré (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Mme Léa FILOCHE,
- M. Nicolas NORDMAN.

Suppléantes :

- Mme Alice TIMSIT,
- Mme Halima JEMNI.

Commission permanente

- M. Nicolas NORDMAN.

Collège Wolfgang-Amadeus-Mozart 7, rue Jomard (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- M. Jean-Philippe GILLET,
- M. Mahor CHICHE.

Suppléantes :

- Mme Camille NAGET,
- Mme Alice TIMSIT.

Commission permanente

- M. Jean-Philippe GILLET.

Collège Suzanne Lacore 141-143, boulevard Macdonald (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- M. Mahor CHICHE,

- Mme Marie TOUBIANA.

Suppléants :

- Mme Camille NAGET,

- M. Gérard LOUREIRO.

Commission permanente

- M. Mahor CHICHE.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Autres collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée et collèges de plus de 600 élèves ci- après (R. 9) :

Collège Georges-Brassens 4, rue Erik-Satie (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- M. Dan LERT,

- M. Gérard LOUREIRO.

Suppléantes :

- Mme Halima JEMNI,

- Mme Marie TOUBIANA.

Commission permanente

- M. Dan LERT.

Collège Edouard-Pailleron 33, rue Edouard-Pailleron (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Mme Fatoumata KONÉ,

- M. Gérard LOUREIRO.

Suppléants :

- M. Dan LERT,

- M. Roger MADEC.

Commission permanente

- Mme Fatoumata KONÉ.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2021, R. 1 à R. 9).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, comme il est de coutume en fin de séance, je tiens à remercier chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs des cabinets d'adjoints, évidemment des groupes, et à saluer la disponibilité, la compétence et le professionnalisme des services du Conseil de Paris parce que nous avons battu un record cette fois-ci. Nous avons fait la séance du Conseil de Paris à partir de trois salles : la salle du Conseil où nous sommes, la salle des fêtes et une salle virtuelle. Qu'ils soient remerciés pour la qualité technique de nos débats.

Mes chers collègues, prochaine séance les 9, 10, 11 - et peut-être 12 - mars, si vous êtes aussi bavards que durant cette présente séance.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Je vous remercie.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Questions du groupe Écologiste de Paris.

QE 2021-01 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata Koné, de Mme Léa Vasa et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la préemption et à l'achat de logements sociaux.

Libellé de la question :

"A l'instar d'autres instruments, tels que la transformation de bureaux en logements ou la réquisition, la préemption représente une mesure de choix permettant de produire du logement social par la rénovation du parc existant sans obérer les espaces libres dont nous avons cruellement besoin pour y aménager de la nature et des espaces verts. Dans l'objectif d'atteindre 25 % de logements sociaux, il nous faut mobiliser toute la palette des outils de la Ville mis à disposition, parmi lesquels la préemption et l'achat dans le parc. Par exemple, en ce moment même, les sites de petites annonces recensent plusieurs dizaines d'immeubles en vente à Paris.

Aussi, M. Émile MEUNIER, Mmes Fatoumata KONÉ, Léa VASA et les élu.e.s du groupe Écologiste de Paris interrogent la Ville de Paris sur le nombre et la surface de logements, achetés ou préemptés à Paris lors de la précédente mandature pour en faire du logement social. Les élu.e.s du groupe Écologiste de Paris souhaiteraient également connaître la proportion d'appartements et d'immeubles préemptés par rapport aux occasions offertes par le marché. Enfin, quelle a été la part du budget consacrée à l'achat et à la préemption de logements et d'immeubles, et quelle sera-t-elle dans cette mandature ?"

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"Au travers du compte foncier logement (CFL), la Ville s'est dotée d'importants moyens de financement de sa politique en faveur de la création de logement social.

Ainsi, entre 2010 et 2019, les paiements effectifs imputables sur le CFL ont été de 817 millions d'euros. Le montant annuel du compte foncier logement est aujourd'hui de 148 millions.

Durant la précédente mandature (2014-2020), la production de logements sociaux par le biais de la filière des préemptions a été de plus de 3.100 logements sociaux projetés dont 2.820 logements sociaux créés au sein d'immeubles acquis en totalité et 311 logements sociaux acquis dans le diffus.

Le premier objectif assigné à la préemption est de permettre un rééquilibrage géographique de la production de logements sociaux en privilégiant de ce point de vue des acquisitions en zone déficitaire. Sur la période 2014-2020, l'essentiel des préemptions s'est réalisé en zone déficitaire en logements sociaux."

QE 2021-02 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata Koné, de Mme Léa Vasa et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la construction de logement social par la transformation de bureaux en logements.

Libellé de la question :

"Alors que la crise sanitaire croise l'urgence sociale, la priorité doit aller à la création de logements sociaux.

Afin d'objectiver la situation dans notre ville et nous permettre de mieux notre politique de logement, M. Emile MEUNIER, Mmes Fatoumata KONÉ, Léa VASA et les élu.e.s du groupe Écologiste de Paris interrogent la Ville de Paris sur la surface de bureaux construites lors de la précédente mandature ainsi que celle construite de logements sociaux ?"

Réponse (MM. Ian BROSSAT, adjoint et Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Nous partageons pleinement votre conviction selon laquelle la priorité de la Ville doit être de garantir des logements accessibles et qualitatifs pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens et tout particulièrement pour les populations les plus précaires.

Nous avons tenu cet engagement lors de la précédente mandature. Jamais dans son histoire Paris n'a consacré autant d'argent au logement, avec 3 milliards d'euros d'investissements, soit le plus gros poste budgétaire de 2014-2020.

Trois actions ont été engagées pour favoriser le développement du logement social à Paris : la construction, notamment dans nos opérations d'aménagement ; la préemption et le conventionnement.

La production annuelle de logements sur la mandature précédente avoisine ainsi les 9.000 logements par an, dont 7.000 logements sociaux. Le bilan des logements sociaux livrés s'élève à 23.546 logements, pour une surface utile de 940.313 mètres carrés. La création de surface utile de bureaux sur la dernière mandature s'élève quant à elle à 540.000 mètres carrés.

Cette politique extrêmement volontariste en faveur du logement permet aujourd'hui à Paris d'atteindre un taux S.R.U. de 23%. Ainsi, près d'un logement sur quatre échappe à la spéculation immobilière et permet de loger à prix abordable 550.000 Parisiennes et Parisiens.

En complément de ces différents leviers et afin de stimuler la transformation de bureaux en logement, notre Exécutif a souhaité appliquer, dès janvier 2015, la "taxe sur les friches commerciales", ce qui équivaut, dans le cas parisien, à une taxation des surfaces d'activité vacantes depuis plus de deux ans et dont les propriétaires n'ont fait aucune démarche pour les commercialiser.

Notamment grâce à ce dispositif, depuis 2014, 330.000 mètres carrés de surface d'activité ont été transformées en logements à Paris (données APUR).

Il existe principalement deux types de transformations de bureaux en logements à Paris :

- Les transformations sur des bâtiments haussmanniens, d'anciens logements qui furent transformés en bureaux et qui reviennent ainsi à leur fonction initiale du début du XXe siècle.
- Les transformations sur des bâtiments d'activité issus des années 1960-1970 et inadaptés à l'organisation du travail actuel et qui demandent des restructurations plus lourdes et onéreuses.

Ces opérations de transformations sont une voie pour produire du logement et du logement social en particulier dans les arrondissements déficitaires, ceux du Centre et de l'Ouest.

Parmi les exemples de transformations de surfaces d'activités en logement social, nous pouvons citer les opérations suivantes :

- L'Ilot Saint-Germain, dans le 7e arrondissement. Les anciens bureaux du Ministère de la Défense y sont transformés en 251 logements sociaux.
- Rue de Lille, toujours dans le 7e arrondissement. Les anciens bureaux de l'INALCO y ont été transformés en 18 logements sociaux.
- Rue de Saint-Pétersbourg, dans le 8e arrondissement, près des Champs-Élysées. Les anciens bureaux de l'INPI y ont été transformés en 87 logements sociaux.
- Avenue du Coq, dans le 9e arrondissement. Des anciens bureaux privés y ont été transformés en 29 logements sociaux. L'opération a reçu le Prix de la réhabilitation en 2016.
- La Barre Cassan, dans le 5e arrondissement. Le site, qui abritait des anciens bureaux du Ministère de l'Enseignement supérieur, va être transformé en 550 logements sociaux étudiants.

En dehors de la crise sociale et économique sans précédent, le nombre de demandeurs de logements sociaux à Paris, demeurant particulièrement important, a toujours été un sujet d'attention forte pour la majorité. À cet effet, et encore davantage aujourd'hui, nos actions visent à répondre aux nouvelles attentes sociétales et aux conséquences qui émergent de cette période inédite.

Pour cette nouvelle mandature, nous réitérons avec force notre engagement constant pour le logement abordable à Paris, avec un programme ambitieux en matière de création de logements en faveur des personnes les plus vulnérables et des classes moyennes.

Nous poursuivons donc l'objectif de 25 % S.R.U. d'ici 2025, avec des logements sociaux répartis plus équitablement sur l'ensemble du territoire parisien.

Pour répondre à cette ambition, il est indispensable d'accompagner les quartiers vers plus de mixité et de favoriser le rééquilibrage territorial à Paris mais également dans l'ensemble du territoire métropolitain.

La déclinaison métropolitaine de ces politiques est essentielle, afin de développer de nouvelles réponses à la crise du logement dans la zone dense. À ce titre, nous œuvrons, au sein de la Métropole du Grand Paris, à l'adoption d'un Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement qui devra garantir l'effort collectif des 131 communes membres pour résorber la fracture Est/Ouest qui persiste dans la répartition des logements sociaux sur le territoire métropolitain.

Outre la construction de logements, compte tenu du contexte foncier extrêmement contraint sur le territoire parisien et de l'obsolescence d'une partie du parc tertiaire, nous voulons renforcer et accompagner le développement d'un tissu existant en favorisant et en facilitant la transformation de bureaux en logements.

La Ville de Paris est mobilisée en ce sens et compte montrer l'exemple.

Nous avons ainsi lancé le 9 février dernier un appel à projets qui vise à développer encore plus largement la transformation de bureaux en logements. Cet appel à projet vise à défendre une vision du développement urbain privilégiant l'évolution de la ville sur elle-même, vers une production de logement plus sobre, plus respectueuse de l'environnement et plus solidaire. À cet égard, le cahier des charges de l'appel à projets bureaux-logement prévoit pour chaque site une part conséquente de logements sociaux.

La politique du logement parisienne doit aussi aller dans le sens de la qualité de l'offre, notamment environnementale, en assurant que les logements sociaux parisiens soit résilients, sobres énergétiquement et habitables sur le long terme. Conformément au Plan Climat Air Énergie, nous prévoyons de réduire 35 % les consommations d'énergie sur l'ensemble du parc social parisien d'ici 2035 et de 50 % d'ici 2050. Ainsi, 150.000 logements, prioritairement du parc social, seront concernés durant la mandature par un nouveau programme d'amélioration de la performance énergétique, avec l'installation de panneaux solaires ou d'autres sources d'énergies renouvelables, la végétalisation des parties communes, la récupération des eaux de pluie, l'installation de garages à vélos et la création de bornes de recharge électriques.

L'ensemble de ces actions sera complété par le développement de plusieurs autres produits à destination des classes moyennes. La création de la Société Logement Abordable permettra de proposer des logements locatifs à un prix au moins 20 % inférieur au prix du marché.

Par ailleurs, depuis 2020, la Ville de Paris s'est dotée d'un Office Foncier Solidaire, basé sur le dispositif de dissociation du foncier et du bâti, et permettant d'offrir des logements à l'acquisition à moitié prix par rapport aux prix du marché immobilier parisien. Nous nous sommes ainsi fixé l'objectif de livrer 6.000 logements en baux réels solidaires (BRS) sur la mandature, au rythme de 1.000 par an, permettant ainsi de favoriser l'accession à la propriété pour les classes moyennes parisiennes.

Nous nous tenons à disposition pour répondre à toute autre question ou demande de précision éventuelle sur le sujet."

QE 2021-03 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata KONÉ, de Mme Léa VASA et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la transformation en logements des hôtels construits en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Libellé de la question :

"Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, il est prévu que 50 nouveaux hôtels soient construits.

Outre le fait que l'on peut légitimement se poser la question de la pertinence de ces hôtels en raison de la crise sanitaire, économique et sociale, qui pourrait mettre à mal les prévisions visant l'accueil de plusieurs millions de visiteurs par an à Paris, le contexte d'une ville très dense, déjà lourdement marquée par la rareté du logement et des espaces de respiration, les nécessités semblent davantage porter sur le logement des Parisiennes et des Parisiens que sur l'hébergement des touristes.

Aussi, M. Emile MEUNIER, Mmes Fatoumata KONÉ, Léa VASA et les élu.e.s du groupe Écologiste de Paris interrogent la ville de Paris sur la liste exhaustive :

- des hôtels construits ou devant être construits dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024 ;
- leur localisation dans Paris ;
- leur état d'avancement ainsi que leur destination post-JOP : est-il prévu que certains puissent servir de logement après les JOP ? Si oui, lesquels, et combien de mètre carré habitable cela représente-t-il ?"

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"L'accès au logement constitue une priorité pour la Ville de Paris.

Aujourd'hui, au regard du contexte de la crise sociale et sanitaire sans précédent que nous traversons, nous prenons en compte dans nos actions les conséquences et nouvelles attentes sociétales qui émergent de cette période inédite. Nous portons avec la plus grande attention les outils indispensables au développement harmonieux du territoire à l'échelle de la Ville mais aussi de la métropole.

Pour répondre à vos interrogations :

La Délégation générale des Jeux Olympiques et Paralympiques (DGJOP) a recensé via le dossier de candidature le besoin en hébergement pour les Jeux.

Ces estimations ont été affinées ensuite avec le Club Hébergement Paris 2024, en association avec les syndicats hôteliers : 618 hôtels font partie de l'inventaire, ce qui représente 42.000 chambres afin de couvrir les besoins de l'organisation (chiffre 2019). À l'échelle métropolitaine, le territoire recense 2.000 hôtels et 123.000 chambres.

La capacité hôtelière existante est donc suffisante pour les Jeux.

Nous rappelons que les visiteurs des Jeux ne s'additionnent pas avec les visiteurs traditionnels de Paris.

Nous rappelons que la construction de nouveaux hôtels était déjà très minoritaire ces dernières années puisque selon l'APUR, de 2014 à 2018, sur 119 créations d'hôtels, seuls 12 hôtels sont des constructions neuves. La

Ville de Paris souhaite par ailleurs favoriser la reconversion de bureaux en hôtels ou la transformation d'hôtels déjà existants car il est important de rappeler ici que l'offre touristique durable et éco-responsable est encore insuffisante à Paris, et que des hôtels pourront être reconvertis en hôtels plus durables, de qualités, écologiques et accessibles. Cela permettrait aussi de répondre à l'offre insuffisante en auberges de jeunesse et en hôtels familiaux, à destination des visiteurs de proximité au pouvoir d'achat modeste.

Il convient également de rappeler qu'en matière de logement, Paris 2024 a signé un concept olympique et paralympique innovant et unique en son genre. En s'appuyant sur des sites existants, Paris 2024 va minimiser son budget d'investissement et son impact carbone, pour un concept résolument responsable incluant des programmes basés sur le partage des usages. Les Jeux vont être déployés en cœur de ville et certains besoins d'hébergement liés aux Jeux feront l'objet d'opérations spécifiques. Ainsi, le Village des Athlètes et le Village des médias seront reconvertis en logements après les Jeux.

Outre l'aménagement de logements sociaux, d'écoles, de crèches, de parcs, de gymnases, ils respecteront également nos ambitions en termes d'excellence environnementale, de protection et développement de la biodiversité, de contribution aux objectifs du plan climat, d'adaptation de la ville au climat de 2050.

En cohérence avec nos engagements, ces transformations permettront d'accélérer le rééquilibrage et la production de logements sociaux à l'échelle métropolitaine pour construire une politique partagée en terme de mixité, d'accessibilité, et diversité pour un Grand Paris rééquilibré, apaisé, multipolaire.

Ces perspectives s'inscrivent naturellement dans le cadre des objectifs de cette nouvelle mandature et de la mise en place d'une politique volontariste en matière d'aménagement du territoire, de création de logements, d'amélioration de la qualité de vie et d'exigence environnementale pour une ville toujours plus sociale, plus verte et plus inclusive."

QE 2021-04 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata KONÉ, de Mme Léa VASA et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la création de logement social lors de la mandature 2014-2020.

Libellé de la question :

"Le principal enjeu de la réforme du P.L.U., en cours, sera de conjuguer la respiration de la ville, la création d'espaces verts et celle de logements sociaux, afin d'atteindre l'objectif de 25 % affiché dans la loi SRU tout en répondant aux attentes légitimes des Parisiennes et Parisiens concernant la présence accrue de nature.

Afin de mener les travaux relatifs à la révision du P.L.U. dans les meilleures conditions, nous souhaitons avoir un état des lieux précis du travail accompli lors de la dernière mandature.

Aussi, M. Emile MEUNIER, Mmes Fatoumata KONÉ, Léa VASA et les élu.e.s du groupe Écologiste de Paris interrogent la Ville de Paris sur les logements sociaux produits à Paris (en nombre et en m2) par catégorie (PLAI, PLUS, PLS et OFS) et par origine de création (construction, préemption, transformation de bureaux, réquisition, etc.), année par année, pendant la précédente mandature. Ils demandent également à la Ville de Paris l'évolution de la répartition du budget consacré par type de création (construction, préemption, transformation de bureaux, réquisition, etc.), par année lors de la précédente mandature et, si cela a déjà été arbitré, pour la mandature à venir."

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"Toutes les métropoles mondiales connaissent un renchérissement du logement : New-York, Londres, Tokyo. Paris doit également faire face à ce défi.

Pour y répondre, notre majorité a choisi d'investir 3 milliards d'euros en faveur du logement des familles populaires et des classes moyennes depuis 2014.

Entre 2014 et 2020, nous avons ainsi produit 41 354 nouveaux logements sociaux. C'est ce choix politique et financier qui explique que des infirmiers, caissiers, enseignants, jeunes cadres, livreurs - toutes celles et tous ceux qui font la richesse de notre ville au quotidien - puissent rester vivre à Paris. Ce choix politique distingue notre capitale des autres métropoles mondiales. À titre d'exemple, à Paris, près d'un habitant sur quatre est désormais protégé de la spéculation grâce au logement social, contre un habitant sur dix-sept à New-York.

Par catégorie de financement :

31 % des logements ont été produits en PLA-I, soit un total de 12.625 logements (par année, 2014 : 1.955, 2015 : 2.278, 2016 : 2.001, 2017 : 2.802, 2018 : 1.669, 2019 : 1.930).

39 % des logements ont été produits en PLUS (2014 : 3.224, 2015 : 2.733, 2016 : 2.962, 2017 : 2.613, 2018 : 2.190, 2019 : 2.293)

31 % des logements ont été produits en PLS (2014 : 1.987, 2015 : 2.377, 2016 : 2.539, 2017 : 1.903, 2018 : 2.398, 2019 : 1.500).

Par type d'opération :

37 % des logements ont été produits en construction neuve, soit un total de 15.305 logements équivalent à 590.869 mètres carrés de SDP (2014 : 3.301, 2015 : 2.233, 2016 : 2.651, 2017 : 3.776, 2018 : 1.923, 2019 : 1.421) ;

11 % des logements ont été produits par de l'acquisition réhabilitation, soit un total de 4.704 logements équivalent à 188.705 mètres carrés de SDP (2014 : 318, 2015 : 624, 2016 : 1.011, 2017 : 690, 2018 : 970, 2019 : 1.091) ;

52% des logements ont été produits par de l'acquisition conventionnement, soit un total de 21345 logements équivalent à 1 065 949 mètres carrés de SDP (2014 : 3547, 2015 : 4531, 2016 : 3840, 2017 : 2852, 2018 : 3364, 2019 : 3211).

Sur les 41.354 logements sociaux produits, 1 % des logements ont été produits par de l'appropriation publique, 3 % sur du foncier public non municipal, 48 % par du conventionnement de logements déjà existants, 9 % suite à l'application du DPU, 4 % sur du foncier municipal, 10 % sur des opérations d'aménagement, 7 % par des opportunités BS, 5 % par des modifications du PLU et 13 % par des restructurations-optimisations.

Le total des subventions attribuées par la Ville de Paris sur la période 2014-2019 pour la production de nouveaux logements sociaux s'élève à 827.809.970 euros. L'Etat a financé la construction des logements sociaux à hauteur de 449.910.305 euros.

Concernant les subventions de la Ville de Paris, le budget est réparti comme suit :

- 2 % pour des productions via de l'appropriation publique ;
- 6 % pour des productions sur du foncier public ;
- 21 % pour des productions en conventionnements du parc existant ;
- 18 % pour des productions via DPU ;
- 9 % pour des productions sur du foncier municipal ;
- 13 % pour des productions sur des opérations d'aménagement ;
- 6 % pour des productions via opportunités BS ;
- 8 % pour des productions via des modifications des règles du PLU ;
- 15 % pour des productions via des restructurations optimisation."

QE 2021-05 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata KONÉ, de Mme Léa VASA et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la lutte contre la vacance des logements.

Libellé de la question :

"Les rapports annuels sur le logement de la Fondation Abbé Pierre font état d'une recrudescence du nombre de personnes n'ayant pas accès au logement en France et dans la Capitale. Dans le contexte de la crise sanitaire et la croissance fulgurante des inégalités, le logement représente la pierre angulaire d'un accès à la vie digne, au travail, aux soins, à l'alimentation. Plus que jamais, la nécessité de produire un logement très social, accessible aux ménages et aux personnes les plus fragiles, se fait sentir.

Malgré cette urgence, la Ville de Paris concentre un nombre important de logements vides, soit 232.000 logements recensés. 17 % des logements de la Capitale sont inoccupés, de manière temporaire ou structurelle. Ces 5 dernières années, on observe une augmentation de 3 points de ce chiffre.

Aussi, M. Emile MEUNIER, Mmes Fatoumata KONÉ, Léa VASA et les élu.e.s du groupe Écologiste de Paris interrogent la Ville de Paris sur les derniers chiffres de la vacance, sur les actions qui ont été menées lors de la précédente mandature pour y remédier et celles qui seront menées dans cette mandature ? Avez-vous eu, notamment, recours à la loi de réquisition, et sinon, pour quelles raisons ? Combien de logements estimez-vous avoir pu remettre sur le marché grâce aux mesures menées sous la précédente mandature et quels sont vos objectifs pour cette mandature ? Quelle était la part du budget consacrée à la réquisition des logements vacants, année par année, lors de la précédente mandature et quelle sera la part du budget qui y sera dédiée pour la prochaine mandature ?"

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"La Ville de Paris, particulièrement dense et chère, qui offre un bon exemple de déploiement à grande échelle des outils nécessaires pour atteindre ses objectifs triennaux de rattrapage (16 % de H.L.M. en 2010, 19 % en 2015, 22 % en 2020 et 25 % attendus en 2025, contre 14 % en 2003), a délimité dans son PLU, 417 emplacements réservés partiellement ou intégralement pour le logement, dont 382 pour la construction de logement social".

Comme le souligne la Fondation Abbé-Pierre dans son rapport annuel de 2020 sur "L'état du mal logement" (p. 185), notre ville mène une politique ambitieuse en matière de logement social depuis de nombreuses années, lui ayant ainsi permis de rattraper son retard.

Citée en exemple, Paris est aujourd'hui l'unique capitale européenne à avoir doublé sa part de logements sociaux en vingt ans. Ce choix politique de notre majorité s'inscrit dans une longue durée et est régulièrement mis en avant en Europe ("Housing Europe").

Pour arriver à ce résultat, notre Collectivité a mobilisé l'ensemble des leviers relevant de ses compétences, sans exception : la construction neuve, la préemption d'immeubles anciens, le conventionnement, la transformation de bureaux obsolètes en logements, la surélévation, le foncier solidaire.

S'agissant de la loi de réquisition, à laquelle vous faites référence, il s'agit d'un levier de la politique du logement à la main de l'État, inutilisé depuis vingt ans.

Son dernier recours remonte à 2001, à l'initiative de Marie-Noëlle LIENEMANN : la Secrétaire d'État au Logement dans le gouvernement de Lionel JOSPIN avait alors réquisitionné 147 logements vides à Paris.

Depuis 2001, notre majorité interpelle chaque Ministre du logement afin que l'État puisse se saisir de son pouvoir de réquisition jusqu'à son terme.

Vous trouverez, ci-dessous, in extenso, notre dernier courrier, en date du 8 juillet 2020, à l'adresse de Mme WARGON, Ministre déléguée en charge du Logement.

"Madame la Ministre,

Alors que la trêve des expulsions locatives prend fin ce vendredi, je souhaiterais attirer votre attention sur les conséquences humaines et sociales d'une telle décision gouvernementale au moment où la crise économique produit déjà de violents effets.

Nombreuses sont aujourd'hui les familles nous exprimant leur profonde inquiétude quant à la possibilité de se retrouver sans solution d'hébergement dès ce mois-ci.

Pour notre part, et afin de protéger les Parisiennes et les Parisiens, nous avons souhaité avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, prolonger jusqu'au 31 octobre prochain cette trêve pour l'ensemble des locataires de bonne foi relevant du parc social de la Ville de Paris.

Par la présente et au regard du contexte exceptionnel que notre pays traverse, je vous demande solennellement la prolongation de la trêve pour le parc d'habitation privé ; à défaut, je vous demande qu'une solution de logement ou d'hébergement puisse être systématiquement proposée par les services de l'État aux familles avant le concours de la force publique.

Vous disposez du pouvoir de réquisition pour les immeubles qui connaissent une vacance prolongée."

Mobilisé très longue date sur ce sujet, je n'ai cessé d'attirer l'attention du gouvernement sur quatre adresses qui peuvent faire l'objet d'une procédure de réquisition immédiate.

- 35, rue Maurice Ripoche, 75014 ;
- 18, rue du Croissant, 75002 ;
- 69, rue de Sèvres, 75006 ;
- 1-15, rue de Rome, 75008.

Ces adresses ont donné lieu à des échanges avec la Préfecture, jusqu'à ce jour sans réponse.

Enfin, à l'occasion de votre prise de fonctions, je souhaiterais également attirer votre attention sur un outil fiscal pouvant venir utilement compléter la taxe sur les logements vacants actuellement en vigueur. Pour qu'elle soit pleinement efficace, il conviendrait d'en rehausser les taux. C'est la condition pour inciter les particuliers à occuper, vendre ou louer leurs logements, et leur redonner ainsi leur vocation première.

Nul ne peut comprendre que tant de logements soient vides dans Paris au moment où nos concitoyens vulnérables craignent de se retrouver à la rue.

Dans un esprit républicain, je me tiens à votre disposition ces prochains jours ou prochaines semaines afin d'échanger et vous faire part des réflexions qui sont les miennes sur un sujet sur lequel nous avons besoin d'une mobilisation forte de l'État.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.""

QE 2021-06 Question de M. Émile MEUNIER, de Mme Fatoumata KONÉ, de Mme Léa VASA et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la production de logement social par la transformation de bureaux en logements.

Libellé de la question :

"Alors que la crise sanitaire croise l'urgence écologique et sociale, la transformation de bureaux en logements apparaît comme un levier de choix pour produire du logement social tout en évitant d'artificialiser des mètres carrés supplémentaires.

Aussi, M. Emile MEUNIER, Mmes Fatoumata KONÉ, Léa VASA et les élu.e.s du groupe Écologiste de Paris interrogent la Ville de Paris sur le nombre et la surface de transformation de bureaux en logements sociaux lors de la précédente mandature, ainsi que le budget consacré, année par année ? Combien avez-vous identifié de surfaces potentiellement transformables et combien comptez-vous transformer durant cette mandature ? Quelle est la part de budget que vous comptez y consacrer dans cette mandature ?"

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"Dans le cadre de cette nouvelle mandature, la Maire de Paris est engagée pour poursuivre et renforcer sa politique de logement en actionnant tous les leviers existants, y compris celui de la transformation de bureaux en logements.

En effet, la Municipalité œuvre en faveur du développement de logements abordables au travers de nouveaux outils, et sur l'ensemble du territoire parisien.

Depuis 2014, 330.000 mètres carrés de surface d'activité ont été transformées en logements à Paris (données APUR).

Ces derniers jours, nous avons lancé un nouvel appel à projets urbains innovants permettant de faciliter la transformation de bureaux en logements sur des sites privés ou parapublics nous permettant d'être associé aux choix et aux programmes qui seront développés.

Les six premiers sites permettront à minima la transformation d'environ 55.000 mètres carrés, auxquels s'ajouteront les éventuelles constructions nouvelles. Cet appel à projets a vocation à être alimenté de nouveaux sites régulièrement afin d'accélérer ces mutations, grâce à un processus facilité et accéléré.

La transformation de locaux d'activités et particulièrement de bureaux en logements sera au cœur de la mandature, et nous nous appuyerons sur la consolidation de partenariat avec des propriétaires privés ou parapublics, en plus des conversions que nous engagerons sur nos propres actifs.

Si le volume budgétaire qui lui sera dédié n'est pas encore défini, il sera pensé en cohérence avec l'ensemble de l'investissement massif en faveur du logement ambitionné par la majorité."

Votes spécifiés.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 2, DVD 22, DVD 25, DAE 70 et le vœu n° 62.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur le vœu "Hercule" (V. 62) et le projet de délibération DSIN 2.

Le groupe Ecologiste de Paris s'abstient sur le projet de délibération DRH 2 et sur la désignation à Ile-de-France Mobilités (2021, R. 7) et vote l'ensemble des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Anne-Claire BOUX ne prend pas part au vote sur le vœu "Hercule" (V. 62).

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 22 et les vœux n°s 22, 82, 83 et 97.

Le groupe Changer Paris ne prend pas part au vote sur le vœu n° 34.

Mme Maud GATEL ne prend pas part au vote sur les vœux n°s 62 et 62 bis.

M. Patrick VIRY et Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE votent pour le vœu n° 57.

Mmes Geneviève GARRIGOS, Nathalie LAVILLE, M. Eric PLIEZ, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI et M. Hamidou SAMAKÉ s'abstiennent sur le vœu n° 111.

Mme Pénélope KOMITÈS, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Eric LEJOINDRE, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Alice COFFIN, M. Nicolas BONNET-OULALDJ et Mme Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 1.

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes s'abstient sur le vœu n° 4 amendé, les amendements n°s 19, 126, le projet de délibération DU 5 et vote pour l'amendement n° 137.

Votes spécifiques.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 31 et DU 14.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alice COFFIN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Eric LEJOINDRE, Mme Valérie MONTANDON et M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 1 et DVD 1.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 4.

M. Patrick BLOCHE, Mme Colombe BROSSEL, M. François DAGNAUD, Mme Léa FILOCHE, MM. Jacques GALVANI, Franck MARGAIN, Mmes Camille NAGET et Alice TIMSIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 4.

MM. Jean-Noël AQUA, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mmes Véronique BUCAILLE, Delphine BÜRKLI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Alexandra CORDEBARD, MM. Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mmes Rachida DATI, Jeanne D'HAUTESERRE, M. François-Marie DIDIER, Mmes Agnès EVREN, Afaf GABELOTAUD, MM. Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Mmes Antoinette GUHL, Anne HIDALGO, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, MM. Jean-Pierre LECOQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emmanuel MESSAS, Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Carine PETIT, MM. Eric PLIEZ, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN, MM. François VAUGLIN, Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 4.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 22.

M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Jeanne D'HAUTESERRE, M. Frédéric HOCQUARD, Mmes Fatoumata KONÉ, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, M. Emile MEUNIER, Mmes Laurence PATRICE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 28 et DLH 37.

Mmes Maya AKKARI, Marie-Christine LEMARDELEY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 234.

Mme Olivia POLSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 43.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 3.

MM. Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jean-François MARTINS et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 22 et DVD 25.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 38.

Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, MM. Jérôme COUMET, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 20, DLH 21 et DLH 30.

MM. David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU, Mme Halima JEMNI, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 24 et DLH 27.

Mme Carine PETIT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 36.

Mmes Maya AKKARI, Lamia EL AARAJE, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 5, DVD 7, DVD 9 et DVD 10.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE, Mme Colombe BROSSEL, M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Alexandra CORDEBARD, Afaf GABELOTAUD, MM. Boris JAMET-FOURNIER, Jean-Pierre LECOQ et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 43.

MM. Jérôme COUMET, Alexandre FLORENTIN, Mmes Dominique KIELEMOËS, Johanne KOUASSI, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 7.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Jean-François MARTINS, Arnaud NGATCHA, Nicolas NORDMAN, Pierre RABADAN, Mmes Karen TAÏEB et Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 3.

Mmes Maya AKKARI, Delphine BÜRKLI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Geneviève LARDY WORINGER, Maud LELIEVRE, Véronique LEVIEUX, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Eric PLIEZ, Mmes Audrey PULVAR, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Emmanuelle RIVIER et M. Hamidou SAMAKÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 22.

M. Nour DURAND-RAUCHER, Mmes Dominique KIELEMOËS, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Hélène JACQUEMONT, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Karen TAÏEB, M. Karim ZIADY, Mme Hélène BIDARD, MM. Jean-François MARTINS, David BELLIARD, Mmes Sandrine CHARNOZ, Alice COFFIN, Pénélope

KOMITÈS, M. Franck MARGAIN et Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 2 et DASCO 7.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Dan LERT, Gérard LOUREIRO, Mmes Camille NAGET et Marie TOUBIANA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 2 et DASCO 4.

M. Ian BROSSAT, Mme Barbara GOMES, M. Eric LEJOINDRE, Mme Douchka MARKOVIC, M. Maxime COCHARD, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mmes Carine PETIT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Patrick VIRY, Grégory CANAL, François CONNAULT, Nicolas JEANNETÉ, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques GALVANI, Rudolph GRANIER, Jean-Noël AQUA, Mmes Johanne KOUASSI, Nathalie LAVILLE, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence PATRICE, Léa VASA, Dominique VERSINI, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Jack-Yves BOHBOT, Mme Karen TAÏEB, M. Karim ZIADY, Mmes Inès de RAGUENEL, Catherine IBLED, MM. Franck LEFEVRE, Jérôme LORIAU, Emmanuel COBLENCE, Antoine GUILLOU, Paul HATTE, Frédéric PÉCHENARD, Gauthier CARON-THIBAUT, Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Véronique LEVIEUX, Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Vincent BALADI, Mmes Jeanne D'HAUTESERRE, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Alice TIMSIT, M. David ALPHAND, Mmes Samia BADAT-KARAM, Véronique BUCAILLE, MM. Stéphane CAPLIEZ, François DAGNAUD, Dan LERT, Nicolas NORDMAN, Mmes Maud GATEL, Anessa LAHOUESSA, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean-Baptiste OLIVIER, Mmes Marie-José RAYMOND-ROSSI, Elisabeth STIBBE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Geneviève GARRIGOS, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Mmes Anne-Claire BOUX, Afaf GABELOTAUD, Carine ROLLAND, M. Jean-Philippe GILLET, Mme Camille NAGET, M. Mahor CHICHE, Mme Béatrice PATRIE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anne SOUYRIS, M. Jacques BAUDRIER, Mmes Antoinette GUHL, Raphaëlle PRIMET, MM. Hamidou SAMAKÉ, Ariel WEIL, Pierre RABADAN, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Lamia EL AARAJE, MM. Sylvain RAIFAUD, Paul SIMONDON, Gérard LOUREIRO, Mmes Marie TOUBIANA, Maya AKKARI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Emile MEUNIER, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Halima JEMNI, M. Roger MADEC, Mme Fatoumata KONÉ, M. Nicolas BONNET-LOALDJ, Mme Alice COFFIN, M. Franck MARGAIN, Mmes Valérie MONTANDON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Florence BERTHOUT, Anne BIRABEN, M. Pierre CASANOVA, Mmes Nathalie MAQUOI, Alix BOUGERET, Hélène JACQUEMONT, Delphine BÜRKL, M. Alexis GOVCIYAN, Mmes Maud LELIEVRE, Séverine de COMPREIGNAC, Céline HERVIEU, MM. Jean-Pierre LECOQ, Stéphane CAPLIEZ, Emmanuel MESSAS, Jérémy REDLER, Mmes Emmanuelle RIVIER, Audrey PULVAR, Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mmes Aurélie PIRILLO, Célia BLAUDEL, Olivia POLSKI, Sandra BOËLLE, MM. Emmanuel MESSAS, René-François BERNARD, Mmes Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jacques MARTIAL, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. David BELLARD, Jean-François MARTINS, Mmes Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, M. Rudolph GRANIER, Mmes Emmanuelle PIERRE-MARIE, Hélène JACQUEMONT, Carline LUBIN-NOËL, Hélène BIDARD, Dominique KIELEMOËS et M. Jean LAUSSUCQ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2.

Mme Laurence PATRICE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 366.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2021 DVD 1 Parc de stationnement Bercy Hôtel (12e) - Avenant n° 1 à la convention de concession.

2021 DVD 2 Tramway T3 Ouest - Convention de prestation de mission d'accompagnement en phase réalisation pour la mise en place d'un système d'auscultation de la ligne 3 du métro au profit de la RATP.

2021 DVD 22 Prolongement RER E EOLE vers l'ouest. Convention de financement pour la réalisation de travaux REA 5 et protocole relais.

M. David BELLARD, rapporteur.

2021 DASCO 4 Subvention (39.985 euros) à un collège au titre du budget participatif des collèges.

2021 DFPE 23 - DAE-DDCT-DJS Subventions (770.500 euros), signature de 6 conventions et 1 avenant pour le fonctionnement des ludothèques et des ludomouv'citoyennes dans les 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

2021 DFPE 25 - DAC-DDCT Concilier les différents temps de vie - Subventions (196.000 euros), à trois associations : Parrains Par Mille (convention), Réseau Môm'Artre (avenant n° 2) et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2021 DLH 24 Garantie d'emprunt au bénéfice de la RIVP pour trois emprunts d'un montant total de 79.700.000 euros visant le financement de diverses opérations.

2021 DLH 28 Location de l'immeuble 169, quai de Valmy (10e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2021 DLH 30 Réitération de garantie d'emprunt par la Ville dans le cadre du financement d'une opération de Paris Habitat.

2021 DLH 31 Réitération de garantie d'emprunt par la Ville dans le cadre d'un réaménagement de dette demandée par 1001 Vies Habitat (ex Logement Francilien).

2021 DLH 32 Modification des garanties d'emprunt d'une opération de logement social demandée par la CDC Habitat Social (ex Efidis).

2021 DLH 36 Demande de garantie d'emprunt pour la réalisation d'un programme de construction de logements sociaux par la société RLF (Résidences le Logement des Fonctionnaires).

2021 DLH 37 Modification des garanties d'emprunts de 4 programmes de rénovation d'immeubles de logements sociaux demandée par Elogie-SIEMP.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2021 DDCT 3 Conseil d'administration de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE). Rémunération annuelle d'une représentante de la Ville de Paris.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2021 DASES 21 Subvention d'investissement de 15.500 euros, subvention de fonctionnement de 14.481 euros et conventions avec l'association Bagagerie Solidaire 14, pour l'installation d'une bagagerie provisoire (14e).

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2021 DAE 37 Convention d'occupation du domaine public avec l'association 13 Avenir (13e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2021 DASES 3 Subvention d'investissement (100 000 euros) et convention avec la SA d'HLM 3F RÉSIDENCES pour l'aménagement d'un Foyer d'Accueil Médicalisé et d'un Service de Répit situés rue des Ecluses (10e).

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2021 DSIN 2 Renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour les services de communications électroniques et les systèmes d'information géographique - Autorisation.

2021 DU 7 Acquisition auprès de la SEMAPA d'un volume destiné à un gymnase dans la ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Secteur Tolbiac.

2021 DU 10 Thiais (94) - Constitution de servitude sur la parcelle de terrain 12 rue du Général Vauflaire.

2021 DU 14 Secteur villa d'Este (13e) - Revaloriser des abords de la tour Abeille, 14 villa d'Este (13e), budget participatif 2019 - Subvention (300.000 euros) et convention avec Mille Une Vies Habitat.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2021 DAJ 2 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur des créations artistiques réalisées par la SA Opérationnelle à la demande de la Mairie du 13e.

2021 DRH 2 Modification du statut particulier applicable au corps des agents techniques de la petite enfance et du statut particulier du corps des techniciens des services opérationnels de la Ville de Paris.

2021 DRH 3 Modification du statut particulier applicable au corps des secrétaires médicaux et sociaux d'administrations parisiennes.

2021 DRH 4 Modification des dispositions relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Ville de Paris.

2021 DRH 5 Modification de la classification des diplômes dans les statuts particuliers des corps de la Ville de Paris.

2021 DRH 8 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et programmes de l'examen professionnel pour l'accès des conseillers logement au corps des Secrétaires Médicaux et Sociaux, spécialité médico-sociale.

2021 DRH 9 Fixation nature épreuves et règlement concours technicien supérieur principal spécialité prévention des risques professionnels.

2021 DRH 10 Fixation de la nature de l'épreuve et des modalités de l'examen professionnel d'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Commune de Paris (CAPSA).

2021 DRH 11 Approbation de la signature d'une convention avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2021-2023.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2021 DFPE 21 Subvention (70.712 euros), avenant n° 6 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11e).

2021 DFPE 22 Subvention (90.994 euros), avenant n° 6 à l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale (20e).

2021 DFPE 28 Subventions de fonctionnement (1.513.209 euros), subvention d'équipement (336.748 euros) et avenants à l'association U.D.A.F. de Paris (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 56 Subvention (4.506 euros) et convention avec l'association Relais 59 pour des travaux d'aménagement et de mises aux normes du multi accueil situé au 1 rue Hector Malot (12e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2021 DPE 1 Participation à la cinquième phase (2019-2023) du programme de recherche "Observatoire des Polluants Urbains en Ile de France" - Avenant à la convention avec l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

2021 DPE 6 Flux financiers entre la Ville de Paris et Eau de Paris - Conventions de modalités techniques, financières et administratives.

M. Dan LERT, rapporteur.

2021 SG 2 Convention de mise à disposition portant subvention en nature pour l'Association pour la promotion de la gastronomie dans le cadre de l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et de la Francophonie en janvier 2021.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur.

2021 DEVE 3 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2021 DGRI 9 Subvention (1.633.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF.

2021 DGRI 13 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et Paris School of Business pour l'organisation de l'événement "Assises contre le négationnisme" le lundi 8 février 2021.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2021 PP 1 Protocole d'accord transactionnel avec la compagnie d'assurances CHUBB, assureur responsabilité civile, subrogée dans les droits de la société Éric BOMPARD.

2021 PP 2 Dispositions relatives à l'allocation ouverte aux parents d'enfants handicapés (APEH) relevant du statut des administrations parisiennes affectés à la Préfecture de police.

2021 PP 3 Convention groupement commandes avec services État de la PP et services associés du MI pour acquisition petites fournitures, consommables et accessoires non référencés par les constructeurs.

2021 PP 4 Acquisition par le Laboratoire central de la préfecture de police de plusieurs chaînes d'analyse par chromatographie en 3 lots.

2021 PP 5 Acquisition par le Laboratoire central de la Préfecture de police d'une chaîne analytique LC/HRMS destinée à l'identification et au dosage d'explosifs organiques et de produits inconnus.

2021 PP 7 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'entretien, la maintenance préventive et corrective et les vérifications réglementaires des portes et portails manuels et motorisés des bâtiments de la PP et des services du SGAMI IDF.

2021 PP 8 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour traitement biologique des équipements sanitaires, bâtiments PP, et autres services du SGAMI IDF.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2021 DAC 486 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Mac Orlan au 10 rue du Ranelagh (16e).

2021 DAC 487 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la première réunion du Comité Parisien de la Libération du 23 octobre 1943 au 4 rue Girardon (18e).

2021 DAC 488 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du rôle du Couvent des Récollets pendant la Révolution française au 150-154 rue du Faubourg Saint-Martin (10e).

2021 DAC 493 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude-Adrien Helvétius et à Anne-Catherine de Ligniville d'Autricourt au 8 rue Sainte-Anne (1er).

2021 DEVE 2 Dénomination "jardin Louise Weber dite La Goulue" attribuée à l'espace vert situé 14 rue Burq (18e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2021 DAE 35 Subvention (6.100 euros) au Comité Soufflot pour les illuminations de fin d'année 2020 (5e).

2021 DAE 46 Compagnie des Marbreries de Paris - Prolongation de deux ans de la convention d'occupation du domaine public au cimetière de Passy (16e) - Avenant.

2021 DAE 47 Emplacement commercial Place de Budapest (9e) - Convention d'occupation du domaine public.

2021 DAE 48 Emplacement commercial sur le parvis de l'Hôtel de Ville (4e) - Convention d'occupation du domaine public.

2021 DAE 49 Emplacement commercial Square des Batignolles (17e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2021 DAC 234 Mise en œuvre du versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité internationale des arts dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques.

2021 DAC 688 Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Les Plateaux Sauvages (20e).

2021 DICOM 2 Expositions sur la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2021 DFA 2 Mise à jour de la grille tarifaire concernant la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2022.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2021 DASES 7 Subvention (3.000 euros) à l'association SOS Médecins Paris (13e) dans le cadre de ses actions de dépistage de la COVID 19.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2021 DAC 367 Subvention (5.000 euros) à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.A.R.T.

2021 DAC 373 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie.

2021 DAC 685 Temple de la Résurrection (15e). Autorisation à l'association culturelle de l'église protestante unie (ACEPU) de déposer un permis de construire.

2021 DAC 687 Classement au titre des monuments historiques, en tant qu'ensemble mobilier historique, de deux ornements de Saint-Germain l'Auxerrois.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2021 DJS 56 Subvention (600.000 euros) au Stade Français Paris au titre de l'année 2021.

2021 DJS 57 Subvention (440.000 euros) à Paris 92 au titre de l'année 2021.

2021 DJS 58 Subvention (260.000 euros) au Stade Français Paris Saint Cloud au titre de l'année 2021.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2021 DDCT 1 - DASCO-DJS Subventions (88.500 euros) au titre de la vie associative à treize associations.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2021 PP 6 Communication de la liste des marchés conclus du 1er septembre au 31 décembre 2020 au titre de la délégation accordée au PP, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 26 janvier 2021

Présent-e-s :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Danielle SIMONNET, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine

GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florent LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON et Francis SZPNER.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Grégory CANAL.

Absente :

Mme Rachida DATI.

Sous la présidence de M. SZPNER, la séance est ouverte à 15 heures 38.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. SZPNER procède à un appel à candidature pour les fonctions de président et de vice-présidents de la Commission. Mme CARRÈRE-GÉE propose sa candidature pour les fonctions de président et MM. GLEIZES et MARTINS à celles de vice-présidents.

La Commission procède au vote à main levée. Mme CARRÈRE-GÉE est élue présidente de la Commission à l'unanimité. MM. GLEIZES et MARTINS sont élus vice-présidents de la Commission à l'unanimité.

Mme CARRÈRE-GÉE reprend la présidence de la séance.

M. GUILLOU fait un point d'étape sur la situation des agents de la Ville pendant la crise sanitaire. Il revient sur le déploiement du télétravail. Il indique également la mise en place d'un centre de vaccination pour les agents vulnérables.

Intervention de Mmes CARRÈRE-GÉE, SIMONNET et de M. BOHBOT.

Réponse de M. GUILLOU.

M. SIMONDON présente les tableaux de bords financiers.

Intervention de Mmes CARRÈRE-GÉE, SIMONNET et de M. MARTINS.

Réponse de M. SIMONDON.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 35 à son ordre du jour :

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ présente les projets de délibération de sa délégation.

DFA 1 : Création d'une filiale de la SAE POPB dédiée à l'exploitation de l'Aréna 2 :

Intervention de Mme TIMSIT, de MM. GLEIZES, MARTINS et HOCQUARD. Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Mme GABELOTAUD présente les projets de délibération relevant de sa délégation.

DAE 44 : Convention quadriennale avec la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris IDF :

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE. Réponse de Mme GABELOTAUD.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - M. GUILLOU, rapporteur :

M. GUILLOU évoque les principaux projets de délibération de sa délégation.

DRH 11 : Approbation de la signature d'une convention avec le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE. Réponse de M. GUILLOU.

Economie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur :

M. LETISSIER présente le projet de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat et professions libérales et métiers d'art et mode - Mme POLSKI, rapporteure :

Mme POLSKI apporte des éléments de compréhension sur les projets de délibération de sa délégation.

DAE 43 : Dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité :

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE. Réponse de Mme POLSKI.

DAE 71 : Partenariat avec la banque des territoires :

Intervention de M. GLEIZES. Réponse de Mme POLSKI.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD présente le projet de délibération DAE 70 : Participation au fonds Avenir Soutien Tourisme mis en place par la BPI :

Intervention de Mme SIMONNET et MM. GLEIZES et BOHBOT. Réponse de M. HOCQUARD et Mme POLSKI.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur :

M. SIMONDON présente les principaux projets de délibération de sa délégation.

DAJ 1 : Approbation du règlement intérieur de la CAO de la Ville et du règlement intérieur de la Commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT :

Intervention de M. BOHBOT.

DFA 3 : Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel :

Intervention de M. BOHBOT. Réponse de M. SIMONDON et Mme POLSKI.

Vœux et amendements :

8 vœux ont déposés.

Séance levée à 17 heures 25.

Prochaine Commission le lundi 2 mars à 15 heures 30.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 25 janvier 2021

Présent-e-s :

Mmes Anne BIRABEN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Absente :

Mme Alice COFFIN.

Sous la présidence de M. MARTIAL, la séance est ouverte à 10 heures 31.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. MARTIAL procède à un appel à candidature pour les fonctions de président et de vice-présidents de la Commission. Mme PRIMET propose sa candidature pour les fonctions de président et Mmes KIELEMOËS et LECOUTURIER à celles de vice-présidents.

La Commission procède au vote à main levée. Mme PRIMET est élue présidente de la Commission à l'unanimité. Mmes KIELEMOËS et LECOUTURIER sont élues vice-présidentes de la Commission à l'unanimité.

Mme PRIMET reprend la présidence de la séance. Elle souhaite la bienvenue à Mme BASILIS, nouvelle directrice de la Direction des Affaires culturelles.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 29 à son ordre du jour :

Outre-mer - M. MARTIAL, rapporteur :

M. MARTIAL présente le projet de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure :

Mme PATRICE évoque le programme de la commémoration de la Commune de Paris.

Intervention de Mmes TAÏEB, SIMONNET, PRIMET et de M. COUMET.

Réponse de Mme PATRICE.

Mme PATRICE présente les projets de délibération de sa délégation et plus particulièrement le DAC 490 relatif à l'approbation du principe de rendre hommage aux élus de la Commune dans les mairies d'arrondissement. Elle

apporte des éléments de réponse aux amendements déposés par le groupe Changer Paris. Mme SIMONNET présente également le vœu rattaché à ce projet de délibération.

DU 5 : Dénomination place Nusch et Paul Eluard :

Intervention de M. HATTE. Réponse de Mme PATRICE.

Mme LECOUTURIER présente la vœu relatif à l'hommage à Marielle de Sarnez. Réponse de Mme PATRICE.

Mme KUSTER évoque les vœux relatifs à l'hommage à Jean Cardot et la demande de panthéonisation de Molière. Réponse de Mme PATRICE.

Mme PRIMET résume le vœu en hommage à Christophe. Réponse de Mme PATRICE.

Enfin, Mme PATRICE annonce que la prochaine Commission de dénomination aura lieu le 11 février.

Culture et la ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure :

Mme ROLLAND fait un point d'étape dans le secteur culturel durant la crise sanitaire. Elle indique que les bibliothèques et les conservatoires ont réouvert. Seuls les ateliers des Beaux-Arts, les théâtres, les cinémas et les musées restent fermés pour le moment.

Mme ROLLAND poursuit en présentant les principaux projets de délibération de sa délégation.

DAC2 34 : Mise en œuvre du versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité internationale des arts dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques :

Intervention de Mme BIRABEN. Réponse de Mme ROLLAND.

Mmes PRIMET et SIMONNET présentent leur vœu relatif au cinéma La Clef. Réponse de Mme ROLLAND.

Mme SIMONNET présente le vœu relatif à la comédie italienne.

Mme KIELEMOËS résume le vœu relatif à la culture pour créer des ponts entre les jeunes des 17e et 18e arrondissements. Réponse de Mme ROLLAND.

M. VÉRON évoque le vœu relatif au nettoyage des tags sauvages et graffitis. Réponse de Mme ROLLAND. Intervention de Mme TAÏEB, de MM. COUMET et GIRARD.

Mme LECOUTURIER présente les vœux relatifs à l'ouverture des bibliothèques le dimanche et à l'hommage au poète Charles Beaudelaire. Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure :

Mme TAÏEB présente les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme IBLED présente le vœu relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine cultuel dans le 5e arrondissement. Réponse de Mme TAÏEB.

Vœux et amendements :

2 amendements et 18 vœux ont été déposés.

M. MARTIAL rappelle aux membres de la Commission les 20 ans de la Loi Taubira. Intervention de Mme PRIMET et de M. COUMET.

Mme PATRICE évoque la genèse du parcours sur la Révolution française. Elle remercie M. AZIÈRE et le groupe UDI-MODEM pour leur initiative. Elle annonce le lancement des différents parcours le 8 février 2021. A cette occasion, une exposition se tiendra sur les grilles de l'Hôtel de Ville.

Mme AYNIE, secrétaire général du Comité d'Histoire, présente les 16 parcours dédiés à la Révolution française sur le territoire parisien.

Intervention de Mmes TAÏEB, LECOUTURIER, KIELEMOËS et PATRICE.

Séance levée à 12 heures 48.

Prochaine Commission le 1er mars à 10 heures 30.

3e Commission

Réunion du lundi 25 janvier 2021

Présent-e-s :

Mmes Jeanne D'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Béatrice PATRIE, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL

Sous la présidence de Mme d'HAUTESERRE la séance est ouverte à 9 heures 05

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

Mme Lamia EL AARAJE s'est proposée pour la présidence de cette Commission. Mme Hanna SEBBAH et M. Nicolas JEANNETÉ se sont proposés pour les vice-présidences de la Commission.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme Lamia EL AARAJE est élue présidente de la Commission à l'unanimité.

Mme Hanna SEBBAH et M. Nicolas JEANNETÉ sont élus vice-présidents de la Commission à l'unanimité.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 21 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLARD, rapporteur :

M. BELLARD a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Prise de parole de M. BERTOUX, Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police sur les rixes à Paris.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

11 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 9 heures 35.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 26 janvier 2021

Présent-e-s :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Geneviève LARDY WORINGER, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU et Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Hamidou SAMAKÉ.

Absents :

MM. Maxime COCHARD et Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de Mme LARDY WORINGER, la séance est ouverte à 9 heures 06.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

Mme LARDY WORINGER procède à un appel à candidature pour les fonctions de président et de vice-présidents de la Commission. M. CARON-THIBAUT propose sa candidature pour les fonctions de président et Mme LARDY WORINGER et M. SAMAKÉ à celles de vice-présidents.

La Commission procède au vote à main levée. M. CARON-THIBAUT est élu président de la Commission. Mme LARDY WORINGER et M. SAMAKÉ sont élus vice-présidents de la Commission.

Lors du vote, Mme JACQUEMONT et M. BALADI se sont abstenus.

M. CARON-THIBAUT reprend la présidence de la séance.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 14 à son ordre du jour :

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

Mme FILOCHE présente les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap - M. GALVANI, rapporteur :

M. GALVANI présente les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme NAGET présente le vœu relatif à la désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH. Réponse de M. GALVANI.

Mme LARDY WORINGER apporte des éléments de compréhension au vœu relatif au fonctionnement de la commission communale d'accessibilité et des conseils locaux du handicap.

Réponse de M. GALVANI. Intervention de M. CARON-THIBAUT.

Santé publique, Assistance publique - Hôpitaux de Paris, santé environnementale, lutte contre les pollutions et réduction des risques - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS présente les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme NAGET évoque les vœux relatifs aux centres municipaux de santé et à la situation de l'hôpital Debré. Réponse de Mme SOUYRIS.

Vœux et amendements :

16 vœux ont déposés.

Mme SOUYRIS présente la stratégie vaccinale de la Ville. Elle évoque la situation actuelle à Paris et en Ile-de-France en s'appuyant sur les indicateurs officiels mis en place. Elle indique que des clusters ont été signalés dans des E.H.P.A.D. et des établissements scolaires de la Ville. Elle informe que 15 crèches sont actuellement fermées. Elle précise que les gestes barrières ont permis d'éviter une épidémie de grippe, de gastro-entérite et de bronchiolite. Elle poursuit en évoquant la mise en place progressive des centres de vaccination. Le Ville souhaite mettre en place des centres de vaccination de proximité afin d'encourager et de rassurer la population dans l'efficacité du dispositif. Enfin, elle souligne la problématique des personnes vulnérables ne pouvant se déplacer dans ces centres.

Mme LEVIEUX poursuit la présentation en mentionnant la situation dans les E.H.P.A.D. Elle informe que la 1ère phase de vaccination est terminée. Elle indique que la vaccination de l'ensemble du personnel de ces établissements est en cours.

M. GALVANI évoque la situation dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Il souligne que la mise en place du protocole sanitaire n'a pas été évidente dans ces établissements. Cependant, ces derniers ont été le moins touché par l'épidémie.

Intervention de Mmes JACQUEMONT, NAGET, SIMONNET, de MM. BALADI et CARON-THIBAUT. Réponse de Mmes SOUYRIS, LEVIEUX et de M. GALVANI.

Séance levée à 11 heures 07.

Prochaine Commission le 2 mars à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 25 janvier 2021

Présent-e-s :

Mmes Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONERRE, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA, MM Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean

LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Patrick VIRY.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Célia BLAUDEL.

Absente :

Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Sous la présidence de M. MADEC, la séance débute à 15 heures 30.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. MEUNIER se propose pour la présidence de cette Commission. Mme RAYMOND-ROSSI et M. OLIVIER se sont proposés pour les vice-présidences de la Commission.

La Commission procède au vote à main levée.

M. MEUNIER est élu président de la Commission à l'unanimité.

Mme RAYMOND-ROSSI et M. OLIVIER sont élus vice-présidents de la Commission.

M. MEUNIER reprend la présidence.

Audition de M. Patrick Le GALÈS, Doyen de l'école urbaine Sciences Po et de M. Guillermo MARTIN., Directeur de l'école urbaine Sciences Po sur "la Ville et densité, nouveau dilemme ?" en présence de M. Jérôme BARATIER, Mme Marina GAGET et M. Marco CREMASCHI de l'école urbaine de Sciences Po.

Questions de Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SIMONNET, M. OLIVIER, M. LEJOINDRE, Mme PETIT, M. PLIEZ, Mme BOUX et Mme MONTANDON.

Réponse aux intervenants

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 32 à l'ordre du jour :

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. PLIEZ, Mme SIMONNET et Mme KONÉ sur Python-Duvernois.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Questions de M. RAIFAUD, Mme SIMONNET et de M. PLIEZ sur le projet de délibération SG 5 concernant la convention d'occupation du pavillon "Maison de l'air" du Parc de Belleville (20e).

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Question de Mme VASA sur le projet de délibération DU 5 concernant le réaménagement de la place de la Porte Maillot (16e et 17e) - Approbation de la déclaration de projet déclarant d'intérêt général le projet de réaménagement et emportant mise en compatibilité du PLU.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation par M. Stéphane LECLER, Directeur de l'Urbanisme du projet Gare du Nord.

Questions de M. RAIFAUD et de Mme MAQUOI.

Réponse apportée par M. LECLER.

Politique de la ville - Mme BOUX, rapporteure :

Mme BOUX a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération DLH 39.

Question de M. LAUSSUCQ sur le projet de délibération DLH 21 concernant la location de l'immeuble 5, passage Jean Nicot (7e) à "Paris Habitat OPH" - Bail emphytéotique.

Réponse de M. BROSSAT.

Vœux et amendements :

2 amendements, 5 vœux rattachés et 14 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 18 heures 25.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 26 janvier 2021

Présent-e-s :

Mmes Maya AKKARI, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Emmanuelle RIVIER, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Hélène BIDARD.

Sous la présidence de M. CONNAULT la séance est ouverte à 10 heures 35.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. COBLENCE s'est proposée pour la présidence de cette Commission. Mme Alix BOUGERET et M. Jean-Noël AQUA se sont proposés pour les vice-présidences de la Commission.

La Commission procède au vote à main levée.

M. COBLENCE est élu président de la Commission à l'unanimité.

Mme Alix BOUGERET et M. Jean-Noël AQUA sont élus vice-présidents de la Commission à l'unanimité.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 17 à l'ordre du jour :

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Pas de projets de délibération à rapporter.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. AQUA sur les sous-traitances dans les cours d'école.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme HERVIEU, rapporteure :

Mme HERVIEU a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme MAQUOI sur les crèches expérimentales ouvertes le samedi.

Réponse de Mme HERVIEU.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse - Mme BIDARD, rapporteure :

Pas de projets de délibération à rapporter

Vœux et amendements :

1 amendement, 4 vœux rattachés et 9 non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu du Conseil parisien de la jeunesse par Mme LEMARDLEY.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU.

Présentation du vœu relatif à la lutte contre la pédocriminalité et l'inceste par Mme RÉMY-LELEU.

Réponse de Mme VERSINI.

Intervention de Mmes BOËLLE et RIVIER.

Réponse de Mme VERSINI.

Présentation du vœu relatif à la refonte du programme de l'école maternelle par Mme MAQUOI.

Réponse de M. BLOCHE

Séance levée à 12 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 26 janvier 2021

Présent-e-s :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN, MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER et Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Gérard LOUREIRO et Hermano SANCHES-RUIVO.

Absente :

Mme Antoinette GUHL.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS la séance est ouverte à 14 heures 05.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

Mme Geneviève GARRIGOS s'est proposée pour la présidence de cette Commission. Mme Samia BADAT-KARAM et M. Boris JAMET-FOURNIER se sont proposés pour les vice-présidences de la Commission.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme GARRIGOS est élue présidente de la Commission à l'unanimité.

Mme BADAT-KARAM et M. JAMET-FOURNIER sont élus vice-présidents de la Commission à l'unanimité.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 19 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur :

M. NGATCHA a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BONNET-OULALDJ sur le projet de délibération DGRI 13 relatif à la convention de co-organisation entre la Ville de Paris et Paris School of Business pour l'organisation de l'événement "Assises contre le négationnisme".

Réponse de M. NGATCHA.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques - M. RABADAN, rapporteur :

M. RABADAN a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. RAIFAUD sur le projet de délibération DJS 55 relatif à la subvention (500.000 euros) à Paris Football Club au titre de l'année 2021.

Réponse de M. RABADAN.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure :

Mme TORANIAN a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Mme TORANIAN a fait une présentation rapide de la nouvelle charte du budget participatif.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

13 amendements, 5 vœux rattachés et 9 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 45.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 25 janvier 2021

Présent-e-s :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSSEL, Agnès EVREN, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Alexis GOVCIYAN, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jean-Philippe GILLET.

Absente :

Mme Delphine TERLIZZI.

Sous la présidence de M. BERNARD, la séance est ouverte à 14 heures 10.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. BERNARD procède à un appel à candidature pour les fonctions de président et de vice-présidents de la Commission. M. GOVCIYAN propose sa candidature pour les fonctions de président. Mmes SAGASPE et BALDINI proposent leur candidature pour les fonctions de vice-présidentes.

La Commission procède au vote à main levée pour l'élection du président. Les membres de la Commission votent pour sauf les membres du groupe Ecologiste de Paris qui s'abstiennent. M. GOVCIYAN est élu président de la Commission.

Ensuite, la Commission procède au vote à main levée pour l'élection des vice-présidents de la Commission. Les membres de la Commission votent pour sauf les membres du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes qui ne prennent pas part au vote. Mmes SAGASPE et BALDINI sont élues vice-présidentes de la Commission.

M. GOVCIYAN reprend la présidence de la séance.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 11 à son ordre du jour :

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur :

M. LERT présente les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI évoque les projets de délibération de sa délégation.

DU 5 : Réaménagement de la place de la Porte Maillot - approbation de la déclaration de projet déclarant d'intérêt général le projet de réaménagement et emportant mise en comptabilité du PLU :

Intervention de Mme BALDINI.

Vœux et amendements :

9 vœux ont été déposés.

Mme MARKOVIC présente le vœu relatif à une concertation sur la pratique de la pêche au vif.

Mme MARKOVIC présente ensuite le vœu relatif à la fermeture du marché aux oiseaux du marché aux fleurs.
Réponse de M. NAJDOVSKI.

Mme FAUGERON indique qu'un vœu similaire a été déposé en 1ère Commission.

Mme LUBIN-NOËL évoque les différents vœux déposés par le groupe Changer Paris. Mme BROSSEL apporte des éléments de réponse sur le vœu relatif à l'"open data" parisien.

M. BERNARD propose le vœu relatif au nettoyage des marquages au sol laissé par les concessionnaires de travaux.

Réponse de Mme BROSSEL.

Séance levée à 14 heures 43.

Prochaine Commission le 1er mars 2021 à 14 heures.

Tableau récapitulatif des absences. - Année 2020.

Séance du 3 février
Lundi 3 février - Matin Excusée au sens du règlement : Mme Mercedes ZUNIGA. Excusée : Mme Myriam EL KHOMRI. Absents : Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB, M. Bruno JULLIARD, M. Jean-François LAMOUR. Lundi 3 février - Après-midi Excusés au sens du règlement : M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA. Excusée : Mme Myriam EL KHOMRI. Absents : Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB, M. Bruno JULLIARD, M. Jean-François LAMOUR, M. Pierre LELLOUCHE.
Séance du 28 avril
Aucune absence.
Séance du 18 mai
Lundi 18 mai Excusés au sens du règlement : M. Pierre AURIACOMBE, Mme Emmanuelle BECKER, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Claude GOASGUEN, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Bernard JOMIER, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Didier LE RESTE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, Mme Catherine VIEU-CHARIER.
Séance du 3 juillet
Aucune absence.
Séance des 23 et 24 juillet
Jeudi 23 juillet - Matin Excusés au sens du règlement : Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO.

Absents :

M. Rudolph GRANIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 23 juillet - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne HIDALGO, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO.

Absente :

Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 24 juillet - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne HIDALGO, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO.

Excusée :

Mme Douchka MARKOVIC.

Absente :

Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 24 juillet - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO.

Excusée :

Mme Douchka MARKOVIC.

Absents :

Mme Delphine TERLIZZI, Mme Léa VASA, M. Patrick VIRY.

Séance des 6, 7 et 8 octobre**Mardi 6 octobre 2020 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Eric LEJOINDRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

M. François-Marie DIDIER, Mme Agnès EVREN, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Hamidou SAMAKÉ.

Mardi 6 octobre 2020 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Eric LEJOINDRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Florian SITBON, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, Mme Agnès EVREN, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 7 octobre - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, M. Florian SITBON, Mme Dominique VERSINI.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 7 octobre - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, M. Florian SITBON, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

Mme Agnès EVREN, Mme Johanne KOUASSI, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 8 octobre - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Aurélien VÉRON.

Jeudi 8 octobre - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

Mme Brigitte KUSTER, Mme Maud LELIÈVRE, M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS, M. Aurélien VÉRON.

Séance des 17 et 18 novembre**Mardi 17 novembre - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO.

Absent :

M. Christophe GIRARD.

Mardi 17 novembre - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO.

Absent :

M. Christophe GIRARD.

Mercredi 18 novembre - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Absent :

M. Christophe GIRARD.

Mercredi 18 novembre - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Absent :

M. Christophe GIRARD.

Séance des 15, 16 et 17 décembre**Mardi 15 décembre 2020 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Agnès EVREN, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Mardi 15 décembre 2020 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Agnès EVREN, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Mercredi 16 décembre 2020 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Agnès EVREN, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, M. Jean-Philippe DAVIAUD.

Mercredi 16 décembre 2020 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Excusé :

M. Pierre CASANOVA.

Jeudi 17 décembre 2020 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO, M. Jean-François MARTINS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Excusé :

M. Pierre CASANOVA.

Jeudi 17 décembre 2020 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO.

Excusé :

M. Pierre CASANOVA.

Listes des membres présents.**Mardi 2 février 2021 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENC, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Alexandre FLORENTIN, Mme Elisabeth STIBBE.

Absent :

M. Maxime COCHARD.

Mardi 2 février 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusées au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, Mme Elisabeth STIBBE.

Absent :

M. Maxime COCHARD.

Mercredi 3 février 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOJJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anne HIDALGO, Mme Elisabeth STIBBE.

Excusés :

M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Maxime COCHARD, Mme Emmanuelle RIVIER.

Mercredi 3 février 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Alexandre FLORENTIN, Mme Elisabeth STIBBE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Absent :

M. Maxime COCHARD.

Jeudi 4 février 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anne HIDALGO, Mme Elisabeth STIBBE.

Absent :

M. Maxime COCHARD.

Jeudi 4 février 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Grégory CANAL, M. François CONNAULT, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Elisabeth STIBBE.

Excusé :

M. Thomas CHEVANDIER.

Absents :

M. Maxime COCHARD, M. Jean-Philippe GILLET.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	1	1	MDE	GATEL	VNR		relatif à un hommage à Marielle de Sarnez.	PATRICE	Adopté	2-févr.-21
5	2		C.Paris	MONTANDON	VNR		relatif aux suivi et contrôle des travaux dans le parc social.	BAUDRIER	Rejeté	2-févr.-21
5	3		C.Paris	MONTANDON	VNR		relatif à un plan pluriannuel de rénovation du bâti du parc social.	BAUDRIER	Rejeté	2-févr.-21
5	4	2	GEP	NIAKATÉ, FAUGERON, GUHL, PIERRE-MARIE, RÉMY-LELEU, SAGASPE, KONÉ	VNR		relatif à la centrale à béton Lafarge sise quai de Javel.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	2-févr.-21
5	5		C.Paris	DOUCERÉ	V	2021 DDCT 6	relatif à aux conventions pluriannuelles d'objectifs.	BOUX	Rejeté	2-févr.-21
5	122		GEP	GUHL, GLEIZES, MEUNIER, VASA, KONÉ	A	2021 DLH 20	relatif à la catégorie de logement.	BROSSAT	Adopté	2-févr.-21
5	123		Exécutif		A	2021 DLH 21	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	2-févr.-21
5	6		C.Paris	DATI, DAUVERGNE, BERNARD, LAUSSUCQ	V	2021 DLH 21	relatif à un programme de création de logements.	BROSSAT	Retiré	2-févr.-21
5	7		GEP	KONÉ, GLEIZES, GUHL, MEUNIER	V	2021 DLH 27	relatif au relogement des personnes.	BROSSAT	Retiré	2-févr.-21
5	8		NI	SIMONNET	V	2021 DLH 27	relatif au relogement des locataires.	BROSSAT	Rejeté	2-févr.-21
5	8bis	3	Exécutif		V	2021 DLH 27	relatif à l'opération Python-Duvernois. En réponse aux V7 et V8.	BROSSAT	Adopté	2-févr.-21

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	9	4	PEC	COUMET, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à l'utilisation du contingent préfectoral des logements sociaux parisiens pour l'accueil des fonctionnaires qui travaillent dans la capitale.	BROSSAT	Adopté	2-févr.-21
5	10	5	GEP	MEUNIER, GUHL, DURAND-RAUCHER, VASA, KONÉ	VNR		relatif au rachat d'hôtels afin d'en faire des lieux d'hébergements d'urgence et des logements sociaux.	GREGOIRE	Adopté (amendé oralement)	2-févr.-21
5	11	6	GEP	DURAND-RAUCHER, LARDY WORINGER, GLEIZES	VNR		relatif à la trêve hivernale.	BROSSAT	Adopté	2-févr.-21
5	12		GCC	BONNET-OUALDJ	VNR		relatif au programme de Paris Habitat situé au 56-58 rue Erlanger (16e).	BROSSAT	Retiré	2-févr.-21
5	13		C.Paris	SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS, LECOUTURIER	VNR		relatif à la rénovation de l'école "Erlanger" (16e).	BROSSAT	Rejeté	2-févr.-21
5	13bis	7	Exécutif		VNR		En réponse aux V12 et V13.	BROSSAT	Adopté	2-févr.-21
5	14		C.Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au patrimoine social de Paris Habitat dans le 17e.	BROSSAT	Rejeté	2-févr.-21
5	15		C.Paris	OLIVIER	VNR		relatif à la réouverture du comité interbailleurs aux groupes politiques.	BROSSAT	Rejeté	2-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	16		C.Paris	OLIVIER, LAUSSUCQ	VNR		relatif à un plan de création de logements pour les agents de la fonction publique.	BROSSAT	Rejeté	2-févr.-21
5	17		C.Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif à la densification de l'ensemble immobilier situé 230-232 Courcelles.	BROSSAT	Retiré	2-févr.-21
5	17bis	8	Exécutif		VNR		En réponse au V17.	BROSSAT	Adopté	2-févr.-21
5	18		GEP	MEUNIER, VASA, KONÉ	A	2021 DU 5	relatif à la zone urbaine verte.	GREGOIRE	Rejeté	2-févr.-21
5	19		GIP	SEBBAH	A	2021 DU 5	relatif à la suppression des paragraphes 4 et 6.	GREGOIRE	Rejeté	2-févr.-21
5	124		GEP	VASA, MEUNIER, KONE	A	2021 DU 5	relatif à l'article 2.	GREGOIRE	Rejeté	2-févr.-21
5	125		GCC	BONNET-OUALDJ	A	2021 DU 5	relatif à la création d'une piscine.	GREGOIRE	Rejeté	2-févr.-21
5	126		NI	SIMONNET	A	2021 DU 5	relatif au classement en zone urbaine verte.	GREGOIRE	Rejeté	2-févr.-21
5	137		NI	SIMONNET	A	2021 DU 5	relatif à la nécessité de prendre en considération les animaux liminaires.	GREGOIRE	Rejeté	2-févr.-21
5	20		C.Paris	MONTANDON, VIRY	VNR		relatif à un plan d'urgence de transformation de bureau en logements.	GREGOIRE	Rejeté	2-févr.-21
5	21		C.Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au projet Oasis.	GREGOIRE	Rejeté	2-févr.-21
5	22		C.Paris	MONTANDON	VNR		relatif au phasage du projet Bercy-Charenton.	GREGOIRE	Rejeté	2-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	23	9	GCC	BONNET-OUALDJ, NAGET, GOMES	VNR		relatif aux aides destinées à la jeunesse.	BIDARD	Adopté	2-févr.-21
6	24		C.Paris	GARNIER	VNR		relatif à la création d'une commission relative à la prévention du harcèlement et des abus de pouvoir.	BIDARD	Rejeté	2-févr.-21
6	24bis	10	Exécutif		VNR		en réponse au V24.	BIDARD	Adopté	2-févr.-21
6	25		GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA, PATRIE	A	2021 DASCO 6	relatif à la fermeture de l'école Paradis (10e).	BLOCHE	Retiré	2-févr.-21
6	135		C.Paris	BOUGERET	A	2021 DASCO 6	sous amendement	BLOCHE	Retiré	2-févr.-21
6	139		GEP	RAIFAUD, REMY-LELU, VASA, KONE	A	2021 DASCO 6		BLOCHE	Rejeté	2-févr.-21
6	140		GCC		A	2021 DASCO 6	fermeture école Paradis (10e)	BLOCHE	Adopté	2-févr.-21
6	26	11	GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA	V	2021 DASCO 6	relatif aux moyens alloués au premier degré par l'Éducation nationale.	BLOCHE	Adopté	2-févr.-21
6	27	12	GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA	V	2021 DASCO 6	relatif aux moyens alloués au premier degré par la Ville.	BLOCHE	Adopté (amendé)	2-févr.-21
6	28		NI	SIMONNET	V	2021 DASCO 6	relatif à l'école Paradis et à la sectorisation dans le 10e arrondissement.	BLOCHE	Rejeté	2-févr.-21
6	29	13	GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA	V	2021 DASCO 7	relatif aux moyens alloués aux collèges par l'Éducation nationale.	BLOCHE	Adopté	2-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	30	14	Génération.s, GEP, PEC, GCC	MAQUOI, RÉMY- LELEU, KONÉ, FERAUD, AQUA, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à la refonte du programme de l'école maternelle.	BLOCHE	Adopté	2-févr.-21
6	31	15	GCC	BONNET-OUALDJI, AQUA	VNR		relatif à des moyens exceptionnels pour la reprise des cours d'université en présentiel.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	2-févr.-21
6	32		GIP	IBLED	VNR		relatif à des mesures en faveur des étudiants parisiens confrontés à la crise de la covid-19.	LEMARDELEY	Rejeté	2-févr.-21
6	33	16	GEP, Génération.s	RÉMY-LELEU, KONÉ, GLEIZES, RIVIER, MAQUOI	VNR		relatif à la lutte contre la pédocriminalité et l'inceste.	VERSINI	Adopté (amendé)	2-févr.-21
7	34		GCC	BONNET-OUALDJI, PRIMET	VNR		relatif à Maâti Monjib.	NGATCHA	Rejeté	2-févr.-21
7	127	17	Exécutif		VNR		relatif à la dénomination d'un espace public en hommage au Commandant Massoud.	NGATCHA	Adopté	2-févr.-21
7	142		Exécutif		A	2021 DJS 55	relatif à la destination des subventions allouées à l'SASP Paris Football Club.	RABADAN	Adopté	2-févr.-21
7	35		C.Paris	BADAT-KARAM, BIRABEN	VNR		relatif aux autorisations d'occupation temporaires des équipements sportifs par les associations sportives.	RABADAN	Rejeté	2-févr.-21
7	36		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au chantier de la piscine Pontoise (5e).	RABADAN	Retiré	2-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	37		GEP	RAIFAUD	A	2021 DDCT 8	relatif à des précisions concernant plusieurs articles.	TORANIAN	Retiré	3-févr.-21
7	38		C.Paris	CARRÈRE-GÉE	A	2021 DDCT 8	relatif à un bilan annuel et à une évaluation de la mise en œuvre des projets.	TORANIAN	Retiré	3-févr.-21
7	39		C.Paris	DIDIER	A	2021 DDCT 8	relatif au calendrier.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	40		C.Paris	ALPHAND	A	2021 DDCT 8	relatif à l'instauration d'une thématique annuelle.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	41		C.Paris	CANAL	A	2021 DDCT 8	relatif à la représentation du Conseil de Paris et à la place de la carte citoyenne.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	42		C.Paris	STIBBE	A	2021 DDCT 8	relatif à la méthode de vote proposée.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	43		C.Paris	STIBBE	A	2021 DDCT 8	relatif à la méthode de vote.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	44		C.Paris	STIBBE	A	2021 DDCT 8	relatif à la notion de "quartier populaire".	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	45		C.Paris	ALPHAND	A	2021 DDCT 8	relatif à la concrétisation des projets adoptés.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	46		C.Paris	DIDIER	A	2021 DDCT 8	relatif à la redirection des demandes de fonctionnement vers les services municipaux concernés.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	47		C.Paris	BOULARD	A	2021 DDCT 8	relatif aux projets concernant l'entretien de la voirie.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	48		C.Paris	CANAL	A	2021 DDCT 8	relatif aux seuils démographiques proposés.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	128		GCC	BONNET-OUALDJI, GOMES	A	2021 DDCT 8	relatif à l'accompagnement des projets dans les quartiers populaires.	TORANIAN	Retiré	3-févr.-21
7	129		GCC	BONNET-OUALDJI, GOMES	A	2021 DDCT 8		TORANIAN	Retiré	3-févr.-21
7	130		GCC	BONNET-OUALDJI, GOMES	A	2021 DDCT 8	relatif à la spécificité des arrondissements et à la participation citoyenne.	TORANIAN	Retiré	3-févr.-21
7	132		MDE	CASANOVA	A	2021 DDCT 8	relatif à l'adoption de la nouvelle charte du budget participatif. (art.5)	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	133		MDE	CASANOVA	A	2021 DDCT 8	relatif à l'adoption de la nouvelle charte du budget participatif. (art.1)	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	49		GEP	RAIFAUD, KONÉ	V	2021 DDCT 8	relatif au choix de la thématique parisienne du budget participatif.	TORANIAN	Retiré	3-févr.-21
7	50		C.Paris	BEAUQUIER	V	2021 DDCT 8	relatif à la clarification d'éléments du projet de charte.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	51		GIP	BERTHOUT	V	2021 DDCT 8	relatif à la définition du nombre de projets lauréats par arrondissement.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	52		NI	SIMONNET	V	2021 DDCT 8	relatif à la démarche municipale.	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
7	132bis		Exécutif		A	2021 DDCT 8	En réponse aux amendements 37, 38, 41, 46, 47, 128, 129, 130 et V49,	TORANIAN	Adopté	3-févr.-21
7	141		Exécutif		A	2021 DDCT 8	Amendement technique.	TORANIAN	Adopté	3-févr.-21
7	53		NI	SIMONNET	A	2021 SG 5	relatif à une co-élaboration du projet	TORANIAN	Adopté	3-févr.-21
7	54	18	GEP	GUHL, GLEIZES, RIVIER, RAIFAUD	V	2021 SG 5	relatif à l'occupation de la Maison de l'air par les "Halles civiques".	TORANIAN	Adopté	3-févr.-21
7	55	19	GEP	GUHL, GLEIZES, RIVIER, RAIFAUD	V	2021 SG 5	relatif au devenir de la Maison de l'air.	TORANIAN	Adopté	3-févr.-21
7	56	20	PEC	SITBON	VNR		relatif à la création d'un conseil de quartier aux Frères Voisin.	TORANIAN	Adopté	3-févr.-21
7	57	21	GEP	RAIFAUD, VASA, DURAND-RAUCHER, SAGASPE, LARDY WORINGER	VNR		relatif à l'agrément de l'association ANTICOR.	TORANIAN	Adopté	3-févr.-21
7	58		C.Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la création du conseil de quartier "Bois de Vincennes".	TORANIAN	Rejeté	3-févr.-21
8	59		C.Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la publication d'informations concernant la propreté.	BROSSEL	Rejeté	3-févr.-21
8	60	22	C.Paris	BOULARD, HATTE	VNR		relatif à l'open data parisien.	BROSSEL	Adopté (amendé)	3-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	61	23	C.Paris	LUBIN-NOËL, BOULARD	VNR		relatif à l'émergence d'un écosystème de professionnels de la réparation.	LETISSIER	Adopté (amendé)	3-févr.-21
8	62		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA, GILLET	VNR		relatif au projet "Hercule" menaçant le service public de l'énergie.	LERT	Retiré	3-févr.-21
8	62bis	24	Exécutif		VNR		En réponse au V62.	LERT	Adopté	3-févr.-21
8	63		PEC	WEIL	VNR		relatif à la fermeture du marché aux oiseaux.	NAJDOVSKI	Retiré	3-févr.-21
8	64		GEP	FAUGERON, RÉMY- LELEU, KONÉ	VNR		relatif au marché aux oiseaux du marché aux fleurs, île de la Cité (4e).	NAJDOVSKI	Retiré	3-févr.-21
8	64bis	25	Exécutif		VNR		En réponse aux V63 et V64.	NAJDOVSKI	Adopté	3-févr.-21
8	65		GEP	MARKOVIC, FAUGERON	VNR		relatif à une concertation sur la pratique de la pêche au vif à Paris.	NAJDOVSKI	Retiré	3-févr.-21
8	66		GIP	BOURNAZEL, BÜRKLI	VNR		relatif à la technique de pêche dite de "pêche au vif".	NAJDOVSKI	Retiré	3-févr.-21
8	66bis	26	Exécutif		VNR		En réponse aux V65 et V66.	NAJDOVSKI	Adopté	3-févr.-21
1	134		Exécutif		A	2021 DFA 1	Amendement technique.	CHARNOZ	Adopté	3-févr.-21
1	136		GEP	TIMSIT, KONE, GLEIZES	A	2021 DFA 1	relatif à la gouvernance du comité stratégique de la filiale de la société d'exploitation de l'Anena II.	CHARNOZ	Retiré	3-févr.-21
1	67		MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif à la parité femmes / hommes dans les conseils d'administration des SEM et SPL.	CHARNOZ	Rejeté	3-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	67bis	27	Exécutif		VNR		En réponse au V67.	CHARNOZ	Adopté	3-févr.-21
1	68		NI	SIMONNET	V	2021 DRH 1	relative aux actions de formation, de prévention, d'écoute et d'accompagnement.	VERSINI	Retiré	3-févr.-21
1	68bis	28	Exécutif		V	2021 DRH 1	En réponse au V68.	VERSINI	Adopté	3-févr.-21
1	69		C.Paris	VÉRON	VNR		relatif à l'association Techno+.	HOCQUARD	Rejeté	3-févr.-21
1	70	29	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	V	2021 DAE 36	relatif à un appel à projet.	POLSKI	Adopté (amendé)	3-févr.-21
1	71		GEP	VASA, TIMSIT	VNR		relatif à l'attribution des locaux d'activité des bailleurs sociaux.	POLSKI	Retiré	3-févr.-21
1	71bis	30	Exécutif		VNR		En réponse au V71.	POLSKI	Adopté	3-févr.-21
1	72		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au prolongement des exonérations jusqu'en juin 2021.	POLSKI	Rejeté	3-févr.-21
1	73		GEP, Génération.s	MEUNIER, RAIFAUD, MARKOVIC, SAGASPE, PETIT, MAQUOI	VNR		relatif à une étude d'impact environnemental sur les conséquences de la 5G.	SIMONDON	Rejeté	3-févr.-21
1	73bis	31	Exécutif		VNR		En réponse au V73.	SIMONDON	Adopté	3-févr.-21
1	74		C.Paris	BALADI	VNR		relatif à l'entretien des cimetières parisiens.	SIMONDON	Retiré	3-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	75		C.Paris	LECOQ, ALPHAND	A	2021 DAC 490	relatif à l'avis préalable des élus inscrits sur les plaques des arrondissements.	PATRICE	Retiré	3-févr.-21
2	76		C.Paris	LECOQ, ALPHAND	A	2021 DAC 490	relatif à la liberté d'appréciation des mairies d'arrondissement en fonction de l'histoire locale.	PATRICE	Retiré	3-févr.-21
2	138		NI	SIMONNET	A	2021 DAC 490	relatif à la valorisation du programme de la Commune de Paris.	PATRICE	Rejeté	3-févr.-21
2	77	32	GCC	BONNET-OUALDI, PRIMET	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Christophe.	PATRICE	Adopté	4-févr.-21
2	78	33	C.Paris	KUSTER	VNR		relatif à la demande de panthéonisation de Molière.	PATRICE	Adopté	4-févr.-21
2	79	34	C.Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la mémoire de Jean Cardot.	PATRICE	Adopté	4-févr.-21
2	80	35	MDE	DE COMPREIGNAC	VNR		relatif à un hommage au poète parisien Charles Baudelaire.	PATRICE	Adopté	4-févr.-21
2	81	36	PEC	AKKARI	VNR		relatif à la création d'un Festival culturel inter-établissements pour jeunes des 17e et 18e.	ROLLAND	Adopté	4-févr.-21
2	82		GEP, GCC, Génération.s	KONÉ, PRIMET, MAQUOI	VNR		relatif au cinéma La Clef.	ROLLAND	Rejeté	4-févr.-21
2	83		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la préemption du cinéma La Clef.	ROLLAND	Rejeté	4-févr.-21
2	84		C.Paris	LAUSSUCQ	VNR		relatif à la fermeture à 18 heures des conservatoires.	ROLLAND	Rejeté	4-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	85		C.Paris	VÉRON	VNR		relatif au nettoyage des tags sauvages et graffitis.	ROLLAND	Rejeté	4-févr.-21
2	86		MDE	LECOUTURIER	VNR		relatif à l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche.	ROLLAND	Rejeté	4-févr.-21
2	87		C.Paris	BIRABEN	VNR		relatif à l'acte de rachat de l'Hôtel Scipion (5e).	TAIEB	Rejeté	4-févr.-21
2	88	37	C.Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, LUBIN- NOËL	VNR		relatif à la statue en hommage au Général Dumas.	TAIEB	Adopté	4-févr.-21
2	89		C.Paris	MALACHARD DES REYSSIERS	VNR		relatif à l'accessibilité des édifices religieux construits avant 1905.	TAIEB	Retiré	4-févr.-21
2	90	38	C.Paris	BIRABEN, CARRÈRE- GÉE	VNR		relatif à un bilan du plan 2015-2020 pour les édifices cultuels.	TAIEB	Adopté	4-févr.-21
2	91		C.Paris	CARRÈRE-GÉE, MARGAIN	VNR		relatif à la reconduction du plan pour les édifices cultuels pour la période 2021-2026.	TAIEB	Rejeté	4-févr.-21
2	92	39	GIP, MDE	BERTHOUT, CASANOVA	VNR		relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine cultuel dans le 5e arrondissement.	TAIEB	Adopté (amendé)	4-févr.-21
3	93		C.Paris	BERNARD	VNR		relatif au nettoyage des marquages au sol laissés par les concessionnaires de travaux.	BAUDRIER	Retiré	4-févr.-21
3	94		C.Paris	LEFEVRE	VNR		relatif à l'élaboration d'un schéma de mobilité.	BELLIARD	Rejeté	4-févr.-21
3	95		C.Paris	TOUBIANA	VNR		relatif au stationnement lors des périodes de couvre-feu.	BELLIARD	Rejeté	4-févr.-21

SÉANCE DES 2, 3 ET 4 FÉVRIER 2021

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	96		C.Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif aux travaux du Tram T3 et à la fermeture à la circulation porte de Champerret.	BELLIARD	Retiré	4-févr.-21
3	97	40	GCC	BONNET-OUALDJ, GILLET	VNR		relatif au CDG Express.	BELLIARD	Adopté (amendé)	4-févr.-21
3	98		GIP, MDE	BÜRKLI, GOVCIYAN, LELIÈVRE	VNR		relatif à l'expérimentation du stationnement payant des deux roues motorisés thermiques et électriques (9e).	BELLIARD	Rejeté	4-févr.-21
3	99	41	Génération.s, GEP, PEC, GCC	MAQUOI, KONÉ, SAGASPE, LARDY WORINGER, FERAUD, BONNET- OUALDJ	VNR		relatif à la dissolution de Génération identitaire.	NORDMAN	Adopté	4-févr.-21
3	100		C.Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS	VNR		relatif à la lutte contre la vente à la sauvette dans le 17e.	NORDMAN	Rejeté	4-févr.-21
3	101		C.Paris	JEANNETÉ, GOUJON, EVREN	VNR		relatif à l'augmentation des rixes à Paris.	NORDMAN	Rejeté	4-févr.-21
3	101bis	42	Exécutif		VNR		En réponse au V101.	NORDMAN	Adopté	4-févr.-21
3	102		C.Paris	GRANIER	VNR		relatif à l'insécurité aux abords de la bibliothèque de la Goutte-d'Or.	NORDMAN	Rejeté	4-févr.-21
3	103	43	GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la situation d'insécurité boulevard Barbès.	NORDMAN	Adopté (amendé oralement)	4-févr.-21
4	131		Exécutif		A	2021 DASES 22	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	4-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	104		C.Paris	JACQUEMONT	VNR		relatif au développement de crèches intergénérationnelles au sein des EHPAD parisiens.	LEVIEUX	Rejeté	4-févr.-21
4	105		C.Paris	JACQUEMONT	VNR		relatif à l'avancement de la vaccination dans les établissements du CASVP.	LEVIEUX	Rejeté	4-févr.-21
4	106	44	MDE	LECOUTURIER, GATEL, LELIÈVRE	V	2021 DASES 2	relatif à la mise en place d'une expérimentation d'une "heure calme".	GALVANI	Adopté (amendé)	4-févr.-21
4	107	45	GEP	LARDY WORINGER, DURAND-RAUCHER	VNR		relatif à la Commission Communale d'Accessibilité et des Conseils Locaux du Handicap.	GALVANI	Adopté	4-févr.-21
4	108	46	GCC	BONNET-OUALDJ	VNR		relatif à la désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH.	GALVANI	Adopté (amendé)	4-févr.-21
4	109		GEP	COFFIN, RÉMY- LELEU, DURAND- RAUCHER	VNR		relatif à l'ouverture du centre d'archives LGBT.	ROMERO-MICHEL	Retiré	4-févr.-21
4	110		C.Paris	VÉRON	VNR		relatif à un espace dédié au collectif Archives LGBTQI.	ROMERO-MICHEL	Rejeté	4-févr.-21
4	110bis	47	Exécutif		VNR		En réponse au V110.	ROMERO-MICHEL	Adopté	4-févr.-21
4	111	48	C.Paris	DATI, SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS, LECOUTURIER	VNR		relatif à la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.	ROMERO-MICHEL	Adopté	4-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	112	49	Exécutif		VNR		relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans.	SOUYRIS	Adopté	4-févr.-21
4	113	50	GEP, Génération.s	TIMSIT, KONÉ, RÉMY- LELEU, DURAND- RAUCHER, MAQUOI	VNR		relatif à l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et jeunes adolescents.	SOUYRIS	Adopté	4-févr.-21
4	114		GCC	BONNET-OUALDJ	VNR		relatif à la création de centres municipaux de santé.	SOUYRIS	Retiré	4-févr.-21
4	114bis	51	Exécutif		VNR		En réponse au V114.	SOUYRIS	Adopté	4-févr.-21
4	115		GCC	BONNET-OUALDJ, GOMES	VNR		relatif au Grand Hôpital Nord parisien et la fermeture programmée de l'hôpital Bichat.	SOUYRIS	Rejeté	4-févr.-21
4	115bis	52	Exécutif		VNR		En réponse au V115.	SOUYRIS	Adopté	4-févr.-21
4	116		GCC	BONNET-OUALDJ, NAGET	VNR		relatif à la situation de l'hôpital Robert Debré.	SOUYRIS	Rejeté	4-févr.-21
4	117	53	GEP	DURAND-RAUCHER, KONÉ, FAUGERON	VNR		relatif à la vaccination Covid.	SOUYRIS	Adopté	4-févr.-21
4	118	54	GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA	VNR		relatif à la production et la diffusion des vaccins contre la Covid comme biens communs.	SOUYRIS	Adopté	4-févr.-21

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	119	55	C.Paris	LORIAU	VNR		relatif à la politique de vaccination parisienne.	SOUYRIS	Adopté	4-févr.-21
4	120		C.Paris	DATI, DAUVERGNE, BERNARD, LAUSSUCQ	VNR		relatif au financement des centres de vaccination parisiens.	SOUYRIS	Rejeté	4-févr.-21
4	121		C.Paris	LECOQ	VNR		relatif aux locaux de l'ancienne clinique Tarnier 89, rue d'Assas (6e).	SOUYRIS	Retiré	4-févr.-21
4	121bis	56	Exécutif		VNR		En réponse au V121.	SOUYRIS	Adopté	4-févr.-21

Tableau des votes des groupes politiques.

SEANCE DES 2, 3 et 4 FEVRIER 2021										Communisme et Citoyen GCC		Ecologistes de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Modern, Démocrates et Ecologistes MDE		Indépendants et Progressistes IPC		Changer Paris		UNASSEMBLÉE				
N° Comité des OCC	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. N° UR	N° d'avis	Objet	Advs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
2	1	1	MDE	GATTEL	VNR		relatif à un hommage à Marjorie de Barnes.	PATRICE	Adopté	2 fév.-21																		X
5						2021 DCH 6			Adopté	2 fév.-21																		X
5	2		C Paris	MONTANDON	VNR		relatif aux us et contrôle des travaux dans le parc social.	BAUDRIER	Rejeté	2 fév.-21	X			X			X			X								X
5	3		C Paris	MONTANDON	VNR		relatif à un plan pluriannuel de rénovation du bâti du parc social.	BAUDRIER	Rejeté	2 fév.-21	X			X			X			X								X
5	4	2	GEP	NIKATE, FAUGERON, GUHL, PIERRE MARIE, RÉMY-LEBLU, SAGADE, KONE	VNR		relatif à la contrainte à l'usage des qual de l'air.	BLAUJOL	Adopté (renvoyé)	2 fév.-21	X			X			X				X	X						X
5						2021 DCH 4		BOUX	Adopté	2 fév.-21				X														X
5						2021 DCH 5		BOUX	Adopté	2 fév.-21				X														X
5	5		C Paris	DOUCERE	V	2021 DCH 6	relatif à nos conventions pluriannuelles d'objets.	BOUX	Rejeté	2 fév.-21	X			X			X			X			X					X
5						2021 DCH 6		BOUX	Adopté	2 fév.-21				X														X
5						2021 DCH 7		BOUX	Adopté	2 fév.-21				X														X
5	122		GEP	GUHL, GLEZEL, MEUNIER, VAGA, KONE	A	2021 DCH 20	relatif à la catégorie de logement.	BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21	X			X			X			X								X
5						2021 DCH 20		BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21	X			X			X			X								X
5	129		Exécutif		A	2021 DCH 21	Aménagement technique.	BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21				X														X
5	6		C Paris	DATL, DAUVERNE, BERNARD, LAUGUELO	V	2021 DCH 21	relatif à un programme de création de logements.	BRICSSAT	Rejeté	2 fév.-21																		
5						2021 DCH 21		BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21				X														X
5	7		GEP	KONE, GLEZEL, GUHL, MEUNIER	V	2021 DCH 22	relatif au réajustement des personnes.	BRICSSAT	Rejeté	2 fév.-21				X														X
5	8		NI	SMONNET	V	2021 DCH 23	relatif au réajustement des locataires.	BRICSSAT	Rejeté	2 fév.-21	X	X					X			X			X					X
5	130	3	Exécutif		V	2021 DCH 23	relatif à l'opération Python-Courcelles. En réponse aux V17 et V18.	BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21																		X
5						2021 DCH 27		BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21																		X
5						2021 DCH 38		BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21				X														X
5						2021 DCH 38		BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21				X														X
5	9	4	PEC	COUMET, RAYMOND-ROSSI	VNR			BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21	X			X			X			X								X
5	10	5	GEP	MEUNIER, GUHL, DURAND-RAUCHER, VAGA, KONE	VNR		relatif au rachat d'hôtels afin d'en faire des lieux d'habitat collectif et de logements sociaux.	GREGOIRE	Adopté (renvoyé)	2 fév.-21	X			X			X			X								X
5	11	6	GEP	DURAND-RAUCHER, LARDEY WORNIGER, GLEZEL	VNR		relatif à la loi de la Seine.	BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21				X														X
5	12		GCC	BONNET-OUALDI	VNR		relatif au programme de Paris Habitat situé au 10-18 rue Etienne (136).	BRICSSAT	Rejeté	2 fév.-21																		

SEANCE DES 2, 3 et 4 FEVRIER 2021										Communisme et Citoyen GCC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Modern, Démocrates et Ecologistes MDE		Indépendants et Progressistes IPC		Changer Paris		UNASSEMBLÉE			
N° Comité des OCC	N° d'ordre	Groupes ou Député	Elu	A. V. N° UR	N° d'avis	Objet	Advs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
5	13		C Paris	SPINER, BADAT, KASIM, REZLER, BUSALLE, CAPUEL, BOURLE, BEAUJOUVE, PHELLO, ALPHARD, BALDINI, MISAL, LECOURTIER	VNR	relatif à la rénovation de l'école "Géranger" (136).	BRICSSAT	Rejeté	2 fév.-21		X		X			X			X			X					
5	13bis	7	Enclut		VNR	En réponse aux V12 et V13.	BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21	X			X			X			X			X					X
5	14		C Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR	relatif au patrimoine social de Paris Habitat dans le 17e.	BRICSSAT	Rejeté	2 fév.-21		X		X			X			X								X
5	15		C Paris	OLIVER	VNR	relatif à la réouverture du comité interbailleurs aux groupes politiques.	BRICSSAT	Rejeté	2 fév.-21		X		X			X			X			X					X
5	16		C Paris	OLIVER, LAUGUELO	VNR	relatif à un plan de création de logements pour les agents de la fonction publique.	BRICSSAT	Rejeté	2 fév.-21		X		X			X			X			X					X
5	17		C Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR	relatif à la désaffectation de l'ensemble immobilier situé 230-232 Courcelles.	BRICSSAT	Retire	2 fév.-21							X			X			X					X
5	17bis	8	Enclut		VNR	En réponse au V17.	BRICSSAT	Adopté	2 fév.-21				X														X
5					2021 DCH 1			Adopté	2 fév.-21																		
5	18		GEP	MEUNIER, VAGA, KONE	A	2021 DCH 5	relatif à la zone urbaine verte.	GREGOIRE	Rejeté	2 fév.-21		X	X			X					X						X
5	19		GP	SEBASTIEN	A	2021 DCH 5	relatif à la suppression des paragraphes 4 et 5.	GREGOIRE	Rejeté	2 fév.-21		X	X			X			X			X					X
5	124		GEP	VAGA, MEUNIER, KONE	A	2021 DCH 5	relatif à l'article 3.	GREGOIRE	Rejeté	2 fév.-21		X	X			X			X								X
5	125		GCC	BONNET-OUALDI	A	2021 DCH 5	relatif à la création d'une piscine.	GREGOIRE	Rejeté	2 fév.-21		X		X													NPPV
5	126		NI	SMONNET	A	2021 DCH 5	relatif au classement en zone urbaine verte.	GREGOIRE	Rejeté	2 fév.-21		X	X			X			X			X					X
5	127		NI	SMONNET	A	2021 DCH 5	relatif à la nécessité de prendre en considération les antennes éliminées.	GREGOIRE	Rejeté	2 fév.-21		X	X			X			X			X					X
5					2021 DCH 5		GREGOIRE	Adopté	2 fév.-21		X		X			X			X			X					X
5	20		C Paris	MONTANDON, VIER	VNR	relatif à un plan d'urgence de transformation de bureaux en logements.	GREGOIRE	Rejeté	2 fév.-21		X		X			X			X			X					X
5	21		C Paris	CARRERE-GEE	VNR	relatif au projet Ocas.	GREGOIRE	Rejeté	2 fév.-21		X		X			X			X			X					X
5	22		C Paris	MONTANDON	VNR	relatif au phasage du projet Berry-Charanton.	GREGOIRE	Rejeté	2 fév.-21		X		X			X			X			X					X
5	23	9	GCC	BONNET-OUALDI, NADET, GOMES	VNR	relatif aux sites destinés à la jeunesse.	BOUARD	Adopté	2 fév.-21	X			X			X			X								X
5	24		C Paris	GARNIER	VNR	relatif à la création d'une commission relative à la gestion du harcèlement et des abus de pouvoir.	BOUARD	Rejeté	2 fév.-21		X		X			X			X			X					X
5	24bis	10	Enclut		VNR	en réponse au V19.	BOUARD	Adopté	2 fév.-21	X			X			X			X								X
5					2021 DCH 2		BLACHE	Adopté	2 fév.-21	X			X			X			X								X
5	25		GCC	BONNET-OUALDI, AGUIA, PATRIE	A	2021 DCH 6	relatif à la fermeture de l'école Paradis (136).	BLACHE	Retire	2 fév.-21																	
5	125		C Paris	BOUGERET	A	2021 DCH 6	sous amendement	BLACHE	Retire	2 fév.-21																	
5	126		GEP	RAFFAUD, REMY-LEU, VAGA, KONE	A	2021 DCH 6		BLACHE	Rejeté	2 fév.-21		X	X			X			X								X
5	140		GCC	BONNET-OUALDI	A	2021 DCH 6	fermeture école Paradis (136)	BLACHE	Adopté	2 fév.-21	X		X			X			X			X					X

SEANCE DES 2, 3 ET 4 FÉVRIER 2021

SEANCE DES 2, 3 et 4 FÉVRIER 2021										Communauté et Citoyens GCE		Ecologie de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Modernes, Démocrates et Écologistes MODE		Indépendants et Progressistes PIS		Changer Paris		UNANIMITE
N° Conseil non GEP	N° d'ordre	Groupes ou Écouteur	Elus	A, V, Viv, LA	N° débats	Objet	Adm rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
5	26	11	GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	V	2021 D4SCD 6	relatif aux moyens alloués au premier degré par l'Éducation nationale.	BLOCHÉ	Adopté	2 Fév.-21	X		X		X		X						X	
6	27	12	GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	V	2021 D4SCD 6	relatif aux moyens alloués au premier degré par la Ville.	BLOCHÉ	Adopté (amendé)	2 Fév.-21	X		X		X		X							X
6	28		NI	SMONNET	V	2021 D4SCD 6	relatif à l'école Paradi et à la sectorisation dans le 13e arrondissement.	BLOCHÉ	Rejeté	2 Fév.-21			X										X	
6						2021 D4SCD 6		BLOCHÉ	Adopté	2 Fév.-21			X										X	
6	29	13	GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	V	2021 D4SCD 7	relatif aux moyens alloués aux collèges par l'Éducation nationale.	BLOCHÉ	Adopté	2 Fév.-21			X										X	
6						2021 D4SCD 7		BLOCHÉ	Adopté	2 Fév.-21			X										X	
6						2021 D4SCD 10		BLOCHÉ	Adopté	2 Fév.-21			X										X	
6						2021 DPM 26		BLOCHÉ	Adopté	2 Fév.-21			X										X	
6	30	14	Génération.S, GEP, FEC, GCC	MAQUOI, ZEM-LEUILL, KONÉ, FERAUD, AQUA, BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la refonte du programme de l'école maternelle.	BLOCHÉ	Adopté	2 Fév.-21	X		X		X		X		X					X
6	31	15	GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif à des moyens exceptionnels pour la reprise des cours d'urgence en présentiel.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	2 Fév.-21	X		X		X		X				X			X
6	32		GEP	IBED	VNR		relatif à des mesures en faveur des étudiants parisiens confrontés à la crise de la santé SA.	LEMARDELEY	Rejeté	2 Fév.-21	X		X		X		X				X			X
6	33	16	GEP, Génération.S	HEMY-LEUILL, KONÉ, GLEIZES, RIVIER, MAQUOI	VNR		relatif à la lutte contre la pédocriminalité et l'inculte.	VERDIER	Adopté	2 Fév.-21			X										X	
7						2021 DPM 11		NGATCHA	Adopté	2 Fév.-21			X										X	
7	34		GCC	BONNET-OUALDI, PRIMEY	VNR		relatif à Mairie Montge.	NGATCHA	Rejeté	2 Fév.-21	X		X		X		X							NPPV
7	127	17	Écouteur		VNR		relatif à la désaffectation d'un espace public en hommage au Commandant Massou.	NGATCHA	Adopté	2 Fév.-21			X										X	
7						2021 DUS 94		RABADAN	Adopté	2 Fév.-21			X										X	
7	142		Écouteur		A	2021 DUS 95	relatif à la destination des subventions allouées à l'USGP Paris Football Club.	RABADAN	Adopté (amendé)	2 Fév.-21			X										X	
7						221 DUS 95		RABADAN	Adopté	2 Fév.-21			X										X	
7	35		C Paris	BADAT-KARAM, BRADON	VNR		relatif aux autorisations d'occupation temporaires des équipements sportifs par les associations sportives.	RABADAN	Rejeté	2 Fév.-21	X		X		X		X		X		X			X
7	36		GP	BERTHOUD	VNR		relatif au chantier de la piscine Pontaloe (56).	RABADAN	Retiré	2 Fév.-21														
7	141		Écouteur		A	2021 DDC7 8	Amendement technique.	TORANIAN	Adopté	3 Fév.-21	X		X		X		X							X
7	37		GEP	RAFAUD	A	2021 DDC7 8	relatif à des propositions concernant plusieurs articles.	TORANIAN	Retiré	3 Fév.-21														
7	38		C Paris	CARRÈRE-DEZ	A	2021 DDC7 8	relatif à un bilan annuel et à une évaluation de la mise en œuvre des projets.	TORANIAN	Retiré	3 Fév.-21														
7	39		C Paris	DODIER	A	2021 DDC7 8	relatif au calendrier.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X						X	
7	40		C Paris	ALPHAND	A	2021 DDC7 8	relatif à l'instauration d'une thématique annuelle.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X						X	

SEANCE DES 2, 3 et 4 FÉVRIER 2021										Communauté et Citoyens GEC		Écologie de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun FEC		Modernes, Démocrates et Écologistes MODE		Indépendants et Progressistes (PIS)		Changer Paris		UNANIMITE
N° Conseil non GEC	N° d'ordre	Groupes ou Écouteur	Elus	A, V, Viv, LA	N° débats	Objet	Adm. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
7	41	C Paris	CANAL	A	2021 DDC7 8	relatif à la représentation du Conseil de Paris et à la place de la carte citoyenne.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X					X	
7	42	C Paris	STREBE	A	2021 DDC7 8	relatif à la méthode de vote proposée.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X					X	
7	43	C Paris	STREBE	A	2021 DDC7 8	relatif à la méthode de vote.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X					X	
7	44	C Paris	STREBE	A	2021 DDC7 8	relatif à la notion de "quartier populaire".	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X					X	
7	45	C Paris	ALPHAND	A	2021 DDC7 8	relatif à la coordination des projets adoptés.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X					X	
7	46	C Paris	DODIER	A	2021 DDC7 8	relatif à la redirection des demandes de fonctionnement vers les services municipaux concernés.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X					X	
7	47	C Paris	BOULARD	A	2021 DDC7 8	relatif aux projets concernant l'entretien de la voirie.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X					X	
7	48	C Paris	CANAL	A	2021 DDC7 8	relatif aux recensements démographiques proposés.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X					X	
7	128	GCC	BONNET-OUALDI, GOMES	A	2021 DDC7 8	relatif à l'accompagnement des projets dans les quartiers populaires.	TORANIAN	Retiré	3 Fév.-21															
7	129	GCC	BONNET-OUALDI, GOMES	A	2021 DDC7 8		TORANIAN	Retiré	3 Fév.-21															
7	130	GCC	BONNET-OUALDI, GOMES	A	2021 DDC7 8	relatif à la spécificité des arrondissements et à la participation citoyenne.	TORANIAN	Retiré	3 Fév.-21															
7	132	MDC	CASANOVA	A	2021 DDC7 8	relatif à l'adoption de la nouvelle charte du budget participatif (art 5).	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X						X
7	132bis	Écouteur		A	2021 DDC7 8	(En réponse aux amendements 37, 38, 41, 42, 46, 47, 128, 129, 130, 132 et 146).	TORANIAN	Adopté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X		X		X	X	X
7	133	MDC	CASANOVA	A	2021 DDC7 8	relatif à l'adoption de la nouvelle charte du budget participatif (art 5).	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X		X				X
7	49	GEP	RAFAUD, KONÉ	V	2021 DDC7 8	relatif au choix de la thématique parisienne du budget participatif.	TORANIAN	Retiré	3 Fév.-21															X
7	50	C Paris	BEAQUIER	V	2021 DDC7 8	relatif à la clarification d'éléments du projet de charte.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X					X	
7	51	GP	BERTHOUD	V	2021 DDC7 8	relatif à la définition du nombre de projets lauréats par arrondissement.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X			X			X
7	52	NI	SMONNET	V	2021 DDC7 8	relatif à la démarche municipale.	TORANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X		X		X	X	X
7					2021 DDC7 8		TORANIAN	Adopté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X					X	
7	53	NI	SMONNET	A	2021 DDC7 8	relatif à une co-élaboration du projet.	TORANIAN	Adopté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X						X
7	54	18	GEP	GLEIZES, RIVIER, RAFAUD	V	2021 DDC7 8	relatif à l'implication de la Maison de l'air par les "Maires citoyens".	TORANIAN	Adopté	3 Fév.-21	X		X		X		X							X
7	55	19	GEP	GLEIZES, RIVIER, RAFAUD	V	2021 DDC7 8	relatif au devenir de la Maison de l'air.	TORANIAN	Adopté	3 Fév.-21	X		X		X		X						X	
7					2021 DDC7 8		TORANIAN	Adopté	3 Fév.-21	X		X		X		X		X						X
7	56	20	FEC	STRON	VNR		relatif à la création d'un conseil de quartier aux Frères Jumeau.	TORANIAN	Adopté	3 Fév.-21	X		X		X		X							X
7	57	21	GEP	RAFAUD, VASA, DURAND-ROUCHER, SAGASSE, LARRY WORNAGIER	VNR		relatif à l'apurement de l'association ANTYCOR.	TORANIAN	Adopté	3 Fév.-21	X		X		X		X				X			X

SÉANCE DES 2, 3 ET 4 FÉVRIER 2021

SEANCE DES 2, 3 et 4 FÉVRIER 2021										Communauté et Citoyen GEC		Écologiste de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Moderns, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes IPI		Changer Paris		UNANIMITÉ	
N° Comm. aux GEC	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Rue	A. N. V. V. LK	N° délib.	Objet	Adm. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
7	58	C Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la création du conseil de quartier "Bois de Vincennes"	TODMANIAN	Rejeté	3 Fév.-21	X			X			X			X			X			
8	59	C Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la publication d'informations concernant la propriété	BRODEUR	Rejeté	3 Fév.-21				X			X						X			
8	60	22	C Paris			relatif à l'apport d'avis	BRODEUR	Adopté (amendé)	3 Fév.-21																X
8	61	23	C Paris			relatif à l'urgence d'un dispositif de professionnels de la réparation	LESTIGIER	Adopté (amendé)	3 Fév.-21				X										X		
8					2021 SO 4		LEST	Adopté	3 Fév.-21				X			X						X			
8	62		GCC	BONNET-OLAUDI, AQUILA, GILLET	VNR	relatif au projet "Inclusivité" menant le service public de l'énergie	LEST	Rejeté	3 Fév.-21																
8	62bis	24	Exécutif			En réponse au V62	LEST	Adopté	3 Fév.-21				X												NPPV
8	63		PEC	WEL	VNR	relatif à la fermeture du marché aux oiseaux	NAUDOUX	Rejeté	3 Fév.-21																
8	64		GEP	FAUGERON, BOURNAT, KONE	VNR	relatif au marché aux oiseaux du marché aux fleurs, 10 de la rue (M6)	NAUDOUX	Rejeté	3 Fév.-21																
8	64bis	25	Exécutif			En réponse aux V63 et V64	NAUDOUX	Adopté	3 Fév.-21	X			X			X			X						X
8	65		GEP	MARQUIC, FAUGERON	VNR	relatif à une concertation sur la pratique de la pêche au vif à Paris	NAUDOUX	Rejeté	3 Fév.-21																
8	66		GEP	BOURNAT, BOURNAT	VNR	relatif à la technique de pêche dite de "pêche au vif"	NAUDOUX	Rejeté	3 Fév.-21																
8	66bis	26	Exécutif			En réponse aux V65 et V66	NAUDOUX	Adopté	3 Fév.-21	X			X					X							X
1	134		Exécutif		A	2021 DPA 1	CHARRON	Adopté	3 Fév.-21	X			X			X									X
1	135		GEP	THIERY, KONE, OLIVIER	A	2021 DPA 1	CHARRON	Rejeté	3 Fév.-21							X									X
1						2021 DPA 1	CHARRON	Adopté (amendé)	3 Fév.-21	X			X			X									X
1	67		MDE	LEUVER	VNR	relatif à la parité femmes / hommes dans les conseils d'administration des SDA et SPS	CHARRON	Rejeté	3 Fév.-21	X			X			X			X			X			X
1	67bis	27	Exécutif			En réponse au V67	CHARRON	Adopté	3 Fév.-21				X			X			X			X			X
1						2021 DPA 1	GABRIELAUD	Adopté	3 Fév.-21				X												X
1						2021 DPA 1	GABRIELAUD	Adopté	3 Fév.-21				X												X
1	68		M	SIMONNET	V	2021 DPA 1	VERDIN	Rejeté	3 Fév.-21																
1	68bis	28	Exécutif		V	2021 DPA 1	VERDIN	Adopté	3 Fév.-21																X
1						2021 DPA 1	GILLOU	Adopté	3 Fév.-21				X												X
1						2021 DPA 1	HOCQUARD	Adopté	3 Fév.-21				X												X
1	69		C Paris	VERON	VNR	relatif à l'association Techno	HOCQUARD	Rejeté	3 Fév.-21				X			X									X
1	70	29	GCC	BONNET-OLAUDI, GOMES	V	2021 DPA 1	POLSKI	Adopté (amendé)	3 Fév.-21				X												X
1						2021 DPA 1	POLSKI	Adopté	3 Fév.-21				X												X
1						2021 DPA 1	POLSKI	Adopté	3 Fév.-21				X												X

SEANCE DES 2, 3 et 4 FÉVRIER 2021										Communauté et Citoyen GEC			Écologiste de Paris GEP		Génération.S			Paris En Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes IPI			Changer Paris			UNANIMITÉ	
N° Comité des CDS	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Rue	A. V. Voté LK	N° d'avis	Objet	Adm rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
1						2021 DAD 19		POLSKI	Adopté	3 fév.-21				X																	X
1						2021 DAD 7		POLSKI	Adopté	3 fév.-21				X																	X
1						2021 DAD 43		POLSKI	Adopté	3 fév.-21				X																	X
1						2021 DAD 71		POLSKI	Adopté	3 fév.-21				X																	X
1	71		GEP	VASA, TIMOT	VNR		relatif à l'attribution des locaux d'activité des bailleurs sociaux	POLSKI	Rejeté	3 fév.-21																					
1	71bis	30	Exécutif		VNR		En réponse au V71	POLSKI	Adopté	3 fév.-21				X																	X
1	72		C Paris	DAT, CARRIÈRE-GEE	VNR		relatif au prolongement des escaliers, jusqu'en juin 2021	POLSKI	Rejeté	3 fév.-21							X														X
1						2021 DAD 1		SIMONNET	Adopté	3 fév.-21				X																	X
1						2021 DPA 3		SIMONNET	Adopté	3 fév.-21				X																	X
1	73		GEP, Génération.S	MEUNIER, MATRAUD, MARQUIC, SAGARÉ, PETIT, MARQUIC	VNR		relatif à une étude d'impact environnemental sur les conséquences de la 5G.	SIMONNET	Rejeté	3 fév.-21				X			X			X											X
1	73bis	31	Exécutif		VNR		En réponse au V73	SIMONNET	Adopté	3 fév.-21				X			X			X											X
1	74		C Paris	BAUDET	VNR		relatif à l'entretien des cimetières parisiens.	SIMONNET	Rejeté	3 fév.-21																					
2						2021 DAC 347		PATRICE	Adopté	3 fév.-21																					
2						2021 DAC 348	Article 39	PATRICE	Adopté	3 fév.-21	X			X			X			X											X
2						2021 DAC 349		PATRICE	Adopté	3 fév.-21				X																	X
2	75		C Paris	LECOQ, ALPHAND	A	2021 DAC 436	relatif à l'avis préalable des élus inscrits sur les plaques des arborisements.	PATRICE	Rejeté	3 fév.-21																					
2	76		C Paris	LECOQ, ALPHAND	A	2021 DAC 436	relatif à la liberté d'application des matières d'arbornement en fonction de l'histoire locale.	PATRICE	Rejeté	3 fév.-21																					
2	138		RI	SIMONNET	A	2021 DAC 436	relatif à la réévaluation du programme de la Commune de Paris.	PATRICE	Rejeté	3 fév.-21									X												X
2						2021 DAC 490		PATRICE	Adopté	4 fév.-21				X			X			X											X
2						2021 DAC 492		PATRICE	Adopté	4 fév.-21				X																	X
2						2021 DEVE 4		PATRICE	Adopté	4 fév.-21				X																	X
2						2021 DEVE 5		PATRICE	Adopté	4 fév.-21				X					X												X
2	77	32	GCC	BONNET-OLAUDI, PRINET	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Christophe.	PATRICE	Adopté	4 fév.-21					X																X
2	78	33	C Paris	KUSTER	VNR		relatif à la demande de parcellisation de Mairie.	PATRICE	Adopté	4 fév.-21				X																	X
2	79	34	C Paris	CARRIÈRE-GEE	VNR		relatif à la mémoire de Jean Carlot.	PATRICE	Adopté	4 fév.-21					X																X
2	80	35	MDE	DE COMPIGNAC	VNR		relatif à un hommage au poète parisien Charles Baudelaire.	PATRICE	Adopté	4 fév.-21				X																	X
2						2021 DAC 4		ROLLAND	Adopté	4 fév.-21				X																	X
2						2021 DAC 846		ROLLAND	Adopté	4 fév.-21				X																	X

SÉANCE DES 2, 3 ET 4 FÉVRIER 2021

SEANCE DES 2, 3 et 4 FÉVRIER 2021										Commission et Citoyens GDC		Ecologie de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PSC		Modern, Démocrates et Ecologistes MDE		Indépendants et Progressistes IND		Changer Paris		UNANIMITE
N° Cercle ville GDC	N° d'ordre	Groupes ou Electorat	Elu	A. V. Ver. LR	N° d'arb.	Objet	Adm. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
2					2021 D1031.3		ROLLAND	Adopté	4 fév.-21			X											X	
2	81	36	PEC			relatif à la création d'un festival culturel inter-établissement pour jeunes des 17e et 18e.	ROLLAND	Adopté	4 fév.-21			X										X		
2	82		GDP, GDC, Génération.S			relatif au cinéma La Cof.	ROLLAND	Rejeté	4 fév.-21			X		X			X							X
2	83		NI			relatif à la préservation du cinéma La Cof.	ROLLAND	Rejeté	4 fév.-21			X		X			X							X
2	84		C.Paris			relatif à la fermeture à 18 heures des conservatoires.	ROLLAND	Rejeté	4 fév.-21			X					X		X				X	
2	85		C.Paris			relatif au nettoyage des tags sauvages et graffiti.	ROLLAND	Rejeté	4 fév.-21			X			X		X				X		X	
2	86		MDE			relatif à l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche.	ROLLAND	Rejeté	4 fév.-21			X					X		X		X			X
2					2021 DAC 368		TAÏEB	Adopté	4 fév.-21			X												
2	87		C.Paris			relatif à l'acte de rachat de l'hôtel Scipion (2e).	TAÏEB	Rejeté	4 fév.-21			X					X						X	
2	88	37	C.Paris			relatif à la statue en hommage au Général Dumas.	TAÏEB	Adopté	4 fév.-21			X											X	
2	89		C.Paris			relatif à l'accessibilité des édifices religieux construits avant 1805.	TAÏEB	Rejeté	4 fév.-21															
2	90	38	C.Paris			relatif à un bilan du plan 2015-2020 pour les édifices culturels.	TAÏEB	Adopté	4 fév.-21			X											X	
2	91		C.Paris			relatif à la recommandation du plan pour les édifices culturels pour la période 2021-2030.	TAÏEB	Rejeté	4 fév.-21			X		X			X		X		X		X	
2	92	39	GEP, MDE			relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel dans le 5e arrondissement.	TAÏEB	Adopté (samedi)	4 fév.-21			X											X	
2	93		C.Paris			relatif au nettoyage des marquages au sol réalisés par les consommateurs de travaux.	BAUDRIER	Rejeté	4 fév.-21															
3					2021 DVD 5		BELLARD	Adopté	4 fév.-21			X											X	
3					2021 DVD 7		BELLARD	Adopté	4 fév.-21			X											X	
3					2021 DVD 30		BELLARD	Adopté	4 fév.-21			X											X	
3					2021 DVD 9		BELLARD	Adopté	4 fév.-21	X		X		X			X							X
3					2021 DVD 21		BELLARD	Adopté	4 fév.-21			X											X	
3					2021 DVD 23		BELLARD	Adopté	4 fév.-21			X											X	
3					2021 DVD 28		BELLARD	Adopté	4 fév.-21			X											X	
3	94		C.Paris			relatif à l'élaboration d'un schéma de mobilité.	BELLARD	Rejeté	4 fév.-21	X		X		X			X		X		X		X	
3	95		C.Paris			relatif au stationnement lors des patinoires de course-à-pied.	BELLARD	Rejeté	4 fév.-21	X		X		X			X						X	
3	96		C.Paris			relatif aux travaux du Tram T3 et à la fermeture à la circulation partie de Champigny.	BELLARD	Rejeté	4 fév.-21															

SEANCE DES 2, 3 et 4 FÉVRIER 2021										Commission et Citoyens GEC		Ecologistes de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Modern, Démocrates et Ecologistes MDE		Indépendants et Progressistes IND		Changer Paris		UNANIMITE	
N° Comité des CSC	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. Voté LR	N° débat	Objet	Aide rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
3	97	40	GEC	BONNET-OLAUDI, GILLET	VNR		relatif au CDS Express.	BELLARD	Adopté (samedi)	4 fév.-21	X			X			X					X			X
3	98		GEP, MDE	BORRILL, GOVICHAN, LEBÉVRE	VNR		relatif à l'expérimentation du stationnement payant des deux roues motorisés thermiques et électriques (3e).	BELLARD	Rejeté	4 fév.-21		X		X			X			X					X
3	99	41	Génération.S, GEP, P.E.C, GEC	MAQUOZ, ACIÉ, SAGASSE, LARRY MORINOFF, FORDAU, BONNET-OLAUDI	VNR		relatif à la dissolution de Génération Identitaire.	NORDMAN	Adopté	4 fév.-21	X			X			X			X		X			NPPV
3	100		C Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS	VNR		relatif à la lutte contre la vente à la sauvette dans le 17e.	NORDMAN	Rejeté	4 fév.-21		X		X			X		X	X		X			
3	101		C Paris	JEANNETTE, GOUDON, EXREN	VNR		relatif à l'augmentation des rives à Paris.	NORDMAN	Rejeté	4 fév.-21		X		X			X			X		X			
3	102bis	42	Exécutif		VNR		En réponse au V202.	NORDMAN	Adopté	4 fév.-21	X				X	X			X		X				X
3	102		C Paris	GRANIER	VNR		relatif à l'interdiction aux chiens de la bibliothèque de la fontaine d'Or.	NORDMAN	Rejeté	4 fév.-21		X		X			X			X				X	
3	103	43	GEP		VNR		relatif à la situation d'insécurité boulevard Barbès.	NORDMAN	Adopté (samedi) (samedi)	4 fév.-21	X			X											X
4						2021 DABES 5		FLOCHÉ	Adopté	4 fév.-21				X										X	
4						2021 DABES 11		FLOCHÉ	Adopté	4 fév.-21				X										X	
4						2021 DABES 19		FLOCHÉ	Adopté	4 fév.-21				X										X	
4	131		Exécutif		A	2021 DABES 22		FLOCHÉ	Adopté	4 fév.-21				X										X	
4						2021 DABES 22		FLOCHÉ	Adopté (samedi)	4 fév.-21				X										X	
4	104		C Paris	JACQUEMONT	VNR		relatif au développement de crèches intégrées/communales au sein des CIPAD parisiens.	LEVIEUX	Rejeté	4 fév.-21				X				X		X				X	
4	105		C Paris	JACQUEMONT	VNR		relatif à l'aménagement de la vaccination dans les établissements de GEC.	LEVIEUX	Rejeté	4 fév.-21				X		X		X		X				X	
4						2021 DABES 3		GALVANI	Adopté	4 fév.-21				X										X	
4	106	44	MDE	LECOUPTIER, GATEL, LEBÉVRE	V	2021 DABES 2	relatif à la mise en place d'une expérimentation d'une "heure calme".	GALVANI	Adopté (samedi)	4 fév.-21				X										X	
4						2021 DABES 2		GALVANI	Adopté	4 fév.-21				X										X	
4						2021 DABES 4		GALVANI	Adopté	4 fév.-21				X										X	
4	107	45	GEP	LARRY MORINOFF, DURAND-RAUCHER	VNR		relatif à la Commission Communale d'Accessibilité et des Conseils Locaux du Handicap.	GALVANI	Adopté	4 fév.-21				X										X	
4	108	46	GEC	BONNET-OLAUDI	VNR		relatif à la désolidarisation des revenus du copyright dans le cadre de l'AMM.	GALVANI	Adopté (samedi)	4 fév.-21	X			X			X								X
4	109		GEP	COFFIN, MÉNAT (JEU), DURAND-RAUCHER	VNR		relatif à l'ouverture du centre d'archives LGBT.	ROMERO-MICHEL	Rejeté	4 fév.-21															
4	110		C Paris	VÉRON	VNR		relatif à un espace dédié au collectif Archives LGBT.	ROMERO-MICHEL	Rejeté	4 fév.-21		X		X			X		X				X		
4	110bis	47	Exécutif		VNR		En réponse au V202.	ROMERO-MICHEL	Adopté	4 fév.-21															X
4	111	48	C Paris	DAT, SZPIER, SAGAT-KARIAM, REDLER, BUCKALE, CAPUZZI, AZÉLLE, HENAUQUER, PELLÉ, ALPHAND, BALON, MEDAL, LECOUPTEUR	VNR		relatif à la démission de l'association de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste.	ROMERO-MICHEL	Adopté	4 fév.-21		X		X		X		X		X		X			
4	112	49	Exécutif		VNR		relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 20 ans.	SOUVERIS	Adopté	4 fév.-21															X

SEANCE DES 2, 3 et 4 FÉVRIER 2021										Communauté et Citoyens BCC		Écologie de Paris SEP		Génération S		Paris En Commun PEC		Modernité, Démocratie et Écologie MDE		Indépendants et Progressistes IPD		Changer Paris		UNANIMITE								
N° Commission CDD	N° d'ordre	Groupe ou Individuel	Elu	A, V, VSR, LR	N° d'élus	Objet	Aide rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.		
4	113	SEP, Génération s	TRISTIT, KONE, NEMF-LEILL, DURAND-RAUCHER, NAQUET	VNR		relatif à l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et jeunes adolescents.	SOUTIENS	Adopté	4 fév-21				X																	X		
4	114	OCC	BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la création de centres municipaux de santé.	SOUTIENS	Retiré	4 fév-21																							
4	114bis	S1	Exécutif	VNR			SOUTIENS	Adopté	4 fév-21				X																	X		
4	115	OCC	BONNET-OUALDI, GOMES	VNR		relatif au Grand hôpital Nord parisien et la fermeture programmée de l'hôpital Richer.	SOUTIENS	Rejeté	4 fév-21	X				X					X											X		
4	115bis	S2		VNR			SOUTIENS	Adopté	4 fév-21		X		X						X											X		
4	116	OCC	BONNET-OUALDI, NADET	VNR		relatif à la situation de l'hôpital Robert Debré.	SOUTIENS	Rejeté	4 fév-21	X			X						X											X		
4	117	SEP	DURAND-RAUCHER, KONE, FAUGERON	VNR		relatif à la vaccination Covid.	SOUTIENS	Adopté	4 fév-21	X			X						X											X		
4	118	OCC	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif à la production et la diffusion des vaccins contre la Covid comme biens communs.	SOUTIENS	Adopté	4 fév-21	X			X						X											X		
4	119	S5	C.Paris	LOIRAU	VNR	relatif à la politique de vaccination parisienne.	SOUTIENS	Adopté	4 fév-21																						X	
4	120	C.Paris	DATL, DAUSIGNES, BERNARD, LAUSSECO	VNR		relatif au financement des centres de vaccination parisiens.	SOUTIENS	Rejeté	4 fév-21		X		X						X										X			
4	121	C.Paris	LECQ	VNR		relatif aux locaux de l'ancienne clinique Tarnier 88, rue d'Assas (8e).	SOUTIENS	Retiré	4 fév-21																							
4	121bis	S6	Exécutif	VNR			SOUTIENS	Adopté	4 fév-21																						X	